

LVMH

EXERCICE 2022
DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

SOMMAIRE GÉNÉRAL

HISTORIQUE	1
CHIFFRES CLÉS	2
ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE	5
ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2022	6
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE	9
MODÈLE ÉCONOMIQUE DE LVMH	9
PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS, FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES	13
COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS ET LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS	35
ÉTHIQUE ET RESPONSABILITÉ	49
ENVIRONNEMENT ET DURABILITÉ	75
TALENTS ET ATTRACTIVITÉ	111
SOLIDARITÉ ET MÉCÉNAT	131
GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS, CONTRÔLE INTERNE	139
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LA SOCIÉTÉ LVMH	157
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	167
ÉTATS FINANCIERS	223
COMPTES CONSOLIDÉS	223
COMPTES DE LA SOCIÉTÉ LVMH MOËT HENNESSY LOUIS VUITTON	303
AUTRES INFORMATIONS	337
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL ; BOURSE	337
RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET POLITIQUE D'INFORMATION	349
TABLES DE CONCORDANCE	353

Les totaux des tableaux étant issus de montants non arrondis, des écarts peuvent exister entre ceux-ci et la somme des montants arrondis des éléments dont ils sont constitués.

HISTORIQUE

Si l'histoire du groupe LVMH commence en 1987 lors du rapprochement de Moët Hennessy et Louis Vuitton, c'est au dix-huitième siècle, en Champagne, qu'il faut remonter pour retrouver ses racines, à l'époque où un certain Claude Moët décida de poursuivre l'œuvre de Dom Pérignon, contemporain de Louis XIV. Ou encore au dix-neuvième siècle, dans le Paris des fêtes impériales, quand Louis Vuitton, artisan malletier, inventa les bagages modernes. Aujourd'hui leader mondial du luxe, le groupe LVMH est le fruit d'alliances successives entre des entreprises qui, de génération en génération, ont su marier tradition d'excellence, passion créative, ouverture au monde et esprit de conquête. Désormais, ensemble, elles composent un groupe puissant de dimension mondiale, mettent leur expertise au service de marques plus jeunes et continuent à cultiver l'art de grandir et de traverser le temps sans perdre leur âme et leur image d'exception.

Du XIV^e siècle à nos jours

XIV ^e siècle	1365	Le Clos des Lambrays	1947	Parfums Christian Dior Emilio Pucci
XVI ^e siècle	1593	Château d’Yquem	1952	Givenchy Connaissance des Arts
XVIII ^e siècle	1729	Ruinart	1955	Château Galoupet
	1743	Moët & Chandon	1957	Parfums Givenchy Repossi
	1765	Hennessy	1958	Starboard Cruise Services
	1772	Veuve Clicquot	1959	Chandon
	1780	Chaumet	1960	DFS
XIX ^e siècle	1803	Officine Universelle Buly	1969	Sephora
	1815	Ardbeg	1970	Kenzo
	1817	Cova	1972	Perfumes Loewe
	1828	Guerlain	1973	Joseph Phelps
	1832	Château Cheval Blanc	1974	Investir-Le Journal des Finances
	1837	Tiffany & Co.	1975	Ole Henriksen
	1843	Krug	1976	Benefit Cosmetics
		Glenmorangie		Belmond
	1846	Loewe	1977	Newton vineyard
	1849	Royal Van Lent	1980	Hublot
	1852	Le Bon Marché	1983	Radio Classique
	1854	Louis Vuitton	1984	Marc Jacobs
	1858	Mercier		Make Up For Ever
	1860	TAG Heuer	1985	Cloudy Bay
		Jardin d’Acclimatation	1988	Kenzo Parfums
	1865	Zenith	1991	Fresh
	1870	La Samaritaine	1992	Colgin Cellars
	1884	Bulgari	1993	Belvedere
	1895	Berluti	1996	Terrazas de los Andes
	1898	Rimowa	1998	Bodega Numanthia
XX ^e siècle	1908	Les Echos	1999	Cheval des Andes
	1914	Patou		
	1916	Acqua di Parma		
	1923	La Grande Épicerie de Paris	2006	Armand de Brignac Château d’Esclans Maisons Cheval Blanc
	1924	Loro Piana	2008	KVD Vegan Beauty
	1925	Fendi	2009	Maison Francis Kurkdjian
	1936	Dom Pérignon	2010	Woodinville
		Fred	2013	Ao Yun
	1944	Le Parisien-Aujourd’hui en France	2017	Fenty Beauty by Rihanna Volcán de mi Tierra
	1945	Celine	2020	Eminente
	1946	Christian Dior Couture	2022	Stella by Stella McCartney

CHIFFRES CLÉS

Principales données consolidées

(en millions d'euros)	2022	2 021	2020
Ventes	79 184	64 215	44 651
Résultat opérationnel courant	21 055	17 151	8 305
Résultat net	14 751	12 698	4 955
Résultat net, part du Groupe	14 084	12 036	4 702
Capacité d'autofinancement	26 770	22 621	13 997
Investissements d'exploitation	4 969	2 664	2 478
Cash flow disponible d'exploitation ^(a)	10 113	13 531	6 117
Capitaux propres ^(b)	56 604	48 909	38 829
Dette financière nette ^(c)	9 201	9 607	4 241
Ratio Dette financière nette ajustée/Capitaux propres	16,3%	19,6%	10,9%

(a) Voir définition du cash flow disponible d'exploitation dans les comptes consolidés, au niveau du tableau de variation de la trésorerie consolidée.

(b) Y compris intérêts minoritaires.

(c) Hors Dettes locatives et Engagements d'achat de titres de minoritaires, classés en Autres passifs non courants.

Informations par groupe d'activités

Ventes par groupe d'activités (en millions d'euros)	2022	2021	2020
Vins et Spiritueux	7 099	5 974	4 755
Mode et Maroquinerie	38 648	30 896	21 207
Parfums et Cosmétiques	7 722	6 608	5 248
Montres et Joaillerie	10 581	8 964	3 356
Distribution sélective	14 852	11 754	10 155
Autres activités et éliminations	281	19	(70)
Total	79 184	64 215	44 651

Variation des ventes par groupe d'activités (en millions d'euros et en pourcentage)	2022	2021	Variation 2022-2021		2020
			Publiée	Organique ^(a)	
Vins et Spiritueux	7 099	5 974	19%	11%	4 755
Mode et Maroquinerie	38 648	30 896	25%	20%	21 207
Parfums et Cosmétiques	7 722	6 608	17%	10%	5 248
Montres et Joaillerie	10 581	8 964	18%	12%	3 356
Distribution sélective	14 852	11 754	26%	17%	10 155
Autres activités et éliminations	281	19	-	-	(70)
Total	79 184	64 215	23%	17%	44 651

(a) À périmètre et taux de change comparables. L'effet de l'évolution des parités monétaires sur les ventes du Groupe est de 0% et l'effet des variations de périmètre est nul. Les principes de détermination des effets de l'évolution des parités monétaires sur les ventes des entités en devises et des variations de périmètre sont décrits en page 39.

Résultat opérationnel courant par groupe d'activités (en millions d'euros)	2022	2021	2020
Vins et Spiritueux	2 155	1 863	1 388
Mode et Maroquinerie	15 709	12 842	7 188
Parfums et Cosmétiques	660	684	80
Montres et Joaillerie	2 017	1 679	302
Distribution sélective	788	534	(203)
Autres activités et éliminations	(274)	(451)	(450)
Total	21 055	17 151	8 305

Informations par zone géographique

Ventes par zone géographique de destination (en pourcentage)	2022	2021	2020
France	8	6	8
Europe (hors France)	16	15	16
États-Unis	27	26	24
Japon	7	7	7
Asie (hors Japon)	30	35	34
Autres marchés	12	11	11
Total	100	100	100

Ventes par devise (en pourcentage)	2022	2021	2020
Euro	19	17	19
Dollar US	30	28	27
Yen Japonais	7	7	7
Hong Kong dollar	2	3	4
Autres devises	42	45	43
Total	100	100	100

Nombre de boutiques	2022	2021	2020
France	518	522	512
Europe (hors France)	1 108	1 203	1 175
États-Unis	1 054	1 014	866
Japon	496	477	428
Asie (hors Japon)	1 829	1 746	1 514
Autres marchés	659	594	508
Total	5 664	5 556	5 003

Données par action

(en euros)	2022	2021	2020
Résultats consolidés par action			
Résultat net, part du Groupe	28,05	23,90	9,33
Résultat net, part du Groupe après dilution	28,03	23,89	9,32
Dividende par action			
Acompte	5,00	3,00	2,00
Solde	7,00	7,00	4,00
Montant brut global versé au titre de l'exercice ^(a) / ^(b)	12,00	10,00	6,00

(a) Pour l'exercice 2022, montant proposé à l'Assemblée générale du 20 avril 2023.

(b) Montant global versé au titre de l'exercice, avant effets de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire.

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

Conseil d'administration

Bernard Arnault
Président-directeur général

Antonio Belloni⁽¹⁾
Directeur général délégué

Antoine Arnault

Delphine Arnault⁽¹⁾

Dominique Aumont
Administrateur représentant les salariés

Nicolas Bazire

Marie-Véronique Bellocil-Melkin
Administratrice représentant les salariés

Sophie Chassat⁽²⁾

Charles de Croisset⁽²⁾
Administrateur référent

Clara Gaymard⁽²⁾

Marie-Josée Kravis⁽¹⁾⁽²⁾

Laurent Mignon⁽²⁾⁽³⁾

Marie-Laure Sauty de Chalon⁽¹⁾⁽²⁾

Yves-Thibault de Silguy⁽²⁾

Natacha Valla⁽¹⁾⁽²⁾

Hubert Védrine⁽²⁾

Censeurs

Yann Arthus-Bertrand

Diego Della Valle⁽⁴⁾

Lord Powell of Bayswater⁽⁵⁾

Comité exécutif

Bernard Arnault
Président-directeur général

Antonio Belloni
Directeur général délégué

Delphine Arnault
Christian Dior Couture

Nicolas Bazire
Développement et acquisitions

Pietro Beccari
Louis Vuitton

Stéphane Bianchi
Montres et Joaillerie

Michael Burke
Conseiller du Président

Chantal Gaemperle
Ressources Humaines et Synergies

Jean-Jacques Guiony
Finances

Christopher de Lapuente
Distribution sélective

Stéphane Rinderknech
Hôtellerie d'excellence et Beauté

Philippe Schaus
Vins et Spiritueux

Jérôme Sibille
Administration Générale et Affaires Juridiques

Sidney Toledano
Fashion Group

Jean-Baptiste Voisin
Stratégie

Secrétariat général

Marc-Antoine Jamet

Comité d'audit de la performance

Clara Gaymard⁽²⁾
Présidente

Charles de Croisset⁽²⁾

Marie-Laure Sauty de Chalon⁽¹⁾⁽²⁾

Yves-Thibault de Silguy⁽²⁾

Comité de la gouvernance et des rémunérations

Natacha Valla⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁶⁾
Présidente

Sophie Chassat⁽²⁾

Charles de Croisset⁽²⁾

Marie-Josée Kravis⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁶⁾

Yves-Thibault de Silguy⁽²⁾⁽⁷⁾

Comité d'éthique et du développement durable

Yves-Thibault de Silguy⁽²⁾
Président

Delphine Arnault⁽¹⁾

Marie-Laure Sauty de Chalon⁽¹⁾⁽²⁾

Hubert Védrine⁽²⁾

Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
représenté par Guillaume Troussicot et Bénédicte Sabadie

Mazars
représenté par Isabelle Sapet et Simon Beillevaire

(1) Renouvellement du mandat d'Administrateur proposé à l'Assemblée générale du 20 avril 2023.

(2) Personnalité indépendante.

(3) Nomination en qualité d'Administrateur proposée à l'Assemblée générale du 20 avril 2023.

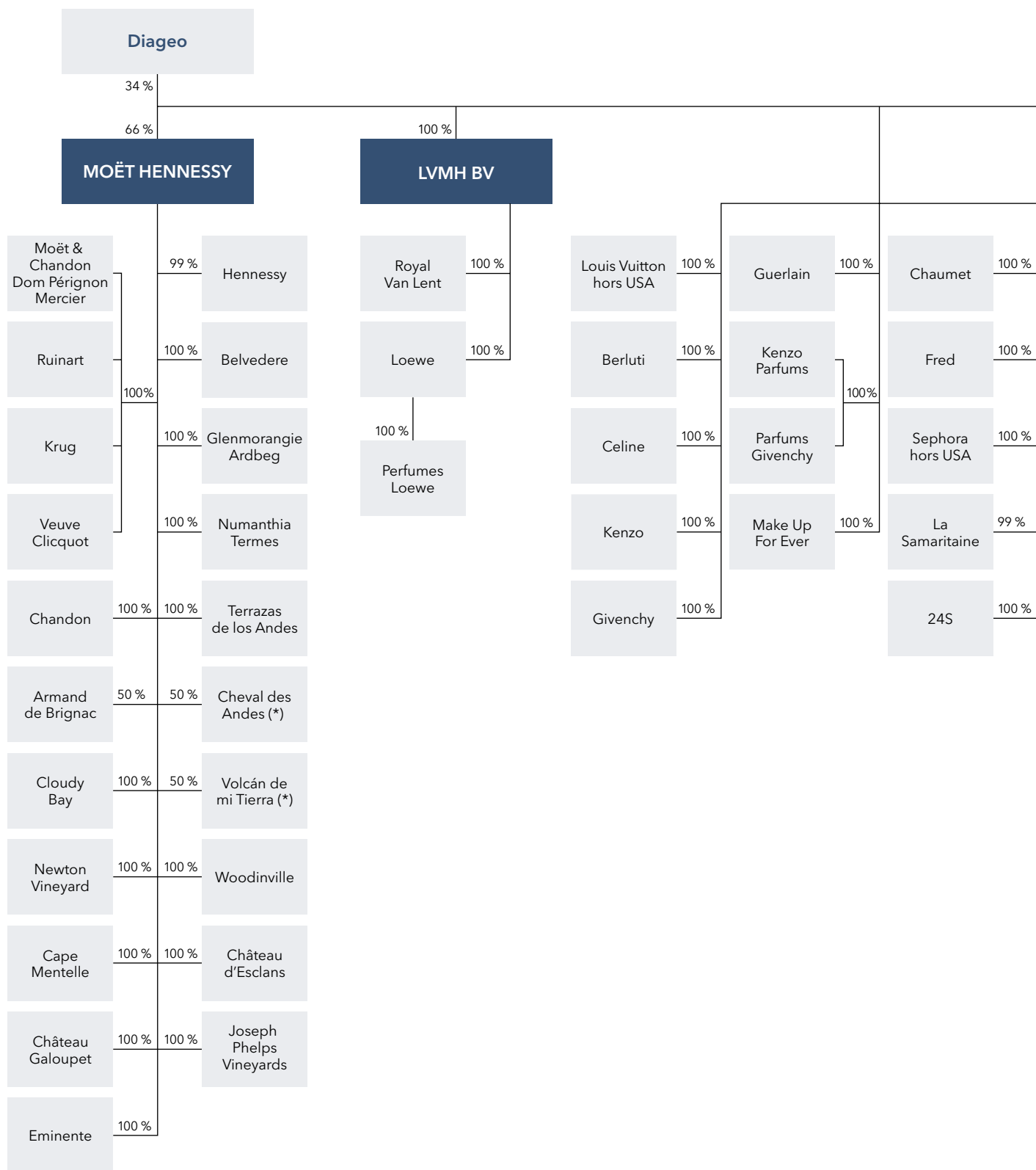
(4) Nomination en qualité de Censeur proposée à l'Assemblée générale du 20 avril 2023.

(5) Renouvellement du mandat de Censeur proposé à l'Assemblée générale du 20 avril 2023.

(6) Nomination de Madame Natacha Valla en qualité de membre et de Présidente du Comité de la gouvernance et des rémunérations par le Conseil d'administration, dans sa séance du 26 janvier 2023, avec effet à l'issue de l'Assemblée générale du 20 avril 2023 ; Madame Marie-Josée Kravis demeurant Présidente du Comité jusqu'à l'issue de ladite Assemblée générale.

(7) Jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale du 20 avril 2023.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2022

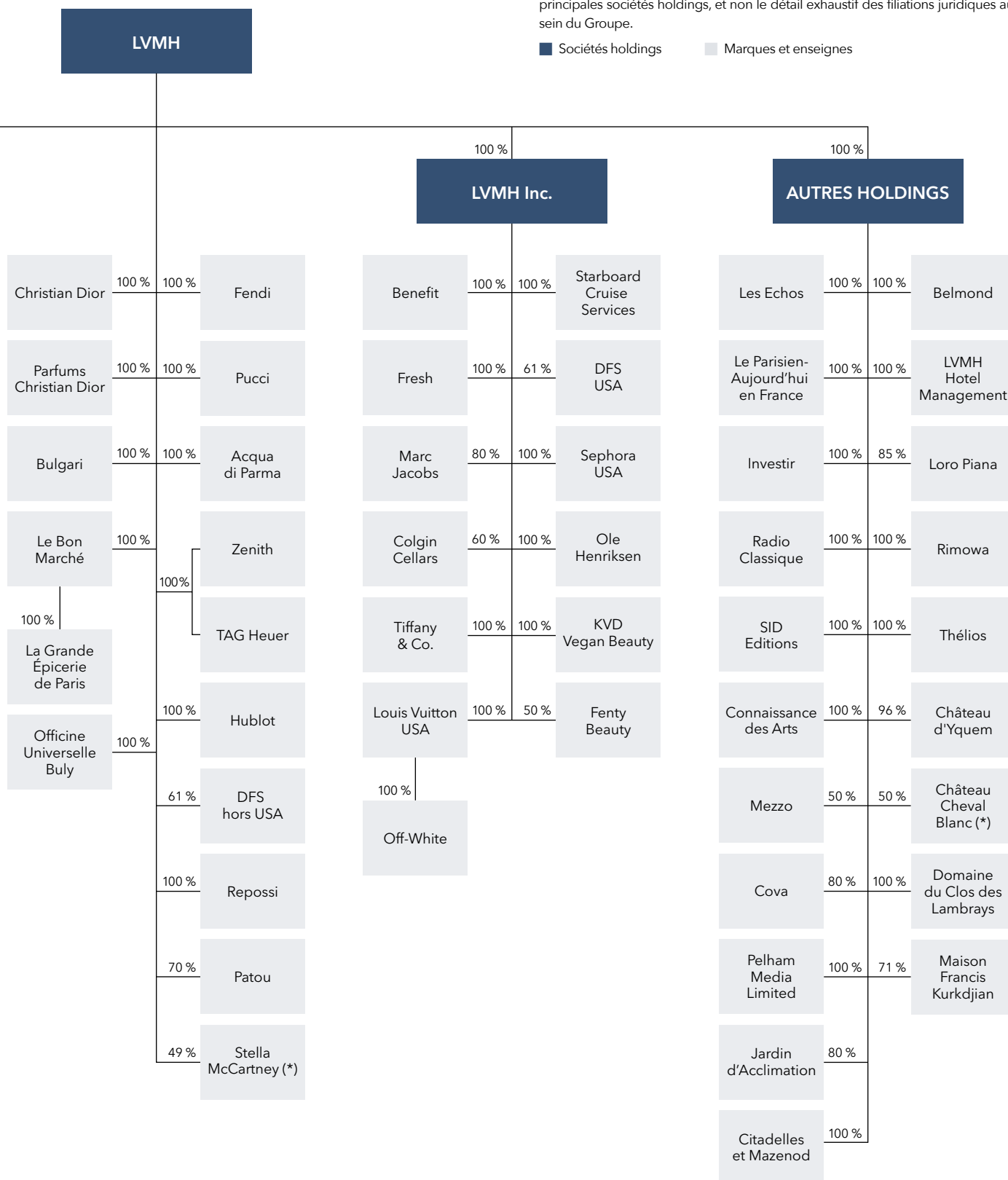


(*) Consolidation par mise en équivalence.

L'organigramme ci-dessous est « simplifié » dans la mesure où l'objectif retenu est de présenter le contrôle, direct et/ou indirect, des marques et enseignes par les principales sociétés holdings, et non le détail exhaustif des filiations juridiques au sein du Groupe.

■ Sociétés holdings

■ Marques et enseignes



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

Modèle économique de LVMH

1.	PRÉSENTATION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS	10
2.	LES VALEURS D'UN GROUPE ENGAGÉ	12
3.	MODÈLE OPÉRATIONNEL	12

Le groupe LVMH a été créé en 1987 par la fusion de Moët Hennessy et Louis Vuitton. C'est en 1989 que Bernard Arnault en devient l'actionnaire principal et le Président-directeur général avec l'ambition de faire de LVMH le leader mondial du luxe.

Aujourd'hui, le groupe LVMH fonde sa position de leader sur un patrimoine unique constitué de 75 Maisons d'exception réparties dans six secteurs d'activités. Chacune d'entre elles crée des produits porteurs d'un savoir-faire maîtrisé, d'un héritage préservé, et puise son dynamisme dans son esprit d'innovation et d'ouverture au monde.

Le Groupe développe ses Maisons sur le long terme, dans le respect de leur force et de leur singularité mais aussi selon des valeurs et un modèle commun. LVMH met à leur disposition toutes

les ressources nécessaires à leur développement en matière de création, de fabrication et de distribution sélective de leurs produits et services.

LVMH est un groupe engagé. Au-delà de la responsabilité qui incombe à LVMH en tant qu'entreprise de mener de façon la plus vertueuse ses activités, le Groupe a décidé, en coordination avec les Maisons, de mettre en place de nombreuses actions non directement liées à l'exercice de celles-ci en faveur de la société, de l'environnement et de la culture. Menés de longue date, ces engagements s'inscrivent dans la durée et apportent une réponse forte à la place et à la contribution qu'un groupe tel que LVMH se doit d'apporter à la société.

1. PRÉSENTATION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Au travers de ses Maisons, le groupe LVMH est le seul acteur simultanément présent dans les secteurs majeurs du luxe suivants :

Vins et Spiritueux : situées en Champagne, dans le Bordelais ou dans les régions viticoles les plus renommées, les Maisons du groupe LVMH, souvent séculaires, cultivent un caractère unique et partagent une forte culture de l'excellence. Les activités de LVMH dans les Vins et Spiritueux se répartissent entre la branche Champagne et Vins et la branche Cognac et Spiritueux. S'appuyant sur un réseau de distribution international agile et puissant, ce groupe d'activités axe son développement sur les segments haut de gamme du marché. Numéro un mondial du cognac avec Hennessy et du champagne avec le premier portefeuille de marques rassemblant des gammes complémentaires, LVMH détient également une activité de vins pétillants et tranquilles haut de gamme implantée à travers le monde.

Mode et Maroquinerie : LVMH réunit à la fois des Maisons à l'héritage unique et des marques plus récentes à fort potentiel. Maisons de haute couture ou de mode de luxe, les Maisons de LVMH fondent leur réussite sur la qualité, l'authenticité et l'originalité de leurs créations, portées par des créateurs au talent reconnu. Les Maisons du Groupe se concentrent sur la créativité de leurs collections, le développement de produits iconiques et intemporels, l'excellence de leur distribution et le renforcement de leur présence en ligne, tout en préservant leur identité.

Parfums et Cosmétiques : acteur majeur du secteur des parfums, du maquillage et des soins, LVMH regroupe des Maisons mondialement établies et des jeunes marques à l'avenir prometteur. L'activité Parfums et Cosmétiques de LVMH bénéficie d'une dynamique exceptionnelle qui repose aussi bien sur la pérennisation et le développement de lignes phares que sur l'audace de nouvelles créations. Les Maisons entretiennent ce qui fait leur singularité, gage de différenciation pour leurs adeptes

sur un marché mondial très concurrentiel. Toutes sont animées par les mêmes valeurs : quête d'excellence, créativité, innovation et parfaite maîtrise de leur image.

Montres et Joaillerie : au sein de ce groupe d'activités le plus récemment mis en place, les Maisons du Groupe opèrent dans l'horlogerie haut de gamme, la joaillerie et la haute joaillerie. LVMH rassemble des marques aux positionnements complémentaires, parmi les plus dynamiques du marché. Fortes d'un savoir-faire parfaitement maîtrisé, ces Maisons déploient créativité et innovation pour surprendre leurs clients à travers le monde et répondre à leurs désirs.

Distribution sélective : les enseignes de distribution sélective du Groupe poursuivent un seul et même objectif : transformer le shopping en une expérience unique. Architecture d'intérieur élégante, sélection pointue de produits et services haut de gamme avec une personnalisation de la relation : les clients sont au cœur de leurs attentions au quotidien. Opérant aux quatre coins du monde, les Maisons sont présentes à travers deux concepts, la distribution sélective et la vente de produits de luxe à la clientèle des voyageurs internationaux (travel retail).

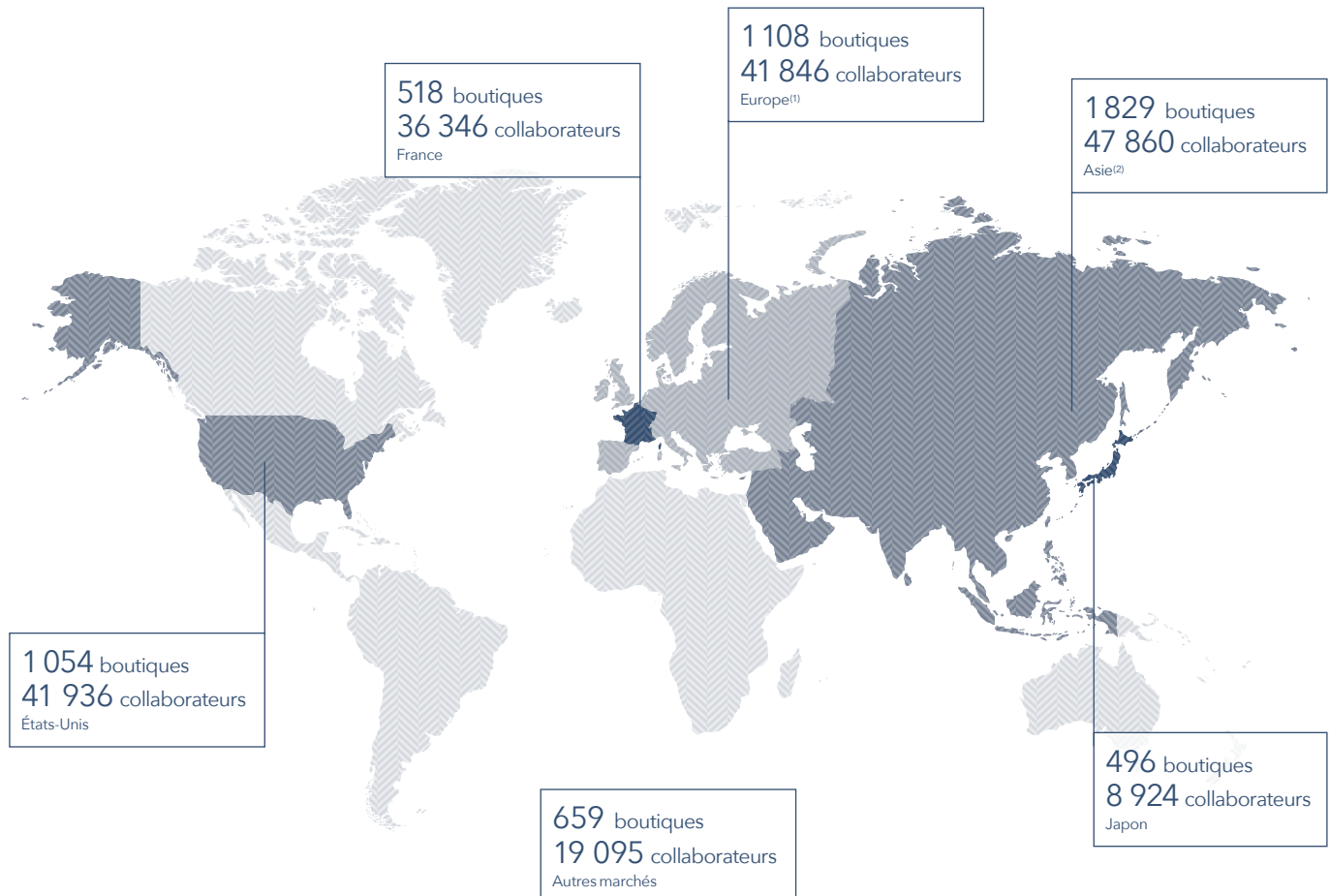
Autres activités : les Maisons de ce groupe d'activités ont en commun d'être les ambassadeurs de la culture et d'un art de vivre cher à LVMH. Cette approche est notamment partagée par le groupe Les Echos qui, outre *Les Echos* – premier quotidien économique français – réunit plusieurs titres de la presse économique et culturelle, le chantier naval Royal Van Lent – qui construit et commercialise des yachts sur-mesure sous la prestigieuse bannière Feadship, Belmond – qui dispose d'un large portefeuille d'hôtels, trains, croisières et safaris, conciliant héritage, savoir-faire, authenticité et sens du service, et les hôtels d'exception Cheval Blanc qui opèrent à travers le monde.

Chiffres clés

(au 31 décembre 2022)

**Présence géographique**

(au 31 décembre 2022)



(1) Hors France.

(2) Hors Japon.

2. LES VALEURS D'UN GROUPE ENGAGÉ

L'âme de notre Groupe et de nos Maisons s'exprime dans tout ce que nous entreprenons. Elle repose sur les valeurs fondamentales qui irriguent notre Groupe et qui sont partagées par tous.

Être créatifs et innovants : la créativité et l'innovation sont inscrites dans les gènes de LVMH et ont, au fil du temps, assuré le succès des Maisons et assis leur légitimité. Socle des Maisons qui composent le Groupe, ce tandem créativité-innovation est au cœur d'une délicate équation : renouveler l'offre proposée par les Maisons et être résolument tournés vers l'avenir, tout en s'inscrivant dans le respect de leur patrimoine.

Offrir l'excellence : au sein du Groupe, aucun compromis n'est possible sur la qualité. Parce que les Maisons incarnent l'univers de l'artisanat en ce qu'il a de plus noble et de plus abouti, une attention minutieuse est portée aux détails et à la perfection : du produit au service, c'est dans cette quête d'excellence que le Groupe cultive sa différence.

Cultiver l'esprit d'entreprise : agile, l'organisation décentralisée du Groupe favorise l'efficacité et la réactivité. Elle stimule les initiatives individuelles en confiant des responsabilités importantes à chacun. L'esprit d'entreprise promu par le Groupe facilite la prise de risque et encourage la persévérance ; il nécessite un esprit pragmatique et une capacité à mobiliser des équipes en les entraînant vers des objectifs ambitieux.

S'engager pour un impact positif : chacune des actions du Groupe et de ses collaborateurs est porteuse de nos engagements en matière d'éthique, de responsabilité sociale et de respect de l'environnement. Ils sont le fondement de la performance et de la pérennité de nos Maisons. Convaincus qu'il n'y a pas de produit désirable sans société durable, nous avons à cœur d'assurer que nos produits et la façon dont ils sont fabriqués impactent positivement l'ensemble de notre écosystème et les territoires dans lesquels nous sommes implantés, et que notre Groupe contribue activement à un avenir meilleur.

3. MODÈLE OPÉRATIONNEL

LVMH a mis en place un modèle opérationnel unique qui repose sur six piliers et qui contribue à la réussite à long terme du Groupe en conjuguant croissance rentable, durabilité et engagement en faveur de l'excellence :

Une organisation décentralisée : le mode de fonctionnement adopté par LVMH garantit autonomie et forte réactivité aux Maisons. Cela leur permet d'être au plus près des clients, d'assurer une prise de décision rapide, efficace, juste et de motiver durablement les collaborateurs du Groupe en les incitant à exercer leur esprit entrepreneurial.

La croissance interne : le groupe LVMH donne la priorité à la croissance interne et s'attache à tout mettre en œuvre pour développer ses Maisons et y encourager et protéger la créativité. Les collaborateurs sont clés dans un tel modèle et les accompagner dans leur carrière, les inciter à toujours se dépasser est primordial.

L'intégration verticale : pour cultiver l'excellence d'amont en aval, l'intégration verticale permet de maîtriser tous les aspects de la chaîne de valeur, depuis les sources d'approvisionnement

jusqu'à la distribution sélective, en passant par l'outil de fabrication. Cette maîtrise garantit le contrôle rigoureux de l'image des Maisons.

La mise en place de synergies : la mise en commun à l'échelle du Groupe de moyens pour créer des synergies intelligentes se fait dans le respect de l'identité et de l'autonomie des Maisons. La puissance mutualisée que représente LVMH en tant que Groupe doit pouvoir bénéficier à chacune d'entre elles.

La pérennisation des savoir-faire : les Maisons composant le Groupe s'inscrivent dans un temps long. Pour préserver leur identité et leur excellence, LVMH et ses Maisons ont mis en place de nombreux dispositifs de transmission de savoir-faire et de valorisation des métiers de l'artisanat et de la création auprès des jeunes générations.

Un équilibre des activités et des implantations géographiques : le groupe LVMH s'est donné les moyens de progresser régulièrement grâce à l'équilibre entre ses activités et une présence répartie géographiquement. Cet équilibre permet au Groupe de mieux résister aux aléas de l'économie.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

Présentation des activités, faits marquants et perspectives

1.	VINS ET SPIRITUEUX	14
1.1	Champagne et Vins	14
1.2	Cognac et Spiritueux	16
1.3	La distribution des Vins et Spiritueux	18
1.4	Faits marquants 2022 et perspectives 2023	18
2.	MODE ET MAROQUINERIE	19
2.1	Les marques du groupe Mode et Maroquinerie	19
2.2	Position concurrentielle	20
2.3	La création	20
2.4	La distribution	21
2.5	Sources d'approvisionnement et sous-traitance	21
2.6	Faits marquants 2022 et perspectives 2023	22
3.	PARFUMS ET COSMÉTIQUES	24
3.1	Les marques du groupe Parfums et Cosmétiques	24
3.2	Position concurrentielle	24
3.3	La recherche	25
3.4	Production, sources d'approvisionnement et sous-traitance	25
3.5	Distribution et communication	25
3.6	Faits marquants 2022 et perspectives 2023	26
4.	MONTRES ET JOAILLERIE	27
4.1	Les marques du groupe Montres et Joaillerie	27
4.2	Position concurrentielle	28
4.3	La distribution	28
4.4	Sources d'approvisionnement et sous-traitance	28
4.5	Faits marquants 2022 et perspectives 2023	29
5.	DISTRIBUTION SÉLECTIVE	30
5.1	L'activité « travel retail »	30
5.2	L'activité « selective retail »	31
5.3	Position concurrentielle	31
5.4	Faits marquants 2022 et perspectives 2023	32
6.	AUTRES ACTIVITÉS	33

1. VINS ET SPIRITUEUX

En 2022, les ventes du groupe d'activités Vins et Spiritueux représentent 9% des ventes totales du groupe LVMH. La part des champagnes et vins est de 49%, celle des cognacs et spiritueux de 51%.

1.1 Champagne et Vins

1.1.1 Les marques de champagne et vins

LVMH produit et commercialise une gamme de marques très étendue de vins de champagne de haute qualité. En dehors de la Champagne, le Groupe élabore et distribue un ensemble de vins pétillants et tranquilles haut de gamme produits dans neuf pays et sur quatre continents : France, Espagne, États-Unis (Californie), Argentine, Brésil, Australie, Nouvelle-Zélande, Inde et Chine.

Moët & Chandon a été fondé en 1743 par Claude Moët et élevé à une renommée internationale par son descendant, Jean-Rémy Moët, qui rêvait de «partager l'effervescence du champagne avec le monde». De la cour royale au tapis rouge, du Studio 54 au Grand Chelem, Moët & Chandon rassemble autour de moments palpitants et extraordinaires. Avec les vignobles les plus vastes et les plus diversifiés de la région, la Maison propose un portefeuille universel et polyvalent de champagnes pour toutes les occasions et tous les palais. Facile à aimer, chaque création – de l'émblématique *Moët Impérial* à la raffinée Collection *Grand Vintage*, du glamour *Moët Rosé Impérial* au rafraîchissant *Moët Ice Impérial* – éblouit et ravit grâce à un large spectre de saveurs et d'arômes qui capture l'étonnante étendue de son terroir. Grâce à Natura Nostra, le programme de développement durable à long terme de Moët & Chandon, la Maison œuvre à la protection de la biodiversité dans la région et, depuis 2009, Moët & Chandon soutient également des initiatives philanthropiques par le biais de Toast for a Cause. Depuis près de trois siècles, Moët & Chandon est le champagne de prédilection pour marquer les événements importants de l'histoire et les célébrations personnelles, rehaussant chaque toast de l'étincelle de l'effervescence.

Dom Pérignon porte l'héritage de Dom Pierre Pérignon, moine bénédictin du XVII^e siècle dont l'ambition était de faire «le meilleur vin du monde». Les champagnes Dom Pérignon ne peuvent être que millésimés. Le Chef de Cave, Vincent Chaperon, est le maître absolu de l'assemblage et du processus de maturation des vins, expressions de sa vision créative. Le vin évolue par plateaux successifs, qui définissent autant de fenêtres d'expression, appelées *Plénitudes*.

Veuve Clicquot, qui fête en 2022 ses 250 ans, est réputée pour son travail du Pinot Noir et son expertise en vins de réserve, qui représentent 30 à 45% des cuvées *Brut Carte Jaune* et *Rosé*. Depuis sa création en 1772, la Maison travaille «une seule qualité, la toute première», comme l'illustre la cuvée de prestige *La Grande Dame*, dont les huit grands crus historiques de la Maison forment le socle de l'assemblage. L'innovation est aussi au cœur de l'ADN de la Maison, Madame Clicquot ayant été à l'origine d'innovations encore en usage de nos jours, telles que la première cuvée millésimée (1810), la table de remuage (1816) et le rosé d'assemblage (1818). En hommage à son histoire, la Maison a créé en 1972 le prix BOLD, qui soutient chaque année depuis 50 ans les femmes entrepreneurs partout dans le monde.

Ruinart, fondée en 1729, est la plus ancienne des Maisons de Champagne. Chacune des cuvées porte la signature distinctive du chardonnay, cépage emblématique de la Maison. Née en 1843 du rêve d'un homme visionnaire, la Maison **Krug** se caractérise par l'excellence indiscutable de son savoir-faire et sa quête permanente d'expériences sensorielles et poétiques. Le rêve de Joseph Krug visait à offrir chaque année l'expression la plus généreuse du Champagne, indépendamment des aléas climatiques. *Krug Grande Cuvée* incarne cette raison d'être : une nouvelle Édition de cette cuvée est recrée chaque année et ce depuis six générations de la famille Krug. **Mercier**, fondée en 1858 propose une expérience de dégustation en toute simplicité. Il est le reflet de son époque, et fait évoluer la façon traditionnelle de le déguster, en privilégiant les moments spontanés aux grandes cérémonies, tout en restant fidèle à la vision qualitative de son fondateur Eugène Mercier. Le Champagne Mercier est audacieux, spontané et authentique. *Mercier Brut*, *Mercier Brut Rosé*, *Mercier Demi-Sec*, *Mercier Brut Réserve* et *Mercier Blanc de Noirs*, constituent la collection complète de la Maison.

En 2021, LVMH a pris une participation de 50% au capital de la Maison **Armand de Brignac**. Détendue en partenariat avec Shawn Jay-Z Carter, la marque poursuit sa croissance et confirme son positionnement super-luxe.

Le portefeuille de vins hors Champagne de LVMH regroupe des appellations prestigieuses, en France, en Espagne, en Amérique, en Asie et en Océanie.

Hors de France, les domaines de LVMH sont les suivants : **Cloudy Bay** en Nouvelle-Zélande, **Cape Mentelle** en Australie, **Newton Vineyard**, l'émblématique **Colgin Cellars**, fondé par Ann Colgin il y a 30 ans et acquis par LVMH en 2017 et **Joseph Phelps**, l'une des propriétés viticoles les plus réputées de la Napa Valley et acquise par LVMH en 2022, en Californie, **Terrazas de los Andes** et **Cheval des Andes** en Argentine, **Ao Yun** en Chine et **Numanthia Termes** en Espagne. La marque **Chandon**, créée en 1959 en Argentine, regroupe les vins pétillants («sparkling») de Moët Hennessy élaborés en Californie, en Argentine, au Brésil, en Australie, en Inde et en Chine par Chandon Estates.

En France, LVMH détient depuis 1999 **Château d'Yquem**, le plus prestigieux des vins de Sauternes, unique Premier Cru Supérieur du classement de 1855. Depuis 2009, le Groupe détient 50% du prestigieux Château Cheval Blanc, premier Grand Cru classé A Saint-Émilion, consolidé par mise en équivalence. En 2014, LVMH a acquis le Domaine du **Clos des Lambrays**, l'un des plus anciens et prestigieux domaines viticoles de la Bourgogne et Grand Cru de la côte de Nuits. Enfin, **Château Galoupet**, Cru classé des Côtes-de-Provence depuis 1955 et **Château d'Esclans**, le leader des vins de Rosé de Provence sur le marché américain, dirigé par Sacha Lichine, ont rejoint le portefeuille de vins en 2019.

1.1.2 Position concurrentielle

En 2022, les expéditions en volume des marques de champagne de LVMH sont en hausse de 6,2% par rapport à 2021, tandis que les expéditions de la région Champagne augmentent de 1,6% (source : CIVC). La part de marché de LVMH progresse ainsi à 22,5% du total des expéditions, contre 21,5% en 2021.

Les expéditions de champagne, pour la totalité de la région Champagne, se répartissent ainsi :

(en millions de bouteilles et pourcentage)	2022			2021			2020		
	Volumes		Part de marché (%)	Volumes		Part de marché (%)	Volumes		Part de marché (%)
	Région	LVMH		Région	LVMH		Région	LVMH	
France	138,4	9,1	6,6	140,8	8,6	6,1	113,3	6,8	6,0
Export	187,5	64,4	34,3	180,0	60,4	33,6	130,8	45,4	34,7
Total	325,9	73,4	22,5	320,8	69,0	21,5	244,1	52,2	21,4

(Source : Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne - CIVC).

La ventilation géographique des ventes de champagne de LVMH en 2022, en pourcentage des ventes totales exprimées en nombre de bouteilles, est la suivante :

(en pourcentage)	2022	2021	2020
Allemagne	5	5	5
Royaume-Uni	7	7	8
États-Unis	23	25	24
Italie	4	4	4
Japon	10	9	10
Australie	5	5	4
Autres	34	32	32
Total export	88	87	87
France	12	13	13
Total	100	100	100

1.1.3 Mode d'élaboration du champagne

L'appellation Champagne recouvre une zone géographique délimitée classée en A.O.C. qui s'étend sur les 34 000 hectares légalement utilisables pour sa production. Trois variétés de cépages sont très largement majoritaires pour la production du champagne : le chardonnay, le pinot noir et le pinot meunier.

Outre son effervescence, la caractéristique du champagne est de résulter de l'assemblage de vins d'années différentes et/ou de différents cépages et parcelles de récolte. C'est par la maîtrise de l'assemblage et la constance de leur qualité dues au talent de leurs œnologues, que se distinguent les meilleures marques.

Les conditions climatiques influencent très sensiblement la récolte du raisin d'année en année. L'élaboration du champagne requiert en outre un vieillissement en cave d'environ deux années et davantage pour les cuvées « premium », millésimées et/ou de prestige. Pour se prémunir des irrégularités de vendanges et gérer les fluctuations de la demande, mais aussi pour maintenir une qualité constante au fil des années, les Maisons de Champagne de LVMH ajustent les quantités disponibles à la vente et conservent en stock, principalement en cuves, des vins de

réserve. Compte tenu des temps de vieillissement, le Groupe maintient en permanence des stocks de champagne importants dans ses caves. En moyenne, le nombre de bouteilles stockées en Champagne dans les caves de LVMH représente 229 millions de bouteilles, soit l'équivalent de 3 années de ventes environ ; à ce stock de bouteilles s'ajoutent les vins en attente de tirage en cuves (équivalent à 98 millions de bouteilles) dont la réserve qualitative bloquée suivant les règles applicables à la profession (pour l'équivalent de 6 millions de bouteilles).

La fabrication du champagne implique des processus d'une rigueur extrême, pour garder au fil des ans une qualité d'une constance absolue. Moët et Chandon exploite pleinement son site de Mont Aigu dont la cuverie, les installations de tirage, de vieillissement (caves), de dégorgement et d'habillage complètent les capacités de production des sites historiques d'Epernay, dont la rénovation se poursuit. Les sites de production historiques de Veuve Clicquot, Ruinart et Krug se situent à Reims. Veuve Clicquot poursuit la construction de son nouveau site de production « Comète » situé sur la commune de Saint Léonard, à proximité de Reims, alors que Krug finalise la construction d'un site de vinification à Ambonnay.

Soucieux d'innover et d'accroître la maîtrise de ses processus de production, le Groupe a inauguré en 2021 son centre de Recherche & Développement commun à l'ensemble de ses Maisons sur la commune de Oiry.

1.1.4 Sources d'approvisionnement en raisins et sous-traitance

Le Groupe possède 1 650 hectares en production, qui fournissent 20% des besoins annuels. Au-delà, les Maisons du Groupe s'approvisionnent en raisins et vins auprès de vignerons et de coopératives, sur la base d'accords pluriannuels ; le premier fournisseur de raisins et de vins représente moins de 10% du total des approvisionnements des Maisons du Groupe.

Les Maisons de Champagne de LVMH, ainsi que leurs partenaires livreurs, développent leur engagement en faveur de la viticulture durable.

Depuis 1996, des accords interprofessionnels ont instauré une réserve qualitative afin de faire face aux irrégularités des récoltes, les stocks excédentaires ainsi « bloqués » pouvant être mis en vente les années de faible récolte. Chaque année, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) fixe, d'une part, le niveau de récolte maximum pouvant être vinifié et commercialisé en appellation Champagne, et d'autre part, le « plafond limite de classement (PLC) », correspondant à la quantité qu'il est possible de récolter au-delà du rendement commercialisable. Pour la récolte 2022, le rendement disponible de l'appellation Champagne a été fixé à 12 000 kg/ha. Le niveau maximum de la réserve bloquée est fixé à 8 000 kg/ha.

1.2 Cognac et Spiritueux

1.2.1 Les marques de cognac et spiritueux

Avec **Hennessy**, LVMH détient la marque la plus puissante dans le secteur du cognac. La société a été fondée par Richard Hennessy en 1765. Historiquement, les premiers marchés de la marque sont irlandais et britanniques, mais rapidement Hennessy augmente sa présence en Asie qui représente déjà près de 30 % des expéditions en 1925. La marque devient le leader mondial du cognac dès 1890. Hennessy est le créateur du *X.O (Extra Old)* en 1870 et développe depuis une gamme de cognac haut de gamme qui fait sa renommée.

LVMH a acquis **Glenmorangie** en 2005, qui détient les whiskies single malt Glenmorangie, issu des plus hauts alambics d'Europe au nord-est de l'Écosse et **Ardbeg**, élaboré sur l'île d'Islay située au sud de l'archipel des Hébrides.

Depuis 2007, LVMH détient la vodka de luxe **Belvedere**, créée en 1993 dans le but d'apporter au marché américain une vodka de luxe pour connaisseurs. Celle-ci est élaborée dans la distillerie Polmos Żyrardów située en Pologne, créée en 1910.

Depuis 2017, les flacons du tequila **Volcán de mi Tierra**, créé avec l'entrepreneur mexicain Juan Gallardo Thurlow, sont principalement commercialisés aux États-Unis et au Mexique.

Les principaux marchés géographiques du cognac pour la profession et pour LVMH, sur la base des expéditions en nombre de bouteilles hors vrac, sont les suivants :

(en millions de bouteilles et pourcentage)	2022		
	Volumes		Part de marché (%)
	Région	LVMH	
France	5,1	2,3	45,2
Europe (hors France)	27,7	7,4	26,7
États-Unis	110,6	63,5	57,4
Asie	50,1	17,3	34,5
Autres marchés	15,2	9,3	61,6
Total	208,7	99,8	47,8

(Source : Bureau National Interprofessionnel du Cognac - BNIC).

Le prix payé par kilo de raisin de la vendange 2022 s'établit entre 5,85 euros et 6,75 euros suivant les crus, en augmentation moyenne de 9 % par rapport à celui de la vendange 2021. À ce prix de base peuvent s'ajouter des primes en fonction des conditions particulières à chaque partenariat, dont le niveau d'effort réalisé à la mise en œuvre de la viticulture durable.

Les matières sèches, c'est-à-dire les bouteilles, bouchons, et tous autres éléments constituant le contenant ou l'emballage sont acquis auprès de fournisseurs hors Groupe. En 2022, les Maisons de Champagne ont eu recours à des sous-traitants pour un montant de 32 millions d'euros ; ces prestations portent notamment sur les opérations de pressurage, de manipulation ou d'entreposage des bouteilles.

Volcán de mi Tierra est consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Acquis en 2017, **Woodinville Whiskey Company**, fondée en 2010 par Orlin Sorensen et Brett Carlile et plus grande distillerie artisanale de l'État de Washington, a finalisé en 2022 les derniers éléments de son important programme d'extension de ses capacités de production.

En 2020, le Groupe enrichit son portefeuille de spiritueux avec le lancement d'**Eminente**, un rhum cubain d'exception à destination du marché européen.

1.2.2 Position concurrentielle

En 2022, les volumes d'expédition de la région de Cognac sont en baisse de 4,7 % par rapport à 2021 (source : BNIC), tandis que les expéditions en volume de Hennessy sont en hausse de 0,9 %. La part de marché volumes expéditions départ Cognac de Hennessy est en hausse de 3 points à 48 % en 2022, contre 45 % en 2021. La société est leader mondial du cognac et des spiritueux premiums internationaux, ses positions étant particulièrement fortes aux États-Unis, en Chine et sur les autres marchés clés du cognac (Afrique du Sud, Nigeria, Royaume-Uni...).

2021			2020		
Volumes		Part de marché (%)	Volumes		Part de marché (%)
Région	LVMH		Région	LVMH	
France	5,3	45,4	4,1	1,8	44,3
Europe (hors France)	28,9	22,8	27,7	6,5	23,6
États-Unis	114,5	54,7	103,0	61,1	59,3
Asie	57,2	33,6	42,8	15,7	36,8
Autres marchés	12,9	62,0	10,4	6,2	59,9
Total	218,9	45,2	188,0	91,4	48,6

La ventilation géographique des ventes de cognac de LVMH, en pourcentage des ventes totales exprimées en nombre de bouteilles, est la suivante :

(en pourcentage)	2022	2021	2020
États-Unis	60	65	69
Japon	1	-	1
Asie (hors Japon)	19	18	15
Europe (hors France)	8	7	7
Autres	12	10	8
Total export	100	100	100
France	-	-	-
Total	100	100	100

1.2.3 Mode d'élaboration du cognac

La région délimitée de Cognac se situe autour du bassin de la Charente. Le vignoble, qui s'étend actuellement sur plus de 83 000 hectares, est composé presque exclusivement du cépage ugni blanc qui donne un vin produisant les meilleures eaux-de-vie. La région est découpée en six crus ayant chacun ses qualités propres : la Grande Champagne, la Petite Champagne, les Borderies, les Fins Bois, les Bons Bois et les Bois Ordinaires. Hennessy sélectionne ses eaux-de-vie essentiellement parmi les quatre premiers crus, où la qualité des vins est la plus adaptée à l'élaboration de ses cognacs.

La distillation charentaise présente la particularité de se dérouler en deux temps appelés première et seconde chauffe. Les eaux-de-vie ainsi obtenues vieillissent en barriques de chêne. Le cognac résulte de l'assemblage progressif d'eaux-de-vie sélectionnées en fonction de leurs crus, de leurs origines et de leur âge.

Hennessy, dont la production est intégralement basée à Cognac, a inauguré en 2017 une nouvelle plate-forme logistique et unité de conditionnement, baptisée « Pont Neuf ». Avec l'inauguration en 2021 d'une deuxième ligne de production sur le site de « Pont Neuf », les capacités de production de la Maison sont portées à 10 millions de caisses par an. La conception de cette plate-forme de 26 000 m² répond à des standards environnementaux et de qualité de vie jusqu'ici inégalés.

1.2.4 Sources d'approvisionnement en vins et eaux-de-vie de cognac et sous-traitance

L'essentiel des eaux-de-vie de cognac nécessaires à Hennessy pour sa production est acheté auprès d'un réseau d'environ 1 600 producteurs indépendants, avec lesquels la société veille au maintien d'une extrême qualité, dans le cadre d'une politique ambitieuse de viticulture durable. Hennessy exploite en propre près de 180 hectares, soit moins de 1% de ses besoins en eaux-de-vie.

Les prix d'achat des eaux-de-vie sont agréés entre la société et chaque producteur selon l'offre et la demande et le niveau qualitatif des eaux-de-vie. En 2022, le prix des eaux-de-vie de la récolte a augmenté de 6% par rapport à celui de la récolte précédente, cette hausse fait suite à une augmentation de 3,5% en 2021.

Grâce à un stock optimisé d'eaux-de-vie, la Maison peut gérer les effets des évolutions de prix, en adaptant ses achats d'une année sur l'autre, dans le cadre contractuel établi avec les partenaires. Hennessy poursuit la maîtrise de ses engagements d'achats et la diversification de ses partenariats, pour préparer sa croissance future dans les différentes qualités.

Comme pour les activités de Champagne et Vins, Hennessy s'approvisionne en matières sèches (bouteilles, bouchons et autres constituants d'emballage) auprès de fournisseurs hors Groupe. Les barriques et foudres utilisés pour le vieillissement du cognac proviennent également de fournisseurs hors Groupe. Hennessy a peu recours à la sous-traitance pour ce qui concerne son cœur de métier : le vieillissement, l'assemblage et le conditionnement des eaux-de-vie.

1.2.5 Mode d'élaboration de la vodka, sources d'approvisionnement et sous-traitance

La vodka Belvedere est fabriquée uniquement à base de seigle polonais et d'eau pure et est produite dans l'une des plus anciennes distilleries polonaises produisant de la vodka depuis 1910. Belvedere ne contient aucun additif, et est produite conformément à la législation polonaise de production de la vodka qui édicte que rien ne peut être ajouté. Belvedere, experte dans la distillation à base de seigle, puise dans une tradition polonaise de plus de 600 ans pour fabriquer une vodka extraordinaire, distincte en goût et caractère. Globalement, le premier fournisseur d'eau-de-vie brute de Belvedere représente moins de 35% des approvisionnements de la société.

1.2.6 Mode d'élaboration du Scotch whisky

Conformément aux critères définis pour bénéficier de l'appellation Scotch Whisky, les whiskies single malt Glenmorangie et Ardbeg sont produits en Écosse à partir d'eau et d'orge malté, dont on obtient la fermentation au moyen de levures ; ils sont distillés et mis à vieillir sur le territoire écossais pour une durée d'au moins 3 années, dans des fûts de chêne d'une capacité n'excédant pas 700 litres. S'agissant de whiskies single malt, ils proviennent d'une seule distillerie. Les alambics de Glenmorangie, les plus hauts d'Écosse, s'élèvent à 5,14 mètres de hauteur, ne laissant se dégager et se condenser que les émanations les plus subtiles. Chez Ardbeg, les alambics sont équipés d'un purificateur unique en son genre. Les whiskies Glenmorangie subissent habituellement un vieillissement d'au moins 10 années qui s'opère dans des fûts de très grande qualité ; ceux d'Ardbeg peuvent être commercialisés plus tôt pour mieux exprimer leur caractère tourbé singulier.

1.3 La distribution des Vins et Spiritueux

Moët Hennessy dispose d'un réseau de distribution mondial puissant et agile, grâce auquel le groupe d'activités Vins et Spiritueux poursuit le déploiement géographique équilibré de son portefeuille de marques. Une partie de ce réseau est constituée de joint-ventures avec le groupe de spiritueux Diageo⁽¹⁾, en vertu d'accords conclus depuis 1987 afin de répondre à

l'objectif de renforcer les positions des deux groupes de mieux contrôler leur distribution, d'améliorer le service rendu à leur clientèle et d'accroître leur rentabilité par un partage des coûts de distribution. Ceci concerne principalement le Japon, la Chine, et la France. En 2022, 26% des ventes de champagne et de cognac ont été réalisées par ce canal.

1.4 Faits marquants 2022 et perspectives 2023

	2022	2021	2020
Ventes (en millions d'euros)	7 099	5 974	4 755
Dont : Champagne et vins	3 474	2 793	2 119
Cognac et spiritueux	3 625	3 181	2 636
Ventes en volume (en millions de bouteilles)			
Champagne	70,9	66,8	52,4
Cognac	94,3	102,6	94,6
Autres spiritueux	23,9	20,8	16,1
Vins tranquilles et pétillants	56,5	51,5	41,8
Ventes par zone géographique de destination (en %)			
France	6	6	5
Europe (hors France)	18	18	18
États-Unis	37	38	41
Japon	6	5	6
Asie (hors Japon)	20	21	19
Autres marchés	13	12	11
Total	100	100	100
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	2 155	1 863	1 388
Marge opérationnelle (en %)	30,4	31,2	29,2

Faits marquants

Avec à son actif une nouvelle année record, le groupe Vins et Spiritueux réaffirme sa position de leader des vins et spiritueux de luxe. Dans un environnement extrêmement volatil, cette performance s'appuie sur trois piliers de sa stratégie de valeur : la désirabilité des marques, la diversification du portefeuille, notamment dans les vins, et un développement géographique équilibré. L'année 2022 illustre aussi la volonté de se rapprocher des consommateurs en leur proposant des expériences uniques au sein même des Maisons, dans des grands magasins européens et sur l'île de Hainan en Chine. Le e-commerce poursuit son expansion, tandis que l'activité Ventes Privées réalise une année remarquable avec plusieurs ventes exceptionnelles de fûts rares. Moët Hennessy illustre son engagement environnemental et sociétal par l'organisation du premier « World Living Soils Forum » à Arles au mois de juin, initiative dont l'ambition est d'accélérer le développement et le partage des connaissances sur la lutte contre la dégradation des sols fertiles.

Portés par une forte demande entraînant des tensions croissantes sur les approvisionnements, les volumes de champagne sont en hausse de 6%. Toutes les régions progressent significativement, en particulier dans des lieux festifs de consommation « high energy » et en gastronomie. **Moët & Chandon** réalise une année record tout en s'engageant dans d'ambitieux programmes de développement responsable pour sa région, notamment pour préserver la biodiversité. Choisie comme champagne du Jubilé de la Reine Elisabeth II d'Angleterre, la Maison présente son millésime *Grand Vintage 2015* et ouvre son premier bar éponyme chez Harrods à Londres. **Dom Pérignon** renforce sa désirabilité via les « Révélation » de *Dom Pérignon 2004 Plénitude 2* et le renouvellement de sa collaboration avec l'artiste de renommée mondiale Lady Gaga. Pour ses 250 ans, **Veuve Clicquot** réalise une belle performance, soutenue par une campagne mondiale, une exposition itinérante et une expérience unique à bord du train mythique Venise Simplon-Orient-Express. La Maison célèbre aussi les 50 ans de sa cuvée de prestige *La Grande Dame* et de son programme dédié à l'entrepreneuriat féminin. **Ruinart** connaît une belle dynamique sur tous ses marchés avec le lancement de *Dom Ruinart Blanc de Blancs 2010*, élu meilleur champagne 2022 au concours mondial « The Champagne & Sparkling Wine World Championships ». La Maison poursuit le déploiement de son étui éco-conçu et son projet pilote de vitiforestierie. **Krug** confirme son modèle unique en dévoilant *Krug Grande Cuvée 170^e Edition* et *Krug Rosé 26^e Edition* et en proposant une expérience musicale immersive, inspirée au célèbre compositeur Ryuichi Sakamoto par la dégustation des créations 2008. Détenu en partenariat avec Shawn Jay-Z Carter, **Armand de Brignac** réalise sa première année complète au sein de LVMH, démontrant une forte dynamique commerciale dans toutes les régions.

Les Maisons d'**Estates & Wines** rencontrent une forte demande, particulièrement **Cloudy Bay** (Nouvelle-Zélande) et **Terrazas de los Andes** (Argentine). Au sein des Rosés de Provence, tandis que **Château d'Esclans** poursuit son accélération à l'international, le lancement du millésime *2021 Cru Classé* marque le renouveau de **Château Galoupet**, reconnu par la presse pour sa qualité supérieure et son engagement fort pour le développement durable. **Ao Yun** est le premier vin chinois à faire son entrée sur la Place de Bordeaux, confirmant son excellence et sa capacité à séduire les amateurs de grands vins dans le monde entier. Enfin, l'acquisition de **Joseph Phelps**, l'une des propriétés viticoles les plus réputées de la Napa Valley, en Californie, vient renforcer et compléter le portefeuille de vins d'exception. **Chandon** assoit son leadership des vins effervescents de qualité,

(1) Diageo détient une participation de 34% dans Moët Hennessy, société holding des activités Vins et Spiritueux du groupe LVMH.

porté par le renouvellement de sa communication et de son packaging en 2021. Son produit 100 % naturel *Chandon Garden Spritz* poursuit son développement international avec des lancements dans le Sud de l'Europe et en Asie-Pacifique.

Comparés à une base exceptionnellement élevée en 2020 et 2021, les volumes du cognac **Hennessy** sont en léger recul sur l'année, affectés en Chine par la situation sanitaire et aux États-Unis par des perturbations logistiques. La politique volontariste de création de valeur et de fermeté des prix a permis de compenser ces aléas et de voir les ventes à nouveau progresser sur l'année. Leader mondial des spiritueux premium pour la quatrième année consécutive, Hennessy continue à renforcer sa désirabilité grâce au renouvellement de son partenariat avec la NBA, à l'ouverture de beaux points de vente, à l'élévation du packaging du *V.S.O.P* et à une nouvelle campagne « *Paradis is on Earth* » pour les qualités haut de gamme. La Maison place son action en matière de développement durable au cœur de sa feuille de route à 10 ans à travers trois grands axes : la protection des sols vivants, la réduction de 50 % de son empreinte carbone d'ici 2030 et l'engagement sociétal.

Les whiskies **Glenmorangie** et **Ardbeg** réalisent des ventes record, portées par de fortes campagnes de communication, un nouveau packaging pour Glenmorangie, le lancement de produits innovants tels que *Glenmorangie Azuma Makoto* ou *Ardbeg Fermentation* et des ventes exceptionnelles de fûts rares. Vingt-cinq médailles d'or sont remportées au « San Francisco World Spirits Competition » et à « l'International Spirits Challenge ». Ardbeg se rapproche des consommateurs avec l'acquisition d'un hôtel sur l'île d'Islay et la plate-forme de e-commerce lancée au Royaume-Uni.

La vodka **Belvedere** bénéficie de l'enthousiasme des consommateurs, en particulier dans les clubs « high energy », et accomplit une performance historique. Une nouvelle campagne

de communication incarnée par l'acteur Daniel Craig illustre ses valeurs d'audace.

Woodinville poursuit son développement aux États-Unis et investit dans ses capacités de production pour soutenir sa croissance future. **Volcan de mi Tierra** bénéficie de la forte croissance du marché de la tequila et poursuit sa montée en gamme avec la création de *Volcán X.A*, un assemblage ultra-premium. Le rhum **Eminente** gagne du terrain au sein du marché ultra-premium.

Perspectives

L'environnement économique et géopolitique reste incertain dans les principaux marchés, marqué notamment par les effets de l'inflation ainsi que par l'évolution de la situation sanitaire en Chine. Dans ce contexte, le groupe Vins et Spiritueux aborde l'année 2023 avec confiance et détermination, veillant à conserver pragmatisme et agilité. Excellence, authenticité, innovation et durabilité restent au cœur de la stratégie de valeur qui soutient la croissance, de même que la diversification du portefeuille de Moët Hennessy. Fort de ses marques extrêmement désirables, de l'énergie, de la diversité et de l'engagement de ses équipes, ce groupe d'activités demeure résolument optimiste quant aux perspectives de développement des Maisons à moyen et long terme. Conformément à la vocation de créateur d'expériences (« Crafting Experiences ») de Moët Hennessy, la sélectivité des points de vente, l'apport d'innovations et de collaborations audacieuses, la création d'expériences toujours plus riches et inédites dans les moments de consommation et l'accélération de la digitalisation permettront de resserrer la proximité avec les consommateurs. Plus que jamais conscientes de la valeur de leur héritage et de leur responsabilité, l'ensemble des Maisons accentuent leur engagement à agir durablement, préserver l'environnement et réduire leur empreinte carbone.

2. MODE ET MAROQUINERIE

En 2022, les ventes du groupe d'activités Mode et Maroquinerie ont représenté 49 % des ventes totales de LVMH.

2.1 Les marques du groupe Mode et Maroquinerie

LVMH réunit dans le secteur de la mode et de la maroquinerie de luxe un ensemble de marques d'origine française dans leur majorité, mais également italienne, espagnole, britannique, allemande et américaine.

Depuis 1854, **Louis Vuitton** a bâti sa réussite sur l'exécution sans faille de son métier de malletier, la maîtrise totale de sa distribution et son exceptionnelle liberté créative, source de renouvellement et d'invention permanente. En veillant au juste équilibre entre nouveautés et lignes de maroquinerie iconiques, entre le perfectionnement constant d'un savoir-faire artisanal unique et la dynamique d'une mode conçue en parfaite osmose avec l'univers de la marque, la Maison s'attache à surprendre ses clients, et à faire de ses boutiques des lieux inspirants. Depuis plus de 150 ans, sa gamme de produits s'enrichit ainsi continuellement de nouveaux modèles pour le voyage ou pour la ville et de nouvelles matières, formes et couleurs. Réputée pour l'originalité

et la grande qualité de ses créations, Louis Vuitton est aujourd'hui la première marque mondiale de produits de luxe et propose une offre globale : maroquinerie et haute maroquinerie, prêt-à-porter féminin et masculin, souliers et accessoires, montres, joaillerie, lunettes et, depuis 2017, une collection de fragrances féminines et masculines.

Christian Dior a été fondée en 1946. Depuis son premier défilé, baptisé New Look, la Maison n'a cessé d'imposer sa vision à travers des lignes élégantes architecturales et féminines, jusqu'à devenir dans le monde entier synonyme de luxe à la française. La vision de Christian Dior se transmet aujourd'hui avec audace et inventivité à travers toute l'offre de la Maison, que ce soit la Haute Couture, la maroquinerie, le prêt-à-porter, les souliers et accessoires féminins et masculins ainsi que les montres et la joaillerie. Les Parfums Christian Dior sont intégrés dans le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques.

Créée à Rome par Adele et Edoardo **Fendi** en 1925, Fendi a d'abord séduit les élégantes italiennes avant de conquérir le reste du monde. Fendi fait partie du Groupe depuis 2000. Particulièrement connue pour son savoir-faire et sa créativité dans le travail de la fourrure, la marque est présente dans les accessoires, avec, notamment, le mythique sac *Baguette* et l'intemporel *Peekaboo*, le prêt-à-porter et les souliers.

Loewe, Maison espagnole créée en 1846 et acquise par LVMH en 1996, s'est spécialisée à l'origine dans le travail de cuirs de très haute qualité. Elle est aujourd'hui présente dans la maroquinerie, le prêt-à-porter et les souliers. L'activité des Parfums Loewe est intégrée au sein des Parfums et Cosmétiques.

Marc Jacobs, créée à New York en 1984, est la marque éponyme de son fondateur, et fait partie de LVMH depuis 1997. Elle se veut, à travers ses collections de prêt-à-porter homme et femme, de maroquinerie et de souliers, le symbole d'une mode urbaine et irrévérencieuse, culturelle mais aussi engagée.

Celine, fondée en 1945 par Céline Vipiana, et détenue par LVMH depuis 1996, développe une offre féminine et masculine de prêt-à-porter, maroquinerie, souliers accessoires et fragrances féminins et masculins.

Kenzo, créée en 1970, a rejoint le Groupe en 1993. Célèbre pour ses imprimés foisonnants et ses couleurs vibrantes, la Maison exerce ses activités dans le prêt-à-porter féminin et masculin, les accessoires de mode et la maroquinerie. Son activité dans le domaine des parfums est intégrée dans le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques.

2.2 Position concurrentielle

Le marché du Luxe, dans le secteur de la Mode et Maroquinerie, est très fragmenté et se compose à la fois de quelques grands acteurs internationaux mais également de nombreuses marques indépendantes de plus petite taille. LVMH, dont les marques

Givenchy, fondée en 1952 par Hubert de Givenchy et dans le Groupe depuis 1988, la Maison est ancrée dans les traditions d'excellence de la Haute Couture et est également reconnue pour ses collections de prêt-à-porter féminin et masculin et ses accessoires de mode. Les Parfums Givenchy sont intégrés dans le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques.

Emilio Pucci, marque italienne fondée en 1947, est, dans le domaine du prêt-à-porter de luxe, le symbole d'une mode sans contrainte, synonyme d'évasion et de loisirs raffinés. Emilio Pucci a rejoint LVMH en 2000.

Berluti, artisan bottier depuis 1895, marque détenue par LVMH depuis 1993, crée et commercialise des souliers pour homme de très haute qualité, ainsi qu'une ligne de maroquinerie et de prêt-à-porter pour homme.

Loro Piana, Maison italienne fondée en 1924 et détenue par LVMH depuis 2013, crée des produits et des tissus exceptionnels, en particulier à partir du cachemire, dont elle est le premier transformateur au monde. La Maison est célèbre pour sa dévotion à la qualité et aux matières premières les plus nobles, pour ses standards incomparables dans le design et son savoir-faire artisanal.

Rimowa, fondée à Cologne en 1898, est la première marque allemande détenue par LVMH. Emblème des bagages haut-de-gamme, elle propose des produits combinant design iconique et quête permanente d'excellence.

sont présentes dans le monde entier, se positionne comme un des groupes les plus internationaux. L'ensemble de ces acteurs est en concurrence à la fois sur les différentes catégories de produits et sur les différentes régions géographiques.

2.3 La création

S'assurer la collaboration des meilleurs créateurs, en accord avec l'esprit de chaque marque, est une priorité stratégique : les directeurs artistiques font rayonner l'identité des Maisons, sont les artisans de leur excellence créative et de leur capacité à se réinventer. Afin de renouveler continuellement cette richesse, LVMH a toujours eu à cœur de soutenir la jeune création et d'accompagner les talents de demain, notamment à travers le Prix LVMH pour les Jeunes créateurs de Mode dont chaque édition récompense un talent créatif particulièrement remarquable.

LVMH considère comme un atout essentiel d'avoir su attirer au sein de ses Maisons un grand nombre de créateurs au talent mondialement reconnu. En 2022, la présentation des collections Homme de Louis Vuitton est assurée par l'équipe du studio de la Maison après la disparition tragique, fin 2021, de Virgil Abloh, qui en était le Directeur artistique depuis 2018.

En 2021, Tomoaki Nagao, « Nigo », prend la tête de la Direction artistique de Kenzo occupée depuis 2019 par Felipe Oliveira Baptista, Camille Miceli devient la première femme à la tête des collections de la Maison Emilio Pucci, tandis que Kris Van Assche quitte la Direction artistique de Berluti. En 2020, Kim Jones succède à Karl Lagerfeld pour continuer de porter, avec Silvia Fendi, le succès de la Maison romaine. Matthew M. Williams s'est vu confier la responsabilité de la Direction créative de l'ensemble des collections féminines et masculines de Givenchy. Depuis 2018, Kim Jones est Directeur artistique des collections Homme chez Christian Dior et Hedi Slimane est Directeur de la Création artistique et de l'Image de Celine. Depuis 2016, Maria Grazia Chiuri est la première femme Directrice artistique des collections Femme de Dior. Chez Louis Vuitton, Nicolas Ghesquière conçoit depuis 2013 une mode en parfaite osmose avec l'univers de la marque sur les collections féminines. Jonathan Anderson est en charge de la Direction artistique de Loewe depuis 2013. Marc Jacobs continue de porter la création de la marque qu'il a fondée en 1984.

2.4 La distribution

La maîtrise de la distribution de ses produits est un axe stratégique essentiel pour LVMH, particulièrement dans le domaine de la mode et de la maroquinerie de luxe. Cette maîtrise permet de conserver, dans le Groupe, les marges de distribution, garantit le contrôle rigoureux de l'image des marques, l'accueil et l'environnement commercial qui doit leur correspondre ; elle permet aussi

de resserrer la proximité avec chaque clientèle, de mieux anticiper ses attentes et de lui offrir ainsi des expériences d'achat uniques.

Pour répondre à ces objectifs, LVMH dispose du premier réseau mondial de boutiques exclusives à l'enseigne de ses marques de Mode et Maroquinerie. Ce réseau comprend plus de 2 000 boutiques au 31 décembre 2022.

2.5 Sources d'approvisionnement et sous-traitance

En 2022, Louis Vuitton a continué d'investir en France dans sa capacité de production, avec notamment l'ouverture d'un deuxième atelier à Beaulieu (Maine et Loire) et d'un nouvel atelier à Charmes-sur-l'Herbasse (Drôme). En parallèle, un deuxième atelier a été ouvert en Italie dans la région des Abruzzes. Ces ouvertures portent à vingt-sept le nombre des ateliers de fabrication de Maroquinerie de Louis Vuitton, dont désormais dix-neuf en France, trois en Espagne, trois aux États-Unis et deux en Italie ; ils assurent l'essentiel de la fabrication des articles de Maroquinerie de la Maison Louis Vuitton. En Italie, outre l'activité de fabrication et de maquettage de Maroquinerie, les ateliers Louis Vuitton regroupent l'ensemble des savoir-faire, du développement à la fabrication, pour toutes les catégories de souliers, ainsi que le développement d'une partie de l'activité Accessoires (textiles, bijoux, lunettes). En Espagne, les ateliers Louis Vuitton, en plus de la fabrication de Maroquinerie, concentrent également l'ensemble de l'activité Accessoires Cuir (ceintures, bracelets). Louis Vuitton ne recourt à des fabricants externes que pour compléter ses fabrications.

Louis Vuitton achète ses matières auprès de fournisseurs localisés dans le monde entier et avec lesquels la Maison a établi des relations durables de partenariat. La stratégie fournisseurs ainsi mise en œuvre depuis quelques années permet de répondre aux besoins tant en termes de volumes que de qualité et d'innovation tout en inscrivant ces fournisseurs dans une démarche RSE. Cette stratégie résulte d'une politique de concentration et d'accompagnement des meilleurs fournisseurs tout en limitant la dépendance de Louis Vuitton vis à vis de ces derniers. Ainsi, le premier fournisseur sur le marché du cuir pèse près de 22 % des approvisionnements en cuir de Louis Vuitton, tandis que le premier sur le marché des pièces métalliques représente environ 20 % des approvisionnements en pièces métalliques.

Chez Christian Dior, les capacités de production et le recours à la sous-traitance sont très variables selon les produits concernés. Dans le domaine de la Maroquinerie, Christian Dior fait appel à des entreprises tierces pour compléter ses fabrications et lui assurer une grande flexibilité de production. Dans le domaine du prêt-à-porter et de la Haute Joaillerie, elle s'approvisionne essentiellement auprès d'entreprises extérieures.

Fendi et Loewe disposent d'ateliers de maroquinerie dans leur pays d'origine, et en Italie pour Celine et Berluti, qui ne couvrent qu'une part de leurs besoins de production. Rimowa assure une grande partie de la fabrication de ses produits en Allemagne. De façon générale, la sous-traitance à laquelle a recours le groupe d'activités est diversifiée en termes de nombre de sous-traitants, et située pour une large part dans le pays d'origine de la marque, France, Italie et Espagne.

Loro Piana gère toutes les étapes de la fabrication de ses collections de prêt-à-porter, de la collecte des fibres naturelles à la livraison du produit fini en boutique. Loro Piana se procure ses matières uniques (« *Baby Cashmere* » du nord de la Chine et de Mongolie, vigogne des Andes, laine Merino extra-fine d'Australie et de Nouvelle-Zélande) dans le cadre de partenariats exclusifs noués avec des fournisseurs du monde entier. Les textiles et produits d'exception de la marque sont ensuite fabriqués en Italie.

En outre, afin de protéger et développer l'accès des Maisons de Mode et Maroquinerie aux matières premières et aux savoir-faire d'excellence qui leur sont indispensables, LVMH Métiers d'Art, secteur d'activités créé en 2015, investit et accompagne dans la durée les meilleurs de ses fournisseurs. Ainsi, dans les métiers du cuir, LVMH est associé depuis 2011 aux frères Koh afin de développer la tannerie Heng Long, à Singapour. Créée en 1950, elle est aujourd'hui leader dans le tannage des peaux de crocodilien. En 2012, LVMH a acquis les Tanneries Roux, fondées en 1803, l'une des dernières tanneries françaises spécialisées dans le tannage des peaux de veau. En 2017, LVMH a lancé Thélios, une co-entreprise regroupant les expertises de LVMH et de Marcolin sur la lunetterie. Fin 2021, LVMH rachète la participation de Marcolin, et devient l'unique propriétaire de Thélios.

Enfin, pour les différentes Maisons, les fournisseurs de tissu sont très souvent italiens, sans qu'il y ait toutefois d'exclusivité. Les créateurs et les bureaux de style de chacune des Maisons permettent, de façon générale, de ne pas dépendre, pour la fabrication, de brevets ou de savoir-faire exclusifs appartenant à des tiers.

2.6 Faits marquants 2022 et perspectives 2023

	2022	2021	2020
Ventes (en millions d'euros)	38 648	30 896	21 207
Ventes par zone géographique de destination (en %)			
France	7	5	5
Europe (hors France)	17	16	18
États-Unis	21	21	19
Japon	9	9	10
Asie (hors Japon)	36	41	39
Autres marchés	10	8	9
Total	100	100	100
Nature des ventes (en % du total des ventes)			
Ventes au détail	95	94	93
Ventes de gros	5	6	6
Licences			1
Total	100	100	100
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	15 709	12 842	7 188
Marge opérationnelle (en %)	40,6	41,6	33,9

Faits marquants

Le groupe Mode et Maroquinerie réalise une performance exceptionnelle, portée par la dynamique créative de ses Maisons et la forte demande de leurs clientèles. La désirabilité des marques, l'élévation continue de l'expérience client et les avancées digitales sont des vecteurs de croissance essentiels. Le développement des pôles d'excellence artisanaux est activement poursuivi.

Louis Vuitton réalise une formidable année, toujours portée par sa créativité exceptionnelle, la qualité de ses produits et ses liens forts avec l'art et la culture. Nicolas Ghesquière réalise une première en présentant ses collections au Musée d'Orsay à Paris et choisit le Salk Institute de San Diego, Californie, pour son défilé Croisière 2023. En hommage à Virgil Abloh, disparu en 2021, *Louis Dreamhouse*, son ultime collection Homme, défile à Paris et à Bangkok, tandis qu'à la Fondation Louis Vuitton, l'exposition «Coming of Age» raconte l'univers du créateur. Illustrant son engagement à renforcer son ancrage en France et à développer un artisanat de la plus haute qualité, la Maison inaugure deux nouveaux ateliers, dont un de cuirs précieux dans le monument historique de l'abbaye de la Trinité à Vendôme. Ces deux ateliers accueilleront 400 maroquiniers. Poursuivant la quête d'excellence de son réseau de distribution, Louis Vuitton relocalise sa boutique de Lille, en France, dans l'emblématique Huîtrière, un ancien restaurant Art déco classé aux Monuments historiques. Une nouvelle Maison est inaugurée à Chengdu, en Chine, sur un site caractéristique de l'architecture historique du Sichuan, et une boutique phare à Kobe, dont le décor accorde une

large place à l'art et au design japonais. Louis Vuitton célèbre le 20^e anniversaire de sa montre iconique *Tambour*, révélant à cette occasion le modèle *Tambour Twenty*, incarné par Bradley Cooper, édition collector en rupture de stock immédiate. Soulignant la passion de la Maison pour l'innovation horlogère, La Fabrique du Temps Louis Vuitton crée le «Louis Vuitton Watch Prize for Independent Creatives», dont la vocation est de révéler et soutenir les talents de demain. Tandis que l'exposition itinérante «200 malles, 200 visionnaires» est présentée dans la Maison de famille à Asnières, puis à Singapour, Los Angeles et New York, l'ouverture en décembre à Paris de l'exposition «LV Dream» rend hommage aux nombreux partenariats artistiques qui ont marqué l'histoire de la Maison. Une boutique de créations exclusives, un café et une pâtisserie – chocolaterie proposant des créations gourmandes de Maxime Frédéric, Chef pâtissier du Cheval Blanc Paris, complètent l'expérience en ce lieu unique, nouvelle destination culturelle et gourmande de la capitale.

Christian Dior réalise une croissance remarquable de toutes ses lignes de produits. À l'issue de trois ans de transformation, la réouverture du 30 Montaigne en début d'année est un immense succès. Avec la Maison historique, les ateliers et salons Haute Couture ainsi qu'un restaurant, des jardins et bien d'autres découvertes, l'adresse mythique délivre une expérience unique de l'univers de Dior. Au fil des saisons, par leur richesse d'inspiration, les défilés offrent aussi des moments d'exception. Les collections féminines de Maria Grazia Chiuri orchestrent la rencontre entre l'art et les savoir-faire les plus précieux, à l'image du défilé Croisière 2023 à Séville, imaginé en hommage à l'artisanat andalou. Odyssée futuriste spectaculaire, la Collection Dior Homme Automne-hiver 2023 de Kim Jones défile à la nuit tombée au pied des pyramides de Gizeh en Égypte, une première mondiale dans l'histoire de la mode sur ce site légendaire. La capsule estivale *Dioriviera* est lancée à travers le monde dans les boutiques et espaces éphémères des lieux de villégiature. En joaillerie, la nouvelle collection *La Rose Dior* a pour égérie l'actrice Elizabeth Debicki. Après avoir inauguré en juillet sa première boutique scandinave à Oslo, Dior orchestre un événement spectaculaire à Londres en fin d'année, illuminant et habillant avec des décors de pain d'épice les vitrines du grand magasin Harrods. L'exposition «Christian Dior : Couturier du Rêve» s'installe au Museum of Contemporary Art de Tokyo.

Celine connaît une nouvelle année record, avec la poursuite de sa forte croissance. Portée par la vision créative moderne et précise de Hedi Slimane, l'impact de ses défilés et la force de ses campagnes de communication, la désirabilité de la Maison rejaille sur toutes ses catégories de produits. Après un défilé filmé à Saint-Tropez pour la collection *Indie Summer*, la fin d'année est marquée par le défilé Femme Hiver 2023 à Los Angeles dans le théâtre mythique Wilton de la ville. La maroquinerie est portée par les lignes iconiques *Triomphe* et *16*, enrichies de nouveaux modèles et animées par des collections capsules estivales. Les ventes de prêt-à-porter accélèrent, les souliers et les parfums connaissent également une forte dynamique.

Pour **Fendi**, l'année 2022 est marquée par le succès des collections de Kim Jones et Silvia Venturini Fendi et une forte dynamique dans tous les métiers de la Maison. En septembre à New York, un défilé célèbre le 25^e anniversaire de l'iconique modèle *Baguette*, dévoilant de nombreuses réinterprétations, notamment un sac bijou développé avec Tiffany, et une collaboration avec Marc Jacobs qui rencontre un succès immédiat. Deux nouveaux ateliers sont ouverts, l'un près de Florence dans les collines toscanes pour la maroquinerie et les accessoires, l'autre à Fermo dans les Marches pour les souliers. Ces investissements, auxquels s'ajoute une participation majoritaire acquise dans la société Maglificio Matisse, spécialisée dans la maille, témoignent de l'engagement de Fendi en faveur des savoir-faire et de l'artisanat italiens. Le réseau de boutiques poursuit aussi son développement sélectif.

Nouvelle silhouette, nouvelle image : pour **Loro Piana**, 2022 marque une étape clé dont témoigne le vif succès des deux collections de l'année, de sa nouvelle ligne lifestyle *Cocooning* en cachemire naturel et non teint et de ses modèles iconiques de souliers à semelle blanche. Toujours portée par son expertise unique et ses matières d'excellence comme la vigogne, la Maison continue de communiquer autour de ce savoir-faire et de sa force d'innovation, principalement illustrée en 2022 par la nouvelle matière CashDenim, alliance de coton et cachemire tissée sur des machines traditionnelles par des artisans japonais.

Loewe, en forte progression, cultive l'art de surprendre par la créativité audacieuse de Jonathan Anderson qui imprime sa vision très moderne au fil des collections. Le succès des défilés de JW Anderson et la communication augmentent la notoriété et la désirabilité de la Maison. Très dynamique en Europe, Loewe se renforce aux États-Unis avec des ouvertures à New York et Los Angeles. La Maison poursuit le développement de son école de maroquinerie.

Marc Jacobs confirme son nouvel élan avec de belles performances aux États-Unis et une dynamique remarquable de ses ventes en ligne. Portée par son engagement fort sur les réseaux sociaux, la Maison bénéficie de la forte croissance de ses sacs best-sellers, notamment du *Tote Bag*.

Chez **Givenchy**, Matthew Williams présente en juin à Paris son premier défilé dédié à la mode masculine. La Maison inaugure des boutiques en propre au Moyen-Orient et aux États-Unis. À noter la bonne progression de la botte iconique *Shark Lock*.

Après l'excellent accueil réservé au premier défilé de Nigo à Paris en janvier, **Kenzo** continue d'affirmer la vision créative de son nouveau Directeur artistique. Une mini-capsule est ainsi lancée chaque mois et l'offre complète de la collection est dévoilée en juin.

Berluti bénéficie de la mise en avant de ses icônes, notamment les souliers *Alessandro* ou *Andy* et la ligne *Un Jour* en maroquinerie. La nouvelle campagne « Live Iconic » est incarnée par Marcello

Mastroianni et Andy Warhol. La sneaker *Playoff* est lancée, s'inspirant du monde du basket des années 1980 et de la toute première sneaker de la Maison. L'expansion du réseau de distribution se concentre en Asie avec des ouvertures à Chengdu en Chine et à Kobe au Japon, et la rénovation à Tokyo d'une boutique historique de la ville.

Rimowa réalise un record de ventes grâce au rebond du tourisme et des voyages d'affaires, une performance favorisée par la qualité unique de ses produits et l'expansion de son réseau de boutiques en propre. La Maison lance une nouvelle campagne, « Ingenieurskunst » (« L'art de l'ingénierie »), célébration du savoir-faire allemand et hommage à son iconique valise en aluminium. Une garantie à vie est offerte désormais sur toutes les valises Rimowa. Une collaboration est développée avec la startup RTFKT, spécialisée dans le métavers, pour la création d'une collection de NFTs et d'une valise physique produite en édition limitée.

Pucci dévoile à Capri et à Saint-Moritz les premières collections de Camille Miceli au cours de présentations adoptant un format inédit.

Perspectives

Avec la vigilance requise dans un contexte économique et géopolitique toujours incertain, les Maisons de Mode et Maroquinerie continuent d'investir pour des créations toujours plus désirables, des expériences clients uniques et la poursuite de leurs avancées en termes de responsabilité. **Louis Vuitton** placera sa dynamique des prochains mois sous le signe de la quête de perfection et de créativité qui irrigue tous ses métiers. La Maison continuera de s'appuyer sur la réinvention permanente de ses lignes iconiques et sur le développement qualitatif de son réseau de boutiques et de ses sites de fabrication. Elle poursuivra son dialogue avec l'art et les artistes, illustré déjà en tout début d'année 2023, par une deuxième collaboration haute en couleur avec l'artiste japonaise Yayoi Kusama. Son engagement à soutenir et transmettre l'excellence des métiers de l'artisanat, de la vente et de la création sera activement poursuivi. **Christian Dior** a l'ambition de poursuivre sa croissance remarquable. Dans cette perspective, la Maison continuera de mettre en lumière, saison après saison, son éternelle modernité et les valeurs uniques de Monsieur Dior qui inspirent toujours ses créateurs. Plusieurs shows d'exception, ouvertures et événements à travers le monde marqueront les mois qui viennent. Portée par une vision créative forte, **Celine** continuera de renforcer sa désirabilité sous l'impulsion d'Hedi Slimane et étendra son réseau de distribution avec des ouvertures de boutiques phares et l'intégration de sa distribution. L'ensemble des Maisons mettront l'accent sur le développement sélectif et l'excellence de leurs réseaux de distribution.

3. PARFUMS ET COSMÉTIQUES

En 2022, les ventes du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques se sont élevées à 7 722 millions d'euros, soit 10% des ventes totales de LVMH.

3.1 Les marques du groupe Parfums et Cosmétiques

La société **Parfums Christian Dior** est née en 1947, année du premier défilé de Christian Dior, qui a créé le concept révolutionnaire de beauté globale avec le lancement du parfum *Miss Dior*, suivi du maquillage avec le rouge à lèvres *Rouge Dior* lancé en 1953 et du soin, lancé en 1973. Aujourd'hui, Parfums Christian Dior, qui consacre à la recherche 1,8% de ses ventes, se situe à l'avant-garde en matière d'innovation. Francis Kurkdjian succédant à François Demachy, parfumeur-créditeur, et Peter Philips, Directeur artistique du maquillage, perpétuent aujourd'hui l'héritage de Christian Dior, mêlant esprit d'audace et savoir-faire, en symbiose avec les collections de la Maison de couture.

Guerlain, fondée en 1828 par Pierre-François-Pascal Guerlain, a créé plus de 700 parfums depuis son origine. La marque jouit d'une image exceptionnelle dans l'univers du parfum. Aujourd'hui, héritier d'un catalogue olfactif de plus de 1 100 fragrances, Thierry Wasser, Parfumeur Maison, explore le monde à la recherche des matières premières les plus exclusives. Violette, Directrice de la création Maquillage, œuvre quant à elle à révéler et sublimer la beauté des femmes. Parmi les parfums emblématiques de la Maison figurent *Aqua Allegoria*, *L'Art et la Matière*, *La Petite Robe Noire*, et *Shalimar*.

Parfums Givenchy, fondée en 1957, perpétue les valeurs portées par son fondateur, Hubert de Givenchy, dans l'univers des parfums, du maquillage et des soins. De *L'Interdit* à *Givenchy Gentleman*, les parfums de la Maison incarnent la vision de la marque inspirée par l'esprit avant-gardiste et la sensualité des créations Couture.

La première fragrance féminine de **Kenzo Parfums** a vu le jour en 1988. Kenzo Parfums s'est ensuite développé avec des créations dont l'identité unique et décalée pose une empreinte sur le monde de la parfumerie, comme *Flower by Kenzo*, *Kenzo Homme* et *L'eau Kenzo*.

Benefit Cosmetics, créée en 1976 à San Francisco par les jumelles Jean et Jane Ford, a rejoint LVMH fin 1999. Benefit s'est façonné un statut résolument à part dans le paysage des marques de cosmétiques avec la pertinence et l'efficacité de ses produits aux noms audacieux teintés d'humour, ses packagings créatifs et ses services sur mesure.

Fresh, simple boutique d'apothicaire ouverte en 1991 à l'origine, a rejoint LVMH en septembre 2000. Fidèle à son usage d'ingrédients naturels, la Maison continue de développer son

approche unique associant ingrédients innovants et rituels de beauté ancestraux pour créer une expérience sensorielle totale.

Perfumes Loewe lance son premier parfum en 1972. Perfumes Loewe incarne l'esprit espagnol : élégant, raffiné, lumineux, fort et imprévisible avec des essences fleuries, boisées et citronnées.

Make Up For Ever, créée en 1984, et qui a rejoint LVMH en 1999, est une marque de maquillage professionnel offrant une ligne de produits innovants et d'une qualité exceptionnelle pour les artistes de la scène, les makeup artists et les passionnés de maquillage dans le monde entier.

Acqua di Parma a été fondée en 1916 à Parme et acquise par LVMH en 2001. À travers des fragrances et des produits de beauté empreints d'élégance, Acqua di Parma, symbole du savoir-faire et du savoir-vivre italiens, incarne un luxe discret.

Kendo est un incubateur de marques cosmétiques créé en 2010, qui regroupe aujourd'hui six marques : KVD Vegan Beauty, Ole Henriksen, Fenty Beauty by Rihanna lancée en 2017, Fenty Skin, Fenty Fragrance, et Lip Lab. Elles sont principalement distribuées par Sephora et de plus en plus sur les sites en propres des Marques.

Maison Francis Kurkdjian, fondée en 2009 par Francis Kurkdjian, créateur de parfums renommé qui offre de nouveaux territoires d'expression au parfum à travers la création de son atelier de parfum sur-mesure, ses collaborations artistiques et ses installations éphémères. Cette acquisition, réalisée en 2017, permet au groupe LVMH de se positionner dans le domaine des parfums de niche en pleine expansion actuellement.

L'Officine Universelle Buly transmet et fait évoluer chaque jour le patrimoine de la beauté en s'inspirant de l'excellence du passé et en offrant le meilleur du présent. L'audace et la précision se mêlent à la curiosité pour réunir des produits précieux, respectueux et légendaires puisés dans l'Histoire et les voyages. Cette Maison, attachée au savoir-faire français et à l'excellence du service, a été acquise par LVMH en 2021.

STELLA, lancée en 2022, est une gamme de soin développée en partenariat avec la designer Stella McCartney, pionnière d'une mode engagée. L'ambition de STELLA est de proposer une alternative responsable sur le marché du soin sélectif, au travers d'une gamme essentielle de trois produits. La marque a été lancée en Angleterre chez Space NK, dans le flagship de la designer et est aussi disponible à l'international sur le site internet de la marque.

3.2 Position concurrentielle

Au niveau mondial, la Division LVMH Beauté parvient à maintenir ses positions grâce au succès de ses parfums particulièrement en Europe et aux États-Unis, le rebond du Maquillage aux

États-Unis, et malgré un marché du soin toujours impacté par le contexte sanitaire en Chine.

3.3 La recherche

Créé en 1981, le GIE LVMH Recherche est le centre de Recherche et d'Innovation des Marques qui créent les Parfums et Cosmétiques du groupe LVMH, telles que Parfums Christian Dior, Guerlain, Givenchy, Kenzo, Make Up For Ever, Fresh, etc.

L'ambition de LVMH Recherche est d'inventer la beauté durable et digitale de demain en travaillant sur des dimensions aussi variées que le bien-être, les impacts sociaux et environnementaux, la personnalisation des propositions, des performances produits inégalées, de nouvelles expériences sensorielles inédites ou de nouveaux usages. Il n'y a donc pas « un » mais de multiples nouveaux territoires passionnants que LVMH Recherche investit.

Grâce à une organisation internationale répartie sur 5 sites (Hélios -Saint-Jean-de-Braye, Kosmo -Paris, les Centres d'Innovation Asie -Tokyo, Shanghai, Séoul), les 670 collaborateurs de LVMH Recherche (chercheurs, chimistes, biologistes, toxicologues, pharmaciens notamment) délivrent chaque année plus de 1000 produits d'exception dans les catégories du soin, du maquillage et du parfum. Ces produits de très haute qualité, sont développés dans le plus grand respect de l'environnement, de la signature sensorielle et de l'identité unique de chacune des Maisons.

L'innovation et l'ouverture sur le monde sont au cœur de la stratégie de LVMH Recherche (400 familles de brevets), qui est engagé auprès de nombreux acteurs publics (Universités, CNRS, INSERM notamment) et privés (start-up, PME, PMI notamment) en France et à l'international. LVMH Recherche a progressivement mis en place un véritable écosystème d'innovation, dont l'objectif est de détecter les meilleures avancées technologiques et d'accélérer leur mise au point, en construisant des partenariats stratégiques sur des nouveaux territoires scientifiques aussi variés que l'agroécologie, les biotechnologies, la biologie cellulaire, les matériaux avancés, les nouveaux procédés, le big data et l'intelligence artificielle, etc.

Ainsi, par cette stratégie d'open innovation dans de multiples domaines, LVMH Recherche a pour ambition d'être à la pointe de l'innovation sur des enjeux tels que les technologies à faible impact environnemental pour le sourcing de nos matières premières naturelles, la génération de nouveaux actifs de performance par des procédés révolutionnaires, la circularité de ces packaging, les révolutions en anti-âge, les approches de diagnostic avancé notamment.

3.4 Production, sources d'approvisionnement et sous-traitance

Les six centres de production français de Guerlain, Parfums Christian Dior et LVMH Fragrances Brands assurent la quasi-totalité de la production des quatre grandes marques françaises, y compris Kenzo Parfums, tant dans le domaine des produits parfumants que dans ceux du maquillage ou des produits de soin. Les marques Make Up For Ever, Maison Francis Kurkdjian, Aqua di Parma, Benefit, Perfumes Loewe, et Fresh confient la fabrication de leurs produits pour partie aux autres marques du Groupe, le solde étant sous-traité à l'extérieur du Groupe.

Les matières sèches, c'est-à-dire les flacons, bouchons, et tous autres éléments constituant le contenant ou l'emballage, sont acquis auprès de fournisseurs hors Groupe, ainsi que les matières premières entrant dans l'élaboration des produits finis. Dans certains cas, ces matières ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre limité de fournisseurs français ou étrangers.

Les formules des produits sont développées majoritairement dans les laboratoires de LVMH Recherche à Saint-Jean-de-Braye en France, le Groupe pouvant également acquérir ou développer des formules auprès de sociétés spécialisées, notamment dans le domaine des jus de parfums.

3.5 Distribution et communication

La présence d'un large éventail de marques au sein du groupe d'activités génère des synergies et constitue une force sur le marché. L'effet de volume permet notamment l'achat d'espaces publicitaires à des tarifs compétitifs et la négociation de meilleurs emplacements dans les grands magasins. L'utilisation de services partagés par les filiales augmente l'efficacité des fonctions de support de distribution dans le monde et facilite l'expansion des marques les plus récentes et leur accès à de nouveaux marchés. Ces économies d'échelle permettent d'investir davantage dans la création et la communication, qui sont deux facteurs clés de succès dans le groupe d'activités des Parfums et Cosmétiques.

L'excellence de la distribution est un axe clé pour les Maisons de Parfums et Cosmétiques. Elle passe par l'expertise et l'attention des conseillers, et par l'innovation dans les points de vente. Les produits des marques de Parfums et Cosmétiques du Groupe sont commercialisés principalement dans les circuits dits de « distribution sélective », par opposition à la grande distribution

et à la parapharmacie, et également pour certaines marques dans leurs propres boutiques et sur leurs propres sites de E-commerce.

Les produits de Parfums Christian Dior sont principalement distribués dans les enseignes de distribution sélective, telles Sephora, les grands magasins et de plus en plus dans son réseau de boutiques et ses sites E-commerce en propre.

Les produits Guerlain sont distribués à travers son réseau de boutiques en propre, permettant la mise en valeur de son savoir-faire unique, complété par un réseau de points de vente partenaires. Outre les ventes réalisées par ses boutiques exclusives à travers le monde, Benefit est actuellement distribuée dans une cinquantaine de pays à travers le monde. Les produits Make Up For Ever sont distribués dans des boutiques exclusives à travers le monde et dans différents circuits de distribution sélective, notamment en France, en Europe, aux États-Unis, marchés développés en partenariat avec Sephora, mais aussi en Chine,

en Corée du Sud et au Moyen-Orient. Aujourd'hui basée à Milan, Acqua di Parma s'appuie sur un réseau de distribution exclusif, dont ses boutiques en propre. Les marques de Kendo sont principalement distribuées par Sephora et de plus en plus sur leurs sites en propres. Maison Francis Kurkdjian est principalement présent aux États-Unis en Department Store et en Europe à travers un réseau de Department stores et de Boutiques.

3.6 Faits marquants 2022 et perspectives 2023

	2022	2021	2020
Ventes (en millions d'euros)	7 722	6 608	5 248
Ventes par zone géographique de destination (en %)			
France	9	9	9
Europe (hors France)	20	19	18
États-Unis	19	16	14
Japon	5	4	5
Asie (hors Japon)	35	42	45
Autres marchés	12	10	9
Total	100	100	100
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	660	684	80
Marge opérationnelle (en %)	8,5	10,3	1,5

Faits marquants

Toujours concentré sur sa stratégie de distribution très sélective, le groupe Parfums et Cosmétiques est porté par le succès continu des parfums iconiques et le rebond du maquillage. Le soin, qui avait connu un développement rapide en Chine, est impacté par la situation sanitaire dans le pays. L'innovation joue un rôle clé dans les avancées des Maisons de LVMH.

Parfums Christian Dior réalise une croissance remarquable partout dans le monde. La Maison conforte ainsi ses positions de leader en Europe et au Japon, et confirme sa forte dynamique sur ses autres marchés clés, notamment aux États-Unis, en Corée du Sud, en Asie du Sud-Est et au Moyen-Orient. Toutes les lignes emblématiques alimentent cette belle performance, soutenue par une forte visibilité sur les réseaux sociaux. Le parfum est porté par le succès des piliers de la Maison : *Sauvage*, en forte progression, confirme son leadership mondial en parfums toutes catégories confondues ; *J'adore* bénéficie du lancement mondial réussi de *Parfum d'Eau* ; *Miss Dior* connaît un succès continu tandis que *Dior Homme* est soutenu par le relancement de *Dior Homme Sport*. La *Collection Privée*, gamme de parfums d'exception, accentue ses avancées et s'enrichit des premières créations de Francis Kurkdjian, nouveau Directeur de la création parfum, qui revisite deux fragrances historiques. Le soin est porté par la vitalité de la catégorie premium, notamment la gamme *Prestige*, grâce à la nouvelle version de *La Crème*, présentée dans un packaging éco-conçu, par le développement rapide de *L'Or de Vie* et par le lancement de *La Mousse OFF/ON* au sein d'une nouvelle gamme

En réponse aux attentes des jeunes générations, à la recherche de singularité et à la demande d'une expérience physique et virtuelle unifiées, toutes les marques accélèrent la mise en œuvre de leurs dispositifs de vente en ligne en particulier sur leurs sites propres et renforcent leurs initiatives et contenus digitaux. L'intégration d'outils digitaux se poursuit activement dans le but d'élever l'expérience client et de séduire de nouveaux consommateurs.

de démaquillants au nymphéa. La croissance du maquillage est nourrie par le succès des nouveaux rouges à lèvres (*Dior Addict* rechargeable et *Rouge Dior Forever* sans transfert) et les solides performances du fond de teint *Forever* fluide dans sa nouvelle version. La Maison accélère le développement de son activité Spa. Les ventes en ligne se développent rapidement via les sites en propre. La Maison adopte une démarche omnicanale intégrant l'ensemble des canaux traditionnels et digitaux pour se classer parmi les marques de beauté les plus visibles et désirables. Dans le cadre de sa mission RSE, « Laisser la beauté pour empreinte », elle accentue ses efforts en faveur de la biodiversité via la culture des fleurs comme vecteur de régénération de l'environnement et prend l'engagement ambitieux de réduire de 46% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

Guerlain poursuit sa croissance, soutenue par la belle performance des parfums. La collection *L'Art et la Matière*, figure de proue de la Maison en Haute Parfumerie, s'enrichit de nouvelles fragrances ; les *Aqua Allegoria* connaissent toujours une dynamique aussi forte qu'engagée avec le lancement des eaux de parfum *Aqua Allegoria Forte* et un nouvel opus de la campagne signée Yann Arthus Bertrand. Le succès est également au rendez-vous dans le domaine du soin grâce à la gamme *Abeille Royale*, dynamisée par le relancement du produit star *Double R Renew & Repair Advanced Serum*. Les quinze années d'engagement durable de Guerlain « Au nom de la beauté » sont récompensées par des prix nombreux et prestigieux. Cet engagement est désormais incarné par Angelina Jolie pour une résonance plus forte encore à travers le monde.

Parfums Givenchy connaît une bonne dynamique de ses parfums emblématiques : *L'Interdit* confirme son succès ; *Irrésistible* progresse, porté par sa déclinaison *Eau de Toilette Fraîche* ; *Gentleman* innove avec *Réserve Privée*, une collaboration audacieuse avec le whisky Glenmorangie, alliance et célébration de deux savoir-faire. L'activité en maquillage est marquée par le relancement de la gamme *Le Rouge interdit*. **Benefit** appuie sa croissance sur des initiatives fortes. La catégorie des sourcils, dont la marque est le leader mondial, bénéficie du lancement du Crayon Volumateur *Gimme Brow+* et du déploiement dans les Bars à Sourcils d'un service innovant, *Brow Lamination*. Un autre succès est le lancement d'une collection complète de blushs-poudre *Wanderful World*. La gamme *The Poreprofessional* s'enrichit d'une formule ultralégère. **Fresh** réaffirme son expertise dans l'utilisation des ingrédients naturels avec le lancement de *Téa Elixir*, nouveau sérum stimulant la résilience de la peau face aux facteurs de stress. L'activité de **Make Up For Ever** est portée par un programme d'innovation conçu avec son collectif de « make

up artists». Le fond de teint indétectable *HD Skin* rencontre un grand succès. La Maison présente sa première exposition des créations de Body & Face Art des élèves les plus talentueux de son Académie. La croissance de **Kenzo Parfums** est portée par la nouvelle déclinaison *L'Absolu* de sa gamme phare, *Flower by Kenzo*, et sa campagne de communication. **Maison Francis Kurkdjian** réalise une progression remarquable aux États-Unis et en Europe, nourrie par le succès de son parfum *Baccarat Rouge 540* et le lancement de sa nouvelle création *724*. La Maison collabore avec le Château de Versailles dans le cadre d'une action de mécénat et ouvre sa première boutique en Chine. **Acqua di Parma** poursuit son développement à un rythme soutenu, porté par la dynamique de sa ligne *Signatures of the Sun* avec le lancement de *Magnolia Infinita* et l'édition limitée exclusive *Zafferano* pour Harrods. La nouvelle fragrance *Colonia C.L.U.B.* s'affirme rapidement comme un best-seller. Pour **Parfums Loewe**, l'expansion internationale au travers d'un nouveau concept de points de vente est le principal moteur de croissance. Une première boutique est ouverte en Chine et le site de e-commerce s'étend désormais à 40 pays. **Fenty Beauty** double ses ventes en 2022 grâce à l'extension de sa distribution et au succès de ses lancements. **Fenty Skin** connaît une forte croissance dans la catégorie de produits pour le corps. **Officine Universelle Buly** poursuit son expansion, notamment au Japon avec cinq nouveaux points de vente. À Paris, les officines bénéficient de la notoriété grandissante de la Maison. Une nouvelle version du site internet est lancée.

Perspectives

Tout en maintenant la vigilance requise dans un contexte d'incertitudes, les Maisons de Parfums et Cosmétiques continueront d'investir sélectivement dans leurs lignes de force : désirabilité, accélération de l'innovation et des initiatives digitales, sélectivité de la distribution. **Parfums Christian Dior**, profitant de l'excellente dynamique de la marque, se fixe des objectifs de leadership ambitieux qui s'appuieront sur l'innovation au profit de ses icônes, *Sauvage*, *Miss Dior*, *Rouge Dior*, *J'adore*, *La Collection Privée*, *Capture* et *Prestige*, en particulier. Désireuse de développer des liens plus directs avec sa clientèle, la Maison poursuivra l'expansion de son réseau de boutiques en propre, tout en augmentant la part du digital dans ses ventes et sa communication. Enfin, Dior poursuivra son engagement RSE au travers de son programme holistique « Laisser la beauté pour empreinte ». L'activité de **Guerlain** sera riche en actualité avec la réinvention de son produit star, le *Concentré Micro-lift d'Orchidée Impériale*, et des initiatives d'envergure, notamment une collaboration avec la prestigieuse Maison Matisse, fondée par la famille du peintre, pour la collection *L'Art et la Matière* et le lancement d'un fond de teint mat, sans transfert et naturel dans la gamme emblématique *Terracotta*. **Parfums Givenchy** engagera une initiative majeure dans les parfums masculins et une montée en gamme de ses lignes de soin. Tout en s'appuyant sur un plan très fort d'innovations et de soutien de ses produits phares, **Maison Francis Kurkdjian** déploiera sa nouvelle identité boutique révélée en 2022. **Acqua di Parma** présentera une collaboration exceptionnelle avec le designer Samuel Ross.

4. MONTRES ET JOAILLERIE

En 2022, les ventes du groupe d'activités Montres et Joaillerie ont représenté 13 % des ventes totales de LVMH.

4.1 Les marques du groupe Montres et Joaillerie

TAG Heuer, pionnier de l'horlogerie suisse depuis 1860, acquise par LVMH en novembre 1999, conjugue innovations technologiques, chronométrage de précision et designs avant-gardistes pour donner naissance à des produits à la précision extrême. Les séries les plus réputées pour les montres et chronographes classiques et automatiques sont *Carrera*, *Aquaracer*, *Formula 1*, *Link* et *Monaco*. TAG Heuer a lancé en 2010 son premier mouvement développé et fabriqué dans sa manufacture et, en 2015, une montre connectée.

Hublot, marque fondée en 1980 et faisant partie de LVMH depuis 2008, a innové dès son origine en créant la première montre dotée d'un bracelet en caoutchouc naturel. Dotée d'un savoir-faire horloger de premier plan, la marque est reconnue pour son concept original de fusion de matériaux nobles et technologiques et pour son modèle icône *Big Bang* né en 2005. En parallèle aux nombreuses déclinaisons de ce modèle, Hublot a lancé les gammes *Classic Fusion* et, plus récemment, *Spirit of Big Bang*.

Zenith, fondée en 1865 et implantée au Locle près du Jura suisse, a rejoint LVMH en novembre 1999. Zenith appartient au cercle très restreint des manufactures horlogères. Le terme manufacture désigne, dans le monde de l'horlogerie, une entreprise qui assure intégralement la conception et la fabrication des mouvements mécaniques. Les deux mouvements phares de Zenith, le chronographe *El Primero* et le mouvement *Elite*, références absolues de l'horlogerie helvétique, équipent les montres vendues sous sa marque.

Tiffany & Co., fondée en 1837 à New York et acquise par LVMH en 2021, est une icône internationale du luxe, célèbre pour ses créations joaillères innovantes, son extraordinaire savoir-faire et sa créativité inégalée. L'optimisme, l'humour légendaire et l'énergie typiquement new-yorkaise de la marque inspirent un rêve qui commence à l'ouverture de chacune de ses précieuses Blue Box. Charles Lewis crée en 1886 le *Tiffany® Setting*, la bague de fiançailles la plus emblématique au monde. Cette innovation a fait de Tiffany & Co. bien plus qu'une Maison de joaillerie : elle est devenue une référence en matière de créations intemporelles et de savoir-faire inégalé.

Bulgari, fondée en 1884, synonyme de créativité et d'excellence dans le monde entier, est unanimement reconnue comme l'un des acteurs majeurs de son secteur. La célèbre Maison italienne tient une place prééminente dans les domaines de la joaillerie, avec une réputation exceptionnelle pour son savoir-faire dans la combinaison des pierres de couleur et de l'horlogerie, de même qu'un rang significatif dans celui des parfums et des accessoires. Ses lignes iconiques comprennent *Serpenti*, *B.Zero1*, *Diva* et *Octo*. LVMH a acquis Bulgari en 2011.

4.2 Position concurrentielle

Le marché de la Joaillerie est très fragmenté et se compose à la fois de quelques grands acteurs internationaux mais également de nombreuses marques indépendantes de tailles et de nationalités

4.3 La distribution

Le groupe d'activités, désormais largement déployé à l'international, bénéficie de la coordination et de la mise en commun de moyens administratifs, commerciaux et marketing. Un réseau de services après-vente multimarque afin d'améliorer la satisfaction de sa clientèle a été progressivement mis en place à travers le monde. LVMH Montres et Joaillerie dispose d'une organisation territoriale couvrant tous les marchés européens, le continent américain, le Nord de l'Asie, le Japon et la région Asie-Pacifique.

Le pôle d'activités met l'accent sur la qualité et la productivité des réseaux de distribution ainsi que le développement des ventes en ligne. Dans le domaine de la distribution multimarques, cet

4.4 Sources d'approvisionnement et sous-traitance

Pour l'horlogerie, une coordination industrielle a été mise en place par l'utilisation de ressources communes, en particulier pour la conception de prototypes, et par un partage des meilleures méthodes en matière d'investissements, d'amélioration de la productivité et de négociation des conditions d'achat auprès des fournisseurs. Pour la joaillerie un contrôle centralisé des diamants a été introduit ainsi qu'une coopération technique entre Maisons pour le développement de nouveaux produits.

Grâce à ses ateliers et manufactures suisses, situés au Locle, à La Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel, à Cornol, à Tramelan, au Sentier, à Chevenez et à Nyon, le Groupe assure une grande partie de l'assemblage des montres et chronographes vendus sous les marques TAG Heuer, Hublot, Zenith, Bulgari, Montres Dior, Chaumet et Fred, la conception et fabrication de mouvements mécaniques notamment *El Primero* et *Elite* de Zenith, le *Heuer 01* de TAG Heuer, l'*UNICO* de Hublot et le *Solotempo* de Bulgari ainsi que la fabrication d'une partie des composants critiques

Chaumet, joaillier depuis 1780, maintient un savoir-faire prestigieux qui se reflète dans toutes ses créations, qu'il s'agisse de pièces de Haute Joaillerie, de collections de bijoux ou de montres. Ses lignes majeures sont *Joséphine* et *Liens*. Le groupe LVMH a acquis Chaumet en 1999.

Fred, fondée en 1936 et faisant partie de LVMH depuis 1995, est présente dans la Haute Joaillerie, la joaillerie et l'horlogerie. Depuis son arrivée au sein du Groupe, Fred a entrepris un renouvellement complet de sa création, de son image et de sa distribution. Ce renouveau se traduit dans un style audacieux et contemporain porté en particulier par sa ligne iconique, *Force 10*.

très variées. LVMH, dont les marques sont présentes dans le monde entier, se positionne parmi les premiers groupes internationaux.

objectif se traduit par une grande sélectivité dans le choix des détaillants et la construction de relations de partenariat pour qu'ils soient d'excellents ambassadeurs des marques auprès du client final. Tout aussi sélectif, le développement des boutiques en propre, rénovations et nouvelles ouvertures, se poursuit sur les marchés porteurs, dans des villes clés.

Le réseau de boutiques des marques de Montres et Joaillerie compte 865 boutiques en propre fin 2022, situées dans des emplacements prestigieux des plus grandes villes du monde. Le groupe Montres et Joaillerie a également développé un réseau de franchises.

que sont les cadrans, les boîtes et les bracelets. La Manufacture de Zenith au Locle a fait l'objet d'une rénovation majeure en 2012. En 2013, TAG Heuer a inauguré une nouvelle manufacture de mouvements à Chevenez et en 2015 Hublot s'est doté d'une deuxième manufacture sur son site de Nyon.

Bulgari a ouvert, fin 2016, une manufacture joaillière en Italie, à Valenza et a inauguré en 2019, une nouvelle manufacture d'habillage dans le Jura suisse. La Maison exploite également un atelier de Haute Joaillerie à Rome.

Tiffany opère plusieurs manufactures de joaillerie aux États-Unis, et des manufactures de traitement des diamants en Belgique, au Botswana, au Cambodge, à l'Île Maurice et au Vietnam.

Bien que le groupe Montres et Joaillerie ait parfois recours à des tiers pour le dessin de ses modèles, ceux-ci sont le plus souvent élaborés dans ses propres bureaux d'études.

4.5 Faits marquants 2022 et perspectives 2023

	2022	2021	2020
Ventes (en millions d'euros)	10 581	8 964	3 356
Ventes par zone géographique de destination (en %)			
France	3	2	4
Europe (hors France)	15	15	20
États-Unis	26	25	8
Japon	11	11	12
Asie (hors Japon)	32	36	43
Autres marchés	13	11	13
Total	100	100	100
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	2 017	1 679	302
Marge opérationnelle (en %)	19,1	18,7	9,0

Faits marquants

Le groupe d'activités fait preuve d'une forte dynamique en 2022. Celle-ci est portée par le rayonnement des Maisons joaillières et la créativité de leurs collections iconiques, et par le savoir-faire et la force d'innovation des Maisons horlogères. Le développement sélectif des réseaux de distribution, la communication et l'activation événementielle et digitale autour des marques sont activement poursuivis.

Au cours d'une année marquée par de nombreuses initiatives, **Tiffany** réalise une excellente performance et continue à gagner en désirabilité. La collection de joaillerie *Lock*, lancée en Amérique du Nord au mois d'août, reçoit un accueil remarquable. Plusieurs célébrités – l'artiste Beyoncé, Rosé, star du K-pop sud-coréen, et Hailey Bieber, mannequin et entrepreneuse – incarnent l'image des collections iconiques *T* et *HardWear*, suscitant un fort engagement de la part de la clientèle. Les ventes de Haute Joaillerie sont multipliées par deux, soutenues par de nombreux événements et le déploiement d'une campagne incarnée par Gal Gadot, ambassadrice de la Maison. Le succès rencontré positionne ainsi Tiffany comme un acteur majeur de la Haute Joaillerie. Pierre angulaire du programme de manifestations célébrant les 185 ans de Tiffany et son patrimoine créatif entre tradition et modernité, l'exposition « Vision & Virtuosity » à la Galerie Saatchi de Londres fait salle comble et la Maison, à cette occasion, s'empare des façades du grand magasin Harrods illuminées en bleu Tiffany. Tandis que sont dévoilées plusieurs innovations et collaborations audacieuses, comme les créations de pendentifs *NFTiffs x CryptoPunks* et l'édition limitée « *Daniel Arsham x Lock* », une campagne de fin d'année rappelle un partenariat historique avec Andy Warhol. Avec plus d'une douzaine de boutiques inaugurées ou rénovées selon son nouveau concept au cours du quatrième trimestre, Tiffany démontre sa volonté d'accélérer la refondation de son réseau de distribution.

Bulgari confirme sa forte dynamique, notamment aux États-Unis, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est. La collection iconique *Serpenti*, la Haute Joaillerie et la Haute Horlogerie portent la croissance, grâce notamment à la nouvelle collection *Eden, le Jardin des Merveilles*, lancée à Paris en juin avant d'être présentée à Shanghai, Tokyo, San Diego, New York, Bangkok et Dubaï, établissant un record de ventes. La montée en gamme de la Maison se reflète dans la campagne de communication réalisée par Paolo Sorrentino, avec pour égéries Anne Hathaway, Zendaya, Lisa et Prianka Chopra. Parmi les nombreuses autres initiatives, le documentaire « Inside the Dream » révèle le cheminement d'une émeraude brute jusqu'au Tapis Rouge du Festival de Venise. Bulgari innove en digital avec les premiers NFTs d'art contemporain inspirés par la montre *Octo Finissimo Ultra*, nouveau record de minceur en horlogerie, et *Metamorphosis*, extraordinaire collier de diamants et rubis qui peut se transformer en neuf chefs-d'œuvre différents. L'Hôtel Bulgari de Paris ouvert en décembre 2021 devient en quelques mois l'un des plus renommés de la capitale française.

TAG Heuer place l'année sous le signe de l'innovation, avec notamment la création de sa première montre à énergie solaire dans la collection *Aquaracer* et de la *Carrera Plasma*, fusion avant-gardiste de l'horlogerie et des diamants de laboratoire. À noter également sa nouvelle génération de montre connectée. La *Monaco X Gulf* remporte le prix de la Montre Iconique au Grand Prix d'Horlogerie de Genève. La Maison renforce son équipe d'ambassadeurs et déploie un programme d'animation très dynamique autour de son partenariat avec Porsche et du film *The Gray Man* qui a pour acteur principal Ryan Gosling, ambassadeur de la Maison.

Hublot accomplit une belle année, portée par le renforcement de la collection *Big Bang*, le lancement de la collection *Square Bang* au Salon Watches & Wonders et les performances de son réseau de boutiques qui continue à se développer à travers le monde. La Maison illustre sa force d'innovation avec un grand nombre de pièces d'exception et la création de NFTs en collaboration avec l'artiste Takashi Murakami. Renforçant fortement sa visibilité en qualité de chronomètre officiel de la Coupe du Monde de Football 2022, elle lance la montre connectée *Big Bang e FIFA World Cup Qatar 2022™*, 3^e génération, la plus performante à ce jour de sa collection de montres *Big Bang e*, et déploie une campagne « Hublot loves football » en collaboration avec l'artiste franco-libanaise Mira Mikati, portée par quinze ambassadeurs de la marque, dont Kylian Mbappé.

L'activité de **Zenith** est rythmée par plusieurs initiatives fortes comme le lancement de la *Defy Skyline* lors de la LVMH Watch Week et la campagne « Master of Chronographs » qui met en lumière l'héritage et les innovations majeures de la Maison dans le domaine des chronographes mécaniques. La volonté stratégique de s'adresser à ses clients en direct se traduit par l'ouverture de 11 nouvelles boutiques en propre et de 17 nouveaux marchés en e-commerce. La Maison dévoile son programme RSE « Zenith Horizon » et renforce son soutien à la lutte contre le cancer du sein via la donation de pièces horlogères uniques.

Chaumet réalise une très belle année et accroît son rayonnement avec plusieurs temps forts, en particulier l'exposition « Végétal » au Palais des Beaux-Arts de Paris, qui enregistre une affluence record. Avec un propos dépassant la joaillerie et la seule rétrospective de la Maison, cet événement, riche de 400 œuvres prêtées par plus de 90 musées ou institutions, célèbre la nature à travers 5 000 ans de création artistique de toutes les disciplines. Il témoigne du soutien de Chaumet à la culture et de sa volonté de partage avec un vaste public sur un sujet au cœur des questions d'aujourd'hui. Un autre événement d'ampleur prend place à Ryad autour du thème « Tiara Dream ». La nouvelle collection de Haute Joaillerie *Ondes et Merveilles* célèbre la mer, inspiration éternelle de la Maison. Les collections iconiques font preuve d'une belle dynamique, notamment avec le succès croissant de *Bee My Love*. Chaumet poursuit le développement ciblé de son réseau de distribution.

Fred, soutenue par sa campagne « Live the Joy », est en très forte progression. Des ventes records sont enregistrées sur ses principales collections. La première exposition rétrospective de la Maison au Palais de Tokyo à Paris, « Fred Joaillier Créateur depuis 1936 », et la présentation de la nouvelle collection de Haute Joaillerie *Monsieur Fred Inner Light* sont les temps forts de 2022. Engagée auprès de Special Olympics, Fred soutient en juin la 10^e édition des Jeux Nationaux d'été de cette organisation dédiée à l'épanouissement par le sport des personnes vivant avec un handicap mental.

Perspectives

En 2023, le groupe d'activités Montres et Joaillerie a l'ambition de poursuivre ses gains de parts de marché et le renforcement de ses filières de production. Face aux défis des prochains mois, les Maisons maintiennent rigueur de gestion et sélectivité de

leurs investissements. Elles continuent de miser prioritairement sur l'innovation, le développement ciblé des boutiques en propre et du e-commerce ainsi que sur leur capacité à saisir les opportunités d'un univers digital en pleine expansion. Durabilité et responsabilité restent au centre de leurs stratégies, notamment en termes de traçabilité des pierres et métaux précieux. **Tiffany** ajoutera de nouvelles créations à sa collection *Lock* unisexe et la déploiera dans l'ensemble de ses marchés. La Maison accélérera la réinvention de son réseau de distribution. L'un des temps forts de ce programme sera la réouverture de sa boutique phare de New York, « the Landmark », qui, à l'issue de quatre années de transformation, offrira une expérience sans équivalent et une nouvelle vision de Tiffany. **Bulgari** renforcera ses positions dans le haut de gamme, fêtera les 75 ans de son icône *Serpenti* et ouvrira deux nouveaux hôtels dont un à Rome. La Maison débutera la construction de sa nouvelle Manufacture de joaillerie à Valenza, qui permettra, à terme, de doubler ses capacités sur ce site où elle est implantée depuis 2017, en créant 750 nouveaux postes d'artisans joailliers formés par sa propre école. Ce site a aussi l'ambition de devenir la seule Manufacture joaillière totalement alimentée en énergie renouvelable, dont 40 % produite en interne. **Chaumet** poursuivra l'extension et la rénovation de son réseau de boutiques et va initier plusieurs initiatives de mécénat, notamment le nouveau prix Echo Culture Award qui récompensera des projets créés par des femmes qui font rayonner la culture auprès du plus grand nombre. **TAG Heuer** célébrera les 60 ans de sa collection *Carrera* et poursuivra les animations autour de sa montre connectée et de son partenariat avec Porsche. **Hublot** posera en 2023 la première pierre d'une nouvelle Manufacture, répondant aux meilleurs critères environnementaux et lui permettant d'accompagner la croissance de la Maison, notamment en augmentant significativement sa capacité de fabrication de mouvements manufacturés et de boîtiers en matériaux de haute technologie.

5. DISTRIBUTION SÉLECTIVE

En 2022, les ventes du groupe d'activités Distribution sélective ont représenté 19 % des ventes totales de LVMH.

5.1 L'activité « travel retail »

Duty Free Shoppers (« DFS »), qui a rejoint LVMH en 1997, est le pionnier et le leader mondial de la vente de produits de luxe aux voyageurs internationaux. Son activité est très liée aux cycles du tourisme.

Depuis son origine en 1960 en qualité de concessionnaire de produits hors taxes au sein de l'aéroport de Kai Tak à Hong Kong, DFS a acquis une connaissance approfondie des besoins de la clientèle des voyageurs, a bâti de solides partenariats avec les tour-opérateurs japonais et internationaux ainsi qu'avec les plus grandes marques de luxe et a considérablement développé son activité, tout particulièrement au sein des destinations touristiques situées dans la région Asie-Pacifique.

En lien avec le « travel retail », DFS a également développé ses boutiques *Galleries* de centre-ville, qui assurent aujourd'hui la moitié de ses ventes. D'une superficie de 6 000 à 12 000 mètres carrés environ, les vingt-quatre *Galleries* de DFS sont implantées dans les centres-villes d'importantes destinations aériennes en Asie-Pacifique, aux États-Unis, au Japon, et en Europe, avec la *T Fondaco dei Tedeschi* inaugurée en 2016 à Venise en Italie et La Samaritaine à Paris qui a ouvert ses portes en juin 2021. En 2022, DFS a ouvert la *Galleria* de Queenstown en Nouvelle-Zélande et de celle de Londoner à Macau. Chaque *Galleria* associe en un même lieu, à proximité des hôtels où séjournent les voyageurs, deux espaces commerciaux différents et complémentaires :

une offre généraliste de produits de luxe (parfums et cosmétiques, mode et accessoires...) et une galerie de boutiques de grandes marques appartenant ou non au groupe LVMH (Louis Vuitton, Hermès, Bulgari, Tiffany, Christian Dior, Chanel, Prada, Fendi, Celine...).

Tout en poursuivant le développement de ses *Galleries*, DFS maintient son intérêt stratégique pour les concessions d'aéroports si celles-ci sont remportées ou renouvelées dans de bonnes conditions économiques. DFS est actuellement présent dans une dizaine d'aéroports internationaux situés en Asie-Pacifique,

aux États-Unis, au Japon, à Abu Dhabi, et en Chine où DFS a remporté en 2022 la concession de l'aéroport de Chongqing-Jiangbei.

Starboard Cruise Services, dont l'acquisition a été réalisée par LVMH en 2000, est une société américaine fondée en 1958. Elle est l'un des leaders mondiaux de la vente de produits de luxe hors taxes à bord des navires de croisière. Elle fournit ses services à environ 80 bateaux représentant plusieurs compagnies maritimes. Elle édite, en outre, des revues touristiques, des catalogues et fiches publicitaires disponibles à bord des navires.

5.2 L'activité « selective retail »

L'enseigne **Sephora**, fondée en 1969, a développé au fil du temps un concept de parfumerie alliant le libre accès et le conseil. Ce concept a donné naissance à une nouvelle génération de boutiques à l'architecture sobre et luxueuse, structurées en espaces principalement dédiés au parfum, au maquillage et au soin. Grâce à la qualité de ce concept, Sephora a su conquérir la confiance des marques sélectives de parfums et cosmétiques. L'enseigne propose en outre depuis 1995 des produits vendus sous sa propre marque et a développé une offre de produits exclusifs grâce à son association avec des marques sélectionnées pour leur audace et leur créativité.

Depuis son acquisition par LVMH en juillet 1997, Sephora a connu une expansion rapide en Europe en ouvrant de nouvelles boutiques et en réalisant l'acquisition de sociétés exploitant des chaînes de parfumerie. En Europe, Sephora est implantée dans 15 pays. Le concept de Sephora a traversé l'Atlantique en 1998, avec une forte présence aux États-Unis, un site internet, sephora.com, et un réseau au Canada. Sephora est implantée en Chine depuis 2005. L'enseigne est également présente au Moyen-Orient, en Amérique latine (Brésil et Mexique), et en Asie du Sud-Est. Sephora a pénétré le Royaume-Uni via l'acquisition en 2021 du site internet Feelunique, transformé en site sephora.co.uk en octobre 2022. Par ailleurs, Sephora est sortie de la Russie en 2022.

Sephora se situe à l'avant-garde de la transformation qui s'opère en distribution avec l'inexorable montée en puissance de la digitalisation. S'appuyant sur la complémentarité entre commerce

physique et digital et sur sa présence forte sur les réseaux sociaux, l'enseigne multiplie les points de contact et les occasions de complicité avec ses clients. Avec ses sites internet, ses boutiques digitalisées, les applications mobiles au service de ses clients et de ses conseillers, la Maison conçoit une expérience de la beauté omnicanale, toujours plus innovante et personnalisée, offrant interactivité, fluidité et flexibilité dans le parcours d'achat.

Le Bon Marché Rive Gauche, premier grand magasin au monde à avoir vu le jour, ouvre ses portes en 1852, sous l'impulsion d'Aristide Boucicaut. À la fois précurseur et prescripteur, Le Bon Marché Rive Gauche présente une sélection de marques pointue et exclusive, au cœur d'un concept architectural fort. Les clients internationaux à la recherche d'une véritable expérience parisienne y côtoient une clientèle française attachée à l'esprit singulier du lieu et à la qualité du service. Unique grand magasin de la rive gauche à Paris, il a été acquis par LVMH en 1998.

La nouvelle Grande Épicerie de Paris, inaugurée fin 2013, est un concept d'épicerie très ambitieux. La Grande Épicerie de Paris propose à ses clients une expérience gourmande unique, servie par le savoir-faire de ses artisans, de ses architectes et des artistes choisis pour ce projet, afin de devenir un lieu incontournable de la gastronomie. La Grande Épicerie de Paris, historiquement installée au rez-de-chaussée du Bon Marché, est également présente depuis 2017 rue de Passy dans le XVI^e arrondissement de Paris.

5.3 Position concurrentielle

En 2022, Sephora gagne des parts de marché sur les pays clés : notamment aux États-Unis, en France, au Canada, en Italie, en Espagne.

5.4 Faits marquants 2022 et perspectives 2023

	2022	2021	2020
Ventes (en millions d'euros)	14 852	11 754	10 155
Ventes par zone géographique de destination (en %)			
France	12	12	13
Europe (hors France)	9	9	9
États-Unis	44	39	35
Japon	1	-	1
Asie (hors Japon)	16	24	27
Autres marchés	18	16	15
Total	100	100	100
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	788	534	(203)
Marge opérationnelle (en %)	5,3	4,5	(2,0)

Faits marquants

Le groupe Distribution sélective réalise une bonne progression malgré les effets de la situation sanitaire en Chine. Les Maisons font preuve de réactivité et d'agilité en déployant leurs efforts sur les marchés où la reprise est la plus forte et en accélérant leurs avancées digitales. Excellence et innovation au profit de l'expérience client, politiques de différenciation et de fidélisation, accélération des stratégies omnicanales portent la croissance des Maisons.

Sephora réalise une année historique, avec des records de ventes et de résultats. La Maison gagne des parts de marché dans la totalité de ses pays clés. La progression est particulièrement soutenue en Amérique du Nord, en Europe, au Moyen-Orient, en Amérique latine et dans la plupart des pays du Sud-Est asiatique. Hormis en Chine, du fait de la situation sanitaire, l'activité en boutiques progresse fortement grâce à la reprise de la fréquentation. Les ventes en ligne sont aussi extrêmement solides. La performance de Sephora repose sur sa dynamique d'innovation continue à la fois en boutiques et en ligne, mais aussi ses investissements soutenus en logistique. Le maquillage, le soin des cheveux et le parfum sont les principaux vecteurs de croissance. La marque propre de Sephora en particulier bénéficie de lancements à fort impact. Le réseau poursuit son expansion grâce notamment au partenariat avec Kohl's aux États-Unis. Un concept «boutique du futur» est lancé dans le centre commercial Raffles City de Singapour, pensé pour offrir une expérience de shopping inédite. Une boutique phare est aussi ouverte au sein du centre commercial Vendôme à Doha au Qatar. La Maison aborde le marché du Royaume-Uni un an après l'acquisition de Feelunique, l'un des leaders locaux de la beauté et du bien-être en ligne. En Russie, l'activité a été cédée au Directeur général local afin de favoriser la continuité pour

les salariés. Dans le même temps, Sephora continue de renforcer son image et sa culture de marque. Au nombre de ses initiatives, l'organisation d'événements physiques, digitaux ou hybrides comme «Sephoria : Virtual House of Beauty», donnant accès à de multiples pièces virtuelles à explorer et à des contenus exclusifs autour des marques préférées des clients. Fidèle à son engagement pour la diversité et pour un monde plus inclusif, Sephora poursuit ses avancées en faveur des causes qui lui tiennent à cœur. Aux États-Unis, la Maison poursuit notamment son programme d'incubateur pour des entrepreneurs du secteur de la beauté, en s'efforçant tout spécialement d'accroître la représentation des personnes de couleur dans la catégorie haut de gamme de la beauté et dans les produits référencés au sein de son offre. En France, l'enseigne poursuit son partenariat avec Toutes à l'école pour soutenir l'éducation des petites filles au Cambodge.

DFS reste pénalisé sur l'année par la situation sanitaire en Chine. Les destinations phares de Hong Kong et Macao ont particulièrement souffert en 2022 avec l'arrêt des voyages domestiques et l'absence totale de touristes. Dans ce contexte, DFS se concentre sur la redynamisation de son réseau, l'innovation digitale et une expansion sélective. La Maison célèbre les 50 ans de son implantation à l'aéroport international de San Francisco lors d'un événement pour dévoiler ses boutiques rénovées, fête la réouverture de ses boutiques d'aéroports au Vietnam et à Singapour et celle de sa *T Galleria* sur l'île de Bali. L'année 2022 voit plusieurs nouvelles implantations : DFS remporte les concessions Mode, Montres et Joaillerie du terminal domestique de l'aéroport Chongqing-Jiangbei en Chine, premier appel d'offre gagné auprès d'un aéroport dans ce pays. En octobre, un nouveau *T Galleria* est ouvert à Queenstown, Nouvelle-Zélande, inaugurant son concept de «Resort». À Macao, la réouverture du *T Galleria Beauty by DFS* au Galaxy Resort est suivie de l'inauguration d'une nouvelle *T Galleria* au Londoner Resort. Les destinations non affectées par la situation sanitaire réalisent de bonnes performances, notamment le Japon, le Moyen-Orient et la France, où La Samaritaine Pont-Neuf confirme son attractivité. La Maison continue de veiller au bien-être de ses collaborateurs par la mise en œuvre de programmes de santé et d'adaptation du temps de travail et soutient financièrement ceux qui sont touchés au plan familial par les mesures de quarantaine à Hong Kong en particulier. Enfin, DFS maintient son soutien à ses communautés locales au travers d'actions de bénévolat et engage un partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Santé pour combattre l'inégalité d'accès aux vaccins.

Starboard Cruise Services bénéficie du rebond du secteur des croisières après un début d'année difficile et une reprise très progressive. Fin 2022, la Maison avait repris ses opérations sur 82 navires, avec un taux d'occupation atteignant 90%. De nouveaux contrats ont par ailleurs été conclus, ajoutant ainsi 11 navires à son portefeuille.

Le Bon Marché réalise une excellente année, retrouvant ainsi un niveau de ventes supérieur à 2019. Au cours de cette année vécue sans fermeture par les équipes, les clients parisiens sont revenus fidèlement, rejoints par de nombreux clients étrangers et venus d'autres régions de France. L'activité est soutenue par un intense programme d'animation, renforçant le profil unique de grand magasin prescripteur et de lieu de culture. Le début d'année est marqué par l'exposition « Su » de l'artiste Mehmet Uysal, installation au message fort, questionnant les enjeux climatiques du moment. Philippe Katerine s'empare ensuite de la scénographie du magasin lors de l'exposition « X » et le mois de mai voit la célébration des 30 ans du Festival des Vieilles Charrues. Le 170^e anniversaire du Bon Marché est célébré à l'automne, marqué notamment par le lancement d'une expérience inédite pour un grand magasin : un spectacle de théâtre immersif, inspiré du célèbre roman d'Émile Zola *Au Bonheur des dames*, et qui fait salle comble. La Grande Épicerie de Paris est en forte progression.

Perspectives

Offrir la meilleure expérience d'achat, quel qu'en soit le canal de distribution, reste l'objectif de toutes les Maisons. Dans le contexte actuel d'incertitudes et de volatilité, **Sephora** aborde

2023 sous le signe de l'optimisme et de la prudence en misant clairement sur sa différence et sa volonté de bâtir « la communauté beauté la plus passionnée au monde ». La Maison poursuivra le déploiement de son dispositif omnicanal, tout en ouvrant plus d'une centaine de points de vente pour gagner encore du terrain sur ses marchés clés, États-Unis, Canada, Moyen-Orient, France et Chine. Sephora s'appuiera sur le caractère unique de la sélection de marques et produits soigneusement conçue pour ses différentes clientèles, ceci tout en poursuivant les initiatives en faveur de la diversité et de l'inclusion qui concrétisent sa raison d'être. **DFS** devrait profiter du redémarrage de l'activité et du retour des voyageurs à Hong Kong et Macao. Les opérations débiteront au sein de l'aéroport de Chongqing-Jiangbei en Chine au premier trimestre et sa nouvelle *T Galleria* de Brisbane en Australie ouvrira en fin d'année. La Maison reste également concentrée sur les opportunités de croissance et de diversification de ses clientèles. **Le Bon Marché** continuera de renforcer la qualité de son offre et de son accueil, tout en mettant en valeur sa démarche innovante et sa dimension culturelle unique. L'exposition « Sangam » de l'artiste Subodh Gupta constituera le temps fort du début d'année. Compte tenu du succès rencontré par l'expérience de théâtre immersif inaugurée en 2022, de nouvelles représentations auront lieu en mars et avril.

6. AUTRES ACTIVITÉS

Groupe Les Echos

LVMH a acquis le groupe Les Echos en 2007. Le groupe Les Echos comprend *Les Echos*, premier quotidien économique en France, *LesEchos.fr*, premier site internet économique en France, le magazine *Enjeux-Les Echos*, ainsi que d'autres services économiques spécialisés. En outre, le groupe Les Echos réunit plusieurs titres de la presse économique et culturelle antérieurement détenus directement par LVMH : *Investir – Le Journal des finances*, né de la fusion en 2011 des titres *Investir* et *Le Journal des finances*, *Connaissance des Arts*, ainsi que la station de radio française *Radio Classique*. Le groupe Les Echos est également présent dans le domaine de la presse professionnelle, avec les titres édités par SID Presse, et du service aux entreprises, avec notamment *Les Echos Formation*, *Les Echos Conférences*, *Le Salon des Entrepreneurs*, et les études *Eurostat*. Depuis fin 2015, Les Echos intègre également le quotidien *Le Parisien* ainsi que son magazine *Aujourd'hui en France*.

La Samaritaine

La Samaritaine est un ensemble immobilier situé au cœur de Paris, en bordure de Seine. À l'issue d'un chantier de réhabilitation et rénovation hors norme s'étendant sur 70 000 m² et respectueux des plus exigeantes normes environnementales, La Samaritaine a rouvert ses portes en juin 2021. Plaçant la mixité au cœur de sa raison d'être, les bâtiments abritent une crèche de 80 berceaux,

ainsi que 96 logements sociaux (opérés par Paris Habitat). Conçu et opéré par DFS, le grand magasin « La Samaritaine Paris Pont-Neuf » promet un rêve audacieux : mêler expériences et émerveillement, authenticité et modernité. Autre projet de La Samaritaine, Cheval Blanc Paris, premier hôtel urbain de la Maison, accueille ses clients depuis septembre 2021.

Royal Van Lent

Fondée en 1849, **Royal Van Lent** est spécialisée dans la conception et la construction sur mesure de yachts de luxe commercialisés sous la marque Feadship, l'une des plus prestigieuses au monde pour les bateaux de plus de 50 mètres.

LVMH Hotel Management

LVMH Hotel Management porte le développement des activités hôtelières du groupe LVMH, sous l'enseigne Cheval Blanc. L'approche Cheval Blanc, dont les valeurs fondatrices sont le sens de l'artisanat, l'exclusivité, la créativité et l'art de recevoir, est déclinée dans tous ses hôtels, qu'ils soient détenus en propre ou qu'ils fassent l'objet d'un mandat de gestion. Cheval Blanc accueille ses hôtes à Courchevel (France), à Saint-Barthélemy (Antilles françaises), dans l'hôtel acquis en 2013, ainsi qu'aux Maldives et à Saint-Tropez. En 2021, Cheval Blanc a ouvert son nouveau palace parisien sur le site de La Samaritaine.

Belmond

Fondé en 1976, avec l'acquisition de l'hôtel Cipriani à Venise, **Belmond** a été précurseur dans le tourisme de luxe. Depuis plus de 40 ans, la Maison s'attache à proposer à ses clients des escapades et expériences uniques, dans des lieux inspirants. Belmond dispose d'un large portefeuille d'hôtels, trains, croisières et safaris, conciliant héritage, savoir-faire, authenticité et sens du service.

Le Jardin d'Acclimatation

Symbole du Paris moderne imaginé par l'Empereur Napoléon III et inauguré en 1860, le **Jardin d'Acclimatation** est le premier parc d'attractions et de loisirs créé en France. LVMH en détient la concession depuis 1984. Suite au renouvellement de cette concession en 2016, un ambitieux projet de modernisation a été entrepris, conduisant à la réouverture d'un Jardin entièrement rénové en juin 2018.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

Commentaires sur les résultats et la situation financière consolidés

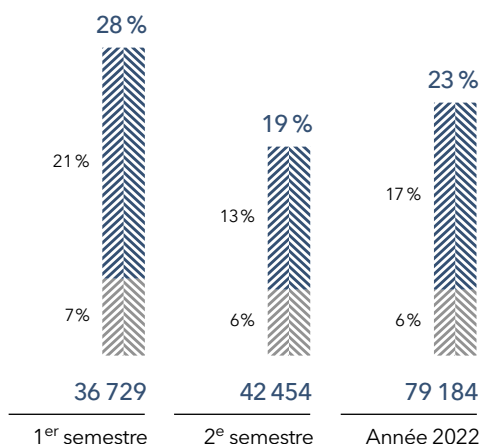
1.	COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	36
1.1	Analyse des ventes	36
1.2	Résultat opérationnel courant	37
1.3	Autres éléments du compte de résultat	39
2.	COMMENTAIRES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ	40
3.	COMMENTAIRES SUR LA VARIATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE	42
4.	ÉLÉMENTS DE POLITIQUE FINANCIÈRE	43
5.	INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS	44
5.1	Dépenses de communication et promotion	44
5.2	Frais de recherche et développement	44
5.3	Investissements industriels et dans les réseaux de distribution	44
6.	PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS ET PROPRIÉTÉS FONCIÈRES	45
6.1	Production	45
6.2	Distribution	46
6.3	Établissements administratifs et immeubles locatifs	47
7.	PLANS D'OPTIONS MIS EN PLACE PAR DES FILIALES	47
8.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	47
9.	ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES	47

1. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

1.1 Analyse des ventes

Évolution des ventes par semestre

(en millions d'euros et en pourcentage)



■ Évolution organique

■ Variations de périmètre (a)(b)

■ Évolution des parités monétaires (a)

(a) Les principes de détermination des effets de l'évolution des parités monétaires sur les ventes des entités en devises et des variations de périmètre sont décrits en page 39.
(b) 0% sur l'année 2022.

Les ventes de l'exercice 2022 s'élèvent à 79 184 millions d'euros, en croissance de 23 % par rapport à l'exercice précédent. Les ventes ont bénéficié de la hausse moyenne des principales devises de facturation du Groupe par rapport à l'euro, notamment de + 11 % pour le dollar US et + 7 % pour le Renminbi chinois.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le périmètre des activités consolidées a enregistré les évolutions suivantes : dans le groupe d'activités Vins et Spiritueux, consolidation au 28 mai 2021 de Armand de Brignac, consolidation en août 2022 de Joseph Phelps Vineyards ; dans le groupe d'activités Mode et Maroquinerie, consolidation en juin 2021 de Off-White ; dans le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques, consolidation au 1^{er} janvier 2022 de Officine Universelle Buly ; ces évolutions du périmètre de consolidation ont un effet négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires annuel du Groupe.

À taux de change et périmètre comparables, la hausse des ventes est de 17 %.

Ventes par devise de facturation

(en pourcentage)	2022	2021	2020
Euro	19	17	19
Dollar US	30	28	27
Yen Japonais	7	7	7
Hong Kong dollar	2	3	4
Autres devises	42	45	43
Total	100	100	100

La répartition des ventes entre les différentes devises de facturation varie dans les proportions suivantes par rapport à l'exercice précédent : le poids de l'euro et celui du dollar US augmentent de 2 points pour s'établir à respectivement 19 % et 30 %, tandis que ceux du Hong Kong dollar et des autres devises baissent respectivement de 1 point et de 3 points pour s'établir à 2 % et 42 %. Le poids du yen japonais reste stable à 7 %.

Ventes par zone géographique de destination

(en pourcentage)	2022	2021	2020
France	8	6	8
Europe (hors France)	16	15	16
États-Unis	27	26	24
Japon	7	7	7
Asie (hors Japon)	30	35	34
Autres marchés	12	11	11
Total	100	100	100

Par zone géographique, on constate une baisse de 5 points du poids relatif dans les ventes du Groupe de la zone Asie (hors Japon), qui s'établit à 30 % en conséquence des confinements partiels édictés au cours de l'année 2022, notamment en Chine. Le poids de la France progresse de 2 points à 8 % et ceux des États-Unis, de l'Europe (hors France) et des autres marchés augmentent de 1 point pour atteindre respectivement 27 %, 16 % et 12 %. Le poids relatif du Japon reste stable à 7 %.

Ventes par groupe d'activités

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Vins et Spiritueux	7 099	5 974	4 755
Mode et Maroquinerie	38 648	30 896	21 207
Parfums et Cosmétiques	7 722	6 608	5 248
Montres et Joaillerie	10 581	8 964	3 356
Distribution sélective	14 852	11 754	10 155
Autres activités et éliminations	281	19	(70)
Total	79 184	64 215	44 651

Par groupe d'activités, la répartition des ventes du Groupe varie comme suit : les poids de la Mode et Maroquinerie et de la Distribution sélective augmentent de 1 point pour s'établir à respectivement 49 % et 19 %, tandis que celui des Montres et Joaillerie baisse de 1 point à 13 %. Les poids des Vins et Spiritueux et celui des Parfums et Cosmétiques restent stables à respectivement à 9 % et 10 %.

Les ventes du groupe d'activités Vins et Spiritueux sont en croissance de 19 % en données publiées. Bénéficiant d'un effet de change positif de 7 points et d'un effet périmètre positif de 1 point lié à l'intégration de Armand de Brignac, les ventes de ce groupe d'activités ressortent en hausse de 11 % à taux de change

et périmètre comparables. La hausse des ventes des champagnes et vins est de 24 % en données publiées et de 18 % à taux de change et périmètre comparables. Celle des cognacs et spiritueux est de 14 % en données publiées et de 5 % à taux de change et périmètre comparables. Ces performances sont réalisées grâce à une politique soutenue de hausses de prix conforme à la stratégie de valeur poursuivie. Toutes les régions présentent d'excellentes performances, hormis les États-Unis dont les ventes ont été notamment affectées par des difficultés logistiques en début d'année.

Les ventes du groupe d'activités Mode et Maroquinerie sont en hausse de 20 % en données organiques et de 25 % en données publiées. L'Europe et le Japon réalisent d'excellentes performances, tandis que les États-Unis enregistrent une croissance moindre, tout comme l'Asie, affectée par la situation sanitaire en Chine continentale. La quasi-totalité des marques réalisent des performances remarquables.

1.2 Résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Ventes	79 184	64 215	44 651
Coût des ventes	(24 988)	(20 355)	(15 871)
Marge brute	54 196	43 860	28 780
Charges commerciales	(28 151)	(22 308)	(16 792)
Charges administratives	(5 027)	(4 414)	(3 641)
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	37	13	(42)
Résultat opérationnel courant	21 055	17 151	8 305
Taux de marge opérationnelle (en %)	26,6	26,7	18,6

La marge brute du Groupe s'élève à 54 196 millions d'euros, en hausse de 24 % par rapport à l'exercice précédent; le taux de marge brute sur les ventes s'élève à 68 %, stable par rapport à 2021.

Les charges commerciales, qui s'élèvent à 28 151 millions d'euros, sont en hausse de 26 % en données publiées et de 20 % à taux de change et périmètre comparables. Le niveau de ces charges exprimé en pourcentage des ventes, à 35,6 %, est en hausse de 0,8 point par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation des charges commerciales provient principalement du renforcement des investissements en communication mais aussi du développement des réseaux de distribution. Parmi ces charges commerciales, les frais de publicité et de promotion représentent 12 % des ventes et sont en hausse de 25 % à taux de change et périmètre comparables.

Les ventes du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques sont en hausse de 10 % en données organiques et de 17 % en données publiées. Les États-Unis, le Japon, l'Europe et le Moyen-Orient sont les régions où la hausse des ventes est la plus forte.

Les ventes du groupe d'activités Montres et Joaillerie sont en hausse de 12 % en données organiques et de 18 % en données publiées. Toutes les marques du groupe d'activités présentent de très bonnes performances. L'Europe, le Japon et les États-Unis sont les zones les plus dynamiques.

Les ventes des activités de Distribution sélective sont en hausse de 17 % à taux de change et périmètre comparables et de 26 % en données publiées. Sephora réalise d'excellentes performances notamment en Europe et aux États-Unis. L'Asie reste la zone la plus affectée par l'absence de reprise des voyages internationaux et la fermeture partielle du réseau de boutiques dans certaines régions.

L'implantation géographique des boutiques évolue comme présenté ci-après :

(en nombre)	2022	2021	2020
France	518	522	512
Europe (hors France)	1 108	1 203	1 175
États-Unis	1 054	1 014	866
Japon	496	477	428
Asie (hors Japon)	1 829	1 746	1 514
Autres marchés	659	594	508
Total	5 664	5 556	5 003

Les charges administratives s'élèvent à 5 027 millions d'euros, en hausse de 14 % en données publiées et de 10 % à taux de change et périmètre comparables. Elles représentent 6,3 % des ventes.

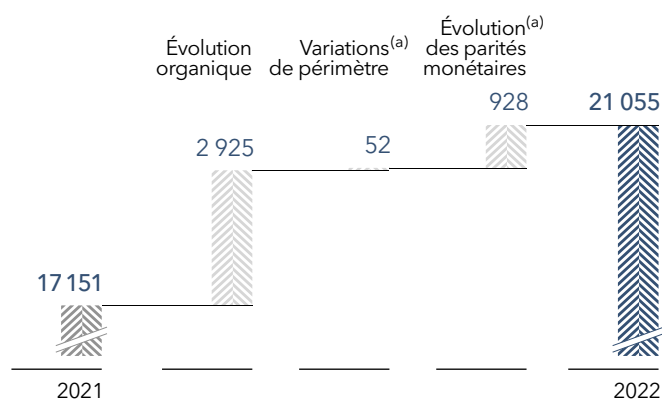
Résultat opérationnel courant par groupe d'activités

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Vins et Spiritueux	2 155	1 863	1 388
Mode et Maroquinerie	15 709	12 842	7 188
Parfums et Cosmétiques	660	684	80
Montres et Joaillerie	2 017	1 679	302
Distribution sélective	788	534	(203)
Autres activités et éliminations	(274)	(451)	(450)
Total	21 055	17 151	8 305

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'établit à 21 055 millions d'euros, en hausse de 23 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux de marge opérationnelle sur ventes du Groupe s'élève à 26,6 %, stable par rapport à l'exercice précédent.

Évolution du résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)



(a) Les principes de détermination des effets de l'évolution des parités monétaires sur le résultat opérationnel courant des entités en devises et des variations de périmètre sont décrits en page 39.

L'effet total de l'évolution des parités monétaires sur le résultat opérationnel courant par rapport à l'exercice précédent est positif de 928 millions d'euros. Ce chiffre intègre les trois éléments suivants : (i) l'effet des variations des parités monétaires sur les ventes et les achats des sociétés du Groupe exportatrices et importatrices, (ii) la variation du résultat de la politique de couverture de l'exposition commerciale du Groupe aux différentes devises, (iii) l'effet des variations des devises sur la consolidation des résultats opérationnels courants des filiales hors zone euro.

Vins et Spiritueux

	2022	2021	2020
Ventes (en millions d'euros)	7 099	5 974	4 755
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	2 155	1 863	1 388
Taux de marge opérationnelle (en %)	30,4	31,2	29,2

Le résultat opérationnel courant du groupe d'activités Vins et Spiritueux s'établit à 2 155 millions d'euros, en hausse de 16% par rapport à 2021. La part des champagnes et vins représente 981 millions d'euros et celle des cognacs et spiritueux 1 174 millions d'euros. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités est de 30,4%.

Mode et Maroquinerie

	2022	2021	2020
Ventes (en millions d'euros)	38 648	30 896	21 207
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	15 709	12 842	7 188
Taux de marge opérationnelle (en %)	40,6	41,6	33,9

Les activités Mode et Maroquinerie présentent un résultat opérationnel courant de 15 709 millions d'euros, en hausse de 22% par rapport à l'exercice précédent. Louis Vuitton et Christian Dior Couture maintiennent un niveau de rentabilité exceptionnel. Toutes les marques améliorent leur résultat opérationnel courant malgré l'impact de la fermeture partielle des boutiques dans certaines régions, notamment en Chine. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités s'établit à 40,6%.

Parfums et Cosmétiques

	2022	2021	2020
Ventes (en millions d'euros)	7 722	6 608	5 248
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	660	684	80
Taux de marge opérationnelle (en %)	8,5	10,4	1,5

Le résultat opérationnel courant des activités Parfums et Cosmétiques s'élève à 660 millions d'euros, sous l'effet d'une politique très sélective de distribution. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités s'établit à 8,5%.

Montres et Joaillerie

	2022	2021	2020
Ventes (en millions d'euros)	10 581	8 964	3 356
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	2 017	1 679	302
Taux de marge opérationnelle (en %)	19,1	18,7	9,0

Le résultat opérationnel courant du groupe d'activités Montres et Joaillerie s'élève à 2 017 millions d'euros, en hausse de 20% par rapport au 31 décembre 2021. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités s'établit à 19,1%.

Distribution sélective

	2022	2021	2020
Ventes (en millions d'euros)	14 852	11 754	10 155
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	788	534	(203)
Taux de marge opérationnelle (en %)	5,3	4,5	(2,0)

Le résultat opérationnel courant du groupe d'activités Distribution sélective est de 788 millions d'euros, en hausse de 48% par rapport au 31 décembre 2021. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités s'établit à 5,3%.

Autres activités

Le résultat opérationnel courant lié aux Autres activités et éliminations est négatif de 274 millions d'euros, à comparer à un montant négatif de 451 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette amélioration reflète essentiellement l'effet des réouvertures

des activités hôtelières en 2022 par rapport à 2021. Outre les frais de siège, cette rubrique intègre les pôles hôtelier et média, les yachts Royal Van Lent ainsi que les activités immobilières du Groupe.

1.3 Autres éléments du compte de résultat

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Résultat opérationnel courant	21 055	17 151	8 305
Autres produits et charges opérationnels	(54)	4	(333)
Résultat opérationnel	21 001	17 155	7 972
Résultat financier	(888)	53	(608)
Impôts sur les bénéfices	(5 362)	(4 510)	(2 409)
Résultat net avant part des minoritaires	14 751	12 698	4 955
Part des minoritaires	(667)	(662)	(253)
Résultat net, part du Groupe	14 084	12 036	4 702

Les Autres produits et charges opérationnels représentent une charge nette de 54 millions d'euros contre un produit de 4 millions d'euros en 2021. Au 31 décembre 2022, ils résultent principalement des amortissements et dépréciations de marques, écarts d'acquisition, résultats de cessions et des frais liés aux acquisitions de l'exercice.

Le résultat opérationnel du Groupe, à 21 001 millions d'euros, est en hausse de 22% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de 888 millions d'euros sur l'exercice 2022; sur l'exercice 2021, il était positif de 53 millions d'euros. Il est constitué :

- du coût global de la dette financière nette qui représente un montant négatif de -17 millions d'euros, à comparer à un montant positif de 41 millions d'euros sur l'exercice 2021, soit

une détérioration de 57 millions d'euros, en conséquence de l'augmentation des taux d'intérêts;

- des intérêts financiers sur dettes locatives enregistrés dans le cadre de la norme IFRS 16, qui représentent une charge de -254 millions d'euros, contre une charge de -242 millions d'euros un an auparavant;
- des autres produits et charges financiers qui représentent une charge de 618 millions d'euros, contre un produit de 254 millions d'euros à fin décembre 2021. Au sein de ceux-ci, la charge liée au coût des dérivés de change se monte à 358 millions d'euros, contre 206 millions d'euros un an auparavant. Par ailleurs, les effets des réévaluations des investissements et placements financiers reflètent la dégradation des marchés boursiers et sont négatifs de 225 millions d'euros, contre un montant positif de 499 millions d'euros sur l'exercice 2021.

Le taux effectif d'impôt du Groupe au 31 décembre 2022 s'établit à 26,7%, en augmentation de 0,5 point par rapport au 31 décembre 2021.

La part du résultat net revenant aux minoritaires atteint 667 millions d'euros contre 662 millions d'euros au cours de l'exercice précédent; il s'agit principalement des minoritaires de Moët Hennessy.

Le résultat net, part du Groupe s'élève à 14 084 millions d'euros, en hausse de 17% par rapport au 31 décembre 2021 où il s'élevait à 12 036 millions d'euros. Il représente 18% des ventes.

Commentaires sur la détermination des effets de l'évolution des parités monétaires et des variations de périmètre

Les effets de l'évolution des parités monétaires sont déterminés par conversion des comptes de l'exercice des entités ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro aux taux de change de l'exercice précédent, à l'exclusion de tout autre retraitement.

Les effets des variations de périmètre sont déterminés :

- pour les acquisitions de l'exercice, en déduisant des ventes de l'exercice le montant des ventes réalisées durant l'exercice par les entités acquises à compter de leur entrée dans le périmètre de consolidation;
- pour les acquisitions de l'exercice précédent, en déduisant des ventes de l'exercice le montant des ventes réalisées au cours des mois durant lesquels les entités acquises n'étaient pas consolidées lors de l'exercice précédent;
- pour les cessions de l'exercice, en ajoutant aux ventes de l'exercice le montant des ventes réalisées par les entités cédées l'exercice précédent, au cours des mois durant lesquels ces entités ne sont plus consolidées sur l'exercice en cours;
- pour les cessions de l'exercice précédent, en ajoutant aux ventes de l'exercice les ventes réalisées durant l'exercice précédent par les entités cédées.

Le retraitement du résultat opérationnel courant s'effectue selon les mêmes principes.

2. COMMENTAIRES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	2022	2021	Variation
Immobilisations incorporelles	50 213	50 455	(242)
Immobilisations corporelles	23 055	20 193	2 862
Droits d'utilisation	14 615	13 705	910
Autres actifs non courants	7 022	6 657	365
Actifs non courants	94 906	91 010	3 895
Stocks	20 319	16 549	3 771
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 300	8 021	(721)
Autres actifs courants	12 121	9 731	2 389
Actifs courants	39 740	34 301	5 439
Actif	134 646	125 311	9 335

Le total du bilan consolidé de LVMH à fin décembre 2022 s'élève à 134,6 milliards d'euros, en hausse de 9,3 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

Les immobilisations incorporelles s'établissent à 50,2 milliards d'euros, stables par rapport à fin 2021. En effet, l'impact sur les écarts d'acquisition de la revalorisation des engagements d'achat d'intérêts minoritaires, négatif de 2,2 milliards d'euros, est compensé par l'effet de la variation des cours de change sur les immobilisations incorporelles des entités hors zone euro, positif de 1,2 milliard d'euros, et de celui des variations de périmètre, soit 0,8 milliard d'euros. L'effet de la variation des cours de change résulte principalement de la forte appréciation du dollar US contre euro entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. L'effet des variations de périmètre provient pour l'essentiel des écarts d'acquisition enregistrés suite à la consolidation de Joseph Phelps, Officine Universelle Buly, Feelunique et divers investissements dans des manufactures pour les activités de Mode et Maroquinerie.

Les immobilisations corporelles, en hausse de 2,9 milliards d'euros, s'élèvent à 23,1 milliards d'euros à la clôture. Cette progression est imputable, d'une part, aux investissements, nets des dotations aux amortissements, qui s'élèvent à 2,2 milliards d'euros (les investissements sont commentés dans le cadre des analyses de variations de trésorerie), et d'autre part, au reclassement à hauteur de 0,3 milliard d'euros de titres mis en équivalence, suite à la prise de contrôle de la société immobilière propriétaire de l'immeuble siège du Groupe à Paris. Les variations de périmètre de l'exercice représentent une hausse additionnelle de 0,2 milliard d'euros.

(en millions d'euros)	2022	2021	Variation
Capitaux propres	56 604	48 909	7 695
Dette financière à plus d'un an	10 380	12 165	(1 786)
Dettes locatives à plus d'un an	12 776	11 887	889
Autres passifs non courants	23 343	24 361	(1 018)
Passifs non courants	103 103	97 322	5 780
Dette financière à moins d'un an	9 359	8 075	1 284
Dettes locatives à moins d'un an	2 632	2 387	244
Autres passifs courants	19 552	17 526	2 026
Passifs courants	31 543	27 989	3 554
Passif	134 646	125 311	9 334

Les droits d'utilisation, à 14,6 milliards d'euros, sont en hausse de 0,9 milliard d'euros par rapport au niveau de 13,7 milliards d'euros atteint à fin 2021. L'effet de la conclusion de contrats est supérieur de 0,7 milliard d'euros aux amortissements de l'exercice, le solde de la progression résultant de la fluctuation des cours de change. Les contrats de location de boutiques représentent la majeure partie des droits d'utilisation, soit 11,2 milliards d'euros.

Les autres actifs non courants progressent de 0,4 milliard d'euros, pour s'établir à 7,0 milliards d'euros, résultant pour l'essentiel de l'augmentation des impôts différés actifs pour 0,5 milliard d'euros, variation compensée à hauteur de 0,1 milliard d'euros par la baisse des investissements financiers, suite aux variations de valeur de marché et au reclassement de titres de sociétés nouvellement consolidées, acquis antérieurement à 2022.

Les stocks sont en augmentation de 3,8 milliards d'euros, du fait essentiellement de la progression de l'activité sur l'exercice. Voir également les Commentaires sur la variation de trésorerie consolidée.

Les Autres actifs courants progressent de 2,4 milliards d'euros, s'expliquant principalement par les variations suivantes : 1,1 milliard d'euros liés aux acquisitions de placements financiers de l'exercice, nettes des cessions, 0,5 milliard d'euros résultant de la hausse des créances clients, 0,4 milliard d'euros liés à la progression des créances fiscales, et 0,2 milliard d'euros liés à la progression de la valeur de marché des instruments de couverture.

Les dettes locatives constatées en application d'IFRS 16 sont en hausse de 1,1 milliard d'euros, dont 0,9 milliard d'euros liés aux conclusions nettes de contrats et 0,3 milliard d'euros liés à l'évolution des cours de change.

Les autres passifs non courants, à 23,3 milliards d'euros, reculent de 1,0 milliard d'euros par rapport à leur niveau de 24,4 milliards d'euros à fin 2021. Cette variation est imputable, pour 1,2 milliard d'euros, à la baisse de la dette au titre des engagements d'achat de titres de minoritaires, qui s'établit à 12,5 milliards d'euros, suite à l'évolution des paramètres sur la base desquels sont établies les valorisations des dits engagements. S'y ajoute l'effet du recul des provisions, de 0,2 milliard d'euros. Ces impacts sont partiellement compensés par la hausse de 0,2 milliard d'euros des impôts différés passifs et celle de la valeur de marché des instruments dérivés de couverture, de 0,2 milliard d'euros également.

Enfin, les autres passifs courants, en hausse de 2,0 milliards d'euros, s'élèvent à 19,6 milliards d'euros, suite à la hausse de 1,7 milliard d'euros des dettes envers les fournisseurs, et à celle des dettes fiscales et sociales, pour 0,3 milliard d'euros, ces évolutions étant en lien avec la progression de l'activité.

Dettes financières nettes et capitaux propres

(en millions d'euros ou en pourcentage)	2022	2021	Variation
Dettes financières à plus d'un an	10 380	12 165	(1 785)
Dettes financières à moins d'un an et instruments dérivés	9 673	8 007	1 666
Dettes financières brutes après effet des instruments dérivés	20 053	20 172	(119)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements financiers	(10 852)	(10 565)	(287)
Dettes financières nettes	9 201	9 607	(406)
Capitaux propres	56 604	48 909	7 695
Ratio dettes financières nettes / Capitaux propres	16,3 %	19,6 %	-3,3 pp

Le total des capitaux propres s'élève à 56,6 milliards d'euros à fin décembre 2022, en hausse de 7,7 milliards d'euros par rapport à fin 2021. Le résultat de l'exercice, net des distributions de dividendes, contribue à cette progression pour 8,3 milliards d'euros. S'y ajoute un gain de 1,8 milliard d'euros enregistré en capitaux propres, résultant à hauteur de 1,3 milliard d'euros de l'effet de l'évolution des parités monétaires, en particulier celle du dollar US, du recul des engagements de retraite et assimilés en raison de la hausse des taux d'intérêts, tempéré par la baisse de valeur de marché des placements couvrant ces engagements, soit 0,3 milliard d'euros, et de la progression de la valeur de marché des couvertures de change, pour 0,2 milliard d'euros. À l'inverse, les achats nets d'actions LVMH et la variation des engagements d'achats de titres de minoritaires ont respectivement un effet négatif de 1,3 milliard d'euros, du fait principalement du programme de rachat d'actions mis en œuvre durant l'exercice, et de 1,0 milliard d'euros.

À fin décembre 2022, la dette financière nette représente 16,3 % du total des capitaux propres, contre 19,6 % à fin 2021, soit une baisse de 3,3 points.

La dette financière brute après effet des instruments dérivés s'élève à fin 2022 à 20,1 milliards d'euros, en très léger recul de 0,1 milliard d'euros par rapport à fin 2021. Cette baisse résulte de deux effets inverses. D'une part, le remboursement, à hauteur de 3,0 milliards d'euros, de plusieurs emprunts obligataires arrivés à échéance au cours de l'année (emprunt de 1,8 milliard d'euros émis en 2020 et emprunts de 0,8 milliard d'euros et 0,4 milliard de livres sterling émis en 2017), et celui d'emprunts bancaires pour 0,3 milliard d'euros. D'autre part, la progression de l'encours de billets de trésorerie et d'US *Commercial Paper* (USCP), pour 3,1 milliards d'euros. La trésorerie et équivalents de trésorerie, et les placements financiers s'élèvent à 10,9 milliards d'euros fin 2022, un niveau proche des 10,6 milliards atteints fin 2021. La dette financière nette baisse ainsi de 0,4 milliard d'euros au cours de l'exercice.

À fin 2022, le montant disponible de lignes de crédit confirmées non tirées atteint 11,0 milliards d'euros. Il excède l'encours des programmes de billets de trésorerie et d'USCP, qui totalise 7,2 milliards d'euros à fin 2022.

3. COMMENTAIRES SUR LA VARIATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

(en millions d'euros)	2022	2021	Variation
Capacité d'autofinancement	26 770	22 621	4 149
Coût de la dette financière nette : intérêts payés	(74)	71	(145)
Dettes locatives : intérêts payés	(240)	(231)	(9)
Impôt payé	(5 604)	(4 239)	(1 365)
Variation du besoin en fonds de roulement	(3 019)	426	(3 445)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	17 833	18 648	(815)
Investissements d'exploitation	(4 969)	(2 664)	(2 305)
Remboursements de dettes locatives	(2 751)	(2 453)	(298)
Cash flow disponible d'exploitation⁽¹⁾	10 113	13 531	(3 418)
Investissements financiers et acquisitions et cessions de titres consolidés	(950)	(13 315)	12 365
Opérations en capital	(8 729)	(5 149)	(3 581)
Variation de la trésorerie avant opérations de financement	433	(4 933)	5 366

La capacité d'autofinancement de l'exercice s'élève à 26 770 millions d'euros, soit une progression de 4 149 millions d'euros par rapport aux 22 621 millions d'euros enregistrés un an plus tôt, essentiellement liée à celle du résultat opérationnel.

Après paiement de l'impôt, des intérêts financiers relatifs à la dette financière nette et aux dettes locatives et variation du besoin en fonds de roulement, la variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation atteint 17 833 millions d'euros, contre 18 648 millions d'euros sur l'exercice 2021.

Les intérêts payés sur la dette financière nette représentent un décaissement net de 74 millions d'euros, à comparer à un encaissement net de 71 millions d'euros un an plus tôt, résultant de la hausse des taux d'intérêt au cours de l'exercice.

Les impôts payés atteignent 5 604 millions d'euros, en hausse de 1 365 millions d'euros par rapport aux 4 239 millions décaissés en 2021, en lien avec la progression de l'activité et des résultats.

La variation du besoin en fonds de roulement, négative de 3 019 millions d'euros, a généré un besoin supérieur de 3 445 millions d'euros à celui de 2021. Le niveau élevé de la variation du besoin en fonds de roulement en 2022 résulte en premier lieu de la progression des stocks pour 4 169 millions d'euros, et de l'augmentation des créances clients pour 394 millions d'euros ; ces effets sont compensés partiellement par la progression des dettes fournisseurs à hauteur de 1 532 millions d'euros. Les groupes d'activités Mode et Maroquinerie, Montres et Joaillerie et Vins et Spiritueux sont les principaux contributeurs à ces hausses. Toutes ces évolutions sont en lien avec la forte progression de l'activité durant l'année et avec la sécurisation de certains approvisionnements critiques.

Les investissements d'exploitation, nets des cessions, représentent en 2022 un débours de 4 969 millions d'euros, en progression de 2 305 millions d'euros par rapport aux 2 664 millions d'euros

déboursés en 2021. Les acquisitions d'immobilisations corporelles incluent principalement les investissements des marques du Groupe dans leurs réseaux de distribution, notamment ceux de Christian Dior, Louis Vuitton, Tiffany et Sephora. Ils comprennent également des acquisitions d'immeubles, ainsi que les investissements des marques de champagne, de Hennessy et de Louis Vuitton dans leur outil de production.

Les remboursements de dettes locatives se sont élevés à 2 751 millions d'euros en 2022, en hausse de 298 millions d'euros par rapport aux 2 453 millions d'euros observés à fin 2021.

À fin 2022, le cash flow disponible d'exploitation⁽¹⁾ s'élève à 10 113 millions d'euros, en recul de 3 418 millions d'euros par rapport à fin 2021, essentiellement du fait de la progression des investissements d'exploitation, du besoin en fonds de roulement et de l'impôt payé.

Au cours de l'exercice, 950 millions d'euros ont été consacrés aux investissements financiers, dont 809 millions d'euros relatifs aux acquisitions de titres consolidés, principalement ceux du domaine viticole Joseph Phelps.

La variation de trésorerie issue des opérations en capital représente un débours de 8 729 millions d'euros. Ce montant résulte, à hauteur de 6 025 millions d'euros, des dividendes versés au cours de l'exercice par LVMH SE, hors actions auto-détenues, auquel s'ajoutent les impôts relatifs aux dividendes versés entre les sociétés du Groupe, soit 329 millions d'euros, et 421 millions d'euros versés aux minoritaires des filiales consolidées. Les autres opérations en capital ont représenté un débours additionnel de 1 616 millions d'euros, essentiellement dû aux transactions sur actions LVMH suite au programme de rachat d'actions mis en œuvre durant l'exercice. Enfin, l'effet sur la trésorerie des acquisitions de titres d'intérêts minoritaires est négatif de 351 millions d'euros.

(1) Le cash flow disponible d'exploitation est défini au niveau du tableau de variation de la trésorerie consolidée. Outre la variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation, il inclut les investissements d'exploitation et les remboursements de dettes locatives, le Groupe considérant ces deux éléments comme constitutifs de la variation de trésorerie générée par l'exploitation.

L'excédent de trésorerie généré après toutes les opérations d'exploitation, d'investissement et en capital s'élève ainsi à 433 millions d'euros. Les opérations de financement relatives aux emprunts et dettes financières, ainsi qu'aux placements financiers se sont traduites par un décaissement de 1 205 millions d'euros sur l'exercice du fait, principalement, des acquisitions

de placements financiers. Après l'effet positif de 55 millions d'euros de la variation des parités monétaires sur les soldes de trésorerie, le niveau de trésorerie en fin de période est en baisse de 717 millions d'euros par rapport à fin 2021. Il atteint ainsi 7 100 millions d'euros à la clôture.

4. ÉLÉMENTS DE POLITIQUE FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice les principaux axes de la politique financière du Groupe ont été les suivants :

- la préservation de la structure et de la flexibilité financière du Groupe, avec pour principaux indicateurs :
 - un volant significatif de lignes de crédit confirmées non tirées de 11,0 milliards d'euros,
 - l'accès à la liquidité du Groupe grâce notamment aux programmes de Billets de Trésorerie et d'US *Commercial Paper*, mais aussi la capacité à faire appel aux marchés obligataires sur des maturités moyen/long terme, avec des spreads d'émission globalement stables sur l'année malgré un environnement de taux en forte hausse et marqué par une volatilité élevée,
 - les capitaux propres avant affectation du résultat qui sont en progression et atteignent 56,6 milliards d'euros fin 2022, contre 48,9 milliards un an auparavant ;
- la préservation des actifs du Groupe :
 - le maintien d'un volume nécessaire de placements de trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de contreparties bancaires diversifiées et de premier rang ou de fonds monétaires et autres actifs court terme de très bonne qualité de crédit. Une attention particulière est portée à la rémunération de ces placements dans un contexte général de hausse des taux,
 - une politique prudente de gestion des risques de change et de taux d'intérêt, avec pour objectif principal la couverture des risques générés directement ou indirectement par l'activité commerciale du Groupe et la couverture de la dette du Groupe. En matière de change, les couvertures

des sociétés exportatrices sous forme d'achat d'options ou de tunnels, qui permettent de se protéger contre l'impact négatif de la baisse d'une devise tout en gardant le bénéfice d'une partie de la hausse, ont continué à être privilégiées,

- une concentration accrue des liquidités du Groupe grâce aux déploiements de « cash poolings » à travers le monde, qui assure une fluidité de ces liquidités à travers le Groupe et qui permet une gestion optimisée des excédents ;
- une politique de distribution dynamique en faveur des actionnaires, associant ceux-ci aux performances de l'année 2022 :
 - paiement d'un acompte sur le dividende 2022 de 5,00 euros en décembre 2022,
 - dividende total par action de 12,00 euros proposé au titre de l'exercice 2022 (soit un solde de 7,00 euros distribuable en 2023). La distribution aux actionnaires de la société LVMH est ainsi d'un montant total d'environ 6 milliards d'euros au titre de l'année 2022, avant effet des actions auto-détenues.

L'endettement net s'élève à 9,2 milliards d'euros à fin 2022 contre 9,6 milliards un an auparavant. La dette nette baisse de 0,4 milliard d'euros, la hausse de la génération de trésorerie issue des opérations d'exploitation étant partiellement compensée par la progression des investissements d'exploitation, du besoin en fonds de roulement et de l'impôt payé. En décembre 2022, Standard&Poor's a augmenté la note de crédit de LVMH à AA-/A1+ avec une perspective stable, et Moody's a assorti sa notation A+/A1 d'une perspective positive, saluant dans les deux cas les excellentes performances opérationnelles et la solidité financière du Groupe.

5. INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS

5.1 Dépenses de communication et promotion

Sur les trois derniers exercices, les investissements en dépenses de communication ont représenté pour le Groupe dans son ensemble les montants suivants, en valeur absolue et en pourcentage des ventes :

Dépenses de communication et promotion :	2022	2021	2020
– en millions d'euros	9 584	7 291	4 869
– en % des ventes	12,1	11,4	10,9

Ces frais englobent essentiellement le coût des campagnes publicitaires, notamment lors de lancements des nouveaux produits, ainsi que le coût des opérations de relations publiques et de promotion, et des équipes de marketing responsables de l'ensemble de ces activités.

5.2 Frais de recherche et développement

En matière de recherche et développement, les investissements sur les trois derniers exercices ont été les suivants :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Frais de recherche et développement	172	147	139

Ces montants couvrent principalement les dépenses de recherche scientifique et de développement des produits de soins et de maquillage dans l'activité Parfums et Cosmétiques.

5.3 Investissements industriels et dans les réseaux de distribution

Les investissements d'exploitation concernent l'amélioration et le développement des réseaux de distribution ainsi que la mise en œuvre des moyens de production adéquats.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour les trois derniers exercices ont été les suivantes, en valeur absolue et en pourcentage de la capacité d'autofinancement générée par l'activité du Groupe :

Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles :	2022	2021	2020
– en millions d'euros	4 948	3 071	2 526
– en % de la capacité d'autofinancement générée par l'activité	18	14	18

À l'instar des enseignes de la Distribution sélective qui gèrent directement l'ensemble de leurs points de vente, Louis Vuitton assure la distribution de ses produits exclusivement dans ses boutiques. La commercialisation des produits des autres marques du Groupe est assurée par des agents, grossistes ou distributeurs pour les activités de gros, ainsi que par un réseau de boutiques en propre ou de franchises pour les activités de vente au détail.

En 2022, outre les acquisitions d'actifs immobiliers, les investissements d'exploitation ont principalement porté sur les points de vente. Le réseau total de boutiques du Groupe est passé de 5 556 en 2021 à 5 664 boutiques en 2022.

Dans l'activité Vins et Spiritueux, en complément des renouvellements nécessaires de barriques et d'équipements industriels, les investissements de 2022 concernent également la poursuite des investissements en Champagne (initiés en 2012) ainsi que de la construction de chais à barriques principalement chez Hennessy et Glenmorangie.

6. PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS ET PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

6.1 Production

6.1.1 Vins et Spiritueux

Le Groupe est propriétaire de vignobles en France et à l'international, ayant les superficies suivantes :

(en hectares)	2022		2021	
	Total	Dont en production	Total	Dont en production
France				
Appellation Champagne	1 843	1 644	1 836	1 697
Appellation Cognac	185	164	187	161
Vignobles provençaux	164	122	166	129
Vignobles bordelais	205	164	193	156
Vignobles bourguignons	13	13	13	13
International				
Californie (États-Unis)	639	455	444	274
Argentine	1 714	917	1 714	916
Australie, Nouvelle-Zélande	724	683	691	626
Brésil	198	121	198	110
Espagne	118	73	119	78
Chine	60	60	68	60
Inde	4	2	4	2

Dans le tableau ci-dessus, le nombre total d'hectares détenus est déterminé hors surfaces non utilisables en viticulture. La différence entre le nombre total d'hectares détenus et le nombre d'hectares en production correspond à des surfaces plantées mais non encore productives et à des surfaces en jachère.

Le Groupe possède également des bâtiments industriels, des « wineries » et distilleries, des caves, des entrepôts, des bureaux et des centres de visite et de réception liés à chacune de ses principales marques des Vins et Spiritueux ou à ses opérations de production en France, au Royaume-Uni, en Pologne, en Argentine, aux États-Unis, en Australie, en Chine, en Nouvelle-Zélande, au Brésil, en Inde et en Espagne. L'ensemble représente environ 1 087 700 m² en France et 346 400 m² à l'étranger.

6.1.2 Mode et Maroquinerie

Louis Vuitton est propriétaire de ses trente-deux ateliers de fabrication de maroquinerie et souliers ainsi que de son atelier de création de parfums, qui se trouvent essentiellement en France ; des ateliers importants sont également situés près de Barcelone en Espagne, à Fiesse en Italie, à San Dimas et Alvarado aux États-Unis. L'ensemble des ateliers et entrepôts en propriété représente environ 238 900 m².

Fendi est propriétaire en Italie de ses sites de production de maroquinerie et de souliers près de Florence et à Fermo en Italie,

ainsi que de l'immeuble Palazzo Fendi à Rome regroupant la boutique historique ainsi qu'une activité hôtelière.

Celine possède également des installations de production et de logistique situées dans le Chianti en Italie, à Radda et Greve.

L'usine de production de souliers de Berluti à Ferrare en Italie est la propriété du Groupe.

Rossmoda est propriétaire de ses bureaux et de son atelier de production Vigonza en Italie.

Loro Piana détient plusieurs ateliers de production en Italie ainsi qu'un site à Ulan-Bator en Mongolie.

Rimowa est propriétaire de ses bureaux, ateliers de production et entrepôts en Allemagne, en République Tchèque et au Canada. L'ensemble des biens en propriété représente environ 70 500 m².

Christian Dior possède cinq ateliers de fabrication (dont trois en Italie, un en Allemagne et un en France) et un entrepôt en France. Ces biens en propriété représentent environ 39 000 m².

LVMH Métiers d'Art est propriétaire de plusieurs fermes d'une surface d'environ 220 ha, en Australie et aux États-Unis, ainsi que d'une tannerie et d'un atelier de production d'environ 16 000 m² en France.

Les autres installations utilisées par le groupe d'activités sont en location.

6.1.3 Parfums et Cosmétiques

Les installations de Recherche et Développement des activités Parfums et Cosmétiques du Groupe, de fabrication et de distribution de Parfums Christian Dior, près d'Orléans et à Chartres en France, sont la propriété de Parfums Christian Dior, l'ensemble représentant environ 165 600 m².

Guerlain possède à Chartres un site de production, d'une surface de 20 000 m². Un autre centre de production à Orphin en France, d'une superficie de 10 500 m², est également la propriété de la marque.

Parfums Givenchy possède deux usines en France, à Beauvais et à Vervins, d'une surface totale de 19 000 m², cette dernière unité assurant la production à la fois des lignes de produits Givenchy et Kenzo. La société possède également des installations de logistique à Hersham au Royaume-Uni.

Make Up For Ever est propriétaire d'un site d'entreposage à Gennevilliers en France pour 2 300 m².

6.1.4 Montres et Joaillerie

TAG Heuer détient deux ateliers en Suisse, l'un à Cornol et l'autre à Chevenez, pour une superficie totale d'environ 4 700 m².

Zenith est propriétaire de la Manufacture où sont fabriqués ses mouvements et montres au Locle (Suisse).

Hublot est propriétaire de ses ateliers de production en Suisse et de ses bureaux.

Bulgari est propriétaire de ses ateliers de production en Italie et en Suisse, ainsi que de terrains d'une superficie d'environ 54 300 m² en Italie.

Chaumet est propriétaire d'un atelier de joaillerie à Valenza en Italie, d'une superficie d'environ 2 900 m².

Tiffany est propriétaire de ses ateliers de production aux États-Unis, au Cambodge, au Vietnam, à l'Île Maurice et au Botswana et d'un entrepôt aux États-Unis. Ces biens en propriété représentent environ 65 000 m².

Les installations des autres marques du groupe d'activités (Fred) sont en location.

6.2 Distribution

La distribution des produits du Groupe est réalisée principalement dans des boutiques exclusives. Ce réseau de boutiques est le plus souvent en location, le groupe LVMH n'étant que très exceptionnellement propriétaire des murs.

6.2.1 Mode et Maroquinerie

Louis Vuitton est propriétaire des murs de certains de ses magasins de Tokyo, Osaka, Hawaï, Guam, Séoul, Cannes, Saint-Tropez, Gênes ; l'ensemble représente près de 15 000 m².

Christian Dior est propriétaire des murs de certains de ses magasins en France, en Corée, au Japon, en Angleterre, en Australie, en Suisse et en Espagne ; l'ensemble représente environ 18 700 m².

Celine, Fendi et Berluti sont également propriétaires de magasins, à Paris et en Italie.

6.2.2 Montres et Joaillerie

Tiffany est propriétaire des murs d'une de ses Boutiques aux États-Unis.

6.2.3 Distribution sélective

Le Bon Marché est propriétaire de ses magasins, ce qui représente une surface totale d'environ 79 800 m².

La Samaritaine est propriétaire du magasin loué par DFS à Paris pour une surface d'environ 30 700 m².

DFS est propriétaire de ses magasins de Guam, des îles Mariannes et d'Hawaï.

6.2.4 Autres activités

Le Groupe est propriétaire des hôtels Cheval Blanc à Saint-Barthélemy et à Paris et de la Résidence de la Pinède à Saint-Tropez. Belmond possède 28 hôtels, dont 8 en Italie.

Au 31 décembre 2022, le réseau de boutiques du Groupe est réparti de la façon suivante :

(en nombre)	2022	2021	2020	(en nombre de boutiques)	2022	2021	2020
France	518	522	512	Mode et Maroquinerie	2 155	2 080	2 007
Europe (hors France)	1 108	1 203	1 175	Parfums et Cosmétiques	536	469	434
États-Unis	1 054	1 014	866	Montres et Joaillerie	865	836	471
Japon	496	477	428	Distribution sélective	2 086	2 150	2 072
Asie (hors Japon)	1 829	1 746	1 514	<i>Dont : Sephora</i>	2 037	2 100	2 021
Autres marchés	659	594	508	<i>Autres, incluant DFS</i>	49	50	51
Total	5 664	5 556	5 003	Autres	22	21	19
				Total	5 664	5 556	5 003

6.3 Établissements administratifs et immeubles locatifs

Les bâtiments administratifs du Groupe sont le plus souvent en location, à l'exception de sièges sociaux de certaines marques, en particulier ceux de Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Parfums Christian Dior et Zenith.

Le Groupe est propriétaire de l'immeuble où se trouve son siège social avenue Montaigne à Paris. Il détient également trois immeubles à New York d'une surface d'environ 19 800 m² de bureaux et quatre immeubles à Londres d'une surface d'environ

3 500 m² de bureaux. Ces ensembles sont occupés par des entités appartenant au Groupe.

Le Groupe est également propriétaire d'immeubles locatifs à vocation de bureaux à Paris, Osaka et Londres dont les surfaces respectives sont d'environ 17 000 m², 3 000 m², 1 400 m². Ces bâtiments sont loués à des tiers.

La Samaritaine et le Bon Marché sont propriétaires de surfaces de bureaux à Paris pour un total respectif de 32 600 m² et 18 800 m².

7. PLANS D'OPTIONS MIS EN PLACE PAR DES FILIALES

Néant.

8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2022 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le 26 janvier 2023.

9. ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Avec un mois de janvier qui a bien démarré et malgré un contexte géopolitique et économique incertain, LVMH est confiant dans la poursuite de la croissance observée en 2022. Le Groupe maintiendra une stratégie centrée sur le développement de ses marques, porté par une politique continue d'innovation et d'investissement ainsi que par une exigence permanente de qualité de ses produits, de leur désirabilité et de leur distribution.

Fort de la grande réactivité de ses équipes, de leur esprit entrepreneurial et de la bonne répartition entre ses différents métiers et les zones géographiques où se situent ses clients, LVMH aborde l'année 2023 avec confiance et se fixe l'objectif d'accroître encore son avance sur le marché mondial du luxe.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

Éthique et responsabilité

1.	CONTEXTE	50
2.	RÉFÉRENTIELS	50
2.1	Instruments internationaux	50
2.2	Normes internes	51
3.	GOUVERNANCE	52
4.	IDENTIFICATION DES RISQUES	53
5.	GESTION DES RISQUES	54
5.1	Un programme global de préservation des écosystèmes et ressources naturelles	54
5.2	Une démarche d'évaluation et d'accompagnement des fournisseurs	54
5.3	Un souci constant de qualité et de sécurité dans le cadre de nos activités	57
5.4	Un effort permanent d'attraction et d'accompagnement des talents	58
5.5	Une attention constante portée à l'inclusion et à l'épanouissement des collaborateurs	58
5.6	Une politique d'intégrité dans la conduite des affaires	58
5.7	Une gestion responsable des données personnelles	61
6.	RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	63
7.	TABLES DE CORRESPONDANCE	68
7.1	Déclaration de performance extra-financière	68
7.2	Plan de vigilance	72

1. CONTEXTE

Adopter et promouvoir un comportement intègre et éthique dans l'ensemble de ses relations avec tous ses partenaires est un engagement fort du groupe LVMH. Ce principe a conduit le Groupe à définir des règles de conduite et des principes d'action en matière d'éthique, de responsabilité sociale et de respect de l'environnement qui guident le comportement de l'ensemble de ses collaborateurs, fournisseurs et autres parties prenantes.

Depuis sa création, LVMH cherche à :

- s'assurer que ses pratiques reflètent les standards les plus élevés d'intégrité, de responsabilité et de respect de ses partenaires ;
- offrir un cadre de travail qui permette à ses collaborateurs la pleine expression de leur talent et la mise en œuvre de leur expertise et de leurs savoir-faire ;
- veiller à ce que ses Maisons définissent et adaptent leurs processus de production, leurs habitudes, leurs comportements, pour toujours mieux répondre aux défis environnementaux auxquels elles sont confrontées ;
- participer par ses activités au développement des territoires dans lesquels le Groupe est implanté ;
- mobiliser ressources et compétences au service d'initiatives d'intérêt général et de mécénat et promouvoir l'accès du plus grand nombre à l'art et à la culture.

Acteur responsable et engagé, le Groupe cherche à anticiper et à répondre aux attentes de la société civile en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, parmi lesquelles :

- l'intégration des nouvelles attentes professionnelles et l'accompagnement des collaborateurs face, en particulier, à la singularité des nouveaux parcours de carrière, aux mutations technologiques et aux nouveaux équilibres démographiques ;
- une prise en compte des défis environnementaux face, en particulier, à l'urgence des transformations qu'appelle la lutte contre le changement climatique ;
- une plus grande transparence dans la gestion des approvisionnements, afin d'assurer des conditions de vie et de travail satisfaisantes et des méthodes de production respectueuses de l'environnement auprès de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur ;
- une exigence d'intégrité dans la conduite des affaires, rendue effective par la mise en œuvre de dispositifs de prévention de la corruption, du blanchiment d'argent et des violations des sanctions internationales et des droits humains ;
- une sensibilité quant à l'utilisation des données personnelles, enjeu de protection du droit fondamental au respect de la vie privée.

Les éléments correspondant au Plan de vigilance et à la Déclaration de performance extra-financière du Groupe sont retracés dans les tables de correspondance figurant à la fin de cette partie.

2. RÉFÉRENTIELS

Le groupe LVMH cultive sa différence par une recherche permanente de l'excellence. Cette quête implique une exigence d'exemplarité en matière d'éthique, de responsabilité sociale et de respect de l'environnement.

Au cours des dernières années, le Groupe a soutenu ou adhéré à plusieurs référentiels internationaux, dont il promeut la mise en œuvre dans sa sphère d'influence, et s'est doté de ses propres normes internes.

2.1 Instruments internationaux

Le groupe LVMH a manifesté très tôt sa volonté d'agir en entreprise responsable et d'aligner ses opérations et sa stratégie au soutien de différents textes internationaux de référence, dont :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- le Pacte Mondial des Nations Unies, auquel le Groupe a adhéré en 2003, ainsi que l'initiative Caring for Climate ;
- les principes directeurs de l'OCDE ;
- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ;

- les 17 objectifs du développement durable élaborés et développés par les Nations-Unies ;
- la Charte de la Diversité, signée par le Groupe en 2007 ;
- la Charte mondiale des Nations Unies sur les « Principes d'autonomisation des femmes », signée par le Groupe en 2013 ;
- la Stratégie nationale de la France pour la biodiversité ;
- le Processus de Kimberley, régime international de certification des diamants bruts ;

- les conventions CITES sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées ;
- le programme scientifique intergouvernemental « L'Homme et la biosphère » (MAB) de l'UNESCO dont l'objectif est d'agir en faveur de la conservation de la biodiversité au niveau mondial ;
- les normes mondiales de conduite à l'intention des entreprises en matière de lutte contre la discrimination à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués des Nations Unies ;
- la Charte du Réseau mondial de l'Organisation Internationale du Travail sur l'entreprise et le handicap.

2.2 Normes internes

Le Code de conduite de LVMH

Le Code de conduite de LVMH est conçu comme le socle d'éthique commun du Groupe et de ses Maisons. Il rassemble les règles que chaque collaborateur doit suivre dans l'exercice de ses fonctions et s'articule autour des six grands principes suivants :

- agir de manière responsable et solidaire ;
- offrir un environnement de travail épanouissant et valoriser les talents ;
- s'engager pour la préservation de l'environnement ;
- mériter la confiance des clients ;
- mériter la confiance des actionnaires ;
- concrétiser et promouvoir l'intégrité dans la conduite des activités au travers de la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et les violations des sanctions internationales et des droits humains.

Porté par les membres du Comité exécutif et par les Présidents de Maisons du Groupe, il favorise la cohérence et l'amélioration continue des pratiques dans les différentes entités du Groupe. Il ne remplace pas les codes et chartes existant au sein des Maisons mais leur sert de base commune et de source d'inspiration. Ses principes sont, le cas échéant, précisés par chaque Maison en fonction de son secteur d'activité ou de son implantation géographique.

Disponible en dix langues, le Code est largement diffusé à travers le Groupe, notamment à l'arrivée des nouveaux collaborateurs, et des outils complémentaires ont été développés pour permettre aux collaborateurs de mieux connaître et appliquer ses principes, dont un module d'intégration et différents supports de communication.

Afin de maintenir l'engagement du Groupe au niveau des standards les plus hauts en matière d'éthique, ce Code fera l'objet d'une révision courant 2023.

Le Code de conduite Fournisseurs

Le Code de conduite Fournisseurs matérialise les exigences du Groupe à l'égard de ses partenaires (fournisseurs, prestataires de services, distributeurs, artisans, bailleurs, tout tiers en relation d'affaires avec une entité du Groupe) et leurs sous-traitants dans différents domaines : la responsabilité sociale et le respect des droits humains (interdiction du travail forcé et du travail des enfants, prohibition du travail illégal ou non déclaré, du

harcèlement, des discriminations, dispositions relatives aux salaires, aux horaires, à la liberté syndicale, à l'hygiène et à la sécurité, à la protection des communautés locales), le respect de l'environnement et de l'intégrité dans la conduite des affaires (lutte contre la corruption et le trafic d'influence, lutte contre le blanchiment d'argent, respect de la concurrence, prévention des délits d'initiés, législation douanière, protection des actifs et des informations personnelles).

Ce Code requiert l'engagement des partenaires du Groupe à en respecter les principes et précise que ces derniers veillent également à ce que leurs propres sous-traitants et fournisseurs fassent de même dans l'exercice de leurs activités pour le Groupe. En 2021 a été mené un travail de refonte de ce Code de conduite Fournisseurs. Traduit en 27 langues, ce Code a été validé par le Comité exécutif en avril 2022 puis déployé au sein du Groupe.

Le Code de conduite Fournisseurs confère également à chacune des entités du Groupe la capacité de contrôler le respect de ces principes par ses partenaires et sous-traitants.

En cas de violation du Code par un partenaire ou par un sous-traitant de celui-ci, chacune des entités du Groupe en relation d'affaires avec celui-ci se réserve le droit d'exiger la correction des non-conformités ou de suspendre temporairement ou définitivement la relation d'affaires, dans les conditions prévues par la loi applicable et eu égard au degré de sévérité des manquements constatés.

La Charte Environnement

Adoptée en 2001, la Charte Environnement est le document fondateur des cinq grandes ambitions de LVMH dans le domaine environnemental :

- rechercher un haut niveau de performance environnementale ;
- susciter un engagement collectif ;
- maîtriser les risques environnementaux ;
- concevoir des produits en intégrant innovation et créativité environnementale ;
- s'engager au-delà de l'entreprise.

Elle invite les Présidents des Maisons à s'impliquer dans la démarche par des actions concrètes.

Cette charte a été fortement dynamisée par le programme stratégique LIFE (LVMH Initiatives For the Environment), lancé en 2011, décrit dans la partie « Environnement et durabilité ».

Le Code de conduite Recrutement

Mis en place en 2009, le Code de conduite Recrutement est largement diffusé à l'ensemble des collaborateurs exerçant une activité de recrutement dans le Groupe. Il précise l'éthique du recrutement chez LVMH au travers de quatorze engagements. Un accent particulier y est mis sur la prévention de toute forme de discrimination et sur la promotion de la diversité. Un travail d'actualisation de ce Code a été lancé pour mieux prendre en compte les nouveaux enjeux et contextes du recrutement ; ce travail aboutira en 2023.

La Charte relative à l'approvisionnement responsable des matières premières animales

En 2019, le Groupe a déployé la Charte relative à l'approvisionnement responsable des matières premières animales. Ce document est le fruit d'un long processus de recherche scientifique et de collaboration entre les experts environnement de LVMH, les Maisons et leurs fournisseurs. Exhaustif, il aborde le problème de l'approvisionnement de la fourrure, du cuir, du cuir exotique, de la laine et des plumes dans toute sa complexité. Il permet au Groupe de prendre des engagements à long terme pour le progrès dans trois domaines : la traçabilité totale des chaînes d'approvisionnement, les conditions d'élevage et de trappe des animaux et le respect des populations locales, de l'environnement et de la biodiversité. Dans le cadre de la charte, un comité scientifique a été mis en place pour soutenir et superviser chaque année plusieurs projets de recherche destinés à alimenter la démarche.

La Charte sur les relations de travail avec les mannequins

En 2017, une Charte sur les relations de travail avec les mannequins a été établie par le Groupe en concertation avec le groupe Kering et des professionnels du secteur, animés du même souci de respect de la dignité, de la santé et du bien-être des mannequins.

Applicable à l'ensemble des Maisons partout dans le monde, cette charte a pour objectif d'insuffler un véritable changement dans l'univers de la mode en faisant disparaître certains comportements et pratiques qui ne correspondent pas aux valeurs du Groupe et de faire prendre conscience aux mannequins qu'ils sont pleinement acteurs de ces changements.

La diffusion des principes de cette charte est soutenue par la mise en place d'un site internet dédié, wecareformodels.com, réalisé par les équipes des groupes LVMH et Kering. Ce site à l'attention des mannequins met notamment à leur disposition des bonnes pratiques et conseils prodigués par des nutritionnistes et coaches indépendants.

La Charte interne de conformité au droit de la concurrence

En 2012, le Groupe a formalisé son engagement au respect d'une concurrence libre et non faussée avec l'adoption d'une Charte interne de conformité au droit de la concurrence, dont l'objectif est de contribuer, au sein du Groupe, au développement d'une véritable culture de conformité en ce domaine. Cette Charte présente les principales règles que l'ensemble des collaborateurs doivent connaître dans la conduite des relations commerciales au quotidien, et définit de manière pragmatique les standards de conduite qui sont attendus de leur part. LVMH interdit notamment tout abus de position dominante, pratique concertée ou entente illicite par accords, projets, arrangements ou comportements coordonnés entre concurrents concernant les prix, les territoires, les parts de marché ou les clients. Cette charte est notamment accessible via l'Intranet « Éthique et Conformité ».

La Charte Santé et Sécurité

Signée par le Comité exécutif du Groupe en avril 2021, la Charte Santé et Sécurité encadre une démarche complète sur l'ensemble des opérations du groupe LVMH et vise à développer une culture du « zéro accident ».

Le Groupe et ses Maisons s'engagent sur cinq piliers : identifier leurs enjeux par la structuration d'une démarche ; élaborer un plan d'action à revoir périodiquement ; suivre la démarche en soumettant notamment les résultats du taux de fréquence aux comités de direction de chacune des Maisons ; engager chaque collaborateur et collaboratrice dans la démarche, notamment par la sensibilisation aux gestes de première urgence et maintenir une culture vertueuse par une collaboration entre Groupe et Maisons. À chaque pilier est associé un engagement à atteindre d'ici 2025. Cette Charte fait l'objet d'un reporting annuel publié dans ce document.

3. GOUVERNANCE

La mise en œuvre opérationnelle des valeurs et référentiels éthiques du Groupe est portée par une gouvernance dédiée.

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'éthique et du développement durable, composé en majorité d'Administrateurs indépendants, veille au respect des valeurs individuelles et collectives sur lesquelles le Groupe fonde son action. Le Comité joue un rôle d'orientation en matière d'éthique et de responsabilité environnementale, sociale et sociétale.

La Direction « Privacy, Éthique et Conformité » anime et coordonne la démarche de conformité de LVMH en matière de lutte contre la corruption, de protection des données personnelles, de respect des sanctions internationales et des droits humains et de lutte contre le blanchiment. Elle est intégrée à la Direction « Administration Générale et Affaires Juridiques » du Groupe, elle-même directement rattachée au Président-directeur général, et désormais représentée au Comité exécutif.

Dotée d'un budget et d'effectifs propres, elle est également soutenue par les représentants des différentes directions du Groupe pour favoriser la coordination sur les projets transverses qu'elle impulse. Ainsi, un Comité éthique et conformité LVMH regroupe les principales fonctions centralisées : finance, ressources humaines, juridique, audit et contrôle interne, communication, sécurité des systèmes d'information. Chaque directeur apporte son expertise au soutien de l'action de la Direction Privacy, Éthique et Conformité. Ce Comité se réunit périodiquement et dès lors qu'une situation l'exige.

La Direction Privacy, Éthique et Conformité s'appuie sur un réseau de plus de cent correspondants au sein des Maisons. Nommés par les présidents de chaque Maison, ils ont pour mission de mettre en œuvre la démarche éthique et conformité au sein de leur organisation. Ils rendent compte régulièrement de leurs actions aux instances dirigeantes de leur Maison, notamment à l'occasion des Comités éthique et conformité, ainsi qu'au Directeur Privacy, Éthique et Conformité du Groupe. La Direction s'appuie également sur un réseau de plus de cinquante responsables de la protection des données personnelles et du respect de la vie privée au sein de chacune des Maisons. Ces responsables sont les garants de la conformité de leur Maison, de l'animation de leur propre réseau et des actions de sensibilisation. Dans le cadre de ce réseau, un partage de bonnes pratiques et autres retours d'expériences est réalisé.

Chaque année, la Direction Privacy, Éthique et Conformité rend compte des avancées du Groupe en la matière auprès du Comité d'éthique et du développement durable. En 2022, le Directeur Privacy, Éthique et Conformité du Groupe est intervenu deux fois devant ce Comité afin de présenter les avancées du Groupe en matière de lutte anti-corruption, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment, de droits humains et de sanctions internationales.

En outre, différentes communautés ont été structurées pour favoriser la coordination entre les Maisons et porter des initiatives communes dans les domaines de l'éthique et de la responsabilité environnementale, sociale et sociétale, en particulier :

- le réseau de correspondants « responsabilité sociale » désignés au sein des Maisons, qui a pour vocation de structurer les actions à mettre en œuvre et de permettre aux Maisons de se les approprier et de les décliner en fonction de leurs valeurs propres, de leur environnement et des attentes de leurs collaborateurs et clients ; il est piloté par un réseau regroupant les correspondants « responsabilité sociale » des grandes régions géographiques ;
- la « Commission Environnement » rassemblant un réseau de correspondants « environnement » issus des Maisons. Cette instance représente un forum de réflexion et de discussion autour des grands objectifs (programme LIFE 360), des opportunités et des enjeux environnementaux ;
- les représentants des Maisons responsables des achats, de certaines filières d'approvisionnement et des relations avec les fournisseurs, rassemblés dans le cadre d'un Comité « Achats Responsables » afin de faire le point sur les sujets prioritaires, de lancer de nouvelles initiatives et de partager les bonnes pratiques au sein du Groupe ;
- le réseau de correspondants « contrôle interne » animé par la Direction de l'audit et du contrôle interne, qui coordonne la mise en œuvre des dispositifs de pilotage du contrôle interne et de la gestion des risques. Ces correspondants sont chargés, au sein des Maisons, à la fois de veiller au respect des procédures de contrôle interne du Groupe et d'élaborer les contrôles propres à leurs métiers.

4. IDENTIFICATION DES RISQUES

Les activités du Groupe impliquent une exposition à différents risques qui font l'objet d'un travail régulier d'identification et de gestion dans le contexte des évolutions notamment réglementaires.

Un exercice global d'analyse des risques visant prioritairement ceux découlant de la chaîne d'approvisionnement du Groupe a été mené avec l'appui du prestataire externe Verisk Maplecroft, spécialisé dans l'analyse des risques politiques, économiques, sociaux et environnementaux. Un nouvel exercice d'analyse globale des risques a été mené en 2022 sur la base des données de 2021.

Cet exercice repose sur le croisement d'indicateurs externes de niveaux de risques, fournis par ce prestataire avec des informations quantitatives fournies par les différentes Maisons du Groupe, en particulier les montants d'achats par catégorie et par fournisseur. Ce travail permet de classer les fournisseurs

du Groupe par niveau de criticité (définition d'un fournisseur critique : tout fournisseur jouant un rôle majeur dans la réalisation d'un processus de l'entreprise, c'est-à-dire tout fournisseur dont la carence ou les dysfonctionnements pourraient conduire à une interruption totale ou partielle d'activités de l'entreprise).

Une grande variété de facteurs est analysée dans ce cadre, selon une approche à la fois géographique et sectorielle. Ainsi, notamment :

- sur le pilier droits humains : salaires et temps de travail décents, discrimination sur le lieu de travail, liberté d'association et syndicale, hygiène et sécurité, travail forcé...
- sur le pilier environnement : qualité de l'air, gestion des déchets, stress hydrique, qualité de l'eau, déforestation, changement climatique, risque de sécheresse, indicateur d'émissions de CO₂...

Sur l'ensemble de ces risques, l'analyse établie permet de rendre compte des niveaux de risques potentiels générés par les activités du Groupe découlant de sa chaîne d'approvisionnement.

S'agissant du risque de corruption, les Maisons du Groupe ont chacune identifié et hiérarchisé les scénarios de risque propres à leurs activités dans le cadre d'exercices de cartographie spécifiques basés sur des entretiens avec des représentants des différentes fonctions et zones géographiques. Ces cartographies font ressortir leur exposition « brute » et « nette » au risque de corruption (pour tenir compte des mesures de maîtrise des risques mises en place). Les résultats ont été présentés aux instances dirigeantes des Maisons et des plans d'action ont été définis pour gérer les risques identifiés. En 2022, des consolidations de ces cartographies ont été réalisées par secteur d'activités.

Par ailleurs, la liste des risques retenus comme « principaux » au titre de la Déclaration de performance extra-financière compte tenu des activités du Groupe par les représentants

de différentes fonctions centrales et par la Direction générale demeure inchangée cette année :

- l'impact sur les écosystèmes, le climat et les ressources naturelles ;
- l'établissement et la continuité de chaînes d'approvisionnement responsables ;
- la préservation de la santé et de la sécurité dans le cadre de nos activités ;
- le transfert des savoir-faire et des compétences-clés ;
- la mise en œuvre d'une politique d'inclusion et d'épanouissement des collaborateurs ;
- la survenance d'une faille dans la mise en œuvre des règles de protection des données personnelles ;
- la défaillance dans la mise en œuvre des dispositifs de conformité des pratiques d'affaires.

5. GESTION DES RISQUES

Dans le souci constant d'améliorer sa maîtrise des risques extra-financiers, le Groupe a mis en place un suivi régulier des risques sur les thématiques de responsabilité éthique, sociale et environnementale.

L'exercice d'analyse globale des risques (décrit au point précédent) permet aux Maisons d'identifier les pays et types d'approvisionnements particulièrement à risque en matière de non-respect des droits humains et d'impact sur l'environnement. Cet exercice devient un des éléments constitutifs du programme Convergence du Groupe. Celui-ci a pour but de s'assurer du bon alignement entre les risques bruts identifiés dans l'exercice de cartographie et les programmes d'audits fournisseurs ainsi que les actions de mitigation des risques.

Ces informations sont prises en compte dans les lettres d'affirmation portant sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne dans le cadre de la démarche « ERICA », présentée dans la partie « Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne ».

Les politiques mises en œuvre pour gérer les risques principaux identifiés ci-dessus, ainsi que les résultats de celles-ci, lorsque pertinent, sont présentés dans la présente section. Des renvois aux parties « Talents et attractivité » et « Environnement et durabilité » sont opérés le cas échéant.

5.1 Un programme global de préservation des écosystèmes et ressources naturelles

Parce que ses métiers exaltent la nature dans ce qu'elle a de plus pur et de plus beau, la préserver est pour LVMH un impératif stratégique. L'intégration de cette exigence dans l'ensemble des activités du Groupe constitue un levier essentiel de sa stratégie de croissance, permettant de répondre aux attentes des parties prenantes et de stimuler constamment l'innovation.

Construit autour de neuf enjeux clés de la performance environnementale du Groupe, le programme global LIFE (LVMH Initiatives For the Environment) permet de structurer cette démarche écologique, de la conception à la vente des produits. Il fait l'objet d'une présentation détaillée dans la partie « Environnement et durabilité ».

5.2 Une démarche d'évaluation et d'accompagnement des fournisseurs

Le groupe LVMH attache une grande importance à ce que ses Maisons et leurs partenaires partagent un ensemble commun de règles, d'usages et de principes en matière d'éthique, de responsabilité sociale et de protection de l'environnement. La complexité des chaînes d'approvisionnement mondiales implique un risque d'exposition à des pratiques contraires à ces règles et valeurs.

La démarche de gestion responsable des approvisionnements du Groupe a donc pour objet de mobiliser les fournisseurs et l'ensemble des filières concernées autour du respect des exigences éthiques, sociales et environnementales.

De longue date, LVMH a fait de l'accompagnement de ses fournisseurs un axe stratégique, afin de maintenir avec eux des relations durables mues par une même quête d'excellence. Le Groupe développe une démarche globale visant à s'assurer de l'adoption par ses partenaires de pratiques respectueuses de l'environnement et des droits humains.

Cette démarche repose sur l'articulation entre :

- l'identification des zones prioritaires, éclairée notamment par l'exercice de multiples cartographies des risques extra-financiers couvrant les activités du Groupe et de ses fournisseurs directs par type d'activités ;
- les audits de sites de nos fournisseurs de rang 1 ou au-delà, permettant de vérifier sur le terrain la correcte mise en œuvre des exigences du Groupe ainsi que le déploiement de programmes de remédiation en cas de non-conformité ;
- les actions d'accompagnement et de formation des fournisseurs ;
- la participation active à des initiatives intersectorielles couvrant les filières à risques.

Dans une large mesure, les actions déployées mêlent à la fois les problématiques liées au respect de l'environnement, au respect des droits humains et au risque de corruption.

Identification des priorités

L'exercice d'analyse globale des risques extra financiers, décrit au point 4, a vocation à éclairer l'identification des fournisseurs à auditer en priorité. Sont pris en compte les risques relatifs aux pays, aux catégories d'achats et aux montants d'achats considérés.

Dans le cadre du projet Convergence, le Groupe a continué à renforcer en 2022 sa participation à la plate-forme EcoVadis. Une fois la cartographie des risques réalisée, les principaux fournisseurs identifiés comme étant à risque peuvent être évalués grâce à la méthodologie EcoVadis. Celle-ci permet d'évaluer leurs performances éthique, sociale et environnementale via la collecte de données documentaires, de veilles externes et de recherches sur internet.

En 2022, plus de 1 700 fournisseurs ont été invités à participer à cette démarche : 72% des fournisseurs ont été réévalués et 73% d'entre eux ont amélioré leur score. La moyenne du portefeuille évalué a progressé depuis la première évaluation et se situe maintenant à 55.5 pts (vs. 44.9 pts moyenne EcoVadis global). Après la Direction Achats Groupe, Louis Vuitton, le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques, Sephora et le groupe d'activités Vins et Spiritueux, Bulgari, Fendi et Loewe, les Maisons Celine, Christian Dior Couture et Chaumet ont rejoint l'initiative en 2022.

Les données ci-dessous sont celles de 2021 :

	Europe	Amérique du Nord	Asie	Autres
Répartition des fournisseurs en volume d'achats (en %)	64	18	17	1
Répartition des fournisseurs en nombre (en %)	78	10	10	2
Répartition des audits (en %)	66	3	30	2

Actions d'évaluation et plans de remédiation

LVMH se singularise par une très forte internalisation dans la fabrication de ses produits, et la sous-traitance de production ne représente qu'une part réduite du coût des ventes. Le Groupe est donc en mesure de veiller directement au respect de conditions de travail sûres et respectueuses des droits humains pour une part conséquente de sa production.

Les Maisons mettent en œuvre des mesures de diligence raisonnable et mènent des audits de vérification auprès de leurs fournisseurs et, au-delà du rang 1, auprès de sous-traitants, afin de s'assurer qu'ils répondent bien aux exigences du Code de conduite fournisseur de LVMH.

Une clause est intégrée aux contrats passés avec les fournisseurs de matières premières et composants avec lesquels le Groupe entretient des relations directes, les obligeant à être transparents sur leur chaîne d'approvisionnement en déclarant leurs sous-traitants.

Certaines Maisons, telles que Loewe, ont une démarche de mise en place de questionnaires de pré-référencement.

Les Maisons travaillent avec le fournisseur direct dans une logique collaborative et participative en l'accompagnant dans le déploiement des audits et des éventuels plans de remédiation.

Pour mener à bien ces audits, le Groupe fait appel à des entreprises indépendantes spécialisées. En 2022, 1 625 audits (hors évaluations EcoVadis) ont été réalisés chez 1 384 fournisseurs et sous-traitants. Grâce à une amélioration de la situation sanitaire dans les pays où se situent les sites de production, ce chiffre est en augmentation par rapport à 2021 où 1 512 audits avaient été réalisés.

Les audits couvrant à la fois les aspects sociaux (santé-sécurité, travail forcé, travail des enfants, salaires décents, temps de travail, discriminations, liberté d'association et de revendication, droit de grève, anti-corruption) et environnementaux (système de management des aspects environnementaux, utilisation et pollution de l'eau, émission de gaz et pollution atmosphérique, gestion des produits chimiques, gestion des déchets, type de matières premières utilisées) ont représenté 69% des audits réalisés. Les audits uniquement sociaux ont représenté 16% et les audits uniquement environnementaux, 15%. Une forte hausse des audits couvrant l'ensemble des aspects environnementaux est à noter, grâce à la mise en place d'une nouvelle grille LVMH en janvier 2022.

Certaines Maisons complètent leurs audits en utilisant des solutions permettant de recueillir directement les avis d'employés de fournisseurs sur leurs conditions de travail. Ces enquêtes permettent d'avoir une vision plus précise des conditions de travail sur les sites concernés, telles que du travail forcé ou du harcèlement qui peuvent ne pas être détectés lors des audits. Ces enquêtes totalement anonymes et confidentielles sont administrées via une application mobile de messagerie instantanée.

En 2022, 7 % des fournisseurs audités ne répondaient pas aux exigences définies par le Groupe, selon une échelle de performance à quatre niveaux, tenant compte du nombre et de la gravité des non-conformités jugées critiques. La plupart des non-conformités identifiées concernent des sujets d'hygiène et de sécurité. Des plans d'action correctifs sont systématiquement définis avec les fournisseurs concernés, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi par l'acheteur responsable au niveau de la Maison. Certaines Maisons, telles que Berluti, Fendi, Tiffany & Co. ou Parfums Christian Dior, ont réalisé des coachings personnalisés à l'issue d'audits présentant des non-conformités.

Suite à un projet mené en 2020 visant à avoir une grille d'audit social commune à l'ensemble des Maisons du Groupe, cette grille, contenant également une partie d'évaluation de risque sur les dimensions Environnement et Anti-corruption, a été mise en vigueur en janvier 2021. La grille d'audit environnementale a, quant à elle, été mise à jour en janvier 2022 afin de récolter des données essentielles aux objectifs de LIFE 360.

Actions de formation des fournisseurs et acheteurs

Dans une logique d'accompagnement et d'amélioration continue, des formations sont régulièrement proposées par le Groupe à ses fournisseurs.

Parallèlement aux formations relatives aux achats responsables qui ont pu avoir lieu au sein de certaines Maisons les années précédentes, il a été décidé en 2021 de construire une formation commune à LVMH sur ce sujet. Cette formation, construite avec l'aide du cabinet Des Enjeux et Des Hommes, a commencé à être délivrée en 2022, avec des sessions animées en France et en Amérique du Nord.

En outre, une formation relative à la lutte anti-corruption dédiée aux acheteurs du Groupe a été développée en 2022 et sera déployée au sein des Maisons courant 2023.

Participation à des initiatives multipartites couvrant les filières à risques

Outre les actions menées auprès de ses fournisseurs directs, LVMH participe à des initiatives visant à renforcer la visibilité sur les chaînes d'approvisionnement et réseaux de sous-traitants, pour être en mesure de mieux évaluer et accompagner l'ensemble des acteurs.

Les enjeux spécifiques aux différents groupes d'activités du Groupe ont conduit à la mise en place de groupes de travail (appelés « coordinations ») et au déploiement de programmes ciblés. De manière générale, les initiatives sectorielles réunissant de nombreux donneurs d'ordres sont privilégiées pour renforcer

l'efficacité et la capacité d'influence sur les pratiques des sous-traitants.

S'agissant des Maisons de Montres et Joaillerie, les filières d'extraction minière, très fragmentées, et laissant une large part à l'économie informelle, présentent des risques importants en matière d'atteinte aux droits humains et font l'objet à ce titre d'engagements forts de la part des Maisons, dans le cadre du programme LIFE 360 en matière de garantie d'approvisionnements en or certifié par le « Responsible Jewellery Council (RJC) ».

LVMH contribue également avec des fournisseurs et autres concurrents pionniers au « Coloured Gemstones Working Group (CGWG) » piloté par « The Dragonfly Initiative », société de conseil en développement durable, pour mieux encadrer les conditions d'approvisionnement en pierres de couleur. En 2020, une plate-forme commune aux différents membres du CGWG a été créée et mise à disposition des Maisons. L'approvisionnement en diamants de Tiffany & Co. dépasse les obligations du Processus de Kimberley (qui définit ce que sont des diamants dits « sans conflit ») et exige de ses fournisseurs le Protocole garanti d'approvisionnement responsable en diamants (Diamond Source Warranty Protocol).

Les Maisons de Parfums et Cosmétiques ont rejoint l'initiative « Responsible Beauty Initiative » pilotée par EcoVadis pour développer des plans d'action répondant aux enjeux propres à leurs activités en collaboration avec des acteurs majeurs du secteur. Le groupe d'activités est par ailleurs engagé dans la « Responsible Mica Initiative », qui a pour objectif de mutualiser les ressources de différents acteurs du secteur pour garantir des conditions de travail acceptables dans ces filières dès 2022. Un travail de cartographie des filières d'approvisionnements indiennes en mica, engagé en 2015 et suivi d'un programme d'audit jusqu'aux mines, leur permet de couvrir plus de 80 % de leurs approvisionnements.

Le groupe d'activités a également rejoint l'initiative « Action for Sustainable Derivatives », une collaboration cogérée et animée par BSR et Transitions. L'initiative rassemble de grandes sociétés du secteur de la cosmétique ainsi que de l'oléochimie, dont les objectifs communs sont d'améliorer la traçabilité de la filière des dérivés de palme et les pratiques et conditions tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

S'agissant des Maisons de Mode et Maroquinerie, les filières cuir et coton font l'objet d'exigences particulières de traçabilité intégrées dans le programme LIFE 360. La traçabilité du cuir est intégrée via le score établi dans le cadre des audits du standard Leather Working Group. Une réunion de coordination cuir réunissant trente participants s'est tenue en novembre 2022 en Italie, au sein de l'une des tanneries fournissant les Maisons de LVMH. Des objectifs de certification des matières premières comme le coton ou le cuir ont été fixés dans le cadre du programme LIFE 360, les résultats sont présentés dans la partie « Environnement et durabilité, § 3.2. Principaux résultats Biodiversité en 2022 ».

Pour l'ensemble des Maisons, les achats d'éléments de packaging font l'objet d'une attention particulière en raison de la fragmentation des chaînes de production dans ce secteur. Des outils sont déployés pour évaluer et améliorer la performance environnementale des emballages.

En 2021, LVMH a constitué une équipe dans le but de définir une politique d'équité salariale applicable à tous ses salariés et aux fournisseurs. Ces principes ont été endossés en 2022 par la Direction des ressources humaines.

Depuis quelques années, LVMH participe à l'initiative sectorielle UTTHAN, qui regroupe différents grands donneurs d'ordre du secteur du luxe dans l'univers de la broderie. Cette initiative vise

à améliorer et renforcer la reconnaissance de l'expertise broderie de luxe à Bombay, où un nombre important des brodeurs partenaires de nos Maisons sont basés. L'initiative contient également un programme de formations sur sites des brodeurs. En 2021, les grilles d'audit et les niveaux de conformité ont été revus et simplifiés, et mis à jour pour être alignés sur les nouvelles réglementations indiennes.

5.3 Un souci constant de qualité et de sécurité dans le cadre de nos activités

LVMH s'attache en permanence à proposer des produits de la plus haute qualité par la recherche et l'innovation, par une grande exigence dans la sélection des matières et dans la mise en œuvre des savoir-faire de ses métiers. Le Groupe est animé du souci constant de préserver la santé et la sécurité de ses parties prenantes.

S'agissant de ses propres collaborateurs, LVMH met en œuvre une démarche de santé-sécurité et bien-être au travail, présentée dans la partie « Talents et attractivité ».

S'agissant des employés des fournisseurs, les audits sociaux menés auprès des fournisseurs de rang 1 et supérieur comprennent parmi leurs critères d'évaluation les aspects liés à la santé et à la sécurité (voir §5.2).

S'agissant de ses clients, le Groupe porte une attention particulière à deux enjeux principaux : l'utilisation avisée de composés chimiques dans les processus de production et la promotion d'une consommation responsable de vins et spiritueux.

Une utilisation avisée de composés chimiques dans les processus de production

Soucieux de prévenir les risques inhérents à l'utilisation de composés chimiques, LVMH respecte les textes réglementaires, recommandations des associations professionnelles et avis des comités scientifiques sur ce sujet. Le Groupe cherche constamment à anticiper ces évolutions en mettant à contribution l'expertise de ses collaborateurs au service de produits plus sûrs.

Les experts du Groupe participent régulièrement aux groupes de travail des autorités nationales et européennes et sont très actifs au sein des organisations professionnelles. Leur travail de veille sur l'évolution des connaissances scientifiques et réglementations conduit régulièrement LVMH à bannir l'utilisation de certaines substances et à travailler à la reformulation de certains produits.

Les Maisons du Groupe mettent à disposition de leurs clients des services de relation clientèle permettant l'analyse de toute réclamation, y compris celles liées aux effets indésirables.

S'agissant du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques, une équipe dédiée à la cosmétovigilance tient à la disposition des Maisons un réseau européen de professionnels de santé capables d'intervenir rapidement auprès des consommateurs en cas d'effets secondaires indésirables. Le suivi des produits après leur mise sur le marché permet d'explorer de nouvelles pistes de recherche et d'améliorer sans cesse leur qualité et leur bonne tolérance. Les Maisons de ce groupe d'activités respectent les législations internationales les plus sévères en matière de sécurité, dont le règlement européen relatif aux produits cosmétiques.

Leurs produits doivent répondre aux exigences internes très strictes de développement, de contraintes de qualité, de traçabilité et de sécurité des produits.

Les Maisons des groupes d'activités Mode et Maroquinerie et Montres et Joaillerie se sont dotées d'un standard interne interdisant ou restreignant la présence de certaines substances dans les articles mis sur le marché et leur utilisation par les fournisseurs : la LVMH Restricted Substances List. Ce standard, qui s'applique à toute matière première utilisée par les Maisons, va au-delà des prescriptions réglementaires mondiales et est régulièrement mis à jour grâce à un travail de veille scientifique constant. En 2019, LVMH a rejoint l'organisation professionnelle ZDHC (Zero Discharge of Hazardous Chemicals) qui vise à déployer les meilleures pratiques en termes d'utilisation de substances dangereuses et de qualité des rejets d'eaux usées sur les sites de fabrication des filières textile et cuir. Les actions déployées en 2022 par le Groupe et les Maisons de Mode et Maroquinerie sont présentées dans le chapitre 3.2.3. Préservation des ressources en eau de la partie « Environnement et durabilité ».

Pour accompagner les fournisseurs dans l'élimination des substances figurant dans cette liste, des guides techniques spécifiques proposant des alternatives ont été élaborés par la Direction de l'Environnement du Groupe. Des formations sont régulièrement organisées sur ce sujet.

Autre outil interne, le LVMH Testing Program renforce le système de contrôle des Maisons du groupe d'activités Mode et Maroquinerie : il leur permet en effet de tester dans neuf laboratoires partenaires les substances jugées les plus à risque en fonction des matières.

Moët Hennessy, ambassadeur d'une consommation responsable de vins et spiritueux

Les Maisons de vins et spiritueux du Groupe promeuvent l'art de la dégustation et invitent leurs consommateurs à la découverte de leur patrimoine et savoir-faire. Nos Maisons sont également pleinement conscientes du fait que leur première responsabilité sociétale est de prévenir les risques liés à la consommation nocive d'alcool.

Moët Hennessy s'engage à promouvoir une consommation modérée et des choix responsables en matière d'alcool tant auprès de ses collaborateurs que de ses consommateurs.

Dans leurs expériences de dégustation, les Maisons doivent aider les consommateurs en âge de consommer les produits du Groupe à faire des choix responsables. Décider de consommer ou non, choisir ses moments de dégustation et les quantités consommées.

Sensibiliser et éduquer ses consommateurs, clients et salariés sur les comportements à risque tels que la consommation excessive d'alcool ou la conduite en état d'ébriété est une priorité pour le Groupe.

Certaines personnes ne devraient pas du tout consommer d'alcool. Moët Hennessy adopte une position ferme contre la consommation d'alcool chez les mineurs et estime également que les femmes enceintes devraient être mieux informées des risques liés à la consommation d'alcool pour leur enfant.

Moët Hennessy soutient pleinement l'objectif de l'Organisation mondiale de la santé de réduire de 20 % la consommation nocive d'alcool dans le monde d'ici 2030.

Moët Hennessy a rejoint l'IARD (International Alliance for Responsible Drinking) en octobre 2021, groupe rassemblant les leaders de l'industrie des bières, vins et spiritueux, dédié à la promotion de la consommation responsable. Moët Hennessy s'engage à respecter les standards établis par IARD dans ses pratiques de marketing digital, dans les informations partagées avec ses consommateurs (notamment par la voie de l'étiquetage des produits), sur la vente en ligne et les livraisons à domicile. Le Groupe s'engage également à travailler avec l'ensemble de la profession pour aller plus loin sur le sujet de la consommation responsable.

Des plans d'action sont déployés en s'appuyant sur les engagements antérieurs.

Par exemple, Moët Hennessy a développé il y a plus de 15 ans un Code Marketing & Communication responsable. Ce Code a été régulièrement mis à jour et a récemment intégré les principes numériques de l'IARD et les principes destinés aux influenceurs digitaux. Les équipes marketing sont formées sur la base de ce Code, qui est également systématiquement partagé avec nos agences externes. Par ailleurs, Moët Hennessy est membre du Pacte sur le Marketing Responsable de la World Federation of Advertisers qui est un standard du secteur visant à prévenir l'exposition des mineurs au marketing des boissons alcoolisées.

La Culture d'entreprise de Moët Hennessy est fondée sur la modération et la dégustation responsable des produits. Les collaborateurs de Moët Hennessy en sont des ambassadeurs responsables et exemplaires.

Conscients de la nécessité de sensibiliser en interne à la consommation responsable, Moët Hennessy a développé des formations spécifiques pour les collaborateurs, ainsi que des consignes particulières pour les événements réalisés au sein des Maisons et sur les Marchés.

Moët Hennessy prend part à des initiatives au niveau de l'industrie et est notamment ambassadeur de l'association mondiale « Wine in Moderation – Art de vivre » qui rassemble des acteurs du vin du monde entier autour d'un message de responsabilité sociale et sociétale de la filière.

Au niveau local, Moët Hennessy soutient également les initiatives nationales de l'industrie pour une consommation responsable telles que Responsibility.org aux États-Unis, Prevention & Moderation en France, et d'autres initiatives à travers le monde.

5.4 Un effort permanent d'attraction et d'accompagnement des talents

La mise en œuvre de notre stratégie de croissance, d'internationalisation et de digitalisation repose sur la capacité du Groupe à identifier les talents en adéquation avec ses besoins et à attirer ces profils prometteurs dans un environnement très concurrentiel. La spécificité et l'exigence des métiers du luxe nécessitent en particulier le recrutement de collaborateurs maîtrisant d'exceptionnels savoir-faire artisanaux. La promotion des métiers du Groupe, la transmission des compétences et la

formation des artisans-créateurs de demain sont donc pour LVMH des enjeux fondamentaux.

C'est pourquoi le déploiement d'initiatives de recrutement innovantes, la mise en place et l'animation de partenariats académiques et de programmes de formation professionnelle sont des axes majeurs de la politique de ressources humaines du Groupe, détaillés dans la partie « Talents et attractivité ».

5.5 Une attention constante portée à l'inclusion et à l'épanouissement des collaborateurs

LVMH s'efforce en permanence de créer les conditions permettant à ses collaborateurs de développer tout leur potentiel au service de son succès. Dans un contexte de mutation des attentes professionnelles, favoriser l'épanouissement et les aspirations de nos collaborateurs et valoriser la diversité et la richesse humaine constituent des enjeux importants.

C'est pourquoi le souci du bien-être au travail, l'accompagnement des parcours de carrières, la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, l'intégration des travailleurs handicapés et le maintien dans l'emploi des seniors constituent des priorités de notre politique de ressources humaines, détaillées dans la partie « Talents et attractivité ».

5.6 Une politique d'intégrité dans la conduite des affaires

En 2020, l'Engagement est venu compléter le socle des valeurs partagées au sein du Groupe : c'est sur cette valeur que repose l'action du Groupe en matière d'éthique et de conformité.

Porté depuis toujours par une exigence d'intégrité et de responsabilité, le groupe LVMH s'engage à adopter un comportement

éthique dans toutes ses activités et relations d'affaires, et exige de ses collaborateurs et partenaires un comportement exemplaire en la matière. Toute défaillance dans la prévention et la détection, dans le cadre de ses activités, de pratiques contraires aux lois et réglementations applicables est susceptible de porter une atteinte

grave à la réputation de LVMH, de générer une perturbation de ses activités et de l'exposer, le cas échéant, à des sanctions administratives et/ou judiciaires.

Fermement déterminé à agir en toutes circonstances conformément à la ligne éthique qu'il a définie et dans le respect des lois et règlements applicables en matière de lutte contre la corruption, de lutte anti-blanchiment, de respect des sanctions internationales et des droits humains, le groupe LVMH met en œuvre des programmes de conformité définis et déployés par la fonction Éthique et Conformité du Groupe et son réseau de correspondants au sein des Maisons.

En 2022, le renforcement de la fonction Éthique et Conformité a été intégré dans les critères d'attribution de la rémunération du Directeur général délégué, ce qui sera à nouveau le cas en 2023, avec l'intégration de nouveaux critères relatifs à l'éthique et la conformité.

Ainsi, la fonction Éthique et Conformité développe et coordonne le déploiement d'initiatives transverses visant à renforcer les dispositifs de conformité existant au sein du Groupe et à en assurer la cohérence. Elle met en place des règles et outils communs visant à faciliter la prévention, détection et remédiation des comportements prohibés, aussi bien en matière de lutte contre la corruption qu'en matière de lutte anti-blanchiment et de respect des sanctions internationales et des droits humains. Compte-tenu de la diversité des secteurs d'activités et du modèle d'organisation décentralisé de LVMH, les Maisons ont développé des politiques et outils propres à leurs contextes d'activités respectifs.

En outre, le Groupe met en œuvre des actions de communication, de sensibilisation et de formation visant à diffuser une culture d'intégrité et à développer la vigilance de tous les collaborateurs.

Identification et maîtrise des risques

Les Maisons identifient les risques de corruption propres à leurs activités dans le cadre d'exercices de cartographie des risques de corruption. Ces cartographies permettent aux Maisons de mieux gérer leurs risques et de piloter efficacement, et avec la connaissance appropriée, le déploiement de leurs politiques, notamment en matière de lutte contre la corruption.

Ainsi qu'il a été précédemment évoqué en section « 4. Identification des risques », les résultats de ces exercices de cartographie ont permis de définir des plans d'actions mis en place par les Maisons pour gérer utilement les risques ainsi identifiés.

Compte-tenu de son modèle d'affaires, le Groupe ne conclut pas de contrats commerciaux significatifs avec des gouvernements : le Groupe n'est dès lors pas sujet aux risques de corruption associés à la commande publique. Toutefois, la conduite des activités de LVMH implique des interactions avec des autorités publiques, notamment pour l'octroi d'autorisations et permis divers. De même, dans un souci d'échange et de coopération avec les autorités et les décideurs, LVMH contribue au débat public des pays où cela s'avère autorisé et pertinent pour ses activités. Cette intervention du Groupe dans la sphère publique s'inscrit dans le respect des lois et des règles propres aux institutions et

organisations concernées, et LVMH est inscrit aux registres des représentants d'intérêts là où son activité le nécessite.

Règles internes et procédures

LVMH met en œuvre un dispositif de prévention et de détection des atteintes à la probité dans la vie économique et applique une politique de « tolérance zéro » en matière de corruption et trafic d'influence. Ainsi, le Code de conduite LVMH définit et illustre les comportements à proscrire, notamment ceux susceptibles de caractériser des faits de corruption et de trafic d'influence.

En complément du Code de conduite LVMH, le Groupe s'est doté de Principes directeurs internes, un ensemble de documents applicables dans toutes ses entités ayant vocation à être utilisés comme un guide de référence pour aider les collaborateurs à adopter les comportements appropriés, sur différents sujets liés à l'éthique des affaires. Ces principes abordent en particulier :

- la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, en définissant ces notions et en illustrant les comportements proscrits et devant inciter les collaborateurs à la plus grande vigilance ;
- la pratique des cadeaux et invitations, et les règles impératives en la matière ;
- les règles de prévention, signalement et résolution des situations de conflit d'intérêts – à cet égard, chaque année, des campagnes de déclaration des conflits d'intérêts sont conduites au sein du Groupe et des Maisons ;
- la prévention du blanchiment de capitaux, de la fraude financière et des violations de sanctions économiques et commerciales ;
- l'usage des actifs du Groupe et des Maisons, rappelant entre autres le caractère temporaire de la mise à disposition de ces actifs, et l'obligation d'en faire un usage professionnel et consciencieux ;
- les prêts de vêtements et accessoires des Maisons à des collaborateurs ou personnes extérieures au Groupe.

Ces principes directeurs internes invitent les collaborateurs à se poser les bonnes questions et à faire preuve d'un sens des responsabilités en attirant leur attention sur un certain nombre de points de vigilance clés. Ils comprennent des exemples pratiques pour illustrer les types de comportements à adopter dans les situations problématiques.

Le Code de conduite ainsi que les Principes directeurs internes feront l'objet d'une révision en 2023.

La politique de conformité anticorruption LVMH, la politique du Groupe relative aux déplacements et à la sécurité, ainsi que les lignes directrices élaborées par le Groupe dans les différents domaines de la conformité viennent utilement compléter le Code de conduite et les Principes directeurs internes. Par exemple, en avril 2022, LVMH a publié ses lignes directrices en matière de lutte anti-blanchiment qui visent à fournir aux Maisons des outils et recommandations afin de réduire leur exposition aux risques potentiels de blanchiment d'argent.

Pour aller plus loin, les Maisons ont décliné leurs propres règles et procédures, notamment en matière de lutte contre la corruption, de cadeaux et invitations et de conflits d'intérêts.

Le non-respect par les collaborateurs des règles fixées par le Code de conduite, par les Principes directeurs internes ou par les politiques applicables au sein de la Maison qui les emploie, donne lieu aux mesures appropriées visant à mettre fin au manquement constaté, en ce compris toute sanction disciplinaire adaptée et proportionnée à la gravité de l'atteinte, conformément aux dispositions du Règlement intérieur en vigueur (ou tout document équivalent), des lois et des réglementations applicables.

Actions de communication, sensibilisation et formation

Le Groupe met à disposition de l'ensemble des collaborateurs les règles et politiques du Groupe décrites ci-dessus.

La fonction Éthique et Conformité du Groupe partage avec son réseau de correspondants Éthique et Conformité un ensemble de ressources documentaires (documents de synthèse, exemples de bonnes pratiques, vidéos de sensibilisation, guides, etc.) via un Intranet « Éthique et Conformité » dont une nouvelle version sera disponible en 2023.

Le Code de conduite est publié sur le site internet du Groupe et fait également l'objet d'une communication aux collaborateurs, notamment à l'occasion de leur intégration dans le Groupe. Un module d'intégration intitulé « Notre cadre éthique commun » a été progressivement déployé au sein des Maisons depuis 2022 avec pour objectif de permettre la prise de connaissance, par les nouveaux arrivants, du Code de conduite, des Principes directeurs internes qui l'accompagnent ainsi que du dispositif d'alerte du Groupe. Disponible en dix langues, ce module permet le suivi de la prise de connaissance de ces documents par les collaborateurs du Groupe.

En complément des actions de formation et sensibilisation mises en œuvre par le Groupe et ses Maisons, un module de formation en ligne spécifiquement dédié à l'anti-corruption a été développé par le Groupe et mis à la disposition des Maisons afin de constituer un tronc commun à destination de l'ensemble des collaborateurs. Depuis sa mise à disposition fin 2018 et jusqu'à fin 2021, ce module mis à jour et disponible en treize langues a été suivi avec succès par 31,000 collaborateurs à travers le Groupe. Ce module :

- rappelle la politique de « tolérance zéro » de LVMH en matière de corruption ;
- relaie l'engagement du Président-directeur général et du Directeur général délégué du Groupe en faveur de comportements responsables et irréprochables ;
- définit et illustre les notions de corruption et de trafic d'influence ;
- fournit un aperçu des politiques, de la gouvernance et des outils du programme de conformité anti-corruption du Groupe ;
- illustre les conséquences négatives de la corruption sur la société civile et les entreprises ;

- fournit des informations sur les législations anti-corruption applicables dans le monde et les obligations des entreprises en matière de lutte contre la corruption ;
- introduit le concept de diligence raisonnable sur les tierces parties en matière de lutte contre la corruption et les principaux éléments à vérifier ;
- est ponctué par des études de cas et des questionnaires pour s'assurer que les collaborateurs en ont bien retenu les concepts principaux.

Le Groupe développe également des formations dédiées à certaines fonctions les plus exposées aux risques de corruption. À titre d'exemple, une formation destinée aux acheteurs a été développée en 2022 et sera déployée par les Maisons courant 2023 sur la base des risques qui leur sont propres.

En 2022, les store planners du Groupe ont eux aussi bénéficié d'une formation dédiée à la lutte anti-corruption.

Les contrôleurs internes du Groupe sont sensibilisés annuellement au dispositif de conformité et de lutte anti-corruption du Groupe, à l'occasion de leur formation continue.

Enfin, les correspondants Éthique et Conformité du Groupe bénéficient d'une formation continue et approfondie. En septembre 2022, la première Académie Éthique et Conformité a réuni plus de trente correspondants des Maisons européennes lors d'une journée de formation dédiée au dispositif de lutte anti-corruption du Groupe. Par ailleurs, chaque année ont lieu les « Compliance Days » qui réunissent une centaine de membres de la communauté Éthique et Conformité du Groupe, avec pour objectifs de former les participants, d'échanger sur les bonnes pratiques mises en œuvre au sein des Maisons (notamment en matière de mesures de lutte anti-corruption et de diffusion de la culture éthique de manière générale), et de communiquer sur les objectifs éthique et conformité de l'année à venir. En 2022, cet événement a eu lieu à Rome les 9 et 10 novembre 2022.

En complément, différentes initiatives de formation et sensibilisation sont entreprises au sein des Maisons.

Dispositif d'alerte du Groupe

LVMH encourage une culture de dialogue et de communication au sein du Groupe. Tout collaborateur ou partie prenante externe ayant des questions sur l'interprétation des règles internes ou des préoccupations d'ordre éthique est invité à en faire part ou à demander conseil.

En complément des canaux habituels de communication et d'alerte existant au sein des Maisons du Groupe, LVMH a mis en place un dispositif d'alerte centralisé, sécurisé et garantissant la confidentialité, disponible en quatorze langues : la « LVMH Alert Line ». Cette plate-forme en ligne accessible sur le site internet du Groupe (<https://alertline.lvmh.com>) permet le recueil et le traitement de signalements soumis par tout collaborateur et toute partie prenante externe concernant des atteintes ou risques d'atteintes à la loi, au règlement, ainsi qu'aux dispositions du Code de conduite LVMH ou à d'autres principes, lignes directrices et politiques internes.

Sont notamment couverts les comportements suivants :

- la corruption et le trafic d'influence ;
- le blanchiment d'argent, la fraude, la falsification de livres et registres ;
- le détournement d'actifs ;
- les pratiques anticoncurrentielles ;
- la violation de la protection des données ;
- la discrimination, le harcèlement, les violences ou menaces ;
- les infractions aux normes sociales et au droit du travail, l'emploi illégal ;
- les infractions aux réglementations sur la santé et la sécurité au travail ;
- la violation des réglementations sur la protection de l'environnement ;
- la violation des droits humains.

Ce dispositif d'alerte fait l'objet d'une communication spécifique à l'occasion de l'accueil des nouveaux collaborateurs, puis renouvelée régulièrement au sein des Maisons et entités du Groupe. Les collaborateurs sont en particulier informés de la manière dont ils ont accès au dispositif et du fait que le Groupe interdit fermement toute mesure de représailles à l'encontre des lanceurs d'alerte ayant fait usage du dispositif de bonne foi.

En 2022, le dispositif d'alerte du Groupe a donné lieu au recueil de 327 signalements, dont 65 % concernaient des sujets liés aux ressources humaines. Sur ces 327 signalements, 202 ont été effectués de manière anonyme. Ces signalements sont traités conformément au droit applicable et donnent lieu à des investigations le cas échéant.

Les alertes traitées permettent, le cas échéant, d'enrichir les processus d'identification et prévention des risques, dans une logique d'amélioration continue.

S'ajoutent à cela les signalements reçus par les canaux habituels de communication et d'alerte existant au sein des Maisons.

5.7 Une gestion responsable des données personnelles

Le Groupe et ses Maisons sont amenés à collecter et traiter dans le cadre de leurs activités des données personnelles principalement de clients ou de collaborateurs. Elles en ont notamment besoin afin de proposer des produits et expériences d'exception, adaptés aux attentes de leurs clients ou de mener à bien leur mission d'employeur. Pour cela, les Maisons du groupe LVMH doivent disposer de données clients de qualité et s'engagent à assurer la protection de ces données qui lui sont confiées. Cet engagement concerne aussi les données des employés du Groupe avec un même niveau d'exigence.

À l'heure où le groupe LVMH innove et se différencie par une ambitieuse stratégie numérique tournée vers ses clients et leurs aspirations, chaque Maison veille à se conformer aux réglementations applicables en matière de protection des données personnelles, notamment au Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD ») en Europe, mais pas

Contrôle du dispositif de conformité

Depuis 2019, chaque Maison informe annuellement le Directeur Privacy, Éthique et Conformité du Groupe de l'état d'avancement de son programme de conformité par le biais d'un questionnaire de *reporting* détaillé.

Par ailleurs, le référentiel de contrôle interne de LVMH intègre un socle d'exigences minimales en matière d'éthique et conformité qui font l'objet d'auto-évaluations en termes de design et d'efficacité dans les différentes entités du Groupe (comme précisé dans la partie « Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne »).

Ainsi les points suivants du dispositif anticorruption font l'objet d'un contrôle régulier dans le cadre de la démarche « ERICA » (présentée dans la partie « Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne ») :

- le respect du Code de conduite et sa communication auprès des collaborateurs des Maisons ;
- la désignation d'un correspondant éthique et conformité et d'un comité éthique et conformité au niveau des Maisons ;
- l'existence d'une cartographie des risques de corruption et sa validation par les instances dirigeantes des Maisons ;
- le déploiement d'actions de communication sur l'existence et le fonctionnement du dispositif d'alerte interne ;
- l'existence d'un dispositif de déclaration des conflits d'intérêts et des cadeaux et invitations ;
- le suivi d'une formation anticorruption par les collaborateurs identifiés comme particulièrement exposés au risque de corruption ;
- l'existence d'un dispositif d'évaluation des tiers permettant d'appréhender le risque de corruption ;
- l'existence de procédures de contrôles comptables anticorruption.

Enfin, la Direction de l'Audit interne effectue des audits conformité sur certains points du programme anticorruption.

seulement. De nombreuses réglementations ont été adoptées ces dernières années dans le monde, telle que la Personal Information Protection Law (« PIPL ») en Chine, ou le California Privacy Rights Act dans l'État américain de Californie. Chacune d'entre elles doit être prise en compte.

Le respect des réglementations applicables en matière de protection des données personnelles dans les pays où les Maisons sont présentes impose la mise en place d'une gouvernance adéquate. Ainsi chaque Maison du Groupe s'est dotée d'un responsable de la protection des données personnelles et du respect de la vie privée, généralement enregistré comme Délégué à la Protection des Données (Data Protection Officer, « DPO ») qui pilote avec l'appui des départements juridique et cybersécurité et en étroite collaboration avec les métiers (IT, digital, marketing, RH, etc.), sa mise en conformité des activités.

Cela requiert également la diffusion d'une culture de protection des données personnelles qui irrigue l'ensemble des activités et des métiers du Groupe ainsi que la prise en compte des évolutions techniques et méthodologiques. À cet égard, LVMH et ses Maisons dispensent régulièrement des formations et sessions de sensibilisation aux problématiques liées à la protection des données personnelles en présentiel et/ou en *e-learning* à tous ses employés, quels que soient leurs corps de métier.

Par ailleurs, les chartes explicatives des traitements de données personnelles à destination des clients et des collaborateurs du Groupe et des Maisons ont été rédigées et portées à l'attention des personnes concernées. Elles sont mises à jour en tant que de besoin et décrivent précisément la manière dont sont traitées ces données personnelles, les mesures de sécurité mises en place et détaillent les droits dont dispose chacune des personnes, conformément au principe de transparence prôné notamment par le RGPD.

Une politique de cybersécurité exigeante est également appliquée au sein du Groupe afin de tenir la promesse d'une expérience client renouvelée sans faillir aux engagements de sécurité, de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité des données. Ainsi, LVMH et ses Maisons veillent non seulement à la sécurité de leurs propres systèmes d'information mais évaluent également le niveau de sécurité des produits et services fournis par les prestataires tiers auxquels LVMH et ses Maisons font appel. Les prestataires ayant accès aux données personnelles confiées à LVMH et/ou ses Maisons font l'objet d'une analyse portant sur les mesures techniques et organisationnelles qu'ils mettent en œuvre afin de s'assurer qu'ils présentent un niveau de sécurité suffisant et adapté à leurs missions. Des politiques spécifiques en matière de prévention, de détection et de réponse aux incidents de cybersécurité sont également appliquées au sein du Groupe ; elles contiennent une procédure renforcée lorsque l'incident est susceptible d'entraîner une violation de données personnelles.

Les prestataires tiers font l'objet d'une analyse pour évaluer d'une part, leur niveau de maturité au RGPD et autres principales lois applicables et d'autre part, les mesures mises en place pour assurer la conformité de la solution ou du service pour lequel LVMH et/ou ses Maisons vont contractualiser.

De manière générale, les projets menés par LVMH et/ou ses Maisons doivent donner lieu à la réalisation d'une étude préliminaire « Privacy by design » permettant de prendre en compte les problématiques liées à la sécurité et à la protection des données personnelles dès la conception des projets. Il s'agit de veiller à ce que seules les données personnelles nécessaires aux finalités poursuivies sont effectivement collectées et qu'elles sont traitées dans les règles de l'art (« Privacy by default »), notamment en ce qui concerne les durées de conservation, l'accès aux données mais aussi l'encadrement des transferts. Cette étude permet l'identification des analyses d'impact relatives à la protection des données devant être menées. Toujours sur le plan de la sécurité des données, une analyse de risques est assurée et donne lieu à un plan d'action comportant des mesures techniques, organisationnelles et contractuelles pour adresser les risques identifiés.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, une politique générale de protection des données est partagée avec les Maisons afin de leur fournir un référentiel commun de règles et de recommandations permettant d'assurer une protection adéquate des données personnelles au sein du groupe LVMH, dans le respect des réglementations applicables.

Cette politique définit un programme de conformité Groupe en matière de protection des données personnelles, visant à mettre en place une gouvernance claire et transparente pour gérer ces problématiques, ainsi qu'un ensemble de directives, organisations et processus communs. Des modèles de registre de traitement, d'analyse d'impact, de notices d'information, de questionnaire sécurité et de clauses de données personnelles à insérer dans les contrats conclus avec les sous-traitants de données personnelles sont également fournis par LVMH aux Maisons qui les adaptent ensuite à leur propre contexte.

Pour accompagner LVMH et ses Maisons, le Groupe s'est doté d'un outil permettant aux DPO de piloter leur activité au jour le jour, c'est-à-dire se mettre en conformité et maintenir celle-ci. Cet outil permet d'automatiser un certain nombre de tâches incombant aux DPO, mais aussi aux responsables de traitement : gestion du registre de traitement, réalisation des différents questionnaires d'évaluation, gestion des demandes d'exercice des droits des clients et employés. Ainsi, les métiers sont des utilisateurs de l'outil pour apporter leur contribution au respect du RGPD et assurer la conformité du responsable de traitement à la réglementation européenne. Le groupe LVMH dispose par ailleurs de Règles Contraignantes d'Entreprises (également appelées Binding Corporate Rules, « BCR ») validées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (« CNIL ») afin d'encadrer les transferts internationaux au sein du groupe LVMH de données personnelles de collaborateurs et de candidats.

Une campagne d'audit et d'évaluation annuelle est menée dans le cadre du contrôle interne ou celui de l'Audit interne des Maisons afin d'évaluer le respect de leurs engagements en matière de protection des données personnelles. Dans la démarche ERICA « Enterprise Risk and Internal Control Assessment » du Groupe, des points de contrôle concernant la conformité et le DPO sont présents dans le référentiel.

Enfin, une communauté regroupant les responsables de la protection des données personnelles et de la vie privée a été mise en place. Elle comprend les points de contact privilégiés du Groupe et leurs relais locaux. Elle se réunit mensuellement afin d'échanger et partager les expériences diverses sur des problématiques communes liées à la protection des données personnelles et au respect de la vie privée, avec pour objectif d'améliorer sans cesse les pratiques en cette matière. En plus de ces réunions mensuelles, LVMH organise un séminaire annuel regroupant les DPO des Maisons, les responsables juridiques et les responsables sécurité, permettant ainsi de confronter des problématiques communes mais sous un prisme différent afin de toujours renforcer l'expertise du métier sur les enjeux de protection des données personnelles.

6. RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

À l'Assemblée générale des actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton (ci-après la « Société ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1886 rév. 0 (Accréditation Cofrac Inspection, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de la Société (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le Rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Il nous appartient également d'exprimer, à la demande de la Société et en dehors du champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que certaines informations, sélectionnées par la Société et présentées dans la Déclaration ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

1. Conclusion d'assurance modérée sur la déclaration consolidée de performance extra-financière conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

2. Conclusion d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations incluses dans la Déclaration

À notre avis, les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ✓ en Annexe 1 sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur le site internet de la Société.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la Société

Il appartient à la Direction :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de la Société tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du Commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par la Société des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à notre programme de vérification en application des dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative, et de la norme internationale ISAE 3000 (révisée – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de onze personnes et se sont déroulés entre septembre 2022 et février 2023 sur une durée totale d'intervention de seize semaines environ.

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, privacy, éthique et conformité, ressources humaines, développement environnement et achats.

Nos travaux ont fait appel à l'utilisation de technologies de l'information et de la communication permettant la réalisation des travaux et entretiens à distance sans que cela n'entrave leurs exécutions.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que les informations prévues au deuxième alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le deuxième alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe I. Pour tous les risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, et dans une sélection d'entités listées ci-après :
 - pour les risques environnementaux : Activité Vins et Spiritueux : MHCS Maison et sites (Epernay, France), Hennessy Maison et sites (Cognac, France), Glenmorangie site (Tain, Écosse), Chandon Argentina sites (Argentine) ; Activité Parfums et Cosmétiques : Parfums Christian Dior Maison et site (Saint-Jean de-Braye, France), Guerlain Maison et site (Chartres, France) ; Activité Mode et Maroquinerie : Loro Piana Maison et site (Quarona, Italie), Christian Dior Couture Maison et site (France), Loewe Maison (Espagne), Louis Vuitton Malletier Maison et site (Saint-Pourçain, France) ; Activité Montres et Joaillerie : Bulgari Maison et site (Valenza, Italie), Tiffany Maison (États-Unis) ; Activité Distribution sélective : DFS magasins (Hong Kong), Sephora Europe Maison et magasins (France) ; Autres activités : Belmond hôtels (Grand Hôtel Timeo, Italie, et Copacabana, Brésil),
 - pour les risques sociaux : Activité Vins et Spiritueux : Hennessy (France) ; Activité Parfums et Cosmétiques : Parfums Christian Dior (Chine) ; Activité Mode et Maroquinerie : Christian Dior Couture SA (France), Louis Vuitton China (Chine), Louis Vuitton USA (États-Unis) ; Activité Montres et Joaillerie : Tiffany (États-Unis), Laurelton Diamonds (Cambodge) ; Activité Distribution sélective : Sephora (France) ; Autres activités : Royal Van Lent (Pays-Bas), Belmond (Grande-Bretagne),
 - pour les risques sociétaux : approvisionnements responsables : Activité Vins et Spiritueux : MHCS (France), Activité Mode et Maroquinerie : Christian Dior Couture (France) et Loewe (Espagne) ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe I, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 7 % et 70 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (12 % des effectifs, 41 % des consommations d'énergie et 50 % des approvisionnements certifiés) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

À la demande de la Société, nous avons mené des travaux complémentaires afin de nous permettre de formuler une conclusion d'assurance raisonnable sur les informations identifiées par le signe ✓ en Annexe 1.

Les travaux menés ont été de même nature que ceux décrits dans la partie ci-dessus relative à l'assurance modérée, mais plus approfondis, s'agissant en particulier :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail réalisés sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon sélectionné représente ainsi entre 30 % et 67 % des informations identifiées par le signe ✓.

Paris-La Défense, le 9 février 2023

L'un des Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Guillaume Troussicot
Associé, Audit

Olivier Jan
Associé, Développement durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales

Informations quantitatives

(incluant les indicateurs clé de performance)

- Répartition de l'effectif inscrit au 31 décembre 2022 par sexe et par catégorie professionnelle.
- Recrutements en CDI du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (répartition par sexe).
- Taux de turnover global, volontaire et involontaire des salariés en CDI du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.
- Part des salariés en CDI formés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 selon les catégories professionnelles.
- Nombre moyen de jours de formation par salarié en CDI.
- Taux d'absentéisme par motif.
- Taux de fréquence des accidents du travail.
- Taux de gravité des accidents du travail.

Informations qualitatives

(actions ou résultats)

- La santé et la sécurité au travail.
- L'inclusion et la diversité des collaborateurs.
- Le déploiement de la politique employeur et l'attraction et la formation des étudiants et jeunes diplômés.
- La formation et l'accompagnement des collaborateurs dans leurs parcours professionnels.

Informations environnementales

Informations quantitatives

(incluant les indicateurs clés de performance)

- Part des sites industriels certifiés ISO 14001 (%).
- Consommations d'énergie totales (MWh). ✓
- Émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie – scope 1 & 2 (tonnes équivalent CO₂). ✓
- Émissions de gaz à effet de serre générées par le transport aval – scope 3 (tonnes équivalent CO₂). ✓
- Consommation totale d'eau pour les besoins « process » (m³).
- Consommation totale d'eau pour les besoins « agricoles » (m³).
- Total de déchets produits (tonnes).
- Total de déchets dangereux produits (tonnes).
- Taux de valorisation des déchets (%).
- Total d'emballages remis aux clients (tonnes). ✓
- Quantité de DCO après traitement (en tonnes).

Informations qualitatives

(actions ou résultats)

- L'organisation de la démarche environnementale, en particulier la gouvernance et les engagements, incluant le programme LIFE 360.
- L'impact environnemental des emballages et le suivi de l'objectif LIFE « Circularité Créative ».

Informations sociétales

Informations quantitatives

(incluant les indicateurs clés de performance)

- Part des approvisionnements en raisins, eaux de vie et vins clairs (en kg), issus des vignobles en propres ou achetés, produits sous certification de viticulture durable (%). ✓
- Part des approvisionnements huile de palme, de palmistes et leurs dérivés (en kg) certifiés RSPO Mass Balance ou Segregated (%). ✓
- Part des approvisionnements en cuirs ovins et bovins (en m²) issus de tanneries certifiées LWG (%). ✓
- Part des approvisionnements en cuirs exotiques (crocodiliens) (en nombre de peaux) issus de tanneries certifiées LWG (%).
- Part des approvisionnements en or (en kg) certifiés RJC CoC (hors Maison Tiffany). ✓
- Part des approvisionnements en or (en kg) issus de fournisseurs certifiés RJC CoP (hors Maison Tiffany). ✓
- Part des approvisionnements en diamants (en ct) issus de fournisseurs certifiés RJC CoP (hors Maison Tiffany). ✓
- Part des approvisionnements en coton (en tonnes) certifié (%). ✓
- Part des approvisionnements en fourrures (vison et renard) (en kg) certifiées (%).
- Part des approvisionnements en laine de moutons (mérinos et autres espèces) et cachemire (en kg) certifiée (%).
- Nombre d'audits sociaux et/ou environnementaux de fournisseurs et sous-traitants réalisés.

Informations qualitatives

(actions ou résultats)

- La démarche d'évaluation et d'accompagnement des fournisseurs.
- La démarche d'intégrité dans la conduite des affaires.

7. TABLES DE CORRESPONDANCE

7.1 Déclaration de performance extra-financière

Comme tout acteur économique, le groupe LVMH est confronté à un ensemble de risques d'ordre extra-financier susceptibles d'affecter ses performances, de porter atteinte à sa réputation et d'impacter ses parties prenantes et/ou l'environnement. Les risques suivants ont été retenus comme « principaux » compte tenu des activités du Groupe par les représentants de différentes fonctions centrales et par la Direction générale (voir « Éthique et responsabilité », §4.) :

- l'impact sur les écosystèmes, le climat et les ressources naturelles ;
- l'établissement et la continuité de chaînes d'approvisionnement responsables ;
- la préservation de la santé et de la sécurité dans le cadre de nos activités ;
- le transfert des savoir-faire et compétences-clés ;
- la mise en œuvre d'une politique d'inclusion et d'épanouissement des collaborateurs ;
- la survenance d'une faille dans la mise en œuvre des règles de protection des données personnelles ;
- la défaillance dans la mise en œuvre des dispositifs de conformité des pratiques d'affaires.

LVMH s'attache à maîtriser chacun de ces risques par la mise en œuvre de politiques adaptées. Les tables de correspondance ci-après regroupent de manière synthétique les informations constitutives de la Déclaration de performance extra-financière du Groupe au titre de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, et leur emplacement au sein du présent Rapport de gestion. Ils incluent des références aux informations requises par ce texte au titre du respect des droits de l'Homme et des luttes contre la corruption, le changement climatique et les discriminations.

Les autres informations requises par ce texte figurent aux emplacements suivants :

- s'agissant du modèle d'affaires du Groupe, dans les sections intitulées « Modèle économique de LVMH » et « Présentation des activités, faits marquants et perspectives », en introduction de ce rapport ;
- s'agissant de la présentation des effectifs par groupe d'activités et par zone géographique, dans le chapitre « Talents et attractivité », au point 1.3 ;
- s'agissant des accords collectifs conclus dans l'entreprise, dans le chapitre « Talents et attractivité », au point 3.2 ;
- s'agissant des informations relatives à l'économie circulaire, dans le chapitre « Environnement et durabilité », au point 2. ;
- s'agissant des informations relatives à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dans le chapitre « Environnement et durabilité », au point 2.2.3 ;
- s'agissant des engagements sociétaux en faveur du développement durable, outre les thèmes traités dans les tables de correspondance ci-dessous au titre des conséquences sociales, du respect des droits humains et de l'environnement, dans le chapitre « Solidarité et Mécénat », aux points 1. et 2. ;
- s'agissant du respect du bien-être animal, dans le chapitre « Environnement et durabilité », au point 3.

Enfin, compte tenu de la nature des activités du Groupe, les thèmes de la lutte contre la précarité alimentaire et de l'alimentation responsable, équitable et durable, ne font pas l'objet de développements dans le présent Rapport de gestion.

7.1.1 Conséquences sociales

Risques	Politiques	Résultats
Transfert des savoir-faire et des compétences-clés	– Partenariats académiques (« Talents et attractivité », §2.1) – Institut des Métiers d'Excellence (« Talents et attractivité », §2.2) – Formation et accompagnement des collaborateurs (« Talents et attractivité », §2.3) – Dispositifs spécifiques pour la formation et l'emploi de personnes en situation de handicap (« Talents et attractivité », §4.3) – Accompagnement des talents féminins dans la prise de positions-clés (« Talents et attractivité », §4.4)	– Recrutements par groupe d'activités et zone géographique (« Talents et attractivité », §2.1) – Investissement formation (« Talents et attractivité », §2.3) – Données relatives à la mobilité interne (« Talents et attractivité », §2.3) – Récompenses obtenues aux classements sur l'attractivité des employeurs (« Talents et attractivité », §2.1)
Préservation de la santé et de la sécurité dans le cadre de nos activités	– Code de conduite LVMH (« Éthique et responsabilité », §2.2) – Dispositif d'alerte LVMH Alert Line (« Éthique et responsabilité », §5.6) – Charte sur les relations de travail avec les mannequins (« Éthique et responsabilité », §2.2) – Investissements en hygiène-santé-sécurité (« Talents et attractivité », §3.1) – Formations des collaborateurs sur l'hygiène-santé-sécurité (« Talents et attractivité », §3.1) – Audits sociaux des fournisseurs et sous-traitants comprenant une dimension santé-sécurité (« Éthique et responsabilité », §5.2) – Démarche relative à l'utilisation de composés chimiques, cosmétovigilance (« Éthique et responsabilité », §5.3) – Promotion d'une consommation responsable de vins et spiritueux (« Éthique et responsabilité », §5.3)	– Répartition, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (« Talents et attractivité », §3.1) – Données relatives aux audits sociaux, qui incluent une dimension santé-sécurité (« Éthique et responsabilité », §5.2) – Formation des salariés et fournisseurs au standard interne « LVMH Restricted Substances List » (« Éthique et responsabilité », §5.3)
Mise en œuvre d'une politique d'inclusion et d'épanouissement des collaborateurs (aspects liés à l'épanouissement au travail)	– Code de conduite LVMH (« Éthique et responsabilité », §2.2) – Dispositif d'alerte LVMH Alert Line (« Éthique et responsabilité », §5.6) – LVMH Heart Fund (« Talents et attractivité », §3.4) – Formation spécifique des managers (« Talents et attractivité », §2.3) – Comité de Groupe et Comité commun des Sociétés européennes (« Talents et attractivité », §3.2)	– Nombre de réunions des instances représentatives du personnel en 2022 (« Talents et attractivité », §3.2) – Dotation et nombre de demandes de soutien reçues dans le cadre du LVMH Heart Fund (« Talents et attractivité », §3.4)

7.1.2 Respect des droits humains

Risques	Politiques	Résultats
Établissement et continuité de chaînes d'approvisionnement responsables (aspects liés au respect des droits humains)	– Code de conduite LVMH (« Éthique et responsabilité », §2.2) – Code de conduite Fournisseurs (« Éthique et responsabilité », §2.2) – Charte sur les relations de travail avec les mannequins (« Éthique et responsabilité », §2.2) – Dispositif d'alerte LVMH Alert Line (« Éthique et responsabilité », §5.6) – Analyse des risques Groupe (« Éthique et responsabilité », §4.) – Audits sociaux des fournisseurs et sous-traitants (« Éthique et responsabilité », §5.2) – Collecte d'informations sur la performance sociale et éthique des fournisseurs via la plate-forme EcoVadis (« Éthique et responsabilité », §5.2) – Participation à des initiatives multipartites couvrant les filières à risques (« Éthique et responsabilité », §5.2)	– Répartition des fournisseurs et audits (« Éthique et responsabilité », §5.2) – Données sur les audits mixtes et audits spécifiquement sociaux réalisés auprès des fournisseurs (« Éthique et responsabilité », §5.2) – Proportion de ré-audits (« Éthique et responsabilité », §5.2) – Taux de fournisseurs ne répondant pas aux exigences du Groupe (« Éthique et responsabilité », §5.2) – Nombre de ruptures suite aux audits (« Éthique et responsabilité », §5.2) – Nombre de relations commerciales non-initiées suite aux audits (« Éthique et responsabilité », §5.2)
Mise en œuvre d'une politique d'inclusion et d'épanouissement des collaborateurs (aspects liés à la lutte contre les discriminations et à la promotion de la diversité)	– Code de conduite LVMH (« Éthique et responsabilité », §2.2) – Dispositif d'alerte LVMH Alert Line (« Éthique et responsabilité », §5.6) – Code de conduite Recrutement (« Éthique et responsabilité », §2.2) – Formation spécifique des recruteurs (« Talents et attractivité », §4.2) – Contrôle indépendant des pratiques de recrutement (« Talents et attractivité », §4.2) – Dispositifs spécifiques pour la formation et l'emploi de personnes en situation de handicap (« Talents et attractivité », §4.3) – Accompagnement des talents féminins dans la prise de positions-clés (« Talents et attractivité », §4.4)	– Taux d'emploi de personnes en situation de handicap (« Talents et attractivité », §4.3) – Représentation des femmes dans les recrutements et dans les effectifs du Groupe (« Talents et attractivité », §4.4)
Faible dans la mise en œuvre des règles de protection des données personnelles	– Code de conduite LVMH (« Éthique et responsabilité », §2.2) – Politique de protection des données (« Éthique et responsabilité », §5.7)	– Constitution d'une communauté des Data Protection Officers (« Éthique et responsabilité », §5.7)

7.1.3 Conséquences environnementales

Risques	Politiques	Résultats
Impact sur les écosystèmes, le climat et les ressources naturelles (incluant les aspects liés à la lutte contre le changement climatique)	– Charte Environnement LVMH (« Environnement et durabilité », §1.1 et 1.2) – Programme LIFE et objectifs LIFE 360 (« Environnement et durabilité », §1.1 et 1.2) – Lutte contre le changement climatique et fonds carbone LVMH (« Environnement et durabilité », §5.)	– Amélioration de l'Indice de Performance Environnementale des emballages pour les Parfums et Cosmétiques et les Vin et Spiritueux (« Environnement et durabilité », §2.2) – Intensification du déploiement de la viticulture durable et biologique (« Environnement et durabilité », §3.1) – Certification des matières utilisées pour la conception des produits (« Environnement et durabilité », §3.1) – Montants récoltés via le Fonds carbone et tonnes équivalents CO₂ évitées via les projets innovants soutenus (« Environnement et durabilité », §5.2) – Augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique (« Environnement et durabilité », §5.2) – Déploiement d'un système de management environnemental dans les sites industriels (« Environnement et durabilité », §2.1.4 et 2.2.4)
Établissement et continuité de chaînes d'approvisionnement responsables (aspects liés à l'environnement)	– Code de conduite LVMH (« Éthique et responsabilité », §2.2) – Code de conduite Fournisseurs (« Éthique et responsabilité », §2.2) – Charte Environnement LVMH (« Environnement et durabilité », §1.1 et 1.2) – Programme LIFE et objectifs LIFE 360 (« Environnement et durabilité », §1.1 et 1.2) – Dispositif d'alerte LVMH Alert Line (« Éthique et responsabilité », §5.6) – Collecte d'informations sur la performance environnementale des fournisseurs via la plate-forme EcoVadis (« Éthique et responsabilité », §5.2) – Participation à des initiatives multipartites couvrant les filières à risques (« Éthique et responsabilité », §5.2)	– Données sur les audits environnementaux réalisés auprès des fournisseurs (audits mixtes et audits spécifiquement environnementaux) (« Éthique et responsabilité », §5.2) – Programme LIFE 360 - Objectif « Biodiversité », notamment pour les filières du raisin, des cuirs et peaux, des pierres et métaux précieux, des dérivés de l'huile de palme et des substances chimiques réglementées (« Environnement et durabilité », §3.1)

7.1.4 Lutte contre la corruption

Risques	Politiques	Résultats
Défaillance dans la mise en œuvre des dispositifs de conformité des pratiques d'affaires	– Code de conduite LVMH (« Éthique et responsabilité », §2.2 et 5.6) – Code de conduite Fournisseurs (« Éthique et responsabilité », §2.2) – Dispositif d'alerte LVMH Alert Line (« Éthique et responsabilité », §5.6) – Intranet Éthique et Conformité du Groupe (« Éthique et responsabilité », §5.6) – Cartographies des risques de corruption (« Éthique et responsabilité », §4. et 5.6) – Évaluation anti-corruption des tierces parties (« Éthique et responsabilité », §5.6) – Rôle de la Direction, des correspondants, des comités Éthique et Conformité (« Éthique et responsabilité », §3. et 5.6) – Principes directeurs internes (« Éthique et responsabilité », §5.6) – Formation anti-corruption (« Éthique et responsabilité », §5.6) – Règles de conformité intégrées au référentiel d'audit et contrôle interne (« Éthique et responsabilité », §5.6) – Compte-rendu au Comité d'éthique et du développement durable du Conseil d'administration (« Éthique et responsabilité », §3.)	– Nombre de signalements reçus dans le cadre du dispositif LVMH Alert Line (« Éthique et responsabilité », §5.6) – Nombre de validations du module de formation anti-corruption (« Éthique et responsabilité », §5.6) – Nombre de correspondants Éthique et Conformité (« Éthique et responsabilité », §3.)

7.2 Plan de vigilance

Le groupe LVMH se distingue par la variété de ses domaines d'activité dans le monde. La gestion des risques est adaptée à la diversité des situations rencontrées. Le Groupe coordonne l'action de ses Maisons de manière à prévenir toute atteinte aux droits humains susceptible d'apparaître tant dans le cadre de leurs activités, que de celle de leurs fournisseurs et sous-traitants.

La démarche de vigilance du Groupe vise ainsi à fixer les cadres d'action et d'engagements communs, à s'assurer de leur mise en œuvre, et à accompagner les Maisons dans l'identification et la gestion de leurs risques. C'est donc une démarche de coordination transversale qui est ici exposée, chaque Maison ayant par ailleurs mis en place des actions propres.

Le présent chapitre vise à exposer de manière synthétique les informations constitutives du Plan de vigilance du Groupe au titre de l'article L. 225-102-4 du Code de commerce.

7.2.1 Organisation et gouvernance

La démarche de vigilance du Groupe est coordonnée par la Direction Privacy, Éthique et Conformité, agissant en étroite collaboration avec les Directions RSE, Environnement, et Achats. Elle s'appuie sur les acteurs et la gouvernance de ces différents départements pour identifier et gérer les risques liés aux différents enjeux de vigilance (voir § 3. « Gouvernance »).

7.2.2 L'identification des risques

Une analyse des risques bruts a été conduite en 2020. Elle repose sur le croisement d'indicateurs externes de niveaux de risque (fournis par la société Verisk Maplecroft) avec des informations quantitatives fournies par les différentes Maisons du Groupe (localisation, nombre d'employés, volume d'achats, type de fournisseur, etc.).

L'exploitation de ces données permet à chaque Maison de cartographier ses risques bruts en matière de droits humains et d'environnement et donc de prioriser ses actions de maîtrise des risques. Les données ont été renouvelées pour la partie achats en 2022.

En complément et dans le but d'affiner cette analyse, la Direction Privacy Éthique & Conformité a confié en 2021 à un cabinet d'avocats une mission de revue des pratiques existantes au sein du Groupe et de leur conformité aux exigences du devoir de vigilance. Depuis 2022, dans la continuité de cette mission, une analyse spécifique est menée auprès d'une sélection de Maisons représentant les secteurs d'activités du Groupe. Les résultats permettront de définir une feuille de route opérationnelle pour le Groupe.

En matière environnementale, une matrice complète d'analyse des risques liés aux différentes activités du Groupe a aussi été effectuée (voir « Environnement et durabilité », §1.1.2 Identification des risques).

7.2.3 Les actions de maîtrise des risques et dispositifs d'évaluation

La gestion des risques liés au devoir de vigilance du Groupe s'inscrit dans le cadre de ses engagements et normes internes comme externes en faveur de l'éthique, des droits humains et de l'environnement (voir « Éthique et responsabilité », § 2. Référentiels).

Le suivi de leur bonne application via notamment les dispositifs de conformité éthique et la démarche de gestion responsable des approvisionnements du Groupe participe à la prévention et remédiation des risques. En sus de ces actions globales, ont été développées des mesures spécifiques à certaines branches particulièrement exposées.

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble de ces actions de maîtrise des risques (pour davantage de détails, se référer aux chapitres correspondants).

Actions d'atténuation et de prévention des risques

	Activités du Groupe	Activités des fournisseurs et sous-traitants
Droits humains et libertés fondamentales	– Formation spécifique des recruteurs pour prévenir les discriminations (« Talents et attractivité », §2.4) – Contrôle indépendant des pratiques de recrutement (« Talents et attractivité », §2.4)	– Code de conduite Fournisseurs (« Éthique et responsabilité », §2.2) – Formation des fournisseurs et des acheteurs (« Éthique et responsabilité », §5.2) – Participation à des initiatives multipartites couvrant les filières à risques (« Éthique et responsabilité », §5.2) – Objectifs d'approvisionnements certifiés (« Éthique et responsabilité », §5.2)
Santé et sécurité des personnes	– Standard interne LVMH Restricted Substances List (« Éthique et responsabilité », §5.3) – LVMH Testing Program (« Éthique et responsabilité », §5.3) – Promotion d'une consommation responsable de vins et spiritueux (« Éthique et responsabilité », §5.3) – Assurance responsabilité civile (« Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne », §2.3) – Programmes d'assurance spécifiques dans les pays où les accidents du travail ne sont pas couverts par des organismes publics (« Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne », §2.3)	– Code de conduite Fournisseurs (« Éthique et responsabilité », §2.2) – Formation des fournisseurs et des acheteurs (« Éthique et responsabilité », §5.2) – Participation à des initiatives multipartites couvrant les filières à risques (« Éthique et responsabilité », §5.2) – Objectifs d'approvisionnements certifiés (« Éthique et responsabilité », §5.2) – Guides d'accompagnement des fournisseurs dans l'élimination des substances chimiques dont l'utilisation est restreinte ou prohibée par LVMH (« Éthique et responsabilité », §5.3) – Charte sur les relations de travail avec les mannequins (« Éthique et responsabilité », §2.2)
Environnement	– Objectifs LIFE 360 (« Environnement et durabilité », §2. à 5.) – Assurance couvrant les atteintes à l'environnement (« Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne », §2.3 et 2.4)	– Code de conduite Fournisseurs (« Éthique et responsabilité », §2.2) – Formation des fournisseurs et des acheteurs (« Éthique et responsabilité », §5.2) – Participation à des initiatives multipartites couvrant les filières à risques (« Éthique et responsabilité », §5.2) – Objectifs d'approvisionnements certifiés (« Éthique et responsabilité », §5.2)

Les dispositifs de suivi et d'évaluation

	Activités du Groupe	Activités des fournisseurs et sous-traitants
Communs à tous les enjeux	– Référentiels d'audit et contrôle interne (« Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne », §3.5) – Actualisation régulière de l'analyse des risques – Suivi de l'accidentologie (« Talents et attractivité », §3.2) – Système de management environnemental (« Environnement et durabilité », §2.1.4 et 2.2.4) – Suivi de l'atteinte des objectifs LIFE 360 (« Environnement et durabilité », §2. à 5.)	– Audits et ré-audits de vérification (« Éthique et responsabilité », §5.2) – Plans d'actions correctifs suite aux audits (« Éthique et responsabilité », §5.2)
Spécifique à la santé et sécurité des personnes	– Suivi de l'accidentologie (« Talents et attractivité », §3.2)	
Spécifique à l'Environnement	– Système de management environnemental (« Environnement et durabilité », §2.1.4 et 2.2.4) – Suivi de l'atteinte des objectifs LIFE 360 (« Environnement et durabilité », §2. à 5.)	

7.2.4 La gestion des alertes

Le groupe LVMH a développé un dispositif d'alerte centralisé, sécurisé et garantissant la confidentialité, la « LVMH Alert Line ». Disponible en quatorze langues et accessible sur le site internet du Groupe (<https://alertline.lvmh.com>), il est ouvert aux collaborateurs comme aux parties prenantes externes du Groupe. En 2022, le dispositif d'alerte du Groupe a donné lieu au recueil

de 327 signalements, dont 65% concernaient des sujets liés aux ressources humaines.

De manière générale et au-delà de ce dispositif, la fonction Éthique et Conformité du Groupe accompagne les Maisons dans le traitement de leurs alertes en matière de droits humains et s'assure de la mise en œuvre d'actions de remédiation appropriées.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

Environnement et durabilité

1.	POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT	76
1.1	Organisation de la démarche environnementale	76
1.2	Le programme LIFE	78
1.3	Périmètre de reporting 2022	80
2.	LIFE 360 - CIRCULARITÉ CRÉATIVE	80
2.1	Description de la politique Circularité Créative	80
2.2	Principaux résultats Circularité Créative en 2022	82
3.	LIFE 360 - BIODIVERSITÉ	85
3.1	Description de la politique Biodiversité	85
3.2	Principaux résultats Biodiversité en 2022	88
4.	LIFE 360 - TRAÇABILITÉ ET TRANSPARENCE	92
4.1	Description de la politique Traçabilité et Transparence	92
4.2	Principaux résultats Traçabilité et Transparence en 2022	93
5.	LIFE 360 - CLIMAT	95
5.1	Description de la politique Climat	95
5.2	Principaux résultats Climat en 2022	96
5.3	Soutien des principes TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures)	100
6.	TAXONOMIE ENVIRONNEMENTALE	102
6.1	KPI relatifs aux Investissements opérationnels (Capex)	102
6.2	Indicateurs relatifs aux ventes et aux charges de maintenance, R&D et location (Opex)	103

1. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

L'année 2022, caractérisée à nouveau par des records de températures provoquant sécheresses, inondations et incendies, a été marquée par l'expression renforcée des attentes des sociétés civiles mondiales à l'égard de la protection de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique. Désormais doté d'une quatrième valeur, celle de l'engagement (en matière d'inclusion et de solidarité, en matière d'environnement), aux côtés de celles de la créativité, la quête d'excellence et l'esprit d'entreprise, le Groupe a dévoilé sa nouvelle boussole environnementale, le 21 avril 2021, lors de son Assemblée générale : LIFE 360, (LVMH

Initiatives For the Environment – 360). Il s'agit d'une nouvelle étape de la politique environnementale du Groupe, initiée dès 1992, et qui s'inscrit dans la suite de LIFE 2020, le programme d'engagements 2016-2020 de LVMH. LIFE 360 définit des objectifs à l'horizon 2023, 2026 et 2030, déployés à l'échelle des Maisons pour accélérer les progrès, avec l'ambition de faire émerger un luxe nouveau : celui de l'alliance entre la nature d'une part, et la créativité et l'excellence artisanale d'autre part, sans que l'une ne domine l'autre.

1.1 Organisation de la démarche environnementale

1.1.1 Gouvernance

Rattachée à Antoine Arnault, membre du Conseil d'administration de LVMH, la Direction du Développement Environnement est composée de 10 collaborateurs, cette Direction a pour objectifs de :

- déployer les quatre plans d'action (Circularité créative, Traçabilité, Biodiversité et Climat) du programme LIFE – LVMH Initiatives For the Environment à l'échelle des Maisons ;
- orienter la politique environnementale des sociétés du Groupe, dans le respect de la Charte Environnement de LVMH ;
- rendre compte de la stratégie environnementale du Groupe grâce à un reporting dédié et à la construction d'indicateurs d'impact spécifiques ;
- identifier les analyses environnementales, outils et méthodologies d'excellence et les proposer aux Maisons ;
- inscrire l'environnement dans les processus de créativité et nourrir l'innovation ;
- conduire les analyses prospectives pour aider les Maisons à prévenir les risques et à saisir les opportunités pour chacun des principaux groupes d'activités (Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques, Montre et Joaillerie, Distribution sélective) ainsi que les activités hôtelières ;
- former et sensibiliser les collaborateurs de tout niveau hiérarchique ;
- partager les expériences environnementales de LVMH lors des Sommets internationaux et construire les partenariats d'action ;
- contribuer à la réputation du Groupe et à sa performance extra-financière.

Chaque Maison s'appuie également sur des compétences internes en matière environnementale. Ces experts forment un réseau de près de 200 correspondants Environnement issus des Maisons qui se réunit plusieurs fois par an lors des Commissions Environnement afin notamment d'échanger sur les bonnes pratiques.

En 2003, le Groupe a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies qui promeut la responsabilité civique des entreprises via le

respect de dix principes universellement acceptés, dont les trois suivants en matière d'environnement :

- appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Par ailleurs, l'amélioration continue de la démarche de LVMH en matière d'environnement est étroitement liée à la capacité du Groupe à faire de ses 196 006 collaborateurs des acteurs de cette démarche. La Direction de l'Environnement s'attache donc à sensibiliser, informer et former ses collaborateurs sur la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ainsi que le changement climatique. Depuis 2016, cette mission est confiée à une Académie de l'Environnement interne dont les modalités d'action s'adaptent en continu aux nouveaux besoins. Elle élabore des parcours qui répondent aux grands enjeux du programme LIFE, à l'aide de supports pédagogiques variés : sessions présentielles, *e-learning*, classes virtuelles, etc.

En 2022, la quasi-totalité des Maisons a poursuivi la formation et la sensibilisation de leurs collaborateurs à l'environnement. De nombreuses formations pour opérer la transformation de certains métiers ont été déployées, notamment sur l'éco-conception produit et boutique. À titre d'exemple, Parfums Christian Dior a formé en présentiel sur cet enjeu l'ensemble des équipes impliquées, soit 200 personnes, tout comme Louis Vuitton lors de l'Eco-design Day. En ce qui concerne la performance environnementale des boutiques, LVMH propose notamment un programme de webinars à la communauté Store Planning et Environnement portant essentiellement sur l'éco-conception des bâtiments, en lien avec les guidelines du Groupe et LIFE 360. En 2022 s'est également accéléré le déploiement de la Fresque du Climat, avec la formation de formateurs internes et la multiplication de journées dédiées à la sensibilisation. Un nombre croissant de Maisons intègre à présent un objectif en matière de formation environnementale dans leur accord d'intéressement.

Ces actions de formation représentent un volume total de 31 238 heures en 2022, en nette progression par rapport à 2021 (20 106 heures).

En 2022, le Groupe est sélectionné dans les principaux indices basés sur les critères de l'investissement responsable : FTSE4Good Global 100, Moody's ESG (68/100) et S&P Global ESG (70/100). LVMH a obtenu par ailleurs le triple A par le CDP qui récompense son *leadership* en termes de protection du climat, des forêts et de l'eau.

1.1.2 Identification des risques

En 2022, LVMH complète l'analyse des enjeux matériels pour le Groupe :

- pour l'impact climat par la mise à jour en cours de l'analyse des risques physiques et de transition liés au changement climatique en s'appuyant sur la méthode d'analyse par scénarios et des conséquences financières associées ;

- pour les impacts eau et biodiversité par le test et déploiement des méthodologies en cours de développement par SBT Nature et la TNFD.

Les principaux risques identifiés en matière environnementale au niveau Groupe concernent :

1. l'impact sur les écosystèmes ;
2. l'épuisement des ressources naturelles ;
3. l'établissement et la continuité de chaînes d'approvisionnement responsables ;
4. les risques liés au changement climatique.

Autant qu'il est exposé à des risques, le Groupe peut bénéficier d'opportunités liées aux évolutions du climat.

Les politiques mises en œuvre et les résultats qui en découlent sont présentés dans les parties suivantes.

Dans le détail, la matrice complète d'analyse des risques et opportunités révèle les enjeux environnementaux suivants liés aux activités du Groupe :

	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective
État des ressources énergétiques et changements climatiques	- culture des raisins et rendement ; - production des emballages ; - distillation ; - transport des produits ; - érosion des sols.	- éclairage, climatisation et localisation des boutiques ; - transport des produits et taxe carbone ; - production des ressources nécessaires à la fabrication des produits : - fibres textiles végétales (coton...), - cuirs dont cuirs exotiques, - fourrure, - laines ; - attente des clients pour des produits plus durables ; - coût des énergies renouvelables.	- production des emballages ; - éclairage, climatisation et localisation des boutiques ; - transport des produits et taxe carbone ; - attente des clients pour des produits plus durables ; - coûts des énergies renouvelables.	- éclairage, climatisation et localisation des boutiques ; - coûts des énergies renouvelables.	- éclairage, climatisation et localisation des boutiques ; - transport des produits ; - coûts des énergies renouvelables.
Impact sur la ressource en eau	- consommation d'eau (irrigation des vignes en Australie, Nouvelle-Zélande, Argentine et Californie) ; - production d'effluents chargés en matière organique lors de la vinification et de la distillation.	- consommation d'eau (fermes de crocodiliens et tanneries) ; - production d'effluents chargés en matière organique ;	- consommation d'eau (production des matières premières et transformation).	- consommation d'eau lors de l'extraction des ressources minérales nécessaires à la fabrication des produits ; - production d'effluents chargés en matières minérales.	
Impact sur les écosystèmes (dont déforestation et désertification) et épuisement des ressources naturelles	- production des ressources végétales nécessaires à la production : vignes, orge, seigle... - protection de la biodiversité.	- production des ressources nécessaires à la fabrication des produits : - fibres textiles végétales (coton...), - cuirs dont cuirs exotiques, - fourrure, - laines, - plumes duvet ; - pratiques d'élevage et de trappe pour les matières premières d'origine animale ; - protection de la biodiversité.	- production des ressources végétales nécessaires à la fabrication des produits (rose, jasmin...); - protection de la biodiversité.	- extraction des ressources nécessaires à la fabrication des produits : - pierres et métaux précieux, - cuir exotique ; - pratiques d'élevage et de trappe pour les matières premières d'origine animale ; - protection de la biodiversité.	
Production de déchets	- production de résidus des processus de vinification/ distillation et de déchets d'emballages ; - économie circulaire.	- matières premières inutilisées, produits obsolètes et invendus, vitrines et événements ; - attente des clients pour des produits plus durables ; - économie circulaire.	- PLV (publicité sur les lieux de vente), déchet d'emballages, produits obsolètes et invendus ; - économie circulaire.	- déchets issus de métaux ; - économie circulaire.	- PLV, déchets d'emballages, produits obsolètes et invendus ; - économie circulaire.

1.1.3 Dépenses environnementales

Les postes de dépenses environnementales ont été comptabilisés en suivant les recommandations de l'avis de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Les charges d'exploitation et les investissements ont été reportés pour chacun des postes suivants :

- protection de l'air ambiant et du climat ;
- gestion des eaux usées ;
- gestion des déchets ;
- protection et assainissement du sol,
- lutte contre le bruit et les vibrations ;
- protection de la biodiversité et autres activités de protection de l'environnement ;
- recherche et développement.

1.2 Le programme LIFE

Signée en 2001 par le Président du Groupe, la Charte Environnement est le document fondateur des cinq grandes ambitions environnementales de LVMH :

- rechercher un haut niveau de performance environnementale ;
- susciter un engagement collectif ;
- maîtriser les risques environnementaux ;
- concevoir des produits en intégrant innovation et créativité environnementale ;
- s'engager au-delà de l'entreprise.

La Charte Environnement incite également chaque Président de Maison à s'impliquer dans la démarche par des actions concrètes et engage chaque Maison à mettre en place un système de management de l'environnement efficace, réfléchir collectivement aux enjeux environnementaux liés aux produits, gérer les risques et utiliser les meilleures pratiques environnementales. La Charte Environnement a guidé la démarche d'engagements environnementaux de LVMH et de son programme d'actions.

1.2.1 Définition de la démarche LIFE

Lancé en 2011, le programme LIFE – LVMH Initiatives For the Environment – est conçu de façon à renforcer l'intégration de l'environnement dans la stratégie des marques, faciliter le développement de nouveaux outils de pilotage et tenir compte des évolutions et enrichissements découlant des pratiques innovantes des Maisons.

Depuis 2014, les Maisons intègrent le programme LIFE dans leur plan stratégique. Mis en œuvre par le Comité de direction de chaque Maison, le programme LIFE est établi autour de neuf dimensions clés de la performance environnementale :

- prise en compte de l'environnement dans la conception des produits ;

En 2022, le montant des dépenses liées à la protection de l'environnement se répartit comme suit :

- charges d'exploitation : 42,5 millions d'euros (32 millions d'euros en 2021) ;
- investissements : 17,3 millions d'euros (16,6 millions d'euros en 2021).

Le montant des provisions pour risques environnementaux au 31 décembre 2022 est de 12,4 millions d'euros. Cette somme correspond aux garanties financières légales pour les installations SEVESO seuil haut.

Par ailleurs, conformément au Règlement européen 2020/852 définissant la soutenabilité environnementale des activités économiques, LVMH a procédé à l'identification de la part de ses activités éligibles au titre des objectifs relatifs à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique (voir chapitre 6 « Taxonomie environnementale »).

- sécurisation de l'accès aux matières premières stratégiques et filières d'approvisionnement ;
- traçabilité et conformité des matières ;
- responsabilité environnementale et sociale des fournisseurs ;
- préservation des savoir-faire critiques ;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- excellence environnementale des procédés de fabrication ;
- durée de vie et réparabilité des produits ;
- informations des clients et autres parties prenantes.

1.2.2 Le programme LIFE 360

La préparation du nouveau programme

LIFE 2020, première feuille de route issue du programme LIFE et de la cartographie des risques, qui fixait en 2016 quatre objectifs communs aux Maisons, s'est achevée fin 2020. L'analyse du bilan de LIFE 2020 a constitué l'un des éléments préparatoires du nouveau programme d'engagements du Groupe élaboré à partir de novembre 2020 avec la volonté, partagée par les Maisons, d'accélérer encore les progrès.

D'autres travaux ont contribué à cette préparation :

- la définition des enjeux en co-construction avec les Maisons et opérée dans différentes instances de dialogue : le Comité scientifique de LVMH ; la Commission Futur du Luxe (créée en juillet 2020 et composée de personnalités externes représentant différentes disciplines) ; des sessions de travail avec des étudiants et des jeunes collaborateurs ;
- la mise à jour de l'analyse des risques ;

- l'analyse des engagements développement durable de certaines Maisons de LVMH. C'est le cas de Louis Vuitton qui s'engage à horizon 2025 sur un approvisionnement responsable pour 100 % de ses matières premières, sur le climat avec la définition d'une trajectoire validée Science Based Targets et sur la circularité créative avec des engagements d'éco-conception de 100 % de ses produits. Avec son programme Sol Vivants, Moët Hennessy a arrêté fin 2020 l'utilisation d'herbicides dans ses vignobles en propre en Champagne et la projette pour 2028 pour les livreurs de raisin ;
- la LVMH Climate Week 2020, a proposé aux collaborateurs du Groupe une semaine d'échanges et de rencontres avec les experts sur les thématiques du climat et de la biodiversité ;
- la réalisation d'une empreinte environnementale de l'ensemble de sa chaîne de valeur incluant les scopes 1, 2 et 3 abordant les domaines du changement climatique, de la biodiversité et de l'eau.
- l'analyse de la contribution de la politique environnementale de LVMH aux Objectifs du Développement Durable fixés par les Nations Unies, et notamment aux ODD 3 (bonne santé et bien-être), 6 (eau propre et assainissement), 9 (industrie, innovation et infrastructure) 12 (Consommation et production responsables), 15 (Vie terrestre), et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) ;
- la validation de la priorisation des objectifs ainsi que celle de leurs modalités de mise en œuvre lors de présentations à chacun des membres du Comité exécutif et de ceux du Comité Éthique et Développement Durable.
- **Biodiversité** : les activités de LVMH entretiennent un rapport très étroit avec la nature. Les objectifs de ce plan d'action ont été construits pour limiter les impacts et lui rendre ce qui lui est emprunté : 0 déforestation et conversion d'écosystème au sein de ses opérations et chaînes d'approvisionnement d'ici 2025 (objectif mis à jour en 2022 afin d'intégrer certaines exigences définies par Science Based Targets for Nature) ; 100 % des filières stratégiques d'approvisionnement couvertes par les standards les plus rigoureux d'ici 2026 ; et mise en œuvre d'un plan d'agriculture régénératrice pour réhabiliter 5 millions d'hectares d'habitat de la faune et de la flore d'ici à 2030. Le Groupe continue de déployer la Charte sur le bien-être animal publiée en 2019 et prépare une politique dédiée à la protection des ressources en eau qui sera communiquée à l'été 2023.
- **Climat** : la nouvelle trajectoire carbone de LVMH, compatible avec l'Accord de Paris, a été validée par SBTi en décembre 2021. Elle vise à réduire les émissions de GES liées à la consommation énergétique de 50 % d'ici 2026 (base 2019) et de 55 % celles de son scope 3 d'ici à 2030 par unité de valeur ajoutée. Quatre leviers principaux sont mobilisés pour atteindre cet objectif : 100 % d'énergie renouvelable ou bas carbone dans les sites de production et les boutiques, un plan d'action dédié à l'e-commerce vert, l'augmentation du maritime dans le ratio transport et un plan carbone fournisseurs.
- **Traçabilité et Transparence** : le plan d'action vise à déployer des programmes de traçabilité dédiés pour l'ensemble des matières premières stratégiques d'ici 2030 ainsi que des outils de partage d'informations environnementales et/ou sociales à l'échelle du produit (voir §5.2.2).

Les objectifs de LIFE 360

Issue de l'ensemble de ces travaux, la nouvelle feuille de route de LVMH, LIFE 360, a été dévoilée lors de l'Assemblée générale 2021 et ses résultats au titre de l'exercice 2021 ont été présentés lors de l'Assemblée générale du 21 avril 2022. Elle définit des objectifs à horizon 2023, 2026 et 2030 et se fixe le cap de créer des produits qui portent la signature de l'ambition environnementale du Groupe : des produits en harmonie avec la nature, qui ne nuisent pas à la biodiversité et au climat, en mobilisant les parties prenantes. Elle est articulée autour de 4 plans d'action stratégiques :

- **Circularité créative** : l'économie circulaire (éco-conception, réparation, réemploi, surcyclage) et l'innovation (recherche de nouvelles matières) nourrissent la créativité ; l'objectif fixé est d'atteindre 100 % de nouveaux produits écoconçus en 2030, avec une empreinte environnementale maîtrisée, de l'extraction des matières jusqu'à leur transformation. La stratégie packaging obéit à la même trajectoire, avec un objectif de zéro plastique vierge d'origine fossile en 2026.
- **les collaborateurs**, avec l'ambition de concevoir des programmes de formation environnementale ajustée aux spécificités des métiers du Groupe ;
- **les clients**, avec l'objectif pour 2026 de doter les nouveaux produits d'un système d'information dédié ;
- **les fournisseurs stratégiques**, en prévoyant des clauses contractuelles RSE et leur vérification pour 100 % d'entre eux d'ici 2030. Des objectifs sont fixés pour la certification des matières premières achetées et des sites de production, le management environnemental de l'eau et des substances dangereuses (voir partie § 3.2.3) et pour la transition énergétique ;
- **les chercheurs**, avec un programme de recherche et d'innovation dédié au luxe durable pour 2023.

Ces quatre plans d'action stratégiques sont déclinés par secteurs d'activités et à l'échelle de chacune des Maisons. Ils sont accompagnés d'objectifs qui visent à mobiliser les parties prenantes autour des enjeux de LIFE 360 et notamment :

1.3 Périmètre de reporting 2022

Le reporting des indicateurs environnementaux couvre en 2022 le périmètre suivant :

Sites de production, entrepôts, hôtels et sites administratifs (en nombre)	2022
Sites couverts ^(a)	327
Sites non couverts ^{(b)(c)}	150
Nombre total de sites	477

(a) Intégration de certains sites de Belmond, Bulgari, Celine, Christian Dior Couture, DFS, Guerlain, Louis Vuitton et Tiffany.

(b) Dont principalement : certains sites administratifs régionaux de Louis Vuitton et de Moët Hennessy ainsi que des sites administratifs hébergeant moins de 20 personnes.

(c) Belmond a été intégré dans le reporting pour les indicateurs énergie et émissions de gaz à effet de serre associées.

Les surfaces totales des boutiques prises en compte dans le calcul de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sont les suivantes, en pourcentage des surfaces totales des boutiques du Groupe :

	% des surfaces totales des boutiques du Groupe prises en compte pour la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ^(a)	
	2022	2021
Total Groupe	73	74

(a) Le périmètre de reporting n'inclut pas les boutiques exploitées en franchise par les activités Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques ainsi que Montres et Joaillerie.

Pour le calcul de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sont également pris en compte : certaines boutiques de toutes les Maisons de Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques, Montres et Joaillerie et Distribution sélective.

Les boutiques Sephora South East Asia, Rimowa, Parfums Francis Kurkdjian, Pucci et Parfums Givenchy sont exclues.

Les sites de production sont couverts à 93%. Les sites industriels, logistiques et administratifs non couverts par le reporting environnemental le sont essentiellement pour des raisons opérationnelles et ont un impact environnemental peu significatif. Un plan d'intégration progressif est mis en œuvre.

Les règles d'intégration des nouvelles entités sont les suivantes :

- nouvelles entités et nouveaux sites : les nouvelles entités et nouveaux sites du Groupe sont intégrés dans le périmètre du reporting environnemental un an après leur intégration ;
- entités et sites cédés : les entités et sites qui ont été cédés durant l'exercice (entre le 01/01/N et le 31/12/N) sont exclus du périmètre de reporting.

Pour la production de déchets et la consommation d'eau seuls certains magasins DFS et les magasins du groupe Le Bon Marché sont pris en compte.

Pour les 27% de boutiques non prises en compte pour la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, les données sont estimées et présentées séparément.

2. LIFE 360 – CIRCULARITÉ CRÉATIVE

2.1 Description de la politique Circularité Créative

Les Maisons de LVMH agissent pour limiter l'impact de leurs produits sur le milieu naturel en prenant en compte l'intégralité du cycle de vie. Avec la stratégie LIFE 360, LVMH réunit toutes les Maisons autour de la notion de circularité créative. Elle repose sur 4 convictions :

- l'inventivité : la sélection de nouvelles matières innovantes comme les matières recyclées, biosourcées, certifiées et/ou issues de l'agriculture régénératrice (voir §2.1.1 et 3.1) ;
- la sobriété : la sélection de procédés de transformation et de fabrication les plus exigeants sur les sites des Maisons et des fournisseurs avec réduction des impacts environnementaux (climat, eau, déchets, biodiversité) (voir §2.1.4) ;
- l'éternité : la garantie de produits à longue durée de vie en assurant une haute qualité grâce à des savoir-faire tels que la

réparation et la patine ou à de nouvelles technologies telles que la recharge, le remplissage, le relooking des produits ou bien encore la promotion de nouveaux services (voir §2.1.3) ;

- la renaissance : le soutien au déploiement d'une seconde vie des matières et des produits via le réemploi, réutilisation, le recyclage ou le surcyclage (voir §2.2.2).

Ces convictions sont déclinées dans le cadre de plans d'action avec des objectifs concrets :

- 100% des nouveaux produits éco-conçus d'ici à 2030 ;
- zéro plastique vierge d'origine fossile dans les emballages d'ici 2026 ;

- le déploiement de nouveaux services circulaires ;
- les sites de production des Maisons sont également des leviers majeurs de circularité, ils font l'objet d'objectifs spécifiques comme le déploiement de systèmes de management environnementaux certifiés sur la totalité des sites de production et de logistique d'ici 2026. Des politiques ambitieuses de gestion des consommations d'eau, des rejets d'eaux usées et des déchets sont également menées.

2.1.1 100 % de produits issus d'une démarche d'éco-conception

Pour relever ce défi de l'éco-conception, le Groupe et ses Maisons ont défini ensemble des critères qui couvrent à minima les sujets suivants :

- l'utilisation de matières premières certifiées, recyclées ou issues de l'agriculture régénératrice ;
- la traçabilité : la connaissance des fournisseurs et pays d'origine de la matière première principale ;
- la durée de vie et la fin de vie des produits.

Chaque groupe d'activités a adapté ces critères d'éco-conception au regard de ses enjeux environnementaux spécifiques ; des outils sont en cours de déploiement pour permettre le suivi de ces critères ainsi que l'évaluation de l'empreinte environnementale de chaque produit :

- Parfums et Cosmétiques : les Maisons ont déployé l'IFE (Indice de Performance Environnementale de la formulation) et l'IPE (Indice de Performance Environnementale des emballages). La note IFE intègre 6 dimensions : la traçabilité, la « Clean Beauty » (interdiction d'utilisation de certaines substances), l'origine naturelle des matières premières, la « smart formulation » comme la réduction du nombre de substances utilisées, la durabilité et l'impact environnemental global. L'IPE intègre plusieurs critères comme le poids et le volume de l'emballage, son contenu en matières premières recyclées et biosourcées, sa recyclabilité et sa rechargeabilité ;
- Mode et Maroquinerie : les Maisons du groupe Mode et Maroquinerie reprennent à l'identique les critères de traçabilité définis par le Groupe, un contenu minimal de 50 % de matières premières certifiées, recyclées ou issues d'agriculture régénératrice ainsi qu'un index de réparabilité. Après avoir été testé, un outil sectoriel permettant le suivi des indicateurs ainsi que le calcul de l'empreinte environnementale des produits est en cours de déploiement. Il a été conçu pour répondre aux exigences de l'article 13 de la loi AGEC relatif au partage d'informations environnementales et de traçabilité au moment de l'achat des produits ;
- Vins et Spiritueux et Montres et Joaillerie : Après avoir été défini, les critères d'écoconception font l'objet de tests dans les Maisons. Les Vins et Spiritueux disposent d'un IPE et testent un outil de mesure de l'empreinte environnementale des emballages.

2.1.2 0 % de plastique vierge d'origine fossile dans les emballages clients en 2026

LVMH vise l'arrêt de l'utilisation de plastique vierge d'origine fossile dans les emballages remis aux clients d'ici 2026. Pour atteindre cet objectif, les Maisons travaillent à :

- l'utilisation de plastiques recyclés ;
- l'utilisation de plastiques biosourcés ;
- la substitution des plastiques par d'autres matériaux.

Par ailleurs, LVMH a pour objectif, d'ici à 2030, que 70 % des matériaux d'emballage utilisés par les Maisons (emballages remis aux clients) soient d'origine recyclée et que la totalité des emballages remis aux clients soient recyclables, compostables ou réutilisables.

2.1.3 Nouveaux services circulaires

Les 75 Maisons de LVMH constituent un territoire inégalé pour explorer de nouvelles pistes de circularité intersectorielle : c'est l'un des axes d'action de LIFE 360. Ils se matérialisent par la mise en œuvre de nouveaux services qui s'est accélérée en 2022 :

- de durabilité des produits, comme la réparation ou l'offre de recharge ;
- de don d'inventures à des associations, de réemploi (c'est-à-dire utilisation d'un produit pour le même usage que celui pour lequel il a été initialement conçu), de réutilisation (c'est-à-dire utilisation des produits ou des matières qui sont désormais des déchets) et de recyclage (réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve) ;
- d'échanges de matières et matériaux entre les Maisons dans le cadre de projets innovants (voir § 3.2.3).

2.1.4 100 % de sites industriels et logistiques avec un système de management environnemental certifié en 2026

La fabrication des produits des Maisons du Groupe est essentiellement réalisée dans les 250 sites de production et centres logistiques. Réduire leur impact environnemental et favoriser la circularité est également une source de réduction de l'empreinte environnementale des produits.

Le Groupe s'est fixé de couvrir 100 % de ses sites par une certification environnementale d'ici 2026, outil à la fois dynamique, fédérateur et motivant pour l'amélioration continue des performances dans l'utilisation des bâtiments. Cette démarche de certification n'est pas nouvelle pour les Maisons : la Charte Environnement de LVMH leur impose en effet de mettre en place un système de management environnemental porté au niveau de la direction. Hennessy a joué un rôle pionnier, devenant en 1998 la première entreprise de vins et spiritueux au monde à décrocher la certification ISO 14001.

2.2 Principaux résultats Circularité Créative en 2022

2.2.1 Éco-conception des emballages

Les Maisons travaillent à l'éco-conception des emballages pour réduire les quantités de matières premières utilisées, faciliter leur recyclage ainsi que contribuer à l'arrêt de l'utilisation de plastique vierge d'origine fossile. Illustration de cet objectif, Parfums Christian Dior collabore avec Eastman pour développer des emballages utilisant les technologies de recyclage moléculaire comme pour le copolyester.

Les quantités d'emballage consolidées par les Maisons concernent :

- Vins et Spiritueux : bouteilles, cartons, capsules...
- Mode et Maroquinerie : sacs boutique, pochettes, coffrets...
- Parfums et Cosmétiques : flacons, étuis...
- Montres et Joaillerie : étuis et écrins...
- Distribution sélective : sacs boutique, pochettes, coffrets...

Les emballages utilisés pour les transports sont exclus de cette analyse.

À l'échelle du Groupe, les quantités d'emballage augmentent par rapport à 2021 mais sont en baisse de 3,4% par rapport à 2019. Les efforts d'éco-conception des emballages se traduisent par la diminution de la part du plastique et l'augmentation de la part du verre et du papier, en témoigne l'évolution de la note IPE (Indice de Performance Environnementale des emballages) pour les emballages de Maisons de Parfums et Cosmétiques (voir §2.1.1).

Tableau de suivi de l'évolution de la note IPE pour les groupes d'activités Parfums et Cosmétiques et Vins et Spiritueux

Indicateurs	Baseline	Performance 2022	Performance 2021	Évolution
IPE emballages Parfums et Cosmétiques	8,32	13 ^(a)	10,71	+21,4%
IPE emballages Vins et Spiritueux	Champagne : 16,03 Cognac : 10,60	16,5 12,1	16,5 13,4	- -9,7%

(a) Maisons incluses : Guerlain, Parfums Christian Dior, LVMH Fragrance Brand.

Le poids des emballages remis aux clients évolue ainsi entre 2021 et 2022 :

(en tonnes)	2022	2021	2022 pro-forma ^(a)	Évolution ^(b) (en %)
Vins et Spiritueux	171 156	170 166	171 121	1
Mode et Maroquinerie	23 145	19 149	23 145	21
Parfums et Cosmétiques	25 966	26 890	25 966	(3)
Montres et Joaillerie	4 761	3 390	3 959	17
Distribution sélective	3 425	4 053	3 425	(15)
Autres activités	-	1	-	-
Total	228 453	223 649	227 616	2

(a) Valeur et évolution à périmètres comparables.

(b) Évolution liée à la reprise de l'activité.

Le poids total d'emballages remis aux clients par type de matériau se répartit ainsi en 2022 :

(en tonnes)	Verre	Papier - carton	Plastique	Métal	Textile	Autres matériaux d'emballage
Vins et Spiritueux	155 340	12 589	924	1 430	27	846
Mode et Maroquinerie	359	19 238	453	122	2 968	5
Parfums et Cosmétiques	13 688	5 515	5 344	1 407	12	-
Montres et Joaillerie	1 721	1 792	864	223	97	64
Distribution sélective	235	2 227	920	40	1	2
Autres activités	-	-	-	-	-	-
Total	171 343	41 361	8 505	3 222	3 105	917

2.2.2 Réduction et valorisation des déchets

Le poids des déchets produits a varié comme suit entre 2021 et 2022 :

(en tonnes)	Déchets produits en 2022	Dont déchets dangereux produits en 2022 ^(a)	Déchets produits en 2021	Déchets produits en 2022 pro-forma ^(a)	Évolution des déchets produits ^(a) (en %)
Vins et Spiritueux	83 629	290	78 881	86 679	9
Mode et Maroquinerie	17 171	3 812	19 422	17 260	(12)
Parfums et Cosmétiques	10 856	2 208	10 297	10 785	4
Montres et Joaillerie	1 408	541	985	1 396	29
Distribution sélective	3 077	10	2 373	2 863	17
Autres activités	2 191	32	1 625	2 190	26
Total	118 332	6 893	113 584	121 173	6

(a) Déchets nécessitant un tri et un traitement séparés des déchets dits « banals » (cartons, plastiques, papier...).

Les déchets ont été valorisés ainsi en 2022 :

(en % des déchets produits)	Réutilisation	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Total valorisé
Vins et Spiritueux	7	88	3	99
Mode et Maroquinerie	3	45	40	87
Parfums et Cosmétiques	1	79	14	94
Montres et Joaillerie	-	40	29	69
Distribution sélective	4	37	32	73
Autres activités	23	47	16	86
Total	6	79	11	95

Les Maisons travaillent à la réduction et à la valorisation des déchets de production. En ce qui concerne la circularité des déchets, en 2022, 95 % des déchets ont été valorisés (91 % en 2021). Sont considérés comme déchets valorisés ceux dont la destination finale correspond, par ordre décroissant d'intérêt conformément aux législations européenne et française, à la réutilisation, valorisation matière, (c'est-à-dire recyclage, compostage ou épandage) ou incinération avec valorisation énergétique.

Autre illustration, LVMH s'est fixé l'objectif de 100 % des déchets de chantier recyclés ou réutilisés localement lors de travaux de création ou de rénovation de boutiques d'ici 2026. Pour ce faire, les Maisons complètent le processus de construction des boutiques par un indicateur de recyclage des déchets de chantier.

2.2.3 Résultats pour les nouveaux services circulaires

Le reporting annuel suit le nombre de nouveaux projets dans les Maisons ainsi que la part de la vente de nouvelles offres de circularité. En France, les Maisons de Parfums et Cosmétiques, et Sephora utilisent la plate-forme CEDRE (Centre Environnemental de Déconditionnement, Recyclage Écologique) dédiée au tri, au recyclage et à la valorisation de l'ensemble des déchets issus de la

fabrication, du conditionnement, de la distribution et de la vente des parfums et des produits cosmétiques. Cette plate-forme de déconditionnement accueille plusieurs types de gisements : les articles de conditionnement obsolètes, les produits alcooliques obsolètes, les éléments de publicité, les testeurs utilisés en boutique et les emballages vides rapportés par les clients en boutique. En 2022, ce sont 3 144 tonnes de déchets qui ont été traités (3 717 tonnes en 2021). Les différents matériaux (verre, carton, bois, métal, plastique, alcool et cellophane) sont revendus à un réseau de recycleurs spécialisés.

Cette plate-forme est également désormais utilisée pour le textile des Maisons de mode pour lesquelles elle devient l'épicentre d'un nouvel écosystème de filières de valorisation en boucle fermée ou ouverte qui accueille les articles invendus qui n'ont pu faire l'objet de dons ou de réemplois. LVMH travaille à la création d'une filière de revalorisation textile pour l'ensemble des Maisons avec l'objectif d'offrir la fin de vie la moins impactante pour l'environnement aux chutes de production, aux invendus et aux rouleaux non utilisés. Cette filière intègre, au fur et à mesure des évolutions technologiques, des nouveaux partenaires pour traiter de plus en plus de matière et pouvoir utiliser les matières surcyclées et recyclées dans la confection de nouveaux produits.

En 2022, Nona Source, la plate-forme de revente des textiles inutilisés des Maisons de luxe a confirmé son statut d'accélérateur de circularité dans l'univers de la mode, et de soutien très concret à la jeune création en proposant des tissus de grande qualité à des prix très compétitifs. Ce sont plus de 190 000 mètres de tissus (60 000 mètres en 2021) qui ont été upcyclés en 2022 provenant de plus de dix Maisons de mode. En 2022, Christian Dior Couture et Louis Vuitton ont lancé des projets de recyclage de leur matière avec WeTurn, première filière de recyclage dédiée aux invendus textiles, rouleaux de tissus et chutes de confection des grandes Maisons protégées par la propriété intellectuelle; en les transformant en nouveaux fils de qualité et en nouvelle matière, 100 % traçables et européens. Louis Vuitton a lancé le premier projet de recyclage en boucle fermée de plus de quatre tonnes de textile afin de réutiliser ces matières dans son propre écosystème.

Au printemps 2022, Christian Dior Couture a lancé une collection homme en collaboration avec l'ONG « Parley for the Oceans ». Fruit de plusieurs années de recherche commune, la totalité de la collection est développée à partir de textiles à haute performance issus du recyclage de débris de plastiques marins collectés sur des îles à travers le monde, en particulier aux Maldives, en République Dominicaine et au Sri Lanka.

Fin 2022, LVMH donne naissance à Heristoria, plate-forme en ligne de produits millésimés, emblématiques du patrimoine des Maisons du Groupe. Pour chaque pièce unique, Heristoria raconte son histoire particulière et accompagne sa vente d'une expérience d'exception. Sur la lutte contre le gaspillage et les dons alimentaires, la Grande Épicerie de Paris a mis en place un suivi précis des ventes pour adapter sa production. La Croix Rouge récupère chaque jour la production invendue. Dès 2018, un partenariat a été lancé avec la société Too Good To Go, qui permet aux commerçants de proposer leurs invendus aux utilisateurs de l'application éponyme. Au regard des activités du Groupe, la précarité alimentaire et les actions en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable ne constituent pas des risques principaux.

2.2.4 Management environnemental

En 2022, les 477 sites du Groupe continuent de déployer des systèmes de management environnemental certifié. Fin 2022, 74 % des sites industriels sont certifiés ISO 14001. La préservation de la biodiversité est intégrée à ces systèmes de management. Ainsi, le site Comète de la Maison Veuve Clicquot a débuté en 2022 un audit de biodiversité réalisé par un expert écologue et qui a déjà donné lieu à divers aménagements du site.

Les boutiques sont également concernées par le sujet de l'éco-conception et du management environnemental. Ainsi, le groupe de travail *Sustainable Store Planning* a systématisé l'utilisation de la notation interne « LIFE in Stores » concernant les critères de performance environnementale, notamment au sein des Maisons Christian Dior, Chaumet ou Bulgari. Aujourd'hui la communauté « boutiques » rassemble plus de 600 personnes dans le monde; elle est désormais pilotée par des Ambassadeurs Sustainable Store Planning nommés par chacune des Maisons. Des Steering Committee mensuels permettent d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs LIFE 360 et de diffuser au mieux les outils. À la fin de l'année 2022, l'équipe centrale a remis aux Ambassadeurs la version 5 du système de notation, pour discussion et approbation. Des ateliers thématiques ont été organisés afin de figer la nouvelle grille dès janvier 2023. La grille contient un chapitre sur la gestion de l'eau et peut désormais s'appliquer aux hôtels et bureaux.

La 4^e édition des LIFE in Stores Awards qui s'est tenue le 25 octobre 2022, au siège de l'avenue Montaigne a récompensé les meilleures boutiques pour chaque chapitre du système de notation de leur performance environnementale. Auditée par des experts externes, les 21 boutiques candidates ont présenté les preuves de leurs réalisations sur les 36 critères. Les lauréates de l'édition de 2022 sont les suivantes :

- « Design de l'enveloppe » Hublot, Genève, Suisse ;
- « Éclairage » Le Bon Marché, zone Enfants, Paris ;
- « Qualité de l'air » Fendi, Milan, Galleria Vittorio Emanuele II, Italie ;
- « Énergie et Eau » DFS, Galaxy Galleria, à Macao, Chine ;
- « Design intérieur » Berluti, à Milan, via Monte Napoleone, Italie ;
- « Maintenance » Loewe, Casa Loewe, Barcelone, Espagne.

2.2.5 Synthèse des résultats LIFE 360 Circularité Créative en 2022

Objectifs	Performance 2022	Performance 2021	Objectif
Zéro plastique vierge d'origine fossile dans les emballages remis aux clients			
Quantité de plastique vierge d'origine fossile dans les emballages remis aux clients (en tonnes)	7 942	8 632	0 (2026)
70 % de matériaux recyclés dans les emballages remis aux clients			
Pourcentage de matériaux recyclés dans les emballages clients pour le verre et le plastique (en poids) ^(a)	39 %	38 % ^(b)	70 % (2030)
Niveau de déploiement du système de management environnemental ISO 14001 (sites de fabrication et centres logistiques)	74 %	70 %	100 % (2026)

(a) Donnée issue d'un reporting en cours de structuration.

(b) Donnée recalculée pour 2021 suite à l'amélioration du calcul de la donnée chez Domaine Chandon Argentina.

3. LIFE 360 – BIODIVERSITÉ

3.1 Description de la politique Biodiversité

La protection des écosystèmes naturels est un impératif pour LVMH, dont l'activité dépend très fortement des matières premières naturelles (fleurs, raisins, coton, cuir, pierres, etc.). Elle s'inscrit dans une vision de long terme qui érige en priorité la préservation de la nature, dont les richesses confèrent aux produits de ses Maisons leur caractère d'exception.

Première étape, la mesure de l'impact est un outil puissant de définition de priorités, d'objectifs et d'actions ; elle reste complexe lorsqu'il s'agit de la biodiversité. LVMH s'engage à mettre à jour et améliorer la mesure annuellement ainsi qu'à participer à l'amélioration des méthodes. LVMH a ainsi déployé deux méthodes : le « Global Biodiversity Score » et une empreinte environnementale de l'ensemble de sa chaîne de valeur avec la méthode Impact World+ incluant les scopes 1, 2 et 3 en abordant les domaines du changement climatique, de la biodiversité et de l'eau. Certains indicateurs d'impact liés à l'empreinte biodiversité sont géolocalisés, permettant une analyse fine et la mise en œuvre de plans d'actions spécifiques à certains territoires. Les mesures d'impact Biodiversité sont mises à jour annuellement et partagées avec la communauté scientifique pour contribuer à l'amélioration des méthodes.

LVMH inscrit ses engagements et ses actions dans le cadre de référence défini par Science Based Targets for Nature en cours de développement dont l'objectif est d'aligner les actions des entreprises avec les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité. C'est notamment dans ce cadre que LVMH a mis à jour en 2022 ses engagements biodiversité afin d'intégrer certaines exigences définies par le standard.

Prenant en compte les résultats de ces empreintes, LVMH agit et fait de la protection biodiversité et de sa régénération un pilier majeur de sa stratégie environnementale LIFE 360 qui se décline autour de trois objectifs visant à réduire les impacts et régénérer la biodiversité :

- zéro déforestation et conversion d'écosystèmes naturels au sein de ses opérations et chaînes d'approvisionnement d'ici 2025 (avec comme référence pour la définition des écosystèmes naturels en 2020, l'état des lieux fourni par la standard Science Based Targets for Nature).
- 100 % des matières premières stratégiques certifiées en 2026 ;
- 5 millions d'hectares d'habitat de la faune et de la flore préservés, régénérés ou réhabilités en 2030.

3.1.1 Éviter et réduire les impacts sur la biodiversité

Zéro déforestation et conversion d'écosystèmes naturels au sein des opérations et chaînes d'approvisionnement d'ici 2025

Zéro déforestation et conversion d'écosystèmes naturels au sein des opérations et chaînes d'approvisionnement d'ici 2025. En 2022, LVMH a mis à jour son objectif déforestation en augmentant les niveaux d'ambition et en s'alignant avec les futures exigences du standard Science Based Targets for Nature. Parmi

les matières premières considérées comme à risque en matière de déforestation, LVMH est concerné par le bois et les dérivés du bois (papier, carton et viscoses), les dérivés d'huile de palme et le cuir. Ces matières ont été identifiées à l'aide des empreintes environnementales de la chaîne de valeur LVMH. En 2022, LVMH a quantifié l'intensité de déforestation potentielle liée à l'approvisionnement de ces trois matières au regard des pays d'origine et des pratiques de production : elle représente 70 hectares par an (incluant l'alimentation animale). Cette quantification permet de prioriser les actions et mesurer les progrès associés.

LVMH continue par ailleurs de déployer des actions concrètes :

- LVMH est partenaire depuis le printemps 2021 de l'ONG Canopy dont la programme vise à éviter toute déforestation dans les filières bois et carton ainsi que viscoses ;
- comme de nombreuses Maisons du Groupe, LVMH est adhérent FSC France dont la stratégie vise à certifier la gestion durable des forêts, à transformer les marchés et catalyser le changement ;
- les Maisons du Groupe demandent à leurs partenaires tanneurs de bannir tout approvisionnement en peaux issues du bassin amazonien ;
- LVMH a débuté des projets d'agroforesterie dans la filière palme en Indonésie.

100 % des matières premières stratégiques certifiées en 2026

Le groupe LVMH s'est donc doté d'une stratégie d'approvisionnement et de préservation des matières premières encadrée par les objectifs LIFE 360 qui engagent les Maisons à acheter et produire, d'ici 2026, 100 % de leurs matières premières stratégiques certifiées par les meilleurs standards environnementaux, qu'ils concernent la matière première ou le site de production et qui garantissent une bonne préservation des écosystèmes et des ressources en eau. À l'issue du programme environnemental LIFE 2020, la liste des matières premières stratégiques a été élargie et comprend désormais :

- le raisin, le seigle et l'orge ;
- les cuirs et les peaux brutes de veaux, agneaux, cuirs exotiques et fourrures ;
- le coton ;
- les laines ;
- les duvets et plumes ;
- la viscoses ;
- la soie ;
- les bois, papiers et cartons ;
- les pierres et métaux précieux ;
- l'huile de palme et ses dérivés ;
- le soja et ses dérivés pour un usage cosmétique ;
- l'alcool ;
- les ingrédients iconiques des Maisons de Parfums et Cosmétiques ;
- les substances chimiques réglementées. Toutes les Maisons ont intégré les exigences des règlements internationaux dont REACH dans leurs documents contractuels afin d'impliquer tous les fournisseurs dans cette démarche.

Par ailleurs, les Maisons ont mis en place des procédures pour s'assurer que l'ensemble de leurs produits respecte les exigences de la convention internationale CITES. Cette convention, par un système de permis d'importation et d'exportation, lutte contre la surexploitation de certaines espèces animales et végétales en voie d'extinction. Depuis 2020, en ligne avec la Charte d'engagement sur l'approvisionnement des matières d'origine animale publiée en 2019, les Maisons se sont engagées à ne plus s'approvisionner en matières classées dans l'Annexe 1 de la CITES ou identifiées comme menacées par l'UICN.

Le Groupe participe activement à soutenir les programmes de certification via l'achat de matières certifiées mais aussi via la participation aux comités d'experts, en collaboration avec d'autres parties prenantes, pour s'assurer de la neutralité de l'ambition des attentes exigées.

Vins et Spiritueux

Le groupe d'activités Vins et Spiritueux est activement engagé dans la viticulture durable, biologique ainsi que régénératrice, ce qui permet de réduire de façon drastique son impact sur l'environnement, notamment via la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

L'intensification du déploiement de la viticulture durable, biologique ou régénératrice dans les vignobles des Maisons et des livreurs de raisins (fournisseurs indépendants de raisins) a donc été retenue comme objectif LIFE 360. Les certifications sont multiples selon la localisation du vignoble : Viticulture Durable en Champagne, Certification Environnementale en Cognac (HVE), biologique pour certains vignobles, Napa Green en Californie... Les objectifs LIFE 360 sont les suivants :

- pour les vignobles en propre : 100% des volumes de raisin issus de la viticulture durable, biologique ou régénératrice en 2026 ;
- pour les vignobles partenaires/fournisseurs (Champagne, Cognac, Vins) : 80% des volumes de raisins issus de la viticulture durable, biologique ou régénératrice en 2026.

Mode et Maroquinerie

Les activités de Mode et Maroquinerie ont retenu neuf objectifs majeurs à l'horizon 2026 :

- l'approvisionnement en cuir de bovins et ovins, en cuir exotique de tanneries de rang 1 certifiées LWG à hauteur de 90 % des volumes achetés ; issu de tanneries de rang 2 et au-delà certifiées LWG ou ISO 14001 à hauteur de 50 % des volumes achetés. La certification LWG est un standard créé par le Leather Working Group pour améliorer la performance environnementale des tanneries (énergie, eau, déchets, traçabilité) ;
- l'approvisionnement en cuir exotique issu d'abattoirs et/ou de fermes certifiées selon des standards de certification qui couvrent le respect de la bientraitance animale, des femmes, des hommes et de l'environnement tels que le LVMH Standard for Responsible Crocodilian Production, l'ICFA (International Crocodilian Farmers Association), la South African Business Chamber of Ostriches (SAOBC) et le standard prochainement délivré par la South East Asian Reptile Conservation Alliance (SARCA). Sur ces bases, le Groupe

poursuit également la certification de la totalité des fermes de crocodiles approvisionnant la tannerie du Groupe ;

- l'approvisionnement en peaux issues de fermes certifiées pour la fourrure à hauteur de 100 % des volumes achetés, notamment en déployant les certifications reconnues sous le programme FurMark ;
- l'approvisionnement en coton durable à hauteur de 100 % des volumes achetés. Les cotons organiques et régénératifs sont favorisés tout comme le coton recyclé ;
- l'approvisionnement en laine durable à hauteur de 100 % des volumes achetés. La laine durable est soit recyclée, soit provient d'élevages certifiés selon des standards de bientraitance animale et de préservation de l'environnement tels que le Responsible Wool Standard (RWS), le Responsible Mohair Standard (RMS), le Code of Practice de la Sustainable Fibre Alliance (SFA), ou le Global Recycle Standard (GRS) ;
- l'approvisionnement en viscose durable à hauteur de 100 % des volumes achetés, qu'elle soit recyclée ou achetée auprès de fournisseurs classés vert dans le classement Canopy ;
- l'approvisionnement en soie durable (GOTS ou mix GOTS-GRS) à hauteur de 100 % des volumes achetés ;
- l'approvisionnement en plumes et duvet recyclés ou achetés auprès de fournisseurs certifiés Responsible Down standard (RDS) à hauteur de 100 % des volumes achetés ;
- l'intégration dans les relations fournisseurs de la Charte relative à l'approvisionnement des matières premières animales. LVMH partage avec la société civile l'objectif d'amélioration du bien-être animal matérialisé dans la Charte que le Groupe a dévoilée en 2019. Elle est accompagnée d'un Comité Scientifique consultatif qui contribue au soutien de la recherche scientifique. Ce travail est le fruit d'un long processus de recherche et de collaboration entre les experts environnement de LVMH, ses Maisons et ses fournisseurs. Exhaustive, la Charte aborde les enjeux liés à l'approvisionnement de la fourrure, du cuir, du cuir exotique, de la laine et des plumes avec des axes de progrès dans trois domaines : la traçabilité totale des chaînes d'approvisionnement, les conditions d'élevage et de trappe des animaux et le respect des communautés locales, de l'environnement et de la biodiversité.

Parfums et Cosmétiques

Le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques s'est doté de trois objectifs LIFE 360 majeurs à l'horizon 2026 dans le cadre de sa supply chain fournisseurs :

- l'approvisionnement en huile de palme durable à hauteur de 100 % des volumes incluant l'huile de palme certifiée RSPO et l'huile de palme issue d'agriculture régénératrice ;
- l'approvisionnement en alcool durable à hauteur de 100 % des volumes incluant l'alcool de betterave biologique ou issu de l'agriculture régénératrice ainsi que les solutions alternatives et innovantes ;
- la certification UEBT de l'ensemble des ingrédients iconiques des Maisons.

Par ailleurs, le groupe d'activités participe à des initiatives spécifiques traitant de l'approvisionnement en mica (RMI). Le département Recherche & Développement et les Maisons sont également engagés sur l'ethnobotanique depuis des années. Ils identifient à travers la planète les espèces végétales présentant un intérêt cosmétique particulier tout en participant à la préservation de ces espèces et au développement économique local. Le partenariat peut se concrétiser de différentes manières au travers d'un accompagnement financier, d'une aide technique et scientifique, ou d'un mécénat de compétences en mettant à disposition de ses partenaires des expertises présentes dans les équipes de LVMH. Ainsi, Parfums Christian Dior dispose des Jardins de Dior, un ensemble de parcelles dédiées à la culture d'essences végétales sélectionnées pour leurs propriétés exceptionnelles. Guerlain a également lancé de nombreux partenariats autour de l'orchidée de Chine, du vétiver d'Inde, du miel d'Ouessant, du santal d'Asie ou de la lavande du sud de la France.

Montres et Joaillerie

Le groupe d'activités Montre et Joaillerie s'est doté de trois objectifs LIFE 360 objectifs majeurs à l'horizon 2026 dans le cadre de sa supply chain fournisseurs :

- l'approvisionnement en or responsable à hauteur de 100 % des volumes incluant l'origine recyclée certifiée Responsible Jewellery Council (RJC) Chain-Of-Custody ou équivalent, et l'origine vierge certifiée au niveau de l'activité minière selon le standard du RJC Chain-Of-Custody ou équivalent. Le Groupe travaille actuellement à la reconnaissance d'autres standards à adopter tels que IRMA (Initiative for Responsible Mining Assurance), Fairmined, Fairtrade ou les initiatives CRAFT et Swiss Better Gold Association (SBGA) ;
- l'approvisionnement en diamants issus de fournisseurs certifiés RJC COP à hauteur de 100 % des volumes ;
- l'approvisionnement en pierres de couleur issues de fournisseurs certifiés RJC COP ou équivalent, ou vérifiées sur la plate-forme du GJCP (Gemstones and Jewellery Community Platform) à hauteur de 100 % des volumes.

Toutes les Maisons de Montres et Joaillerie sont certifiées RJC (Responsible Jewellery Council) CoP (Code of Practice). Dans le cadre des objectifs LIFE 2020 et LIFE 360, elles se sont appuyées sur cette certification, déployée dans les filières d'approvisionnement en or et diamants, pour développer leur approvisionnement responsable. Particulièrement engagée, Bulgari est même devenue la première entreprise sur son marché à obtenir la certification CoC (Chain of Custody) pour son activité de joaillerie. Le Groupe et ses Maisons participent également à une initiative, le Coloured Gemstones Working Group (CGWG) piloté par The Dragonfly Initiative. Le CGWG vise à déployer les meilleures pratiques environnementales et sociales dans la filière pierres de couleur en mettant à disposition, en open source à tous les acteurs de l'industrie, l'ensemble des outils développés par l'initiative et en leur permettant d'évaluer la maturité de leurs pratiques.

Tous groupes d'activités

Bois et dérivés du bois : compte-tenu du fort engagement du Groupe pour la lutte contre la déforestation, le Groupe s'est doté d'un objectif complémentaire commun à tous les groupes d'activités. Il concerne l'approvisionnement certifié FSC (incluant FSC mixte et FSC recyclé) de 100 % des bois, papiers et cartons à horizon 2026. Ainsi, à titre d'illustration, l'ensemble des bois utilisés pour l'agencement et la décoration des boutiques seront certifiés FSC en 2026.

Substances chimiques : LVMH a également déployé de nombreux outils d'amélioration et de contrôle concernant l'utilisation de substances chimiques dans les produits :

- dans les produits et les matériaux premiers fournis aux Maisons avec la Product Restricted Substances List (PRSL) qui définit les restrictions pour les substances chimiques (mis à jour au moins deux fois par an) ;
- dans les chaînes d'approvisionnement, avec le suivi de la conformité des formulations chimiques à la Manufacturer Restricted Substances List (MRSL) gérée par l'organisation ZDHC dont LVMH est membre.

Davantage de détails sont disponibles dans la partie § 5.3.

3.1.2 Protéger et régénérer la biodiversité

Le Groupe s'engage à régénérer d'ici 2030 l'équivalent de cinq millions d'hectares d'habitat de la faune et de la flore, soit au sein des filières d'approvisionnement via le déploiement de programmes d'agriculture régénératrice pour les matières agricoles stratégiques comme le raisin, le coton, les laines ou le cuir, soit via une contribution à l'effort collectif de régénération et de préservation des écosystèmes et de préservation d'espèces végétales et animales particulièrement en danger.

L'agriculture régénératrice

L'agriculture régénératrice se définit comme une agriculture capable de régénérer la santé des sols et les fonctions des écosystèmes (biodiversité, cycle de l'eau), en assurant une stabilité socio-économique pour les parties prenantes (agriculteurs, communautés) et la production de matières premières de qualité. LVMH a sélectionné un certain nombre de matières premières pour lesquelles le Groupe souhaite déployer des pratiques d'agriculture régénératrice comme le raisin pour les Vins et Spiritueux, le coton, les laines et le cuir pour la Mode et Maroquinerie, et la palme, la betterave et les ingrédients iconiques pour les Parfums et Cosmétiques. En 2022, LVMH a rejoint l'organisation One Planet Business for Biodiversity (OP2B) dédiée à l'agriculture régénératrice et à la préservation des écosystèmes à forte valeur.

Préservation et restauration d'écosystèmes

En tant qu'acteur de la société civile et pour viser une contribution nette positive sur la biodiversité, LVMH et ses Maisons s'engagent dans le financement de projets permettant la préservation ou la restauration d'écosystèmes en dehors de ses filières d'approvisionnement. C'est dans ce cadre que LVMH et l'UNESCO

ont lancé un programme pour lutter contre les facteurs de la déforestation en Amazonie doté d'un fonds de cinq millions d'euros sur cinq ans. Il propose de s'attaquer aux origines de la déforestation et de la pollution des eaux du bassin amazonien

3.2 Principaux résultats Biodiversité en 2022

LVMH se mobilise depuis plus de dix ans aux côtés de nombreux partenaires en faveur de la préservation de la biodiversité. Le Groupe a été ainsi le premier acteur privé à rejoindre les huit organismes publics de recherche qui siègent au Conseil d'administration de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB). En 2019, LVMH a renforcé son engagement avec la signature d'un partenariat de cinq ans avec l'UNESCO pour soutenir le programme scientifique intergouvernemental « L'Homme et la Biosphère ». Cet outil de coopération internationale a pour objectif d'agir en faveur de la conservation de la biodiversité au niveau mondial. Les Maisons du Groupe s'appuient par exemple sur l'expertise scientifique de l'UNESCO et son réseau de 686 réserves de biosphère pour développer leurs politiques d'approvisionnement durable. LVMH participe activement au dispositif Act4Nature International. En juin 2022, LVMH a partagé ses engagements biodiversité au salon Future Fabrics Expo à Londres. LVMH a également participé au sommet Stockholm+50 et a pris la parole dans le cadre de l'événement Transformers organisé par le Programme pour l'Environnement des Nations Unies. En décembre 2022, LVMH avec les Maisons Guerlain, Moët Hennessey et Parfums Christian Dior a participé à la COP 15 à Montréal et pris la parole pour partager ses bonnes pratiques lors de nombreux événements comme les sommets « Nature & Culture Summit » et « Business & Biodiversity Forum ».

LVMH a été désigné en novembre 2022 membre actif du TNFD forum (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures). Ce groupement de plus de 900 partenaires comprend un large éventail d'institutions. Sa mission est de développer un cadre spécifique de gestion des risques en permettant à ses membres de mieux cartographier les actions positives et négatives en lien avec la nature pour les aider à guider leur planification stratégique et leurs décisions d'allocations d'actifs. En rejoignant le forum TNFD, LVMH participera aux développements de standards et notamment celui de la catégorie « Consumer Goods » avec un focus textile.

Par ailleurs, LVMH a organisé en mai 2022 au Muséum d'Histoire Naturelle un Tribunal des Générations Futures, avec le concours de Usbek & Rica, sur le thème « Peut-on rendre au vivant ce qu'on lui a pris ? » composé d'experts et de personnalités dont l'objectif était d'accroître la sensibilisation à l'interdépendance des métiers du Groupe avec la nature et d'examiner les moyens de faire cohabiter humanité et biodiversité.

en associant huit réserves de biosphère en Bolivie (Pilon-Lajas, Beni), en Équateur (Yasuni, Sumaco, Podocarpus-El Cóndor), au Brésil (Amazonie Centrale) et au Pérou (Manu, Oxapampa-Asháninka-Yanesha).

3.2.1 Certification des filières stratégiques

En 2022, le niveau de certification de certaines filières comme celles des cuirs bovins et ovins (de 81% en 2021 à 91% en 2022) ou du coton (de 61% en 2021 à 71% en 2022) a progressé significativement. Dans le cadre de LIFE 360, le Groupe s'est fixé des objectifs de certification pour des filières dont les standards peuvent être encore en cours de stabilisation. C'est le cas de la filière laine et cachemire. Dans ce contexte, les Maisons du Groupe travaillent en partenariat avec leurs fournisseurs pour assurer l'achat de laines et cachemire provenant de fermes certifiées sur des critères de bien-être animal et de respect de l'environnement.

En ce qui concerne la filière fourrure, le Groupe et ses Maisons participent activement à la création de nouveaux standards de certification dans le cadre du Programme FurMark (qui suit les règles de l'ISEAL ⁽¹⁾).

En ce qui concerne le cuir exotique, 100% des peaux achetées par la tannerie Heng-Long proviennent désormais de fermes certifiées selon le standard de certification développé par LVMH en 2018 et revu en 2021 pour prendre en compte les derniers résultats de la recherche en matière de bien-être animal des crocodiliens élevés en ferme, permettant ainsi l'alignement des exigences avec le standard ICFA (« International Crocodilian Farmers Association »).

LVMH avec d'autres marques de l'univers du luxe participe à l'initiative collective « Cuir de Veau Français Responsable » qui vise à mutualiser et déployer des audits de vérification du bien-être animal sur l'ensemble de la filière de production de cuir de veaux français en collaboration avec les acteurs de la filière veau (éleveurs, intégrateurs, abatteurs) en France.

En 2022, un protocole d'audit commun co-construit par l'ensemble des membres de l'initiative, des experts vétérinaires et l'Idel (Institut de l'Élevage) a été validé, et des audits pilotes ont été réalisés par une tierce partie dans 50 exploitations.

Ce protocole d'audit est construit sur le principe des cinq libertés (absence d'inconfort, absence de faim et de soif, absence de maladie, absence de stress et de peur, comportements appropriés), recouvre 63 points à vérifier et notamment des points liés à l'observation des veaux.

D'ici 2025, l'objectif de cette initiative collective est de déployer nationalement ce programme d'audit auprès de 1 200 fermes. Au-delà de qualifier les performances des exploitations en matière de bien-être animal, cette démarche permettra d'identifier les leviers à mettre en œuvre pour améliorer le niveau de performance sur ce sujet et ce via un soutien financier et technique des éleveurs, alimenté par l'initiative.

(1) Source : Chain of custody models and definitions, ISEAL Alliance, V 1.0, Septembre 2016, (p.2).

Certification des filières stratégiques : résultats LIFE 360 en 2022

Indicateurs	Performance 2022	Performance 2021	Objectif 2026
Vins et Spiritueux			
Raisins – Certification Viticulture Durable (en pourcentage de tonnage de raisins certifiés, les données intègrent les vins clairs et eaux de vie)	Vignobles LVMH : 94% Vignobles français : 100% Reste du monde : 87% Livres de raisin : 20%	Vignobles LVMH : 92% Vignobles français : 100% Reste du monde : 86% Livres de raisin : 16%	Vignobles LVMH : 100% Livres de raisin : 50%
Mode et Maroquinerie			
Certification LWG des tanneries de cuir ovine/bovine (en pourcentage de tonnage de cuir issu de tanneries certifiées)	91%	81%	100%
Certification LWG des tanneries de cuir de peaux de crocodiliens (en pourcentage de tonnage de peaux de crocodiliens issues de tanneries certifiées)	86%	70%	100%
Coton certifié (en pourcentage de tonnage de coton certifié GOTS, Better Cotton, GRS, OCS et supima)	71%	61%	100%
Papier, carton et bois certifiés ^(a) (en pourcentage de tonnage de papier, carton et bois certifiés FSC ou PEFC)	82%	77%	100%
Fourrure certifiée (vison et renard) (en pourcentage de peaux provenant de fermes certifiées par l'un des standards reconnus par le programme Furmark)	98%	92%	100%
Laine de moutons (mérinos et autres races) certifiée (en pourcentage de laine provenant de fermes certifiées RWS, ZO, Authentico, New Merino, Sustainawool, Nativa, SFA)	29%	24%	100%
Certification de la totalité des fermes de crocodiliens approvisionnant la tannerie du Groupe (en pourcentage de peaux de crocodiliens provenant de fermes certifiées sur le standard crocodilien LVMH)	100%	100%	100%
Parfums et Cosmétiques			
Dérivés d'huile de palme (en pourcentage de tonnage de dérivés certifiés RSPO Mass Balance ou Segregated)	94%	95%	100%
Montres et Joaillerie			
Diamant : Certification RJC COP (en pourcentage de carat de diamants issus de fournisseurs directs certifiés COP)	99,5%	99,9%	100%
Or : Certification RJC COP	96%	98%	100%
Certification RJC COC Pour les Maisons non certifiées CoC, l'or est intégré à l'indicateur reporté lorsqu'il provient d'affineurs certifiés CoC, indépendamment des sous-traitants intermédiaires (entre l'affineur et la Maison). Note : en 2022, les Maisons reportent exclusivement sur leurs Business Units Montres et Joaillerie. Données Tiffany non incluses.	81%	93%	100%

(a) Il convient de noter que l'indicateur a été reporté par les Maisons avec une incertitude importante, les processus de reporting étant en cours de structuration.

3.2.2 Agriculture régénératrice et préservation des écosystèmes

LVMH a développé des guides pratiques de mise en œuvre de l'agriculture régénératrice et s'est entouré d'un réseau d'experts comme Biosphères, Renature, Earthworm, Circular Bioeconomy Alliance, Pour une Agriculture du Vivant et Savory. Un comité scientifique composé d'experts externes et indépendants valide la démarche et les projets et se réunit annuellement. Des

indicateurs de pratiques et de performance ont été définis pour chaque matière première. En 2022, LVMH a rejoint l'organisation One Planet Business for Biodiversity (OP2B) dédiée à l'agriculture régénératrice et à la préservation des écosystèmes à forte valeur.

Les Maisons poursuivent le déploiement de projets en Turquie pour le coton, en Uruguay et en Australie pour la laine mérinos, en Afrique du Sud pour le mohair, en Indonésie pour la palme, et en France pour certains ingrédients iconiques de parfum. Comme illustration, Parfums Christian Dior s'est fixé l'objectif

de déployer l'agriculture régénératrice pour chacune des essences du programme des Jardins de Dior soit neuf essences pour les soins (comme la rose de Granville, le longoza de Madagascar, l'hibiscus rouge de Koro) et quatre essences pour les parfums (comme la rose, le jasmin ou le neroli de Grasse). La Maison est également partenaire du projet Hectar, un centre de recherche dédié à l'horticulture et aux pratiques régénératrices. LVMH et ses Maisons collaborent étroitement avec un producteur de coton turc pour déployer des pratiques d'agriculture régénératrice. Des résultats positifs ont déjà été observés en 2022 avec une augmentation significative de la teneur en carbone et en azote dans les sols. LVMH collabore avec la start-up Genesis dans le cadre de la mesure de la qualité environnementale des sols. Des projets sont lancés dans les filières Mode et Vins. Enfin, tous les vignobles Moët Hennessy ont également débuté des programmes d'agriculture régénératrice en généralisant par exemple la pratique du couvert végétal. Partenaire de « Pour une Agriculture Du Vivant », certaines Maisons de vins testent notamment « l'indice de régénération » permettant de mesurer et d'accompagner la régénération des sols et de la biodiversité.

En dehors de ses filières, LVMH et ses Maisons s'engagent dans le financement de projets permettant la préservation ou la restauration d'écosystèmes, comme le programme commun de LVMH et de l'UNESCO pour lutter contre les facteurs de la déforestation en Amazonie ou le partenariat de Moët Hennessy avec Reforest'Action pour lancer des programmes de reforestation au Kenya, en Chine, aux États-Unis, en Afrique du Sud mais aussi au sein de ses vignobles.

LVMH, désormais partenaire de la Circular Bioeconomy Alliance créée en 2020 par Sa Majesté le Roi Charles III lorsqu'il était Prince de Galles, a dévoilé deux nouveaux programmes d'action en 2022 :

- l'un en Amazonie, pour renforcer le programme de lutte contre de la déforestation dans le bassin amazonien et restaurer la couverture forestière dans le sud de l'Amazonie équatorienne et dans le nord de l'Amazonie péruvienne, tout en soutenant et renforçant le développement d'une économie régénératrice au sein des communautés autochtones d'Amazonie. L'objectif principal du projet, en collaboration avec Reforest'Action, est de restaurer les écosystèmes forestiers, de promouvoir la médecine naturelle ainsi que la sécurité alimentaire des populations ;

- l'autre au Tchad, dévoilé lors de la COP 27, et qui a pour but de relever l'un des grands défis du continent africain, la lutte contre la désertification. Cette initiative d'envergure d'agroforesterie au lac Tchad s'inscrit dans le cadre du projet de Grande Muraille Verte. Le projet accompagne les agriculteurs du lac Tchad pour déployer de nouvelles méthodes durables et régénératrices de production de coton qui restaurent la biodiversité en créant des opportunités économiques pour la population locale.

En 2022, le projet Amazonie lancé avec le programme UNESCO Man and Biosphere en 2019 a connu des avancées significatives avec une dizaine de formations à l'agroforesterie, le lancement d'activités économiques non liées à la déforestation avec les populations locales comme la production d'huiles essentielles, la création de pépinières notamment en Bolivie pour accélérer les activités de reforestation et la collecte de données de terrain couvrant 11 thèmes et 48 indicateurs pour améliorer la connaissance scientifique associée à la préservation et régénération des écosystèmes.

Au total, ce sont 1,37 million d'hectares qui ont été préservés ou réhabilités en 2022 (objectif LIFE 360).

3.2.3 Préservation des ressources en eau

La consommation d'eau est analysée pour les utilisations suivantes :

- besoins « process » : utilisation de l'eau pour les opérations de nettoyage (cuves, produits, appareils, sols), la climatisation, le personnel, la fabrication des produits etc., l'eau ainsi consommée générant des eaux usées ;
- besoins agricoles : utilisation de l'eau à des fins d'irrigation des vignes majoritairement hors de France. Dans ce cadre, l'eau est prélevée directement dans le milieu naturel pour être utilisée en irrigation ; son niveau d'utilisation d'une année sur l'autre est étroitement lié aux variations climatiques. Il convient toutefois de noter que les consommations d'eau pour les besoins agricoles sont évaluées par les sites avec une incertitude plus importante que les consommations d'eau pour les besoins de « process ».

La consommation d'eau varie de la manière suivante entre 2021 et 2022 :

(en m³)	2022	2021	2022 pro-forma ^(a)	Évolution ^(a) (en %)
Besoins « process »	3 992 223	3 406 813	3 571 580	5
Besoins agricoles (irrigation des vignes)	7 158 488	5 131 434	7 158 488	39 ^(b)

(a) Valeur et évolution à périmètres comparables.

(b) Augmentation liée à une année de sécheresse pour les vignobles argentins du Groupe ainsi qu'au passage en couverture végétale qui nécessite un plus grand besoin en eau.

La consommation d'eau pour des besoins « process » se décompose ainsi, par groupe d'activités :

Besoins « process » (en m ³)	2022	2021	2022 pro-forma ^(a)	Évolution ^(a) (en %)
Vins et Spiritueux	1 286 010	1 314 226	1 286 360	(2)
Mode et Maroquinerie	1 956 057	1 494 457	1 565 028	5
Parfums et Cosmétiques	211 961	184 933	206 912	12
Montres et Joaillerie	63 752	73 397	59 774	(19)
Distribution sélective	265 602	188 727	244 664	30
Autres activités	208 842	151 073	208 842	38
Total	3 992 223	3 406 813	3 571 580	5

(a) Valeur et évolution à périmètres comparables.

LVMH a réalisé une empreinte environnementale de l'ensemble de sa chaîne de valeur incluant les scopes 1, 2 et 3 abordant les domaines du changement climatique, de la biodiversité et de l'empreinte eau. Dans ce cadre, une analyse approfondie de sensibilité aux contraintes locales a été menée pour l'ensemble des Maisons du Groupe en utilisant la méthodologie AWARE. Cette analyse se base sur l'évaluation de la sensibilité de chaque zone géographique en comparant localement la consommation d'eau aux ressources disponibles. La consommation d'eau liée au scope 3 des activités du Groupe a été évaluée à 126 millions de m³ d'eau dont plus de 95% pour la production des matières premières, principalement : laines précieuses (47%), coton (17%), raisins et alcools de raisins (15%). En 2022, LVMH a débuté la mise à jour de l'empreinte eau ainsi que le test des premières étapes des guidelines SBT Nature sur les aspects eau. LVMH prévoit de formaliser de nouveaux objectifs et un programme d'action associé qui sera communiqué à l'été 2023.

Quatre vignobles avec des consommations d'eau significatives à l'échelle du Groupe sont localisés dans des zones avec un stress hydrique proche de 100%, signifiant que le besoin en eau dans ces régions est proche des ressources disponibles :

- les vignobles de Domaine Chandon Argentina (Agrelo et Terrazas) qui représentent 79% des besoins agricoles en eau du Groupe ;
- les vignobles de Domaine Chandon California et Newton qui représentent 8% des besoins agricoles en eau du Groupe.

L'irrigation des vignes est une pratique autorisée et encadrée en Californie et en Argentine en raison du climat. Cette irrigation est nécessaire au développement des vignes. Pour limiter néanmoins la consommation d'eau les mesures suivantes sont prises : récupération d'eau de pluie, mise en place de protocoles de mesures et de caractérisation des besoins en eau, pratique généralisée de l'irrigation au goutte-à-goutte en Californie, anticipations météorologiques pour une utilisation optimisée de l'irrigation ou pratique de « l'irrigation à déficit réduit » qui limite l'utilisation de l'eau et améliore la qualité des raisins et la taille de la vigne, permettant en outre une concentration des arômes et de la couleur.

Prévention des pollutions

Concernant la prévention de la pollution de l'eau, seul est retenu comme indicateur important et pertinent le rejet de substances dans l'eau par les activités Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie et Parfums et Cosmétiques concourant à l'eutrophisation. Les autres activités du Groupe n'ont qu'un très faible impact sur la qualité de l'eau. L'eutrophisation est la prolifération excessive d'algues et de plantes aquatiques due à une surcharge d'éléments nutritifs dans les eaux (phosphore en particulier), entraînant une réduction de leur oxygénation, néfaste pour l'environnement. Le paramètre pour la mesurer est la Demande Chimique en Oxygène (DCO), calculée après traitement des effluents dans les stations du Groupe ou dans les stations externes avec lesquelles les sites ont des conventions. Sont considérées comme traitements les opérations suivantes : l'assainissement collectif, l'assainissement autonome (bassin d'aération) et l'épandage.

La DCO après traitement évolue ainsi entre 2021 et 2022 :

DCO après traitement (tonnes/an)	2022	2021	2022 pro-forma ^(a)	Évolution ^(a) (en %)
Vins et Spiritueux	1 768	1 354	1 768	31
Mode et Maroquinerie	30	19	30	58
Parfums et Cosmétiques	23	21	23	10
Total	1 821	1 394	1 821	31^(b)

(a) Valeur et évolution à périmètres comparables.

(b) Évolution liée à la reprise de l'activité et à des nettoyages exceptionnels sur un site de distillation.

La fréquence des mesures des Maisons les plus contributrices est conforme à la réglementation locale mais reste limitée au regard des variations observées sur les quantités rejetées.

LVMH a rejoint également l'organisation professionnelle ZDHC (Zero Discharge of Hazardous Chemicals) qui vise à déployer les meilleures pratiques en termes d'utilisation de substances dangereuses et de qualité des rejets d'eaux usées sur les sites de fabrication des filières textile et cuir. LVMH a défini une feuille de route précise qui concerne les sites de production de LVMH et les principaux fournisseurs des Maisons de Mode et Maroquinerie. Pour 2023, les objectifs sont les suivants :

- déploiement du programme « Supplier to Zero » qui garantit une gestion responsable des produits chimiques, avec un

niveau « foundational » et un taux de couverture minimal de 50 % des volumes de cuir et de textile achetés par les Maisons du Groupe ;

- vérification de la conformité des formulations chimique à la MRSL ZDHC avec un taux de conformité recommandé de 50 % ;
- contrôle de la qualité des eaux usées des sites cibles chez les fournisseurs du Groupe avec au minimum un rapport ClearStream ZDHC par an. L'objectif est de couvrir au minimum 20 % en volume de cuir et de textile acheté par les Maisons du Groupe.

Ainsi en 2022, les tanneries Riba Guixa et Masoni ont atteint le niveau « Foundational » et vérifié la conformité des formulations chimiques. En parallèle, les Maisons ont débuté le processus de déploiement avec les fournisseurs cibles ayant recours à des procédés humides. Les résultats sont présentés ci-dessous :

Déploiement du programme ZDHC	Performance 2022	Objectif 2023
Mode et Maroquinerie (en pourcentage des quantités achetées en 2022)		
Engagement de la filière cuir	83%	
Engagement de la filière textile	41%	
Quantité de cuirs issus d'un fournisseur avec la certification « Foundational certificate »	19%	50%
Quantité de textiles issus d'un fournisseur avec la certification « Foundational certificate »	18%	50%
Quantité de cuirs issus d'un fournisseur ayant réalisé un rapport ClearStream	20%	20%
Quantité de textiles issus d'un fournisseur ayant réalisé un rapport ClearStream	18%	20%

Les émissions de COV font l'objet de plans de prévention notamment pour les activités de Parfums et Cosmétiques et les tanneries.

4. LIFE 360 – TRAÇABILITÉ ET TRANSPARENCE

4.1 Description de la politique Traçabilité et Transparence

Tracer une matière de son origine au produit final, qu'il s'agisse de l'or, du coton ou du cuir, n'est pas chose aisée. Pourtant, elle est essentielle pour s'assurer du caractère responsable des pratiques. Pour réduire l'impact carbone, pour instaurer des pratiques agricoles bénéfiques pour les écosystèmes, pour assurer des pratiques responsables chez les fournisseurs du Groupe, il faut d'abord connaître de bout en bout les chaînes de valeur des matériaux qui composent les produits exceptionnels façonnés par les artisans et façonniers. La traçabilité est donc un prérequis à l'identification des enjeux et à la mise en place de pratiques responsables, et au partage en toute transparence de ces pratiques aux parties prenantes. C'est ce que LVMH appelle le système de chaîne de responsabilité (ou « Chain of Custody » system) qui se définit

comme suit par l'ISEAL⁽¹⁾ : « l'ensemble complet des documents et mécanismes utilisés pour vérifier la traçabilité entre l'unité de production vérifiée et l'allégation sur le produit final. »

En prenant appui sur sa politique de certification des filières d'approvisionnement formalisée dès 2016, LVMH se dote de nouveaux objectifs pour parfaire la traçabilité des produits et accentuer la démarche de transparence vis-à-vis des clients :

- 100 % des chaînes d'approvisionnement stratégiques avec un système de traçabilité dédié en 2030 ;
- 100 % des nouveaux produits dotés d'un système d'information client en 2026.

(1) Source : Chain of custody models and definitions, ISEAL Alliance, V 1.0, Septembre 2016, (p.2).

4.1.1 Traçabilité

L'effort de traçabilité pour assurer des pratiques responsables sur l'entièreté de la chaîne de valeur dépend des caractéristiques des filières considérées : intégration ou non de la filière (le Groupe a pour particularité de détenir un grand nombre de manufactures, permettant d'assurer la traçabilité et le respect des pratiques responsables via le contrôle direct) ; degré de maturité de l'organisation de la filière ; caractère composite des matériaux qui en sont issus.

Les matières premières stratégiques concernées sont les suivantes :

- le raisin, le seigle et l'orge ;
- les cuirs et les peaux brutes de veaux, agneaux, cuirs exotiques et fourrures ;
- le coton ;
- les laines ;
- les duvets et plumes ;
- la viscose ;
- la soie ;
- les bois, papiers et cartons ;
- les pierres et métaux précieux ;
- l'huile de palme et ses dérivés ;
- le soja et ses dérivés pour un usage cosmétique ;
- l'alcool ;
- les ingrédients iconiques des Maisons de Parfums et Cosmétiques.

L'assurance de doter 100 % des filières stratégiques d'ici 2030 d'un système de traçabilité dédié permettant une traçabilité totale du produit jusqu'à la matière première repose sur trois sous-objectifs :

- **2023** : le pays d'origine est connu pour 100 % des filières stratégiques ;
- **2026** : 100 % des filières stratégiques sont dotées d'un système de traçabilité dédié ;
- **2030** : 100 % des filières stratégiques sont tracées du produit jusqu'à la matière première avec l'aide du système de traçabilité dédié.

Afin d'atteindre ces objectifs, LVMH met en œuvre un processus de certification ambitieux au regard des standards les plus

rigoureux de ses filières stratégiques comme décrit dans la partie § 3.1.1, qui font pour la plupart appel à des modèles de Chain of Custody et renforce les processus de traçabilité amont pour les filières les plus complexes.

Les Directions Développement Environnement et Achats ont lancé de concert en 2021 un Groupe de travail Traçabilité amont regroupant plus de 25 Maisons du Groupe et dont les objectifs sont de :

- sensibiliser aux enjeux de traçabilité en amont des filières d'approvisionnement et co-construire des solutions pour y répondre ;
- initier et/ou accélérer des projets de traçabilité amont au sein de chaque Maison ;
- encadrer les besoins transversaux et standardiser les pratiques de traçabilité amont au sein de l'industrie pour les matériaux sélectionnés.

En 2022, la sensibilisation aux exigences de la traçabilité et de ses méthodologies s'est poursuivie. Une revue exhaustive des standards existants au regard de l'objectif de renforcer la traçabilité amont a été réalisée notamment pour la filière or. L'identification des meilleurs outils de traçabilité a été finalisée. Certains d'entre eux sont testés spécifiquement dans les filières les plus complexes telles que celles du cuir et du coton et entrent dans une phase opérationnelle.

4.1.2 Transparence

Partager la performance environnementale des produits avec les clients est devenu une exigence pour le Groupe qui se fixe pour objectif de doter chaque produit d'un système d'information d'ici à 2030. À cet effet, LVMH participe aux réflexions en cours sur l'affichage environnemental, tant au niveau français qu'europpéen, notamment pour les produits de mode pour lesquels les critères de qualité et de durée de vie sont des caractéristiques primordiales. Dans les trois prochaines années, chaque groupe d'activités sera équipé d'outils permettant de générer les indicateurs environnementaux partagés avec les clients. L'ensemble des objectifs est décrit dans la partie § 1.2.2.

4.2 Principaux résultats Traçabilité et Transparence en 2022

4.2.1 Adoption de nouveaux outils de traçabilité

Le Groupe poursuit le déploiement d'un système de cartographie de ses filières stratégiques dont les objectifs sont le suivi des flux des matières dans les chaînes de valeur, la collecte d'informations directement auprès des acteurs des filières, ainsi que l'identification et l'atténuation des risques environnementaux, sociaux, d'éthique et de maltraitance animale. Ce faisant, le

Groupe vise à optimiser les synergies et à simplifier la gestion de l'information pour les Maisons et leurs fournisseurs. En 2021, le Groupe et ses Maisons ont opté pour une solution et un projet pilote a été organisé en 2022. Il implique douze Maisons et près de 450 fournisseurs permettant d'expérimenter différentes fonctionnalités dans de multiples cas pratiques. En 2023, le Groupe a pour ambition d'étendre l'utilisation de l'outil à plusieurs matières stratégiques.

En 2021, LVMH a annoncé en partenariat avec Prada Group et Cartier, la création de l'« Aura Blockchain Consortium » : une solution blockchain mondiale unique, ouverte à toutes les marques de luxe dans le monde pour relever les défis communs d'approvisionnement responsable. Hublot, par exemple, a lancé une garantie numérique stockée sur l'infrastructure d'Aura, permettant aux clients de vérifier l'authenticité de leur montre grâce à une simple photo prise avec un téléphone portable. Le consortium a notamment annoncé en 2022 une alliance avec Sarine (spécialiste de l'authentification des diamants) pour pouvoir assurer la traçabilité complète des diamants tout au long de la chaîne d'approvisionnement, garantissant l'adoption de pratiques responsables. Ce partenariat sera une occasion supplémentaire pour les Maisons de renforcer la traçabilité de leurs produits. En 2022, Louis Vuitton s'est d'ailleurs appuyé sur ce partenariat pour lancer le certificat LV Diamonds, un certificat digital unique et immuable consolidant les caractéristiques du diamant central et de son parcours, de l'extraction au sertissage final.

Depuis 2021, la totalité des diamants bruts utilisés par Tiffany & Co. sont traçables jusqu'à la mine. Ils proviennent essentiellement du Botswana, du Canada, de Namibie et d'Afrique du Sud. L'intégralité de l'or, de l'argent et du platine employés est également traçable jusqu'à la mine ou au recycleur. Par ailleurs, la Maison a réalisé ses premiers achats d'or certifié Fairmined, issu de mines du Pérou. Enfin, pour les pierres de couleur, Tiffany & Co. a publié en 2021 le « Colored Gemstone and Pearl Source

Warranty Protocol », un outil pratique et opérationnel partagé avec les fournisseurs pour les aider à améliorer la traçabilité mais aussi leurs pratiques sociales et environnementales. Avec cinq ateliers de polissage autour du globe, ce sont 1 500 artisans qui veillent à l'excellence des bijoux. Tiffany & Co., qui a intégré la traçabilité dans son mode de fonctionnement grâce à son modèle d'intégration verticale, communique désormais aussi sur l'intégralité de sa chaîne d'approvisionnement pour ses diamants nouvellement acquis. Le Diamond Craft Journey, lancé en 2020 – un an avant la mise en œuvre de son objectif de 2021 – lui permet d'être le premier joaillier à divulguer les pays où ces diamants récemment sourcés et enregistrés individuellement sont façonnés.

Fendi continue de figurer parmi les entreprises les mieux notées dans le cadre du Fashion Transparency Index 2022 avec la note de 53/100. L'index évalue la performance en termes de transparence, d'exigences environnementales et sociales partagées avec les fournisseurs et de contrôle. Fendi a mené une politique ambitieuse dont les résultats sont communiqués sur son site internet.

En ligne avec la Charte d'approvisionnement des matières animales publiée en 2019, les Maisons du Groupe travaillent à la traçabilité de leurs matières premières et connaissent en 2022 l'origine de leurs matières d'origine animale pour 89 % des cuirs exotiques, 89 % des fourrures et 64 % des laines.

Synthèse des résultats LIFE 360 Traçabilité et Transparence en 2022 :

Indicateurs Traçabilité	Performance 2022	Performance 2021	Objectif 2023
Mode et Maroquinerie (en pourcentage des quantités achetées en 2022)			
Cuirs ovins et bovins – connaissance du pays d'origine	86%	76%	100%
Cuirs exotiques – connaissance du pays d'abattage	89%	90%	100%
Fourrures – connaissance du pays d'élevage ou de la trappe	89%	87%	100%
Laines (mouton mérinos et autres races, et cachemire) – connaissance du pays d'élevage	64%	62%	100%

4.2.2 Nouveaux systèmes d'information

Le Groupe et ses Maisons ont débuté le déploiement d'outils de mesure de l'impact environnemental des produits qui sont également dédiés au suivi de leur éco-conception (voir §2.1.1). Depuis plusieurs années, LVMH participe aux travaux méthodologiques français et européens au sujet de l'affichage environnemental. Deux Maisons, Louis Vuitton et Patou, ont participé au test officiel du standard européen « appareil » en cours de développement. En 2022, LVMH a également participé à l'appel à méthodologie du gouvernement français en collaboration avec la Fédération de la Haute Couture et de la

Mode. LVMH et ses Maisons de mode ont débuté le déploiement d'un outil permettant le suivi des exigences de l'article 13 de la loi AGECE relatif au partage d'informations environnementales et de traçabilité au moment de l'achat des produits.

Par ailleurs, LVMH fait partie des membres fondateurs du consortium EcobeauteyScore dont l'objet est le développement d'une méthodologie partagée de mesure et de communication de l'empreinte environnementale des produits cosmétiques. Les travaux méthodologiques se sont poursuivis en 2022.

En 2022, ce sont déjà plus de 9500 références au sein des Maisons du Groupe qui bénéficient d'un système d'information.

5. LIFE 360 – CLIMAT

La lutte contre le changement climatique est un axe majeur de la politique environnementale de LVMH. Le Groupe a souvent joué un rôle pionnier dans ce domaine. Il a notamment participé au début des années 2000 à l'expérimentation de la méthode

qui allait devenir le Bilan Carbone. Il fut aussi la première entreprise, dans l'univers du luxe, à mettre en place en 2015 un fonds carbone interne.

5.1 Description de la politique Climat

Sur la base du calcul complet de l'empreinte carbone globale, mise à jour annuellement par un cabinet externe, LVMH a défini une trajectoire carbone alignée sur l'Accord de Paris. Celle-ci a été validée en décembre 2021 par le tiers de référence internationale qu'est SBTi (Science Based Targets Initiatives), coalition qui regroupe le CDP (Carbon Disclosure Project), l'UNGC (Global Compact), le WRI (World Resources Institute) et le WWF (World Wildlife Fund). LVMH s'est engagé auprès de SBTi en juillet 2022 à soumettre une trajectoire Net Zero dans les 24 prochains mois, ainsi qu'à produire un objectif au regard des nouveaux standards SBT FLAG et GHG « Land Sector and Removal Guidance » dédiés aux forêts, à l'agriculture et aux écosystèmes.

Au-delà de l'engagement du Groupe dans son ensemble, quatre de ses Maisons, Louis Vuitton, Moët Hennessy, Parfums Christian Dior, Guerlain ont reçu en 2021 de SBTi la validation de leurs trajectoires carbone pour leur propre périmètre, confirmant leur ambition, inscrite dans la stratégie de chaque Maison, « Notre voyage engagé » pour Louis Vuitton, « Sols vivants » pour Moët Hennessy, « Beauty as a Legacy » pour Christian Dior Parfums et enfin « Au nom de la beauté » pour Guerlain. De son côté Tiffany s'est engagé dans une trajectoire Net Zero d'ici 2050 notamment en s'approvisionnant avec 100 % d'électricité d'origine renouvelable et évitant tout approvisionnement avec un impact sur la déforestation.

La trajectoire actuelle du Groupe prévoit de :

- réduire de 50 % les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées à la consommation énergétique des sites et boutiques, en valeur absolue, d'ici 2026 (base 2019), grâce à une politique de 100 % d'énergie renouvelable ou bas carbone ;
- réduire ou éviter les émissions de GES du scope 3 (matières premières, achats, transport, déchets, usage et fin de vie du produit) de 55 % par unité de valeur ajoutée d'ici 2030 (base 2019).

5.1.1 Principaux leviers de réduction des émissions liées aux scopes 1 et 2

La diminution de l'impact lié à la consommation énergétique se met en œuvre autour de deux priorités d'action :

- l'amélioration du profil environnemental des boutiques qui sont la principale source de consommation énergétique du Groupe ;
- le recours accru aux énergies renouvelables dans les sites de production et logistiques, les sites administratifs et les boutiques.

Afin de réduire de moitié les émissions de GES dues aux activités boutiques (CO₂ émis par la production d'énergie et gaz réfrigérants des climatisations) le Groupe a établi des objectifs ambitieux et concrets sur les deux premiers jalons de 2023 et 2026.

- **2023** : 100 % des sites et des boutiques sont en capacité de reporter leur consommation d'énergie (factures ou compteurs) ;
- **2026** : 100 % des boutiques sont éclairées en LED, grâce à la rénovation partielle de l'éclairage, pour les boutiques de plus de sept ans.

Parallèlement aux actions menées pour diminuer sa consommation d'énergies fossiles, LVMH augmente sa consommation d'énergies renouvelables avec un objectif de 100 % d'énergie renouvelable et bas carbone d'ici 2026. L'un des principaux leviers de progrès du Groupe est la signature de contrats cadres avec des fournisseurs d'énergie, région par région, pour l'électricité et le gaz depuis 2015.

Par ailleurs, le Groupe fixe un seuil maximal pour la consommation des boutiques. Ce seuil était de 700 kWh/m² en 2020. Fixé à 600 kWh/m² en 2021 et 2022, il sera abaissé à 500 kWh en 2023, 400 kWh en 2026 et 300 kWh en 2030. Le programme « Better Stores », permet d'établir les causes des surconsommations par une analyse fine des consommations, notamment la nuit et le week-end. La pose des compteurs connectés, avec un accès à une donnée beaucoup plus fine, a permis de faire des économies d'énergie de 25 % en moyenne.

5.1.2 Principaux leviers de réduction des émissions liées au scope 3

La diminution des émissions liées au scope 3 se met en œuvre autour de 3 priorités d'action :

- la diminution de l'empreinte carbone des matières premières produits et emballage : des politiques dédiées sont mises en œuvre pour chacun des groupes d'activités sur l'éco-conception des produits et emballages (voir § 2.1.1) et l'approvisionnement en matières premières certifiées (voir § 3.1.1.) et associent les fournisseurs, qu'il s'agisse des livreurs de raisins, des éleveurs ou des cultivateurs ;
- le transport durable, en mobilisant plusieurs types de moyens : priorité donnée à l'approvisionnement local ; trains et bateaux privilégiés ; optimisation des chaînes logistiques ; recours au biofioul pour le fret aérien et à l'électrique pour les livraisons du dernier kilomètre ;

- la diminution de l'empreinte carbone de l'usage informatique : Fort des initiatives déjà entamées par les grandes Maisons, LVMH constitue un groupe de travail « Green IT » pour capitaliser sur les démarches existantes et proposer une approche commune afin d'accélérer l'atteinte des objectifs LIFE 360 sur la consommation d'énergie, l'éco-conception et la durée de vie des produits.

LVMH travaille également sur les sujets suivants : une politique d'e-commerce vert, une position sur ce gaz à fort pouvoir de réchauffement qu'est le méthane avec la filière de l'élevage et la mise en œuvre d'une politique de communication publicitaire responsable.

5.1.3 Principaux leviers d'adaptation au changement climatique

Le Groupe conduit également une réflexion concernant les différents enjeux de l'adaptation au changement climatique. Elle concerne notamment les activités viticoles. À moyen terme, l'évolution des pratiques de viticulture est la composante majeure de la stratégie d'adaptation du Groupe.

Pour les vignobles européens plusieurs réponses sont possibles selon le scénario climatique, depuis la modification des dates de vendange, l'évolution des modes de conduite des vignes (élargissement des rangs, augmentation de la taille des pieds de vigne, utilisation de l'irrigation dans certains pays...) jusqu'au test de nouveaux cépages. Pour les vignobles localisés en Argentine et en Californie, l'enjeu majeur est la disponibilité en eau (voir § 3.2.3).

5.2 Principaux résultats Climat en 2022

En 2022, et pour renforcer la prise en compte de l'impact climat dans le pilotage des différentes opérations du Groupe (production, investissements), LVMH a entrepris une mise à jour de l'analyse des risques physiques et de transition liés au changement climatique en s'appuyant sur la méthode d'analyse par scénarios et des conséquences financières associées.

À l'heure où la lutte contre le changement climatique est vitale et où les entreprises doivent y prendre une part déterminante, LVMH a participé à la COP 27 pour témoigner de ses actions et dialoguer avec les parties prenantes :

- le Groupe a participé à une table ronde sur le pavillon français sur le sujet « Pour une agriculture régénératrice au service des agriculteurs, de la nature et du climat » avec OP2B et Genesis ;
- Moët Hennessy a témoigné lors de l'événement de la « Coalition of Action 4 Soil Health » (CA4SH) dont l'action est l'amélioration de la santé des sols partout sur la planète. Moët Hennessy est un acteur engagé pour la préservation des sols et a lancé en juin 2022 la première édition du « World Living Soils Forum » ;

Plus largement l'innovation, qui est un élément central de la politique d'atténuation, contribue également à la politique d'adaptation de LVMH : les nouvelles pratiques d'agriculture régénératrice (voir § 3.1.2), l'utilisation de nouveaux matériaux issus des biotechnologies ou encore le déploiement du biomimétisme sont à la fois des pistes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et des sources de diversification des approvisionnements permettant de réduire l'exposition du Groupe au changement climatique. Le programme de co-développement de technologies propres avec la fondation Solar Impulse de Bertrand Piccard, la matériauthèque « Matières à Penser » ou le partenariat Maison/0 avec la Central Saint Martins dédié à l'innovation et à la créativité durable sont des outils d'innovation à la disposition des Maisons du Groupe.

Ces objectifs de réduction et d'adaptation ambitieux ont conduit à s'interroger sur la pertinence de certaines solutions, notamment celle de la compensation. En effet, LVMH s'était jusqu'alors interdit, pour maximiser l'effet de levier de la réduction, d'avoir recours à la compensation carbone à grande échelle (i.e. acheter des crédits carbone issus de projets d'évitement ou de séquestration des émissions pour équilibrer les émissions encore émises par l'entreprise). Pour autant, l'atteinte d'un objectif mondial de zéro émission nette en 2050 pose la question de l'utilisation des crédits carbone, ce que propose d'envisager le standard Net Zero de SBTi, une fois que les objectifs de réduction ont été atteints. C'est dans ce cadre que les Maisons expérimentent différents types de compensation.

- LVMH, la Circular Bioeconomy Alliance (CBA) et l'International Rescue Committee (IRC) ont annoncé un projet d'envergure d'agroforesterie au lac Tchad. (voir § 3.2.2).

Dans le cadre de sa politique de réduction de consommation d'énergie notamment dans les magasins, LVMH a annoncé la signature d'un partenariat inédit avec un propriétaire de centres commerciaux de 1^{er} rang, Hang Lung Properties, qui vise à mettre en œuvre des actions communes de sobriété énergétique, de l'échange de données et des projets à mener ensemble pour la biodiversité ou un meilleur traitement des déchets. Cette annonce a été suivie de l'organisation d'un événement spécifique à Hong Kong, Shanghai et Paris, le « Real Estate and Climate Forum ». L'objectif était de rassembler 96 « changemakers » des deux groupes, mais aussi des experts externes, afin de constituer douze ateliers de co-création sur les douze thèmes de l'accord entre les deux groupes. En deux jours, et après une formation en ligne, les participants ont pu proposer 36 idées concrètes dans trois catégories : « ideas for impact », « ideas for collaboration » et « ideas for innovation ».

À un programme de co-développement de technologies propres avec la fondation Solar Impulse s'ajoutent les innovations générées par l'utilisation du Fonds carbone de LVMH, à hauteur, en 2022, de 9 millions d'euros pour 95 projets qui éviteraient plus de 81 000 t eqCO₂. Enfin, pour mettre la créativité et l'innovation au service de l'adaptation au changement climatique, le Sustainable Store Planning a proposé aux Maisons des collaborations avec deux écoles de design : la Central Saint Martins à Londres et Strate à Lyon et Paris. Les ateliers en équipes mixtes ont permis de détailler par exemple un projet de boutique avec seulement 5 watts par m² ou des concepts de rafraîchissement de l'air intérieur, sans utilisation de climatisation. Les deux collaborations ont été présentées lors de l'événement interne des « LIFE in Stores Awards ».

5.2.1 Consommation d'énergie

La recherche de l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables constituent des axes majeurs de la politique menée par LVMH pour réduire son impact carbone, politique impliquant également une meilleure gestion de l'énergie, indispensable pour faire baisser la consommation d'énergie globale. Des actions sont menées depuis longtemps au sein des sites de production des Maisons. Faisant suite à l'appel du gouvernement français, LVMH a annoncé en septembre 2022 un plan de sobriété énergétique, afin de contribuer concrètement et sans délai à l'effort national. Trois mesures phares ont pour objectif de baisser de 10% la consommation énergétique entre octobre 2022 et octobre 2023, d'abord en France, puis en Europe et enfin à travers le monde :

- l'extinction de l'éclairage des boutiques des Maisons du Groupe entre 22h et 7h du matin et de celui des sites administratifs à 21 h ;
- la modification des températures intérieures dans l'ensemble des sites industriels, des sites administratifs et des boutiques : -1°C en hiver par rapport au réglage des températures actuelles ; +1°C en été par rapport aux températures actuelles de déclenchement de la climatisation ;
- l'adoption de nouveaux gestes d'économie d'énergie comme la réduction de la luminosité des écrans ou la suppression des documents inutilisés.

Ce plan de sobriété énergétique effectif dès le 1^{er} octobre 2022 en France a eu des effets immédiats dans un certain nombre de Maisons dont Sephora qui a réduit de 19,6% la consommation énergétique de ses magasins et bureaux situés en France entre octobre et décembre 2022 grâce à un plan spécifique de mobilisation des équipes œuvrant dans plus de 300 magasins français. C'est d'ailleurs Sephora qui a remporté le prix Sobriété énergétique des Stores Awards (nouvelle catégorie 2022).

En 2022, la consommation d'énergie globale s'est élevée à 1 346 593 MWh pour les filiales du Groupe incluses dans le périmètre de reporting. Celle-ci correspond à la somme des sources d'énergie primaire (fioul, butane, propane, gaz naturel) et des sources d'énergie secondaire (électricité, vapeur et eau glacée) principalement utilisées pour la mise en œuvre des procédés de fabrication, de la climatisation et du chauffage des bâtiments et des boutiques. La consommation d'électricité des boutiques non couverte par le reporting (27% des surfaces de vente totale), estimée à partir des données consolidées, s'établit à 184 586 MWh. Pour optimiser la gestion de la consommation d'énergie des boutiques, les Maisons déploient les meilleures technologies d'éclairage qui leur sont proposées dans la plate-forme interne LVMH Lighting et suivent les « LVMH Stores Guidelines » : elles ont déjà atteint 77% des surfaces de boutiques éclairées en full LED (sur le périmètre des boutiques qui reportent la donnée).

Parallèlement aux actions menées en matière de réduction et d'efficacité énergétique, LVMH augmente la part de renouvelable dans le mix énergétique.

La consommation des énergies renouvelables est passée de 1% à plus de 47% entre 2013 et 2022. L'un des principaux leviers de progrès du Groupe est la signature de contrats cadres avec des fournisseurs d'énergie. La première date de 2015 et permet d'alimenter en électricité verte plus de 90% des sites français de LVMH, appartenant à 23 Maisons. Un contrat similaire a été signé en 2016 pour la fourniture de plusieurs Maisons italiennes, tandis que certains sites implantés en Espagne et au Portugal utilisent désormais de l'énergie renouvelable. Par ailleurs, de nombreux sites sont équipés de panneaux photovoltaïques ou d'installations géothermiques. Depuis 2019, tous les sites de Sephora aux États-Unis sont alimentés en électricité verte. L'autre levier est l'utilisation de biogaz, soit produit à partir de résidus de production (Glenmorangie depuis 2017), soit par l'achat de biogaz (biométhane avec garantie d'origine régionale pour Hennessy en 2020 et Guerlain en 2021). LVMH a choisi SAVE Énergies, deuxième acheteur de biométhane en France, pour fournir l'ensemble de ses usines et sites français en biométhane à compter de 2023 pour une durée de trois ans. Ce gaz produit à partir de déchets organiques réduit de 81% les émissions de gaz à effet de serre sur la consommation de gaz conventionnel. Dans une démarche de dynamisme des territoires, les unités de méthanisation seront choisies au plus proches des sites des Maisons.

En 2022, Hennessy utilise 100% de biogaz pour tous les sites administratifs et industriels. De son côté, Belvedere génère désormais l'énergie renouvelable suffisante pour couvrir 95% de ses besoins grâce à son dispositif de captage de la biomasse et les panneaux solaires installés sur le site industriel.

La consommation d'énergie par groupe d'activités a évolué ainsi entre 2021 et 2022 :

(en MWh)	2022	2022 Périmètre magasins estimés ^(b)	2021	2022 pro-forma ^(a)	Évolution ^{(a)(c)} (en %)
Vins et Spiritueux	245 961	-	233 665	246 699	5
Mode et Maroquinerie	409 896	85 000	398 686	405 767	2
Parfums et Cosmétiques	99 760	4 232	99 267	96 504	(3)
Montres et Joaillerie	102 060	34 498	46 869	44 162	(6)
Distribution sélective	338 092	60 478	308 582	317 150	3
Autres activités	150 824	378	111 075	117 231	6
Total	1 346 593	184 586	1 198 144	1 227 513	2

(a) Valeur et évolution à périmètres comparables.

(b) Consommations d'électricité estimées des boutiques non couvertes par le reporting (27 % des surfaces de vente).

(c) Exclut les consommations d'électricité estimées pour les boutiques.

La consommation d'énergie par groupe d'activités et par source d'énergie s'établit ainsi en 2022 :

(en MWh)	Électricité	Gaz naturel, Butane Propane	Fioul et fioul lourd	Vapeur	Eau glacée	Énergies renouvelables	% des énergies renouvelables ^(a)
Vins et Spiritueux	10 871	60 885	34 622	-	-	139 583	57
Mode et Maroquinerie	152 248	105 322	11 399	2 804	3 391	134 732	33
Parfums et Cosmétiques	10 879	28 193	2 731	429	-	57 528	58
Montres et Joaillerie	6 065	5 040	381	1 334	333	88 907	87
Distribution sélective	151 433	15 778	1 053	5 761	7 310	156 757	46
Autres activités	49 780	32 342	10 816	4 329	3 761	49 796	33
Total	381 276	247 560	61 002	14 657	14 795	627 303	47

(a) Les données estimées pour les boutiques non couvertes par le reporting ne sont pas incluses.

5.2.2 Émissions de gaz à effet de serre

5.2.2.1 Émissions directes (scope 1) et émissions indirectes (scope 2)

Les émissions de scope 1 sont les émissions générées, essentiellement par des combustions de fioul et de gaz naturel. Les émissions de scope 2 sont les émissions indirectes liées aux consommations d'énergie, générées essentiellement par l'électricité consommée

dans les boutiques ainsi que dans les sites de production. En 2022, les facteurs d'émission ont été mis à jour selon les bases des dernières données de référence (AIE, Ecoinvent...).

Les émissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie par groupe d'activités ont évolué ainsi entre 2021 et 2022 :

(en tonnes équivalent CO ₂)	Émissions de CO ₂ en 2022 ^(e)	Émissions de CO ₂ directes	Dont Émissions de CO ₂ indirectes	Émissions de CO ₂ en 2022 périmètre magasins estimés ^(c)	Émissions de CO ₂ en 2021	Émissions de CO ₂ en 2022 pro-forma ^(a)	Évolution ^{(a)(b)(d)} (en %)
Vins et Spiritueux	25 939	21 743	4 196	-	34 470	26 111	(24)
Mode et Maroquinerie	97 875	24 731	73 145	33 154	107 301	93 677	(13)
Parfums et Cosmétiques	12 696	6 475	6 221	2 449	14 285	11 140	(22)
Montres et Joaillerie	7 779	1 137	6 642	13 461	8 965	7 071	(21)
Distribution sélective	85 134	3 504	81 630	22 835	96 315	81 650	(15)
Autres activités	28 020	9 803	18 217	75	28 842	27 989	(3)
Total	257 444	67 393	190 051	71 973	290 177	247 638	(15)

(a) Valeur et évolution à périmètres comparables.

(b) Mise à jour des facteurs d'émission.

(c) Émissions de CO₂ liées aux boutiques non couvertes par le reporting (27 % des surfaces de vente).

(d) Exclut les consommations d'électricité estimées pour les boutiques.

(e) Cette donnée n'inclut pas les émissions générées par les boutiques estimées en 2021.

5.2.2.2 Émissions liées au scope 3

En 2022, LVMH a diligenté un cabinet externe pour mettre à jour l'empreinte carbone de l'ensemble de sa chaîne de valeur sur la base des données 2021. La base de référence 2019 a été revue pour intégrer des postes d'émissions, notamment sur les immobilisations, révision validée par le SBTi. Les émissions totales de l'empreinte s'élevaient ainsi à 6,1 millions de tonnes eqCO₂ dont 5,7 millions de tonnes pour le scope 3 qui se décomposent de la manière suivante :

- plus de 50 % des émissions du scope 3 sont générées par les achats de matières premières (produits et emballages). Les principaux postes d'émission de gaz à effet de serre sont

la production des laines précieuses (599 100 t eqCO₂), des cuirs (357 000 t eqCO₂), des raisins et de l'alcool de raisin (94 960 t eqCO₂, ce chiffre inclut les vignes appartenant aux Maisons du Groupe ainsi qu'aux livreurs de raisin), du verre des emballages (97 800 t eqCO₂) et du coton (187 000 t eqCO₂);

- le transport amont et aval des composants et produits finis est le deuxième poste du scope générant 14 % des émissions du scope 3;
- le transport travail-domicile des collaborateurs a été évalué à partir de données moyennes par zone géographique et représente 3 % des émissions du scope 3.

Les émissions de gaz à effet de serre générées par le transport amont (transport des matières premières et composants vers les sites de production ; seuls les principaux composants et matières premières sont pris en compte) se répartissent ainsi en 2022 :

(en tonnes équivalent CO ₂)	Route	Air	Maritime	Rail	Gaz liquide naturel	Total
Vins et Spiritueux	28 114	258	720	8	67	29 167
Mode et Maroquinerie	10 586	6 615	490	-	18	17 709
Parfums et Cosmétiques	1 322	43 558	424	-	29	45 333
Montres et Joaillerie	188	1752	-	-	-	1 940
Distribution sélective	-	-	-	-	-	-
Autres activités	5	16	-	-	-	21
Total	40 215	52 199	1 634	8	114	94 170

Les émissions de gaz à effet de serre générées par le transport aval (transport des produits finis depuis les sites de production vers les plates-formes de distribution) se répartissent ainsi en 2022 :

(en tonnes équivalent CO ₂)	Route	Rail	Air	Maritime	Barge fluviale	Route électrique	Gaz naturel liquide	Total
Vins et Spiritueux	28 120	573	6 488	21 209	-	3	340	56 733
Mode et Maroquinerie	6 088	12	202 566	2 091	-	6	1 121	211 884
Parfums et Cosmétiques	3 382	-	177 103	1 512	-	-	143	182 140
Montres et Joaillerie	516	-	23 122	139	-	-	-	23 777
Distribution sélective	4 524	-	2 601	77	-	42	9	7 253
Autres activités	185	-	-	-	-	-	-	185
Total	42 815	585	411 880	25 028		51	1 613	481 972

Les Maisons Rimowa, DFS, Royal Van Lent, Pucci, Thélios et Château Cheval Blanc n'ont pas reporté leurs données pour les indicateurs transport. Par ailleurs, le processus de reporting sur le transport amont est en cours de restructuration dans certaines Maisons, ce qui induit un taux d'incertitude significatifs sur l'indicateur transport amont.

Louis Vuitton travaille à réduire sa dépendance au fret aérien et a participé à la transition du secteur, en augmentant l'utilisation de SAF (Sustainable Aviation Fuel) et en contribuant à son développement. Ce biocarburant est fabriqué exclusivement à partir d'huiles de cuisson usagées et le résultat annoncé est de -80 % d'émissions de CO₂ par rapport au kérosène fossile. En 2022, Louis Vuitton est l'un des premiers acteurs mondiaux du développement du SAF, grâce à une prise de position conséquente. Les émissions de CO₂ dues au fret aérien au sein de la Maison ont été réduites de 20 %.

5.2.3 Bilan des objectifs LIFE 360 Climat

Dès 2019, les trois objectifs climat LIFE 2020 étaient atteints : la progression du renouvelable dans le mix énergétique tout comme l'amélioration de la performance des boutiques avaient permis de réduire les émissions de 25 % par rapport à 2013.

Avec LIFE 360, l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre lié aux consommations d'énergies (Scope 1 & 2) se base sur une nouvelle année de référence (2019). La valeur de référence sera recalculée à chaque changement important de périmètre pour refléter au mieux les évolutions conformément au GHG protocole.

Entre 2019 et 2022, les émissions des scopes 1 et 2 ont diminué de 11 % et la part des énergies renouvelables est passée de 39 à 47 %. La réduction des émissions de gaz à effet de serre est principalement due à l'augmentation de la part des énergies renouvelables et de la performance énergétique des boutiques.

La performance énergétique des boutiques a enregistré des progrès continus depuis 2013 grâce à une politique spécifique en matière d'éclairage, d'audit des boutiques les plus énergivores et d'éco-conception (voir § 5.1.1). Afin de poursuivre ces bonnes performances, le programme LIFE 360 s'est attaché à définir des objectifs plus ambitieux comme l'éclairage à 100 % de toute la surface des boutiques en LED.

Synthèse des résultats LIFE 360 Climat en 2022

Indicateurs	Performance 2022	Performance 2021	Objectif 2026
Émissions de CO ₂ liées aux consommations d'énergie (scopes 1 & 2 baseline 2019)	- 11,3 % ^(a)	- 6 %	- 50 %
Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du Groupe	47 %	39 %	100 %
Part des boutiques éclairées entièrement en LED	77 % ^(b)	57 %	100 %

(a) Conformément au GHG protocole, la performance entre 2022 et 2019 se base sur un périmètre recalculé 2019 qui tient compte des évolutions depuis 2022 : ajout des émissions des Maisons ayant intégré le périmètre de reporting LVMH, ajout des émissions relatives aux nouveaux sites ouverts depuis 2019, soustraction des émissions des sites présents en 2019 mais supprimés en 2022, ajout du différentiel de surface des boutiques depuis 2019 auxquelles sont appliquées les émissions moyennes par m² de 2019. Pour les entités dont les données 2019 ne sont pas disponibles, les émissions 2020, 2021 ou 2022 ont été retenues, constituant ainsi une approche plutôt conservatrice.

(b) Sur le périmètre des données disponibles, avec un taux de couverture de la donnée de 47 %.

5.3 Soutien des principes TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures)

En juin 2017, le Financial Stability Board, émanation du G20, a publié les recommandations de la « *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) » afin de fournir un cadre clair, comparable et cohérent sur l'évaluation et la communication d'informations liées au climat, tout en permettant aux entreprises de communiquer plus d'informations auprès des parties prenantes. Comprenant qu'une information inadéquate peut conduire à une mauvaise évaluation des actifs et des affectations de capital, de plus en plus de décideurs financiers demandent aux entreprises (i) de gérer leur exposition aux risques climat et (ii) d'atténuer leur contribution au changement climatique.

En 2019, LVMH a fait réaliser une étude sur l'alignement des pratiques du Groupe avec les recommandations de la TCFD dans le cadre de son précédent programme LIFE 2020, montrant la robustesse des objectifs fixés et le chemin restant à parcourir sur

la prise en compte du climat dans la gouvernance, la stratégie d'entreprise et la gestion des risques. Ces conclusions ont été intégrées dans la définition du plan d'action LIFE 360.

Fin 2020, LVMH s'est engagé à soutenir les principes TCFD et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue pour appliquer ces recommandations. En 2022, LVMH complète son analyse avec la mise à jour de l'analyse des risques physiques et de transition liés au changement climatique en s'appuyant sur la méthode d'analyse par scénarios et des conséquences financières associées. Les informations d'ores et déjà disponibles sont présentées dans le présent rapport, dans la réponse publique au questionnaire « *CDP Climate change 2022* » pour lequel LVMH a obtenu la note A (<https://www.cdp.net/en/responses>) ainsi que dans le dernier rapport RSE disponible sur le site internet LVMH.

Le détail des informations correspondantes est indiqué dans le tableau suivant :

Thèmes	Recommandations de la TCFD	Concordance avec le DEU, la réponse au CDP 2022 et le dernier rapport RSE
Gouvernance Décrire la gouvernance de l'organisation concernant les risques et opportunités relatifs au climat	a) Décrire la manière dont le Conseil d'administration supervise les risques et opportunités liés au changement climatique b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques liés au changement climatique	– DEU : Organisation de la démarche environnementale p. 76 ; Comité d'éthique et développement durable p. 194 – CDP : C1.1b (Details on the board's oversight of climate-related issues) – RRSE : Gouvernance de la responsabilité Sociale et environnementale p. 75 et p. 111 – CDP : C.1.2.a (Describe where in the organizational structure... and/or committees lie, what... responsibilities are, and how climate-related issues are monitored)
Stratégie Décrire les risques et opportunités climatiques avérés et potentiels sur l'entreprise, sa stratégie et sa planification financière, lorsque cela est pertinent	a) Décrire les risques et opportunités identifiés à court, moyen et long terme b) Décrire l'impact de ces risques et opportunités sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation vis-à-vis de différents scénarios, y compris un scénario 2°C ou inférieur	– DEU : Matrice d'analyse des risques, p. 140 ; Risques stratégiques, opérationnels et financiers p. 140 – CDP : C2.3a (details of risks identified with the potential to have a substantive financial or strategic impact on your business) et C2.4a (details of opportunities identified with the potential to have a substantive financial or strategic impact on your business) – DEU : Risques liés à l'accès et aux prix des matières premières p. 142 ; Risques liés au changement climatique p. 146 – CDP : C 2.3a et C2.4a – DEU : Risques liés à l'accès et aux prix des matières premières p. 142 ; Risques liés au changement climatique p. 146 – CDP : 3.2 (details of your organization's use of climate-related scenario analysis)
Gestion des risques Décrire les processus utilisés par l'organisation pour identifier, évaluer et gérer les risques climatiques	a) Décrire les processus d'identification et d'évaluation des risques climatiques b) Décrire les processus de gestion des risques climatiques c) Décrire comment les risques climatiques sont intégrés dans le système de gestion des risques général de l'entreprise	– DEU : Identification des risques p. 53 ; Matrice d'analyse des risques p. 140 – CDP : C2.2 (Describe your process(es) for identifying, assessing and responding to climate-related risks and opportunities) – DEU : Gestion des risques p. 54 – CDP : C2.2 – RRSE : Contribuer à l'effort climatique p. 87 – DEU : Risques stratégiques, opérationnels et financiers p. 140 – CDP : C2.2a
Indicateurs et objectifs Publier les indicateurs et objectifs permettant d'évaluer et de gérer les risques et opportunités climatiques pertinents	a) Publier les indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités climatiques dans le cadre de la stratégie d'investissement et du processus de gestion des risques b) Publier des indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et risques associés sur les scopes 1 et 2, et si pertinent, le scope 3 c) Décrire les objectifs fixés pour gérer les risques et opportunités liés au climat, ainsi que les résultats atteints dans la poursuite de ces objectifs	– CDP : C2.3a (details of risks identified with the potential to have a substantive financial or strategic impact on your business) et C2.4a (details of opportunities identified with the potential to have a substantive financial or strategic impact on your business) – DEU : Réduire de 50 % des émissions de GES en valeur absolue sur les consommations d'énergies p. 100 ; Réduire de 55 % d'émissions de GES du scope 3 p. 100 – CDP : C6 (Émissions data) ; C7 (Émissions breakdowns) – RRSE : Le Bilan Carbone de LVMH par groupe d'activités p. 91 ; Détail des émissions directes et indirectes par année (scopes 1 et 2) p. 133-134 – DEU : Objectifs climat alignés avec l'Accord de Paris p. 95 ; Principaux résultats Climat en 2022 p. 96 – CDP : C4 (Targets and performance) – RRSE : LIFE 360 p. 68-69 ; Une trajectoire carbone compatible avec l'Accord de Paris p. 88

6. TAXONOMIE ENVIRONNEMENTALE

Conformément au Règlement européen 2020/852 définissant la soutenabilité environnementale des activités économiques (le « Règlement »), LVMH a :

- (i) identifié la part de ses activités éligibles au titre des objectifs relatifs à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique (les « Objectifs climatiques »);
- (ii) analysé la contribution des activités éligibles à l'atteinte des Objectifs climatiques tout en s'assurant que cette contribution ne porte pas atteinte aux autres Objectifs climatiques et que l'activité respecte les garanties minimales détaillées ci-après. Cette analyse permet de valider « l'alignement ».

Les activités éligibles au titre des Objectifs climatiques définies par le Règlement sont celles qui génèrent les impacts les plus significatifs sur le changement climatique et qui présentent par conséquent le potentiel le plus élevé en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Compte tenu des objectifs concernés et des activités ciblées à date par ces objectifs, seuls les investissements opérationnels de LVMH dans le secteur de l'immobilier ont été analysés pour les besoins du reporting au 31 décembre 2022. Conformément au Règlement, ils correspondent à la somme :

- des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles;

- des loyers fixes capitalisés relatifs aux contrats de location ; et
- des immobilisations et loyers fixes capitalisés liés aux variations de périmètre (hors écart d'acquisition).

Au 31 décembre 2022, le Règlement prévoit notamment la publication de deux indicateurs (« KPI ») établis sur la base d'agrégats financiers et définis comme suit :

- KPI 1 : Capex relatives aux activités éligibles (« Capex éligibles » ou « Capex immobilières »);
- KPI 2 : Capex éligibles respectant les critères de contribution significative à l'atténuation du changement climatique sans porter atteinte aux autres Objectifs climatiques et tout en respectant les garanties minimales (« Capex alignées »).

Les Capex éligibles et alignées sont présentées ci-dessous, en valeur et en pourcentage des Capex totales et, pour les Capex alignées, en pourcentage des Capex éligibles.

Les actions de LVMH en faveur de l'environnement ne sont reflétées que très partiellement dans les activités et les indicateurs concernés à ce stade par le Règlement et présentés ci-dessous (voir, en particulier, les actions de LVMH en faveur de la circularité de ses produits, et de la biodiversité, comme indiqué aux § 2. LIFE 360 – Circularité créative et 3. LIFE 360 – Biodiversité).

6.1 KPI relatifs aux Investissements opérationnels (Capex)

Conformément aux critères édictés par le Règlement, la contribution des Capex immobilières à l'atténuation du changement climatique a été appréciée sur la base de l'efficacité énergétique des bâtiments concernés par les acquisitions, les contrats de location et les rénovations de bâtiments de l'exercice. Pour les bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, seuls les locaux acquis ou loués dont l'efficacité énergétique est au moins équivalente à celle des 15% de bâtiments les plus performants du pays de leur localisation sont inclus dans le

KPI 2. Pour les bâtiments construits après, seuls les Bâtiments à Énergie Zéro sont inclus dans le KPI 2. Les seuils de la France ont été appliqués pour évaluer l'efficacité énergétique des bâtiments situés dans les pays ne disposant pas de données relatives à l'efficacité énergétique de leur parc immobilier. Les montants présentés au niveau des colonnes « Capex immobilières jugées efficaces énergétiquement » correspondent aux Capex alignées telles que définies ci-dessus.

Les KPI 1 et KPI 2 relatifs aux Capex immobilières se décomposent ainsi pour l'exercice 2022 :

(en millions d'euros ou en %)						2022
	Capex totales	Capex immobilières (KPI 1 - Capex éligibles) ^(c)		KPI 2 - Capex immobilières jugées efficaces énergétiquement (KPI 2 - Capex alignées) ^{(a)(c)(d)}		
	Montant	Montant	en % des Capex totales	Montant	en % des Capex totales	en % des Capex éligibles
Acquisitions relatives au secteur immobilier, dont :	4 604	4 604	50%	345	3,7%	7,5%
– Acquisitions de bâtiments ^(e)	420	420	5%	39	0,4%	0,8%
– Loyers fixes capitalisés	3 591	3 591	39%	185	2,0%	4,0%
– Constructions	156	156	2%	81	0,9%	1,8%
– Rénovations et initiatives vertes	437	437	5%	40	0,4%	0,9%
Autres acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 070	-	0%	-	0,0%	-
Acquisitions d'immobilisations et loyers fixes capitalisés	8 675	4 604	50%	345	3,7%	7,5%
Effet des variations de périmètre	590	-	-	-	-	-
Total^(b)	9 264	4 604	50%	345	3,7%	7,5%

(a) L'analyse des Capex immobilières prises en compte dans le KPI 2 a confirmé qu'au-delà du respect d'un seuil de consommation énergétique :

- celles-ci n'entraînent pas d'impact défavorable significatif sur l'atteinte des autres Objectifs du Règlement (Adaptation du changement climatique, Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, Transition vers l'économie circulaire, Prévention/Réduction de la pollution, et Protection de la biodiversité et des écosystèmes);
- celles-ci respectent les prescriptions fixées par le Règlement en termes de Droits humains, Droit du travail, Lutte anti-corruption, Respect de la concurrence et Règles fiscales.

(b) Voir Notes 3, 6 et 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

(c) Le détail des acquisitions d'immobilisations corporelles selon les activités de la taxonomie n'étant pas disponible dans le reporting financier, il n'a été collecté que pour les Maisons contribuant significativement aux acquisitions de la période; celles-ci représentent 88% des Capex totales du Groupe en 2022 et 60% en 2021. Aucune extrapolation n'a été réalisée pour les autres Maisons, dont les acquisitions d'immobilisations ont été considérées comme non éligibles pour les besoins du présent reporting.

(d) L'analyse de l'efficacité énergétique des locaux loués durant l'exercice n'a été effectuée que pour les Maisons contribuant significativement aux loyers fixes capitalisés, soit 84% des loyers fixes capitalisés au niveau du Groupe en 2022. Les loyers fixes capitalisés des autres Maisons ont été jugés comme non alignés pour les besoins du présent reporting.

(e) Lors d'une acquisition de bâtiment, le terrain est considéré comme non éligible. Sa valeur d'acquisition est incluse dans les Capex totales.

La majorité des acquisitions ou locations de LVMH concerne son réseau de boutiques, boutiques qui sont généralement logées dans des bâtiments des centres-villes historiques. Or, les normes de construction en vigueur lorsqu'ils ont été bâtis n'intégraient pas ou peu l'efficacité énergétique, et ils n'ont généralement pas bénéficié de travaux récents de rénovation thermique, ce qui conduit à un faible taux de conformité avec les niveaux d'efficacité énergétique requis par le Règlement. De ce fait, le KPI 2 pour les acquisitions et locations de bâtiments s'élève respectivement à 0,4% et 2,0% des Capex totales, et 0,8% et 4,0% des Capex immobilières.

Néanmoins, lorsque des bâtiments à l'efficacité énergétique insuffisante sont acquis ou loués, l'objectif de LVMH, dans la mesure du possible, est d'intégrer dans les projets de rénovation de ces bâtiments l'amélioration de leur efficacité énergétique, ces efforts devraient se traduire par l'amélioration du KPI 2 relatif aux Rénovations et constructions de bâtiments. En 2022, les constructions et rénovations respectant les seuils d'efficacité énergétique définis par le Règlement s'élèvent au global à 1,3% des Capex totales et 2,6% des Capex éligibles.

6.2 Indicateurs relatifs aux ventes et aux charges de maintenance, R&D et location (Opex)

Les activités principales de LVMH n'étant pas citées à ce stade par le Règlement pour l'atteinte des Objectifs climatiques, les indicateurs relatifs aux ventes sont nuls pour LVMH au titre des exercices 2022 et 2021.

Les charges de maintenance des actifs immobiliers, de R&D et de location (relatives aux contrats court terme) représentent une part non significative des charges opérationnelles totales du Groupe. À ce titre, LVMH a appliqué l'exemption de matérialité sur les Opex.

Les tableaux requis par le Règlement sont présentés en Annexes ci-après.

Tableau 1 - Chiffre d'affaires

Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Informations pour l'année 2022

Activités économiques	Code(s)	Critères de contribution substantielle							
		Chiffre d'affaires absolu	Part du chiffre d'affaires	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes
		en millions d'euros	%	%	%	%	%	%	%
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)									
		-							
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		-							
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)									
		-							
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		-							
Total (A.1 + A.2)		-							
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		79 184	100 %						
Total (A + B)		79 184	100 %						

Document d'enregistrement universel 2022 105

Tableau 2 – CAPEX

Part des dépenses CapEx issue des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie – Informations pour l'année 2022

Critères de contribution substantielle									
Activités économiques	Code(s)	CapEx absolues	Part des CapEx	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes
		en millions d'euros	%	%	%	%	%	%	%
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)									
Rénovation de bâtiment existants	7.2	13	0%	100%					
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7.3	20	0%	100%					
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	7.5	8	0%	100%					
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	304	3%	100%					
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		345	4%	100%					
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)									
Rénovation de bâtiment existants	7.2	357	4%						
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7.3	40	0%						
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	7.5	-	0%						
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	3 862	42%						
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		4 259	46%						
Total (A.1 + A.2)		4 604	50%						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)		4 661	50%						
Total (A + B)		9 265	100%						

Document d'enregistrement universel 2022 107

Tableau 3 - OPEX

Part des OpEx concernant des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Informations pour l'année 2022

Activités économiques	Code(s)	OpEx absolues en millions d'euros	Part des OpEx %	Critères de contribution substantielle					
				Atténuation du changement climatique %	Adaptation au changement climatique %	Ressources aquatiques et marines %	Économie circulaire %	Pollution %	Biodiversité et écosystèmes %
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)									
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)									
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)									
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)									
Total (A.1 + A.2)									
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)									
Total (A + B)		875	100 %						

Cette donnée n'étant pas disponible dans le *reporting* financier, elle a été extrapolée sur la base de l'analyse menée pour l'année 2021 sur un échantillon des principales Maisons.

[illegible]

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

Talents et attractivité

1.	POLITIQUE GÉNÉRALE	112
1.1	Engagement pour les talents et leur épanouissement	112
1.2	Organisation et qualité du reporting social	112
1.3	Principales données concernant l'effectif	113
1.4	Animer une politique de rémunération attractive et équitable	114
2.	UN DÉVELOPPEMENT AMBITIEUX DES TALENTS	116
2.1	Déployer une politique employeur attractive	116
2.2	Préparer la relève des savoir-faire et des talents par la jeune génération	117
2.3	Développer l'agilité et l'employabilité des collaborateurs	119
3.	UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ATTENTIF AUX COLLABORATEURS	121
3.1	Une démarche pour garantir la santé et la sécurité de tous les collaborateurs	121
3.2	Favoriser le dialogue social	123
3.3	Équilibre de vie et bien-être au travail	123
3.4	Le « LVMH Heart Fund »	125
4.	UNE CULTURE DE L'INCLUSION	126
4.1	Promouvoir la diversité et l'inclusion	126
4.2	Être ouvert à tous les talents	126
4.3	Être engagé en matière d'emploi pour les personnes en situation de handicap	127
4.4	Assurer l'égalité femmes-hommes	127
4.5	Lutter contre les discriminations à l'égard des personnes lesbiennes, Gay, Bisexuelles, Trans, Intersexe (LGBTI+)	129
4.6	Accompagner les seniors	129

1. POLITIQUE GÉNÉRALE

Les collaborateurs du Groupe, par leurs talents et leur engagement, créent l'expérience des clients de LVMH et le succès du Groupe et de ses Maisons. Ils préservent et développent des savoir-faire précieux, notamment ceux des métiers de l'artisanat et de la création.

Dans un environnement concurrentiel en évolution permanente, LVMH souhaite attirer les personnes les plus talentueuses, sur tous les continents. Le Groupe veille à accueillir et accompagner

chacun sans autre considération que ses talents et ses compétences, car la diversité est source de la richesse culturelle. Offrir aux talents des perspectives de développement assure la pérennité des savoir-faire. Garantir la santé, la sécurité et le bien-être des collaborateurs est facteur de leur épanouissement et de leur engagement pour la réussite du Groupe. Enfin, encourager le dialogue social participe à créer un environnement porteur par l'écoute et la construction collective.

1.1 Engagement pour les talents et leur épanouissement

Les talents des collaborateurs sont un gage de performance et de pérennité pour le Groupe. Leur gestion responsable s'organise autour de quatre piliers, définis à partir d'une concertation avec les parties prenantes et d'une cartographie des enjeux et des risques :

- développer la diversité par le respect de la dignité et la valorisation de la singularité de chacun ;
- accompagner les collaborateurs en agissant pour leur sécurité et leur bien-être ;
- transmettre les savoir-faire du patrimoine de l'Humanité ;
- s'engager pour une société meilleure.

Au sein de ce programme de responsabilité sociale commun, les Maisons déploient chacune leurs propres plans d'action.

L'activité du Groupe s'est maintenue à un haut niveau en 2022, malgré l'impact encore sensible de la crise sanitaire dans certaines zones géographiques et sur le volume des déplacements. LVMH a poursuivi sa politique ambitieuse pour attirer et accompagner les talents sur tous les continents. Celle-ci s'appuie sur les engagements du Groupe et de ses Maisons pour un renforcement des actions pour la diversité et l'inclusion, la reconnaissance des talents notamment par leur rémunération, le développement des savoir-faire et leur transmission, la santé, la sécurité, l'équilibre de vie et le bien-être au travail.

Le Groupe a continué à fédérer ses collaborateurs autour de ses valeurs. La créativité, le goût de l'innovation, la quête de l'excellence, l'esprit d'entreprise et l'engagement sont essentiels à la performance collective.

1.2 Organisation et qualité du reporting social

LVMH veille à assurer la qualité et l'exhaustivité des données sociales. Au sein de ses Maisons, le Groupe déploie un processus rigoureux de collecte et de contrôle de ces données. Celles-ci couvrent les sociétés consolidées du Groupe et offrent ainsi une vision entière de la gestion des talents.

1.2.1 Collecte et validation des données du reporting social

Au sein de chaque Maison, un rapporteur collecte et déclare les données sociales, un contrôleur en vérifie l'exactitude et les valide, et le directeur des ressources humaines de la Maison en assure la validation finale.

Un support didactique accompagne l'ensemble des acteurs du reporting social. Il présente les objectifs et les modalités de la démarche et pour chaque indicateur : sa pertinence, la définition de ses données, le mode de recueil de l'information, la méthode de calcul si besoin et les différents contrôles à effectuer lors du report des données. La vérification de la fiabilité et de la cohérence des informations saisies est renforcée par des contrôles automatiques tout au long de la procédure.

Depuis 2007, une sélection d'indicateurs du reporting social annuel du Groupe fait l'objet d'une vérification par un Organisme Tiers Indépendant. Pour l'exercice 2022, les données sociales ont été vérifiées par le cabinet Deloitte, conformément à l'article R. 225-105-2 du Code de commerce⁽¹⁾.

La direction de la Responsabilité Sociale effectue par ailleurs un reporting social qualitatif qui permet notamment de suivre le déploiement des objectifs Responsabilité Sociale Groupe. Il recense les avancées des politiques et des plans d'actions des Maisons. La grille de reporting est envoyée à toutes les directions des ressources humaines des Maisons qui ont la responsabilité des données saisies. Chaque Maison transmet en retour sa grille de reporting complétée à la direction de la Responsabilité Sociale qui, après une vérification des données, en effectue une consolidation au niveau Groupe.

1.2.2 Précisions sur le périmètre du reporting social

Le rapprochement des entités organisationnelles et des entités légales assure la cohérence du reporting social et du reporting financier. Le périmètre du reporting social couvre ainsi la totalité des effectifs du Groupe présents dans les sociétés consolidées par intégration globale, mais ne comprend pas les effectifs des entités mises en équivalence.

(1) Article issu de la transposition en droit français de la directive européenne 2014/95/UE sur la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes.

Les effectifs publiés ci-dessous concernent l'ensemble des sociétés consolidées au 31 décembre 2022, incluant la part de LVMH dans les joint-ventures, à l'exception de certaines sociétés faisant partie du Groupe depuis moins d'un an. Les autres indicateurs sociaux ont été calculés sur un périmètre de 958 entités organisationnelles couvrant plus de 99% de l'effectif mondial et intègrent les collaborateurs présents au cours de l'exercice, y compris dans les joint-ventures.

Les collaborateurs de LVMH en Chine et ses régions sont comptabilisés dans les effectifs CDI (28 320 au 31 décembre 2022). En effet, bien que, selon la législation sociale chinoise, de tels contrats comportent une durée légale et ne peuvent être pérennisés qu'après plusieurs années, le Groupe considère ces personnes comme des effectifs en CDI.

1.3 Principales données concernant l'effectif

L'effectif total au 31 décembre 2022 est de 196 006 collaborateurs, en augmentation de 12% par rapport à 2021. Il se répartit en 177 297 personnes sous contrat à durée indéterminée (CDI) et 18 709 sous contrat à durée déterminée (CDD), en outre, 30 818 salariés travaillent à temps partiel, soit 16% de l'ensemble

du personnel. Les effectifs hors de France représentent 81% des effectifs mondiaux.

L'effectif moyen total 2022 du Groupe, en équivalent temps plein (ETP), est de 173 492 personnes, en augmentation de 10% par rapport à 2021.

1.3.1 Répartition de l'effectif par groupe d'activités, par région du monde et par catégorie professionnelle

Répartition par groupe d'activités

Effectif total au 31 décembre ^(a)	2022	%	2021	%	2020	%
Vins et Spiritueux	8 398	4	7 898	4	7 530	5
Mode et Maroquinerie	67 034	34	57 689	33	53 002	35
Parfums et Cosmétiques	29 549	15	27 774	16	28 017	19
Montres et Joaillerie	26 369	14	24 348	14	9 078	6
Distribution sélective	55 471	28	48 807	28	43 741	29
Autres activités	9 185	5	9 131	5	9 111	6
Total	196 006	100	175 647	100	150 479	100

(a) Effectif total CDI et CDD.

Répartition par zone géographique

Effectif total au 31 décembre ^(a)	2022	%	2021	%	2020	%
France	36 346	19	33 887	19	32 813	22
Europe (hors France)	41 846	21	39 343	22	37 693	25
États-Unis	41 936	21	34 930	20	24 749	16
Japon	8 924	5	8 013	5	7 012	5
Asie (hors Japon)	47 860	24	43 705	25	35 382	23
Autres Marchés	19 095	10	15 769	9	12 830	9
Total	196 006	100	175 647	100	150 479	100

(a) Effectif total CDI et CDD.

Répartition par catégorie professionnelle

Effectif total au 31 décembre ^(a)	2022	%	2021	%	2020	%
Cadres	41 504	21	36 807	21	32 713	22
Techniciens, responsables d'équipe	17 421	9	16 952	10	14 575	9
Employés administratifs, personnel de vente	105 100	54	91 61	52	79 059	53
Personnel de production	31 981	16	30 197	17	24 132	16
Total	196 006	100	175 647	100	150 479	100

(a) Effectif total CDI et CDD.

1.3.2 Âge moyen et répartition par âge

L'âge moyen de l'effectif mondial en CDI est de 37 ans. Les tranches d'âge les plus jeunes sont prédominantes dans le personnel de vente, principalement en Asie, aux États-Unis et dans les Autres marchés.

(en %)	Effectif mondial	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés
Âge : moins de 25 ans	10,7	5,3	6,6	18,9	4,3	10,1	17,5
25 - 29 ans	18,3	16,1	13,9	18,4	11,5	24,0	19,4
30 - 34 ans	20,3	18,2	17,4	16,8	16,3	27,4	20,8
35 - 39 ans	16,3	14,5	15,9	12,6	19,0	20,4	16,3
40 - 44 ans	11,8	12,7	13,7	9,7	19,6	10,1	10,6
45 - 49 ans	8,7	11,1	12,6	6,9	16,7	4,4	6,5
50 - 54 ans	6,6	9,9	10,2	6,3	8,7	2,1	3,8
55 - 59 ans	4,7	8,7	6,7	5,0	3,7	1,0	2,9
60 ans et plus	2,7	3,5	3,0	5,3	0,2	0,5	2,2
	100	100	100	100	100	100	100
Âge moyen	37	40	39	36	39	34	35

1.3.3 Ancienneté moyenne et répartition par ancienneté

L'ancienneté moyenne au sein du Groupe est de 9 ans en France et varie de 5 à 8 ans dans les autres zones géographiques. Cette différence s'explique principalement par la prédominance, dans ces zones géographiques, des activités de distribution caractérisées par un taux de turnover plus important.

(en %)	Effectif mondial	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés
Ancienneté : moins de 5 ans	60,8	47,6	49,3	71,5	53,1	69,8	68,7
5 - 9 ans	18,6	18,9	22,1	15,1	19,5	18,2	18,4
10 - 14 ans	8,7	10,6	11,8	6,1	8,7	7,9	6,4
15 - 19 ans	5,2	7,2	7,9	3,8	9,8	2,4	3,0
20 - 24 ans	3,5	7,1	5,1	2,0	6,3	1,0	2,0
25 - 29 ans	1,5	3,3	2,0	0,9	1,8	0,5	0,6
30 ans et plus	1,7	5,3	1,8	0,6	0,9	0,2	0,9
	100	100	100	100	100	100	100
Ancienneté moyenne	6	9	8	5	8	5	5

1.4 Animer une politique de rémunération attractive et équitable

LVMH souhaite reconnaître, attirer et motiver les talents grâce à des rémunérations avantageuses par rapport aux attentes de ses salariés et au marché. Les enquêtes annuelles sur les niveaux de salaire tiennent compte de la spécificité des métiers et des secteurs d'activités. Menées en France et à l'international, elles confirment le bon positionnement des Maisons.

Le Groupe est attentif à rétribuer la performance. Il indexe ainsi les parties variables de la rémunération aux résultats financiers de la société d'appartenance et à la réalisation des objectifs individuels.

En 2021, LVMH a constitué une équipe dans le but de définir une politique d'équité salariale applicable à tous ses salariés et aux fournisseurs. Elaborés avec l'appui de l'expertise de *Fair Wage Network*, les principes d'équité salariale ont été endossés en 2022 par la Direction des ressources humaines. L'ensemble des Maisons du Groupe a été invité à vérifier l'application de ces principes et le pilotage en est assuré à travers les réseaux de correspondants des Ressources Humaines, des Rémunérations & Avantages Sociaux et de la Responsabilité Sociale.

1.4.1 Rémunération moyenne

En France, la répartition de la rémunération brute moyenne mensuelle des salariés sous contrat à durée indéterminée, à temps complet et présents tout au long de l'année, est la suivante :

Effectif concerné (en %)	2022	2021	2020
Moins de 1 500 euros	0,8	2,0	1,4
1 501 à 2 250 euros	12,1	17,7	18,6
2 251 à 3 000 euros	21,2	20,5	21,6
Plus de 3 000 euros	65,9	59,8	58,4
Total	100,0	100,0	100,0

1.4.2 Frais de personnel^(a)

Au niveau mondial, la répartition des frais de personnel s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Masse salariale brute – Contrats à durée déterminée ou indéterminée	9 369,2	7 562,4	6 509,8
Charges sociales patronales	2 182,0	1 725,2	1 629,8
Travail temporaire	409,8	298,7	315,7
Total frais de personnel	11 961,0	9 586,4	8 455,3

(a) Les indicateurs sont issus du système de reporting RH, intégrant 958 entités légales. À la différence du reporting financier, le reporting social exclut certains éléments du calcul de la masse salariale, notamment : l'intéressement et la participation, les attributions d'actions gratuites et assimilés, les provisions liées aux bonus.

Le poids des frais de mise à disposition de personnel par des prestataires de service ou de travail temporaire est en légère baisse par rapport à l'année précédente et représente 6,2 % du total de la masse salariale dans le monde (6,3 % en 2021), charges sociales comprises.

1.4.3 Intéressement, participation et épargne salariale

Toutes les sociétés françaises de 50 salariés et plus disposent d'un Plan de Participation, d'Intéressement ou d'Épargne. Ces plans ont représenté en 2022 une charge globale de 388,4 millions d'euros, versée au titre de l'année 2021, en hausse par rapport à l'année précédente.

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Participation	183,8	120,8	139,3
Intéressement	164,1	106,1	139,4
Abondement aux plans d'épargne	40,5	39,3	32,2
Total	388,4	266,2	310,9

2. UN DÉVELOPPEMENT AMBITIEUX DES TALENTS

Les talents, par leur excellence et leur diversité, façonnent le succès de LVMH et de ses Maisons. Le Groupe anime sa dynamique de recrutement en faisant valoir les atouts du Groupe : ses valeurs, ses engagements et la richesse des parcours qu'il propose. Aux jeunes générations, le Groupe propose de transmettre ses savoir-faire, et met à disposition d'ambitieux programmes de

découverte des métiers du luxe et de son écosystème. À l'écoute de leurs collaborateurs, LVMH et ses Maisons déploient des programmes participatifs, innovants et bien souvent digitaux pour rendre chacun acteur de son parcours de développement et de son évolution professionnelle.

2.1 Déployer une politique employeur attractive

Portée par la conviction que les femmes et les hommes créent la différence, la politique de ressources humaines de LVMH place l'attractivité du Groupe et le recrutement parmi ses enjeux prioritaires. Il est essentiel pour LVMH de recruter les meilleurs talents externes pour compléter les équipes internes existantes et assurer ainsi la pérennité de son succès.

L'activité de l'année 2022 a été intense, avec plus de 60 000 recrutements au niveau mondial et plus de 17 000 nouveaux postes créés. Le monde professionnel actuel, affecté par de profondes mutations sociales et économiques, fait de l'attractivité un défi pressant. Pour le relever, les équipes dédiées au recrutement portent toujours plus d'attention aux nouvelles attentes et à la quête de sens des talents. Elles contribuent à faire valoir les engagements sociétaux et environnementaux du Groupe et la possibilité de construire des parcours professionnels uniques et diversifiés. En première ligne pour témoigner des valeurs du Groupe, elles privilégient celles et ceux qui incarnent un management moderne et à l'écoute, et sont animés par l'excellence, la créativité, l'esprit entrepreneurial et l'engagement. Loin de se limiter aux seuls univers où évolue LVMH, elles vont également puiser des expertises dans les secteurs les plus innovants et créatifs.

Attractivité

En 2022, LVMH a continué de déployer sa marque employeur «Craft the Future». Elle valorise le terrain de jeu unique que représente le groupe LVMH pour ses talents. La promesse employeur se décline sur quatre piliers : Inspire, Challenge, Connect & Support.

Le Groupe a continué de former des milliers d'ambassadeurs internes. La campagne de lancement de la marque employeur s'est poursuivie avec trois épisodes donnant la parole aux collaborateurs sur les réseaux sociaux. Ces épisodes ont clôturé une première série de neuf qui avait démarré en 2021.

Fidèle à son engagement de transmission, le Groupe continue d'accompagner concrètement les jeunes dans la construction de leur projet professionnel. Grâce à ses nombreuses initiatives, il reste l'employeur préféré des étudiants en école de commerce

en France pour la 18^e année consécutive (Etude Universum 2022), et il progressé au classement dans un grand nombre de pays clés : 9^e en Italie, 36^e aux États-Unis, 6^e en Suisse et au Royaume-Uni, 14^e en Espagne.

Engagement et opportunités

Dans ce monde en constante évolution, les métiers se réinventent et se créent à un rythme sans précédent. Repérer, développer et fidéliser les talents est déterminant pour le succès actuel et long terme de LVMH.

L'accompagnement individuel des collaborateurs, la revue des organisations, les différents dispositifs des Ressources Humaines et la transformation de la culture managériale servent les conditions nécessaires à la croissance du Groupe et à celle de ses collaborateurs.

Pour anticiper et se préparer aux défis et aux opportunités futurs, les équipes des Ressources Humaines, en association étroite avec les dirigeants et managers du Groupe, placent au cœur de la stratégie de ressources humaines l'*Organization and Management Review* (OMR). Depuis 13 ans, cette revue est conduite dans la continuité des plans stratégiques des Maisons. Elle met en regard les axes stratégiques de développement des activités du Groupe avec les évolutions requises en matière d'organisation et de talents clés. Elle évolue chaque année sous l'influence de tendances externes liées à l'activité et aux ressources humaines et permet de définir le plan stratégique des ressources humaines.

Au service du développement de LVMH, ce plan stratégique partage la vision, les ambitions et les engagements du Groupe pour ses ressources humaines. Ses piliers fondamentaux s'articulent notamment autour des structures organisationnelles, des postes clés actuels et futurs, des actions en faveur du développement des compétences et des parcours des talents clés...

Les données analysées mettent également en lumière la gestion dynamique des talents du Groupe. Ainsi, en 2022, près de 80 % des postes clés du Groupe bénéficient d'un plan de succession et 70 % des positions les plus stratégiques ont été pourvues en interne.

Turnover par zone géographique

(en %)	2022	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés	2021	2020
Turnover global ^(a)	24,1	13,2	17,2	40,8	10,8	25,2	28,6	23,3	24,5
dont : turnover volontaire ^(b)	18,3	6,4	12,4	33,1	9,9	20,8	21,0	17,2	11,7
Turnover involontaire ^(c)	5,2	5,7	4,2	7,1	0,7	4,3	7,3	5,5	12,2

(a) Tous motifs. Hors mobilité interne et transferts hors Groupe.

(b) Démissions.

(c) Licenciements/fins de période d'essai.

Répartition des mouvements^(a) sous contrat à durée indéterminée par groupe d'activités

(en nombre)	Recrutements			Départs		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Vins et Spiritueux	1 154	902	481	823	615	609
Mode et Maroquinerie	19 223	15 431	7 777	12 081	9 992	7 458
Parfums et Cosmétiques	7 418	6 045	3 486	6 109	6 605	5 165
Montres et Joaillerie	7 393	5 246	924	5 508	4 102	1 036
Distribution sélective	23 234	15 908	9 190	17 159	14 989	17 503
Autres activités	2 350	1 544	1 064	1 518	1 554	3 369
Total	60 772	45 076	22 922	43 198	37 857	35 140

(a) Sous contrat à durée indéterminée, incluant les titularisations CDD vers CDI et excluant les mobilités au sein du Groupe.

Le nombre de départs de salariés en contrat à durée indéterminée, tous motifs confondus, s'élève à 43 198 en 2022, dont près de 40 % dans la Distribution sélective, groupe d'activités traditionnellement caractérisé par un taux de renouvellement important.

2.2 Préparer la relève des savoir-faire et des talents par la jeune génération

LVMH est doté d'un patrimoine unique : l'excellence de ses savoir-faire dans les domaines de la création, de l'artisanat et de l'expérience client. Le Groupe et ses Maisons jouent un rôle essentiel dans la transmission de leurs métiers. Ils s'attachent à sensibiliser les plus jeunes dès l'enseignement secondaire et à faire découvrir l'univers du luxe et les parcours de carrières aux étudiants et jeunes professionnels. Au sein du Groupe, la transmission de l'excellence continue grâce à l'Académie des Métiers d'Excellence et aux écoles des Maisons, et à la promotion de la communauté de Virtuoses eux-mêmes engagés à transmettre leur passion.

2.2.1 Transmettre nos savoir-faire à toutes les générations

Au sein de ses six groupes d'activités, LVMH rassemble une diversité de savoir-faire uniques. Indispensables au succès des Maisons, ces savoir-faire positionnent LVMH en acteur clé pour leur préservation et leur transmission. Le Groupe a recensé plus de 280 Métiers d'Excellence dans les domaines de la création, de l'artisanat et de l'expérience client. Ce patrimoine vivant regroupe aujourd'hui plus de 100 000 collaborateurs dans le monde.

2.2.1.1 Transmettre : un cercle vertueux

Pérenniser les métiers de savoir-faire essentiels à la chaîne de valeur du luxe

En 2021, les 75 Maisons de LVMH ont signé le pacte WE for ME (« Worldwide Engagements for Métiers d'Excellence »), réaffirmant ainsi l'engagement social du Groupe, qui assume pleinement sa responsabilité de sauvegarde du patrimoine vivant. Il a pour ambition de développer un cercle vertueux des actions de transmission, porté par trois objectifs : transmettre ses savoir-faire uniques, faire grandir les talents d'apprentis à virtuoses et sublimer ses équipes et leurs métiers qui portent l'excellence et le succès des Maisons.

Orienter vers nos métiers et recruter plus largement

Pour susciter des vocations et attirer les meilleurs talents, LVMH s'engage à changer les regards sur ses métiers dès le plus jeune âge. Le programme « Excellent! » a sensibilisé plus de 1 600 collégiens en France, en Italie et en Espagne grâce à l'implication des équipes des ressources humaines et des experts métiers des Maisons. Dans le prolongement de cette action, les Métiers d'Excellence sont allés à la rencontre de leurs futurs talents lors d'une tournée nationale 'You and ME' dans cinq villes de France (Clichy-sous-Bois, Reims, Valence, Orléans et Paris) qui

s'est déroulée entre février et avril 2022. Ce salon spécialisé dans l'orientation et le recrutement des métiers de savoir-faire a donné accès à plus de 1 200 offres de stage, contrats d'apprentissage, CDD et CDI, en partenariat avec 33 écoles et universités de référence et 39 Maisons.

Former nos futurs talents

2022 a été une rentrée record pour l'Institut des Métiers d'Excellence qui a accueilli une promotion de plus de 450 nouveaux étudiants dans sept pays (France, Suisse, Italie, Espagne, Japon, Allemagne et USA). Cette promotion reflète la diversité des parcours et des profils, avec des personnes âgées de 15 à 51 ans dont un tiers est en reconversion professionnelle. Depuis 2014, plus de 2 000 apprentis ont été formés à trente métiers à travers 42 programmes de formation. En 2022, 91% des apprentis ont obtenu leur Brevet d'Excellence LVMH. Leur taux de placement dans les Maisons LVMH et chez leurs partenaires est de 75%.

Développer les meilleurs talents et incarner l'excellence des savoir-faire

Au sein de l'Académie des Métiers d'Excellence et des 36 écoles internes des Maisons, les talents internes développent leurs compétences en continu. En 2022, plus de 200 000 heures de formation ont été consacrées au développement de plus de 30 000 collaborateurs dans ces métiers.

Créée en 2021, la communauté des Virtuoses LVMH s'élargit cette année avec l'arrivée d'une nouvelle promotion de 63 Virtuoses. Elle a été célébrée à Paris et à Milan lors de la seconde édition de l'événement *SHOW ME* en présence de M^{me} Chantal Gaemperle. Ces virtuoses incarnent l'excellence des savoir-faire du Groupe et s'illustrent par un parcours exemplaire dans ses Maisons. Ils bénéficient de programmes de développement personnel et sont invités à transmettre leur passion et savoir-faire, notamment auprès des jeunes générations, contribuant ainsi au cercle vertueux de la transmission.

2.2.1.2 Soutenir et promouvoir les savoir-faire du Groupe

Acteur social engagé, le Groupe met en place des collaborations artistiques entre un artisan et un artiste afin de soutenir les artisans du patrimoine dont le savoir-faire est en tension. Pour cette deuxième saison 100% italienne, l'artiste Francesca Pasquali est venue challenger et mettre en lumière la technique de dentelle de Simona Ianini appelée le tombolo.

En France, pour la seconde année consécutive, LVMH a organisé le Prix ELLE Artisan avec les magazines ELLE. Ce prix valorise et fait rayonner les talents de femmes exerçant des métiers de savoir-faire et de l'excellence dans les secteurs de la mode, du design, du palais et de la sauvegarde du patrimoine français.

2.2.2 Partager nos métiers auprès des étudiants et des jeunes diplômés avec INSIDE LVMH

INSIDE LVMH consolide et amplifie les initiatives du Groupe destinées aux étudiants et aux jeunes professionnels. L'ambition de ce programme est d'aider les jeunes à mieux comprendre le monde du luxe, de LVMH et de ses 75 Maisons, à mieux appréhender les métiers et les carrières pour qu'ils se projettent

plus facilement dans le monde professionnel. Inclusif, il est ouvert à tous les jeunes, quels que soient leur parcours ou leur localisation.

LVMH a continué de renforcer ses partenariats avec de grandes écoles et universités internationales (douze partenariats Groupe). Partout dans le monde, les collaborateurs prennent part, chaque année, à plus de 250 événements sur les campus ou en format digital : conférences, panel discussions, forum de recrutements, études de cas, etc. De nombreux leaders du Groupe s'engagent en donnant des conférences : Laurent Boillot (Hennessy), Charles de Lapalme (Christian Dior), Berta de Pablos Barbier (Moët & Chandon), Kim Jones (Christian Dior), Anish Melwani (LVMH Inc.), etc.

La plate-forme digitale éducative INSIDE LVMH rassemble plus de cent heures de contenus sur l'industrie du luxe et sur LVMH, ses métiers et carrières. Elle partage également des conseils de talents de LVMH. Plus de cent contenus sont portés par les jeunes talents, les managers, les leaders et les CEOs. Accessible à l'adresse www.insidelvmh.com, cette plate-forme est ouverte à tous les étudiants et jeunes professionnels dans le monde.

Fin 2022, elle recensait plus de 130 000 inscrits représentant près de 2 500 écoles.

Le Certificat INSIDE LVMH est proposé gratuitement sur la plate-forme deux fois par an. Le parcours apprenant unique et certifiant de trente heures combine des contenus académiques et professionnels et des cas pratiques. Cette certification atteste de la découverte en profondeur du monde du luxe et de LVMH. Elle prépare les jeunes à leur entrée dans le monde professionnel, hausse l'attractivité de leur CV et nourrit la préparation de leurs entretiens d'embauche.

Depuis son lancement en mai 2021, quatre promotions se sont déjà succédé, avec plus de 91 000 inscrits et 40 000 certifiés (soit une moyenne de 43% de succès entre l'inscription et l'obtention du Certificat). La prochaine promotion du Certificat ouvrira en avril 2023.

Le programme INSIDE LVMH a été récompensé par des professionnels d'entreprises et d'universités. Il a été primé trois fois en 2022 par le prix Coup de Cœur (Innovation RH de l'année 2022 – Cadremploi – Le Figaro – Sciences Po Exec Éducation), le prix Coup de Cœur AGIRES Synergie Campus (panel de 200 universités et écoles en France) et le prix Impact Digital HR Award Deloitte.

2.2.3 Ouvrir nos emplois aux jeunes générations et leur offrir des parcours stimulants et innovants

LVMH soutient fortement l'accès à l'emploi des jeunes. Cette stratégie s'opère au travers des initiatives menées depuis de nombreuses années. En 2022, le Groupe a recruté près de 39 000 jeunes de moins de 30 ans dans le monde, dont 9 373 en contrats de stage ou d'apprentissage et 2 630 en CDI en France.

Pour aller plus loin, le Groupe et plusieurs Maisons mettent en place des programmes d'accélération de carrière. Ils visent à attirer, recruter et développer des candidats à fort potentiel, destinés à devenir les futurs leaders de l'écosystème de LVMH et à alimenter les plans de succession du Groupe. 2022 a notamment

vu la naissance de SPRING, le premier *graduate program* LVMH. Véritable tremplin et accélérateur de carrière, il propose une expérience multidimensionnelle à travers l'écosystème du Groupe, riche de plus de 75 Maisons. Pour le pilote du programme, quatorze jeunes diplômés ont été recrutés et ont rejoint le Groupe en septembre 2022. Ils auront l'opportunité de réaliser trois missions différentes lors des trois premières années de leur parcours, au sein de trois métiers et de trois Maisons différentes. Chaque diplômé bénéficiera du mentoring d'un dirigeant du Groupe et aura accès à un programme de développement et de formation individuel ou collectif.

Le concept de SPRING a été adapté en Chine, où le *LVMH Retail Management Trainee Program* permet à une vingtaine de jeunes diplômés de découvrir les métiers du retail au cours de trois missions différentes dans deux Maisons.

D'autres programmes seront développés en Maison ou en Division en 2023, tel que Beauty Bloom, le *graduate program* de la Division Beauté.

2.3 Développer l'agilité et l'employabilité des collaborateurs

2.3.1 Co-construire un futur en apprenant

C'est aussi bien pour répondre aux aspirations de ses talents que pour relever les défis d'évolution et d'agilité des organisations que le groupe LVMH, ses Maisons et ses Divisions investissent dans des actions d'apprentissage à impact.

Que ce soit dans un souci constant de leur employabilité ou par curiosité et intérêt personnel, les employés expriment un intérêt renouvelé et durable à se développer et à apprendre. La rapidité croissante des évolutions des besoins des clients exigeants de l'industrie du luxe et des méthodes de travail rendent les actions d'acquisition de nouvelles compétences et de reconversion essentielles.

LVMH développe auprès de ses talents et de leurs leaders une culture au service d'un esprit de développement personnel (*growth mindset*). Ainsi en 2022, le Groupe a développé un module *MyDevelopment* au sein du nouveau système de gestion de la performance *Rise*. Celui-ci propose à chaque talent de réfléchir de manière systématique et continue à ses opportunités d'apprentissage et de développement au regard de ses objectifs.

Pour toujours mieux encourager et accompagner les employés dans leur manière d'appréhender et de tirer le maximum des situations d'apprentissage, LVMH House a développé une « Employee Learning Proposition ». Celle-ci s'adresse aux employés, mais aussi à leurs managers et à leurs leaders dans leur rôle d'accompagnement, pour orienter les apprentissages vers un maximum d'impact en matière de développement personnel.

Le développement de l'emploi au sein du groupe LVMH rend de plus en plus essentiel l'apprentissage de l'environnement de travail pour les nouveaux arrivants. Plus que jamais, LVMH investit dans des actions d'induction à grande échelle et adaptées à tous les niveaux. Celles-ci visent à garantir la compréhension et la valorisation de la force de la culture des Maisons et du groupe LVMH. Concrètement, elles permettent à chaque nouvel arrivant d'assimiler le contexte de travail, les valeurs et convictions du groupe LVMH et de s'y inscrire rapidement pour exprimer le meilleur de lui-même au quotidien.

De nombreuses actions de formation autour de la Diversité, de l'Équité et de l'Inclusion (DE&I) sont développées avec par exemple des sessions encore plus systématiques sur les biais inconscients dans plus de huit langues. De nombreuses Maisons développent aussi leurs propres actions de formation sur ces enjeux, au-delà d'initiatives de sensibilisation, reflets de leurs

cultures propres. Ainsi, Fendi incite ses talents à travailler sur les notions d'empathie et de respect pour nourrir sa culture DE&I. Moët Hennessy accompagne les talents prometteurs de cultures asiatiques à progresser rapidement dans les environnements culturels des sièges de ses Maisons européennes.

Par ailleurs, les actions d'apprentissage dans le domaine du *retail* et de l'omnicanal restent centrales. Elles sont d'abord portées par les Maisons. Une nouvelle communauté internationale a été créée en 2022, la « Brand Education Community ». Celle-ci vise à fédérer la diversité des actions d'apprentissage sur les produits, les services et la désirabilité des marques. Elle regroupe les leaders de cette activité dans les différentes Maisons, divisions et régions. Source d'échanges des meilleures pratiques, cette communauté bénéficie de la richesse, de l'excellence, des capacités d'innovation et de la multiplicité des contextes de toutes les Maisons et de tous les secteurs.

La LVMH House déploie également un programme de développement auprès des managers des boutiques clés du Groupe : « Think Retail ». Il vise à leur faire prendre la mesure de leur importance dans le Groupe, à les inspirer et à soutenir leur développement personnel. Chaque session s'étend sur six mois. Ces managers de boutiques clés bénéficient d'un coaching et d'un mentoring individuels et suivent un parcours de découverte des métiers animé par des talents du Groupe et de ses Maisons. Initialement lancé en Europe et en Chine, le programme sera étendu à toutes les zones géographiques d'ici 2024.

Au niveau du Groupe, les équipes LVMH House ont continué à proposer aux collaborateurs du Groupe des initiatives associant les domaines de l'apprentissage, de l'open innovation et de la transformation de la culture du travail. Ces approches démultiplient de manière originale la force du *test & learn* tout en construisant sur les valeurs qui font le succès de LVMH : innovation & créativité, excellence, entrepreneuriat et engagement. Elles permettent aux talents de participer à la construction d'un futur, tout en se développant.

La pandémie a forcé le renouvellement des formats d'apprentissages aussi divers que des ateliers virtuels, des chemins d'apprentissage mixant le digital et le face à face, des modules autodirigés, du *coaching* entre pairs, du mentoring par des dirigeants locaux, des groupes d'action *learning*, des échanges entre les Maisons, et du présentiel. La force du réseau de LVMH House est de proposer des séminaires sur les fondamentaux, comme le *management*, le *leadership*, la *business excellence* tout en répondant avec une grande agilité aux besoins d'apprentissage sur les défis locaux.

2.3.2 Rendre chacun acteur de sa mobilité et de son développement

LVMH souhaite développer l'agilité et l'employabilité de ses collaborateurs en leur donnant envie de se développer au quotidien et d'apprendre sur leur lieu de travail. En effet, ils sont les premiers acteurs de leur développement et de leur carrière.

La diversité et l'aspect unique de l'écosystème LVMH (au travers de ses 75 Maisons, six groupes d'activités, établis dans 81 pays) offrent de multiples combinaisons de carrières et de nombreuses passerelles entre zones géographiques, métiers, domaines et univers : Vins et Spiritueux, Parfums et Cosmétiques, Mode et Maroquinerie, Montres et Joaillerie, et Distribution sélective.

LVMH encourage ses collaborateurs à être acteurs de leur carrière au sein de cet écosystème. Cet engagement se traduit par une politique et des processus de mobilité ancrés dans le Groupe. Des comités « carrière » sont organisés à tous les niveaux de l'organisation (Maison, division, global, régional, fonctionnel) par les Directeurs Talent Management et les Directeurs des Ressources Humaines. Les collaborateurs bénéficient également d'entretiens de carrière. Autre exemple, le partage des postes ouverts en interne est systématique et digitalisé sur une plate-forme commune nommée Voices. Ainsi, de nombreuses initiatives pour la mobilité sont déjà en place. Et LVMH s'engage à renforcer plus encore la mobilité interne dans les années à venir, en particulier entre Maisons.

Près de 18 000 collaborateurs ont bénéficié en 2022 d'une mobilité interne.

LVMH et l'ensemble des Maisons du Groupe adoptent une nouvelle expérience du management de la performance et du développement, co-développée avec Louis Vuitton. Celle-ci vise à faire évoluer la culture organisationnelle et les pratiques managériales et promeut trois valeurs managériales fondamentales : la responsabilisation, la coopération et l'agilité. Elle offre de nouvelles clés au collaborateur pour lui permettre de proposer lui-même ses axes de développement et d'évolution. Elle lui permet également d'initier des conversations plus régulières autour de sa performance et de ses réalisations.

Le nouveau système de gestion de la performance et du développement, Rise, promeut une culture de *leadership* basée sur le *feedback* continu et la collaboration. Grâce à son approche innovante, les collaborateurs peuvent prendre l'initiative d'échanger avec leur manager au rythme de leurs besoins et des impératifs professionnels sans attendre une échéance annuelle. Facile à utiliser, cette application est également vectrice de modernité.

Aujourd'hui cette nouvelle approche du management de la performance est déjà déployée auprès de 70 000 collaborateurs.

Investissement formation

L'investissement réalisé par les sociétés du Groupe pour la formation a représenté un montant de 213,7 millions d'euros, soit 2,3% de la masse salariale en 2022. En plus de cet investissement et de la formation qui s'effectue tous les jours sur le lieu de travail, LVMH continue de développer de nouvelles formes d'apprentissage. *Digital learning*, webinaires, échanges et expérimentations au sein des communautés apprenantes : la diversité de ces nouveaux formats d'apprentissage accélérés et collaboratifs ne permet pas aujourd'hui leur recensement. LVMH est néanmoins convaincu de leur impact et de leur pertinence.

	2022	2021	2020
Investissement formation (en millions d'euros)	213,7	129,2	90,7
Part de la masse salariale (en %)	2,3	1,7	1,4
Nombre moyen de jours de formation par salarié	1,8	1,8	1,2
Coût moyen de la formation par salarié (en euros)	1 194,0	796,0	631,0
Salariés formés au cours de l'année (en %)	52,2	46,7	40,8

Note : Les indicateurs sont calculés sur l'effectif total CDI présent au 31 décembre de l'exercice.

L'investissement moyen en formation par personne en équivalent temps plein est de 1 194 euros. Pour l'année 2022, le nombre total de jours de formation s'élève à 316 265 jours, ce qui équivaut à 1 375 personnes en formation à temps complet sur toute l'année. En 2022, 52,2% des salariés ont eu accès à la formation, et le nombre moyen de jours de formation par personne est de

1,8 jour. LVMH a choisi de comptabiliser ici uniquement les formations d'une durée de plus de trois heures. À titre d'exemple, en intégrant les formations réalisées à distance, sous format digital, et d'une durée inférieure à trois heures, LVMH estime son taux de salariés formés à 78%.

L'investissement formation est réparti entre les catégories professionnelles et les zones géographiques selon le tableau ci-dessous :

	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés
Investissement formation (en millions d'euros)	46,2	26,8	84,4	5,9	41,7	8,7
Part de la masse salariale (en %)	2,3	1,3	3,3	1,5	2,4	1,5
Salariés formés au cours de l'année (en %)	57,1	49,9	39,5	57,4	58,4	54,5
Dont : Cadres	54,6	61,9	38,2	52,6	62,8	57,4
Techniciens et Responsables d'équipe	72,0	56,2	29,6	65,6	55,4	58,5
Employés administratifs et Personnel de vente	54,4	54,5	41,4	57,1	59,5	52,8
Personnel de production	54,4	31,4	37,7	14,3	46,0	57,0

Note : Les indicateurs sont calculés sur l'effectif total CDI présent au 31 décembre de l'exercice.

3. UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ATTENTIF AUX COLLABORATEURS

LVMH s'engage à offrir un environnement de travail de qualité à tous ses collaborateurs. La santé et la sécurité de tous sont une priorité du Groupe, qui veille à l'équilibre et au bien-être au travail de ses collaborateurs. LVMH favorise également un dialogue social constructif.

3.1 Une démarche pour garantir la santé et la sécurité de tous les collaborateurs

LVMH a décidé de renforcer son action pour protéger l'ensemble de ses collaborateurs. Dès 2020, un groupe de travail dédié composé d'experts Santé et sécurité et de responsables de Ressources Humaines a été formé. Il a posé un diagnostic et proposé un plan d'action qui s'appuie sur la création d'une charte santé et sécurité.

En 2021, la Charte santé et sécurité LVMH, signée par le Comité exécutif du Groupe et par l'ensemble des Présidents de Maisons, a impulsé une démarche complète et ambitieuse et une culture du « zéro accident » sur l'ensemble des opérations.

Les Maisons s'engagent sur cinq piliers :

- Identifier leurs enjeux par la structuration d'une démarche ;
- Élaborer un plan d'action et le revoir périodiquement ;
- Suivre la démarche en soumettant leurs résultats aux comités de direction de chacune des Maisons ;
- Engager chaque collaborateur et collaboratrice dans la démarche, notamment par la sensibilisation aux gestes de première urgence ;

- Maintenir une culture vertueuse par une collaboration entre Groupe et Maisons.

À chaque engagement sont associés un indicateur de suivi et un objectif à l'horizon 2025. Dans une démarche d'amélioration continue, le Comité exécutif du groupe LVMH en assure un suivi régulier.

Chaque Maison signataire a nommé un Ambassadeur Santé et sécurité auprès du Groupe. Ces Ambassadeurs forment la Communauté santé et sécurité, qui se réunit régulièrement pour échanger et partager les outils afin de déployer la culture du « zéro accident ». Cinq réunions se sont tenues en 2022.

LVMH et son réseau d'Ambassadeurs mettent à disposition de l'ensemble de ses salariés une boîte à outils santé et sécurité sur l'Intranet du Groupe. Elle regroupe toutes les informations permettant de déployer des politiques et des actions vertueuses, notamment le répertoire de bonnes pratiques issues des Maisons.

Les indicateurs et objectifs associés aux engagements de la nouvelle Charte santé et sécurité de LVMH

		Résultat 2022 ^(a)	Objectif 2025
Engagement 1	Chaque Maison structure une démarche de santé et sécurité.	81 %	
Engagement 2	Chaque Maison revoit périodiquement la démarche de santé et sécurité.	88 %	
Engagement 3	Les comités de direction des Maisons analysent annuellement les résultats en matière de santé et de sécurité, en particulier l'évolution du taux de fréquence des accidents.	87 %	100 %
Engagement 4	Chaque collaborateur et collaboratrice est sensibilisé à la prévention et aux gestes de première urgence.	32 %	
Engagement 5	Le Groupe dédie annuellement une journée à la promotion de la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.	100 %	

(a) Taux de couverture des collaborateurs et collaboratrices (nombre de collaborateurs et collaboratrices couverts par l'engagement/nombre total de collaborateurs LVMH).

Encadrées par cette Charte, les Maisons déploient leurs propres démarches pour garantir les conditions d'hygiène et de sécurité au travail et prévenir les accidents. Elles mènent ainsi des actions spécifiques au sein du programme global d'investissement, de certification et de formation du Groupe. Les ateliers, les vignobles, les boutiques et les sièges font l'objet de diagnostics santé, sécurité et ergonomie réguliers. Des plans d'action sont ensuite structurés pour répondre aux besoins identifiés et aux objectifs fixés par la Charte.

Les ateliers et les sites de production mettent en place des dispositifs d'ergonomie et de prévention de la pénibilité pour les postes les plus exposés à des contraintes physiques ou psychiques. Le Groupe porte également une attention particulière aux conditions de travail des collaborateurs âgés de plus de 50 ans, ou en situation de handicap, afin de leur permettre de poursuivre leur activité professionnelle dans de bonnes conditions.

En 2022, LVMH a investi plus de 43,3 millions d'euros pour l'hygiène et de la sécurité. Ces montants ont été alloués à la médecine du travail, aux équipements de protection, et à des programmes d'amélioration continue : mise en conformité des nouveaux équipements, signalisations, renouvellement des outils de protection, formation prévention incendie, réduction de l'impact du bruit. Plus généralement, le montant global des dépenses et investissements relatifs aux conditions de travail s'élève à plus de 139 millions d'euros soit 1,5% de la masse salariale brute au niveau mondial.

LVMH a également poursuivi ses actions de sensibilisation et de formation à la sécurité au travail et à la prévention des risques. Ainsi, en 2022, 78 482 personnes ont suivi une formation sur ces thématiques.

	Nombre d'accidents	Taux de fréquence ^{(a)(b)}	Taux de gravité ^{(b)(c)}
Répartition par groupe d'activités			
Vins et Spiritueux	109	7,72	0,13
Mode et Maroquinerie	445	3,85	0,11
Parfums et Cosmétiques	115	2,19	0,11
Montres et Joaillerie	85	1,77	0,05
Distribution sélective	372	4,23	0,20
Autres activités	258	12,50	0,24
Répartition par zone géographique			
France	513	9,64	0,35
Europe (hors France)	353	5,53	0,11
États-Unis	194	3,06	0,19
Japon	15	1,08	0,02
Asie (hors Japon)	138	1,33	0,04
Autres Marchés	171	4,15	0,07
Groupe LVMH 2022	1 384	4,08	0,13
2021	1 298	4,23	0,14
2020	1 158	4,52	0,15

(a) Le Taux de fréquence est égal au nombre d'accidents avec arrêt, multiplié par 1 000 000 et divisé par le nombre total d'heures travaillées.

(b) Le calcul des heures travaillées est basé pour la France sur des données réelles et pour les autres pays sur le nombre d'ETP présents au sein du groupe au 31 décembre de l'exercice et un ratio d'heures travaillées par ETP et par pays issu des bases de l'OCDE. En 2020, les données théoriques de l'OCDE ne prennent pas en compte les heures non travaillées du fait de la crise sanitaire et conduisent ainsi à une sous-estimation du taux de fréquence et du taux de gravité.

(c) Le Taux de gravité est égal au nombre de journées perdues, multiplié par 1 000 et divisé par le nombre total d'heures travaillées.

LVMH a fait le choix d'inclure dans le calcul de son taux global d'absentéisme l'ensemble des absences liées à la crise Covid-19, qu'elles relèvent des absences maladie, des absences rémunérées ou des absences non rémunérées. L'incidence de la crise sanitaire porte ainsi le taux d'absentéisme global à 6,2% en 2022.

Le Groupe a estimé de l'effet de la crise sanitaire sur ce taux : 1,1 point est attribuable aux circonstances exceptionnelles de la crise sanitaire et de ses impacts : confinements, obligations

familiales, maladies ou isolements, etc. Hors motifs imputables à la crise Covid-19, le taux d'absentéisme global est ainsi estimé à 5,1% en 2022. Ce taux montre l'engagement fort des collaborateurs, leur motivation et la confiance qu'ils témoignent au Groupe et à leurs Maisons. En 2021, le taux d'absentéisme était de 7,1% en prenant en compte l'impact Covid-19 et de 5,3% en excluant ce dernier.

Taux d'absentéisme^(a) par région et par motif

(en %)	Effectif mondial	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés
Maladie	3,0	4,6	5,0	2,0	1,2	1,6	2,2
Accidents de travail et de trajet	0,1	0,3	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Maternité/paternité	1,4	1,2	2,7	0,7	1,4	1,2	0,7
Absences rémunérées (événements familiaux, autres absences rémunérées)	1,1	0,5	0,8	0,5	0,7	2,6	0,4
Absences non rémunérées	0,6	0,6	0,6	0,4	0,4	0,7	0,5
Taux global d'absentéisme	6,2	7,3	9,1	3,6	3,7	6,2	3,8
Taux global d'absentéisme estimé hors effet COVID	5,1	6,6	8,6	3,3	3,0	3,5	3,2

(a) Nombre de jours d'absences divisé par le nombre de jours théoriques travaillés.

3.2 Favoriser le dialogue social

Au niveau européen, le Comité commun des Sociétés européennes, instance représentative du personnel, est composé de 28 membres issus des 22 pays européens d'implantation des Maisons. Ses règles ont été arrêtées par un accord signé à l'unanimité le 7 juillet 2014 par des représentants du personnel originaires de ces 22 pays et par la Direction du Groupe. Ce Comité est en charge des sujets transnationaux à l'échelle européenne. Pour l'année 2022, il s'est réuni en réunion plénière le 9 juin.

Le Comité de Groupe couvre quant à lui le périmètre français. Composé à ce jour de 29 membres, il se réunit annuellement en session plénière. Cette instance d'information permet aux élus de dialoguer avec les présidents de toutes les branches d'activités du Groupe. Ils échangent ainsi sur les orientations stratégiques, sur les enjeux économiques et financiers, sur l'évolution de l'emploi au sein du Groupe et sur les perspectives de l'année en cours. Ce Comité s'est réuni le 19 octobre 2022. La composition du Comité de Groupe a été renouvelée en 2022 pour un nouveau mandat de quatre ans.

À l'échelle des Maisons, conformément à la culture de décentralisation du Groupe, les représentants traitent de problématiques sociales propres à leur entité.

En France, les Maisons sont dotées de Comités Sociaux et Économiques (CSE). Les attributions des CSE dépendent des effectifs de l'entreprise. Dans les entreprises de moins de 50 salariés,

ils présentent à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives des salariés relatives aux salaires, à l'application du Code du travail, etc. Au sein des entités d'au moins 50 salariés, les CSE assurent l'expression collective de l'intérêt des salariés sur les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Au total, en France, en 2022, les différentes sociétés du Groupe ont consacré un budget de plus de 41 millions d'euros, soit 2 % de la masse salariale, à des activités sociales et culturelles par leur contribution aux CSE.

Au cours de l'année 2022, les représentants du personnel ont participé à 873 réunions en France :

Nature des réunions	Nombre
Comité Social et Économique supérieur à 50 salariés	645
Comité Social et Économique inférieur à 50 salariés	228
Total	873

Ces réunions ont notamment permis la signature de 161 accords d'entreprise en France.

Dans le monde, 40,6 % des effectifs sont couverts par une institution représentative du personnel ou un syndicat.

3.3 Équilibre de vie et bien-être au travail

L'aménagement des conditions et la flexibilité du temps de travail répondent aux attentes croissantes des collaborateurs pour leur bien-être physique et moral et la gestion de leurs responsabilités personnelles et familiales. Les Maisons du Groupe ont développé un ensemble d'initiatives pour instaurer une bonne qualité de vie au travail, facteur clé de l'engagement des collaborateurs.

L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée constitue une des composantes de la qualité de vie au travail. En France, les Maisons ont été incitées à participer à la Semaine pour la qualité de vie au travail, sur le thème de l'édition 2022 : « En quête de sens au travail ». Les horaires de travail individualisés s'inscrivent durablement dans les politiques des Maisons. Ils répondent aux enjeux liés à la parentalité – grossesse, enfants en bas âge,

retour de congés maternité ou paternité -, à la fin de carrière, au handicap ou encore aux situations d'aidants familiaux. À titre d'exemple, en France, Berluti a adopté une Charte Qualité de Vie au Travail. Elle couvre toutes les dimensions de l'équilibre entre la vie professionnelle et privée. De même, la politique mondiale de Tiffany & Co. encourage toutes les modalités concrètes de flexibilité au travail : le télétravail, le temps partiel, les horaires décalés, le partage d'emploi, les congés sans solde et les semaines de travail aménagées. Les conciergeries d'entreprise et la mise à disposition de places en crèche sont de plus en plus répandues dans le Groupe notamment à travers des dispositifs nationaux de type « Ma place en crèche » ou de crèches interentreprises. En France, le Groupe met à disposition plus de 250 places au bénéfice des jeunes parents. Enfin, certaines Maisons comme Louis Vuitton, Parfums Christian Dior et le groupe Les Echos-Le Parisien, ou encore celles relevant du secteur de la distribution sélective, proposent des mesures particulières pour accompagner le travail du dimanche et en soirée.

La mise en œuvre du télétravail a été facilitée par les accords collectifs et les chartes relatifs au télétravail et au droit à la déconnexion. Le Groupe a organisé des conférences sur les nouvelles organisations de travail et la gestion du temps afin de sensibiliser les collaborateurs à la connexion et à la déconnexion. Fendi a mis en place un programme « Smart Working » privilégiant les innovations locales en faveur de la flexibilité et du travail à distance. En Espagne, Parfums Christian Dior a développé un outil d'analyse des perceptions et des attentes des collaborateurs. Les neuf critères de mesure incluent notamment : le temps de travail, l'autonomie, la charge de travail, le soutien psychologique et social, la variété et le contenu du travail, la participation et la supervision, et la rémunération.

Le Groupe promeut une pratique d'activité physique auprès de ses collaborateurs. Les activités sportives sont encouragées via la prise en charge d'une partie des abonnements sportifs (y compris de cours en ligne). De nombreuses Maisons offrent l'accès à des conférences sur l'importance de prendre soin de sa santé. Les Maisons du Groupe favorisent également la pratique de la course à pied en participant à des courses (souvent solidaires) dans lesquelles ses collaborateurs s'entraînent et concourent en équipe. En complément de ces initiatives, une alimentation saine et équilibrée est favorisée notamment via la présence de paniers de fruits et d'une offre de restauration adaptée.

Autre enjeu de bien-être au travail, la préservation de la santé mentale mobilise les Maisons du Groupe. Elles accompagnent le quotidien de leurs collaborateurs à l'aide de différents outils : cellules d'assistance (notamment le « LVMH Heart Fund »), plates-formes de formation, système d'alerte interne. En Chine, Chaumet a développé une formation sur la santé mentale pour tous les employés ainsi qu'un webinaire sur le bien-être. Loro Piana a lancé un programme d'aide qui apporte des informations pratiques et des conseils sur une variété de sujets par le biais d'une équipe professionnelle. Make Up For Ever a également développé, en Chine, un programme d'assistance pour les employés. Géré par un prestataire partenaire, il assure une assistance téléphonique 24h/24, et une *newsletter* mensuelle. De son côté, LVMH Fragrance Brands a mis en place cinq ateliers sur le management personnel : « la gestion du stress », « la gestion des émotions », « s'adapter dans un monde qui change », « l'inspiration », « développer son empathie et son écoute ». En 2022, DFS a mis en place Eutelmed, une plate-forme digitale fonctionnant 24h/24 et 7j/7. Intuitive, sécurisée, modulable et multilingue, elle est dédiée à la santé mentale. Une Commission des risques sociaux a pour mission d'analyser les cas d'alerte sur le stress ou le harcèlement d'un salarié.

Les Maisons ont nommé, en France, un référent chargé de la lutte contre le harcèlement sexuel et les comportements sexistes. D'autres ont développé des dispositifs d'écoute spécifiques en parallèle du système d'alerte du Groupe notamment au sein de zones géographiques sensibles. En Espagne, Perfumes Loewe a développé un protocole d'action contre le harcèlement moral, sexuel et de genre accessible à tous les collaborateurs. Il est déployé à travers une plate-forme dédiée au bien-être, « The Holistic Concept », et un programme, « Gympass ». Tous les collaborateurs bénéficient en outre d'un soutien psychologique pris en charge par le prestataire Más Vida Red.

Autre exemple, Loro Piana a lancé une banque d'heures éthique. Cette initiative particulièrement innovante permet de prendre soin de la santé des enfants, des conjoints, des partenaires, des concubins ou des parents au premier degré de personnes atteintes d'une pathologie grave et attestée.

Au niveau mondial, 16 % des salariés bénéficient d'horaires variables ou aménagés et 50 % travaillent en équipe ou en horaires alternants.

Effectif mondial concerné par les différentes formes d'aménagement du temps de travail : Répartition par zone géographique

Effectif concerné ^(a) (en %)	Effectif mondial	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés
Horaires variables ou aménagés	15%	27%	24%	1%	22%	11%	6%
Temps partiel	16%	7%	17%	34%	6%	5%	19%
Travail en équipe ou en horaires alternants	50%	11%	36%	67%	73%	70%	67%

(a) Les pourcentages sont calculés sur l'effectif total (CDI et CDD) en France. Pour les autres régions, ils sont calculés sur l'effectif CDI à l'exception du Temps partiel où les pourcentages sont calculés sur l'effectif total.

Effectif concerné en France par les différentes formes d'aménagement du temps de travail : Répartition par catégorie professionnelle

Effectif concerné ^(a) (en %)	Effectif France	Cadres	Techniciens Responsables d'équipe	Employés administratifs Personnel de vente	Personnel de production
Horaires variables ou aménagés	27%	17%	55%	47%	4%
Temps partiel	7%	2%	7%	16%	7%
Travail en équipe ou en horaires alternants	11%	1%	12%	12%	30%
Effectif ayant bénéficié d'un repos compensateur	6%	1%	10%	8%	12%

(a) Les pourcentages sont calculés sur l'effectif total (CDI et CDD).

La valorisation du volume d'heures supplémentaires représente 165,9 millions d'euros, soit en moyenne 1,8% de la masse salariale mondiale.

Taux d'heures supplémentaires par région

(en % de la masse salariale)	Effectif mondial	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés
Heures supplémentaires	1,8%	1,4%	1,8%	1,7%	3,8%	2,0%	1,1%

Malgré un contexte sanitaire et économique parfois difficile, la priorité du Groupe est de préserver la santé de ses collaborateurs en étroite relation avec la médecine du travail, les services d'une assistante sociale et des services innovants tels que des conciergeries médicales.

3.4 Le « LVMH Heart Fund »

Pour faire face aux aléas de la vie auxquels peuvent être confrontés les collaborateurs du Groupe, LVMH a mis en place le « LVMH Heart Fund ». Lancé le 8 juin 2021, il manifeste la solidarité et l'engagement dont veut faire preuve LVMH auprès de ses collaborateurs et ce de manière inclusive, en s'adressant à tous.

Ce programme Groupe comprend deux types de services gratuits, anonymes et confidentiels. Le premier est un accompagnement social et psychologique ouvert à tous les collaborateurs, sans critère d'éligibilité, afin de les aider à faire face à tous types de difficultés du quotidien. Le second est une aide financière, conditionnée à une grille d'éligibilité, rapide et ponctuelle pour apporter un soutien aux collaborateurs confrontés à une situation personnelle urgente, inattendue, sérieuse et grave.

Chaque collaborateur dans le monde peut solliciter le « LVMH Heart Fund » : en composant le numéro de téléphone par pays en langue locale. Cette ligne d'écoute est accessible 24/7 par tous gratuitement, de manière anonyme et confidentielle. Les deux services sont accessibles également en se connectant sur le site internet géré par le partenaire externe WPO, ou en téléchargeant l'application mobile gratuite iConnectYou.

Le « LVMH Heart Fund » a été le sujet de plusieurs *newsletters* envoyées à l'ensemble des collaborateurs du Groupe et de communications régulières par les équipes des Ressources Humaines dans chacune des Maisons.

Le « LVMH Heart Fund » a reçu depuis son lancement près de 4 000 demandes (2 700 en 2022) de soutien psychologique, social ou financier, venant des cinq continents.

Il bénéficie d'une dotation initiale de 30 millions d'euros.

Note : Les indicateurs sont calculés sur l'effectif total CDI présent au 31 décembre de l'exercice.

4. UNE CULTURE DE L'INCLUSION

4.1 Promouvoir la diversité et l'inclusion

LVMH porte la conviction que tous ses talents et leur diversité sont la source de sa performance et de sa réussite. Parce que les singularités créent autant de richesses, LVMH souhaite que ses collaborateurs viennent de tous horizons et reflètent ainsi la diversité de ses clients. Divers par essence et inclusif par choix, LVMH porte la diversité et l'inclusion au plus haut niveau de ses engagements et considère que c'est l'affaire de tous. La politique de recrutement et de développement des talents entretient scrupuleusement l'inclination du Groupe à la diversité. LVMH veille à ce que chacun se sente accueilli, respecté et représenté, et bénéficie d'égaux opportunités tout au long de son parcours. Le Groupe met en place des pratiques visant à proscrire toute considération discriminatoire sur la couleur de peau, le sexe, la religion, les convictions politiques, l'origine nationale ou sociale, l'âge, le handicap, l'affiliation syndicale et l'orientation sexuelle, l'identité de genre, etc. Ces principes sont affirmés dans le Code de conduite.

Animé par la volonté que l'ensemble des talents et des clients soit représenté à tous les niveaux du Groupe, LVMH a instauré plusieurs objectifs de représentation dont la parité femmes-hommes au niveau des postes clés, 2 % de salariés en situation de handicap d'ici à 2025 au niveau mondial et 30 % de personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC) aux postes de *leadership* aux États-Unis d'ici 2026.

Au niveau Groupe, l'approche globale a été consolidée par la structuration d'une stratégie et le renforcement des objectifs. Porté par le Comité exécutif à l'échelle mondiale, il a été communiqué à l'ensemble des talents. Transverses aux activités du Groupe, les objectifs activent trois piliers d'action majeurs : l'expérience des talents à travers l'ensemble des pratiques de ressources humaines, l'impact sur l'écosystème à travers les relations avec les fournisseurs et les acteurs des chaînes de valeur, et enfin l'expérience de l'ensemble des parties prenantes du Groupe à travers la communication externe, l'image et les relations clients. Les Maisons et les régions étant particulièrement actives sur le terrain, le rôle du Groupe est avant tout de coordonner l'action vers la réalisation d'objectifs clés communs, de développer et de nourrir les synergies et de capturer l'impact.

4.2 Être ouvert à tous les talents

Depuis 2011, le Groupe et ses Maisons forment leurs recruteurs à la prévention des discriminations, de manière régulière et obligatoire. Des formats digitaux ont renforcé les formations dans les régions et Maisons. Entre 2020 et 2022, 73 % des recruteurs ont été formés à la non-discrimination. Ils ont suivi des sessions approfondies rappelant les engagements du Code de conduite Groupe, les enjeux de la marque employeur et aux risques des préjugés et des stéréotypes, dans le cadre du déploiement de politiques d'inclusion et de diversité en phase avec les évolutions de la société.

LVMH a célébré en 2022 la première semaine globale de l'inclusion au sein du Groupe : *LVMH Voices of Inclusion Week*. Afin de faire résonner toutes les voix à travers le Groupe sur le thème de la diversité et l'inclusion, cette semaine a mis en valeur les engagements et les initiatives des Maisons et des régions. Celles-ci se sont également mobilisées à travers plus de cent activations locales, régionales et internationales sur les thématiques en lien avec la diversité et l'inclusion : conférences ou ateliers de sensibilisation, lancement de réseaux d'employés, formations sur les biais inconscients, etc.

Afin de recenser l'ensemble des initiatives en matière de diversité et inclusion à travers le Groupe, LVMH a créé son observatoire et accélérateur de la diversité et de l'inclusion : l'Inclusion Index. Parrainé par Chantal Gaemperle, Directrice des ressources humaines et synergies Groupe, Jean-Jacques Guiony, Directeur financier Groupe, et Antoine Arnault, Image & Environnement Groupe, cet outil met en commun et encourage les Maisons et les régions à développer des initiatives en faveur de la diversité et l'inclusion. En 2022, ce sont plus de 120 initiatives qui ont été soumises et, pour la première année, l'ensemble des collaborateurs du Groupe a participé à la sélection des initiatives gagnantes dans les catégories « équité des genres » et « inclusion LGBTI+ ». Dans la catégorie « équité des genres », l'initiative Beyond Women's Career – EllesVMH, un programme transversal de mentorat porté par les Maisons en Espagne pour les femmes à haut potentiel, a remporté le prix. Dans la catégorie « LGBTI+ », Sephora s'est illustré pour son soutien au Grand Bal des Fiertés organisé par le MAG Jeunes.

LVMH a poursuivi son engagement à faire progresser et nourrir une culture inclusive à travers le Groupe, les Maisons et les régions. Des programmes ont été pilotés à l'échelle du Groupe tels que la formation à la non-discrimination, et la nouvelle formation digitale sur les biais inconscients. Lancée en 2022, celle-ci est ouverte à tous les employés du Groupe, des équipes de productions et de vente, aux cadres dirigeants. En étroite collaboration avec les Maisons, LVMH déploie également des formations en magasins sur la sensibilité interculturelle au sein de plusieurs Maisons.

LVMH s'assure régulièrement que ses pratiques de recrutement sont exemptes de discrimination. Le Groupe fait appel à une association indépendante, ISM Corum, pour réaliser des audits de ses pratiques. Initiés en 2008, ces audits couvrent le périmètre mondial depuis 2014. Ils prennent trois formes majeures, toutes déployées en 2022 : tests de discrimination sur les offres d'emploi publiées lors de campagnes déployées sur de longues périodes et à intervalles réguliers ; enquêtes statistiques sur le risque discriminatoire dans le processus de recrutement ; analyse de la conformité des offres d'emploi et des évaluations. Les résultats

des audits sont présentés aux Directions des ressources humaines du Groupe et des Maisons, aux correspondants RSE ainsi qu'aux responsables de la Diversité et inclusion, et sont suivis de plans d'actions adéquats.

En 2021, le Groupe s'est engagé dans une refonte de son Code de conduite Recrutement dont la version finale est attendue pour 2023.

4.3 Être engagé en matière d'emploi pour les personnes en situation de handicap

Engagé depuis une quinzaine d'années en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi des personnes en situation de handicap, LVMH déploie un programme ambitieux pour leur inclusion par le recrutement, le maintien en emploi et l'accessibilité. Le Groupe affirme que le handicap est parfaitement compatible avec l'univers du luxe et qu'il contribue lui aussi à son excellence. Le Groupe est membre du Réseau mondial entreprises et handicap de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dont il a signé la Charte. Lors de la célébration de l'engagement du Groupe en décembre 2021, Chantal Gaemperle, Directrice des ressources humaines et synergies Groupe, a annoncé l'objectif de LVMH d'atteindre 2% de salariés en situation de handicap d'ici à 2025 au niveau mondial. En 2022, cet objectif a été complété par un objectif d'accessibilité des sites internet du Groupe et des Maisons.

Depuis 2007, la Mission Handicap pilote la démarche et l'ambition du Groupe à l'international. Elle s'appuie sur un réseau de 90 correspondants RSE et handicap en Maisons qui se réunissent régulièrement.

Dans les régions du monde où LVMH est présent, le Groupe met en œuvre des actions adaptées aux enjeux spécifiques. Les Maisons déploient de nombreux plans d'actions pour favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap (stages, recrutements, formations, aménagements de postes, etc.). Aux États-Unis, Sephora déploie depuis 2017 un programme pour atteindre son objectif de recrutement de 30% de personnes en situation de handicap dans ses cinq centres logistiques. Avec 109 recrutements cette année, ses centres de distribution emploient désormais 10% personnes en situation de handicap. En Chine, la Maison Louis Vuitton a recruté 35 salariés en situation de handicap pour réaliser les personnalisations de produits. En Corée du Sud, les Maisons de LVMH ont innové avec un programme de recrutement qui associe inclusion et bien-être des salariés. En 2022, LVMH Parfums & Cosmétiques Corée du Sud a recruté onze salariés en situation de handicap (représentant près de 5% de l'ensemble des recrutements).

En France, pour favoriser l'employabilité des personnes en situation de handicap, un programme d'alternance a été lancé. Depuis 2014, 102 personnes en situation de handicap ont ainsi bénéficié d'un contrat d'alternance dans les Maisons du Groupe. Depuis 2020, le programme particulier de Sephora a permis, à lui seul, de recruter en alternance 43 personnes en situation de handicap. Lors des campagnes de recrutement, la sélection des candidats se base sur des mises en situation professionnelle, ce qui assure une évaluation objective des aptitudes, des compétences et du potentiel de chacun, quel que soit le parcours des personnes. Certaines Maisons ont signé des accords d'entreprise en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, comme les Maisons Hennessy, Christian Dior Couture, et prochainement le groupe Le Parisien-Les Echos.

LVMH accompagne également ses collaborateurs qui déclarent une situation de handicap. Les Maisons proposent des solutions de maintien dans l'emploi adaptées à chaque cas. Lorsque c'est nécessaire, elles aménagent les postes ou accompagnent la personne vers un changement d'activité. Pour maintenir l'emploi de certains collaborateurs en situation de handicap, Moët & Chandon a créé en 2011 une entreprise adaptée : MHEA. Les salariés concernés peuvent ainsi poursuivre leur activité professionnelle tout en conservant des conditions de travail parfaitement adaptées. Depuis sa création, l'entreprise adaptée a embauché plus de 90 personnes. La Maison Guerlain a déployé une démarche innovante d'adaptation des postes, en partenariat avec les associations Vivre Et Travailler Autrement et PEP 28. Elle a étudié et adapté les postes de travail, formé des personnes et leurs encadrants pour permettre à des personnes ayant un autisme sévère d'intégrer l'usine de Chartres. Depuis 2021, trois salariés avec autisme sévère ont été recrutés en CDI.

En 2022, le taux d'emploi de personnes en situation de handicap du groupe LVMH au niveau mondial s'élevait à 1,4%, ce qui représente 2 787 employés.

4.4 Assurer l'égalité femmes-hommes

La mixité professionnelle fait partie intégrante de la culture de LVMH, d'autant plus que les femmes représentent 71% des talents du Groupe. Formellement engagé en faveur de l'équité entre les femmes et les hommes et d'une mixité au plus haut niveau, le Groupe place le développement professionnel des femmes, et plus largement la pleine expression de leur rôle, au cœur de sa stratégie de ressources humaines. LVMH a pour

objectif d'atteindre la parité au niveau des postes clés d'ici à 2025. Le Groupe et ses Maisons se sont publiquement engagés en 2022 à atteindre l'équité salariale à l'horizon 2025 au niveau mondial, un sujet sur lequel ils travaillent déjà depuis plusieurs années. Le Groupe est également signataire depuis 2013 des Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies, se positionnant ainsi comme une entreprise leader et pionnière dans ce domaine.

Avec son programme EllesVMH qui a fêté ses 15 ans en 2022, LVMH souhaite atteindre son objectif de parité. Le Groupe collabore avec ses Maisons afin de mettre en place des programmes spécifiques pour renforcer la présence des femmes à tous les niveaux de l'organisation et les soutenir à chaque étape de leur carrière. LVMH compte 45% de femmes aux postes clés en 2022 – contre 23% en 2007 – et 17 Maisons du Groupe ont à leur tête une Présidente. LVMH a obtenu 91,8 points sur 100 à l'Index de l'égalité professionnelle du gouvernement français en 2022.

Le Groupe, à travers EllesVMH, met en place de nombreux programmes et outils de formation pour accompagner et accélérer le développement des femmes à tous les niveaux. Les initiatives comptent par exemple EllesVMH Mentoring & Coaching à la LVMH House pour les femmes à haut potentiel, mais également des programmes régionaux, avec notamment Futur'Elles en Asie-Pacifique ou Beyond Women's Career – EllesVMH en Espagne. Outre les programmes dédiés, LVMH a également mis en place SHERO, une plate-forme digitale interne mondiale, créée par les collaborateurs. Regroupant articles, vidéos et podcasts, elle accompagne les collaboratrices dans leur carrière. Elle a été utilisée par plus de 70.000 collaborateurs depuis son lancement en 2019. En 2021, le Groupe a lancé la SHERO Academy qui propose des formations accessibles en ligne et de nouveaux modules réguliers pour accompagner les talents à réaliser leurs ambitions professionnelles.

Enfin, EllesVMH ne serait rien sans le soutien de son réseau international de femmes et d'hommes, véritables ambassadeurs

de cet engagement fort du Groupe, qui sensibilisent continuellement les équipes, soutiennent et mentorent des talents, et organisent des moments de partage avec des experts internes ou externes. Les réseaux d'employés EllesVMH, déjà présents aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Asie et depuis 2022 en France, contribuent largement à la mise en place d'actions pour favoriser l'équité des genres au sein du Groupe et atteindre la parité au niveau des postes clés.

Comme chaque année, le Groupe a célébré la Journée internationale des droits des femmes par une campagne interne. Celle-ci a donné lieu à la consultation de l'ensemble des talents du Groupe sur le futur de l'initiative EllesVMH et à la définition des axes prioritaires pour les années à venir. L'ensemble des collaborateurs a également été appelé à participer à la sélection des meilleures initiatives mises en place par les Maisons et les régions en faveur de l'équité des genres. Pour compléter cette démarche et renforcer son impact positif sur la société en dehors du lieu de travail, LVMH a noué un partenariat en France avec Make.org, première plate-forme citoyenne européenne d'engagement et de collaboration. Le Groupe souhaite ainsi agir concrètement pour transformer positivement la société en connectant des idées de citoyens à un réseau d'associations et d'acteurs institutionnels. La campagne de Make.org rassemble la société civile autour de nouvelles solutions pour une plus grande équité des genres. Enfin, des cadres dirigeantes du Groupe ont pris la parole en externe sur les réseaux sociaux du Groupe pour partager leur expérience, transmettre aux jeunes générations et inspirer en tant que rôles modèles.

Représentativité des femmes dans les recrutements et dans les effectifs du Groupe^(a)

(% de femmes)	Recrutements			Effectifs Groupe		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Répartition par groupe d'activités						
Vins et Spiritueux	51	49	49	40	39	38
Mode et Maroquinerie	63	66	66	66	67	67
Parfums et Cosmétiques	83	85	84	82	82	82
Montres et Joaillerie	61	67	58	64	65	59
Distribution sélective	85	84	82	84	83	83
Autres activités	50	45	37	45	39	38
Répartition par catégorie professionnelle						
Cadres	65	67	64	65	65	64
Techniciens/Responsables d'équipe	65	68	67	65	67	66
Employés administratifs/Personnel de vente	79	78	79	78	78	79
Personnel de production	56	62	56	61	60	57
Répartition par zone géographique						
France	67	65	64	66	64	64
Europe (hors France)	68	72	72	69	70	71
États-Unis	80	77	80	75	74	75
Japon	68	65	71	72	72	73
Asie (hors Japon)	69	74	73	75	76	76
Autres marchés	75	72	70	67	66	67
Groupe LVMH	73	74	73	71	71	71

(a) Sous contrat à durée indéterminée, incluant les mobilités et les titularisations CDD vers CDI.

4.5 Lutter contre les discriminations à l'égard des personnes lesbiennes, Gay, Bisexuelles, Trans, Intersexe (LGBTI+)

LVMH veille à promouvoir et assurer un environnement de travail respectueux de tous, dans lequel chacun peut contribuer et se développer, dans le respect de son identité de genre et de son orientation sexuelle. Depuis 2019, le Groupe est signataire des normes mondiales de conduite contre la discrimination de la communauté LGBTI+ en entreprise promulguées par les Nations Unies. Le Groupe et 20 de ses Maisons ont réaffirmé leur engagement en 2022 avec la signature de la Charte d'engagement LGBT+ de L'Autre Cercle, association française de référence sur l'inclusion LGBT+ au travail.

Engagé depuis plusieurs années sur l'inclusion des personnes LGBTI+ au travail, LVMH a pris la parole à de nombreuses reprises en 2022 sur ce sujet. À l'occasion de la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie, le Groupe a soutenu une production sur les LGBTphobies ordinaires en partenariat avec le magazine Têtu. À destination du grand public, ce mini-film sensibilise sur ces micro-agressions du quotidien aux conséquences réelles sur les personnes qui les subissent. À l'occasion

du mois des fiertés, LVMH a produit une série à la rencontre des talents du Groupe qui s'engagent au quotidien pour davantage de diversité et d'inclusion. Antoni Porowski, envoyé spécial du Groupe, a ainsi interviewé des membres de la communauté et leurs alliés, dans leurs environnements de travail, des boutiques aux bureaux, à New York, de Paris et Singapour. Créé aux États-Unis en 2019, le réseau d'employés LGBTI+ et leurs alliés, LVMH Pride, s'est développé en Asie-Pacifique en 2020, au Royaume-Uni en 2021. Il s'est étendu en France en 2022 à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les LGBTphobies. Ces réseaux fédèrent les membres autour d'actions de sensibilisation, de formation, de mentoring et d'événements de networking.

Les Maisons du Groupe innovent également chaque jour au plus proche du terrain. Elles portent leurs propres initiatives, comme la création de réseaux d'employés chez Celine et Sephora, des partenariats associatifs chez Belmond ou encore des actions de sensibilisation menées par Glenmorangie, Starboard Cruise Services et Loro Piana.

4.6 Accompagner les seniors

Les collaborateurs les plus expérimentés sont précieux notamment pour la transmission des savoir-faire et des valeurs du Groupe. Les enjeux liés aux seniors sont abordés de façon spécifique selon les zones géographiques. Les 50 ans et plus représentent 22% de l'effectif en France et 14% à l'international en 2022.

LVMH veille à maintenir dans l'emploi les talents plus âgés en continuant à leur offrir un environnement de travail épanouissant et motivant. Le Groupe s'engage à proposer une dynamique d'évolution professionnelle par le biais d'initiatives qui s'inscrivent dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Elles prennent par exemple en compte l'allongement de la vie active, l'aménagement des postes ou des temps de travail ou encore un suivi médical adapté au

contexte de la pandémie. LVMH accompagne également les départs à la retraite. À titre d'exemple, la holding du Groupe poursuit son programme « SWITCH » lancé en 2021 à destination des salariés en fin de carrière. Ce parcours dédié les informe sur les systèmes de retraite et les accompagne lors de cette transition. La Maison Hennessy a mis en place un contrat générationnel qui vise à maintenir dans l'emploi les salariés âgés de 57 ans et plus ainsi que des aménagements de fin de carrière. Glenmorangie a organisé des ateliers autour des thématiques du départ en retraite pour accompagner ses talents et propose également la réduction du temps de travail des salariés seniors tout en maintenant leurs conditions salariales. D'autres Maisons du Groupe ont célébré les 10, 20, 30 années de carrière de leurs talents.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

Solidarité et mécénat

1.	IMPACT ET IMPLICATION SOCIALE TERRITORIALE	132
1.1	Soutenir l'emploi, l'entrepreneuriat et le développement local	132
1.2	Accompagner l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi	133
1.3	Faciliter l'insertion des personnes en situation de handicap	133
2.	UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE AU SOUTIEN DE CAUSES HUMANITAIRES ET SOCIALES	134
2.1	Favoriser l'accès à l'éducation des jeunes	134
2.2	Aider les populations fragilisées	135
3.	UNE ACTION DE MÉCÉNAT AU SERVICE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION	136
3.1	Culture, patrimoine et création contemporaine	136
3.2	Initiatives en faveur de l'éducation artistique	137
3.3	Solidarité envers la recherche médicale et certaines causes sociales	137

LVMH a pour ambition d'étendre son impact social positif au-delà du périmètre de son activité et de celle de sa chaîne de valeur. Pour cela, le Groupe et ses Maisons s'engagent sur trois domaines d'action : l'implication sociale territoriale, l'engagement solidaire pour des causes humanitaires et sociales, et le mécénat au service de la culture et de la création. Les Maisons déploient leurs propres démarches en fonction de leurs enjeux et contextes, le Groupe assurant une coordination et une impulsion d'ensemble.

LVMH et ses Maisons participent à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et des personnes en situation de handicap. Ils soutiennent fidèlement plusieurs

causes humanitaires et sociales, au plus près de leurs territoires d'implantation comme à l'international. Enfin, LVMH et ses Maisons poursuivent leurs actions de mécénat, convaincus de l'impact culturel et sociétal que porte l'accès de tous au patrimoine, à l'art et à la mode et désireux de faire émerger les talents de demain. Tous sont particulièrement attentifs à promouvoir, par ces actions sociétales, l'égalité des chances en faveur des jeunes et des populations défavorisées.

En 2022, hors mécénat, les Maisons du Groupe ont soutenu plus de 900 partenariats avec des associations, fondations ou initiatives grâce à la mobilisation de plus de 45 800 collaborateurs, qui se sont activement engagés sur le terrain.

1. IMPACT ET IMPLICATION SOCIALE TERRITORIALE

Fidèles à leurs implantations historiques, LVMH et ses Maisons créent des emplois sur leurs territoires. Mobilisés pour l'entrepreneuriat et l'accès équitable à la création d'entreprise, le Groupe et ses Maisons s'associent également à des initiatives reconnues pour l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

1.1 Soutenir l'emploi, l'entrepreneuriat et le développement local

LVMH concourt au dynamisme économique et social des territoires d'implantation de son écosystème. Son activité génère une contribution aux recettes publiques des pays et des régions d'implantation de ses propres sites et de ses partenaires, et une croissance soutenue de ses Maisons. Celles-ci créent de nombreux emplois en région, notamment par l'extension du réseau des boutiques en propre.

De nombreuses sociétés du Groupe sont implantées historiquement dans les provinces françaises et sont des acteurs importants du développement de l'emploi local : Hennessy à Cognac, Moët & Chandon et Veuve Clicquot en Champagne, Louis Vuitton et ses 17 ateliers provinciaux, Parfums Christian Dior à Saint-Jean-de-Braye, près d'Orléans, et à Chartres, comme Guerlain. En relation avec les collectivités locales, elles participent aux politiques de développement territorial dans les domaines de la culture, de l'éducation et de l'emploi.

Le groupe LVMH est mobilisé de longue date en faveur de l'entrepreneuriat. Dans l'optique de lier *open innovation*, *business développement* et nouvelles façons d'apprendre, le Groupe anime depuis 2018 La Maison des Startups. Ce programme d'accélération de startups dans l'univers du luxe est hébergé au sein de Station F, le plus grand campus de startups du monde. La Maison des Startups constitue un point d'entrée vers les Maisons du Groupe. Il illustre la vocation entrepreneuriale de LVMH en offrant aux entrepreneurs l'opportunité d'imaginer le futur du luxe et du Groupe en collaboration avec différents acteurs au sein d'un écosystème innovant.

Avec son programme international « BOLD », Veuve Clicquot encourage des générations de femmes entrepreneuses à être toujours plus audacieuses et leur apporte un accompagnement concret. Lors du cinquantième anniversaire de ce programme, le 1^{er} décembre 2022, deux lauréates ont été mises en lumière en recevant le « Bold Woman Award » et le « Bold Future Award ». À cette occasion, la Maison a révélé le lancement d'un outil inédit et concret pour briser les frontières culturelles et géographiques de l'entrepreneuriat féminin : la Bold Open Data Base. De même, Sephora soutient les femmes entrepreneuses, moins représentées que leurs pairs masculins. La Maison accompagne les femmes créatrices de startups dans tous les domaines du secteur de la beauté et dans différents pays du monde. En 2022, le programme « Sephora Accelerate » a accentué son action auprès de femmes noires en manque de mentorat et de financement. Depuis son lancement en 2016, Sephora a ainsi soutenu 96 femmes.

Certains secteurs traditionnellement plus masculins mettent en place des actions pour attirer les candidatures féminines. Dans celui des vins et spiritueux, un certain nombre d'initiatives visent à faire progresser la parité. Ainsi, en 2022, Hennessy a organisé la 9^e édition de « Vignoble au féminin », un forum de rencontre et d'échange réunissant 200 viticultrices et visant à encourager les vocations féminines. En novembre 2022, LVMH et les magazines ELLE ont organisé la deuxième édition du Prix des Artisanes, avec le soutien de l'Institut National des Métiers d'Art et du réseau Artisans d'Avenir. Ce prix fait rayonner les savoir-faire de femmes exerçant des métiers d'art et d'excellence dans les domaines de la mode, du design et des arts de la table, de la vigne et du vin, et de la sauvegarde du patrimoine français. Sélectionnées parmi 600 candidates, quatre lauréates ont été récompensées par un jury d'exception.

1.2 Accompagner l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi

Acteur économique majeur dans plusieurs bassins d'emploi, LVMH est attentif aux spécificités sociales régionales. Le Groupe et ses Maisons ont développé des partenariats avec des associations et des ONG afin d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées ou minorées dans l'emploi.

En France, le Groupe a noué un partenariat durable avec Nos Quartiers ont des Talents, qui œuvre pour l'égalité vers l'emploi. Il siège au Conseil d'administration de l'association depuis sa création. La mobilisation des collaborateurs en faveur de ce partenariat ne cesse de s'accroître d'année en année. En 2022, 197 cadres ont parrainé et marrainé de jeunes diplômés issus d'univers sociaux défavorisés. Depuis 2007, 858 jeunes ont trouvé un emploi après avoir été parrainés par un collaborateur du Groupe.

Pour accélérer l'accès à l'emploi, LVMH crée et anime des sessions de « job coaching ». Les recruteurs et les conseillers beauté des Maisons accompagnent les chercheurs d'emploi et les aident à développer leur confiance en eux. Les bénéficiaires sont identifiés par les partenaires du Groupe œuvrant pour l'insertion des publics minorés dans l'emploi.

Créés par Madame Brigitte Macron avec l'aide du groupe LVMH, les campus LIVE – L'Institut des Vocations pour l'Emploi – s'adressent aux adultes de plus de 25 ans qui veulent rebondir professionnellement. Après une longue période d'inactivité ou de difficultés personnelles, cet institut vise à les accompagner dans la reprise de leur parcours. Trois campus ont déjà ouvert : à Clichy-sous-Bois, en région parisienne en 2019, puis à Valence, dans la Drôme, et à Roubaix, dans le nord de la France en 2021. Plus de 500 personnes ont été accompagnées depuis la première inauguration et les quatre cinquièmes d'entre elles ont concrétisé leur projet par un emploi ou une formation. En septembre 2022, 160 nouvelles personnes ont été accueillies sur les trois campus, pour un accompagnement de 18 semaines. Chaque campus accueille deux promotions par an.

Autre programme exemplaire, « Classes for confidence » de Sephora s'adresse aux femmes qui traversent des changements de vie majeurs : personnes touchées par le cancer, éloignées de l'emploi ou transgenres. La Maison leur offre à la fois une formation de mise en beauté et un coaching pour se présenter et exprimer leur confiance. De nombreuses classes ont été dispensées à l'international. Elles ont démarré aux États-Unis et au Canada et se renforcent dans les pays européens (France, Pologne, Espagne, Italie, Grèce, Danemark et Portugal). Depuis son lancement en 2015, plus de 126 000 personnes ont participé à près de 2 800 classes.

En 2022, Loro Piana a lancé la deuxième édition de son opération « Women Way to Independence » (WWTI). Au sein de ses implantations géographiques à l'international, elle accompagne financièrement des associations et des ONG œuvrant dans le domaine de l'autonomisation des femmes défavorisées dans le monde. Plus de 190 femmes avaient déjà été accompagnées à travers ce projet en 2021. En 2022, le projet a été poursuivi, en collaboration avec d'anciennes et de nouvelles associations, aidant 44 femmes dans leur cheminement vers l'indépendance.

Dans le prolongement de son engagement pour la préservation et la transmission des savoir-faire et des métiers de la création, LVMH a renouvelé son soutien à La Fabrique Nomade pour la quatrième année consécutive. Fondée en 2016, cette association agit pour l'insertion professionnelle des artisans d'art réfugiés et migrants en France, afin qu'ils trouvent leur juste place dans la société grâce à leur savoir-faire. À travers les collections annuelles « Traits d'union », l'association offre un espace unique d'expression pour ses artisans. Le partenariat entre LVMH et La Fabrique Nomade se traduit par des rencontres, des formations, du mécénat de compétences, des opportunités d'insertion professionnelle de certains artisans, des projets de collaborations avec nos Maisons ou encore par la création de synergies avec d'autres initiatives du Groupe.

1.3 Faciliter l'insertion des personnes en situation de handicap

L'insertion professionnelle et l'emploi des personnes en situation de handicap sont deux engagements historiques de la responsabilité sociale de LVMH. Ils révèlent les principes essentiels portés par le Groupe : le respect de la singularité de chacun et l'équité garantissant l'égalité des chances sur des critères objectifs.

LVMH travaille avec des structures spécialisées dans la formation des jeunes en situation de handicap et dans l'insertion sociale et professionnelle.

En France, le Groupe a cofondé l'association ARPEJEH (Accompagner la Réalisation des Projets d'Études de Jeunes Élèves et Étudiants Handicapés). Elle rassemble plus d'une centaine d'entreprises engagées pour la formation de jeunes

en situation de handicap. Leurs collaborateurs participent volontairement à ces programmes. En 2022, 425 jeunes en ont bénéficié.

LVMH incite aussi ses Maisons à développer leurs relations avec le secteur protégé et adapté. Celui-ci permet à une personne connaissant une situation de handicap lourd, définitive ou passagère, d'exercer une activité dans un milieu adapté. Les prestations confiées au secteur protégé et adapté ont représenté 13 millions d'euros en 2022, dans la continuité du montant engagé en 2021.

Moët Hennessy Diageo a soutenu au Japon, pour la troisième année consécutive, l'autonomie d'artistes en situation de handicap.

2. UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE AU SOUTIEN DE CAUSES HUMANITAIRES ET SOCIALES

LVMH souhaite contribuer à l'égalité des chances, en ouvrant aux jeunes générations la possibilité de créer leur propre parcours d'excellence. Avec leurs collaborateurs, le Groupe et ses Maisons mènent de multiples actions en faveur des élèves de toutes

origines : bourses d'études, parrainage, mentorat, rencontres, etc. De plus, le Groupe et ses Maisons poursuivent fidèlement leur aide aux populations fragilisées, que ce soit dans leurs territoires d'implantation ou à l'international.

2.1 Favoriser l'accès à l'éducation des jeunes

LVMH souhaite mettre l'excellence des Maisons au service de l'égalité des chances en élargissant l'accès des jeunes à l'éducation. À cet effet, au plus près des réalités locales et en fonction de leurs implantations, les Maisons tissent de nombreux partenariats avec les écoles.

LVMH encourage l'accès à l'enseignement supérieur de tous les élèves, quelles que soient leurs origines familiales, sociales et culturelles. Partenaire du dispositif des « Conventions d'éducation prioritaire » de l'Institut d'Études Politiques (Sciences Po Paris), LVMH finance des bourses d'études et encourage ses managers à parrainer des jeunes de cette filière. En 2021, LVMH a reconduit son engagement pour cinq ans. Au total, 26 étudiants étaient accompagnés par des managers du Groupe en 2022 (contre 26 en 2021 et 17 en 2020).

En 2022, LVMH a poursuivi son partenariat avec Clichy-sous-Bois et Montfermeil, villes situées dans le département de la Seine-Saint-Denis aux populations jeunes et diverses. Porté par une ambition commune d'excellence, ce programme contribue à faciliter l'insertion de jeunes issus de quartiers défavorisés et la cohésion sociale. Il déploie une palette d'actions : stages de découverte de l'entreprise – maintenus malgré le contexte sanitaire – pour 78 collégiens en 2022, visites des Maisons du Groupe, soutien à la recherche d'emploi, etc. Les jeunes de ces collèges ont également été conviés aux Journées Particulières LVMH et à l'événement annuel SHOW ME qui rassemble et célèbre tous les acteurs des Métiers d'Excellence LVMH, des apprentis aux virtuoses. Ils y ont découvert les métiers de la création, de l'artisanat et de l'expérience client. En mars 2022, LVMH a lancé « You and ME », le salon LVMH de l'orientation et du recrutement dédié aux Métiers d'Excellence. Cette tournée organisée dans cinq villes de France a commencé à Clichy-sous-Bois, partenaire historique LVMH, en présence de Tony Parker, célèbre basketteur international et parrain de « You and ME ». À la rencontre de collégiens, lycéens, étudiants et personnes en reconversion, le Groupe leur a fait découvrir ses métiers de savoir-faire et proposé 1 200 contrats dans ses Métiers d'Excellence (stage, alternance, CDD et CDI). LVMH parraine également le « Défilé Cultures et Création » de Montfermeil qui met en exergue les talents créatifs du territoire. En amont de l'événement, le Groupe forme les jeunes en master classes et organise des

rencontres avec les créateurs et artisans. Lors du défilé, LVMH décerne les Prix « RSE Jeune Talent LVMH » et « Jeune Talent » et ouvre ainsi la possibilité à des jeunes passionnés par la création, mais éloignés de l'univers de la mode, de se faire reconnaître. Nouveauté en 2022, la Maison Guerlain a décerné un « Prix Mise en beauté » à une jeune passionnée candidate du Lycée professionnel Alfred Nobel de Clichy-sous-Bois et lui a offert un stage de découverte du métier de maquilleur qui a débouché sur son embauche en apprentissage à la boutique Guerlain du 68 Champs-Élysées.

Dans le cadre d'un partenariat engagé en 2021 avec Harlem's Fashion Row (HFR) pour encourager et renforcer la diversité et l'inclusion dans l'univers de la mode, LVMH Amérique du Nord a célébré le 6 septembre à New York le 15^e anniversaire du Fashion Show & Style Awards (FSSA) de HFR, en partenariat avec les Maisons Moët Hennessy Amérique du Nord, Christian Dior, Louis Vuitton, Benefit Cosmetics, Tiffany & Co. et Sephora. Cette soirée fut également l'occasion d'inaugurer le premier « Virgil Abloh Award Presented by LVMH », remis à l'actrice Issa Rae par Shannon Abloh. Ce partenariat s'inscrit dans le long-terme avec de multiples activations engagées en 2022. Par exemple, en mai 2022, la Maison Louis Vuitton a reçu 75 designers de HFR dans ses bureaux pour une journée de panels et mentoring, initiant des connexions enrichissantes pour les designers autant que pour les collaborateurs de la Maison. Louis Vuitton a également soutenu financièrement les trois designers sélectionnés pour présenter leurs collections pendant la Fashion Week de septembre 2022. La Maison Tiffany s'est associée à HFR pour parrainer le sommet « ICON 360 HBCU », poursuivant ainsi son engagement envers l'expansion des initiatives pour les HBCU. Il s'agit notamment de co-sponsoriser la série de conférences « Tenacity Talks », ainsi que d'accueillir des étudiants de la North Carolina A&T State University pour une visite de l'atelier de conception et d'innovation de bijoux.

Enfin, en partenariat avec les Fondations BeyGOOD et Shawn Carter, Tiffany & Co. attribue 2 millions de dollars de bourses d'études à des étudiants de cinq collèges et universités historiquement noirs (HBCU) : 57 talentueux étudiants ont été bénéficiaires de la bourse About Love.

Différentes Maisons sont engagées dans des programmes en faveur de jeunes issus de minorités. À titre d'exemple, Hennessy soutient des collaborations artistiques à la Barbade, à Hong Kong, à Taïwan, en Afrique du Sud, au Nigeria, au Ghana, en Tanzanie et au Mexique. Aux États-Unis, la Maison de vins et spiritueux soutient à hauteur de 2,4 millions de dollars les programmes «Hennessy Fellows» et «Never Stop Never Settle Society». Ils accompagnent des étudiants Africains-Américains diplômés d'établissements historiquement noirs ou entrepreneurs de projets à impact. En 2022, quarante étudiants et vingt entrepreneurs ont bénéficié d'un soutien financier, d'un mentorat par des managers et directeurs de la Maison et d'une médiatisation de leur projet.

La Maison Dior a renouvelé son engagement envers les jeunes femmes en organisant une conférence internationale Women@Dior au siège de l'UNESCO à Paris le 23 mars 2022. Unique, le programme de Mentorat et d'Éducation Women@Dior accompagne les jeunes étudiantes dans la construction de leur carrière et leur rôle de futures leaders dans un monde plus

durable. Cette année, 380 femmes mentorées du monde entier ont pu en bénéficier.

En France, Givenchy Parfums est partenaire de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris et plus particulièrement de sa classe préparatoire Via Ferrata. La Maison accompagne pour une durée de trois ans les étudiants provenant de différents horizons sociaux et culturels en les aidant à se préparer aux concours d'entrée d'établissements supérieurs d'enseignement artistique. Le partenariat permet de doubler les effectifs de cette classe préparatoire qui accueillait jusqu'à présent 25 étudiants par an.

En juillet 2022, Tiffany & Co. a lancé «Tiffany Atrium», une plate-forme d'impact social qui offre des opportunités aux communautés historiquement sous-représentées. La mission de la plate-forme est de créer un secteur de la bijouterie plus diversifié et inclusif grâce à l'engagement, au *leadership* et à l'apprentissage, reflétés dans les trois piliers fondamentaux de Tiffany Atrium : créativité, éducation et communauté.

2.2 Aider les populations fragilisées

LVMH et ses Maisons se montrent attentifs aux populations défavorisées présentes sur leurs territoires d'implantation. Leur contribution se manifeste par l'implication des collaborateurs, le don de produits et des soutiens financiers.

La situation dramatique en Ukraine a naturellement mobilisé le Groupe et ses Maisons. Le groupe LVMH a fait une donation de cinq millions d'euros au Comité International de la Croix-Rouge. De leur côté, les Maisons ont prolongé cet effort. À titre d'exemple, Loro Piana a versé une aide de 650 000 euros au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) qui a soutenu la création de vingt centres logistiques dans les pays frontaliers de l'Ukraine pour l'accueil des familles et le soutien scolaire des enfants et mineurs non accompagnés. 40 000 enfants ont bénéficié de kits pédagogiques adaptés. Hennessy a versé une aide de 600 000 euros à différentes associations œuvrant en faveur de l'accueil des réfugiés en France.

Tiffany & Co. a accordé une subvention à CARE, l'organisation humanitaire mondiale, pour aider les femmes à atteindre la justice et l'égalité économiques, avec pour objectif de toucher plus de 5 000 femmes. Grâce au soutien de Tiffany & Co., CARE propose des formations à l'entrepreneuriat qui renforcent l'indépendance économique des femmes et les aident à développer leurs entreprises au Botswana, au Lesotho, en Sierra Leone, en Afrique du Sud et en Tanzanie.

Pour mémoire, en 2016, Louis Vuitton a initié un partenariat international avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Celui-ci a récolté, depuis son lancement, plus de

vingt millions de dollars au profit des enfants vulnérables confrontés à des situations d'urgence. Depuis 2021, les collaborateurs en France soutiennent volontairement cette cause par des micro-dons prélevés sur leurs salaires.

En Italie, dès 2009, Bulgari a décidé de s'impliquer aux côtés de Save The Children. Grâce à sa collection de joaillerie personnalisée éponyme lancée en 2022, ainsi qu'à 122 autres initiatives dans le Monde, la Maison a reversé plus de 110 millions de dollars depuis cette date pour plus de deux millions d'enfants bénéficiaires. Les ventes de la collection de bijoux Bulgari X Save The Children ont contribué à soutenir cette initiative et ont permis au partenariat d'atteindre des objectifs de plus en plus ambitieux. À travers ce soutien financier important, Bulgari souhaite en priorité contribuer à leur garantir une éducation de qualité.

Depuis 2017, Fendi est partenaire de la Coopérative Sociale Lai Momo et de son laboratoire de mode durable Cartiera. Les deux organisations opèrent dans le domaine de l'immigration et du dialogue interculturel, dans le cadre de l'Alliance des Nations Unies pour une mode durable. Elles offrent de nouvelles possibilités d'emploi et d'intégration sociale aux migrants et aux demandeurs d'asile politique par le biais de programmes de formation à la couture et au travail du cuir.

En 2022, à l'occasion de la dixième édition de son Dîner des Maisons engagées, LVMH a maintenu son soutien financier et humain à la lutte contre la drépanocytose, dans le cadre de son partenariat avec l'Hôpital Robert Debré de Paris.

3. UNE ACTION DE MÉCÉNAT AU SERVICE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

Depuis plus de 25 ans, LVMH met en œuvre un mécénat exprimant les valeurs de créativité et de solidarité communes au Groupe et à ses Maisons. Acteur déterminé du monde culturel et de l'éducation artistique, LVMH soutient et fédère autour de lui des talents artistiques, intellectuels, scientifiques. Son mécénat fait rayonner le patrimoine, l'art, la mode, la diffusion

des connaissances et l'éducation artistique auprès du public le plus large et le plus divers. Le mécénat est aussi l'expression de la conscience solidaire et citoyenne du Groupe, qui s'engage aux côtés de la recherche médicale et d'actions sociétales au bénéfice des plus fragiles.

3.1 Culture, patrimoine et création contemporaine

3.1.1 Restauration et enrichissement du patrimoine historique

Depuis quatre ans, LVMH reste fidèle à son engagement pour le sauvetage de Notre-Dame de Paris, dont le chantier de restauration s'étalera encore sur plusieurs années. Au lendemain de l'incendie qui avait ravagé le monument en 2019, M. Bernard Arnault avait annoncé le don de 200 millions d'euros – à parts égales entre LVMH et Agache – afin de contribuer à la reconstruction de Notre-Dame.

3.1.2 Engagements en faveur de la création, de la culture et de sa diffusion

LVMH a maintenu son soutien à la présentation de *La ménagerie de verre* de Tennessee Williams au Théâtre de l'Odéon, dans une mise en scène d'Ivo van Hove. Deux fois interrompue par la pandémie, celle-ci a ainsi pu se produire en une série complète de représentation en 2022.

Fidèle mécène de Nuit Blanche depuis sa création, LVMH soutient à travers cet événement la scène artistique française et internationale et la rencontre, au cœur de Paris, d'un large public avec les artistes contemporains. En 2022, LVMH s'est de nouveau engagé auprès de la Ville de Paris pour ce rendez-vous majeur de la vie culturelle de la capitale. Installations d'art contemporain et événements spéciaux à l'occasion de son vingtième anniversaire : Nuit Blanche a attiré plus d'un million de visiteurs.

LVMH a également maintenu son soutien à l'Institut Giacometti, à Paris, pour le développement de son programme scientifique et culturel et ses expositions temporaires.

LVMH apporte également son soutien à la Fondation du Collège de France.

3.1.3 LVMH Prize

Cette année, la finale de la neuvième édition du Prix LVMH pour les jeunes créateurs de mode s'est à nouveau déroulée en public. Les huit finalistes ont été choisis par le comité des Experts du Prix.

Le Jury a décerné le Prix LVMH à Steven Stokey Daley, 25 ans, un créateur britannique fondateur de S.S. Daley, une marque de prêt-à-porter féminin et masculin. Il a reçu une dotation de 300 000 euros et bénéficiera d'un mentorat d'un an au sein du groupe LVMH. Le Prix Karl Lagerfeld a été décerné à deux créateurs américains : Eli Russell Linnertz pour sa marque ERL, et Idris Balogun pour Winnie New York. Ils ont perçu une dotation de 150 000 euros chacun et bénéficieront d'une année de mentorat.

Le Prix LVMH pour les Jeunes Créateurs de Mode souhaite accompagner les lauréats pour faciliter l'intégration des sujets environnementaux dans leurs processus de création et de production. Chacun bénéficiera d'un accompagnement spécifique et d'une dotation de 20 000 euros et 10 000 euros respectivement sur la plate-forme Nona Source, qui donne une seconde vie aux stocks dormants de matières des Maisons de Mode et Maroquinerie du Groupe.

Entre 2014 et 2022, le Prix LVMH a reçu plus de 10 000 candidatures de tous les continents.

3.1.4 La Fondation Louis Vuitton

Depuis son ouverture en 2014, La Fondation Louis Vuitton⁽¹⁾ poursuit son déploiement parmi les institutions majeures de la scène artistique mondiale et rencontre un très large succès auprès du public français et international. En huit ans, elle a déjà accueilli plus de sept millions de visiteurs venus du monde entier.

(1) Fondation Louis Vuitton

Fondation d'entreprise créée par arrêté préfectoral publié au Journal Officiel le 18 novembre 2006, la Fondation Louis Vuitton est régie par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat. Organisme à but non-lucratif, elle met en œuvre des actions de toute nature contribuant au rayonnement national et international des activités de création artistique et culturelle et favorisant l'accès du plus grand nombre aux œuvres d'art : expositions, actions pédagogiques destinées aux publics scolaires et universitaires, organisation de colloques, de conférences...

Les membres de la Fondation sont les principales sociétés françaises du Groupe. La Fondation est administrée par un Conseil d'administration composé pour un tiers de personnalités extérieures au Groupe retenues pour leurs compétences dans ses domaines d'intervention et, pour deux-tiers, de mandataires sociaux et salariés de sociétés du Groupe. Son financement est assuré, d'une part, par les cotisations des Fondateurs dans le cadre de programmes pluriannuels, conformément à la loi et, d'autre part, par le recours à des financements externes garantis par LVMH.

Elle est soumise au contrôle d'un Commissaire aux comptes qui exerce ses fonctions dans les mêmes conditions que celles applicables aux sociétés commerciales et au pouvoir général de surveillance du Préfet de la région d'Île-de-France et de Paris.

Tout au long de l'année 2022, la Fondation Louis Vuitton a poursuivi ses missions essentielles : le soutien aux artistes, et le dialogue entre les artistes majeurs de l'Art moderne, les grandes figures de la scène contemporaine internationale et un large public, notamment de jeunes.

L'exposition « La Collection Morozov. Icônes de l'Art moderne », prévue en octobre 2020, a finalement été inaugurée le 22 septembre 2021 et s'est terminée le 3 avril 2022. En partenariat avec le Musée de l'Ermitage (Saint-Petersbourg), le Musée d'État des Beaux-Arts Pouchkine (Moscou) et la Galerie Nationale Trétiakov (Moscou), elle a dévoilé pour la première fois hors de Russie plus de 200 chefs-d'œuvre de la collection d'art moderne français et russe des frères moscovites. Elle a accueilli 1 250 000 visiteurs.

3.2 Initiatives en faveur de l'éducation artistique

Cette année encore, le mécénat de LVMH en faveur de la jeunesse s'est illustré dans le domaine musical. Le Groupe a maintenu son soutien à l'association française Orchestre à l'école, permettant à des centaines d'enfants d'avoir une pratique musicale. Il a

Du 18 mai au 29 août s'est déroulée l'exposition Hantai. À l'occasion du centenaire de la naissance de l'artiste (1922-2008), la Fondation a présenté une exposition rétrospective inédite rassemblant plus de 130 œuvres de l'artiste, dont beaucoup jamais exposées.

Le 5 octobre 2022 a été inaugurée l'exposition Monet-Mitchell et la rétrospective Joan Mitchell, qui a permis la découverte de l'œuvre de Joan Mitchell par le grand public français et européen.

Enfin, la Fondation Louis Vuitton a poursuivi cette année sa programmation internationale « Hors Les Murs » : exposition consacrée à Andy Warhol à Séoul, présentation du triptyque monumental *Class War, Militant, Gateway* de Gilbert & George à Tokyo et de tableaux abstraits de Gerhard Richter à Osaka.

également poursuivi son action pour favoriser l'accès des plus jeunes à la programmation de l'Opéra-Comique, à Paris. LVMH a aussi renouvelé le prêt des Stradivarius de sa collection.

3.3 Solidarité envers la recherche médicale et certaines causes sociales

Enfin, LVMH a soutenu de nombreuses institutions reconnues pour leur action en faveur de l'enfance, des personnes âgées et handicapées, et pour leur lutte contre les grandes causes de souffrance et d'exclusion. En particulier, LVMH s'est engagé auprès de la Fondation des Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France, la fondation *Save The Children* au Japon qui défend les droits de l'enfant, la *Robin Hood Foundation* à New York qui lutte contre les problèmes de pauvreté et mène des initiatives pour

les enfants, la Fondation Claude Pompidou qui agit en faveur des personnes âgées et handicapées, la fondation Fraternité universelle qui œuvre pour l'accès à la santé, à l'éducation et pour le développement agricole des Hauts Plateaux de Haïti, et l'Institut Curie qui mène des travaux de recherche et lutte contre les cancers de l'enfant. Depuis de nombreuses années, le Groupe soutient également plusieurs fondations ou équipes scientifiques mobilisées pour la recherche de pointe en santé publique.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne

1.	RISQUES STRATÉGIQUES, OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS	140
1.1	Risques liés aux opérations ou à l'activité	140
1.2	Risques liés à l'environnement externe	144
1.3	Risques financiers	147
2.	POLITIQUE D'ASSURANCE	149
2.1	Assurance de dommages aux biens et pertes d'exploitation	150
2.2	Assurance transport	150
2.3	Assurance responsabilité civile	150
2.4	Couverture des risques spéciaux	150
3.	PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE MISES EN PLACE	150
3.1	Organisation	150
3.2	Normes et procédures internes	154
3.3	Systèmes d'information et de communication	154
3.4	Procédures de contrôles comptables, internes et externes	154
3.5	Formalisation et pilotage des dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne	155
3.6	Prévention et détection de la fraude	156

1. RISQUES STRATÉGIQUES, OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS

Les facteurs de risques auxquels est exposé le groupe LVMH, et dont la matérialisation pourrait mettre en péril la capacité du Groupe à exercer ses activités habituelles, et à mener à bien sa stratégie, sont présentés au sein de trois catégories :

- les risques liés aux opérations ou à l'activité ;
- les risques liés à l'environnement externe ;
- les risques financiers.

Seuls les risques importants, au regard, à la fois, de leur probabilité de survenance et de leur impact négatif pour le Groupe, sont présentés ci-après. L'importance des risques a été évaluée après prise en considération des mesures de prévention et de gestion des risques mises en place par le Groupe. Les risques ont été positionnés selon leur niveau de criticité, s'échelonnant de 3 (risque modéré) à 1 (risque critique).

Nature des risques	Description du risque	Niveau de criticité ^(a)	Voir §
Risques liés aux opérations ou à l'activité	Risques liés aux produits ou à une communication en inadéquation avec l'image des Maisons	1	1.1.1
	Risques liés à la disparition de compétences stratégiques	3	1.1.2
	Risques liés à l'accès et aux prix des matières premières	2	1.1.3
	Risques liés à la cybersécurité	2	1.1.4
Risques liés à l'environnement externe	Risques liés à la contrefaçon et aux réseaux de distribution parallèles	2	1.2.1
	Risques liés à la conformité avec la loi et la réglementation	2	1.2.2
	Risques liés à l'environnement sanitaire, politique et économique	1	1.2.3
	Risques liés au changement climatique	2	1.2.4
	Risques liés à l'interruption d'activité	3	1.2.5
Risques financiers	Risques liés au change	1	1.3.1
	Risques liés à la liquidité et à l'évolution des taux d'intérêt	3	1.3.1
	Risques liés à la politique fiscale	3	1.3.2

(a) 1 : Critique ; 2 : Important ; 3 : Modéré.

1.1 Risques liés aux opérations ou à l'activité

1.1.1 Risques liés aux produits ou à une communication en inadéquation avec l'image des Maisons

Description du risque	Gestion du risque
La notoriété des marques repose sur la qualité et l'exclusivité des produits et de leurs modes de distribution ainsi que sur la politique de communication mise en œuvre. Des produits, des modes de production, des réseaux de distribution et des modes de communication en inadéquation avec l'image des marques pourraient affecter la notoriété des marques et entraîner un effet défavorable sur les ventes. La valeur nette des marques, enseignes et écarts d'acquisition inscrits au bilan du Groupe au 31 décembre 2022 s'élève à 48,7 milliards d'euros.	• Le Groupe exerce une vigilance accrue à l'égard de l'utilisation inappropriée par des tiers du nom de ses marques notamment via l'enregistrement systématique des marques et principaux noms de produits ainsi qu'une communication visant à limiter le risque de confusion entre les marques LVMH et des marques de même nom. • Le Groupe soutient et développe la notoriété de ses Maisons en collaborant avec des professionnels réputés et innovants dans leur domaine (Direction artistique, œnologie, Recherche en cosmétiques...), en impliquant le management au plus haut niveau dans les orientations stratégiques (collections, politiques de distribution, de communication), en respectant et en mettant en avant la spécificité de chaque Maison. • LVMH met en œuvre à chaque étape de la production un processus de contrôle et d'audit qualité exigeant et sélectionne ses sous-traitants selon les critères les plus élevés en termes de qualité des produits et des modes de production. • Enfin, le Groupe met en place un processus de validation strict des investissements publicitaires (visuels, types de support, médias...).

Description du risque	Gestion du risque
La circulation dans les médias ou sur les réseaux sociaux d'informations préjudiciables au Groupe.	- LVMH effectue une veille constante des médias et des réseaux sociaux sur le Groupe et ses Maisons, associée le cas échéant, à des recours juridiques et au maintien permanent d'un dispositif de gestion de crise. - Les actions menées par le Groupe visent la mise en place d'un environnement et d'un cadre juridique adaptés au monde digital, afin d'établir les responsabilités des différents acteurs impliqués, un devoir de vigilance contre les actes illicites en ligne devant être partagé par l'ensemble des acteurs tout au long de la chaîne de valeur digitale.
Les comportements inappropriés de la part des ambassadeurs des marques, des collaborateurs, des distributeurs ou des fournisseurs du Groupe ainsi que le non-respect des règles de conformité (Sapin II, RGPD...)	- Les collaborateurs et les Maisons sont sensibilisés au respect des règles éthiques dans le Groupe par la diffusion de codes de conduite, chartes et outils complémentaires, notamment : le Code de conduite LVMH, le Code de conduite Fournisseurs, la Charte sur les relations de travail avec les mannequins et les outils complémentaires permettant d'appréhender et d'appliquer ces principes (voir « <i>Rapport de gestion du Conseil d'administration – Éthique et responsabilité</i> », §2.2). - Les contrats de distribution du Groupe encadrent strictement ces aspects, faisant également l'objet de contrôles réguliers via des audits de terrain de la part des Maisons. - LVMH s'engage également dans une démarche de gestion responsable des approvisionnements (voir « <i>Rapport de gestion du Conseil d'administration – Éthique et responsabilité</i> », §5.2).

1.1.2 Risques liés à la gestion des talents et à la disparition de compétences stratégiques

Description du risque	Gestion du risque
Le groupe LVMH est caractérisé par ses Maisons dont le succès repose sur des savoir-faire uniques et parfois ancestraux. Cette chaîne de compétences est garante de la haute qualité des produits vendus dans le monde entier et de la réputation des Maisons. La disparition de ces savoir-faire et de compétences stratégiques notamment dans les domaines de la maroquinerie ou de l'horlogerie pourrait impacter fortement la qualité des produits.	- Afin de garantir la pérennité de ces savoir-faire, LVMH mène des actions en faveur de la transmission et de la valorisation de ces métiers, notamment à travers une action envers la reconnaissance de la spécificité des métiers du luxe comme « Métiers d'excellence », avec des critères propres au secteur économique du luxe et permettant de mieux les faire connaître auprès du grand public, d'attirer de futurs talents et d'assurer le développement continu des compétences des collaborateurs internes (voir « <i>Rapport de gestion du Conseil d'administration – Talents et attractivité</i> », §2.2). - Afin de protéger et développer l'accès des Maisons de Mode et de Maroquinerie aux matières premières et aux savoir-faire d'excellence qui leur sont indispensables, LVMH Métiers d'Art, investit et accompagne dans la durée les meilleurs de ses fournisseurs (voir le « <i>Rapport de gestion du Conseil d'administration Présentation des activités, faits marquants et perspectives</i> », §2.5).
La mise en œuvre de notre stratégie de croissance, d'internationalisation et de digitalisation repose sur la capacité du Groupe à identifier les talents en adéquation avec ses besoins et à attirer et retenir ces profils prometteurs dans un environnement très concurrentiel.	LVMH s'efforce en permanence de créer les conditions permettant à ses collaborateurs de développer tout leur potentiel au service de son succès. Le Groupe veille tout particulièrement à l'adéquation des profils et des responsabilités, à la formalisation des revues annuelles de performance des collaborateurs, au développement des compétences par la formation continue et la promotion de la mobilité interne (voir le « <i>Rapport de gestion du Conseil d'administration – Talents et attractivité</i> », §2.3).

1.1.3 Risques liés à l'accès et aux prix des matières premières

Description du risque	Gestion du risque
LVMH est fortement dépendant de matières premières et de ressources naturelles souvent rares, précieuses et difficiles d'accès, et menacées par les conséquences du changement climatique sur les écosystèmes naturels et les communautés locales, utilisées pour la conception des produits. De la même façon, le Groupe dépend de la variation du prix des matières premières (raisins, cuir, coton, or et autres éléments constitutifs du prix de revient, comme l'énergie (pétrole, gaz, électricité) ou les coûts de main d'œuvre et autres composants de production...). Ce contexte alimente une pression inflationniste sur le prix des matières premières.	- À l'instar des savoir-faire stratégiques, le Groupe a développé une politique d'internalisation d'une partie de l'approvisionnement en matières premières stratégiques (vignobles champenois, investissements effectués par LVMH Métiers d'Art pour les activités Mode et Maroquinerie). - La qualité et la régularité des approvisionnements des matières premières stratégiques dépend notamment de la capacité du Groupe à préserver les ressources végétales et animales ainsi que les écosystèmes associés. C'est dans ce sens que le Groupe a défini dans le cadre du programme LIFE 360 des stratégies traçabilité et biodiversité. Ainsi LVMH s'engage dans une amélioration continue de la traçabilité des matériaux jusqu'à leur origine permettant de mieux appréhender le risque d'approvisionnement. - Le Groupe déploie également une politique de certification de la totalité des approvisionnements en matières premières stratégiques d'ici 2026 en sélectionnant les standards garantissant les meilleures pratiques sociales et environnementales comme la préservation des écosystèmes, la lutte contre la déforestation et le changement climatique. LVMH collabore avec des initiatives sectorielles comme Textile Exchange ou le Leather Working Group pour augmenter de manière continue le niveau d'exigence des standards. - Le Groupe a également lancé un programme de préservation des écosystèmes avec un objectif de couvrir 5 millions d'hectares en 2030 notamment via le déploiement ambitieux de l'agriculture régénératrice au sein de ses filières. - Le Groupe s'est doté en 2019 d'une charte spécifique fixant les exigences pour les approvisionnements en matière première d'origine animale. - LVMH déploie une politique ambitieuse d'audits environnementaux et sociaux de ses fournisseurs et a pour objectif d'instaurer des relations de long terme. - Depuis 1996, des accords interprofessionnels ont instauré une réserve qualitative afin de faire face aux irrégularités des récoltes et sécuriser les approvisionnements en raisins en Champagne (voir le « <i>Rapport de gestion du Conseil d'administration – Présentation des activités, faits marquants et perspectives</i> », §1.1.4). - Les Maisons établissent des relations de partenariats durables auprès de leurs fournisseurs, notamment via le département Recherche et Développement pour les Maisons de Parfums et Cosmétiques, via les partenariats avec les éleveurs pour les Maisons de Mode et Maroquinerie, ou encore via les contrats d'approvisionnement pluriannuels en raisins et eaux-de-vie dans le secteur des Vins et Spiritueux. - LVMH a sécurisé la part métaux précieux du coût de production des activités de Montres et Joaillerie via l'achat de couvertures auprès de banques, ou la négociation du prix de livraisons prévisionnelles d'alliages avec des affineurs ou des producteurs. - Les contextes géopolitique (guerre en Ukraine) et sanitaire (Covid avec confinements en Chine) ont perturbé les chaînes d'approvisionnement tout au long de l'année. Dans ce cadre volatile, les équipes LVMH ont travaillé à une plus grande flexibilisation de nos sources d'approvisionnement sur les matières et produits les plus sensibles et critiques.

1.1.4 Risques liés à la Cybersécurité

Description du risque	Gestion du risque
Le groupe LVMH est exposé à des cyber risques pouvant résulter de cyberattaques opportunistes ou ciblées, de malveillances ou dommages indirects dus à des tiers, de malveillances internes ou d'événements non intentionnels. La matérialisation de ces risques peut entraîner la perte, corruption ou divulgation de données sensibles, telles que des informations relatives aux produits, aux clients, aux données financières. De tels risques peuvent également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus et activités concernés. Ils peuvent avoir des conséquences financières, réputationnelles, contractuelles ou légales.	- Le groupe LVMH a défini une méthode globale d'analyse des risques cyber, et conduit des analyses et cartographies de risques cyber au niveau de ses différentes Maisons et de façon consolidée au niveau du Groupe. Ces analyses s'appuient sur une taxonomie d'une vingtaine de risques communs à l'ensemble des Maisons dont il émerge quatre risques majeurs pour le Groupe. Cela a conduit à la définition ou au renforcement de principes directeurs de cybersécurité qui se déclinent dans une gouvernance, des politiques et la mise en œuvre de solutions et de services de sécurité globaux, à travers des grands programmes de sécurité. Outre ces études et ces plans d'action communs, la cybersécurité est désormais intégrée dans tous les nouveaux projets (sécurité « by design »). - Par ailleurs, la sécurité est évaluée sur l'ensemble du Groupe, à travers des évaluations périodiques de conformité suivant des référentiels internationaux et référentiels internes adaptés au contexte et politiques du Groupe, ainsi que des programmes d'audits comportant notamment des tests de pénétration et des « red teams ». La performance en matière de réponse à incident est également suivie et mesurée. - Les programmes globaux de cybersécurité ont permis de renforcer la sécurité sur le volet protection, mais aussi en matière de détection et de réponse aux incidents. Il n'est pas possible d'empêcher la survenue de la totalité des scénarios de risques, mais une détection et une réponse efficaces, lorsqu'un incident survient, permettent d'en réduire fortement les impacts. - Des dispositifs ont été mis en œuvre pour sécuriser les outils collaboratifs, les réseaux et l'accès à internet et les annuaires Active Directory. La sécurité des postes de travail et des serveurs a été renforcée par des actions de durcissement et le déploiement de solutions telles que des EPP, EDR et pare-feux locaux. Le contexte de la crise sanitaire a, par ailleurs, contribué à développer des protections complémentaires en matière de travail et connexions à distance. - La multiplication des failles logicielles depuis ces deux dernières années a conduit à renforcer les processus et solutions de gestion de vulnérabilités, en termes de veille, de scan et d'application des correctifs. - La sécurité des environnements « cloud » a également été largement développée, afin d'accompagner le mouvement général vers le « cloud » des Systèmes d'information. Celle-ci comprend une surveillance des architectures et configurations des environnements, afin de détecter d'éventuelles non-conformités aux politiques, des expositions non souhaitées et diverses autres vulnérabilités. Un effort important a été fait sur la gestion de l'identité et des accès et notamment la fédération d'identités, l'authentification multi-facteurs et le SSO, ainsi que la protection des comptes à privilèges à travers des solutions de gestion de type « Bastions ». - Ces différents dispositifs assurent des fonctions de prévention et/ou des fonctions de détection et réponses à incidents.

Description du risque	Gestion du risque
	- En complément de ces solutions, des actions ont été entreprises pour réduire les impacts en cas de cyberattaque. Par exemple, à travers une segmentation plus importante des réseaux pour cloisonner et contenir la latéralisation éventuelle en cas d'attaque, ou en protégeant les dispositifs de sauvegardes de façon à réduire les impacts potentiels en cas d'attaque de type ransomware. - Le Groupe a mis en place des services partagés de Cyber Défense (SOC, CERT et secops) qui assurent en 24/7 la surveillance et la détection de non-conformités, de vulnérabilités et d'événements de sécurité suspects. Ces services apportent également un support à chaque Maison pour répondre aux incidents avérés et aux cyber crises. - Le Groupe conduit régulièrement des actions de formation et d'entraînement à la gestion de cyber crises et a initié un programme global de sensibilisation. Voir également ci-après le § 3.3 Systèmes d'information et de communication concernant le rôle des équipes cybersécurité et du CISO (Chief Information Security Officer), la réalisation des campagnes d'audit et tests d'intrusion, et la diffusion du kit méthodologique « Plan de continuité des opérations ».
LVMH peut être exposé à la survenance d'une faille dans la mise en œuvre des règles de protection des données personnelles.	Le groupe LVMH veille à la conformité aux réglementations applicables en matière de données personnelles et notamment au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en imposant la mise en place d'une gouvernance adéquate au sein du Groupe. Ainsi, chaque Maison du Groupe s'est dotée d'un Délégué à la Protection des Données (Data Protection Officer, « DPO ») qui pilote avec l'appui des départements juridique et cybersécurité, et en étroite collaboration avec les métiers (IT, digital, marketing, RH etc.), la mise en conformité des activités de chaque Maison (voir « <i>Rapport de gestion du Conseil d'administration</i> – Éthique et responsabilité », §5.7).

1.2 Risques liés à l'environnement externe

1.2.1 Risques liés à la contrefaçon et aux réseaux de distribution parallèles

Description du risque	Gestion du risque
La contrefaçon ou la copie des produits des marques, des savoir-faire et méthodes de production du Groupe peuvent entraîner un effet défavorable immédiat sur le chiffre d'affaires et le résultat et progressivement nuire à l'image de marque des produits concernés et à la confiance des consommateurs. De même, des produits du Groupe, notamment les articles de maroquinerie et les Parfums et Cosmétiques peuvent être distribués, en dehors de la volonté de LVMH, dans des réseaux de distribution parallèles, y compris les réseaux de vente sur internet.	- Pour agir contre la contrefaçon des produits, le Groupe procède à un enregistrement systématique des Droits de Propriété Intellectuelle (par exemple, les marques, dessins & modèles), que ce soit en France ou dans les autres pays, et développe une collaboration étroite, dans les pays concernés, avec les autorités gouvernementales, les douanes, les spécialistes de ces questions (par exemple, les avocats et enquêteurs), et les acteurs du monde digital (par exemple, les plates-formes de e-commerce) que LVMH sensibilise aux conséquences néfastes de la contrefaçon. - Le Groupe est présent dans l'ensemble des organismes regroupant les grands noms de l'industrie du luxe, afin de promouvoir des actions concertées et un message commun au niveau mondial. - LVMH et certains acteurs de l'internet coopèrent afin d'améliorer la protection des droits de propriété intellectuelle du Groupe et de combattre la publicité et la vente en ligne des produits de contrefaçon. - LVMH lutte également contre la vente de ses produits par des réseaux de distribution parallèles, notamment par le développement de la traçabilité des produits, l'interdiction de vente directe à ces réseaux et des actions spécifiques permettant de mieux contrôler les circuits de distribution.

1.2.2 Risques liés aux lois et réglementation en vigueur

Description du risque	Gestion du risque
Les lois et réglementations applicables aux différentes activités du Groupe, tant en France qu'à l'étranger, sont multiples, complexes et en constante évolution. Le non-respect de celles-ci peut conduire à des procédures et litiges et induire des pénalités financières – certaines à l'échelle du Groupe – et avoir un impact négatif sur les activités des Maisons ou leur image et celle du Groupe.	- Le Groupe assure une veille juridique dans les différents domaines du droit applicables à ses activités afin d'anticiper et prendre en compte les évolutions réglementaires, tant en France qu'à l'étranger. Cette veille est assurée tant en interne – à travers les directions juridiques du Groupe – qu'avec des ressources externes. Le Groupe dispose d'une communauté de juristes dans de nombreux pays, tant au sein de la Holding que dans les Maisons. La Direction Juridique du Groupe est organisée en pôles d'expertise (droit boursier et droit des sociétés, M&A et droit des affaires, Propriété intellectuelle, IT Privacy Digital), et dispose d'équipes aux États-Unis, en Chine (Shanghai et Hong Kong), en Corée et au Japon. Le Groupe s'appuie également, dans le monde entier, sur des avocats spécialisés reconnus pour leur excellence dans leurs domaines d'expertise. - La Direction Juridique travaille en étroite collaboration avec les Directions Corporate Affairs, Privacy, Ethics & Compliance et Lutte anti-contrefaçon, qui contribuent activement par leur activité à la veille juridique et au respect des lois et réglementations. Ces quatre directions font partie de la Direction Administration Générale et Affaires Juridiques, rattachée directement à la Direction générale du Groupe et dont le Directeur est membre du Comité exécutif du Groupe. - Parmi les différents sujets d'intérêt, le Groupe a suivi attentivement la révision du Règlement européen autorisant le recours à la distribution sélective, y compris dans le cas des ventes par internet. Le nouveau Règlement européen de 2022 n° 720-2022 réaffirme et modernise cette législation qui confère en Europe une protection juridique au Groupe et à ses clients et lui offre des moyens supplémentaires de lutte contre la contrefaçon et contre la distribution parallèle de ses produits, tant dans le monde physique que digital.

1.2.3 Risques liés à l'environnement sanitaire, politique et économique

Description du risque	Gestion du risque
La survenance de crises sanitaires et l'instabilité géopolitique et macroéconomique perturbant les activités de production, les flux logistiques et touristiques, l'ouverture des boutiques, peuvent avoir un impact négatif sur les activités du Groupe.	- Dans un contexte géopolitique et économique incertain, la stratégie du Groupe reste centrée sur le renforcement continu de la désirabilité de ses marques, sur l'excellence de sa distribution et sur la réactivité de son organisation. Les atouts du Groupe pour faire face à ce type de crises sont une politique exigeante de qualité pour toutes les réalisations, ainsi que le dynamisme et la créativité incomparable des équipes. - En outre, la répartition des activités du Groupe dans toutes les zones géographiques et dans des secteurs d'activités diversifiés, permet également de limiter son exposition et d'amortir les chocs et les perturbations induites par ce type de crise. Notamment grâce au report sur les marchés domestiques des achats habituellement effectués dans le cadre des flux touristiques. - Enfin, le Groupe est peu présent dans des zones instables politiquement. Il importe de souligner que l'activité du Groupe est répartie principalement sur trois zones géographiques, l'Asie, l'Europe occidentale et les États-Unis, favorisant un équilibre géographique des activités et une compensation entre zones.

1.2.4 Risques liés au changement climatique

Description du risque	Gestion du risque
Les risques environnementaux et particulièrement le changement climatique peuvent impacter les écosystèmes, provoquer l'épuisement des ressources naturelles essentielles à la fabrication des produits, mettre en péril la continuité de chaînes d'approvisionnements et interrompre l'activité.	• Les effets du changement climatique sont susceptibles d'impacter les activités du Groupe, notamment au sein des chaînes d'approvisionnement. Le programme LIFE 360 structure l'engagement d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et suit également les recommandations de la TCFD : une table de correspondance étant disponible dans la DPEF. • LVMH a mis en œuvre une gouvernance au plus haut niveau avec la validation et le suivi de la stratégie climat par le Comité exécutif et le Conseil d'administration du Groupe. • LVMH déploie une analyse annuelle des risques : le Groupe mesure annuellement l'empreinte carbone de la totalité de sa chaîne de valeur. Il mène une analyse des risques physiques et de transition liés au changement climatique en s'appuyant sur la méthode d'analyse par scénarios et des conséquences financières associées. • LVMH s'est fixé des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre couvrant les scopes 1,2 et 3 approuvés par l'initiative Science Based Targets en 2021. Le Groupe s'est également doté d'un plan de labellisation des matières premières les plus impactantes, et d'un plan d'action de la réduction des consommations d'énergie des sites et boutiques, de transports moins impactant et du Fonds Carbone. Pour rappel, LVMH a lancé en 2015 un Fonds Carbone permettant de soutenir le financement d'actions permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. • Le Groupe met en place un plan d'action concernant les différents enjeux de l'adaptation au changement climatique. À moyen terme, l'évolution des pratiques de viticulture est la composante majeure de la stratégie d'adaptation du Groupe : de la modification des dates de vendange à l'évolution des modes de conduite des vignes (élargissement des rangs, augmentation de la taille des pieds de vignes, utilisation de l'irrigation dans certains pays et plus largement l'enjeu majeur de la disponibilité en eau). • La forte dépendance de LVMH aux ressources naturelles pousse le Groupe à déployer depuis plusieurs années une politique d'approvisionnement durable et de préservation des matières premières notamment pour les groupes d'activités Parfums et Cosmétiques, Mode et Maroquinerie, Montres et Joaillerie (voir « <i>Rapport de gestion du Conseil d'administration</i> – Environnement et durabilité », §3). Cette politique vise aussi à accélérer le déploiement de pratiques agricoles régénératives permettant d'accroître la capacité des sols à stocker du carbone et à avoir un impact climat positif. LVMH participe par ailleurs à la préservation d'écosystèmes à haute valeur ajoutée en dehors de ses filières d'approvisionnement comme dans le bassin amazonien.

1.2.5 Risques liés à l'interruption d'activité

Description du risque	Gestion du risque
Dans le cadre de ses activités de production, de stockage et de distribution, le Groupe est exposé à la survenance d'accidents et de sinistres tels que les incendies, les dégâts des eaux, ou les catastrophes naturelles pouvant entraîner une interruption des activités.	• Pour identifier, analyser et traiter les risques industriels et environnementaux, LVMH s'appuie sur l'action combinée de compétences externes et de professionnels qualifiés au sein du Groupe (notamment les responsables sécurité, qualité ou environnement). • La protection des actifs du groupe LVMH s'inscrit dans une politique de prévention appliquant les normes de sécurité les plus élevées (Norme incendie FM Global et NFPA). • En concertation avec ses assureurs, LVMH adopte l'approche dite RHP (Risques Hautement Protégés) afin de réduire de manière significative le risque d'incendie et pertes d'exploitation consécutives. L'amélioration continue de la qualité de la prévention des risques est un critère important pris en compte par les assureurs dans l'appréciation de ces risques et, par voie de conséquence, dans l'octroi de garanties étendues et compétitives. Cette démarche est combinée à un programme de suivi des risques industriels et environnementaux (voir également « <i>Rapport de gestion du Conseil d'administration</i> – Environnement et durabilité »). • En complément sont aussi identifiés et quantifiés pendant les audits de prévention les risques dits « catnat » (tempêtes, inondation, tremblement de terre, feu de forêt...). Ces risques peuvent générer des surcoûts d'assurances importants. • Des plans de prévention et de protection intègrent, en outre la continuité des activités et des plans de secours.

1.3 Risques financiers

1.3.1 Risques de change, de taux et de liquidité

Le Groupe applique une stratégie de gestion des risques de change et de taux destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations des monnaies ou des taux d'intérêts liés à son activité, ses financements ou ses investissements. Cette gestion est pour l'essentiel centralisée, que ce soit au niveau de la société mère ou de la filiale assurant la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe. Le Groupe a mis en place une politique, des règles de gestion, et des procédures très strictes pour mesurer, gérer et contrôler ces risques de marché. L'organisation de ces activités

repose sur la séparation des fonctions de mesure des risques, de mise en œuvre des opérations (middle-office et front-office), de gestion administrative (back office) et de contrôle financier. Cette organisation s'appuie sur un système d'information intégré qui permet un contrôle très rapide des opérations.

Le dispositif de couverture est présenté au Comité d'audit de la performance.

Les décisions de couverture sont prises selon un processus clairement établi et font l'objet de présentations régulières au Comité exécutif du Groupe, et d'une documentation détaillée.

Risque de change

Description du risque	Gestion du risque
Les fluctuations de change entre l'euro, devise dans laquelle est libellée la majeure partie des dépenses de production du Groupe et les principales devises dans lesquelles sont libellées les ventes du Groupe (en particulier le dollar US, la livre sterling, le dollar de Hong Kong, le Renminbi chinois et le yen japonais) peuvent modifier significativement le montant de ces ventes et les résultats du Groupe exprimés en euros. Voir Note 23.8 de l'annexe aux comptes consolidés pour l'analyse de sensibilité du résultat net à la variation des principales devises auxquelles est exposé le Groupe. LVMH est exposé au risque de change patrimonial lié à la détention d'actifs substantiels en devises. Voir l'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change patrimonial en Note 23.8 de l'annexe aux comptes consolidés pour les principales devises concernées.	• L'exposition au risque de change est gérée de manière active, afin de réduire la sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant en place des couvertures qui revêtent principalement la forme de produits optionnels et le cas échéant de ventes à terme. Les niveaux de couverture des flux prévisionnels 2023 pour les principales devises de facturation sont présents en Note 23.8 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces niveaux s'élèvent à 78 % en moyenne pour les trois premières devises de risque que sont le dollar US, le renminbi chinois et le Yen japonais. • Ce risque de change peut être couvert de manière totale ou partielle par l'utilisation d'emprunts ou d'instruments à terme dans la devise de l'actif.

Risques liés à la liquidité et à l'évolution des taux d'intérêt

Description du risque	Gestion du risque
LVMH pourrait rencontrer des difficultés d'accès à la liquidité nécessaire pour honorer les engagements financiers du Groupe. Voir Note 23.9 de l'annexe aux comptes consolidés pour la ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle. LVMH pourrait subir une hausse des coûts de financement du Groupe suite à une hausse des taux d'intérêt. Voir Notes 19.3 et 19.6 de l'annexe aux comptes consolidés l'analyse de la dette financière par échéance et nature de taux ainsi qu'une analyse de la sensibilité du coût de la dette financière nette aux variations de taux d'intérêt.	• Au 31 décembre 2022, le montant de dette financière à moins d'un an avant prise en compte des instruments dérivés, soit 9,4 milliards d'euros, est inférieur au solde de 10,9 milliards d'euros de trésorerie et équivalents, et placements financiers. • En outre, le Groupe dispose au niveau de ses holdings de lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant de 11,0 milliards d'euros. • Le Groupe a accès à une base d'investisseurs diversifiée (obligations et placements privés court terme), à des financements à long terme, et bénéficie de la qualité de ses relations bancaires, matérialisée ou non par des lignes de crédit confirmées. Enfin, LVMH dispose d'une très bonne qualité de crédit, reflétée par ses deux ratings (A1/P1 chez Moody's et AA-/A1+ chez Standard & Poors). • Le risque de taux est géré par la mise en place de <i>swaps</i> ou par l'achat d'instruments optionnels (protections contre la hausse des taux) destinés à limiter les effets négatifs d'une évolution défavorable des taux. Les contrats d'emprunts et dettes financières ne sont assortis d'aucune clause spécifique susceptible d'en modifier significativement les conditions.

1.3.2 Risques liés à la réglementation fiscale

Description du risque	Gestion du risque
Du fait de son implantation mondiale, le Groupe est soumis à des réglementations fiscales complexes et variées. En tant que groupe exportateur, LVMH est exposé au risque d'absence de consensus au sein des pays dans lesquels il exerce son activité, concernant notamment la définition et la localisation de la valeur pour les besoins de la répartition des bases d'imposition. Ceci peut entraîner des situations de double imposition. La multiplication, la complexité et l'instabilité de la réglementation fiscale et de son interprétation notamment dans un contexte de concurrence fiscale internationale et de refonte des règles de fiscalité internationale sous l'impulsion de l'OCDE, l'Union européenne et des gouvernements nationaux, sont autant de facteurs de risques auxquels le Groupe est confronté.	- La politique fiscale de LVMH est en adéquation avec les principes directeurs décrits dans le Code de conduite. Le Groupe s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dans les pays dans lesquels il exerce son activité en s'appuyant sur la Direction fiscale du Groupe et les Directions financières, assistées de conseils externes le cas échéant. - La politique fiscale du Groupe reflète l'activité réelle et le développement du Groupe, tout en préservant sa compétitivité. Par ces activités, le Groupe participe au développement des territoires dans lesquels il est implanté notamment au travers de sa contribution fiscale. Outre l'impôt sur les bénéfices, le Groupe paye et collecte de nombreux autres impôts et contributions notamment des taxes sur le chiffre d'affaires, droits de douanes et d'accises, taxes sur les salaires, impôts fonciers et autres impôts locaux spécifiques à chaque pays, s'inscrivant dans le cadre de la contribution économique du Groupe au profit des territoires dans lesquels il opère. - Le Groupe s'engage à adopter une attitude transparente vis-à-vis des autorités fiscales et à leur fournir les informations pertinentes leur permettant de mener à bien leur mission. Le Groupe respecte les obligations de « reporting pays par pays » et transmet les informations requises aux administrations fiscales conformément aux dispositions applicables. - À compter de l'exercice de 2022, le Groupe s'est engagé avec l'administration fiscale française dans le dispositif du « partenariat fiscal », un programme de conformité coopérative qui démontre l'engagement à long terme du Groupe en faveur de la transparence et du dialogue vis-à-vis des autorités fiscales françaises, en contrepartie d'une sécurisation en amont de ses positions fiscales à enjeux.

2. POLITIQUE D'ASSURANCE

La politique de gestion des risques du Groupe s'inscrit dans une démarche dynamique dont les principaux vecteurs sont :

- l'identification systématique et documentée des risques ;
- l'organisation de la prévention et de la protection des biens industriels et des personnes ;
- le déploiement de plans de secours et de continuité sur le plan international ;
- un dispositif global de financement des risques visant à réduire les conséquences d'événements majeurs sur la situation financière du Groupe ;
- l'optimisation et la coordination des programmes d'assurances mondiaux et centralisés.

La politique de couverture des risques du Groupe s'appuie principalement sur le transfert de ses risques aux marchés de l'assurance à des conditions financières raisonnables, dans le cadre de l'offre disponible sur ces marchés en termes de nature, de garanties et de limites de couverture. Les limites des couvertures d'assurance résultent soit d'une quantification du

sinistre maximum possible, soit des contraintes imposées par le marché de l'assurance.

Par rapport aux capacités financières du Groupe, le niveau d'auto-assurance des risques n'est pas significatif. Les franchises à la charge des sociétés du Groupe répondent notamment à une optimisation du rapport couverture/coût global du risque. Les coûts de programmes d'assurance supportés par les sociétés du Groupe sont proches de 0,13 % du chiffre d'affaires consolidé.

Dans le contexte de la décélération et du durcissement du marché d'assurance mondial courant 2022 LVMH a subi des hausses de primes modérées à l'exception de la garantie Cyber qui continue à augmenter significativement.

La solidité financière des partenaires assureurs du Groupe est régulièrement vérifiée, et si nécessaire un assureur est remplacé par un autre.

Les principaux programmes d'assurance coordonnés par le Groupe sont les programmes visant à couvrir les risques de dommages aux biens, pertes d'exploitation, terrorisme, violence politique, cyber, construction, transport, crédit et responsabilité civile.

2.1 Assurance de dommages aux biens et pertes d'exploitation

La plupart des activités industrielles du Groupe sont couvertes dans le cadre d'un programme mondial consolidé d'assurance de dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives.

Les garanties de dommages aux biens sont délivrées à hauteur des capitaux exposés, les garanties de pertes d'exploitation couvrent la marge brute des sociétés du Groupe sur une période d'indemnisation d'une durée, selon l'exposition aux risques, de 6 à 24 mois. La limite de garantie de ce programme est de 1,2 milliards d'euros par sinistre, ce montant ayant été déterminé d'après l'analyse des sinistres maximums possibles du Groupe.

Les garanties « événements naturels », accordées dans le cadre du programme mondial d'assurance de dommages du Groupe

ont été réduites au 1^{er} juillet 2021 et sont maintenant de 40 à 100 millions (selon les régions géographiques) d'euros par sinistre et par an.

En complément de ces garanties un programme dédié de type « paramétrique » a aussi été souscrit pour couvrir certains risques d'intensité très coûteux et a garanti limité sur le marché d'assurance traditionnel. Les risques couverts par ce programme sont le tremblement de terre au Japon et en Californie ainsi que les Tempêtes aux États-Unis. La limite de garantie est de 260 millions de dollars US par an.

Ces niveaux de garantie sont en adéquation avec les expositions des sociétés du Groupe à ces risques.

2.2 Assurance transport

Les entités opérationnelles du Groupe sont couvertes par un contrat d'assurance transport « Stock et Transit ». La limite de garantie du programme est de 55 millions d'euros et correspond au risque maximal pour les transports en cours à un instant donné.

2.3 Assurance responsabilité civile

Le groupe LVMH a mis en place, pour l'ensemble de ses filiales dans le monde entier, un programme d'assurance responsabilité civile. Ce programme a été conçu pour répondre au mieux, compte tenu de l'offre disponible sur les marchés mondiaux d'assurance des grandes entreprises, aux risques identifiés par le Groupe. Les niveaux de couverture sont conformes à ceux des sociétés dont les activités sont comparables.

Les atteintes à l'environnement en base accidentelle et graduelle ainsi que les dommages environnementaux (Directive 2004/35 CE) sont couverts dans le cadre de ce programme.

Dans les pays où les accidents du travail ne sont pas couverts par des organismes publics, des programmes d'assurances spécifiques sont souscrits, notamment aux États-Unis. Les niveaux de couverture sont alors conformes aux obligations légales imposées par les différents États. Dans certaines conditions et limites, le Groupe couvre, directement ou à travers un contrat d'assurances, la responsabilité que ses dirigeants et collaborateurs pourraient encourir à titre personnel, individuellement ou solidairement, à l'égard de tiers en cas de faute professionnelle commise dans l'exercice de leurs fonctions.

2.4 Couverture des risques spéciaux

La couverture des risques politiques, la responsabilité civile des mandataires sociaux, la couverture des actes de fraude et malveillance, du risque crédit client, des actes de terrorisme et violence politique, des risques de pertes ou corruptions

de données informatiques, et au sens plus large tous les risques « cyber », des risques liés aux projets de constructions immobiliers, ou risques liés à l'environnement sont assurées par des polices dédiées au niveau mondial ou local.

3. PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

3.1 Organisation

3.1.1 Organisation du dispositif de gestion des risques et du contrôle interne

LVMH rassemble cinq principaux groupes d'activités : Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques, Montres et Joaillerie, Distribution sélective. Les Autres activités regroupent principalement le pôle média, la construction et

commercialisation de yachts de luxe, les activités hôtelières, immobilières et les sociétés holdings. Ces groupes d'activités sont constitués d'entités de tailles diverses, détentrices de marques prestigieuses, implantées sur tous les continents. L'autonomie des marques, la décentralisation et les responsabilités des dirigeants sont des principes fondamentaux d'organisation du Groupe.

La politique de gestion des risques et de contrôle interne en vigueur dans le Groupe est conforme à ces principes d'organisation :

- les sociétés du Groupe dont la société mère LVMH SE, sont responsables de leurs propres systèmes de gestion des risques et de contrôle interne ; LVMH SE assure en outre un rôle de coordination et d'impulsion couvrant l'ensemble du Groupe ; elle met à disposition une méthodologie et un référentiel, et une plate-forme applicative d'évaluation des risques et du contrôle interne ; par ailleurs, une sensibilisation sur des thématiques en lien avec le contrôle interne est assurée tout au long de l'année ;
- le Président d'une Maison est responsable de la gestion des risques et du contrôle interne de l'ensemble des filiales qui contribuent, au plan mondial, à l'activité de la marque ; par délégation, chaque Président de filiale l'est pour ses activités propres.

3.1.2 Les acteurs des dispositifs

Les différents acteurs sont présentés sur le modèle des trois lignes de maîtrise définies ci-dessous, la supervision de ces dispositifs étant assurée par les instances de gouvernance.

Instances de gouvernance du Groupe

Le **Comité d'audit de la performance** s'assure notamment de l'application des principes comptables suivis par le Groupe conformément aux normes comptables en vigueur, examine les comptes sociaux et consolidés et veille à la mise en œuvre effective des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe.

Le **Conseil d'administration** contribue à l'environnement général de contrôle, par la compétence et la responsabilité de ses membres, la clarté et la transparence de ses décisions. Le Conseil est tenu régulièrement informé de la maturité du dispositif de contrôle interne, et veille à l'efficacité du pilotage des risques majeurs dont il rend compte dans son Rapport de gestion.

Il est informé périodiquement, ainsi que son Comité d'audit, des résultats du fonctionnement des systèmes, des défaillances éventuelles et des plans d'actions arrêtés en vue de leur résolution.

Le **Comité éthique et développement durable**, veille au respect des valeurs individuelles et collectives sur lesquelles le Groupe fonde son action, avec pour mission de : contribuer à la définition des règles de conduite devant inspirer le comportement des dirigeants et collaborateurs en matière d'éthique, de responsabilité sociale et environnementale ; veiller au respect de ces règles ; examiner la stratégie du Groupe dans ces matières et le contenu des rapports s'y référant.

Le **Comité exécutif**, composé des Directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe, définit les objectifs stratégiques dans le cadre des orientations déterminées par le Conseil d'administration, coordonne leur mise en œuvre, veille au maintien de l'adéquation de l'organisation avec l'évolution de l'environnement, ainsi qu'à la définition et la bonne application des responsabilités et délégations de pouvoir des dirigeants.

Première ligne de maîtrise

L'ensemble des collaborateurs du Groupe contribue à enrichir et faire vivre le dispositif de contrôle interne.

Le **management opérationnel** : l'appropriation du contrôle interne au sein de chaque entité par les responsables opérationnels est un point majeur du dispositif de contrôle interne appliqué aux processus métier ; ceux-ci mettent en œuvre au jour le jour les contrôles adéquats sur les processus dont ils ont la charge et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne de maîtrise.

Les **Comités de direction des Maisons et filiales** sont responsables de la mise en place et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne pour l'ensemble des opérations de leur périmètre. Les Comités de direction des Maisons sont également responsables d'animer le dispositif de pilotage des risques majeurs ; ils révisent annuellement la cartographie des risques, évaluent le niveau de leur maîtrise et l'avancée des stratégies de couverture et plans d'actions associés.

Deuxième ligne de maîtrise

La **Direction Privacy, Éthique et Conformité** anime et coordonne la démarche de conformité de LVMH en matière de lutte contre la corruption, de protection des données personnelles, de respect des sanctions internationales et des droits humains et de lutte contre le blanchiment. Elle est intégrée à la Direction « Administration Générale et Affaires Juridiques » du Groupe, directement rattachée au Président-directeur général, et désormais représentée au Comité exécutif.

Elle participe à l'actualisation du référentiel de contrôle interne sur des sujets d'éthique et de conformité, pour s'assurer du respect de ces exigences dans toutes les entités. Elle administre le système d'alerte interne centralisé du Groupe et contribue à l'identification et l'évaluation des principaux risques. La Direction s'appuie sur les représentants des différentes directions du Groupe afin de favoriser la coordination sur les projets transverses dont elle a l'initiative, et sur un réseau de plus de 100 correspondants « éthique et conformité » et plus de 50 DPO mis en place au sein de chacune des Maisons. La Direction Privacy, Éthique et Conformité rend compte plusieurs fois par an de la mise en œuvre de sa politique, au Comité d'éthique et du développement durable.

La **Direction juridique Groupe** accompagne les activités et le développement du Groupe dans leur dimension juridique. Elle mène les négociations relatives aux acquisitions, cessions ou partenariats. Elle définit la stratégie judiciaire du Groupe dans les litiges d'importance dans lesquels les sociétés du Groupe se trouvent impliquées. Elle contribue à la définition et à la mise en œuvre de projets pluridisciplinaires concernant le Groupe dans son ensemble. Elle participe, par l'intermédiaire de son département « Propriété Intellectuelle », à la protection des actifs essentiels du Groupe que sont les marques et les brevets. Elle est en charge des questions de droit boursier et de droit des sociétés. Elle promeut le respect au sein du Groupe des lois et règlements applicables à ses activités.

Enfin, la Direction juridique du Groupe prépare à destination des Maisons des outils visant à leur permettre de se conformer (i) à diverses réglementations notamment au Règlement Général européen en matière de Protection des Données.

La **Direction Corporate Affairs** a pour objectif de protéger et promouvoir le modèle économique du Groupe et des Maisons. Avec des équipes basées à Paris et à Bruxelles, la Direction reste vigilante et, le cas échéant, mobilisée sur tous les sujets qui peuvent avoir un impact sur les priorités des activités et la réputation du Groupe. Pour cela, la Direction réalise un travail d'analyse des politiques et législations pertinentes, mène des réflexions sur les enjeux stratégiques, coordonne les actions visant au positionnement externe du Groupe et participe, en collaboration avec les Maisons et les directions régionales de LVMH, au processus décisionnel des autorités européennes, américaines et asiatiques, directement et/ou en lien avec les associations représentatives. Les domaines clés pour le business incluent : la propriété intellectuelle et l'économie numérique, la distribution et la concurrence, la gouvernance d'entreprise, les sujets liés à la filière (matières premières, production...) ainsi que la promotion et protection des industries culturelles et créatives du haut de gamme.

La **Direction du développement Environnement** accompagne le Groupe et ses Maisons pour une performance environnementale d'excellence alignée avec les nouveaux objectifs du programme environnemental LIFE 360 communiqués depuis 2021 et qui couvrent 4 piliers stratégiques : la circularité créative, la traçabilité et la transparence, le climat et la biodiversité. L'organisation et les actions de la Direction et leurs déclinaisons dans les Maisons sont présentées dans le chapitre « *Rapport de gestion du Conseil d'administration : le Groupe – Environnement et Durabilité* ».

La **Direction des risques et assurances Groupe**, au-delà des responsables opérationnels qui ont la charge des risques inhérents à leur activité, est particulièrement impliquée au niveau du Groupe dans le recensement des risques, la prévention des sinistres ainsi que la stratégie de couverture et de financement des risques.

Les autres Directions fonctionnelles, présentées dans le chapitre Acteurs propres à l'information financière et comptable, contribuent au pilotage propre à l'information financière et comptable.

La **Direction du contrôle interne**, rattachée au Directeur de l'audit et du contrôle interne, coordonne la mise en œuvre des dispositifs de pilotage du contrôle interne et de la gestion des risques. Elle suit et anticipe les évolutions réglementaires pour adapter les dispositifs. Elle anime un réseau de contrôleurs internes qui sont chargés, au sein des Maisons sous la responsabilité de leur Comité de direction, à la fois de veiller au respect des procédures de contrôle interne du Groupe et d'élaborer les contrôles propres à leurs métiers. Ils sont en outre les acteurs des différents projets relatifs aux dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques et en cela favorisent la diffusion et l'application des instructions. La Direction contrôle interne du Groupe a mis en place l'Académie du contrôle interne LVMH, avec pour objectif l'animation « structurée » de l'ensemble du réseau international des contrôleurs et auditeurs internes. Cette dernière s'est accompagnée de formations virtuelles sur des sujets spécifiques et des basiques du contrôle interne.

La **Direction de la Lutte Anti-Contrefaçon** détermine et met en œuvre au bénéfice de vingt-six Maisons du Groupe la politique et les opérations de lutte contre la contrefaçon et le marché gris tant sur les marchés offlines qu'online. Son action mondiale vise à démanteler les réseaux criminels qui portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle et à la réputation de nos marques. La protection de ces vingt-six Maisons se fait en relation permanente avec la direction juridique de chacune d'entre elles.

Le **Comité de sécurité des salariés** se réunit pour analyser l'efficacité des dispositifs assurant la sécurité des voyageurs et des salariés du Groupe à l'étranger, et prendre les décisions exigées par toute situation exceptionnelle.

Directions équivalentes dans les Marques ou Groupes d'activité : l'organisation décrite ci-avant au niveau Groupe, a son équivalent dans les principales branches d'activités et marques du Groupe.

Troisième ligne de maîtrise

La **Direction de l'audit et du contrôle interne** intervient dans l'ensemble du Groupe et opère dans le cadre d'un plan actualisé chaque année. Ce plan d'interventions permet de vérifier et de renforcer la compréhension et la correcte application des activités de contrôles attendues. Le plan d'audit est élaboré à partir d'une analyse des risques potentiels, existants ou émergents, par type d'activité (taille, contribution au résultat, éloignement géographique, qualité du management en place...) et d'entretiens avec les responsables opérationnels concernés ; il peut être modifié en cours d'année en réponse à des changements d'environnement économique et politique ou à des réorientations stratégiques internes.

Les équipes d'audit effectuent des missions d'évaluation du contrôle interne couvrant différents processus opérationnels et financiers. Elles réalisent également des missions d'audit de comptes et des missions couvrant des sujets transversaux sur un même groupe d'activités. Le suivi des recommandations de contrôle interne sur les missions passées est régulièrement effectué pour les filiales présentant les enjeux de contrôle interne les plus significatifs.

L'Audit interne restitue les conclusions de ses travaux à la Direction de l'entité concernée et rend compte à la Direction générale du Groupe via un rapport d'audit précisant les constats, les recommandations et l'engagement du management de les appliquer dans des délais raisonnables. L'Audit interne met les Commissaires aux comptes en copie des rapports émis et les rencontre périodiquement pour échanger sur les points à date concernant le contrôle interne. Les grandes orientations du plan d'audit, les principales conclusions de l'année en cours et le suivi des principales recommandations sur les missions passées sont présentées au Comité d'audit de la performance.

Acteurs externes

Les auditeurs externes et les différents organismes certificateurs (RJC, ISO 14001...) contribuent par leurs travaux et leurs recommandations au renforcement du dispositif actuel.

Organisation et acteurs propres à l'information financière et comptable

La gestion des risques et le contrôle interne relatifs à l'information comptable et financière sont sous la responsabilité des Directions suivantes de la Direction financière Groupe : Comptabilité et Consolidation, Contrôle de gestion, Financement et trésorerie, Fiscalité et Communication financière. L'information comptable et financière repose sur les Systèmes d'information, rattachés à la Direction Générale du Groupe qui participe à une gestion appropriée du risque inhérent à cette fonction.

La **fonction comptable et consolidation** est responsable de la production et de l'établissement des comptes sociaux de LVMH SE et des sociétés des holdings de contrôle des participations du Groupe, des comptes consolidés et des publications semestrielles et annuelles, en particulier le Rapport financier semestriel et le Document d'enregistrement universel. Dans ce cadre, la fonction normes et pratiques comptables définit les normes comptables du Groupe, veille à leur diffusion et à leur application et met en place les formations nécessaires. La fonction consolidation coordonne également la mission des Commissaires aux comptes du Groupe.

La **fonction contrôle de gestion** est responsable de la coordination du processus budgétaire, de ses ré-estimés établis en cours d'année, du plan stratégique à cinq ans ainsi que des tests de perte de valeur des actifs immobilisés. La fonction contrôle de gestion produit le reporting mensuel de gestion, ainsi que toutes les analyses nécessaires à la Direction générale ; elle assure également le suivi des investissements et du cash flow, ainsi que la production de statistiques et d'indicateurs de gestion spécifiques. La fonction contrôle de gestion est, de par ses attributions et la structure du reporting qu'elle produit, un acteur essentiel du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques financiers.

La **Direction des financements et de la trésorerie** est responsable de l'application de la politique financière du Groupe qui comprend la gestion optimisée du bilan, la stratégie de financement, la maîtrise des frais financiers, le placement des excédents de trésorerie et la gestion des risques de de liquidité, de marchés (taux et change) et de contrepartie (voir, § 4. Éléments de politique financière de la section Commentaires sur les résultats et la situation financière consolidés et § 1.3.1 Risques de change, de taux et de liquidité ci-dessus). Plus particulièrement, cette Direction assure la centralisation des disponibilités excédentaires des sociétés du Groupe, et les financements court et moyen terme des filiales. Elle est également responsable de l'application de la stratégie de gestion centralisée des risques de change. Une organisation et des procédures spécifiques ont été mises en place pour mesurer, gérer, consolider et contrôler ces risques de marché. Ainsi, la distinction entre le front-office, le back office et le middle-office, ainsi que l'existence d'une cellule de contrôle indépendante rapportant au Group Controlling & Reporting Director sont les garants du respect de la séparation des tâches. Cette organisation s'appuie sur un système d'informations intégré qui permet un contrôle efficace des opérations de couverture. Le dispositif de couverture est présenté régulièrement au Comité exécutif du Groupe ainsi qu'au Comité d'audit.

La **Direction fiscale** veille au respect des réglementations et législations fiscales en vigueur, conseille les différents groupes d'activités et sociétés, et propose des solutions fiscales adaptées aux orientations opérationnelles du Groupe. Elle organise des formations appropriées relatives aux changements majeurs intervenus dans la législation fiscale et assure le reporting unifié des données fiscales.

La **Direction de la communication financière** est responsable de la transmission et de la coordination des informations financières du Groupe. Elle assure notamment la relation avec la communauté financière (analystes financiers et extra-financiers, actionnaires institutionnels et individuels), visant à donner à celle-ci une compréhension claire, transparente et précise de la performance et des perspectives du Groupe. En travaillant en étroite collaboration avec la Direction générale et avec les groupes d'activités, elle détermine les messages clés ; elle en assure la cohérence et en coordonne la diffusion au travers de moyens divers (rapport annuel et semestriel, présentations financières, réunions avec les actionnaires ou les analystes, site internet, Club des Actionnaires...). Elle a aussi pour rôle de fournir à la Direction générale et au Comité d'audit les perceptions de la communauté financière sur la stratégie de l'entreprise ou sur son positionnement dans son environnement concurrentiel.

La **Direction des Systèmes d'information** définit et met en place les Systèmes d'information nécessaires aux fonctions centrales. Elle diffuse les standards techniques du Groupe indispensables à une architecture décentralisée (matériels, applications, réseaux...) et propose des synergies entre métiers, dans le respect de l'autonomie des marques. Elle développe, opère et maintient des réseaux et systèmes de télécommunications globaux, des centres d'hébergement informatiques et des applications transversales partagées par l'ensemble du Groupe. Elle supervise, en coopération avec les filiales, la création d'un plan à trois ans des Systèmes d'information par groupe d'activités et société. Elle définit des orientations stratégiques en matière de cybersécurité, élabore et publie des politiques de sécurité internes et des plans d'action communs, intègre et instruit un volet sécurité dans tous les nouveaux projets (sécurité « by design »), assure des actions de sensibilisation, opère des services communs de cyberdéfense à travers des plates-formes de sécurité, des systèmes de collecte de traces et de détection d'alertes de sécurité, des dispositifs de réponse à incidents et gestion de crise, et des opérations d'audits (audits de conformité aux politiques de sécurité et tests d'intrusion, par exemple).

Chacune de ces Directions veille à la qualité du contrôle interne dans son domaine respectif via les **Directions financières et la Direction des Systèmes d'information des groupes d'activités, des sociétés et des filiales**, elles-mêmes responsables de fonctions similaires dans leurs entités. Ainsi, chacune des Directions centrales anime son dispositif de contrôle à travers sa ligne fonctionnelle (Contrôleur de gestion, Responsable comptable, Consolideur, Trésorier...). Des commissions financières réunissant les Directions financières des principales sociétés du Groupe et les Directions de la société mère LVMH précédemment listées sont organisées périodiquement. Ces commissions traitent notamment des normes et procédures à appliquer, des performances financières et des actions correctrices à apporter, et du contrôle interne appliqué aux données comptables et de gestion.

3.2 Normes et procédures internes

La fonction Éthique et Conformité du Groupe met à disposition de l'ensemble des collaborateurs les règles et politiques du Groupe en matière de Conformité. Elle partage avec son réseau de correspondants Éthique et Conformité un ensemble de ressources documentaires (documents de synthèse, exemples de bonnes pratiques, vidéos de sensibilisation, guides, etc.) via un Intranet « Éthique et Conformité » dont une nouvelle version sera disponible en 2023.

L'ensemble des règles et procédures concourant à l'information comptable et financière, et applicables à chacune des filiales sont mises à disposition via un Intranet dédié au reporting financier : il s'agit notamment des principes et normes comptables, de la consolidation, de la fiscalité, des investissements, du reporting (budget et plan stratégique), de la trésorerie et du financement (centralisation de trésorerie, couvertures de change et de taux...); ces procédures précisent, en outre, les formats, contenus et fréquences des reportings financiers.

3.3 Systèmes d'information et de communication

Les plans stratégiques de développement des Systèmes d'information et de communication au sein du Groupe sont coordonnés par la Direction des Systèmes d'information qui veille à l'harmonisation des solutions mises en place et à la continuité des opérations. Les aspects de contrôle interne (séparation des tâches, droits d'accès...) sont intégrés lors de la mise en place de nouveaux Systèmes d'information puis revus régulièrement.

Les Systèmes d'information et télécommunications et les risques afférents (physiques, techniques, sécurité interne et externe...) font l'objet de procédures particulières : un kit méthodologique « Plan de continuité des opérations » a été diffusé dans le Groupe afin de définir pour chaque entité significative les grandes lignes d'un tel plan ainsi qu'un Plan de Reprise d'Activité. En particulier, un Plan de continuité des opérations ainsi qu'un Plan de Reprise d'Activité ont été développés et testés au niveau des sociétés holdings françaises.

La diffusion des **principes et bonnes pratiques de contrôle interne** s'effectue également via le socle minimum de contrôle interne, « IC Base », composé de 68 contrôles. Ce référentiel « IC Base » fait l'objet d'une revue et d'une mise à jour annuelle pour intégrer de nouveaux standards ou nouvelles exigences réglementaires. À noter qu'en 2020, 10 contrôles (« LVMH 10 IC Essentials ») ont été rendus obligatoires dans chacune de nos Maisons et filiales et sont testés annuellement. Ces contrôles ont été définis comme des contrôles critiques dans le dispositif de contrôle interne du Groupe et de l'ensemble de ses filiales. En 2022, 7 nouveaux contrôles obligatoires sont venus s'y ajouter. Par ailleurs, d'autres référentiels métiers ont été développés pour refléter les caractéristiques propres à nos activités (Vins et Spiritueux et Parfums et Cosmétiques).

Une **section « Risques majeurs » de l'Intranet Finance** rassemble les procédures et outils dédiés à l'évaluation, à la prévention et à la couverture de ces risques. Les bonnes pratiques sur les familles de risques opérationnels sélectionnées y sont également disponibles. Ces éléments sont à la disposition de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du risque.

Les entités significatives sont dotées d'une équipe cybersécurité, pilotée par un CISO (Chief Information Security Officer). Un CISO Groupe assure le pilotage de la politique, des projets et des services communs, ainsi que la coordination de la communauté des CISO des entités. Le CISO Groupe assure également un support en cybersécurité auprès des petites entités qui n'ont pas d'équipe cybersécurité en propre. Les CISO sont en charge du traitement des cyber risques. Ils mettent en place des dispositifs pour traiter ces risques, sur différents axes de prévention, détection, réponse et reconstruction, en fonction des types de risques, de leur probabilité et de leur impact potentiel.

Des campagnes d'audit, de tests d'intrusion et audits de vulnérabilités sont menées par les entités et par la Direction des Systèmes d'information du Groupe. En outre LVMH dispose d'un centre opérationnel de surveillance et d'évaluation de la sécurité des Systèmes d'information, au service des Maisons du Groupe.

3.4 Procédures de contrôles comptables, internes et externes

3.4.1 Principes comptables et de gestion

Les filiales adoptent les principes comptables et de gestion communiqués par le Groupe pour les besoins des comptes consolidés publiés et du reporting interne; elles utilisent toutes le même référentiel (plan de comptes et manuel des principes comptables LVMH) et le système de reporting comptable et de gestion administré par le Groupe, garantissant ainsi la cohérence des données internes et publiées.

3.4.2 Processus de consolidation

La consolidation des comptes fait l'objet d'instructions régulières et précises; un système de remontées d'information adapté permet de traiter une information homogène, exhaustive et fiable dans des délais appropriés. Le Président et le Directeur financier de chaque société s'engagent sur la qualité et l'exhaustivité de l'information financière transmise au Groupe, y compris les éléments figurant hors bilan, par le biais d'une lettre d'affirmation signée, confortant ainsi la qualité de l'information financière transmise.

Des paliers de consolidation existent par Maison et groupe d'activités garantissant un premier niveau de contrôle et de cohérence.

Au niveau du Groupe, les équipes responsables de la consolidation sont organisées par activité et sont en contact permanent avec les groupes d'activités et sociétés concernés ; cette proximité permet une meilleure compréhension et validation de l'information financière communiquée et une anticipation du traitement des opérations complexes.

La qualité de l'information financière et sa régularité au regard des normes sont également garanties par des échanges permanents avec les Commissaires aux comptes lorsque les situations sont complexes et laissent place à l'interprétation.

3.4.3 Reporting de gestion

Toutes les entités consolidées du Groupe produisent annuellement un plan stratégique, un budget complet et des ré-estimés annuels. Des instructions détaillées sont envoyées aux sociétés pour chaque processus.

3.5 Formalisation et pilotage des dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne

3.5.1 La démarche ERICA « *Enterprise Risk and Internal Control Assessment* »

Répondant aux directives européennes, le Groupe a mis en place une démarche, dénommée ERICA « *Enterprise Risk and Internal Control Assessment* », démarche globale d'amélioration et d'intégration des dispositifs de gestion des risques majeurs, et de contrôle interne liés à ses activités courantes.

Cette démarche, est déployée sur l'ensemble des Maisons du Groupe ; elle comprend notamment un volet cartographie annuelle des risques majeurs réalisée par chaque Maison et l'auto-évaluation des 68 contrôles clés extraits du référentiel de contrôle interne par toutes les entités du Groupe.

Au 30 juin 2022, l'évaluation du contrôle interne de l'ensemble des entités du Groupe générant plus de 20 millions d'euros de chiffre d'affaires s'est concentrée sur 10 contrôles clés (« LVMH 10 IC Essentials ») et sur les 10 contrôles du programme Éthique et conformité.

Les résultats de la campagne ERICA, menée chaque année dans l'ensemble du Groupe, sont partagés avec l'ensemble du réseau des contrôleurs internes LVMH. Les résultats des contrôles dédiés au dispositif anti-corruption ainsi que les plans d'actions sont également présentés par le directeur éthique et conformité LVMH à ses correspondants.

Ces grandes étapes de gestion sont l'occasion d'analyses approfondies des données réelles en comparaison des données budgétaires et de celles de l'année précédente, et d'un dialogue permanent entre les filiales et le Groupe, élément indispensable au dispositif de contrôle interne financier.

Une équipe de contrôleurs de gestion, au niveau Groupe, spécialisée par activité, est en contact permanent avec les groupes d'activités et les sociétés concernés, autorisant ainsi une meilleure connaissance des performances et des choix de gestion, ainsi qu'un contrôle approprié.

L'arrêté des comptes semestriels et annuels fait l'objet de réunions spécifiques de présentation des résultats en présence des Directions concernées de la Direction financière ; durant ces réunions, les Commissaires aux comptes font état de leurs conclusions, tant en termes de qualité d'information financière et comptable que d'appréciation du contrôle interne des différentes sociétés du Groupe.

À noter qu'un délai de 2 ans est accordé aux nouvelles acquisitions pour entrer dans cette démarche une fois le processus d'intégration mené à son terme.

La responsabilité des Maisons et groupes d'activités dans cette démarche est attestée annuellement par la signature de deux lettres de représentation :

- une lettre d'affirmation « ERICA », portant sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, signée au 30 juin. Le Président, le Directeur financier et/ou les membres du Comité de direction confirment par leur signature leur responsabilité sur ces dispositifs, et décrivent leur évaluation, les insuffisances majeures et les plans de remédiation correspondants. Ces lettres sont analysées, suivies et « consolidées » à chaque niveau supérieur de la structure organisationnelle du Groupe (Régions, Maisons, Groupes d'activités) ; elles sont communiquées à la Direction financière et à la Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe. Celles-ci sont également à la disposition des Commissaires aux comptes ;
- la lettre annuelle d'affirmation sur le reporting financier, comprenant un paragraphe dédié au contrôle interne.

Selon les circonstances, les Présidents de Maisons sont amenés à présenter au Comité d'audit de la performance, sur leur périmètre de responsabilités, les réalisations, les plans d'actions en cours et les perspectives, en termes de contrôle interne et de maîtrise des risques.

3.5.2 Le pilotage des risques majeurs et du dispositif de contrôle interne

Les **risques majeurs** sur nos marques et activités sont gérés au niveau des Maisons et de chacun de nos groupes d'activités. Dans le cadre du cycle budgétaire et d'établissement du plan à trois ans, l'identification et l'évaluation des risques majeurs pesant sur les objectifs stratégiques, opérationnels et financiers sont menées et formalisées dans des chapitres dédiés.

Une fois le niveau de risque acceptable déterminé et validé, le traitement des risques se fait à travers des actions de prévention et des actions de protection ; ce dernier volet intègre les plans de continuité d'activités (PCA) et de gestion de crise afin d'organiser la meilleure réponse au risque une fois survenu. Enfin, en fonction de la typologie des risques d'une marque ou d'une entité et du montant du risque résiduel, celle-ci peut, en coordination avec le Groupe, décider de faire appel au marché de l'assurance pour transférer une part ou la totalité de ce risque résiduel et/ou arbitrer en faveur de sa rétention.

La **surveillance continue du dispositif de contrôle interne** et l'examen périodique de son fonctionnement sont assurés à plusieurs niveaux :

- une forte responsabilisation du management des Maisons et des opérationnels, avec le support des contrôleurs internes, de façon à apprécier le niveau de contrôle interne sur la base de contrôles clés, identifier les faiblesses et engager les actions correctives. Des rapports d'exceptions ou d'anomalies permettent de travailler sur les contrôles détectifs en complément des contrôles préventifs ;
- un processus formalisé d'évaluation annuelle d'une liste de contrôles clés extraits du référentiel de contrôle interne, processus intégré au dispositif ERICA ;
- les Commissaires aux comptes, tenus informés de cette démarche, ainsi que le Comité d'audit de la performance, via des comptes rendus périodiques ;
- les travaux de revue effectués par l'Audit interne Groupe et les Commissaires aux comptes, dont les résultats et les recommandations sont transmis au management des entités et à la Direction générale du Groupe ;
- la revue du dispositif ERICA et de la qualité des évaluations, partie intégrante de la mission de l'Audit interne sur les entités auditées.

3.6 Prévention et détection de la fraude

Depuis quelques années, le risque de fraude a subi de fortes mutations : recrudescence des fraudes par usurpation d'identité, intensification du recours au « social engineering » avec tentatives d'intrusion et récupération de données. Le Groupe et les Maisons ont intensifié leur vigilance, adaptant leurs procédures internes et leurs campagnes de sensibilisation et formation à l'évolution des scénarii rencontrés ou raisonnablement prévisibles.

Le référentiel de contrôle interne est, par le nombre important des contrôles préventifs et détectifs associés à ce risque, le socle premier du dispositif anti-fraude.

L'obligation faite à toute entité de rendre compte au Directeur de l'audit et du contrôle interne de toute tentative de fraude ou fraude avérée constitue une autre composante essentielle de ce dispositif : au-delà de la supervision des actions et décisions de traitement de chaque cas remonté, le Directeur s'attache à tirer les enseignements et à redescendre, après anonymisation, cette information aux Directeurs financiers de toutes les Maisons.

La Direction de l'audit et du contrôle interne a ainsi mis en place un programme de sensibilisation aux risques de fraude, par le biais de communiqués périodiques, qui recensent les scénarios de tentatives et cas avérés de fraude au sein du Groupe. Pour chaque scénario est présenté un dispositif de prévention, dont l'existence doit être vérifiée par les Maisons et filiales. Ces communiqués sont diffusés très largement dans le Groupe pour une sensibilisation soutenue des personnels les plus exposés.

À noter que des actions de sensibilisation à la fraude ont été menées au cours de l'année 2022 auprès de l'ensemble de notre communauté de contrôle interne notamment via la poursuite du déploiement du module de *e-learning* dédié à la fraude dans l'ensemble de nos Maisons. Par ailleurs, dans le cadre de l'académie du contrôle interne « The Fundamentals », un module spécifique est dédié au sujet de la Fraude.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton

1.	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	158
2.	COMMENTAIRES SUR LES COMPTES	158
2.1	Commentaires sur le bilan	158
2.2	Résultats de la société mère et perspectives d'avenir	159
3.	AFFECTATION DU RÉSULTAT	160
4.	ACTIONNARIAT - PLANS D'OPTIONS - ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS	161
4.1	Principaux actionnaires	161
4.2	Actions détenues par les organes de direction et de contrôle	161
4.3	Actionnariat des salariés	161
4.4	Plans d'options d'achat et plans d'options de souscription d'actions	161
4.5	Attributions gratuites d'actions et d'actions de performance	161
5.	ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES LVMH AU COURS DE L'EXERCICE 2022 PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ÉTROITEMENT LIÉES (MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)	165
6.	PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS	165
6.1	Information sur les programmes de rachat d'actions	165
6.2	Descriptif des principales caractéristiques du programme de rachat soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 20 avril 2023	166
6.3	Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par l'émetteur sur ses propres titres du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022	166

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le 30 septembre 2022, la Société a procédé à une opération de fusion absorption de sa filiale LV Group SA, détenue à 100%. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une démarche de simplification de la structure de détention opérationnelle et administrative des filiales du groupe LVMH. La fusion a entraîné la dissolution sans liquidation de la société LV Group et la transmission de l'intégralité de son patrimoine à la société LVMH. L'opération a été réalisée avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 (la « Date d'Effet »).

Les éléments actifs et passifs transmis par la société LV Group ont été transcrits, dans les comptes de la Société, pour leur valeur comptable à la Date d'Effet. L'actif net transmis s'élève à 5,4 milliards d'euros et comprend essentiellement 4 milliards d'euros de titres de participations et 2,4 milliards d'euros de compte courant financier. Les titres de la société LV Group étant inscrits dans les comptes de référence de la Société pour une valeur nette comptable de 1 milliard d'euros (dont 127 millions d'euros acquis sur l'exercice), le boni de fusion s'élève à 4,4 milliards d'euros. Ce boni technique est enregistré en résultats de cession, dans le résultat financier des comptes de la Société.

2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE (ci-après « LVMH » ou « la Société ») arrêtés au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux dispositions légales françaises en vigueur.

2.1 Commentaires sur le bilan

2.1.1 Évolution du portefeuille de titres de participation

La valeur brute du portefeuille de participations s'élève à 51,9 milliards d'euros, en hausse de 5,8 milliards d'euros par rapport à 2021.

Cette évolution correspond principalement aux effets de l'opération de fusion absorption de la société LV Group, détenue à 100% par LVMH (Voir Note 1. Faits significatifs de l'exercice). La fusion a entraîné, d'une part, la dissolution sans liquidation de la société LV Group, les titres afférents étant inscrits dans les comptes de référence de LVMH pour une valeur nette comptable de 1 milliard d'euros (dont 127 millions d'euros acquis sur l'exercice) et, d'autre part, la transmission de l'intégralité du patrimoine de LV Group à LVMH, l'actif net transmis comprenant essentiellement 4 milliards d'euros de titres de participations. Le portefeuille de titres de participations de LVMH est donc en hausse de 3 milliards d'euros à l'issue de cette opération.

En outre, courant 2022, LVMH a procédé à des augmentations de capital de ses filiales pour un montant total de 2,6 milliards d'euros dont 2,5 milliards d'euros au profit de LVMH Investissements et a acquis la totalité des titres de la société Repossi pour 21,7 millions d'euros.

2.1.2 Structure financière

Au cours de l'exercice, LVMH a remboursé l'emprunt obligataire de 1 750 millions d'euros émis en 2020 arrivé à maturité en février 2022. LVMH a également remboursé par anticipation les emprunts obligataires de 800 millions d'euros et de 400 millions de livres sterling émis en 2017 dont l'échéance était initialement prévue respectivement en mai et juin 2022. Les *swaps* de couverture associés ont été débouclés concomitamment aux remboursements.

2.1.3 Opérations de couverture

La société LVMH utilise de façon régulière des instruments financiers. Cette pratique répond aux besoins de couverture du risque de change ou de taux sur ses actifs ou passifs financiers, y compris les flux de dividendes à recevoir de participations étrangères ; chaque instrument utilisé est affecté aux soldes financiers ou opérations couverts.

En raison du rôle de LVMH au sein du Groupe, peuvent être utilisés des instruments ayant nature de couverture d'actifs nets en devises en consolidation mais non adossés en comptes sociaux, ils constituent de ce fait des positions ouvertes isolées.

Les contreparties des contrats de couverture sont sélectionnées en fonction de leur notation de crédit, et dans un souci de diversification.

2.1.4 Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social d'un montant de 151,0 millions d'euros est constitué de 503 257 339 actions entièrement libérées.

2.1.5 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2022 :

- les dettes fournisseurs échues à la date de clôture de l'exercice s'élèvent, sur la base du délai légal de paiement, à moins de 1 million d'euros ;
- les créances clients échues à la date de clôture de l'exercice correspondent, sur la base du délai légal de paiement, à 0,3 %, soit 1,7 million d'euros, des prestations de services et autres revenus au titre de l'exercice 2022.

2.2 Résultats de la société mère et perspectives d'avenir

Le résultat financier de l'exercice est de 13 397,7 millions d'euros ; il était de 5 641,6 millions d'euros en 2021.

Le résultat de gestion des filiales et participations est de 13 451,4 millions d'euros en 2022, contre 5 665,8 millions d'euros en 2021. Cette évolution provient principalement d'une augmentation des produits financiers de filiales et participations (9 248,7 millions d'euros en 2022 contre 2 611,4 millions d'euros en 2021) ainsi que d'une augmentation des bonis de fusions enregistrés en résultats de cession (4 415,7 millions d'euros en 2022 dans le cadre de l'opération de fusion absorption de la société LV Group par LVMH contre 3 355,3 millions d'euros en 2021 dans le cadre de l'opération de fusion absorption de la société Sofidiv par LVMH).

Les produits financiers de filiales et participations sont constitués de dividendes et assimilés.

Le résultat financier inclut en outre le coût de la dette financière nette et des instruments dérivés de taux associés, soit une charge de 52,3 millions d'euros en 2022, ainsi que les gains sur instruments et opérations de change pour 16 millions d'euros en 2022.

Le résultat d'exploitation reflète les charges d'exploitation non refacturées aux filiales et participations, soit une charge de 346,5 millions d'euros en 2022 contre 292,8 millions d'euros en 2021.

Après effet positif de l'impôt sur les sociétés de 105,4 millions d'euros, intégrant l'effet du résultat d'intégration fiscale, le résultat net s'élève à 13 151,6 millions d'euros, en augmentation par rapport à celui de l'exercice 2021 qui s'élevait à 5 207,7 millions d'euros.

Compte tenu des résultats de 2022 des filiales et participations détenues par la société LVMH, il est attendu en 2023 des distributions de dividendes d'un niveau satisfaisant.

Enfin, lors de l'établissement de la déclaration fiscale de la Société, aucune dépense n'a été considérée comme devant être réintégrée dans le résultat imposable ou non déductible, au sens des articles 39-4, 39-5, 54 quater et 223 quinquies du Code général des impôts.

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le bénéfice de l'exercice d'un montant de 13 151 575 841,42 euros auquel s'ajoutent le report à nouveau antérieur d'un montant de 12 791 583 348,72 euros et la part disponible de la réserve légale de 45 000 euros, constituent un bénéfice distribuable de 25 943 204 190,14 euros. Il est proposé d'affecter ce résultat et de répartir le bénéfice distribuable de la façon suivante :

(en euros)	
Résultat comptable de l'exercice clos le 31/12/2022	13 151 575 841,42
Part disponible de la réserve légale ^(a)	45 000,00
Report à nouveau	12 791 583 348,72
Montant du bénéfice distribuable	25 943 204 190,14
Proposition d'affectation :	
Dividende total distribué au titre de l'exercice clos le 31/12/2022	6 039 088 068,00
– dont dividende statutaire de 5%, soit 0,015 euro par action	7 548 860,09
– dont dividende complémentaire de 11,985 euros par action	6 031 539 207,91
Report à nouveau	19 904 116 122,14
	25 943 204 190,14

(a) Part de la réserve légale supérieure à 10% du capital social au 31 décembre 2022. Pour mémoire, au 31 décembre 2022, la Société détient 2 180 399 de ses propres actions, correspondant à un montant non distribuable de 1 293 millions d'euros, équivalent au coût d'acquisition de ces actions.

Si cette affectation est retenue par l'Assemblée générale du 20 avril 2023, le dividende global pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ressortira à 12,00 euros par action. Un acompte sur dividende de 5,00 euros par action ayant été distribué le 5 décembre 2022, le solde du dividende sera de 7,00 euros par action. Le solde du dividende sera détaché le 25 avril 2023 et mis en paiement le 27 avril 2023.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 en l'état de la législation fiscale applicable aux revenus de capitaux mobiliers, ces dividendes ouvrent droit, pour les résidents fiscaux français personnes physiques qui ont opté pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu sur l'ensemble de leurs revenus mobiliers éligibles, à l'abattement fiscal de 40 %.

Le dividende est par priorité prélevé sur le bénéfice distribuable provenant des dividendes reçus de Filiales Éligibles au régime des sociétés mères au sens de la directive 2011/96/UE (les « Filiales Éligibles ») dans l'ordre de priorité suivant : (i) d'abord sur les dividendes reçus de Filiales Éligibles dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne autre que la France ; (ii) ensuite sur les dividendes reçus de Filiales Éligibles dont le siège est situé en France ; et (iii) enfin sur les dividendes reçus de Filiales Éligibles dont le siège est situé dans un État tiers à l'Union européenne.

Enfin, dans le cas où, lors de la mise en paiement de ce solde, la Société détiendrait dans le cadre des autorisations données une partie de ses propres actions, le montant correspondant aux dividendes non versés en raison de cette détention serait affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, nous vous rappelons le montant brut du dividende par action versé au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Nature	Date de mise en paiement	Dividende brut (en euros)
2021	Acompte	2 décembre 2021	3,00
	Solde	28 avril 2022	7,00
	Total		10,00
2020	Acompte	3 décembre 2020	2,00
	Solde	22 avril 2021	4,00
	Total		6,00
2019	Acompte	10 décembre 2019	2,20
	Solde	9 juillet 2020	2,60
	Total		4,80

4. ACTIONNARIAT – PLANS D'OPTIONS – ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

4.1 Principaux actionnaires

Les informations concernant les principaux actionnaires de la Société au 31 décembre 2022 figurent au chapitre *Autres informations* au point 3.1 « Actionnariat de la Société », page 343 du présent Document d'enregistrement universel.

4.2 Actions détenues par les organes de direction et de contrôle

Les informations concernant les actions détenues par les organes de direction et de contrôle au 31 décembre 2022 figurent au chapitre *Autres informations* au point 3.1 « Actionnariat de la Société », page 343 du présent Document d'enregistrement universel.

4.3 Actionnariat des salariés

Les informations concernant l'actionnariat des salariés au 31 décembre 2022 figurent au chapitre *Autres informations* au point 3.1 « Actionnariat de la Société », page 343 du présent Document d'enregistrement universel.

4.4 Plans d'options d'achat et plans d'options de souscription d'actions

Aucun plan d'options n'a été ouvert par la Société depuis le plan d'options de souscription d'actions du 14 mai 2009 qui comportait des conditions de performance et est arrivé à échéance le 13 mai 2019.

Au 31 décembre 2022, aucun plan d'options d'achat ou d'options de souscription d'actions n'était en vigueur.

Pour les plans mis en place à compter de 2007, le Président-directeur général et le Directeur général délégué, doivent conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, un nombre

d'actions résultant de l'exercice de leurs options, correspondant à un pourcentage dégressif compris entre 50 % et 30 % (en fonction de la date à laquelle les options ont été levées) de la plus-value notionnelle nette d'impôts et de prélèvements sociaux déterminée sur la base du cours de clôture la veille du jour de la levée. Cette obligation prend fin dès que la valeur des actions conservées excède deux fois le montant brut de leur rémunération fixe et variable la plus récemment publiée à la date d'exercice des options.

4.5 Attributions gratuites d'actions et d'actions de performance

Les bénéficiaires des attributions gratuites d'actions sont sélectionnés parmi les salariés et dirigeants des sociétés du Groupe en fonction de leur niveau de responsabilité et de leur performance individuelle.

Pour les plans mis en place à compter de 2016, sauf exceptions mentionnées ci-dessous, les actions gratuites et les actions gratuites de performance, sous réserve, pour ces dernières, de la réalisation des conditions de performance, sont attribuées définitivement à l'ensemble des bénéficiaires après un délai de trois ans et librement cessibles dès leur attribution définitive.

Les conditions de performance portent, en règle générale, sur le périmètre du Groupe mais sont, dans certains cas, relatives à des objectifs à atteindre au niveau d'une filiale ou d'une branche d'activités. Ces critères fixés par le Conseil d'administration sont, pour l'essentiel, de nature financière mais également pour partie à caractère extra-financier. Les performances sont appréciées le plus souvent sur deux exercices et pour certains plans sur une période plus longue.

- Sous réserve de certaines exceptions, l'attribution définitive des actions gratuites et des actions gratuites de performance est soumise à une condition de présence dans le Groupe à la date de cette attribution.

Les plans mis en place les 24 octobre 2019, 22 octobre 2020 et 27 octobre 2022 prévoient l'attribution gratuite d'actions soumise exclusivement à une condition de présence et à des conditions liées à la performance du groupe LVMH.

Le plan mis en place le 26 janvier 2021 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale, (ii) des actions gratuites soumises à une condition de présence et (iii) des actions gratuites dont l'attribution définitive n'est pas soumise à des conditions.

Le plan mis en place le 15 avril 2021 comporte des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale.

Le plan mis en place le 26 juillet 2021 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale et (ii) des actions gratuites dont l'attribution définitive n'est pas soumise à des conditions.

Le plan mis en place le 28 octobre 2021 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées à la performance du groupe LVMH, (ii) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées spécifiquement à la performance de filiales et (iii) des actions gratuites dont l'attribution définitive n'est pas soumise à des conditions.

Le plan mis en place le 27 janvier 2022 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées à la performance du groupe LVMH et (ii) des actions gratuites dont l'attribution définitive est subordonnée à l'absence de démission pendant la période d'acquisition des actions.

Le plan mis en place le 26 juillet 2022 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées à la performance du groupe LVMH, (ii) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale et (iii) des actions gratuites dont l'attribution définitive est subordonnée à l'absence de démission pendant la période d'acquisition des actions.

- Pour les actions gratuites des plans mis en place les 24 octobre 2019 et 22 octobre 2020 dont l'attribution définitive est soumise à une condition liée à la performance du groupe LVMH, les actions ne sont définitivement attribuées que si les comptes consolidés de LVMH des exercices N+1 et N+2 affichent une variation positive par rapport à l'exercice au cours duquel le plan est mis en place (exercice «N») de l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, cash flow disponible d'exploitation, taux de marge opérationnelle courante du Groupe (ci-après les « Indicateurs »).

Concernant le plan du 24 octobre 2019, la condition de performance n'a pas été satisfaite en 2020. Compte tenu des circonstances exceptionnelles à l'origine de cet inaccomplissement, liées à la pandémie de Covid-19, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 22 octobre 2020, a décidé, en application du principe d'un mécanisme de sauvegarde posé dans le règlement des plans d'attribution, et dans l'hypothèse où ladite condition ne serait pas remplie, d'amender le règlement dudit plan, de sorte que les attributaires bénéficient d'une attribution définitive égale à 50% de leur attribution provisoire sous réserve que soit atteint le Résultat Opérationnel Courant (ROC) consolidé inscrit au budget 2021 adopté par le Conseil d'administration. Cette condition ayant été satisfaite, les bénéficiaires ont reçu le 24 octobre 2022 un nombre d'actions égal à 50% de leur attribution initiale étant précisé que lorsque le nombre d'actions à attribuer définitivement aux bénéficiaires comportait une décimale, ce nombre a été arrondi au nombre entier immédiatement supérieur.

La condition de performance est appréciée à périmètre constant, de sorte qu'il n'est pas tenu compte des incidences des acquisitions réalisées au cours des deux années civiles suivant l'exercice de référence et que, de même, est neutralisé l'impact des cessions intervenues au cours de cette même période. Seules les opérations significatives (d'un montant supérieur à 150 millions d'euros) donnent lieu à retraitements comptables.

La condition de performance applicable aux actions gratuites du plan ouvert le 22 octobre 2020 a été satisfaite en 2021 et en 2022. Les actions seront définitivement acquises le 22 octobre 2023 sous réserve de la condition de présence des bénéficiaires à cette date.

Les actions gratuites du plan du 26 janvier 2021 dont l'attribution définitive est subordonnée à une condition de présence au 31 décembre 2022 et à l'atteinte d'objectifs quantitatifs portant sur le résultat opérationnel courant consolidé d'une filiale au titre de l'exercice clos en 2022 et d'objectifs qualitatifs, sont attribuées définitivement le 26 janvier 2023 compte tenu de l'atteinte de ces conditions au 31 décembre 2022.

Les actions gratuites des plans des 15 avril, 26 juillet et 28 octobre 2021 dont l'attribution définitive est subordonnée à une condition de présence au 31 décembre 2022 et à l'atteinte d'objectifs quantitatifs portant sur le résultat opérationnel courant consolidé d'une filiale au titre de l'exercice clos en 2022 et d'objectifs qualitatifs, seront attribuées définitivement le 16 avril 2023 compte tenu de l'atteinte de ces conditions au 31 décembre 2022.

Pour les actions gratuites des plans mis en place les 28 octobre 2021, 27 janvier et 26 juillet 2022 dont l'attribution définitive est soumise à une condition de présence et à une condition liée à la performance du groupe LVMH, les actions seront définitivement acquises le 28 octobre 2024 à hauteur (i) de 90% des attributions si les comptes consolidés de LVMH de chacun des exercices 2022 et 2023 affichent par rapport à l'exercice précédent une variation positive de l'un ou l'autre des Indicateurs et (ii) de 10% si la condition extra-financière, relevant de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe, est atteinte en 2023.

Les actions gratuites du plan du 28 octobre 2021 dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de la performance de filiales du Groupe seront acquises définitivement le 31 mars 2025 sous réserve de la condition de présence au 31 décembre 2024 et de l'atteinte d'objectifs quantitatifs des filiales concernées portant sur la moyenne du résultat opérationnel courant consolidé au titre des exercices clos en 2023 et en 2024 ainsi que d'objectifs qualitatifs.

Les actions gratuites du plan du 26 juillet 2022 dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de la performance d'une filiale du Groupe seront acquises définitivement le 31 mars 2025 sous réserve de la condition de présence au 31 décembre 2024 et de l'atteinte d'objectifs quantitatifs de la filiale concernée portant sur la croissance de son résultat opérationnel courant consolidé entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2024 ainsi que d'objectifs qualitatifs.

Pour les actions gratuites du plan mis en place le 27 octobre 2022 dont l'attribution définitive est soumise à une condition de présence et à une condition liée à la performance du groupe LVMH, les actions seront définitivement acquises le 27 octobre 2025 à hauteur (i) de 85 % des attributions si les comptes consolidés de LVMH de chacun des exercices 2023 et 2024 affichent par rapport à l'exercice précédent une variation positive de l'un ou l'autre des Indicateurs et (ii) de 15 % si la condition extra-financière, relevant de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe, est atteinte fin 2024.

Le Président-directeur général et le Directeur général délégué, doivent, pour les plans mis en place depuis 2010, en cas d'attribution définitive de leurs actions, conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions, un nombre d'actions correspondant à la moitié de la plus-value notionnelle nette d'impôts, taxes et prélèvements sociaux calculée à la date d'attribution définitive des actions sur la base du cours d'ouverture du jour de l'attribution définitive pour les plans mis en place avant 2013 et sur la base du cours de clôture la veille du jour de l'attribution définitive pour les plans mis en place depuis 2013.

- S'agissant de l'attribution d'actions existantes, les attributions définitives n'entraînent aucune dilution pour les actionnaires.

4.5.1 Plans d'actions gratuites et d'actions gratuites de performance

Date de l'Assemblée	12/04/2018	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2020	Sous-total
Date du Conseil d'administration	24/10/2019	22/10/2020	26/01/2021	26/01/2021	15/04/2021	26/07/2021	26/07/2021	
	Actions de performance	Actions de performance	Actions gratuites	Actions de performance	Actions de performance	Actions gratuites	Actions de performance	
Nombre total d'actions attribuées provisoirement à l'ouverture du plan	200 077	177 034	84 187	40 000	40 000	4 225	40 000	585 523
<i>Dont mandataires sociaux^(a) / ^(b)</i>	<i>27 956</i>	<i>24 215</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>52 171</i>
<i>Dont dix premiers salariés^(c)</i>	<i>33 103</i>	<i>28 837</i>	<i>84 187</i>	<i>40 000</i>	<i>40 000</i>	<i>4 225</i>	<i>40 000</i>	<i>270 352</i>
Nombre de bénéficiaires	1 039	1 031	4	1	1	1	1	
Date d'attribution définitive	24/10/2022	22/10/2023	26/01/2022 ^(d)	26/01/2023 ^(e)	16/04/2023 ^(f)	26/07/2022 ^(g)	16/04/2023 ^(h)	
Date à partir de laquelle les actions sont cessibles	25/10/2022	23/10/2023	26/01/2023 ^(d)	26/01/2023 ^(e)	01/04/2024	27/07/2023	01/04/2024	
Valeur unitaire à la date d'attribution initiale (en euros)	353,68	408,37	495,68	489,01	598,93	664,97	661,65	
Condition de Performance	Non satisfaite en 2020^(h) et satisfaite en 2021	Satisfaite en 2021 et en 2022	-	Satisfaite en 2022	Satisfaite en 2022	-	Satisfaite en 2022	
Nombre d'attributions devenues définitives en 2022	92 255	-	74 187	-	-	4 225	-	170 667
Nombre d'attributions devenues caduques en 2022	3 209	5 118	-	-	-	-	-	8 327
Nombre cumulé d'attributions définitives au 31/12/2022	92 255	-	74 187	-	-	4 225	-	170 667
Nombre cumulé d'attributions caduques au 31/12/2022	107 822	8 478	-	-	-	-	-	116 300
Attributions en vie en fin d'exercice	-	168 556	10 000	40 000	40 000	-	40 000	298 556

- (a) Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux en fonction à la date d'attribution provisoire.
- (b) Le détail des actions attribuées aux mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2022 figure au point 2.2.2.8 du *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*.
- (c) Actions gratuites et actions de performance attribuées aux salariés - hors mandataires sociaux LVMH - en fonction à la date d'attribution provisoire.
- (d) Dont 44 187 actions gratuites pour lesquelles l'attribution définitive le 26 janvier 2022 n'était pas soumise à condition; 40 000 actions gratuites dont 30 000 actions ont été attribuées définitivement le 26 janvier 2022 compte tenu de la satisfaction de la condition de présence au 31 décembre 2021 et 10 000 actions sont définitivement attribuées le 26 janvier 2023 compte tenu de la satisfaction de la condition de présence au 31 décembre 2022, toutes ces actions devant être conservées pendant une période d'un an à compter de leur attribution définitive (valorisation unitaire de 489,01 euros pour les 10 000 actions).
- (e) Attribution définitive de 40 000 actions le 26 janvier 2023 compte tenu de la satisfaction de la condition de présence au 31 décembre 2022 et des conditions liées spécifiquement à l'atteinte d'objectifs d'une filiale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, avec une disponibilité des actions dès leur attribution définitive.
- (f) Attribution définitive de 80 000 actions le 16 avril 2023 compte tenu de la satisfaction de la condition de présence au 31 décembre 2022 et des conditions liées spécifiquement à l'atteinte d'objectifs d'une filiale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, avec une disponibilité des actions à compter du 1^{er} avril 2024.
- (g) Actions gratuites dont l'attribution définitive n'était pas soumise à condition.
- (h) La condition de performance n'ayant pas été satisfaite en 2020 compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de Covid-19 mais l'ayant été en 2021, conformément à la décision du Conseil d'administration du 22 octobre 2020, les attributaires ont reçu le 24 octobre 2022 un nombre d'actions égal à 50 % de leur attribution initiale, sous réserve de la condition de présence.

Date de l'Assemblée	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2020	30/06/2020	21/04/2022	21/04/2022	21/04/2022		
Date du Conseil d'administration	28/10/2021	28/10/2021	27/01/2022	27/01/2022	26/07/2022	26/07/2022	27/10/2022		
	Actions gratuites	Actions de performance	Actions gratuites	Actions de performance	Actions gratuites	Actions de performance	Actions de performance	Sous-total	Total
Nombre total d'actions attribuées provisoirement à l'ouverture du plan	4 674	184 291	10 790	1 308	11 032	26 682	139 592	378 369	963 892
<i>Dont mandataires sociaux^(a)(b)</i>	-	15 568	-	-	-	-	15 803	31 371	83 542
<i>Dont dix premiers salariés^(c)</i>	4 674	73 151	10 790	1 308	11 032	26 682	21 667	149 304	419 656
Nombre de bénéficiaires	2	1 203	1	3	1	3	1 263		
Date d'attribution définitive	28/10/2022 ^(g)	28/10/2024 ^(h)	27/01/2023 ⁽ⁱ⁾	28/10/2024	26/07/2023 ⁽ⁱ⁾	28/10/2024 ^(k)	27/10/2025		
Date à partir de laquelle les actions sont cessibles	29/10/2023	28/10/2024 ^(h)	28/01/2024	28/10/2024	27/07/2024	28/10/2024 ^(k)	28/10/2025		
Valeur unitaire à la date d'attribution initiale (en euros)	655,28	635,23	673,38	635,23	625,45	612,84 ^(k)	625,87		
Condition de Performance	-	Satisfaite en 2022 sauf pour 25 000 actions^(j)	-	Satisfaite en 2022	-	Satisfaite en 2022 sauf pour 25 000 actions^(k)	Non applicable en 2022		
Nombre d'attributions devenues définitives en 2022	4 674	158	-	-	-	-	-	4 832	175 499
Nombre d'attributions devenues caduques en 2022	-	3 298	-	-	-	-	-	3 298	11 625
Nombre cumulé d'attributions définitives au 31/12/2022	4 674	158	-	-	-	-	-	4 832	175 499
Nombre cumulé d'attributions caduques au 31/12/2022	-	3 298	-	-	-	-	-	3 298	119 598
Attributions en vie en fin d'exercice	-	180 835	10 790	1 308	11 032	26 682	139 592	370 239	668 795

(i) Dont 30 000 actions qui seront attribuées définitivement le 16 avril 2023 compte tenu de la satisfaction de la condition de présence au 31 décembre 2022 et des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (valorisation unitaire de 652,07 euros), ces actions étant disponibles à compter du 1^{er} avril 2024 ; 25 000 actions dont l'attribution définitive le 31 mars 2025 est soumise à une condition de présence au 31 décembre 2024 et à des conditions liées spécifiquement à la performance de filiales du groupe LVMH si les objectifs sont atteints au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024 (valorisation unitaire de 631,61 euros) et disponibilité des actions à compter de leur attribution définitive.

(j) Actions gratuites pour lesquelles l'attribution définitive le 27 janvier 2023 pour 10 790 actions et le 26 juillet 2023 pour 11 032 actions est subordonnée à l'absence de démission du groupe LVMH respectivement au 27 janvier et au 26 juillet 2023.

(k) Dont 25 000 actions pour lesquelles l'attribution définitive le 31 mars 2025 est soumise à une condition de présence au 31 décembre 2024 et à des conditions liées spécifiquement à la performance de filiales du groupe LVMH si les objectifs sont atteints au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (valorisation unitaire de 607,27 euros) et disponibilité des actions à compter de leur attribution définitive.

4.5.2 Actions gratuites et actions gratuites de performance attribuées durant l'exercice aux dix salariés du Groupe non mandataires sociaux, ayant reçu le plus grand nombre d'actions

Actions attribuées provisoirement durant l'exercice aux dix premiers salariés du Groupe non mandataires sociaux

Voir point 4.5.1 ci-dessus.

Actions attribuées définitivement durant l'exercice aux dix premiers salariés du Groupe non mandataires sociaux^(a)

Société ayant attribué les actions	Date du plan	Nombre d'actions gratuites	Nombre d'actions de performance
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton	24/10/2019		15 282
"	26/01/2021	71 508	-
"	26/07/2021	4 225	-

(a) Salariés en fonction à la date de l'attribution définitive.

Les informations concernant les mandataires sociaux non dirigeants figurent au point 2.2.1.3 et celles concernant les dirigeants mandataires sociaux au point 2.2.2.6 du *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*.

5. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES LVMH AU COURS DE L'EXERCICE 2022 PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ÉTROITEMENT LIÉES (MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

L'état récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice 2022 sur les actions, les titres de créances ou les instruments financiers de la Société par les mandataires sociaux ainsi que les personnes qui leur sont étroitement liées mentionnées à l'article

L. 621-18-2 du Code monétaire et financier dont la Société a eu connaissance, figure au point 3 du *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*.

6. PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS

6.1 Information sur les programmes de rachat d'actions

L'objet de ce paragraphe est d'informer l'Assemblée générale des opérations d'achat d'actions propres qui ont été réalisées par la Société, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, dans le cadre des programmes de rachat d'actions ayant été autorisés par les Assemblées générales de la Société tenues respectivement les 28 mai 2021 et 21 avril 2022.

Dans le cadre du contrat de liquidité conclu par la Société avec ODDO BHFSCA, la Société a acquis, en 2022, 510 427 actions LVMH au cours moyen de 636,48 euros et a cédé 512 427 actions LVMH au cours moyen de 639,57 euros.

Ces opérations ont généré un montant de frais de 0,25 million d'euros.

Le tableau ci-dessous récapitule par finalité les opérations effectuées, en date de valeur, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 :

(en nombre d'actions sauf indication contraire)	Contrat de liquidité	Couverture de plans	Couverture de valeurs mobilières donnant droit à des titres de la Société	Échange ou paiement lors d'acquisitions	Actions destinées à être annulées	Total
Solde au 31 décembre 2021	22 000	1 126 959	-	-	103 651	1 252 610
Achats	173 090	-	-	-	832 238	1 005 328
Prix moyen (en euros)	659,55	-	-	-	642,14	645,13
Cessions	(172 090)	-	-	-	-	(172 090)
Prix moyen (en euros)	660,47	-	-	-	-	660,47
Attributions d'actions gratuites	-	(74 187)	-	-	-	(74 187)
Réallocations à d'autres finalités	-	-	-	-	-	-
Annulations	-	-	-	-	-	-
Solde au 21 avril 2022	23 000	1 052 772	-	-	935 889	2 011 661
Achats	337 337	-	-	-	1 773 050	2 110 387
Prix moyen (en euros)	624,64	-	-	-	612,84	614,73
Cessions	(340 337)	-	-	-	-	(340 337)
Prix moyen (en euros)	629,00	-	-	-	-	629,00
Attributions d'actions gratuites	-	(101 312)	-	-	-	(101 312)
Réallocations à d'autres finalités	-	-	-	-	-	-
Annulations	-	-	-	-	(1 500 000)	(1 500 000)
Solde au 31 décembre 2022	20 000	951 460	-	-	1 208 939	2 180 399

6.2 Descriptif des principales caractéristiques du programme de rachat soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 20 avril 2023

- Titres concernés : actions émises par LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE.
- Part maximale du capital susceptible d'être achetée par la Société : 10 %.
- Nombre maximal d'actions propres pouvant être acquises par la Société, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2022 : 50 325 734 mais compte tenu de l'auto-détention de 2 180 399 titres, seules 48 145 335 actions propres sont susceptibles d'être achetées.
- Prix d'achat unitaire maximum : 1 200 euros.
- Objectifs :

Les acquisitions d'actions pourront viser tout objectif compatible avec les textes applicables alors en vigueur, et notamment :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action (par achat ou vente) dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en place par la Société conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- l'affectation des actions à la couverture de plans d'options sur actions, d'attributions gratuites d'actions ou de toutes

autres formes d'allocations d'actions ou de rémunérations liées au cours de l'action, en faveur de salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise liée à elle dans les conditions prévues par le Code de commerce, notamment aux articles L. 225-180 et L. 225-197-2 ;

- leur affectation à la couverture de titres de créance échangeables en titres de la Société et plus généralement de valeurs mobilières donnant droit à des titres de la Société notamment par conversion, présentation d'un bon, remboursement ou échange ;
 - leur annulation sous réserve de l'adoption de la vingtième résolution ;
 - leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans la limite de 5 % du capital social ;
 - plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, ou qui s'inscrirait dans le cadre d'une pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 20 avril 2023.

6.3 Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par l'émetteur sur ses propres titres du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Le tableau ci-après, établi conformément aux dispositions de l'instruction AMF n° 2017-03 du 02 février 2017 prise en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'AMF, récapitule sous forme synthétique les opérations réalisées par la Société sur ses propres titres du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,43 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	1 500 000
Nombre de titres détenus en portefeuille	2 180 399
Valeur comptable du portefeuille	1 292 533 622,9
Valeur de marché du portefeuille	1 482 453 332,4

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 décembre 2022			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Calls achetés	Achats à terme	Calls vendus	Ventes à terme
Nombre de titres	3 115 715	2 187 926	-	-	-	-
dont :						
– contrat de liquidité	510 427	512 427	-	-	-	-
– achats en couverture de plans	-	-	-	-	-	-
– attributions d'actions gratuites	-	175 499	-	-	-	-
– achats pour annulation	2 605 288	-	-	-	-	-
– annulations	-	1 500 000	-	-	-	-
Échéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen de la transaction (en euros)	624,54	639,57 ^(a)	-	-	-	-
Montants (en euros)	1 945 880 277	327 732 429 ^(a)	-	-	-	-

(a) Hors actions attribuées gratuitement et annulations.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	168
1.1	Conseil d'administration	168
1.2	Code de gouvernement d'entreprise - application des recommandations	169
1.3	Composition et fonctionnement du Conseil d'administration	170
1.4	Mandats des organes de Direction et de contrôle	178
1.5	Direction générale	190
1.6	Administrateur référent	190
1.7	Comités institués au sein du Conseil d'administration	191
1.8	Collège de Censeurs	197
1.9	Participation aux Assemblées générales	199
1.10	Récapitulatif des délégations et autorisations financières en cours et de leur utilisation	199
1.11	Autorisations demandées à l'Assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2023	201
1.12	Information sur les conventions visées à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce	203
1.13	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	203
1.14	Description de la politique d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales mise en place par le Conseil d'administration et de sa mise en œuvre	204
2.	RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	204
2.1	Politique de rémunération	205
2.2	Rémunérations versées au cours de l'exercice 2022 et rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2022	208
2.3	Présentation des projets de résolutions relatives à la rémunération des mandataires sociaux	216
3.	ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES LVMH AU COURS DE L'EXERCICE 2022 PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ÉTROITEMENT LIÉES (MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)	221

Ce rapport établi, conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce, a été arrêté par le Conseil d'administration dans sa délibération du 26 janvier 2023 et sera présenté aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 20 avril 2023.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1 Conseil d'administration

Instance stratégique de la Société, le Conseil d'administration a pour objectifs prioritaires la création de valeur à long terme de l'entreprise et la défense de l'intérêt social, en prêtant une attention particulière aux enjeux sociaux, environnementaux et climatiques de son activité.

Il a pour missions principales l'adoption des grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe et le suivi de leur mise en œuvre, la vérification de la fiabilité et de la sincérité des informations relatives à la Société et au Groupe, la protection du patrimoine social, la vérification que les risques majeurs encourus par la Société au regard de sa structure et de ses objectifs (qu'ils soient financiers, juridiques, opérationnels, sociaux ou environnementaux) sont pris en compte dans la gestion de la Société.

Le Conseil d'administration veille à la mise en œuvre de dispositifs de prévention des risques de corruption et du trafic d'influence. Il s'assure également du suivi des dispositifs relatifs à la protection des données et à l'éthique. Il s'assure de la conduite d'une politique de non-discrimination et de diversité, notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes du Groupe et, sur proposition de la Direction générale, détermine des objectifs de mixité au sein de ces mêmes instances.

Le Conseil d'administration de la Société garantit le respect de ses droits à chacun de ses actionnaires et s'assure que ceux-ci remplissent la totalité de leurs devoirs.

Le Conseil d'administration est doté d'une Charte qui fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités.

Trois comités, le Comité d'audit de la performance, le Comité de la gouvernance et des rémunérations et le Comité d'éthique

et du développement durable sont constitués au sein du Conseil d'administration. Leur composition, leur rôle et leurs missions sont définis par un Règlement intérieur.

La Charte du Conseil d'administration et les Règlements intérieurs des comités sont communiqués à tout candidat aux fonctions d'Administrateur ainsi que, le cas échéant, à tout Représentant permanent d'une personne morale avant leur entrée en fonction. Ces documents figurent *in extenso* sur le site internet www.lvmh.fr. Ils sont régulièrement révisés pour prendre en compte l'évolution des dispositions législatives ou réglementaires et des bonnes pratiques de gouvernance.

En application des dispositions de la Charte du Conseil d'administration, les Administrateurs doivent porter à la connaissance du Président du Conseil d'administration toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs et doivent s'abstenir, dans une telle situation, de participer au débat et au vote sur le projet de délibération correspondante. Ils doivent également l'informer de toute mise en examen, condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique, interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à leur encontre ainsi que de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle ils auraient été associés. Aucune information n'a été communiquée à la Société au titre de cette obligation au cours de l'exercice.

Les Administrateurs doivent statutairement détenir directement et personnellement un minimum de 500 actions de la Société à l'exception des Administrateurs représentant les salariés qui ne sont pas tenus d'être propriétaires d'actions de la Société pendant la durée de leur mandat.

1.2 Code de gouvernement d'entreprise - application des recommandations

Le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF est celui auquel se réfère la Société. Ce code est consultable sur le site www.afep.com.

Le tableau ci-dessous présente les explications de la Société sur les recommandations du Code AFEP/MEDEF qui ne sont pas strictement suivies.

Recommandations du Code AFEP/MEDEF	Explications
Article 10 du Code : Les Administrateurs indépendants Point 10.5.6 : Ne pas être Administrateur de la société depuis plus de douze ans.	Après analyse de la situation individuelle de chacun des Administrateurs concernés, le Conseil d'administration a estimé que le critère de la durée de mandat n'est pas en soi suffisant pour leur faire perdre l'indépendance qui n'a jamais cessé d'être la leur. D'une part, le Conseil a pris acte de la richesse de la contribution de chacun d'eux aux travaux du Conseil et des comités dont ils sont membres, et constaté que celle-ci est renforcée par leur capacité à inscrire leur analyse des décisions et enjeux dans un temps long, élément essentiel de l'appréciation de la stratégie dans un groupe contrôlé. A cet égard, le Conseil a estimé que la présence de membres indépendants disposant de cette expérience, aux côtés de membres ayant rejoint le Conseil plus récemment, contribue à l'équilibre et à la diversité du Conseil ainsi qu'à la richesse et à la profondeur des échanges. D'autre part, le Conseil a pris en compte avec attention la personnalité, les parcours, les profils et situations professionnels et personnels de chacun des Administrateurs concernés et conclu à l'absence d'impact de la durée de leur mandat sur leur intégrité, compétence, implication et liberté de jugement dans l'accomplissement de leur mission d'Administrateur.
Article 19.1 du Code : La présence d'un Administrateur représentant les salariés au comité en charge des rémunérations	La composition du Comité de la gouvernance et des rémunérations, en ce compris la présence d'Administrateurs représentants les salariés au sein de celui-ci a fait l'objet de discussions et échanges. Le Conseil a procédé à des premiers ajustements dans la composition de ce comité, celle-ci étant encore appelée à évoluer afin notamment de refléter au mieux la politique de diversité portée par le Conseil.
Article 26 du Code : La rémunération des dirigeants mandataires sociaux Point 26.3.3 : Dispositions spécifiques aux options d'actions et actions de performance : mentionner dans la résolution d'autorisation d'attribution proposée au vote de l'Assemblée un sous-plafond d'attribution pour les dirigeants mandataires sociaux.	Le Conseil d'administration n'avait pas jusqu'alors inclus dans la résolution soumise au vote des actionnaires un sous-plafond pour l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants mandataires sociaux, considérant que le Comité de la gouvernance et des rémunérations exclusivement composé d'Administrateurs indépendants au regard des critères retenus par la Société et qui a pour rôle de faire des propositions sur l'octroi d'options ou d'actions gratuites de performance aux dirigeants, assure un contrôle adéquat de la politique d'attribution. Néanmoins, la résolution relative à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions qui sera soumise à l'Assemblée générale du 20 avril 2023, comportera, conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, un sous-plafond applicable aux dirigeants mandataires sociaux égal à 15% des options de souscription ou d'achat d'actions octroyées au cours d'un exercice social par le Conseil d'administration. Ce sous-plafond figurera dans la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux soumise au vote des actionnaires lors de cette Assemblée générale.

1.3 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

1.3.1 Composition au 31 décembre 2022

Le Conseil d'administration est composé de seize membres nommés pour la durée statutaire de trois années.

Informations personnelles				Expérience	
Prénom - Nom	Nationalité	Âge au 31/12/2022	Nombre d'actions détenues à titre personnel	Nombre de mandats dans des sociétés cotées extérieures au Groupe	Mandat exercé
Bernard ARNAULT	Français	73 ans	920 858	-	Président-directeur général
Antoine ARNAULT	Français	45 ans	332 036	-	Administrateur
Delphine ARNAULT	Française	47 ans	494 955	1	Administratrice
Dominique AUMONT	Français	65 ans	n.a.	-	Administrateur représentant les salariés
Nicolas BAZIRE	Français	65 ans	78 052	1	Administrateur
Antonio BELLONI	Italien	68 ans	376 187	-	Administrateur
					Directeur général délégué
Marie-Véronique BELLOEIL-MELKIN	Française	63 ans	n.a.	-	Administratrice représentant les salariés
Sophie CHASSAT	Française	44 ans	500	1	Administratrice
Charles de CROISSET	Français	79 ans	1 000	-	Administrateur Référent
Diego DELLA VALLE	Italien	69 ans	500	2	Administrateur
Clara GAYMARD	Française	62 ans	500	2	Administratrice
Marie-Josée KRAVIS	Américaine	73 ans	500	1	Administratrice
Marie-Laure SAUTY de CHALON	Française	60 ans	500	2	Administratrice
Yves-Thibault de SILGUY	Français	74 ans	500	-	Administrateur
Natacha VALLA	Française	46 ans	500	2	Administratrice
Hubert VÉDRINE	Français	75 ans	774	-	Administrateur

(a) Voir point 1.2 ci-dessus pour l'application par la Société des critères d'indépendance définis par le Code AFEP/MEDEF.

(b) Selon les critères d'indépendance retenus par la Société.

(c) Nomination de Madame Clara Gaymard en qualité de Présidente du Comité d'audit de la performance avec effet à l'issue de l'Assemblée générale du 21 avril 2022.

(d) Nomination de Madame Marie-Josée Kravis en qualité de Présidente du Comité de la gouvernance et des rémunérations avec effet à l'issue de l'Assemblée générale du 21 avril 2022.

Position au sein du Conseil			Participation à des comités du Conseil		
Date de première nomination	Indépendance ^(a)	Échéance du mandat	Comités institués au sein du Conseil d'administration		
			Comité d'audit de la performance	Comité de la gouvernance et des rémunérations	Comité d'éthique et du développement durable
26/09/1988	Non	2025			
11/05/2006	Non	2024			
10/09/2003	Non	2023			Membre
14/10/2020	n.a.	2023			
12/05/1999	Non	2024			
15/05/2002	Non	2023			
12/09/2001	-	2025			
10/11/2020	n.a.	2023			
25/10/2018	Oui	2025		Membre	
15/05/2008	Oui ^(b)	2024	Membre	Membre	
15/05/2002	Non	2023			
14/04/2016	Oui	2025	Présidente ^(c)		
31/03/2011	Oui	2023		Présidente ^(d)	
10/04/2014	Oui	2023	Membre		Membre
14/05/2009	Oui ^(b)	2024	Membre	Membre	Président
30/06/2020	Oui	2023			
13/05/2004	Oui ^(b)	2025			Membre

1.3.2 Principaux domaines d'expertise et expériences des membres du Conseil d'administration

	Expérience de Direction générale/ Gouvernance	Finance	Stratégie/ Conseil	Communication/ Digital/ Innovation	International	Secteur du luxe	RSE et enjeux climatiques
Bernard ARNAULT	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Antoine ARNAULT	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Delphine ARNAULT	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Dominique AUMONT						✓	✓
Nicolas BAZIRE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Marie-Véronique BELLOEIL-MELKIN					✓	✓	
Antonio BELLONI	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sophie CHASSAT			✓	✓			✓
Charles de CROISSET	✓	✓	✓		✓		
Diego DELLA VALLE	✓		✓	✓	✓	✓	
Clara GAYMARD	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Marie-Josée KRAVIS	✓	✓	✓		✓	✓	
Marie-Laure SAUTY de CHALON	✓	✓	✓	✓			✓
Yves-Thibault de SILGUY	✓	✓	✓		✓		✓
Natacha VALLA		✓	✓	✓	✓		✓
Hubert VÉDRINE	✓		✓		✓		
Pourcentage	75 %	56 %	88 %	63 %	81 %	56 %	63 %

1.3.3 Évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses comités

Évolutions intervenues en 2022

Le tableau ci-dessous récapitule les évolutions intervenues dans la composition du Conseil d'administration et de ses comités au cours de l'exercice 2022.

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'administration			– Bernard Arnault (en qualité d'Administrateur par l'Assemblée générale du 21/04/2022 et dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général par le Conseil d'administration du 21/04/2022) – Antonio Belloni (dans ses fonctions de Directeur général délégué par le Conseil d'administration du 21/04/2022) – Sophie Chassat (Assemblée générale du 21/04/2022) – Clara Gaymard (Assemblée générale du 21/04/2022) – Hubert Védrine (Assemblée générale du 21/04/2022)
Comité d'audit de la performance		– Clara Gaymard (nommée Présidente du comité avec effet à l'issue de l'Assemblée générale du 21/04/2022)	
Comité de la gouvernance et des rémunérations		– Marie-Josée Kravis (nommée Présidente du comité avec effet à l'issue de l'Assemblée générale du 21/04/2022)	– Sophie Chassat
Comité d'éthique et du développement durable			– Hubert Védrine

En vue d'assurer un renouvellement des mandats des Administrateurs aussi équilibré dans le temps que possible, et en tout cas complet pour chaque période de trois ans, le Conseil d'administration a mis en place un renouvellement par roulement depuis 2010.

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 26 janvier 2023, a examiné les mandats d'Administrateur de Mesdames Delphine Arnault, Marie-Josée Kravis, Marie-Laure Sauty de Chalon et Natacha Valla ainsi que de Messieurs Antonio Belloni et Diego Della Valle qui arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée générale du 20 avril 2023 et a décidé, sur proposition du Comité de la gouvernance et des rémunérations, de soumettre à ladite Assemblée le renouvellement de leur mandat d'Administrateur à l'exception de celui de Monsieur Diego Della Valle qui a fait part au Président du Conseil d'administration de sa décision de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil, sur proposition du Comité de la gouvernance et des rémunérations, a également décidé de soumettre à l'Assemblée générale du 20 avril 2023 la nomination de Monsieur Laurent Mignon en qualité d'Administrateur pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Il a également décidé, sur proposition du Comité de la gouvernance et des rémunérations, de soumettre à ladite Assemblée (i) le renouvellement du mandat de Censeur de Lord Powell of Bayswater et (ii) la nomination en qualité de Censeur de Monsieur Diego Della Valle pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Enfin, le Conseil d'administration a été informé du renouvellement, avec effet à l'issue de l'Assemblée générale du 20 avril 2023, du mandat d'Administrateur représentant les salariés de Monsieur Dominique Aumont (désigné par le Comité de Groupe de LVMH le 19 octobre 2022) et de Madame Marie-Véronique Belloeil-Melkin (désignée par le Comité commun des Sociétés européennes le 15 décembre 2022).

Le Conseil d'administration, sous réserve des décisions de l'Assemblée générale du 20 avril 2023, sera donc composé de seize (16) membres : Mesdames Delphine Arnault, Marie-Véronique Belloeil-Melkin, Sophie Chassat, Clara Gaymard, Marie-Josée Kravis, Marie-Laure Sauty de Chalon et Natacha Valla ainsi que Messieurs Bernard Arnault, Antoine Arnault, Dominique Aumont, Nicolas Bazire, Antonio Belloni, Charles de Croisset, Laurent Mignon, Yves-Thibault de Silguy et Hubert Védrine.

Les informations personnelles concernant les Administrateurs figurent au paragraphe 1.4 ci-dessous.

La proportion d'Administrateurs de chaque sexe étant au moins égale à 40 % de ses membres, étant rappelé que les Administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour les règles de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes, la composition du Conseil d'administration continuera à respecter les dispositions du Code de commerce sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration.

Messieurs Bernard Arnault, Président-directeur général, et Antonio Belloni, Directeur général délégué, n'exercent pas de mandats d'Administrateur dans des sociétés cotées extérieures au Groupe, y compris étrangères.

1.3.4 Indépendance

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 26 janvier 2023, a apprécié et revu la situation de chaque Administrateur et candidat aux fonctions d'Administrateur, notamment au regard de chacun des critères d'indépendance définis aux articles 10.5 à 10.7 du Code AFEP/MEDEF et rappelés ci-dessous :

Critère 1 – Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes : ne pas être ou avoir été au cours des 5 années précédentes salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société, salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou Administrateur d'une société qu'elle consolide, de sa société mère ou d'une société consolidée par sa société mère.

Critère 2 – Mandats croisés : ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'Administrateur.

Critère 3 – Relations d'affaires significatives : ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil, significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

Critère 4 – Lien familial : ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 – Commissaire aux comptes : ne pas avoir été Commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des 5 dernières années.

Critère 6 – Durée de mandat supérieure à 12 ans : ne pas être Administrateur de la Société depuis plus de 12 ans.

Critère 7 – Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif : ne pas percevoir de rémunération variable en numéraire ou en titres ou toute autre rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Critère 8 – Statut de l'actionnaire important : ne pas représenter des actionnaires participant au contrôle de la Société.

Pour mener cette revue, le Conseil s'est notamment appuyé sur les travaux du Comité de la gouvernance et des rémunérations et l'appréciation portée sur l'indépendance des membres du Conseil par chacun des Administrateurs en fonction, telle qu'elle ressort des questionnaires d'évaluation du Conseil d'administration qu'ils ont remplis en octobre 2022 dans le cadre de l'évaluation annuelle des travaux du Conseil.

À l'issue de cette revue, le Conseil d'administration a conclu que :

- Mesdames Sophie Chassat, Clara Gaymard, Marie-Josée Kravis, Marie-Laure Sauty de Chalon et Natacha Valla (voir paragraphe ci-après) ainsi que Monsieur Laurent Mignon remplissent chacun l'ensemble de ces critères ;

Les fonctions de Senior Advisor exercées par Madame Natacha Valla au sein de Lazard Frères et celles de Regional Advisor exercées par Monsieur Charles de Croisset au sein de Goldman Sachs ne constituent pas, en l'absence de relations d'affaires significatives entre LVMH et chacune de ces deux banques, un élément affectant leur indépendance au titre du critère des relations d'affaires significatives. Le Conseil a, à cet égard, conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, procédé à une analyse quantitative et qualitative des relations d'affaires existant entre chacune de ces deux banques et LVMH en prenant en considération la nature de la relation, l'absence de dépendance économique ou d'exclusivité et les montants non significatifs engagés ;

- Messieurs Charles de Croisset, Yves-Thibault de Silguy et Hubert Védrine, qui sont membres du Conseil d'administration depuis plus de douze ans, doivent être considérés comme des Administrateurs indépendants. Après avoir réexaminé leur situation, sur recommandation du Comité de la gouvernance et des rémunérations, le Conseil a estimé, après analyse de la situation individuelle de chacun des Administrateurs concernés et de leur contribution respective aux travaux du Conseil, que le critère de la durée de mandat, défini par le Code AFEP/MEDEF parmi un ensemble de huit critères, n'était pas en soi suffisant pour faire perdre à Messieurs Charles de Croisset, Yves-Thibault de Silguy et Hubert Védrine l'indépendance qui n'a jamais cessé d'être la leur. D'une part, le Conseil a pris acte de la richesse de la contribution de chacun d'eux aux travaux du Conseil et des comités dont ils sont membres, et constaté que celle-ci est renforcée par leur capacité à inscrire leur analyse des décisions et enjeux dans un temps long, élément essentiel de l'appréciation de la stratégie dans un groupe contrôlé. À cet égard, le Conseil a estimé que la présence de membres indépendants disposant de cette expérience, aux côtés de membres ayant rejoint le Conseil plus récemment, contribue à l'équilibre et à la diversité du Conseil ainsi qu'à la richesse et à la profondeur des échanges. D'autre part, le Conseil a pris en compte avec attention la personnalité, les parcours, les profils et situations professionnels et personnels de chacun de ces trois Administrateurs et conclu à l'absence d'impact de la durée de leur mandat sur leur intégrité, compétence, implication et liberté de jugement dans l'accomplissement de leur mission d'Administrateur.

À la date du présent rapport, huit Administrateurs sur quatorze composant le Conseil d'administration, les deux Administrateurs représentant les salariés n'étant pas pris en compte pour établir le pourcentage, sont considérés comme indépendants et libres d'intérêts à l'égard de la Société ; ils représentent 57% des membres du Conseil d'administration. Ce pourcentage s'élève à 36% des membres du Conseil d'administration au regard des critères d'indépendance définis par le Code AFEP/MEDEF, proportion supérieure à celle du tiers, préconisée par ce Code pour les sociétés contrôlées.

À l'issue de l'Assemblée générale du 20 avril 2023 et sous réserve de la nomination de Monsieur Laurent Mignon, neuf Administrateurs sur quatorze composant le Conseil d'administration seront considérés comme indépendants et libres d'intérêts à l'égard de la Société ; ils représenteront 64% des membres du Conseil d'administration. Ce pourcentage s'élèvera à 43% des membres du Conseil d'administration au regard des critères d'indépendance définis par le Code AFEP/MEDEF.

Tableau de synthèse sur l'indépendance des Administrateurs^(a) à l'issue de la revue des critères d'indépendance par le Conseil d'administration du 26 janvier 2023

Dans ce tableau « ✓ » représente un critère d'indépendance satisfait et « - » représente un critère d'indépendance non satisfait.

Prénom - Nom	Critères AFEP/MEDEF ^(b)								Qualification d'Administrateur indépendant retenue
	Critère 1 Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	Critère 2 Mandats croisés	Critère 3 Relations d'affaires significatives	Critère 4 Lien familial	Critère 5 Commissaire aux comptes	Critère 6 Durée de mandat supérieure à 12 ans	Critère 7 Statut du dirigeant mandataire social non exécutif	Critère 8 Statut de l'actionnaire important	
Bernard ARNAULT	-	✓	✓	-	✓	-	-	-	Non
Antoine ARNAULT	-	✓	✓	-	✓	-	-	-	Non
Delphine ARNAULT	-	✓	✓	-	✓	-	-	-	Non
Nicolas BAZIRE	-	✓	✓	✓	✓	-	-	-	Non
Antonio BELLONI	-	✓	✓	✓	✓	-	-	✓	Non
Sophie CHASSAT	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Oui
Charles de CROISSET	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	Oui ^(c)
Diego DELLA VALLE	✓	✓	-	✓	✓	-	✓	✓	Non
Clara GAYMARD	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Oui
Marie-Josée KRAVIS	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Oui
Marie-Laure SAUTY de CHALON	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Oui
Yves-Thibault de SILGUY	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	Oui ^(c)
Natacha VALLA	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Oui
Hubert VÉDRINE	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	Oui ^(c)

(a) À l'exception de Monsieur Dominique Aumont et de Madame Marie-Véronique Belloc-Melkin, Administrateurs représentant les salariés, qui ne sont pas pris en compte selon la règle définie par le Code AFEP/MEDEF.

(b) Voir point 1.2 ci-dessus pour l'application par la Société des critères d'indépendance définis par le Code AFEP/MEDEF.

(c) Selon les critères retenus par la Société.

1.3.5 Fonctionnement

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois sur convocation de son Président. Le taux de présence global des Administrateurs aux réunions s'est élevé à 97%.

Le Conseil a arrêté les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels, décidé la distribution d'un acompte sur dividende, pris connaissance de l'activité trimestrielle, entendu

les rapports présentés par les Présidents des trois comités constitués en son sein et s'est prononcé notamment sur les grandes orientations et décisions stratégiques du Groupe et le budget. Il a procédé à l'examen des conventions réglementées dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice. Il a déterminé la rémunération des dirigeants mandataires sociaux en s'appuyant sur les recommandations du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations (devenu Comité

de la gouvernance et des rémunérations), et en tenant compte de leur performance individuelle et de l'atteinte des objectifs quantifiables et qualitatifs qui avaient été fixés. Le Conseil a également ouvert des plans d'attribution gratuite d'actions, mis en œuvre l'autorisation de rachat d'actions et renouvelé l'autorisation d'accorder des cautions au profit de tiers et celle d'émettre des emprunts obligataires. Il a décidé, sur proposition du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations et afin de mieux refléter le rôle de ce comité, de modifier la dénomination de celui-ci, devenue « Comité de la gouvernance et des rémunérations ». Il a approuvé le projet de fusion par voie d'absorption de la société LV Group détenue à 100 % par la société LVMH. Il a également procédé à une réduction du montant du capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues et modifié corrélativement les statuts de la Société.

Il a été informé de l'état d'avancement du programme LIFE 360 adopté par le Groupe. Ont été portés à sa connaissance les résultats obtenus au titre de l'exercice 2021 pour les quatre axes stratégiques du programme (Circularité créative, Biodiversité, Climat, Traçabilité et transparence) ainsi que les principales actions engagées en 2022 et notamment le Plan sobriété énergétique mis en œuvre par le Groupe en septembre. Le Conseil a également été informé de l'intention du Groupe de s'associer, dans le cadre du programme LIFE 360, à un projet porté par Monsieur Yann Arthus-Bertrand et l'Association La Vallée de la Millière dans un double objectif : permettre la re-naturalisation d'un site de 28 hectares situé dans le parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse et créer un centre de formation à la biodiversité ouvert à un large public dont les collaborateurs du Groupe.

Il a été informé des travaux du Comité d'éthique et du développement durable sur (i) l'état d'avancement de la réalisation de la cartographie des risques de corruption par secteur d'activités, (ii) l'application par le Groupe des lois relatives à la protection des données personnelles, (iii) les sanctions internationales, (iv) la publication de guidelines à destination des Maisons du Groupe en matière de lutte contre le blanchiment, (v) les principaux sujets identifiés via le dispositif d'alerte interne et (vi) les travaux en cours portant sur la protection des droits humains.

Conformément aux dispositions du Code AFEP/MEDEF, le Conseil d'administration a également procédé à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires en passant en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement, ainsi que ceux des trois comités constitués en son sein.

Sous l'autorité de Monsieur Charles de Croisset en sa qualité d'Administrateur référent, l'ensemble des membres du Conseil d'administration, à l'exception des dirigeants mandataires sociaux et des autres membres exerçant des fonctions exécutives au sein du Groupe, se sont réunis le 27 octobre 2022 à l'effet de procéder à l'évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses comités.

L'évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses comités a été réalisée à l'aide du questionnaire approfondi établi par l'AFEP/MEDEF et adressé aux Administrateurs préalablement à la réunion.

S'appuyant sur les réponses au questionnaire et les échanges intervenus lors de la réunion du Conseil du 27 octobre 2022, le Conseil d'administration a considéré d'une part, que la structure et la composition du Conseil sont pertinentes et servent les intérêts de tous les actionnaires et d'autre part, que le Conseil comporte en son sein des profils de très haut niveau rassemblant une diversité et une complémentarité d'expériences et d'expertises permettant ainsi d'appréhender l'ensemble des activités et des enjeux du Groupe.

Les Administrateurs ont considéré également que la structure des trois comités est pertinente et correspond aux besoins de la Société.

Quelques suggestions ont été formulées quant au fonctionnement du Conseil et de ses trois comités visant à favoriser une connaissance toujours plus fine des métiers et des marques du Groupe ainsi que de leurs enjeux et à permettre au Conseil de renforcer son rôle en matière d'orientation stratégique.

Enfin, le Conseil a examiné la politique du Groupe pour se prémunir contre les évolutions économiques et financières à venir.

Dans sa séance du 26 janvier 2023, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 20 avril 2023 de fixer un sous-plafond applicable aux dirigeants mandataires sociaux égal à 15 % des options de souscription ou d'achat d'actions octroyées au cours d'un exercice social par le Conseil d'administration en complément du sous-plafond qui avait été déjà fixé par l'Assemblée générale du 21 avril 2022 pour les actions gratuites. En outre, il a pris acte que les critères de performance applicables aux actions gratuites de performance attribuées les 22 octobre 2020, 26 janvier, 15 avril, 26 juillet et 28 octobre 2021 ont été atteints au 31 décembre 2022.

Au cours de cette même séance, le Conseil a décidé de modifier la Charte du Conseil d'administration pour (i) préciser sa mission ainsi que le rôle de l'Administrateur référent en matière sociale et environnementale, (ii) prévoir la faculté d'organiser des réunions ou séances de travail communes entre les différents comités et (iii) offrir la possibilité aux Administrateurs de bénéficier, s'ils le jugent nécessaire, de formations complémentaires sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers, son secteur d'activité et ses enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale, en particulier sur les sujets climatiques.

Il a également décidé de modifier les Règlements intérieurs des trois comités à l'effet d'y introduire la faculté de solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de leur compétence. Il a notamment précisé la procédure de sélection des futurs Administrateurs indépendants décrite dans le Règlement intérieur du Comité de la gouvernance et des rémunérations.

Il a, en outre, pris connaissance des conclusions du rapport établi par la Direction juridique de LVMH portant sur les conventions courantes conclues au cours de l'exercice 2022 ou au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice. Il a également, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, examiné la mise en œuvre de la procédure de détermination et d'évaluation des conventions courantes et décidé qu'il n'y avait pas lieu d'y apporter de modifications afin de renforcer son efficacité.

Taux de participation individuelle des Administrateurs en fonction au 31 décembre 2022 aux séances du Conseil d'administration

Dans ce tableau « ✓ » signifie présent, « A » signifie absent et « n.a. » non-applicable.

Dates des conseils	27/01/2022	21/04/2022	26/07/2022	27/10/2022	Taux de participation
Administrateurs en fonction	16	16	16	16	-
Bernard ARNAULT	✓	✓	✓	✓	100%
Antoine ARNAULT	✓	✓	✓	✓	100%
Delphine ARNAULT	✓	✓	✓	✓	100%
Dominique AUMONT	✓	✓	✓	✓	100%
Nicolas BAZIRE	✓	✓	✓	✓	100%
Antonio BELLONI	✓	✓	✓	✓	100%
Marie-Véronique BELLOEIL-MELKIN	✓	✓	✓	✓	100%
Sophie CHASSAT	✓	✓	✓	✓	100%
Charles de CROISSET	✓	✓	✓	✓	100%
Diego DELLA VALLE	A	A	✓	✓	50%
Clara GAYMARD	✓	✓	✓	✓	100%
Marie-Josée KRAVIS	✓	✓	✓	✓	100%
Marie-Laure SAUTY de CHALON	✓	✓	✓	✓	100%
Yves-Thibault de SILGUY	✓	✓	✓	✓	100%
Natacha VALLA	✓	✓	✓	✓	100%
Hubert VÉDRINE	✓	✓	✓	✓	100%

1.3.6 Politique de diversité

1.3.6.1 Politique de diversité au sein du Conseil d'administration

Conformément au principe retenu par sa Charte, le Conseil d'administration porte une attention particulière à sa composition afin d'assurer sa diversité et celles de ses différents comités.

Cette politique, suivie depuis plusieurs années et qui se poursuivra lors des nominations et renouvellements de mandats à venir, a permis au Conseil d'atteindre une composition équilibrée quant au pourcentage d'Administrateurs extérieurs – eu égard à la répartition de son capital – et quant à la diversité, l'âge, le genre et à la complémentarité des compétences et expériences de ses membres.

En effet, les domaines d'expertises, les qualifications, les expériences professionnelles des Administrateurs de même que la présence d'Administrateurs représentant les salariés et de personnalités de différentes nationalités apportent une diversité d'approches et de sensibilités essentielle dans un Groupe de dimension mondiale.

La proportion d'Administrateurs de chaque sexe est au moins égale à 40 % de ses membres.

La politique du Conseil d'administration en matière de diversité inclut la poursuite des objectifs suivants :

- une composition équilibrée dans son ensemble ;
- une représentation équilibrée des femmes et des hommes ;
- une diversité en matière de nationalité et d'âge ;
- des qualifications et expériences professionnelles complémentaires.

La sélection par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de la gouvernance et des rémunérations, des candidats dont la nomination sera proposée lors des prochaines Assemblées générales sera effectuée conformément à cette politique. Tel fut le cas lors de la sélection de Monsieur Laurent Mignon dont la nomination est proposée à l'Assemblée générale du 20 avril 2023.

Le Conseil procède annuellement à une revue détaillée de sa composition ainsi que de la situation individuelle de chaque membre au regard notamment des critères fixés par le Code AFEP/MEDEF.

1.3.6.2 Politique de mixité au sein des instances dirigeantes

La mixité professionnelle fait partie intégrante de la culture de LVMH ; les femmes représentent 71% des talents du Groupe. Formellement engagé en faveur de l'équité entre les femmes et les hommes et d'une mixité au plus haut niveau, le Groupe place le développement professionnel des femmes, et plus largement la pleine expression de leur rôle, au cœur de sa stratégie de ressources humaines. LVMH a pour objectif d'atteindre d'ici à 2025 la parité au niveau des postes clés définis comme indispensables au développement à long terme et au succès du groupe LVMH. Le Groupe et ses Maisons se sont publiquement engagés en 2022 à atteindre l'équité salariale à horizon 2025 au niveau mondial, un sujet sur lequel ils travaillent déjà depuis plusieurs années. Le Groupe est également signataire depuis 2013 des Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies, se positionnant ainsi comme une entreprise leader et pionnière dans ce domaine.

Avec son programme EllesVMH qui a fêté ses 15 ans en 2022, LVMH souhaite atteindre son objectif de parité. LVMH collabore avec ses Maisons afin de mettre en place des programmes spécifiques pour renforcer la présence des femmes à tous les niveaux de l'organisation et les soutenir à chaque étape de leur carrière. Le Groupe compte 45% de femmes aux postes clés en 2022 – contre 23% en 2007 – et 17 Maisons du Groupe ont à leur tête une Présidente. LVMH a obtenu 91,8 points sur 100 à l'Index de l'égalité professionnelle du gouvernement français en 2022.

Le Groupe, à travers EllesVMH, met en place de nombreux programmes et outils de formation pour accompagner et accélérer le développement des femmes à tous les niveaux. Les initiatives comptent par exemple EllesVMH Mentoring & Coaching à la LVMH House pour les femmes à haut potentiel, mais également des programmes régionaux, avec notamment Futur'Elles en Asie-Pacifique ou Beyond Women's Career – EllesVMH en Espagne. Outre les programmes dédiés, LVMH a également mis en place SHERO, une plate-forme digitale interne mondiale, créée par les collaborateurs. Regroupant articles,

vidéos et podcasts, elle accompagne les collaboratrices dans leur carrière. Elle a été utilisée par plus de 70 000 collaborateurs depuis son lancement en 2019. En 2021, le Groupe a lancé la SHERO Academy qui propose des formations accessibles en ligne et de nouveaux modules réguliers pour accompagner les talents à réaliser leurs ambitions professionnelles.

Enfin, EllesVMH ne serait rien sans le soutien de son réseau international de femmes et d'hommes, véritables ambassadeurs de cet engagement fort du Groupe, qui sensibilisent continuellement les équipes, soutiennent et mentorent des talents, et organisent des moments de partage avec des experts internes ou externes. Les réseaux d'employés EllesVMH, déjà présents aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Asie et depuis 2022 en France, contribuent largement à la mise en place d'actions pour favoriser l'équité des genres au sein du Groupe et atteindre la parité au niveau des postes clés.

Comme chaque année, le Groupe a célébré la Journée internationale des droits des femmes par une campagne interne. Celle-ci a donné lieu à la consultation de l'ensemble des talents du Groupe sur le futur de l'initiative EllesVMH et à la définition des axes prioritaires pour les années à venir. L'ensemble des collaborateurs a également été appelé à participer à la sélection des meilleures initiatives mises en place par les Maisons et les régions en faveur de l'équité des genres. Pour compléter cette démarche et renforcer son impact positif sur la société en dehors du lieu de travail, LVMH a noué un partenariat en France avec Make.org, première plate-forme citoyenne européenne d'engagement et de collaboration. Le Groupe souhaite ainsi agir concrètement pour transformer positivement la société en connectant des idées de citoyens à un réseau d'associations et d'acteurs institutionnels. La campagne de Make.org rassemble la société civile autour de nouvelles solutions pour une plus grande équité des genres. Enfin, des cadres dirigeantes du Groupe ont pris la parole en externe sur les réseaux sociaux du Groupe pour partager leur expérience, transmettre aux jeunes générations et inspirer en tant que rôles modèles.

1.4 Mandats des organes de Direction et de contrôle

1.4.1 Liste des mandats et fonctions des membres du Conseil d'administration

1.4.1.1 Mandats d'Administrateur en cours

Bernard ARNAULT, Président-directeur général

Né le 5 mars 1949.

Adresse professionnelle : LVMH – 22 avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

Monsieur Bernard Arnault, après son diplôme de l'école Polytechnique, choisit la carrière d'ingénieur, qu'il exerce au sein de l'entreprise Ferret-Savinell. En 1974, il en devient Directeur de la construction, puis Directeur général en 1977 et enfin Président-directeur général en 1978.

Il le restera jusqu'en 1984, date à laquelle il devient Président-directeur général de Financière Agache et de Christian Dior. Il entreprend alors de réorganiser le groupe Financière Agache dans le cadre d'une stratégie de développement fondée sur les marques de prestige. Il fait de Christian Dior la pierre angulaire de cette structure.

En 1989, il devient le principal actionnaire de LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton, et crée ainsi le premier groupe mondial du luxe. Il en prend la Présidence en janvier 1989.

Fonctions et mandats actuels

Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE ⁽¹⁾ Château Cheval Blanc SC Christian Dior Couture SA Louis Vuitton, Fondation d'Entreprise	Président-directeur général Président du Conseil d'administration Administrateur Président du Conseil d'administration

Groupe Agache

France	Agache SCA Christian Dior SE ⁽¹⁾	Gérant - Associé commandité Président du Conseil d'administration

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2018

France	Agache SEDCS Carrefour SA ⁽¹⁾ Financière Jean Goujon SAS	Président du Directoire Administrateur Membre du Comité de surveillance
International	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton Inc. (États-Unis) LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton Japan KK (Japon) LVMH Services Limited (Royaume-Uni)	Administrateur Administrateur Administrateur

Antoine ARNAULT

Né le 4 juin 1977.

Adresse professionnelle : Berluti – 120 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris (France).

Monsieur Antoine Arnault, diplômé d'HEC Montréal et de l'INSEAD, crée en 2000 une société dans le secteur de l'internet, plus particulièrement dans l'enregistrement de noms de domaine. Puis, il cède sa participation et rejoint le groupe LVMH au sein de la Maison Louis Vuitton dont il devient Directeur de la Communication.

En 2011, il est nommé Directeur général de Berluti et lance la même année « les Journées Particulières » permettant au grand

public d'accéder gratuitement pendant 3 jours aux coulisses du savoir-faire des Maisons du Groupe (la 5^e édition s'est déroulée en octobre 2022 : 57 Maisons ont ouvert leurs portes dans plus de 14 pays, accueillant plus de 200 000 visiteurs). Depuis fin 2013, Monsieur Antoine Arnault est également Président de Loro Piana.

En plus de ses fonctions au sein de ces deux Maisons, il a la responsabilité des Directions Image et Environnement du groupe LVMH.

En décembre 2022, il est nommé Directeur général et Vice-Président du Conseil d'administration de Christian Dior SE.

Il est membre du Conseil d'administration de LVMH depuis 2006.

Fonctions et mandats actuels

Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE ⁽¹⁾ Berluti SA Les Echos SAS	Administrateur Président du Directoire Membre du Conseil de surveillance
International	Berluti LLC (États-Unis) Berluti Hong Kong Company Limited (Hong Kong) Berluti Monaco SA (Principauté de Monaco) Berluti (Shanghai) Company Limited (Chine) Loro Piana SpA (Italie) Manifattura Berluti Srl (Italie)	Gérant Administrateur Représentant permanent de LVMH Miscellanées, Administrateur Administrateur Président du Conseil d'administration Administrateur

Groupe Agache

France	Christian Dior SE ⁽¹⁾	Directeur général et Vice-Président du Conseil d'administration

Autres

France	Comité Colbert Fondation GoodPlanet Marbeuf Capital SC	Administrateur Administrateur Gérant
International	Eniotna LLP (Royaume-Uni) INNOVA E2 (Luxembourg)	Partner Administrateur

(1) Société cotée.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2018

France	Agache SEDCS	Membre du Directoire
	Association du Musée Louis Vuitton	Représentant permanent de LV Group, Administrateur
	LV Group SA	Président-directeur général
	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE ⁽¹⁾	Membre du Comité d'audit de la performance
	Vandelay Industrie SC	Gérant
International	Fendi Srl (Italie)	Administrateur

Nicolas BAZIRE, Directeur Développement et Acquisitions

Né le 13 juillet 1957.

Adresse professionnelle : LVMH – 22 avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

Monsieur Nicolas Bazire devient Directeur du Cabinet du Premier ministre Edouard Balladur en 1993. Entre 1995 et 1999, il est Associé-gérant de Rothschild & Cie Banque. Il est Directeur général délégué de la société Financière Agache depuis 2008 et membre du Comité exécutif de LVMH depuis 1999.

Fonctions et mandats actuels

Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE ⁽¹⁾	Administrateur
	Groupe Les Echos SA	Administrateur
	Jean Patou SAS	Membre du Comité consultatif
	Les Echos SAS	Vice-Président du Conseil de surveillance, Président du Comité des rémunérations et Membre du Comité de désignation
	Louis Vuitton Malletier SAS	Représentant permanent d'Ufipar, Membre du Comité d'orientation
	Louis Vuitton, Fondation d'Entreprise	Administrateur

Groupe Agache

France	Agache Développement SA	Administrateur
	Christian Dior SE ⁽¹⁾	Administrateur, Membre du Comité d'audit de la performance et Membre du Comité de la gouvernance et des rémunérations
	Financière Agache SA	Directeur général délégué et Représentant permanent d'Agache SCA, Administrateur

Autres

France	Madrigall SA	Administrateur
International	Société des Bains de Mer de Monaco SA ⁽¹⁾ (Principauté de Monaco)	Représentant permanent d'Ufipar, Administrateur et Rapporteur de la Commission d'Administrateurs finances et audit

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2018

France	Agache SEDCS	Membre du Directoire et Directeur général
	Arjil Commanditée – Arco – SA	Représentant permanent de Financière Agache, Administrateur
	Atos SE ⁽¹⁾	Administrateur et Président du Comité des nominations et des rémunérations
	Carrefour SA ⁽¹⁾	Administrateur, Membre du Comité d'audit, du Comité des rémunérations et du Comité stratégique
	Europatweb SA	Administrateur
	GA Placements SA	Représentant permanent de Montaigne Finance, Administrateur
	LV Group SA	Administrateur et Membre du Comité des rémunérations
	Montaigne Finance SAS	Membre du Comité de surveillance
	Semyrhamis SA	Directeur général délégué non-Administrateur et Représentant permanent d'Agache SEDCS, Administrateur
	Suez SA ⁽¹⁾	Administrateur, Membre du Comité d'audit et des comptes, du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

(1) Société cotée.

Sophie CHASSAT

Née le 24 octobre 1978.

Adresse professionnelle : WEMEAN – 25 rue La Boétie – 75008 Paris (France).

Ancienne élève de l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm et agrégée de philosophie, Madame Sophie Chassat a enseigné pendant 7 ans (dont 4 années à l'Université) et publié plusieurs ouvrages. Elle est spécialiste des enjeux stratégiques liés au sens,

à l'engagement et à l'impact positif des entreprises. Après avoir dirigé le département Identité Verbale au sein de l'agence Angie pendant 3 ans, elle a été de juin 2017 à juillet 2019 Présidente de la société de conseil Intikka, dédiée aux philosophies d'entreprise et de marque. Depuis juillet 2019, elle est Associée de la société WEMEAN, cabinet de conseil spécialiste des stratégies et des transformations liées à la performance plurielle et durable des entreprises.

Fonctions et mandats actuels**Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE ⁽¹⁾	Administratrice et Membre du Comité de la gouvernance et des rémunérations

Autres

France	Le Coq Sportif SA ⁽¹⁾	Administratrice
	Groupe ROCHER – Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher (SA)	Membre du Comité de mission
	WEMEAN SAS	Associée

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2018

France	Intikka SAS	Présidente

Charles de CROISSET

Né le 28 septembre 1943.

Adresse professionnelle : Goldman Sachs International – Plumtree Court, 25 Shoe Lane – EC4A 4AU Londres (Royaume-Uni).

Monsieur Charles de Croisset entre à l'Inspection des Finances en 1968. Après une carrière dans l'administration, il rejoint en 1980 le Crédit Commercial de France (CCF) dont il fut successivement

Secrétaire général, Directeur général adjoint puis Directeur général. En 1993, il est nommé Président-directeur général du CCF et, en 2000, Executive Director de HSBC Holdings Plc. En mars 2004, il devient Vice-Chairman pour l'Europe de Goldman Sachs puis International Advisor chez Goldman Sachs International entre 2006 et 2019. Monsieur Charles de Croisset est désormais Regional Advisor chez Goldman Sachs International.

Fonctions et mandats actuels**Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE ⁽¹⁾	Administrateur référent, Membre du Comité de la gouvernance et des rémunérations et Membre du Comité d'audit de la performance

Autres

International	Goldman Sachs International (Royaume-Uni)	Regional Advisor

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2018

Néant.

(1) Société cotée.

Clara GAYMARD

Née le 27 janvier 1960.

Adresse professionnelle : Raise – 39 boulevard de La Tour-Maubourg – 75007 Paris (France).

Madame Clara Gaymard a exercé diverses fonctions au sein de l'administration française notamment à la Direction des

Relations Économiques Extérieures (DREE) au ministère de l'Économie et des Finances (1986-2003) avant de diriger l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (2003-2006) puis de rejoindre le groupe General Electric (GE) où elle a exercé la fonction de Présidente France jusqu'en 2016. Madame Clara Gaymard est co-fondatrice de la société d'investissement Raise.

Fonctions et mandats actuels

Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE ⁽¹⁾	Administratrice et Présidente du Comité d'audit de la performance

Autres

France	Bouygues SA ⁽¹⁾	Administratrice
	Le Ponton SAS	Directrice générale
	Pabafajamet SAS	Présidente
	Raise Caras SAS	Présidente
	Raise Conseil SAS	Directrice générale
	Raise LAB SAS	Présidente
	Sages SCA	Administratrice
	Veolia Environnement SA ⁽¹⁾	Administratrice

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2018

France	Danone SA ⁽¹⁾	Administratrice
	Raisesherpas	Présidente
	WEFCOS (<i>Women's forum for the economy and society</i>) SAS	Présidente

Yves-Thibault de SILGUY

Né le 22 juillet 1948.

Adresse professionnelle : YTSeuropaconsultants – 13 bis avenue de la Motte-Picquet – 75007 Paris (France).

Monsieur Yves-Thibault de Silguy a exercé différentes fonctions au sein de l'administration française et auprès de la Communauté européenne en tant que Commissaire européen chargé des affaires économiques, financières et monétaires (1995-1999).

En 1988, il rejoint le groupe Usinor-Sacilor dont il est Directeur des Affaires Internationales jusqu'en 1993. De 2000 à 2006, il exerce successivement les fonctions de membre du Directoire, Directeur général puis Délégué général de Suez. En juin 2006, il est nommé Président du Conseil d'administration de Vinci, puis, en mai 2010, Vice-Président, Administrateur référent et, à partir de novembre 2018, Vice-Président du Conseil d'administration. Il est Gérant de YTSeuropaconsultants depuis mai 2010.

Fonctions et mandats actuels

Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE ⁽¹⁾	Administrateur, Président du Comité d'éthique et du développement durable, Membre du Comité d'audit de la performance et Membre du Comité de la gouvernance et des rémunérations

Autres

France	Autoroutes du Sud de la France SA	Administrateur
	Sofisport SA	Président du Conseil de surveillance
	YTSeuropaconsultants SARL	Gérant

(1) Société cotée.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2018

France	Autoroutes du Sud de la France SA	Représentant permanent de Vinci, Administrateur
	Vinci SA ⁽¹⁾	Vice-Président du Conseil d'administration
	VTB Banque (France) SA	Membre du Conseil de surveillance
	Ysilop Consulting SARL	Gérant
International	Solvay (Belgique) ⁽¹⁾	Administrateur
	VTB Bank (Russie) ⁽¹⁾	Membre du Conseil de surveillance, Président du Comité d'audit et Membre du Comité des rémunérations

Hubert VÉDRINE

Né le 31 juillet 1947.

Adresse professionnelle : Hubert Védrine (HV) Conseil – 15 rue de Laborde – 75008 Paris (France).

Monsieur Hubert Védrine a exercé diverses fonctions au sein de l'Administration et du Gouvernement français. Il a notamment

été Conseiller diplomatique à la Présidence de la République de 1981 à 1986, Porte-parole de la Présidence de la République de 1988 à 1991, Secrétaire général de la Présidence de la République de 1991 à 1995 et Ministre des Affaires étrangères de 1997 à 2002. Début 2003, il a créé une société de Conseil en stratégie géopolitique, « Hubert Védrine (HV) Conseil ».

Fonctions et mandats actuels**Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE ⁽¹⁾	Administrateur et Membre du Comité d'éthique et du développement durable

Autres

France	Hubert Védrine (HV) Conseil SARL	Associé-gérant

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2018

Néant.

1.4.1.2 Mandats d'Administrateur arrivant à échéance à l'Assemblée générale**Delphine ARNAULT**

Née le 4 avril 1975.

Adresse professionnelle : Christian Dior Couture – 127 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France).

Madame Delphine Arnault a commencé sa carrière dans le cabinet international de conseil en stratégie McKinsey. En 2000, elle participe au développement de la société John Galliano où elle acquiert une expérience concrète du secteur de la mode. En 2001, elle rejoint Christian Dior Couture dont elle est

Directrice générale adjointe de 2008 à 2013. De septembre 2013 à février 2023, elle est Directrice générale adjointe de Louis Vuitton, en charge de la supervision de l'ensemble des activités produits.

Depuis janvier 2019, Madame Delphine Arnault est Membre du Comité exécutif du groupe LVMH.

Depuis le 1^{er} février 2023, Madame Delphine Arnault est Présidente-directrice générale de Christian Dior Couture.

(1) Société cotée.

Fonctions et mandats actuels

Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE ⁽¹⁾	Administratrice et Membre du Comité d'éthique et du développement durable
	Celine SA	Administratrice
	Château Cheval Blanc SC	Administratrice
	Christian Dior Couture SA	Présidente-directrice générale
International	Emilio Pucci Srl (Italie)	Administratrice
	Loewe SA (Espagne)	Administratrice

Groupe Agache

France	Agache Commandité SAS	Présidente
	Christian Dior SE ⁽¹⁾	Administratrice

Autres

International	Ferrari SpA (Italie) ⁽¹⁾	Administratrice
	Gagosian Gallery Inc (États-Unis)	Administratrice
	Phoebe Philo Limited Plc (Royaume-Uni)	Administratrice

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2018

France	Agache SEDCS	Vice-Présidente du Conseil de surveillance et Membre du Comité des rémunérations
	Havas SA ⁽¹⁾	Administratrice
	Métropole Télévision « M6 » SA ⁽¹⁾	Membre du Conseil de surveillance
International	21st Century Fox Corporation (États-Unis) ⁽¹⁾	Administratrice
	Actar International SA (Luxembourg)	Représentante permanente d'Ufipar, Administrateur
	Emilio Pucci International BV (Pays-Bas)	Administratrice

Dominique AUMONT

Né le 22 juin 1957.

Adresse professionnelle : Jas Hennessy & Co – Rue de la Richonne – CS 20020 – 16101 Cognac Cedex (France).

Monsieur Dominique Aumont a commencé sa carrière au sein de la Maison Hennessy en 1978 en tant qu'Ouvrier de Chai. Puis de 1995 à 2015, Monsieur Aumont a successivement exercé les fonctions de Chef d'Équipe puis de Coordinateur Environnement et Sécurité Alimentaire auprès de la Viticulture. Depuis 2015, Monsieur Aumont est Responsable de l'Institut Social Hennessy.

En 1981, Monsieur Dominique Aumont est devenu membre du Comité d'Entreprise puis Secrétaire Adjoint et Trésorier en 1993 et enfin Secrétaire en 2011, date à laquelle il est également désigné Délégué Syndical. De 1992 à 2020, Monsieur Aumont est élu au Comité de Groupe LVMH dont il devient le Secrétaire en 2004. En 2014, il devient Secrétaire du Comité des Sociétés européennes Christian Dior et LVMH. Monsieur Dominique Aumont a été désigné le 14 octobre 2020 puis le 19 octobre 2022, avec effet à l'issue de l'Assemblée générale du 20 avril 2023, par le Comité de Groupe LVMH en qualité d'Administrateur représentant les salariés de la société LVMH.

(1) Société cotée.

Fonctions et mandats actuels

Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE ⁽¹⁾	Administrateur représentant les salariés

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2018

France	Association Service Social Inter Entreprise de Cognac SERSO 16	Administrateur

Marie-Véronique BELLOEIL-MELKIN

Née le 7 août 1959.

Adresse professionnelle : Parfums Christian Dior Oy – Aleksanterinkatu 48 B – 00100 Helsinki (Finlande).

Diplômée du Groupe ESSEC, Madame Marie-Véronique Belloeil-Melkin a rejoint la société Parfums Christian Dior en 1987 pour travailler au sein du département Travel Retail Europe et a ainsi participé au développement de cette Maison sur une période de plus de trente ans dans une fonction commerciale de terrain sur les marchés européens.

Depuis 1996, Madame Marie-Véronique Belloeil-Melkin exerce les fonctions de Retail Manager pour la société Parfums Christian Dior et est basée à Helsinki en Finlande.

Membre élu du Comité commun des Sociétés européennes d'Agache, de Christian Dior et de LVMH de 2014 à 2020, Madame Marie-Véronique Belloeil-Melkin a été désignée le 10 novembre 2020 puis le 15 décembre 2022, avec effet à l'issue de l'Assemblée générale du 20 avril 2023, par le Comité commun des Sociétés européennes en qualité d'Administratrice représentant les salariés de la société LVMH.

Fonctions et mandats actuels

Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE ⁽¹⁾	Administratrice représentant les salariés

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2018

Néant.

Antonio BELLONI, Directeur général délégué

Né le 22 juin 1954.

Adresse professionnelle : LVMH Italia – Largo Augusto 8 – 20141 Milan (Italie).

Monsieur Antonio Belloni a rejoint le groupe LVMH en juin 2001, après une carrière de 22 ans au sein du groupe Procter & Gamble. Nommé Président de la division européenne de Procter & Gamble

en 1999, il était auparavant Président-directeur général pour les opérations italiennes de la firme. Il a commencé sa carrière chez Procter & Gamble en 1978 en Italie et a occupé diverses fonctions en Suisse, en Grèce, en Belgique et aux États-Unis. Depuis septembre 2001, il est Directeur général délégué de LVMH.

(1) Société cotée.

Fonctions et mandats actuels

Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE ⁽¹⁾	Directeur général délégué et Administrateur
	Berluti SA	Vice-Président et Membre du Conseil de surveillance
	Cha Ling SCA	Président du Conseil de surveillance
	Givenchy SA	Représentant permanent de LVMH Miscellanées, Administrateur
	Louis Vuitton, Fondation d'Entreprise	Administrateur
	Nona Source SAS	Président
	SOPAR 148 SAS	Président
International	Acqua di Parma Srl (Italie)	Administrateur
	Benefit Cosmetics LLC (États-Unis)	Gérant
	Breakfast Holdings Acquisition Corp. (États-Unis)	Administrateur
	Bulgari SpA (Italie)	Administrateur
	Cova Montenapoleone Srl (Italie)	Administrateur
	Cruise Line Holdings Co. (États-Unis)	Administrateur
	DFS Group Limited (Bermudes)	Administrateur
	DFS Group Limited (Hong Kong)	Administrateur
	DFS Holdings Limited (Bermudes)	Administrateur
	Emilio Pucci Srl (Italie)	Administrateur
	Emilio Pucci International Srl (Italie)	Administrateur
	Fendi Srl (Italie)	Administrateur
	Fresh Inc. (États-Unis)	Administrateur
	Loro Piana SpA (Italie)	Administrateur
	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton Inc. (États-Unis)	Vice-Président et Administrateur
	LVMH Italia SpA (Italie)	Vice-Président et Administrateur
	LVMH (Shanghai) Management & Consultancy Co. Ltd (Chine)	Président du Conseil d'administration
	Naxara SA (Luxembourg)	Administrateur
	Pasticceria Confetteria Cova Srl (Italie)	Administrateur
	RVL Holding BV (Pays-Bas)	Membre du Conseil de surveillance
	Vicuna Holding SpA (Italie)	Président du Conseil d'administration

Autres

International	Anin Star Holding Limited (Royaume-Uni)	Administrateur
	Barilla G. e R. Fratelli SpA (Italie)	Administrateur

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2018

France	Chaumet International SA	Président du Conseil d'administration
	Fendi International SAS	Président
	Fred Paris SA	Représentant permanent de LV Group, Administrateur
	Le Bon Marché, Maison Aristide Boucicaut SA	Représentant permanent de LVMH, Administrateur
	LVMH Fragrance Brands SA	Représentant permanent de LV Group, Administrateur
International	Moët Hennessy Management SARL	Gérant
	Breakfast Acquisition Corp. (États-Unis)	Administrateur
	Edun Americas Inc. (États-Unis)	Administrateur
	Edun Apparel Limited (Royaume-Uni)	Administrateur
	Emilio Pucci International BV (Pays-Bas)	Administrateur
	Fendi SA (Luxembourg)	Administrateur
	Nude Brands Limited (Royaume-Uni)	Administrateur
	Ufip (Irlande)	Administrateur

(1) Société cotée.

Marie-Josée KRAVIS

Née le 11 septembre 1949.

Adresse de correspondance : 625 Park Avenue – NY 10065 New York (États-Unis).

Madame Marie-Josée Kravis est économiste et spécialiste des questions relatives aux politiques publiques et à la planification stratégique. Elle a débuté sa carrière comme analyste financière chez Power Corporation of Canada et a travaillé ensuite auprès

du Solliciteur général du Canada et du Ministre des Approvisionnements et Services canadien. Vice-Présidente du Conseil d'administration et chercheur senior du Hudson Institute jusqu'en mars 2021, elle a été à compter de 2005 Présidente du Museum of Modern Art (MoMA) de New York puis Présidente émérite à compter de 2019. Depuis juillet 2021, Madame Kravis est Présidente du Conseil d'administration du MoMA.

Fonctions et mandats actuels**Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE ⁽¹⁾	Administratrice et Présidente du Comité de la gouvernance et des rémunérations

Autres

France	Publicis Groupe SA ⁽¹⁾	Membre du Conseil de surveillance et Présidente du Comité des risques et stratégies
International	Bretton Woods Committee Memorial Sloan Kettering Cancer Center (États-Unis) Sloan Kettering Institute (États-Unis) The Economic Club of New York (États-Unis) The Museum of Modern Art de New York (États-Unis)	Membre du Conseil d'administration et Présidente du Comité des finances Vice-Présidente du Conseil, Présidente du Comité de science et membre du Comité exécutif Présidente du Conseil Présidente Émérite Présidente du Conseil d'administration

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2018

International	Federal Reserve Bank of New York (États-Unis) Hudson Institute (États-Unis)	Membre du Conseil consultatif international Vice-Présidente du Conseil d'administration et chercheur senior

Marie-Laure SAUTY de CHALON

Née le 17 septembre 1962.

Adresse de correspondance : 14 rue Rambuteau – 75003 Paris (France).

Après une carrière dans diverses régies publicitaires au sein de la presse et de la télévision, Madame Marie-Laure Sauty de Chalon est devenue en 2001 Présidente-directrice générale de

Consodata North America. Elle a ensuite pris en 2004 la tête du groupe Aegis Media en France et en Europe du Sud puis entre 2010 et 2018 a été Présidente-directrice générale d'Aufeminin. Elle a fondé Factor K société dans laquelle le Groupe NRJ a pris une participation minoritaire en juillet 2018 et est professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Fonctions et mandats actuels**Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE ⁽¹⁾	Administratrice, Membre du Comité d'audit de la performance et Membre du Comité d'éthique et du développement durable

Autres

France	Carrefour SA ⁽¹⁾ Challenge Bonheur SAS Factor K SAS Fairy Tales SAS Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles SA JCDecaux SA ⁽¹⁾ Melusine Cosmetics by Factor K SAS	Administratrice et Membre du Comité RSE Présidente Présidente Présidente Présidente du Conseil d'administration Membre du Conseil de surveillance Présidente

(1) Société cotée.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2018

France	Aufeminin SA ⁽¹⁾	Présidente-directrice générale
	Aufeminin.com Productions SARL	Gérante
	Autorité de la Concurrence	Membre du collège
	Coorpacademy SAS	Administratrice
	Etoilecasting.com SAS	Présidente
	Les rencontres aufeminin.com SAS	Présidente
	Marmiton SAS	Présidente
	My Little Paris SAS	Membre du Conseil de surveillance
	Navya SA ⁽¹⁾	Administratrice
International	GoFeminin.de GmbH (Allemagne)	Co-gérante
	SoFeminine.co.uk Ltd (Royaume-Uni)	Administratrice

Natacha VALLA

Née le 1^{er} janvier 1976.

Adresse professionnelle : Sciences Po – 1 place Saint-Thomas d'Aquin – 75007 Paris (France).

Madame Natacha Valla est économiste, doyenne de la School of Management and Innovation de Sciences Po, et a enseigné à l'université de New York. Elle a débuté sa carrière à la Banque Centrale Européenne (2001-2005) puis à la Banque de France (2005-2008) avant de rejoindre Goldman Sachs en qualité de Directrice Exécutive (2008-2013). Elle a ensuite été Directrice

adjoite du CEPII (2014-2016), think-tank en économie internationale placé auprès du Premier Ministre, avant de rejoindre la Banque européenne d'Investissement (2016-2018) en charge de la Politique et de la Stratégie Économiques, puis la Banque Centrale Européenne comme Directrice générale adjointe de la Politique Monétaire (2018-2020). Elle a été membre de la Commission Économique de la Nation, du comité scientifique de l'ACPR et du Conseil d'Analyse Économique. Depuis octobre 2021, elle est Senior Advisor chez Lazard et préside depuis février 2022 le Conseil National de Productivité.

Fonctions et mandats actuels

Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE ⁽¹⁾	Administratrice

Autres

France	Autoroutes du Sud de la France SA	Administratrice
	Cofiroute SA	Administratrice
	Lazard Frères SA ⁽¹⁾	Senior Advisor
	SCOR ⁽¹⁾	Administratrice
	Wakam SA	Censeur

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2018

France	Accor SA ⁽¹⁾	Administratrice
	Tikehau Capital SCA ⁽¹⁾	Membre du Conseil de surveillance

(1) Société cotée.

1.4.1.3 Nomination d'un nouvel Administrateur proposée à l'Assemblée générale

Laurent MIGNON

Né le 28 décembre 1963.

Adresse professionnelle : Wendel – 89 rue Taitbout – 75009 Paris (France).

De 1986 à 1996, Monsieur Laurent Mignon a travaillé pour la Banque Indosuez avant de rejoindre la Banque Schroders à Londres, puis les AGF (Assurances Générales de France) en 1997 en tant que Directeur financier, puis Directeur général adjoint en 2002 et Directeur général en 2006. De 2007 à 2009, il a été Associé-gérant chez Oddo & Cie.

De 2009 à 2022, Monsieur Laurent Mignon a exercé ses fonctions au sein du Groupe BPCE où il a été Directeur général de Natixis et membre du Directoire de BPCE de 2009 à mai 2018, et Président du Directoire du Groupe BPCE de mai 2018 à décembre 2022, ainsi que Président du Conseil d'administration de Natixis.

Depuis le 2 décembre 2022, Monsieur Laurent Mignon est Président du Directoire de Wendel.

Fonctions et mandats actuels

France	Arkema SA ⁽¹⁾	Administrateur
	AROP (Association pour le Rayonnement de l'Opéra National de Paris)	Administrateur
	Bureau Veritas SA ⁽¹⁾	Vice-Président du Conseil d'administration et Président du Comité stratégique
	ODDO BHF SCA	Censeur
	Wendel SE ⁽¹⁾	Président du Directoire

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} janvier 2018

France	Association Française Bancaire (AFB)	Président
	Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'investissement	Président
	BPCE SA	Membre et Président du directoire
	CE Holding Participations SAS	Président
	CNP Assurances SA	Administrateur
	Crédit Foncier SA	Président du Conseil d'administration
	Fédération Bancaire Française (FBF)	Président et Membre du Comité exécutif
	Fimalac SE	Censeur
	Natixis SA ⁽¹⁾	Président du Conseil d'administration
	Natixis Assurances SA	Président du Conseil d'administration
	Sopassure SA	Administrateur
International	Peter J. Solomon Company, LP (États-Unis)	Administrateur
	Peter J. Solomon GP, LLC (États-Unis)	Administrateur

1.4.2 Commissaires aux comptes

	Date de début du premier mandat	Mandats en cours	
		Date de nomination	Date de fin de mandat
Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide – 92908 Paris la Défense Cedex Représenté par Guillaume Troussicot et Bénédicte Sabadie	21 avril 2022	21 avril 2022	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2027
Mazars Tour Exaltis – 61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie Représenté par Isabelle Sapet et Simon Beillevaire	14 avril 2016	21 avril 2022	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2027

(1) Société cotée.

1.5 Direction générale

1.5.1 Mode d'exercice de la Direction générale

Monsieur Bernard Arnault est Président-directeur général de la Société depuis 1989. Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs du Directeur général et n'a pas modifié le mode d'exercice de la Direction générale.

Sur les recommandations du Comité de la gouvernance et des rémunérations, le Conseil d'administration dans sa séance du 21 avril 2022, tenue à l'issue de l'Assemblée générale ayant renouvelé le mandat d'Administrateur de Monsieur Bernard Arnault, a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général et de renouveler Monsieur Bernard Arnault en qualité de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Le Conseil d'administration a considéré que l'unicité des responsabilités est adaptée à la spécificité de l'actionnariat de la Société et au fonctionnement décentralisé du Groupe et permet une plus grande réactivité dans la prise de décision ; ces raisons étant renforcées par la présence d'un Directeur général délégué.

En septembre 2001, sur proposition du Président-directeur général, le Conseil d'administration, a nommé Monsieur Antonio Belloni en qualité de Directeur général délégué. Le Directeur général délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur général. Sur proposition du Président-directeur général, le Conseil d'administration, dans sa séance du 21 avril 2022, a décidé de renouveler Monsieur Antonio Belloni dans ses fonctions de Directeur général délégué pour la durée du mandat du Président-directeur général.

1.5.2 Équilibre des pouvoirs

L'équilibre des pouvoirs au sein du Conseil d'administration est assuré par les dispositions de la Charte du Conseil d'administration et des règlements des trois comités institués en son sein qui définissent les missions de chacun de ces organes.

Le Règlement intérieur du Comité de la gouvernance et des rémunérations prévoit notamment que le comité s'assure lors de chaque nomination d'un Directeur général délégué, de la présence, parmi les candidats, d'une personne de chaque sexe et ce jusqu'au terme du processus de désignation dudit Directeur général délégué.

L'équilibre des pouvoirs est également assuré par (i) la composition du Conseil d'administration qui compte en son sein des profils diversifiés et complémentaires de très haut niveau permettant ainsi d'appréhender l'ensemble des activités et enjeux du Groupe, ainsi que par (ii) les missions, les règles de fonctionnement et la composition des comités constitués en son sein, qui contribuent par leurs travaux préparatoires à la qualité des décisions du Conseil d'administration. De plus, le Conseil d'administration compte, à la date du présent rapport, 57% d'Administrateurs indépendants selon les critères retenus par la Société (36% selon les critères définis par le Code AFEP/MEDEF). À l'issue de l'Assemblée générale du 20 avril 2023 et sous réserve de la nomination de Monsieur Laurent Mignon, le Conseil d'administration comptera 64% d'Administrateurs indépendants selon les critères retenus par la Société (43% selon les critères définis par le Code AFEP/MEDEF).

En outre, au regard des critères retenus par la Société, le Comité de la gouvernance et des rémunérations et le Comité d'audit de la performance sont entièrement composés d'Administrateurs indépendants et le Comité d'éthique et du développement durable compte trois Administrateurs indépendants sur quatre membres.

Le Conseil d'administration peut également, sur des sujets spécifiques ou d'importance, désigner en son sein un ou plusieurs comités *ad hoc*.

Enfin, les Administrateurs indépendants ont la possibilité de se réunir en dehors de la présence des autres membres sous la présidence de l'Administrateur référent (voir point 1.6 ci-dessous).

1.6 Administrateur référent

Conformément aux dispositions de la Charte du Conseil d'administration, l'Administrateur référent assure notamment un rôle de coordination entre les Administrateurs indépendants et de liaison entre ces derniers et la Direction générale. Il est informé des questions posées par les actionnaires en matière sociale, environnementale et de gouvernance, et veille à ce qu'il leur soit répondu. Il se tient disponible pour, à la demande du Président du Conseil, communiquer avec les actionnaires institutionnels.

Au cours de l'exercice 2022, il a présidé et animé la réunion des Administrateurs tenue hors la présence du Président du Conseil d'administration et des Administrateurs exerçant des fonctions exécutives. Il a supervisé le processus d'évaluation sur la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et des trois comités institués en son sein à l'appui d'un questionnaire approfondi établi par l'AFEP/MEDEF adressé aux Administrateurs préalablement à la réunion. Il a rendu compte de l'évaluation du Conseil d'administration par ses membres dans sa réunion du 27 octobre 2022. Il a été associé aux échanges avec les cabinets de conseil aux investisseurs qui en ont fait la demande.

1.7 Comités institués au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a désigné en son sein plusieurs comités, chacun spécialisé sur un sujet d'importance : un comité en charge de l'audit de la performance, un comité en charge de la gouvernance et des rémunérations et un comité en charge de l'éthique et du développement durable.

Ils sont composés d'au moins trois membres, désignés par le Conseil d'administration. Chaque Président de comité est désigné par le Conseil d'administration et choisi parmi ses membres.

Ces trois comités peuvent interagir entre eux en matière de responsabilité sociale et environnementale.

1.7.1 Comité d'audit de la performance

Le Comité d'audit de la performance a pour missions essentielles :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière, notamment des comptes sociaux et consolidés et, le cas échéant, de formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission, en tenant compte, s'il y a lieu, des constatations et conclusions du Haut conseil du Commissariat aux comptes sur les contrôles exercés par celui-ci en application des articles L. 821-9 et suivants du Code de commerce ;
- de veiller à l'existence, l'adéquation, l'application et l'efficacité des procédures de contrôle interne, de gestion des risques y compris ceux de nature sociale et environnementale et d'audit interne, d'assurer le suivi de l'efficacité de ces dernières et d'adresser des recommandations à la Direction générale sur les priorités et les orientations générales de l'audit interne, d'analyser l'exposition de la Société et du Groupe aux risques et en particulier à ceux identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, y compris ceux de nature sociale et environnementale ainsi que les engagements hors bilan significatifs de la Société et du Groupe ;
- d'examiner les risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux comptes et, le cas échéant, les mesures de sauvegarde prises pour atténuer les risques éventuels d'atteinte à leur indépendance, d'émettre un avis sur les honoraires versés aux Commissaires aux comptes et ceux versés au réseau auquel ils appartiennent, par la Société et les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent, que ce soit au titre de leur mission de commissariat aux comptes ou au titre de missions accessoires, de piloter la procédure de sélection des Commissaires aux comptes de la Société et d'émettre une recommandation sur les nominations à proposer à l'Assemblée générale au vu des résultats de cette consultation ;
- d'approuver les services autres que la certification des comptes fournis par les Commissaires aux comptes ou les membres du réseau auquel ils appartiennent, à la Société, ou aux personnes ou entités qui la contrôlent ou qui sont contrôlées par elle au sens des I et II de l'article L. 233-3 du Code de commerce, après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance des

Commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde pris par ceux-ci ;

- de prendre connaissance des conventions majeures conclues par une société du Groupe ainsi que des conventions entre une société du Groupe et une société tierce ayant pour dirigeant ou principal actionnaire un Administrateur de la société LVMH. Les opérations significatives entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce font l'objet d'une attestation par un expert indépendant désigné sur proposition du Comité d'audit de la performance ;
- de prendre connaissance des conclusions du rapport de la Direction juridique sur la revue annuelle de l'ensemble des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales qui ont été conclues par la société LVMH au cours du dernier exercice ou antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice ;
- d'évaluer les situations de conflits d'intérêts pouvant affecter un Administrateur et de proposer les mesures propres à les prévenir ou à y remédier.

Il est composé de quatre membres désignés par le Conseil d'administration : Mesdames Clara Gaymard (Présidente) qui a, notamment, été magistrate à la Cour des comptes et bénéficie d'une longue expérience de Direction générale et Marie-Laure Sauty de Chalon qui a une expérience de cheffe d'entreprise, Messieurs Charles de Croisset, qui a exercé des fonctions de Direction générale successivement au CCF, chez HSBC Holdings Plc et Goldman Sachs International et Yves-Thibault de Silguy qui a exercé les fonctions de Commissaire européen chargé des affaires économiques, financières et monétaires, de Trustee de la IFRS Foundation et de Directeur général de Suez. De par leur expérience professionnelle (voir également point 1.4.1 ci-dessus : « Liste des mandats et fonctions des membres du Conseil d'administration ») et leur bonne connaissance des procédures comptables et financières applicables aux groupes de sociétés, Mesdames Clara Gaymard et Marie-Laure Sauty de Chalon ainsi que Messieurs Charles de Croisset et Yves-Thibault de Silguy ont les compétences nécessaires pour l'exercice de ces fonctions.

Le Comité d'audit de la performance est composé exclusivement d'Administrateurs indépendants au regard des critères retenus par la Société.

Le Comité d'audit de la performance s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2022 en présence de la totalité de ses membres. Ces réunions se sont toutes tenues en dehors de la présence des membres de la Direction générale de la Société. Deux réunions ont été consacrées à la revue des comptes préalablement à leur examen par le Conseil d'administration.

Participaient également à ces réunions le collège des Commissaires aux comptes, le Directeur financier, la Directrice de l'audit interne, la Directrice fiscale, la Directrice consolidation, contrôle de gestion et reporting, le Directeur de la communication financière, le Directeur assurances Groupe et le Secrétaire du Conseil d'administration.

Outre l'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels, en liaison avec l'analyse détaillée de l'évolution des activités et du périmètre du Groupe, les travaux du Comité ont porté principalement sur les points suivants : l'audit interne, et notamment, la révision du plan d'audit 2021 pour tenir compte des contraintes sanitaires, l'examen des plans d'audit 2022 et 2023, les engagements hors bilan et l'exposition et la gestion des risques, l'évolution des ventes et les résultats du Groupe, la situation fiscale du Groupe, le dispositif de contrôle interne et du mécanisme de pilotage des risques majeurs mis en place par une filiale de la branche d'activités Vins et Spiritueux du Groupe, le champ d'application des deux piliers de la réforme du système fiscal international portée par l'OCDE concernant la taxation des entreprises du secteur numérique dans les pays de leurs activités, les tests d'impairment des actifs incorporels réalisés par le Groupe, l'évolution des assurances du Groupe ainsi que le regard du marché financier sur le Groupe. Ces différents points ont fait l'objet de présentations du Directeur financier du Groupe.

L'examen des comptes sociaux et consolidés 2021 a fait l'objet d'une présentation du collège des Commissaires aux comptes portant, notamment, sur le contrôle interne, l'évaluation des actifs immobilisés notamment les actifs incorporels, les provisions pour risques et charges et positions fiscales incertaines, la valorisation des stocks et les points d'attention et d'audit identifiés.

Taux de participation individuelle des Administrateurs en fonction au 31 décembre 2022 aux séances du Comité d'audit de la performance

Dans ce tableau « ✓ » signifie présent, « A » signifie absent et « n.a. » non-applicable.

Membres	Dates des comités				Taux de participation
	26/01/2022	19/04/2022	25/07/2022	26/10/2022	
Clara GAYMARD (Présidente) ^(a)	✓	✓	✓	✓	100%
Charles de CROISSET	✓	✓	✓	✓	100%
Marie-Laure SAUTY de CHALON	✓	✓	✓	✓	100%
Yves-Thibault de SILGUY	✓	✓	✓	✓	100%

(a) Nomination de Madame Clara Gaymard en qualité de Présidente du comité avec effet à l'issue de l'Assemblée générale du 21 avril 2022.

1.7.2 Comité de la gouvernance et des rémunérations

Le Comité a pour mission d'émettre un avis motivé sur les candidatures et renouvellements aux postes d'Administrateur et de Censeur de la Société en veillant à ce que figurent au sein du Conseil d'administration des personnalités extérieures et indépendantes de celle-ci.

À cet effet, le Comité a mis en place une procédure de sélection des Administrateurs indépendants dont le contenu est décrit dans le Règlement intérieur. Elle vise à atteindre un équilibre dans la composition du Conseil d'administration au regard des compétences et de la diversité (qualifications et expériences

Le Comité a pris acte des conclusions du rapport établi par la Direction juridique de LVMH portant sur les conventions courantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice dont il ressort qu'aucune d'entre elles n'appelle une requalification.

Le Comité a eu communication de la déclaration d'indépendance des Commissaires aux comptes ainsi que du montant des honoraires versés au réseau des Commissaires aux comptes par les sociétés contrôlées par la Société ou l'entité qui la contrôle, au titre des prestations qui ne sont pas directement liées à la mission des Commissaires aux comptes et a été informé des prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission de Commissaire aux comptes.

Le Comité, dans sa séance du 25 janvier 2023, a notamment (i) procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2022 qui ont fait l'objet d'une présentation du collège des Commissaires aux comptes et (ii) été informé de l'évolution des ventes et des résultats du Groupe au 31 décembre 2022 ainsi que de la situation fiscale du Groupe présentées par le Directeur financier.

professionnelles, représentation équilibrée des femmes et des hommes, nationalité, âge) de ses membres.

Elle tend à identifier, à partir de profils définis, les compétences et les expertises notamment financières et extra-financières recherchées chez les Administrateurs potentiels et estimées prioritaires pour la Société.

Le Comité peut organiser des entretiens avec chaque candidat Administrateur à l'effet d'émettre un avis motivé au Conseil d'administration. Il a la faculté d'organiser également des entretiens entre les candidats pressentis et tout autre membre du Conseil d'administration.

Le Comité veille à la plus stricte confidentialité dans l'approche de tout candidat potentiel.

Le Comité rend compte de l'application pratique de la procédure de sélection des Administrateurs dans le rapport sur le Gouvernement d'entreprise de la Société.

Le Comité débat notamment de la qualité d'Administrateur indépendant des membres du Conseil au regard des critères applicables. Le Comité s'assure également lors de chaque nomination d'un Directeur général délégué, de la présence, parmi les candidats, d'une personne de chaque sexe et ce jusqu'au terme du processus de désignation dudit Directeur général délégué. En outre, il émet des propositions sur la nomination ou le renouvellement du Président du Comité d'audit de la performance.

Dans le cadre de la préparation du Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, le Comité émet des avis sur la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration et sur la politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes au sein du Groupe, la description des objectifs de ces politiques, les modalités de leur mise en œuvre et les résultats obtenus au cours de l'exercice concerné par ledit rapport.

Le Comité est sollicité par le Président du Conseil d'administration ou par les Administrateurs exerçant les fonctions de Directeur général ou de Directeur général délégué pour leur donner un avis sur les candidatures aux fonctions de membre du Comité exécutif du Groupe et de Direction générale de ses principales filiales. Il est l'instance de réflexion en charge de définir les mesures à prendre en cas de vacance imprévisible de l'un de ces postes.

Le Comité émet un avis sur la politique de rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants mandataires sociaux de la Société et après, le cas échéant, avis d'un cabinet de conseil indépendant, sur toute dérogation à l'application de ladite politique de rémunération.

Le Comité émet, après étude, des propositions sur la répartition du montant annuel global maximum alloué par l'Assemblée générale aux Administrateurs et, le cas échéant aux Censeurs, en rémunération de leur mandat et dresse un tableau récapitulatif des paiements effectués par la Société à chaque Administrateur et Censeur.

Il fait des propositions au Conseil sur les rémunérations fixe, variable et exceptionnelle, immédiates et différées et sur les avantages en nature (i) du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du (des) Directeur(s) général(aux) délégué(s) de la Société ainsi que (ii) des Administrateurs et Censeurs liés à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail ; le cas échéant, il donne également un avis sur les contrats de consultant conclus, directement ou indirectement, avec ceux-ci. Le Comité fait des recommandations quant aux critères qualitatifs et quantifiables sur la base desquels sera déterminée la partie variable de la rémunération des dirigeants

mandataires sociaux ainsi que sur les conditions de performance applicables à l'exercice des options et à l'attribution définitive des actions gratuites.

Le Comité se prononce sur la politique générale d'attribution d'options et d'actions gratuites au sein du Groupe et fait des propositions sur leur octroi aux dirigeants mandataires sociaux et aux Administrateurs et Censeurs liés à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail.

Il prend position sur les éventuels régimes de retraite complémentaire mis en place par la Société au bénéfice de ses dirigeants et formule des recommandations sur les éventuelles indemnités de départ qui pourraient être versées à un dirigeant mandataire social à l'occasion de la cessation de ses fonctions.

Le Comité fournit un avis sur les rémunérations fixes et variables, immédiates et différées, ainsi que sur les avantages en nature et les attributions d'options et d'actions gratuites des membres du Comité exécutif du Groupe et des autres dirigeants des principales filiales du Groupe. À cet égard, le Comité peut demander communication des accords conclus et de toutes données comptables relatives aux paiements effectués.

Le Comité s'informe également des procédures concernant les versements d'honoraires et remboursements de frais aux prestataires extérieurs et fait toutes recommandations à ce sujet.

Le Comité prépare chaque année un rapport qu'il soumet au Conseil d'administration, destiné à l'Assemblée générale des actionnaires et relatif aux rémunérations des mandataires sociaux, aux attributions gratuites d'actions dont ils ont bénéficié au cours de l'exercice ainsi qu'aux options qui leur ont été octroyées ou qu'ils ont levées au cours de cette même période. Ce rapport mentionne le nombre et la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et les sociétés ou groupements qui lui sont liés à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé.

Il est composé de quatre membres, désignés par le Conseil d'administration : Mesdames Marie-Josée Kravis (Présidente) et Sophie Chassat ainsi que Messieurs Charles de Croisset et Yves-Thibault de Silguy.

Sur les recommandations du Comité, le Conseil d'administration, dans sa séance du 26 janvier 2023, a décidé de nommer, avec effet à l'issue de l'Assemblée générale du 20 avril 2023 et sous réserve du renouvellement de son mandat d'Administratrice, Madame Natacha Valla en qualité de Membre du Comité en remplacement de Monsieur Yves-Thibault de Silguy et de désigner cette dernière en qualité de Présidente en remplacement de Madame Marie-Josée Kravis qui demeure membre du Comité.

Sous réserve des décisions de la prochaine Assemblée, la composition du Comité à l'issue de celle-ci sera donc la suivante : Mesdames Natacha Valla (Présidente), Sophie Chassat et Marie-Josée Kravis ainsi que Monsieur Charles de Croisset.

Tous ses membres sont indépendants au regard des critères retenus par la Société (la moitié des membres, dont la Présidente, sont indépendants au regard de la totalité des critères définis par le Code AFEP/MEDEF).

Le Comité s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2022 en présence de la totalité de ses membres.

- Le Comité a notamment (i) émis des propositions relatives à la rémunération fixe et variable ainsi qu'aux avantages en nature du Président-directeur général et du Directeur général délégué, aux critères de performance afférents à leur rémunération variable et au poids respectif de ceux-ci, à l'attribution d'actions de performance à ces mêmes personnes ainsi qu'à l'obligation de conservation d'une partie des actions qui pourraient leur être définitivement attribuées, (ii) examiné la performance du Président-directeur général et du Directeur général délégué au regard de chacun de leurs objectifs tant quantifiables que qualitatifs, (iii) recommandé, en conformité avec les préconisations du Code AFEP/MEDEF, d'inclure dans la résolution sur l'attribution gratuite d'actions soumise à l'Assemblée générale du 21 avril 2022 un sous-plafond de 15% du total des actions gratuites attribuées au cours d'un exercice social applicable aux attributions gratuites d'actions en faveur du Président-directeur général et du Directeur général délégué, (iv) rendu des avis sur la rémunération, les actions de performance et les avantages en nature attribués à certains Administrateurs par la Société ou ses filiales, (v) examiné la mise en place d'un LTI pour un Dirigeant de filiale, (vi) examiné les projets d'attribution d'actions gratuites et/ou actions de performance à quelques dirigeants, cadres supérieurs du Groupe et membres du Comité exécutif, (vii) pris acte que la condition de performance pour 2021 applicable aux actions gratuites de performance attribuées le 24 octobre 2019 telle que fixée par le Conseil dans sa séance du 22 octobre 2020 a été satisfaite, de sorte que les bénéficiaires ont reçu en octobre 2022 un nombre d'actions égal à 50% de leur attribution initiale ; (viii) décidé de soumettre à l'Assemblée générale du 21 avril 2022 une résolution à l'effet de porter le montant annuel global maximum alloué aux Administrateurs en rémunération de leur mandat de 1 260 000 euros à 1 450 000 euros, (ix) pris connaissance du tableau des rémunérations versées au titre de leur mandat, aux Administrateurs et Censeurs au cours de l'exercice 2021 et (x) revu le projet de rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération soumise au vote des actionnaires.
- Le Comité a émis un avis sur la situation de l'ensemble des Administrateurs au regard, notamment, des critères d'indépendance énoncés par le Code AFEP/MEDEF. Il a examiné les mandats des membres du Conseil d'administration venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale du 21 avril 2022 et, après avoir examiné la situation de chacun des Administrateurs, a exprimé un avis favorable (i) au renouvellement des mandats d'Administrateur de Messieurs Bernard Arnault et Hubert Védrine ainsi que de Mesdames Sophie Chassat et Clara Gaymard et (ii) au

renouvellement de mandat de Censeur de Monsieur Yann Arthus-Bertrand. Il a proposé au Conseil d'administration, dans le cadre du renouvellement du mandat de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de Monsieur Bernard Arnault, de ne pas dissocier ces deux fonctions. Il a également proposé au Conseil d'administration de soumettre à l'Assemblée générale du 21 avril 2022 une résolution à l'effet de fixer à 80 ans l'âge limite pour l'exercice des fonctions de Directeur général.

Il a émis un avis sur la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration et sur la politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes au sein du Groupe. Il a examiné les dispositions prises par la Société pour assurer la sécurité du Président et de sa famille. En outre, il a passé en revue le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.

Préalablement à la réunion du Conseil d'administration du 26 janvier 2023, le Comité a, en particulier, passé en revue et fait des propositions concernant la politique de rémunération des mandataires sociaux et celle des dirigeants mandataires sociaux et a pris connaissance du projet de Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et du Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions, notamment sur les développements relatifs aux rémunérations. Il a également constaté que les critères de performance applicables aux actions gratuites de performance attribuées les 22 octobre 2020, 26 janvier, 15 avril, 26 juillet et 28 octobre 2021 ont été atteints au 31 décembre 2022.

Sur la base de l'évaluation de la performance des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'année 2022, le Comité a considéré que les objectifs quantifiables relatifs au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant et les objectifs qualitatifs fixés pour 2022, ont été atteints. Il a procédé ensuite à la revue de la rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux pour 2023 et a considéré qu'aucun événement ne justifiait sa modification. Le Comité s'est également prononcé sur les critères qui pourraient être retenus pour la rémunération variable 2023.

Le Comité a également examiné les mandats d'Administrateur et de Censeur arrivant à échéance en 2023 et exprimé un avis favorable (i) au renouvellement du mandat d'Administrateur de Mesdames Delphine Arnault, Marie-Josée Kravis, Marie-Laure Sauty de Chalon et Natacha Valla ainsi que de Monsieur Antonio Belloni et au renouvellement du mandat de Censeur de Lord Powell of Bayswater, (ii) à la nomination en qualité de nouvel Administrateur de Monsieur Laurent Mignon, et (iii) à la nomination en qualité de Censeur de Monsieur Diego Della Valle qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat d'Administrateur. Ayant constaté la valeur qu'il y a pour le Conseil de continuer à bénéficier du regard extérieur au Groupe d'une personne disposant d'une connaissance approfondie du secteur de la mode et de la maroquinerie, le Comité a décidé de recommander au Conseil d'administration de soumettre à l'Assemblée générale du 20 avril 2023 la nomination de Monsieur Diego Della Valle en qualité de Censeur.

Taux de participation individuelle des Administrateurs en fonction au 31 décembre 2022 aux séances du Comité de la gouvernance et des rémunérations

Dans ce tableau « ✓ » signifie présent, « A » signifie absent et « n.a. » non-applicable.

Membres	Dates des comités			Taux de participation
	27/01/2022	05/05/2022	26/10/2022	
Marie-Josée KRAVIS (Présidente) ^(a)	✓	✓	✓	100 %
Charles de CROISSET	✓	✓	✓	100 %
Sophie CHASSAT	✓	✓	✓	100 %
Yves-Thibault de SILGUY	✓	✓	✓	100 %

(a) Nomination de Madame Marie-Josée Kravis en qualité de Présidente du comité avec effet à l'issue de l'Assemblée générale du 21 avril 2022.

1.7.3 Comité d'éthique et du développement durable

Le Conseil d'administration a décidé d'instituer en son sein un Comité d'éthique et du développement durable qui a pour missions essentielles de :

- assister le Conseil d'administration dans la définition des grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe en matière sociale, environnementale et climatique et le suivi de leur mise en œuvre ;
- examiner les problématiques du Groupe en matière d'éthique ainsi que de responsabilité environnementale, sociale et sociétale et en particulier sur les sujets climatiques ;
- examiner les informations environnementales, sociales et sociétales contenues dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et transmettre au Conseil un avis sur ces informations ;
- examiner le suivi des dispositifs relatifs à la protection des données et à l'éthique ;
- veiller au respect des règles et valeurs définies par le Code de conduite de LVMH ainsi que par les codes et chartes en découlant ;
- contribuer à la définition des règles de conduite ou principes d'action qui doivent inspirer le comportement des dirigeants et collaborateurs du Groupe en matière d'éthique, et de responsabilité environnementale, sociale et sociétale ;
- assurer le suivi du fonctionnement des dispositifs d'alerte mis en place au sein du Groupe.

Il est composé de quatre membres, désignés par le Conseil d'administration : Messieurs Yves-Thibault de Silguy (Président) et Hubert Védrine ainsi que Mesdames Delphine Arnault et Marie-Laure Sauty de Chalon.

Trois de ses membres sont indépendants au regard des critères retenus par la Société.

Le Comité s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2022 en présence de la totalité de ses membres.

Le Comité a notamment été informé (i) des objectifs en matière d'éthique et de conformité fixés en 2022 présentés par le Directeur général délégué aux correspondants éthique & conformité des Maisons du Groupe, (ii) de l'état d'avancement de la réalisation de la cartographie des risques de corruption par secteur d'activités, (iii) de l'application par le Groupe des lois relatives à la protection des données personnelles, (iv) des sanctions internationales, (v) de la publication de guidelines à destination des Maisons du Groupe en matière de lutte contre le blanchiment, (vi) des principaux sujets identifiés via le dispositif d'alerte interne et (vii) des travaux en cours portant sur la protection des droits humains. Il a passé en revue les actions engagées par le Groupe en matière de contrôles comptables.

La Directrice environnement et développement durable a fait un point sur l'état d'avancement du programme LIFE 360. Le Comité a notamment été informé des modalités de gouvernance et de mise en place du programme LIFE 360 (Lettre aux Présidents sur la performance environnementale de leurs Maisons). Ont été également portés à la connaissance du Comité les résultats de LIFE 360 au titre de l'exercice 2021, et notamment : sur la stratégie circularité créative, la progression de la part des matières recyclées dans les emballages clients, les résultats économiques de Nona Source (plate-forme de revente des stocks dormants de tissus dans les Maisons), ainsi que le développement des outils de mesure de l'éco-conception des produits pour la mise en œuvre de l'article 13 de la loi AGEC ; sur la stratégie biodiversité, la progression des surfaces d'habitat de faune et de flore réhabilitées grâce aux actions d'agriculture régénératrice, ainsi que la progression du taux de certification des principales filières d'approvisionnement ; sur la stratégie climat, la baisse des émissions de GES (gaz à effet de serre) liées aux consommations d'énergie (scopes 1 & 2), celle des émissions liées au scope 3 ainsi que la revue de l'ensemble des actions climat ; sur la stratégie traçabilité et transparence, la progression du taux de connaissance des pays d'origine des matières premières pour les filières d'approvisionnement stratégiques ainsi que le déploiement des outils de mesure de la performance des produits permettant l'étiquetage environnemental. Le Comité a passé en revue les principales actions engagées en 2022 et les perspectives pour l'atteinte des objectifs 2026 et 2030.

Taux de participation individuelle des Administrateurs en fonction au 31 décembre 2022 aux séances du Comité d'éthique et du développement durable

Dans ce tableau « ✓ » signifie présent, « A » signifie absent et « n.a. » non-applicable.

Membres	Date du comité			Taux de participation
	17/01/2022	08/06/2022	29/09/2022	
Yves-Thibault de SILGUY (Président)	✓	✓	✓	100 %
Delphine ARNAULT	✓	✓	✓	100 %
Marie-Laure SAUTY de CHALON	✓	✓	✓	100 %
Hubert VÉDRINE	✓	✓	✓	100 %

1.7.4 Répartition des missions des comités en matière extra-financière

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe et assure le suivi de leur mise en œuvre et, sur proposition de la Direction générale, celles en matière de responsabilité sociale et environnementale en prenant en compte les enjeux climatiques de leurs activités.

Chacun des comités institués au sein du Conseil est impliqué dans le processus d'élaboration et de suivi de la stratégie extra-financière de la Société et du Groupe, pour les sujets relevant de leur domaine d'expertise.

Comité d'audit de la performance

- suit le processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière et formule des recommandations pour en garantir l'intégrité;
- veille à l'existence, l'adéquation et s'assure du suivi des procédures de contrôle interne, de gestion des risques y compris ceux de nature sociale et environnementale et d'audit interne et adresse des recommandations à la Direction générale sur les priorités et les orientations générales de l'audit interne, analyse l'exposition de la Société et du Groupe aux risques, y compris ceux de nature sociale et environnementale.

Comité de la gouvernance et des rémunérations

- identifie dans le cadre de la procédure de sélection des Administrateurs et en conformité avec sa politique de diversité, à partir de profils définis, les compétences et les expertises notamment financières et extra-financières recherchées chez les Administrateurs potentiels et estimées prioritaires pour la Société;
- fait des recommandations quant aux critères qualitatifs et quantifiables, notamment de nature sociale et environnementale, sur la base desquels sera déterminée la partie variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que sur les conditions de performance applicables à l'exercice des options et à l'attribution définitive des actions gratuites.

Comité d'éthique et du développement durable

- assiste le Conseil d'administration dans la définition des grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe en matière sociale, environnementale et climatique et le suivi de leur mise en œuvre;
- examine les informations environnementales, sociales et sociétales contenues dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et transmet au Conseil un avis sur ces informations;
- contribue à la définition des règles de conduite ou principes d'action qui doivent inspirer le comportement des dirigeants et collaborateurs du Groupe en matière d'éthique et de responsabilité environnementale, sociale et sociétale.

1.8 Collège de Censeurs

1.8.1 Composition et fonctionnement

Les Censeurs sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration et sont choisis parmi les actionnaires à raison de leur compétence. La durée statutaire de leur mandat est de trois années.

Ils sont convoqués aux séances du Conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative. Ils peuvent être consultés par le Président du Conseil d'administration sur les orientations stratégiques du Groupe et plus généralement sur tous sujets intéressant l'organisation ou le développement de la Société. Les Présidents des comités peuvent également recueillir

leur avis sur les sujets relevant de leurs compétences respectives. Leur absence ne peut nuire à la validité des délibérations du Conseil d'administration.

La Société compte actuellement deux Censeurs : Lord Powell of Bayswater qui fait bénéficier le Conseil d'administration de son éclairage sur l'évolution des relations économiques internationales, et Monsieur Yann Arthus-Bertrand qui contribue notamment à la réflexion du Conseil d'administration sur les enjeux environnementaux liés aux activités du Groupe.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 20 avril 2023 de nommer Monsieur Diego Della Valle en qualité de Censeur.

Censeurs

Prénom - Nom	Nationalité	Date de première nomination	Renouvellement du mandat
Yann ARTHUS-BERTRAND	Française	18/04/2019	2025
Lord POWELL of BAYSWATER	Britannique	30/06/2020 ⁽¹⁾	2023

(1) Date de première nomination en qualité d'Administrateur le 29 mai 1997.

1.8.2 Liste des mandats des Censeurs

1.8.2.1 Mandat de Censeur en cours

Yann ARTHUS-BERTRAND

Né le 13 mars 1946.

Adresse professionnelle : Fondation GoodPlanet – Carrefour de Longchamp – 75116 Paris (France).

Monsieur Yann Arthus-Bertrand, qui a débuté sa carrière comme photographe et réalisateur, s'est très tôt engagé en faveur de l'environnement à travers son travail artistique. En 2005, il crée

la Fondation GoodPlanet, fondation reconnue d'utilité publique, qu'il préside toujours, dont l'objectif est de placer l'écologie et l'humanisme au cœur des consciences. Outre ses actions de sensibilisation du public et des jeunes en particulier, la Fondation soutient de nombreux programmes visant notamment à lutter contre le réchauffement climatique et la déforestation ainsi qu'à protéger les océans.

Fonctions et mandats actuels

Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE ⁽¹⁾	Censeur

Autres

France	Académie des Beaux-Arts Association de la Vallée de la Millière Fondation GoodPlanet Fondation Groupe France Télévisions Les Canaux	Membre Président et Fondateur Président Membre du Conseil d'administration Président du Conseil d'administration

(1) Société cotée.

1.8.2.2 Mandat de Censeur arrivant à échéance à l'Assemblée générale

Lord POWELL of BAYSWATER

Né le 6 juillet 1941.

Adresse professionnelle : LVMH House – 15 St George Street W1S 1FH Londres (Royaume-Uni).

Lord Powell a été Secrétaire privé et Conseiller pour les Affaires Etrangères et la Défense des Premiers ministres Margaret Thatcher et John Major de 1983 à 1991. Il est membre indépendant de la House of Lords du Parlement du Royaume-Uni.

Fonctions et mandats actuels

Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE ⁽¹⁾	Censeur
International	LVMH Services Limited (Royaume-Uni)	Président du Conseil d'administration

Groupe Agache

France	Financière Agache SA	Administrateur

Autres

International	Matheson & Co. Ltd (Royaume-Uni)	Administrateur
	Northern Trust Corporation (États-Unis) ⁽¹⁾	Administrateur

1.8.2.3 Nomination d'un Censeur proposée à l'Assemblée générale

Diego DELLA VALLE

Né le 30 décembre 1953.

Adresse professionnelle : Tod's SpA – Corso Venezia, 30 – 20121 Milan (Italie).

Monsieur Diego Della Valle rejoint l'entreprise familiale en 1975. Il a joué un rôle essentiel dans la définition de la stratégie de l'entreprise et la création des marques qui en ont façonné

l'image. Il a développé un plan marketing innovant, devenu un modèle mondialement reconnu dont beaucoup d'entreprises de l'industrie des produits de haute qualité se sont inspirées. Depuis octobre 2000, il est Président et Administrateur délégué du groupe Tod's SpA qui est aujourd'hui l'un des leaders du marché des accessoires de luxe.

Fonctions et mandats actuels

Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE ⁽¹⁾	Administrateur

Groupe Tod's SpA

International	Deva Finance Srl (Italie)	Administrateur unique
	Diego Della Valle & C. Srl (Italie)	Administrateur unique
	DI.VI. Finanziaria Srl (Italie)	Administrateur unique
	Do.Mar. Finanziaria Srl (Italie)	Administrateur unique
	Fondazione Della Valle Onlus (Italie)	Président du Conseil d'administration
	Tod's SpA (Italie) ⁽¹⁾	Président du Conseil d'administration et Administrateur délégué

Autres

International	RCS Mediagroup SpA (Italie) ⁽¹⁾	Administrateur

(1) Société cotée.

1.9 Participation aux Assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales et, notamment, les conditions d'attribution d'un droit de vote double aux actions détenues sous la forme nominative, sont décrites au chapitre *Autres informations* (paragraphe 1.3 informations complémentaires) du présent Document d'enregistrement universel 2022.

1.10 Récapitulatif des délégations et autorisations financières en cours et de leur utilisation

Programme de rachat d'actions (articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce)^(a)

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/ Durée	Montant autorisé	Utilisation au 31 décembre 2022
Programme de rachat d'actions Prix d'achat maximum : 1 000 euros	AG 21 avril 2022 (20 ^e résolution)	20 octobre 2023 (18 mois)	10 % du capital ^(b)	Mouvements entre le 21 avril et le 31 décembre 2022 : – Achats : 2 110 387 actions – Ventes : 340 337 actions – Détention de 2 180 399 actions au 31/12/2022
Réduction du capital par annulation des actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions	AG 21 avril 2022 (21 ^e résolution)	20 octobre 2023 (18 mois)	10 % du capital par période de 24 mois ^(b)	– Aucune annulation d'actions entre le 1 ^{er} janvier et le 21 avril 2022 – Actions annulées entre le 21 avril et le 31 décembre 2022 : 1 500 000 actions ^(c)

(a) Il sera proposé à l'Assemblée générale du 20 avril 2023 de renouveler ces autorisations. Voir point 1.11 ci-dessous.

(b) Soit, à titre indicatif, 50 325 734 actions sur la base du capital statuaire au 31 décembre 2022.

(c) Annulations d'actions conformément à la 21^e résolution de l'Assemblée générale du 21 avril 2022.

Augmentation du capital social (articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 22-10-49 à L. 22-10-54 du Code de commerce)^(a)

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/ Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 décembre 2022
Par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou autres (L. 225-129-2, L. 225-130 et L. 22-10-50)	AG 15 avril 2021 (20 ^e résolution)	14 juin 2023 (26 mois)	20 millions d'euros ^(b)	Non applicable	Néant
Avec maintien du droit préférentiel de souscription : actions ordinaires, valeurs mobilières donnant accès au capital	AG 15 avril 2021 (21 ^e résolution)	14 juin 2023 (26 mois)	20 millions d'euros ^{(b)(c)}	Libre	Néant
Avec suppression du droit préférentiel de souscription : actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital					
– par offre au public (L. 225-135 et suivants)	AG 15 avril 2021 (22 ^e résolution)	14 juin 2023 (26 mois)	20 millions d'euros ^{(b)(c)}	Au moins égal au prix minimum prévu par la réglementation ^(d)	Néant
– au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs (L. 225-135 et suivants)	AG 15 avril 2021 (23 ^e résolution)	14 juin 2023 (26 mois)	20 millions d'euros ^{(b)(c)} Émission de titres limitée à 20 % du capital social par an apprécié au jour de l'émission	Au moins égal au prix minimum prévu par la réglementation ^(d)	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires lors des augmentations de capital social, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, réalisées en application des 21 ^e , 22 ^e et 23 ^e résolutions de l'AG du 15 avril 2021	AG 15 avril 2021 (24 ^e résolution)	14 juin 2023 (26 mois)	Dans la limite de 15 % de l'émission initiale et dans la limite de 20 millions d'euros ^(b)	Même prix que celui de l'émission initiale	Néant
Dans le cadre d'une offre publique d'échange (L. 22-10-54)	AG 15 avril 2021 (25 ^e résolution)	14 juin 2023 (26 mois)	20 millions d'euros ^(b)	Libre	Néant
Dans le cadre d'apports en nature (L. 22-10-53)	AG 15 avril 2021 (26 ^e résolution)	14 juin 2023 (26 mois)	10 % du capital à la date de l'émission ^{(b)(e)}	Libre	Néant

(a) Il sera proposé à l'Assemblée générale du 20 avril 2023 de renouveler ces autorisations. Voir point 1.11 ci-dessous.

(b) Dans la limite du plafond global de 20 millions d'euros fixé par l'Assemblée générale du 15 avril 2021 (29^e résolution) applicable aux émissions décidées au titre des 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e et 28^e résolutions.

(c) Dans la limite du respect du plafond global de 20 millions d'euros visé au (b), le montant de l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'administration est susceptible d'être augmenté dans la limite de 15 % de l'émission initiale en cas de demandes excédentaires (Assemblée du 15 avril 2021, 24^e résolution).

(d) Dans la limite de 10 % du capital, le Conseil d'administration peut fixer librement le prix d'émission sous réserve que celui-ci soit au moins égal à 90 % de la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de souscription (Assemblée du 15 avril 2021, 22^e et 23^e résolutions).

(e) Soit, à titre indicatif, 50 325 734 actions sur la base du capital statuaire au 31 décembre 2022.

Actionnariat des salariés

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/ Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 décembre 2022
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ^(a) (L. 225-177 et suivants et L. 22-10-56)	AG 15 avril 2021 (27 ^e résolution)	14 juin 2023 (26 mois)	1 % du capital social ^{(b)(c)}	Moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution ^(d) , aucune décote	– Attribuées : néant – Attribuables : 5 047 573 actions
Attribution gratuite d'actions (L. 225-197-1 et suivants, L. 22-10-59 et L. 22-10-60)	AG 21 avril 2022 (22 ^e résolution)	20 juin 2024 (26 mois)	1 % du capital social ^{(b)(e)} Sous-plafond applicable aux dirigeants mandataires sociaux : 15 % ^(f) des actions attribuées gratuitement au cours d'un exercice social	Non applicable	– Attribuées : 177 306 actions – Attribuables : 4 870 267 actions
Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ^(a) (L. 225-129-6)	AG 15 avril 2021 (28 ^e résolution)	14 juin 2023 (26 mois)	1 % du capital ^{(b)(c)}	Moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution, décote maximum : 30 %	Néant

(a) Il sera proposé à l'Assemblée générale du 20 avril 2023 de renouveler ces autorisations. Voir point 1.11 ci-dessous.

(b) Dans la limite du plafond global de 20 millions d'euros fixé par l'Assemblée générale du 15 avril 2021 (29^e résolution) sur lequel s'impute ce montant.

(c) Soit, à titre indicatif, 5 047 573 actions sur la base du capital statutoire au 15 avril 2021.

(d) S'agissant des options d'achat, le prix ne peut être inférieur au cours moyen d'achat des actions.

(e) Soit à titre indicatif, 5 047 573 actions sur la base du capital statutoire au 21 avril 2022.

(f) Le pourcentage de 15 % s'applique sur le nombre total d'actions attribuées gratuitement par le Conseil d'administration aux dirigeants mandataires sociaux de la Société au cours d'un exercice social.

1.11 Autorisations demandées à l'Assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2023

Programme de rachat d'actions (articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce)

Nature	Résolution	Échéance/ Durée	Montant autorisé
Programme de rachat d'actions Prix d'achat maximum : 1 200 euros	AG 20 avril 2023 (19 ^e résolution)	19 octobre 2024 (18 mois)	10 % du capital ^(a)
Réduction du capital par annulation des actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions	AG 20 avril 2023 (20 ^e résolution)	19 octobre 2024 (18 mois)	10 % du capital par période de 24 mois ^(a)

(a) Soit, à titre indicatif, 50 325 734 actions sur la base du capital statutoire au 31 décembre 2022.

Augmentation du capital social (articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 22-10-49 à L. 22-10-54 du Code de commerce)

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/ Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'émission
Par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou autres (L. 225-129-2, L. 225-130 et L. 22-10-50)	AG 20 avril 2023 (21 ^e résolution)	19 juin 2025 (26 mois)	20 millions d'euros ^(a)	Non applicable
Avec maintien du droit préférentiel de souscription : actions ordinaires, valeurs mobilières donnant accès au capital	AG 20 avril 2023 (22 ^e résolution)	19 juin 2025 (26 mois)	20 millions d'euros ^{(a)(b)}	Libre
Avec suppression du droit préférentiel de souscription : actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital				
– par offre au public (L. 225-135 et suivants)	AG 20 avril 2023 (23 ^e résolution)	19 juin 2025 (26 mois)	20 millions d'euros ^{(a)(b)}	Au moins égal au prix minimum prévu par la réglementation ^(c)
– au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs (L. 225-135 et suivants)	AG 20 avril 2023 (24 ^e résolution)	19 juin 2025 (26 mois)	20 millions d'euros ^{(a)(b)} Émission de titres limitée à 20% du capital social par an apprécié au jour de l'émission	Au moins égal au prix minimum prévu par la réglementation ^(c)
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires lors des augmentations de capital social, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, réalisées en application des 22 ^e , 23 ^e et 24 ^e résolutions	AG 20 avril 2023 (25 ^e résolution)	19 juin 2025 (26 mois)	Dans la limite de 15% de l'émission initiale et dans la limite de 20 millions d'euros ^(a)	Même prix que celui de l'émission initiale
Dans le cadre d'une offre publique d'échange (L. 22-10-54)	AG 20 avril 2023 (26 ^e résolution)	19 juin 2025 (26 mois)	20 millions d'euros ^(a)	Libre
Dans le cadre d'apports en nature (L. 22-10-53)	AG 20 avril 2023 (27 ^e résolution)	19 juin 2025 (26 mois)	10% du capital à la date de l'émission ^{(a)(d)}	Libre

(a) Dans la limite du respect du plafond global de 20 millions d'euros fixé par l'Assemblée générale du 20 avril 2023 (30^e résolution) pour les émissions décidées au titre des 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e et 29^e résolutions.

(b) Dans la limite du respect du plafond global de 20 millions d'euros visé au (a), le montant de l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'administration est susceptible d'être augmenté dans la limite de 15% de l'émission initiale en cas de demandes excédentaires (Assemblée du 20 avril 2023, 25^e résolution).

(c) Dans la limite de 10% du capital, le Conseil d'administration peut fixer librement le prix d'émission sous réserve que celui-ci soit au moins égal à 90% de la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de souscription (Assemblée du 20 avril 2023, 23^e et 24^e résolutions).

(d) Soit, à titre indicatif, 50 325 734 actions sur la base du capital statuaire au 31 décembre 2022.

Actionnariat des salariés (articles L. 225-177, L. 225-129-6 al.1, L. 225-197-1 et suivants, et L. 22-10-56 à L. 22-10-60 du Code de commerce)

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/ Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'émission
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	AG 20 avril 2023 (28 ^e résolution)	19 juin 2025 (26 mois)	1 % du capital social ^(a) ^(b) Sous-plafond applicable aux dirigeants mandataires sociaux : 15 % ^(c) des options de souscription ou d'achat d'actions octroyées au cours d'un exercice social	Moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution ^(d) , aucune décote
Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise	AG 20 avril 2023 (29 ^e résolution)	19 juin 2025 (26 mois)	1 % du capital ^(a) ^(b)	Moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution, décote maximum : 30 %

(a) Dans la limite du plafond global de 20 millions d'euros proposé à l'Assemblée générale du 20 avril 2023 (30^e résolution) sur lequel s'imputerait ce montant.

(b) Soit, à titre indicatif, 5 032 573 actions sur la base du capital statuaire au 31 décembre 2022.

(c) Le pourcentage de 15 % s'applique sur le nombre total des options de souscription ou d'achat d'actions octroyées par le Conseil d'administration aux dirigeants mandataires sociaux de la Société au cours d'un exercice social.

(d) S'agissant des options d'achat, le prix ne peut être inférieur au cours moyen d'achat des actions.

1.12 Information sur les conventions visées à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce

À la connaissance de la Société, aucune convention mentionnée à l'article L. 225-37-4 2° n'a été conclue au cours de l'exercice 2022.

1.13 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, sont mentionnés ci-dessous les éléments prévus par ce texte, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- structure du capital de la Société : la Société est contrôlée par le groupe familial Arnault qui, au 31 décembre 2022, détenait directement et indirectement 48,18 % du capital et 63,90 % des droits de vote exerçables en Assemblée générale (Voir également point 3.4 du chapitre *Autres Informations*) ;
- émission et rachat d'actions dans le cadre de différentes résolutions :
 - l'Assemblée générale a délégué au Conseil d'administration le pouvoir :
 - d'acquérir des actions de la Société dans la limite d'un montant de 10 % du capital,
 - d'augmenter le capital social, soit avec maintien, soit avec suppression du droit préférentiel de souscription

et offre au public ou au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, dans la limite d'un montant nominal global de 20 millions d'euros soit 13,25 % du capital actuel de la Société,

- d'augmenter le capital dans le cadre d'une offre publique d'échange ou d'apports en nature.

Ces délégations sont suspendues en période d'offre publique.

- l'Assemblée générale a en outre délégué au Conseil d'administration le pouvoir :

- d'attribuer des options de souscription d'actions ou des actions gratuites à émettre dans la limite de 1 % du capital,
- d'augmenter le capital social au profit des salariés dans la limite de 1 % du capital.

Ces délégations ne sont pas suspendues en période d'offre publique.

1.14 Description de la politique d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales mise en place par le Conseil d'administration et de sa mise en œuvre

Conformément aux dispositions de la Charte relative au contrôle des conventions réglementées et à l'évaluation des conventions courantes, la Direction juridique de la Société procède une fois par an, préalablement à la réunion du Conseil d'administration d'arrêté des comptes annuels, à une revue de l'ensemble des conventions courantes qui ont été conclues par la Société au cours du dernier exercice ou antérieurement dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice. Elle vérifie ainsi que lesdites conventions répondent toujours à la qualification de conventions courantes telle que définie dans la Charte, sur la base des informations transmises par les directions opérationnelles concernées. Cette revue fait alors l'objet d'un rapport remis au Comité d'audit de la performance qui, à son tour, après examen, présente les conclusions dudit rapport au Conseil d'administration, lequel procède, le cas échéant, à une éventuelle requalification des conventions. La Direction juridique a procédé

à la revue de l'ensemble des conventions courantes conclues par la Société au cours du dernier exercice ou antérieurement dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice et a conclu, sur la base des informations qui lui ont été transmises par les directions opérationnelles concernées, que l'ensemble de ces conventions répondent toujours à la qualification de conventions courantes. Lors de sa réunion du 26 janvier 2023, le Conseil d'administration, connaissance prise des conclusions du Comité d'audit de la performance sur le rapport établi par la Direction juridique a constaté (i) qu'aucune de ces conventions n'est susceptible d'être qualifiée ou requalifiée de convention réglementée et (ii), après avoir procédé à la revue annuelle de la mise en œuvre de la procédure de détermination et d'évaluation des conventions courantes, qu'il n'y avait pas lieu d'apporter de modifications pour en renforcer l'efficacité.

2. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants mandataires sociaux est définie par le Conseil d'administration, après consultation du Comité de la gouvernance et des rémunérations qui a notamment pour mission (i) de faire des propositions sur les rémunérations fixe, variable et exceptionnelle, sur les avantages en nature ainsi que sur la répartition de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration et aux Censeurs au titre de leur mandat, (ii) de se prononcer sur l'octroi d'options ou d'actions gratuites de performance et sur l'obligation de conservation d'une partie des actions que le Président-directeur général et le Directeur général délégué viendraient à détenir dans ce cadre, (iii) de prendre position sur les régimes de retraite complémentaire mis en place par la Société au profit des mandataires sociaux et (iv) de faire des propositions sur les éventuelles indemnités de départ qui pourraient être versées à un dirigeant à l'occasion de la cessation de ses fonctions.

La rémunération fixe, variable et exceptionnelle du Président-directeur général, du Directeur général délégué et des Administrateurs exerçant des fonctions exécutives au sein du Groupe ainsi que l'attribution d'actions gratuites à ces mandataires sociaux est décidée chaque année par le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des recommandations du Comité de la gouvernance et des rémunérations et en tenant compte de leurs fonctions et de l'étendue de leurs responsabilités, de leurs performances individuelles et de celles du Groupe

au cours de l'exercice écoulé, de la taille du Groupe et de sa dimension internationale ainsi que d'une part des rémunérations versées pour des fonctions équivalentes dans des entreprises comparables et d'autre part de la situation de l'emploi et du niveau des rémunérations au sein du Groupe.

Le Conseil d'administration a la responsabilité de régler les éventuels conflits d'intérêts portés à sa connaissance.

Aucun élément de rémunération de quelque nature que ce soit, ne peut être déterminé, attribué ou versé par la Société s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale.

Conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut, après avis du Comité de la gouvernance et des rémunérations et, le cas échéant, d'un cabinet de conseil indépendant, déroger à la politique de rémunération, dès lors que cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

La faculté de dérogation à la politique de rémunération dont dispose le Conseil d'administration s'applique à l'ensemble des éléments de rémunération, étant précisé que les modifications peuvent, le cas échéant, entraîner une augmentation ou une diminution des éléments de rémunération concernés.

2.1 Politique de rémunération

2.1.1 Mandataires sociaux non dirigeants

2.1.1.1 Rémunération des mandataires sociaux au titre de leur mandat

Les Administrateurs reçoivent au titre de leur mandat une rémunération dont le montant annuel global maximum est fixé par l'Assemblée générale et dont le mode de répartition est arrêté par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la gouvernance et des rémunérations, étant précisé que les Censeurs sont assimilés aux Administrateurs. Le mode de répartition arrêté par le Conseil d'administration tient compte de la participation effective des Administrateurs au Conseil et dans les comités, et comporte donc une part variable prépondérante.

L'Assemblée générale du 21 avril 2022 a fixé le montant annuel global maximum pouvant être alloué aux Administrateurs en rémunération de leur mandat à 1 450 000 euros à compter de l'exercice 2022 et jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale, soit une augmentation de 15 % par rapport au montant annuel global maximum précédemment en vigueur.

Sur proposition du Comité de la gouvernance et des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de maintenir inchangées les règles de répartition de cette rémunération entre les Administrateurs : la rémunération s'exprime en unités dont le nombre et le montant sont fixés comme suit :

- le montant de chaque unité correspond au montant maximum fixé par l'Assemblée générale divisé par le nombre d'unités à servir, dans la limite d'un plafond fixé à 25 875 euros ;
- le nombre d'unités attribuées aux Administrateurs est fixé ainsi :
 - (i) pour chaque Administrateur ou Censeur exerçant au sein du groupe LVMH des fonctions salariées ou de dirigeant mandataire social : une unité ;
 - (ii) pour chaque Administrateur ou Censeur n'exerçant pas au sein du groupe LVMH des fonctions salariées ou de dirigeant mandataire social : deux unités ;
 - (iii) pour les fonctions de membre d'un comité : une unité additionnelle ;
 - (iv) pour les fonctions de Président d'un comité : une unité additionnelle ;
 - (v) pour les fonctions d'Administrateur Référent de la Société : une unité additionnelle ;
 - (vi) pour les fonctions de Président ou de Vice-Président du Conseil d'administration de la Société : deux unités additionnelles.

Le paiement d'une partie de la rémunération allouée aux Administrateurs et Censeurs est subordonné à leur participation aux réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, du ou des comités dont ils sont membres. Un abattement est appliqué sur un montant correspondant aux deux tiers des rémunérations visées au (i) et au (ii) ci-dessus, proportionnel au nombre de réunions du Conseil auxquelles l'Administrateur ou le Censeur concerné n'a pas participé.

En outre, pour les membres des comités, un abattement est appliqué sur la rémunération complémentaire visée aux (iii) et (iv) ci-dessus, proportionnel au nombre de réunions du comité dont l'Administrateur concerné est membre et auxquelles il n'a pas participé.

Le Comité de la gouvernance et des rémunérations est tenu informé du montant des rémunérations au titre du mandat d'Administrateur versées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société par les filiales du Groupe au titre du ou des mandats d'Administrateur qu'ils exercent dans ces filiales.

2.1.1.2 Rémunération exceptionnelle

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée à certains Administrateurs pour des missions spécifiques qui leur sont confiées par le Conseil d'administration. Son montant est déterminé par le Conseil d'administration et communiqué aux Commissaires aux comptes de la Société.

Aucune rémunération fixe ou variable autre que celles mentionnées ci-dessus n'est versée par la Société aux mandataires sociaux non dirigeants au titre de leur mandat.

2.1.1.3 Contrat de travail ou de prestations de services conclus avec la Société

Aucun contrat de travail ou de prestations de services n'est conclu entre la Société et les mandataires sociaux non dirigeants. La rémunération de ceux d'entre eux qui exercent des fonctions au sein de sociétés contrôlées est versée par celles-ci.

2.1.1.4 Indemnités accordées à l'occasion du départ

Monsieur Nicolas Bazire bénéficie, au titre de son contrat de travail avec une société contrôlée, d'une clause de non-concurrence prévoyant le versement pendant douze mois après son départ d'une indemnité compensatrice mensuelle égale à sa rémunération mensuelle à la date de la cessation du contrat de travail, majorée du douzième du dernier bonus perçu.

2.1.1.5 Engagements visant des régimes collectifs de retraite et de prévoyance

Les mandataires sociaux non dirigeants bénéficient au titre de leurs fonctions au sein des sociétés contrôlées du régime de prévoyance collectif obligatoire et des régimes légaux de base et complémentaires de retraite applicables aux salariés des sociétés contrôlées.

2.1.1.6 Retraite complémentaire

La société LVMH a mis en place, à compter du 1^{er} janvier 1997, un régime de retraite complémentaire destiné aux membres du Comité exécutif du groupe LVMH. En application de l'Ordonnance du 3 juillet 2019, ce régime de retraite complémentaire a été fermé et les droits ont été gelés à la date du 31 décembre 2019.

Ce régime prévoit l'attribution d'un complément de retraite à ses membres, salariés ou dirigeants de sociétés visées par le règlement du régime de retraite complémentaire, justifiant au 31 décembre 2019, d'une présence d'au moins six ans au sein dudit

comité sous réserve qu'ils liquident leurs retraites acquises au titre des régimes externes simultanément à la cessation de leurs fonctions dans le groupe LVMH. Cette condition n'est cependant pas requise en cas de départ du groupe LVMH à l'initiative de ce dernier après l'âge de 55 ans et à condition de ne reprendre aucune activité professionnelle jusqu'à la liquidation des retraites externes.

Ce complément de retraite est déterminé sur la base d'une rémunération de référence. Cette dernière est égale à la rémunération fixe annuelle brute majorée du bonus annuel brut perçus par le bénéficiaire du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. En tout état de cause, la rémunération de référence ne peut être supérieure à la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées perçues au cours de leur carrière dans le groupe LVMH, plafonnée à trente-cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale pour 2019 (soit 1 418 340 euros au 31 décembre 2019). Le complément de retraite annuel est égal à la différence entre 60% de ladite rémunération de référence, le cas échéant plafonnée, et la totalité des rentes brutes acquises auprès des régimes externes, tels que définis par le règlement. Le montant de ce complément de retraite est en tout état de cause limité à 51% de la rémunération de référence. En outre, une décote en fonction de l'âge du bénéficiaire au 31 décembre 2019 est appliquée sur ce montant.

2.1.2 Dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux prennent en compte principalement le niveau des responsabilités attachées à leurs fonctions et leurs performances individuelles ainsi que les résultats du Groupe et l'atteinte des objectifs fixés. Ils prennent également en considération les rémunérations versées par les entreprises comparables en termes de taille, de secteurs d'activités et d'implantation internationale.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée par référence aux principes énoncés par le Code AFEP/MEDEF.

Ces rémunérations se composent comme suit :

2.1.2.1 Rémunération fixe

La rémunération versée au Président-directeur général et au Directeur général délégué comprend une partie fixe pour laquelle est fait le choix de la stabilité.

2.1.2.2 Rémunération variable et exceptionnelle

La rémunération versée au Président-directeur général et au Directeur général délégué comprend en outre une partie variable annuelle qui repose sur l'atteinte d'objectifs quantifiables d'une part, et qualitatifs d'autre part. Pour le Président-directeur général, les objectifs quantifiables et qualitatifs pèsent pour respectivement 60% et 40% dans la détermination de la rémunération variable; pour le Directeur général délégué, ils comptent respectivement pour 2/3 et 1/3.

Les critères quantifiables sont de nature financière et portent sur l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe, de son résultat opérationnel et de la génération de fonds (cash flow) par rapport au budget de l'année concernée, chacun de ces trois éléments comptant pour un tiers.

Les critères qualitatifs sont de nature stratégique, managériale et relèvent de la responsabilité sociétale et du développement durable selon les pondérations suivantes : à hauteur de 50%, 25% et 25% pour le Président-directeur général, et 25%, 50% et 25% pour le Directeur général délégué. Ils sont établis de manière précise mais leur détail n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

L'appréciation de la performance fait l'objet d'une évaluation par le Comité de la gouvernance et des rémunérations. Compte tenu du choix fait d'une stabilité des rémunérations fixes, le plafond de la partie variable est fixé à 250% de la rémunération fixe pour le Président-directeur général et à 150% de celle-ci pour le Directeur général délégué.

Une rémunération exceptionnelle peut également, le cas échéant, être attribuée au Président-directeur général et au Directeur général délégué.

Le versement au Président-directeur général et au Directeur général délégué de la partie variable et de la partie exceptionnelle de leur rémunération est conditionné à l'approbation préalable de son montant par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

2.1.2.3 Attribution d'options et d'actions gratuites

L'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que l'attribution gratuite d'actions permettent de gratifier et de fidéliser les salariés et dirigeants mandataires sociaux du Groupe qui contribuent plus directement aux résultats en les associant aux performances à venir.

Aucun plan d'options n'a été ouvert par la Société depuis celui du 14 mai 2009 qui comportait des conditions de performance et est arrivé à échéance le 13 mai 2019.

Si de nouveaux plans d'options étaient mis en place par le Conseil d'administration, le Président-directeur général et le Directeur général délégué seraient éligibles à ces plans, étant précisé que le nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions octroyées au cours d'un exercice social au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux ne pourra représenter plus de 15% des options octroyées au cours de ce même exercice par le Conseil d'administration. L'attribution définitive des options serait soumise à des conditions de présence et de performance et une obligation de conservation spécifique jusqu'à la cessation de leurs fonctions, selon des modalités qui seront arrêtées par le Conseil, serait imposée au Président-directeur général et au Directeur général délégué.

Le Président-directeur général et le Directeur général délégué sont éligibles aux plans d'attribution gratuite d'actions mis en place par le Conseil d'administration au bénéfice de cadres et dirigeants du Groupe, étant précisé que le nombre total d'actions gratuites attribuées au cours d'un exercice social au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux ne pourra représenter plus de 15% des actions octroyées au cours de ce même exercice par le Conseil d'administration.

Seules des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions de performance déterminées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la gouvernance et des rémunérations peuvent leur être attribuées. Aux termes des plans actuellement en vigueur, en cas d'attribution définitive de leurs actions, ils doivent, au titre d'une obligation qui leur est

spécifique, conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions, un nombre d'actions correspondant à la moitié de la plus-value notionnelle nette d'impôts, taxes et prélèvements sociaux calculée sur la base du cours de clôture la veille du jour de l'attribution définitive. En outre, le Conseil d'administration, faisant sienne la recommandation du Comité de la gouvernance et des rémunérations, a fixé respectivement à 60 % et 40 % de leur rémunération globale annuelle le montant maximum de la valeur financière des actions pouvant être attribuées au Président-directeur général et au Directeur général délégué.

La Charte du Conseil d'administration interdit aux dirigeants mandataires sociaux de recourir à des opérations de couverture de leur risque tant sur leurs options de souscription ou d'achat que sur les actions issues des levées d'options ou sur leurs actions de performance et ce jusqu'à la fin de leurs périodes respectives de conservation fixées par le Conseil d'administration. En outre, lors de l'attribution aux dirigeants mandataires sociaux d'options d'achat ou de souscription ou d'actions de performance, ces derniers s'engagent formellement à ne pas recourir à de telles opérations.

2.1.2.4 Avantages en nature

Comme les autres membres du Comité exécutif du Groupe, le Président-directeur général et le Directeur général délégué bénéficient d'une voiture de fonction. Cet avantage est valorisé conformément aux dispositions fiscales applicables.

2.1.2.5 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de leur mandat

Comme les autres membres du Conseil d'administration, le Président-directeur général et le Directeur général délégué bénéficient d'une rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur selon les règles de répartition exposées au point 2.1.1.1. « Rémunération des mandataires sociaux au titre de leur mandat ».

2.1.2.6 Contrat de travail ou de prestations de services conclus avec la Société

Ces informations sont mentionnées au point 2.2.2.4 ci-dessous.

2.1.2.7 Indemnités accordées à l'occasion du départ

Lors de sa réunion du 4 février 2010, le Conseil d'administration a approuvé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 (abrogé en 2019) du Code de commerce, la clause de non-concurrence figurant dans le contrat de travail de Monsieur Antonio Belloni – contrat à durée indéterminée suspendu pendant la durée de son mandat de Directeur général délégué; cet engagement de non-concurrence d'une durée de douze mois prévoit le versement chaque mois d'une indemnité compensatoire égale à la rémunération mensuelle à la date de cessation des fonctions majorée du douzième du dernier bonus perçu. L'article 23 du Code AFEP/MEDEF recommandant la cessation du contrat de travail du salarié devenant dirigeant mandataire social ne s'applique pas au Directeur général délégué, fonctions assumées depuis le 26 septembre 2001 par Monsieur Antonio Belloni.

Sous réserve de cette clause, ni le Président-directeur général, ni le Directeur général délégué ne bénéficient, en cas de départ, de dispositions leur accordant à cette occasion une indemnité

spécifique ou dérogeant aux règles relatives à l'exercice des plans d'options ou à l'attribution définitive des actions gratuites de performance.

2.1.2.8 Engagements visant des régimes collectifs de retraite et de prévoyance

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient au titre de leur mandat, du régime de prévoyance collectif obligatoire et des régimes légaux de base et complémentaires de retraite applicables aux salariés de la Société.

2.1.2.9 Retraite complémentaire

La société LVMH a mis en place, à compter du 1^{er} janvier 1997, un régime de retraite complémentaire destiné aux membres du Comité exécutif du groupe LVMH. En application de l'Ordonnance du 3 juillet 2019, ce régime de retraite complémentaire a été fermé et les droits ont été gelés à la date du 31 décembre 2019.

Ce régime prévoit l'attribution d'un complément de retraite à ses membres, salariés ou dirigeants de sociétés visées par le règlement du régime de retraite complémentaire, justifiant au 31 décembre 2019, d'une présence d'au moins six ans au sein dudit comité sous réserve qu'ils liquident leurs retraites acquises au titre des régimes externes simultanément à la cessation de leurs fonctions dans le groupe LVMH. Cette condition n'est cependant pas requise en cas de départ du groupe LVMH à l'initiative de ce dernier après l'âge de 55 ans et à condition de ne reprendre aucune activité professionnelle jusqu'à la liquidation des retraites externes.

Ce complément de retraite est déterminé sur la base d'une rémunération de référence. Cette dernière est égale à la rémunération fixe annuelle brute majorée du bonus annuel brut perçus par le bénéficiaire du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. En tout état de cause, la rémunération de référence ne peut être supérieure à la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées perçues au cours de leur carrière dans le groupe LVMH, plafonnée à trente-cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale pour 2019 (soit 1 418 340 euros au 31 décembre 2019). Le complément de retraite annuel est égal à la différence entre 60% de ladite rémunération de référence, le cas échéant plafonnée, et la totalité des rentes brutes acquises auprès des régimes externes, tels que définis par le règlement. Le montant de ce complément de retraite est en tout état de cause limité à 51% de la rémunération de référence. En outre, une décote en fonction de l'âge du bénéficiaire au 31 décembre 2019 est appliquée sur ce montant.

Compte tenu des caractéristiques du régime décrit ci-dessus et de la situation personnelle de Monsieur Bernard Arnault et de Monsieur Antonio Belloni, leur retraite complémentaire potentielle ne donnait déjà plus lieu en 2019 à acquisition annuelle de droits supplémentaires, de sorte que l'Ordonnance du 3 juillet 2019 est sans impact sur leur retraite complémentaire potentielle qui reste soumise au régime décrit ci-dessus que la Société a mis en place.

Sur la base des rémunérations versées en 2022 au Président-directeur général et au Directeur général délégué, leur complément de retraite résultant du dispositif ci-dessus n'excéderait pas 45% de leur dernière rémunération annuelle.

2.2 Rémunérations versées au cours de l'exercice 2022 et rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2022

L'Assemblée générale du 21 avril 2022 a approuvé, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux.

Les informations communiquées ci-après répondent aux exigences des dispositions de l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce.

2.2.1 Rémunérations versées au cours de l'exercice 2022 et rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2022 aux mandataires sociaux non dirigeants

2.2.1.1 Récapitulatif des rémunérations attribuées et versées au titre du mandat d'Administrateur et des rémunérations, avantages en nature et engagements en faveur des mandataires sociaux non dirigeants

a) Rémunérations au titre du mandat d'Administrateur

Administrateurs (en euros)	Rémunérations brutes attribuées au titre de l'exercice 2022/versées au cours de l'exercice 2022				Rémunérations brutes attribuées au titre de l'exercice 2021/versées au cours de l'exercice 2021			
	Attribuées		Versées		Attribuées		Versées	
	Par la société LVMH	Par les sociétés contrôlées	Par la société LVMH	Par les sociétés contrôlées	Par la société LVMH	Par les sociétés contrôlées	Par la société LVMH	Par les sociétés contrôlées
Antoine Arnault	25 875	10 000	25 875	10 000	22 500	10 000	22 500	10 000
Delphine Arnault	51 750	12 346	51 750	12 346	45 000	12 346	45 000	12 346
Dominique Aumont ^(a)	-	-	-	-	-	-	-	-
Nicolas Bazire	25 875	10 000	25 875	10 000	22 500	10 000	22 500	10 000
Marie-Véronique Bellocil-Melkin	25 875	-	25 875	-	22 500	-	22 500	-
Sophie Chassat	77 625	-	77 625	-	45 000	-	45 000	-
Charles de Croisset	138 000	-	138 000	-	135 000	-	135 000	-
Diego Della Valle	34 500	-	34 500	-	37 500	-	37 500	-
Clara Gaymard	94 875	-	94 875	-	61 875	-	61 875	-
Marie-Josée Kravis	94 875	-	94 875	-	67 500	-	67 500	-
Marie-Laure Sauty de Chalon	103 500	-	103 500	-	67 500	-	67 500	-
Yves-Thibault de Silguy	163 875	-	163 875	-	157 500	-	157 500	-
Natacha Valla	51 750	-	51 750	-	45 000	-	45 000	-
Hubert Védrine	77 625	-	77 625	-	67 500	-	67 500	-

(a) Décision du Conseil d'administration, sur proposition de Monsieur Dominique Aumont, de ne pas lui attribuer de rémunération au titre de son mandat d'Administrateur représentant les salariés.

En outre, les rémunérations brutes versées par la Société aux Censeurs, au titre de leur mandat, en 2022 s'élèvent à :

	(en euros)
Yann Arthus-Bertrand	51 750
Lord Powell of Bayswater	25 875

Au titre de l'exercice 2022, LVMH a versé aux membres de son Conseil d'administration ainsi qu'aux Censeurs un montant brut de 1 147 125 euros.

b) Rémunérations, avantages en nature et engagements en faveur des mandataires sociaux non dirigeants.

Antoine Arnault - Rémunérations, avantages en nature et engagements^(a)

Rémunérations (en euros)	2022		2021	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	815 000	815 000	800 000	800 000
Rémunération variable				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	325 000	300 000 ^(b)	300 000	0 ^(c)
Rémunération exceptionnelle				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	125 000	100 000 ^(b)	100 000	-
Avantages en nature^(d)				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	22 296	22 296	21 240	21 240
Total	1 287 296	1 237 296	1 221 240	821 240

(a) Le détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice figure au point 2.2.1.2 ci-dessous.

(b) Montants versés au titre de l'exercice précédent.

(c) Absence de rémunération variable au titre de l'exercice 2020.

(d) Avantages en nature : voiture de fonction.

Delphine Arnault - Rémunérations, avantages en nature et engagements^(a)

Rémunérations (en euros)	2022		2021	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	970 000	970 000	940 000	940 000
Rémunération variable				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	910 000	880 000 ^(b)	880 000	0 ^(c)
Rémunération exceptionnelle				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	3 000 000 ^(d)	1 500 000 ^(d)	-	-
Avantages en nature^(e)				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	11 536	11 536	10 889	10 889
Total	4 891 536	3 361 536	1 830 889	950 889

(a) Le détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice figure au point 2.2.1.2 ci-dessous.

(b) Montants versés au titre de l'exercice précédent.

(c) Absence de rémunération variable au titre de l'exercice 2020.

(d) Plan d'intéressement à moyen terme (LTI) 2019-2021 (3 millions d'euros versés sur 2 exercices : la partie financière d'un montant de 1,5 million d'euros versée en mars 2022 et la partie qualitative d'un montant de 1,5 million d'euros versée en février 2023).

(e) Avantages en nature : voiture de fonction.

Nicolas Bazire – Rémunérations, avantages en nature et engagements^(a)

Rémunérations (en euros)	2022		2021	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	1 235 000	1 235 000	1 235 000	1 235 000
Rémunération variable				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	2 700 000	2 700 000 ^(b)	2 700 000	0 ^(c)
Rémunération exceptionnelle				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	-	-	-	-
Avantages en nature^{(d) (e)}				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	12 184	12 184	12 741	12 741
Total	3 947 184	3 947 184	3 947 741	1 247 741

(a) Le détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice figure au point 2.2.1.2 ci-dessous.

(b) Montants versés au titre de l'exercice précédent.

(c) Absence de rémunération variable au titre de l'exercice 2020.

(d) Avantages en nature : voiture de fonction.

(e) Autre avantage : complément de retraite, tel que décrit au point 2.1.1.

2.2.1.2 Options attribuées et options levées par les mandataires sociaux non dirigeants de la Société

Aucun plan d'options n'a été ouvert par la Société en 2022 et aucun plan d'options n'était en vigueur en 2022.

2.2.1.3 Actions de performance attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société**Actions attribuées provisoirement durant l'exercice aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société**

Bénéficiaires	Société ayant attribué les actions	Date du plan	Nombre d'actions de performance
Antoine Arnault	LVMH	27/10/2022	482
Delphine Arnault	LVMH	27/10/2022	1 696
Nicolas Bazire	LVMH	27/10/2022	3 231

Actions attribuées définitivement durant l'exercice aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société

Bénéficiaires	Société ayant attribué les actions	Date du plan	Nombre d'actions de performance
Antoine Arnault	LVMH	24/10/2019	425
Delphine Arnault	LVMH	24/10/2019	1 500
Nicolas Bazire	LVMH	24/10/2019	2 858

2.2.2 Rémunérations versées au cours de l'exercice 2022 et rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2022 aux dirigeants mandataires sociaux

2.2.2.1 Synthèse des rémunérations, des options et actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Bernard Arnault – Président-directeur général

(en euros)	2022	2021
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détail point 2.2.2.2)	3 457 638	3 446 416
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites de performance ayant fait l'objet d'une attribution provisoire au cours de l'exercice ^(a)	4 483 107	4 482 818
Total	7 940 745	7 929 234

Antonio Belloni – Directeur général délégué

(en euros)	2022	2021
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détail point 2.2.2.2)	6 199 902	6 206 690
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites de performance ayant fait l'objet d'une attribution provisoire au cours de l'exercice ^(a)	2 022 186	2 021 937
Total	8 222 088	8 228 627

(a) Le détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice figure au point 2.2.2.6 ci-dessous et les conditions de performance à satisfaire pour l'attribution définitive des actions au point 4.5 du *Rapport de gestion du Conseil d'administration* – La société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton.

2.2.2.2 Récapitulatif des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Bernard Arnault – Président-directeur général

Rémunérations (en euros)	2022		2021	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe				
– LVMH	1 138 307	1 138 307	1 138 307	1 138 307
– sociétés contrôlées	-	-	-	-
Rémunération variable				
– LVMH	2 200 000 ^(a)	2 200 000 ^(b)	2 200 000	0 ^(c)
– sociétés contrôlées	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	-	-	-	-
Rémunérations au titre du mandat d'Administrateur^(d)				
– LVMH	77 625	77 625	67 500	67 500
– sociétés contrôlées	-	-	-	-
Avantages en nature^(e)				
– LVMH	41 706	41 706	40 609	40 609
– sociétés contrôlées	-	-	-	-
Total	3 457 638	3 457 638	3 446 416	1 246 416

(a) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 20 avril 2023 (14^e résolution).

(b) Montant approuvé par l'Assemblée générale du 21 avril 2022 (15^e résolution) et versé au titre de l'exercice précédent.

(c) Absence de rémunération variable au titre de l'exercice 2020.

(d) Les règles d'attribution des rémunérations au titre du mandat d'Administrateur au sein de la Société figurent au point 2.1.1 ci-dessus.

(e) Avantage en nature : voiture de fonction.

Antonio Belloni - Directeur général délégué

Rémunérations (en euros)	2022		2021	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe (a)	3 242 438	3 242 438	3 242 438	3 242 438
– LVMH	2 229 266	2 229 266	2 229 266	2 229 266
– sociétés contrôlées	1 013 172	1 013 172	1 013 172	1 013 172
Rémunération variable	2 894 500 (b)	2 894 500 (c)	2 894 500	0 (d)
– LVMH	1 418 305	1 418 305	1 418 305	-
– sociétés contrôlées	1 476 195	1 476 195	1 476 195	-
Rémunération exceptionnelle				
– LVMH	-	-	-	-
– sociétés contrôlées	-	-	-	-
Rémunérations au titre du mandat d'Administrateur(e)	57 957	57 957	64 745	64 745
– LVMH	25 875	25 875	22 500	22 500
– sociétés contrôlées	32 082	32 082	42 245	42 245
Avantages en nature (f)				
– LVMH	5 007	5 007	5 007	5 007
– sociétés contrôlées	-	-	-	-
Total	6 199 902	6 199 902	6 206 690	3 312 190

(a) Y compris l'allocation logement.

(b) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 20 avril 2023 (15^e résolution).(c) Montant approuvé par l'Assemblée générale du 21 avril 2022 (16^e résolution) et versé au titre de l'exercice précédent.

(d) Absence de rémunération variable au titre de l'exercice 2020.

(e) Les règles d'attribution des rémunérations au titre du mandat d'Administrateur au sein de la Société figurent au point 2.1.1 ci-dessus.

(f) Avantage en nature : voiture de fonction.

2.2.2.3 Ratios d'équité, évolution de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, des performances de la Société et de la rémunération moyenne au cours des cinq derniers exercices

L'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations des dirigeants, prévoit que les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, présentent dans le *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise* les informations figurant dans le tableau ci-dessous, étant précisé que :

- les ratios d'équité ont été déterminés selon la méthodologie recommandée par l'AFEP dans ses lignes directrices sur les multiples de rémunération publiées en février 2021 ;
- sont pris en compte dans le périmètre de calcul des ratios, les salariés continuellement présents du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année considérée :
 - de LVMH SE,
 - de l'activité holding du Groupe en France ;

- pour les dirigeants mandataires sociaux, les rémunérations retenues sont les rémunérations brutes versées (fixes, variables et avantages en nature), ainsi que les rémunérations versées au titre du mandat d'Administrateur et la valorisation à la date de leur attribution, des actions de performance attribuées. Ces éléments de rémunération figurent au point 2.2.2 du présent document. Les fonctions de Président-directeur général et de Directeur général délégué de LVMH SE sont occupées par les mêmes personnes depuis plus de cinq années ;
- pour les salariés, les rémunérations retenues sont les rémunérations brutes versées (fixes, variables et avantages en nature), ainsi que le cas échéant la participation et l'intéressement versés et la valorisation à la date de leur attribution des actions de performance attribuées ;
- l'indicateur de performance de la Société retenu est le Résultat Opérationnel Courant consolidé du Groupe (« ROC ») tel qu'il ressort du compte de résultat consolidé du Groupe.

Performance de la société

	2018	2019	2020	2021	2022
Critère(s) financier(s)	ROC	ROC	ROC	ROC	ROC
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (en %)	20,62 %	15,01 %	-27,81 %	106,51 %	22,77 %

LVMH SE

Évolution annuelle	2018	2019	2020	2021	2022
Évolution de la rémunération du Président-directeur général (en %)	-0,21 %	0,24 %	-2,95 %	-25,77 %	38,60 %^(a)
Évolution de la rémunération moyenne des salariés (en %)	-11,51 %	31,69 %	-12,74 %	227,43 %	-55,84 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	2,93	2,23	2,48	0,56	1,76
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (en %)	12,69 %	-23,89 %	11,20 %	-77,42 %	214,29 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	3,63	2,44	3,54	2,17	2,57
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (en %)	-12,11 %	-32,78 %	44,90 %	-38,70 %	18,43 %
Évolution de la rémunération du Directeur général délégué (en %)	-1,16 %	1,13 %	-6,67 %	-25,50 %	54,14 %
Évolution de la rémunération moyenne des salariés (en %)	-11,51 %	31,69 %	-12,74 %	227,43 %	-55,84 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	2,80	2,15	2,30	0,52	1,83
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (en %)	11,55 %	-23,21 %	7,00 %	-77,39 %	251,92 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	3,48	2,35	3,28	2,02	2,66
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (en %)	-12,78 %	-32,47 %	39,57 %	-38,41 %	31,68 %

(a) L'évolution positive de la rémunération du Président-directeur général en 2022 reflète essentiellement l'absence de rémunération variable payée en 2021 dans le contexte de la crise sanitaire. La rémunération variable versée en 2022 retrouve strictement son niveau de 2020.

LVMH Holding

Évolution annuelle	2018	2019	2020	2021	2022
Évolution de la rémunération du Président-directeur général (en %)	-0,21 %	0,24 %	-2,95 %	-25,77 %	38,60 %^(a)
Évolution de la rémunération moyenne des salariés (en %)	-10,86 %	15,63 %	-3,30 %	97,01 %	-34,69 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	29,94	25,96	26,05	9,82	20,83
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (en %)	11,93 %	-13,29 %	0,35 %	-62,30 %	112,12 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	78,43	74,39	72,51	57,89	66,87
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (en %)	-6,76 %	-5,15 %	-2,53 %	-20,16 %	15,51 %
Évolution de la rémunération du Directeur général délégué (en %)	-1,16 %	1,13 %	-6,67 %	-25,50 %	54,14 %
Évolution de la rémunération moyenne des salariés (en %)	-10,86 %	15,63 %	-3,30 %	97,01 %	-34,69 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	28,63	25,04	24,17	9,14	21,57
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (en %)	10,88 %	-12,54 %	-3,47 %	-62,18 %	136 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	75,00	71,77	67,27	53,90	69,24
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (en %)	-7,66 %	-4,31 %	-6,27 %	-19,88 %	28,46 %

(a) L'évolution positive de la rémunération du Président-directeur général en 2022 reflète essentiellement l'absence de rémunération variable payée en 2021 dans le contexte de la crise sanitaire. La rémunération variable versée en 2022 retrouve strictement son niveau de 2020.

2.2.2.4 Contrats de travail, retraite spécifique, indemnités de départ et clause de non concurrence en faveur des dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bernard Arnault Président-directeur général		✓	✓			✓		✓
Antonio Belloni Directeur général délégué	✓ ^(a)		✓			✓	✓ ^(a)	

(a) Contrat de travail suspendu pendant la durée du mandat de Directeur général délégué; clause de non-concurrence d'une durée de douze mois figurant dans le contrat de travail, prévoyant le versement pendant chaque mois de son application d'une indemnité compensatoire égale à la rémunération mensuelle à la date de cessation des fonctions majorée du douzième du dernier bonus perçu.

La Société a institué un régime de retraite à prestations définies, conformément aux dispositions prévues par l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale, au bénéfice des cadres dirigeants dont les caractéristiques sont décrites au point 2.1.2.

L'impact de ce régime au titre de l'exercice 2022 est pris en compte dans le montant figurant au titre des avantages postérieurs à l'emploi dans la Note 33.4 de l'annexe des comptes consolidés.

2.2.2.5 Options attribuées et options levées par les dirigeants mandataires sociaux

Aucun plan d'options n'a été ouvert par la Société en 2022 et aucun plan d'options n'était en vigueur en 2022.

Voir également point 4.4 du *Rapport de gestion du Conseil d'administration – La société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton* pour les modalités de conservation des actions des dirigeants mandataires sociaux résultant de l'exercice de leurs options pour les plans mis en place à compter de 2007.

2.2.2.6 Actions de performance attribuées durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux

Voir également point 4.5 du *Rapport de gestion du Conseil d'administration – La société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton* pour les modalités d'attribution et de conservation.

Actions attribuées provisoirement durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux de la Société

Bénéficiaires	Société ayant attribué les actions	Date de l'Assemblée	Date du plan	Nombre d'actions de performance	% du capital au 31/12/2022	Valorisation des actions (en euros)
Bernard Arnault	LVMH	21/04/2022	27/10/2022	7 163	0,0014	4 483 107
Antonio Belloni	LVMH	21/04/2022	27/10/2022	3 231	0,00064	2 022 186

Les actions gratuites de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux au titre du plan du 27 octobre 2022 représentent 7,4 % (inférieur au sous-plafond fixé à 15 % des actions attribuées gratuitement au cours d'un exercice social par

le Conseil d'administration) du montant total des attributions de ce plan portant sur des actions gratuites soumises à des conditions liées à la performance du groupe LVMH.

Actions attribuées définitivement durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux de la Société

Bénéficiaires	Société ayant attribué les actions	Date du plan	Nombre d'actions
Bernard Arnault	LVMH	24/10/2019	6 337
Antonio Belloni	LVMH	24/10/2019	2 858

2.2.2.7 Historique des plans d'attribution d'options dont les mandataires sociaux sont bénéficiaires

2.2.2.7.1 Plans d'options d'achat

Aucun plan d'options d'achat d'actions n'était en vigueur en 2022.

2.2.2.7.2 Plans d'options de souscription

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'a été ouvert par la Société depuis celui du 14 mai 2009 qui comportait des conditions de performance et est arrivé à échéance le 13 mai 2019.

Au 31 décembre 2022, aucun plan d'options de souscription d'actions n'était en vigueur.

Pour les plans mis en place à compter de 2007, le Président-directeur général et le Directeur général délégué doivent conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, un nombre d'actions résultant de l'exercice de leurs options, correspondant à un pourcentage dégressif compris entre 50 % et 30 % (en fonction de la date à laquelle les options ont été levées) de la plus-value notionnelle nette d'impôts et de prélèvements sociaux déterminée sur la base du cours de clôture la veille du jour de la levée. Cette obligation prend fin dès lors que la valeur

des actions conservées excède deux fois le montant brut de leur rémunération fixe et variable la plus récemment publiée à la date d'exercice des options.

2.2.2.8 Historique des plans d'attribution d'actions de performance dont les mandataires sociaux sont bénéficiaires

Les modalités d'attribution et les conditions de performance liées à l'attribution définitive des actions figurent au point 4.5 du *Rapport de gestion du Conseil d'administration – La société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton*.

Le Président-directeur général et le Directeur général délégué doivent, pour les plans mis en place depuis 2010, en cas d'attribution définitive de leurs actions, conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions, un nombre d'actions correspondant à la moitié de la plus-value notionnelle nette d'impôts, taxes et prélèvements sociaux calculée à la date d'attribution définitive des actions sur la base du cours d'ouverture du jour de l'attribution définitive pour les plans mis en place avant 2013 et sur la base du cours de clôture la veille du jour de l'attribution définitive pour les plans mis en place depuis 2013.

Date de l'Assemblée	12/04/2018	30/06/2020	30/06/2020	21/04/2022	
Date du Conseil d'administration	24/10/2019	22/10/2020	28/10/2021	27/10/2022	
	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance	Total
Nombre total d'actions gratuites de performance attribuées provisoirement à l'ouverture du plan	200 077	177 034	184 291	139 592	700 994
<i>Dont mandataires sociaux^(a)</i>	<i>27 956</i>	<i>24 215</i>	<i>15 568</i>	<i>15 803</i>	<i>83 542</i>
<i>Bernard Arnault^(b)</i>	<i>12 674</i>	<i>10 977</i>	<i>7 057</i>	<i>7 163</i>	<i>37 871</i>
<i>Antoine Arnault^(b)</i>	<i>850</i>	<i>737</i>	<i>474</i>	<i>482</i>	<i>2 543</i>
<i>Delphine Arnault^(b)</i>	<i>3 000</i>	<i>2 599</i>	<i>1 671</i>	<i>1 696</i>	<i>8 966</i>
<i>Nicolas Bazire^(b)</i>	<i>5 716</i>	<i>4 951</i>	<i>3 183</i>	<i>3 231</i>	<i>17 081</i>
<i>Antonio Belloni^(b)</i>	<i>5 716</i>	<i>4 951</i>	<i>3 183</i>	<i>3 231</i>	<i>17 081</i>
<i>Dont dix premiers salariés^(c)</i>	<i>33 103</i>	<i>28 837</i>	<i>73 151</i>	<i>21 667</i>	<i>156 758</i>
Nombre de bénéficiaires	1 039	1 031	1 203	1 263	
Date d'attribution définitive	24/10/2022	22/10/2023	28/10/2024 ^(d)	27/10/2025	
Date à partir de laquelle les actions sont cessibles	25/10/2022	23/10/2023	28/10/2024 ^(d)	28/10/2025	
Condition de Performance	Non satisfaite en 2020^(e) et satisfaite en 2021	Satisfaite en 2021 et en 2022	Satisfaite en 2022 sauf pour 25 000 actions^(d)	Non applicable en 2022	

(a) Nombre total d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux en fonction à la date d'attribution provisoire.

(b) Mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2022.

(c) Actions de performance attribuées aux dix premiers salariés – hors mandataires sociaux LVMH – en fonction à la date d'attribution provisoire.

(d) Dont 30 000 actions qui seront attribuées définitivement le 16 avril 2023 compte tenu de la satisfaction de la condition de présence au 31 décembre 2022 et des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (valorisation unitaire de 652,07 euros), ces actions étant disponibles à compter du 1^{er} avril 2024 ; 25 000 actions dont l'attribution définitive le 31 mars 2025 est soumise à une condition de présence au 31 décembre 2024 et à des conditions liées spécifiquement à la performance de filiales du groupe LVMH si les objectifs sont atteints au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024 (valorisation unitaire de 631,61 euros) et disponibilité des actions à compter de leur attribution définitive.

(e) La condition de performance n'ayant pas été satisfaite en 2020 compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de Covid-19 mais l'ayant été en 2021, conformément à la décision du Conseil d'administration du 22 octobre 2020, les attributaires ont reçu le 24 octobre 2022 un nombre d'actions égal à 50 % de leur attribution initiale, sous réserve de la condition de présence.

2.3 Présentation des projets de résolutions relatives à la rémunération des mandataires sociaux

2.3.1 Rémunérations versées au cours de l'exercice 2022 et rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2022

2.3.1.1 Mandataires sociaux

En application de l'article L. 22-10-34 I et II du Code de commerce, il sera proposé à l'Assemblée générale du 20 avril 2023 d'approuver les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce telles qu'elles sont présentées au point 2.2 ci-dessus (13^e résolution).

2.3.1.2 Dirigeants mandataires sociaux

En application de l'article L. 22-10-34 I et II du Code de commerce, il sera proposé à l'Assemblée générale du 20 avril 2023 d'approuver les informations visées à l'article L. 22-10-9 I dudit Code ainsi que les éléments fixes et variables (étant précisé qu'aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée ni attribuée à Messieurs Bernard Arnault et Antonio Belloni au cours ou au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022) composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre de ce même exercice à Messieurs Bernard Arnault et Antonio Belloni (14^e et 15^e résolutions).

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Bernard Arnault^(a)

Rémunérations brutes (en euros)	Montants attribués au titre de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Présentation
Rémunération fixe	1 138 307	1 138 307	La rémunération versée au Président-directeur général comprend une partie fixe pour laquelle a été fait le choix de la stabilité.
Rémunération variable	2 200 000	2 200 000	La rémunération du Président-directeur général comprend une partie variable annuelle qui repose sur l'atteinte d'objectifs quantifiables d'une part, qualitatifs d'autre part, qui pèsent respectivement pour 60 % et 40 % dans la détermination de la rémunération variable. Les critères quantifiables sont de nature financière et portent sur l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe, de son résultat opérationnel et de la génération de fonds (cash flow) par rapport au budget de l'année concernée, chacun de ces trois éléments comptant pour un tiers. Les critères qualitatifs sont de nature stratégique, managériale, organisationnelle ou opérationnelle et ressortissent en particulier à la responsabilité sociétale et au développement durable. Pour l'année 2022, les critères qualitatifs portaient sur (i) la poursuite de l'élévation de la marque Dior (couture et parfums), (ii) le renforcement des filières d'approvisionnement en ligne avec le développement du Groupe, (iii) la poursuite et l'accélération de la mise en œuvre du programme LIFE 360 dans chacun de ses quatre axes, ainsi que (iv) sur des aspects managériaux qui ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. L'appréciation de la performance a fait l'objet d'une évaluation par le Comité de la gouvernance et des rémunérations. Sur la base de cette évaluation, le Conseil d'administration a considéré que les objectifs quantifiables relatifs au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant et les objectifs qualitatifs fixés pour l'année 2022 ont été atteints. Au titre de l'année 2022, la part variable représente un peu moins de deux fois le montant de la rémunération fixe et est donc inférieure au plafond de 250 % de la rémunération fixe déterminé par la politique de rémunération en vigueur.
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	
Rémunération exceptionnelle	-	-	
Actions gratuites de performance	4 483 107	-	Plan du 27 octobre 2022 : nombre d'actions gratuites de performance attribuées : 7 163. Les actions gratuites de performance ne seront définitivement acquises le 27 octobre 2025 à hauteur (i) de 85 % des attributions que si les comptes consolidés de LVMH de chacun des exercices 2023 et 2024 affichent par rapport à l'exercice précédent une variation positive de l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, cash flow disponible d'exploitation, taux de marge opérationnelle courante du Groupe, et (ii) de 15 % que si la condition extra-financière, relevant de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe, est atteinte fin 2024.
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur	77 625	77 625	
Avantages en nature	41 706	41 706	Voiture de fonction.
Indemnité de départ	-	-	

Rémunérations brutes (en euros)	Montants attribués au titre de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Présentation
Indemnité de non-concurrence	-	-	
Régime de retraite complémentaire	-	-	La société LVMH a mis en place, à compter du 1^{er} janvier 1997, un régime de retraite complémentaire destiné aux membres du Comité exécutif du groupe LVMH. En application de l'Ordonnance du 3 juillet 2019, ce régime de retraite complémentaire a été fermé et les droits ont été gelés à la date du 31 décembre 2019. Ce régime prévoit l'attribution d'un complément de retraite à ses membres, salariés ou dirigeants de sociétés visées par le règlement du régime de retraite complémentaire, justifiant au 31 décembre 2019 d'une présence d'au moins six ans au sein dudit comité, sous réserve qu'ils liquident leurs retraites acquises au titre des régimes externes simultanément à la cessation de leurs fonctions dans le groupe LVMH. Cette condition n'est cependant pas requise s'ils quittent le groupe LVMH à l'initiative de ce dernier après l'âge de 55 ans et ne reprennent aucune activité professionnelle jusqu'à la liquidation de leurs retraites externes. Ce complément de retraite est déterminé sur la base d'une rémunération de référence. Cette dernière est égale à la rémunération fixe annuelle brute majorée du bonus annuel brut perçus par le bénéficiaire du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. En tout état de cause, la rémunération de référence ne peut être supérieure à la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées perçues au cours de leur carrière dans le groupe LVMH, plafonnée à trente-cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale pour 2019 (soit 1 418 340 euros au 31 décembre 2019). Le complément de retraite annuel est égal à la différence entre 60% de ladite rémunération de référence, le cas échéant plafonnée, et la totalité des rentes brutes acquises auprès des régimes externes, tels que définis par le règlement. Le montant de ce complément de retraite est en tout état de cause limité à 51% de la rémunération de référence. En outre, une décote en fonction de l'âge du bénéficiaire au 31 décembre 2019 est appliquée sur ce montant. Il résulte du dispositif ci-dessus que, sur la base des rémunérations versées en 2022 à Monsieur Bernard Arnault, le complément de retraite qui lui serait versé n'excéderait pas 45% de sa dernière rémunération annuelle. Le complément de retraite n'est acquis qu'au moment de la liquidation des droits à la retraite. Compte tenu des caractéristiques du régime institué par la Société et de sa situation personnelle, la retraite complémentaire dont Monsieur Bernard Arnault est susceptible de bénéficier ne donne plus lieu à acquisition annuelle de droits supplémentaires et en conséquence, à accroissement corrélatif de l'engagement financier de la Société.

(a) Rémunérations brutes et avantages en nature versés ou supportés par la Société et les sociétés contrôlées.

Antonio Belloni^(a)

Rémunérations brutes (en euros)	Montants attribués au titre de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Présentation
Rémunération fixe ^(b)	3 242 438	3 242 438	La rémunération versée au Directeur général délégué comprend une partie fixe pour laquelle a été fait le choix de la stabilité.
Rémunération variable	2 894 500	2 894 500	La rémunération versée au Directeur général délégué comprend une partie variable annuelle qui repose sur l'atteinte d'objectifs quantifiables pour 2/3, et qualitatifs pour 1/3. Les critères quantifiables sont de nature financière et portent sur l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe, de son résultat opérationnel et de la génération de fonds (cash flow) par rapport au budget de l'année concernée, chacun de ces trois éléments comptant pour un tiers. Les critères qualitatifs sont de nature stratégique, managériale, organisationnelle ou opérationnelle et ressortissent en particulier à la responsabilité sociétale et au développement durable. Pour l'année 2022, les critères qualitatifs mettaient l'accent sur (i) la montée en puissance de certaines filiales nommément désignées, (ii) la préparation du rebond des Maisons inhéremment liées aux voyages, (iii) le renforcement de la valorisation des équipes locales et le développement d'une culture omnicanale en phase avec les clients, (iv) la poursuite et l'accélération de la mise en œuvre du programme LIFE 360 et (v) le renforcement de la fonction « Éthique & Compliance ». L'appréciation de la performance a fait l'objet d'une évaluation par le Comité de la gouvernance et des rémunérations. Sur la base de cette évaluation, le Conseil d'administration a considéré que les objectifs quantifiables relatifs au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant et les objectifs qualitatifs fixés pour l'année 2022 ont été atteints. Au titre de l'année 2022, la part variable est inférieure au plafond de 150 % de la rémunération fixe déterminé par la politique de rémunération en vigueur.
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	
Rémunération exceptionnelle	-	-	
Actions gratuites de performance	2 022 186	-	Plan du 27 octobre 2022 : nombre d'actions gratuites de performance attribuées : 3 231. Les actions gratuites de performance ne seront définitivement acquises le 27 octobre 2025 à hauteur (i) de 85 % des attributions que si les comptes consolidés de LVMH de chacun des exercices 2023 et 2024 affichent par rapport à l'exercice précédent une variation positive de l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, cash flow disponible d'exploitation, taux de marge opérationnelle courante du Groupe, et (ii) de 15 % que si la condition extra-financière, relevant de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe, est atteinte fin 2024.
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur	57 957	57 957	
Avantages en nature	5 007	5 007	Voiture de fonction.
Indemnité de départ	-	-	

Rémunération des mandataires sociaux

Rémunérations brutes (en euros)	Montants attribués au titre de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Présentation
Indemnité de non-concurrence	-	-	Contrat de travail suspendu pendant la durée du mandat de Directeur général délégué; clause de non-concurrence d'une durée de douze mois figurant dans le contrat de travail, prévoyant le versement pendant chaque mois de son application d'une indemnité compensatoire égale à la rémunération mensuelle à la date de cessation des fonctions majorée du douzième du dernier bonus perçu.
Régime de retraite complémentaire	-	-	La société LVMH a mis en place, à compter du 1^{er} janvier 1997, un régime de retraite complémentaire destiné aux membres du Comité exécutif du groupe LVMH. En application de l'Ordonnance du 3 juillet 2019, ce régime de retraite complémentaire a été fermé et les droits ont été gelés à la date du 31 décembre 2019. Ce régime prévoit l'attribution d'un complément de retraite à ses membres, salariés ou dirigeants de sociétés visées par le règlement du régime de retraite complémentaire, justifiant au 31 décembre 2019 d'une présence d'au moins six ans au sein dudit comité, sous réserve qu'ils liquident leurs retraites acquises au titre des régimes externes simultanément à la cessation de leurs fonctions dans le groupe LVMH. Cette condition n'est cependant pas requise s'ils quittent le groupe LVMH à l'initiative de ce dernier après l'âge de 55 ans et ne reprennent aucune activité professionnelle jusqu'à la liquidation de leurs retraites externes. Ce complément de retraite est déterminé sur la base d'une rémunération de référence. Cette dernière est égale à la rémunération fixe annuelle brute majorée du bonus annuel brut perçus par le bénéficiaire du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. En tout état de cause, la rémunération de référence ne peut être supérieure à la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées perçues au cours de leur carrière dans le groupe LVMH, plafonnée à trente-cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale pour 2019 (soit 1 418 340 euros au 31 décembre 2019). Le complément de retraite annuel est égal à la différence entre 60% de ladite rémunération de référence, le cas échéant plafonnée, et la totalité des rentes brutes acquises auprès des régimes externes, tels que définis par le règlement. Le montant de ce complément de retraite est en tout état de cause limité à 51% de la rémunération de référence. En outre, une décote en fonction de l'âge du bénéficiaire au 31 décembre 2019 est appliquée sur ce montant. Il résulte du dispositif ci-dessus que, sur la base des rémunérations versées en 2022 à Monsieur Antonio Belloni, le complément de retraite qui lui serait versé n'excéderait pas 45% de sa dernière rémunération annuelle. Le complément de retraite n'est acquis qu'au moment de la liquidation des droits à la retraite. Compte tenu des caractéristiques du régime institué par la Société et de sa situation personnelle, la retraite complémentaire dont Monsieur Antonio Belloni est susceptible de bénéficier ne donne plus lieu à acquisition annuelle de droits supplémentaires et en conséquence, à accroissement corrélatif de l'engagement financier de la Société.

(a) Rémunérations brutes et avantages en nature versés ou supportés par la Société et les sociétés contrôlées.

(b) Y compris l'allocation logement.

2.3.2 Vote sur la politique de rémunération

En application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, il sera proposé à l'Assemblée générale du 20 avril 2023 d'approuver la politique de rémunération des Administrateurs (**16^e résolution**) ainsi que celle des dirigeants mandataires sociaux (**17^e et 18^e résolutions**).

Ces politiques de rémunération arrêtées par le Conseil d'administration dans sa séance du 26 janvier 2023, sur proposition du Comité de la gouvernance et des rémunérations, sont présentées dans le *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement*

d'entreprise au point 2.1 ci-dessus. Aucun élément de rémunération, de quelque nature que ce soit, ne peut être déterminé, attribué ou versé s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée ou, en son absence, aux rémunérations ou aux pratiques mentionnées au II de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.

Conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut déroger à l'application de la politique de rémunération dans les conditions décrites au point 2 ci-dessus.

3. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES LVMH AU COURS DE L'EXERCICE 2022 PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ÉTROITEMENT LIÉES (MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2022 sur les actions, les titres de créances ou les instruments financiers de la Société par les mandataires sociaux ainsi que les personnes qui leur sont étroitement liées mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier dont la Société a eu connaissance sont les suivantes :

Administrateur concerné	Nature des opérations	Nombre d'actions/ de titres	Prix moyen (en euros)
Bernard Arnault	Attribution d'actions	6 337	-
Société(s) liée(s) à Bernard Arnault	Acquisition d'actions	1 028 960	588,7788
	Apport en nature (société apporteuse)	9 255 405	622,4600
	Apport en nature (société bénéficiaire)	9 255 405	622,4600
Antoine Arnault	Attribution d'actions	425	-
Delphine Arnault	Attribution d'actions	1 500	-
Nicolas Bazire	Attribution d'actions	2 858	-
	Cession d'actions	15 000	674,9761
	Nantissement d'actions	8 904	-
Antonio Belloni	Attribution d'actions	2 858	-
	Cession d'actions	10 000	694,2551

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	224
ÉTAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDÉS	225
BILAN CONSOLIDÉ	226
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	227
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE	228
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	229
LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	287
LISTE DES SOCIÉTÉS NON INCLUSES DANS LA CONSOLIDATION	296
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	297

Les totaux des tableaux étant issus de montants non arrondis, des écarts peuvent exister entre ceux-ci et la somme des montants arrondis des éléments dont ils sont constitués.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros, sauf résultats par action)</i>	Notes	2022	2021	2020
Ventes	24-25	79 184	64 215	44 651
Coût des ventes		(24 988)	(20 355)	(15 871)
Marge brute		54 196	43 860	28 780
Charges commerciales		(28 151)	(22 308)	(16 792)
Charges administratives		(5 027)	(4 414)	(3 641)
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	8	37	13	(42)
Résultat opérationnel courant	24-25	21 055	17 151	8 305
Autres produits et charges opérationnels	26	(54)	4	(333)
Résultat opérationnel		21 001	17 155	7 972
Coût de la dette financière nette		(17)	41	(35)
Intérêts sur dettes locatives		(254)	(242)	(281)
Autres produits et charges financiers		(617)	254	(292)
Résultat financier	27	(888)	53	(608)
Impôts sur les bénéfices	28	(5 362)	(4 510)	(2 409)
Résultat net avant part des minoritaires		14 751	12 698	4 955
Part des minoritaires	18	(667)	(662)	(253)
Résultat net, part du Groupe		14 084	12 036	4 702
Résultat net, part du Groupe par action <i>(en euros)</i>	29	28,05	23,90	9,33
Nombre d'actions retenu pour le calcul		502 120 694	503 627 708	503 679 272
Résultat net, part du Groupe par action après dilution <i>(en euros)</i>	29	28,03	23,89	9,32
Nombre d'actions retenu pour le calcul		502 480 100	503 895 592	504 210 133

ÉTAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	2022	2021	2020
Résultat net avant part des minoritaires		14 751	12 698	4 955
Variation du montant des écarts de conversion		1 303	2 177	(1 650)
Montants transférés en résultat		(32)	(4)	(11)
Effets d'impôt		(4)	17	(10)
	16.5, 18	1 267	2 190	(1 671)
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises ^(a)		28	281	73
Montants transférés en résultat		290	(303)	(123)
Effets d'impôt		(73)	127	(112)
		245	105	(162)
Variation de valeur des parts inefficaces des instruments de couverture		(309)	(375)	(209)
Montants transférés en résultat		340	237	232
Effets d'impôt		(11)	33	(9)
		21	(105)	14
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, transférables en compte de résultat		1 534	2 190	(1 819)
Variation de valeur des terres à vignes	6	(72)	52	(3)
Montants transférés en réserves consolidées		-	-	-
Effets d'impôt		18	(12)	3
		(53)	40	-
Engagements envers le personnel : variation de valeur liée aux écarts actuariels		301	251	(20)
Effets d'impôt		(77)	(58)	6
		223	193	(14)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, non transférables en compte de résultat		170	233	(14)
Total des gains et pertes enregistrés en capitaux propres		1 705	2 423	(1 833)
Résultat global		16 456	15 121	3 122
Part des minoritaires		(755)	(762)	(162)
Résultat global, part du Groupe		15 701	14 359	2 960

(a) En 2021, ce montant inclut 477 millions d'euros relatifs aux couvertures de change réalisées en amont de l'acquisition des titres Tiffany qui ont été intégrés dans la valeur de la participation, voir Note 2.2.

BILAN CONSOLIDÉ

Actif (en millions d'euros)	Notes	2022	2021	2020
Marques et autres immobilisations incorporelles	3	25 432	24 551	17 012
Écarts d'acquisition	4	24 782	25 904	16 042
Immobilisations corporelles	6	23 055	20 193	18 224
Droits d'utilisation	7	14 615	13 705	12 521
Participations mises en équivalence	8	1 066	1 084	990
Investissements financiers	9	1 109	1 363	739
Autres actifs non courants	10	1 186	1 054	845
Impôts différés	28	3 661	3 156	2 325
Actifs non courants		94 906	91 010	68 698
Stocks et en-cours	11	20 319	16 549	13 016
Créances clients et comptes rattachés	12	4 258	3 787	2 756
Impôts sur les résultats		375	338	392
Autres actifs courants	13	7 488	5 606	3 846
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	7 300	8 021	19 963
Actifs courants		39 740	34 301	39 973
Total de l'actif		134 646	125 311	108 671

Passif et capitaux propres (en millions d'euros)	Notes	2022	2021	2020
Capitaux propres, part du Groupe	16.1	55 111	47 119	37 412
Intérêts minoritaires	18	1 493	1 790	1 417
Capitaux propres		56 604	48 909	38 829
Dette financière à plus d'un an	19	10 380	12 165	14 065
Dettes locatives à plus d'un an	7	12 776	11 887	10 665
Provisions et autres passifs non courants	20	3 902	3 980	3 322
Impôts différés	28	6 952	6 704	5 481
Engagements d'achats de titres de minoritaires	21	12 489	13 677	10 991
Passifs non courants		46 498	48 413	44 524
Dette financière à moins d'un an	19	9 359	8 075	10 638
Dettes locatives à moins d'un an	7	2 632	2 387	2 163
Fournisseurs et comptes rattachés	22.1	8 788	7 086	5 098
Impôts sur les résultats		1 211	1 267	721
Provisions et autres passifs courants	22.2	9 553	9 174	6 698
Passifs courants		31 543	27 989	25 318
Total du passif et des capitaux propres		134 646	125 311	108 671

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Actions LVMH	Écarts de conversion	Investissements et placements financiers	Couvertures de flux de trésorerie futurs en devises et coût des couvertures	Terres à vignes	Engagements envers le personnel	Résultat et autres réserves	Total des capitaux propres		
											Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Notes		16.2	16.2	16.3	16.5							18	
Au 31 décembre 2019	505 431 285	152	2 319	(403)	862	-	(107)	1 139	(220)	32 844	36 586	1 779	38 365
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(1 554)		(176)		(11)		(1 742)	(91)	(1 833)
Résultat net										4 702	4 702	253	4 955
Résultat global		-	-	-	(1 554)	-	(176)	-	(11)	4 702	2 960	162	3 122
Charges liées aux plans d'actions gratuites										60	60	3	63
(Acquisitions)/cessions d'actions LVMH				49						(42)	7	-	7
Levées d'options de souscription d'actions LVMH											-	-	-
Annulation d'actions LVMH	(673 946)		(94)	94							-	-	-
Augmentations de capital des filiales											-	54	54
Dividendes et acomptes versés										(2 317)	(2 317)	(376)	(2 693)
Prises et pertes de contrôles dans les entités consolidées										(30)	(30)	7	(23)
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires										(49)	(49)	8	(41)
Engagements d'achat de titres de minoritaires										193	193	(220)	(27)
Au 31 décembre 2020	504 757 339	152	2 225	(260)	(692)	-	(283)	1 139	(231)	35 363	37 412	1 417	38 829
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					2 073		43	29	178		2 323	101	2 423
Résultat net										12 036	12 036	662	12 698
Résultat global		-	-	-	2 073	-	43	29	178	12 036	14 359	763	15 122
Charges liées aux plans d'options										126	126	6	132
(Acquisitions)/cessions d'actions LVMH				(652)						(92)	(744)	-	(744)
Annulation d'actions LVMH											-	-	-
Augmentations de capital des filiales											-	12	12
Dividendes et acomptes versés										(3 527)	(3 527)	(428)	(3 956)
Prises et pertes de contrôles dans les entités consolidées										(42)	(42)	397	355
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires										(443)	(443)	(211)	(654)
Engagements d'achat de titres de minoritaires										(22)	(22)	(166)	(188)
Au 31 décembre 2021	504 757 339	152	2 225	(912)	1 380	-	(239)	1 167	(53)	43 399	47 119	1 790	48 909
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					1 206		249	(43)	204		1 617	88	1 705
Résultat net										14 084	14 084	667	14 751
Résultat global		-	-	-	1 206	-	249	(43)	204	14 084	15 701	755	16 456
Charges liées aux plans d'actions gratuites										127	127	5	132
(Acquisitions)/cessions d'actions LVMH				(1 316)						(54)	(1 370)	-	(1 370)
Annulation d'actions LVMH	(1 500 000)		(936)	936							-	-	-
Augmentations de capital des filiales											-	28	28
Dividendes et acomptes versés										(6 024)	(6 024)	(382)	(6 406)
Prises et pertes de contrôles dans les entités consolidées										7	7	6	13
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires										(48)	(48)	(138)	(186)
Engagements d'achat de titres de minoritaires										(399)	(399)	(571)	(970)
Au 31 décembre 2022	503 257 339	151	1 289	(1 293)	2 586	-	9	1 125	151	51 092	55 111	1 493	56 604

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

(en millions d'euros)	Notes	2022	2021	2020
I. OPÉRATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat opérationnel		21 001	17 155	7 972
Part dans le résultat et dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	8	26	41	64
Dotations nettes aux amortissements et provisions		3 219	3 139	3 478
Amortissement des droits d'utilisation	7.1	3 007	2 691	2 572
Autres retraitements et charges calculées		(483)	(405)	(89)
Capacité d'autofinancement		26 770	22 621	13 997
Coût de la dette financière nette : intérêts payés		(74)	71	(58)
Dettes locatives : intérêts payés		(240)	(231)	(290)
Impôt payé		(5 604)	(4 239)	(2 385)
Variation du besoin en fonds de roulement	15.2	(3 019)	426	(367)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation		17 833	18 648	10 897
II. OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT				
Investissements d'exploitation	15.3	(4 969)	(2 664)	(2 478)
Incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés	2	(809)	(13 226)	(536)
Dividendes reçus		7	10	12
Impôt payé relatif aux investissements financiers et aux titres consolidés		-	-	-
Investissements financiers nets des cessions	9	(149)	(99)	63
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement		(5 920)	(15 979)	(2 939)
III. OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
Dividendes et acomptes versés	15.4	(6 774)	(4 161)	(2 799)
Acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires		(351)	(435)	(67)
Autres opérations en capital	15.4	(1 604)	(552)	27
Émissions ou souscriptions d'emprunts et dettes financières	19	3 774	251	17 499
Remboursements d'emprunts et dettes financières	19	(3 891)	(6 413)	(5 024)
Remboursements des dettes locatives	7.2	(2 751)	(2 453)	(2 302)
Acquisitions et cessions de placements financiers	14	(1 088)	(1 393)	69
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement		(12 685)	(15 156)	7 403
IV. INCIDENCE DES ÉCARTS DE CONVERSION		55	498	(1 052)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (I+II+III+IV)		(717)	(11 989)	14 309
TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE	15.1	7 817	19 806	5 497
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	15.1	7 100	7 817	19 806
TOTAL DE L'IMPÔT PAYÉ		(5 933)	(4 464)	(2 501)

Indicateur alternatif de performance

Le rapprochement entre la Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation et le cash flow disponible d'exploitation s'établit ainsi pour les périodes présentées :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	17 833	18 648	10 897
Investissements d'exploitation	(4 969)	(2 664)	(2 478)
Remboursements des dettes locatives	(2 751)	(2 453)	(2 302)
Cash flow disponible d'exploitation^(a)	10 113	13 531	6 117

(a) La norme IFRS 16 assimile les paiements relatifs aux loyers fixes des contrats de location à des paiements d'intérêts financiers, d'une part, et au remboursement d'une dette, d'autre part. Dans la gestion de ses activités, le Groupe considère l'ensemble des paiements au titre des contrats de location comme des éléments constitutifs de son cash flow disponible d'exploitation, que les loyers payés soient fixes ou variables. En outre, dans le cadre de la gestion de ses activités, le Groupe considère que les investissements d'exploitation sont des éléments constitutifs de son cash flow disponible d'exploitation.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1.	PRINCIPES COMPTABLES	230
2.	VARIATIONS DE POURCENTAGE D'INTÉRÊT DANS LES ENTITÉS CONSOLIDÉES	238
3.	MARQUES, ENSEIGNES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	240
4.	ÉCARTS D'ACQUISITION	242
5.	ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE	243
6.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	244
7.	CONTRATS DE LOCATION	246
8.	PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE	251
9.	INVESTISSEMENTS FINANCIERS	251
10.	AUTRES ACTIFS NON COURANTS	252
11.	STOCKS ET EN-COURS	252
12.	CLIENTS	253
13.	AUTRES ACTIFS COURANTS	254
14.	PLACEMENTS FINANCIERS	254
15.	TRÉSORERIE ET VARIATIONS DE TRÉSORERIE	254
16.	CAPITAUX PROPRES	256
17.	PLANS D' ACTIONS GRATUITES ET ASSIMILÉS	259
18.	INTÉRÊTS MINORITAIRES	261
19.	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	262
20.	PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS	265
21.	ENGAGEMENTS D'ACHAT DE TITRES DE MINORITAIRES	266
22.	FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS	267
23.	INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ	267
24.	INFORMATION SECTORIELLE	273
25.	VENTES ET CHARGES PAR NATURE	276
26.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	278
27.	RÉSULTAT FINANCIER	278
28.	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	279
29.	RÉSULTAT PAR ACTION	281
30.	ENGAGEMENTS DE RETRAITES, PARTICIPATION AUX FRAIS MÉDICAUX ET AUTRES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DU PERSONNEL	282
31.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	284
32.	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	285
33.	PARTIES LIÉES	285
34.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	286

1. PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Cadre général et environnement

Les comptes consolidés de l'exercice 2022 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2022. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés. Les comptes consolidés de l'exercice 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 26 janvier 2023.

1.2 Évolutions du référentiel comptable applicable à LVMH

Le Groupe a finalisé les travaux d'analyse des impacts de la décision d'agenda de l'IFRIC intervenue en 2021 et portant sur la comptabilisation des coûts d'installation de logiciels mis à disposition via un contrat de services (contrats « SaaS – Software as a Service »). L'impact de cette décision sur les montants de logiciels capitalisés au bilan au 31 décembre 2021 étant non significatif, les capitaux propres à l'ouverture et les périodes comparatives n'ont fait l'objet d'aucun retraitement au 31 décembre 2022.

1.3 Effets du conflit russo-ukrainien sur les comptes consolidés

Les activités de LVMH en Russie sont en grande partie suspendues depuis mars 2022, en conséquence du conflit opposant la Russie à l'Ukraine. Ainsi, les boutiques de LVMH en Russie sont fermées, avec maintien du salaire des collaborateurs. Les actifs détenus par LVMH en Russie et en Ukraine correspondent pour l'essentiel aux agencements des boutiques et aux droits d'utilisation relatifs aux contrats de location des boutiques. Ceux-ci représentent des montants peu significatifs au regard du total des actifs du Groupe.

Les conséquences du conflit sur les activités de LVMH en 2022 ne sont pas matérielles, que ce soit directement au niveau des pays affectés ou par le biais des sanctions imposées par la communauté internationale à la Russie et à certains de ses nationaux, ainsi que des contre-sanctions prises par la Russie. Les stocks et les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location des boutiques ont été revus au 31 décembre 2022 afin de tenir compte du contexte lié à la crise, et donné lieu à des dépréciations partielles pour des montants non significatifs.

1.4 Prise en compte des risques relatifs au changement climatique

L'exposition actuelle du Groupe aux conséquences du changement climatique est limitée. Par conséquent, à ce stade, les impacts du changement climatique sur les états financiers sont peu significatifs.

Dans le cadre du programme LIFE 360, qui décline la stratégie environnementale du Groupe, LVMH est engagé dans un plan de transformation de ses chaînes de valeur.

Le déploiement de ce programme se traduit dans les comptes de LVMH à travers les investissements opérationnels, les dépenses de recherche et développement, ainsi que les dépenses de mécénat. En outre, le résultat opérationnel courant sera notamment impacté à travers l'évolution du prix des matières premières, des coûts de production, de transport et de distribution, ainsi que des coûts liés à la fin de vie des produits.

Les effets à court terme ont été intégrés au niveau des plans stratégiques du Groupe, sur la base desquels sont réalisés les tests de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie (voir Note 5). Les effets de ces changements à long terme ne sont pas chiffrables à ce stade.

1.5 Première adoption des IFRS

Les premiers comptes établis par le Groupe en conformité avec les normes IFRS l'ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1^{er} janvier 2004. La norme IFRS 1 prévoyait des exceptions à l'application rétrospective des normes IFRS à la date de transition ; celles retenues par le Groupe ont notamment été les suivantes :

- regroupement d'entreprises : l'exemption d'application rétrospective n'a pas été retenue. La comptabilisation du rapprochement des groupes Moët Hennessy et Louis Vuitton en 1987 et toutes les acquisitions postérieures ont été retraitées conformément à la norme IFRS 3 ; les normes IAS 36 Dépréciations d'actifs et IAS 38 Immobilisations incorporelles ont été appliquées rétrospectivement depuis cette date ;
- conversion des comptes des filiales hors zone euro : les réserves de conversion relatives à la consolidation des filiales hors zone euro ont été annulées au 1^{er} janvier 2004 en contrepartie des « Autres réserves ».

1.6 Présentation des états financiers

Soldes intermédiaires du compte de résultat

L'activité principale du Groupe est la gestion et le développement de ses marques et enseignes. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les « Autres produits et charges opérationnels » comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courants du Groupe. Il s'agit en particulier des effets des variations de périmètre, des dépréciations d'écarts d'acquisition ainsi que des dépréciations et amortissements des marques et enseignes. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des effets de certaines transactions inhabituelles, telles les plus ou moins-values de cession d'actifs immobilisés, les frais de restructuration, les frais liés à des litiges, ou tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

Tableau de variation de trésorerie

La variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation est déterminée sur la base du résultat opérationnel, qui est ajusté des transactions n'ayant aucun effet sur la trésorerie. En outre :

- les dividendes reçus sont présentés en fonction de la nature des participations concernées, soit, pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, au sein de la Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation et, pour les sociétés non consolidées, au sein de la Variation de la trésorerie issue des investissements financiers ;
- l'impôt payé est présenté en fonction de la nature des transactions dont il est issu : au sein de la Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour la part relative aux transactions d'exploitation, au sein de la Variation de la trésorerie issue des investissements financiers pour la part relative aux transactions sur investissements et placements financiers, en particulier l'impôt payé sur les résultats de cession, au sein de la Variation de trésorerie issue des opérations en capital pour la part relative aux transactions sur les capitaux propres, en particulier les impôts de distribution liés aux versements de dividendes.

1.7 Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels (voir Note 5), de la valorisation des contrats de locations (voir Note 7), des engagements d'achat de titres de minoritaires (voir Notes 1.14 et 21), de la détermination du montant des provisions pour risques et charges et des positions fiscales incertaines (voir Note 20), ou des provisions pour dépréciation des stocks (voir Notes 1.19 et 11) et, le cas échéant, des actifs d'impôts différés (voir Note 28). Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, ultérieurement, différentes de la réalité.

1.8 Méthodes de consolidation

Les filiales dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sous contrôle conjoint, ainsi que les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces entités, bien que sous contrôle conjoint, sont pleinement intégrées aux activités opérationnelles du Groupe. LVMH présente leur résultat net, ainsi que celui des activités mises en équivalence (voir Note 8), sur une ligne distincte au sein du résultat opérationnel courant.

Lorsqu'un investissement dans une participation consolidée selon la méthode de mise en équivalence prévoit un paiement

conditionné par la réalisation de performances futures (« earn out »), le montant estimé du paiement conditionnel futur est inclus dans le coût initial d'acquisition inscrit au bilan en contrepartie d'un passif financier. La différence éventuelle entre l'estimation initiale et le paiement effectif est enregistrée dans la valeur des participations mises en équivalence, sans effet sur le compte de résultat.

Les actifs et passifs, produits et charges des filiales de distribution des Vins et Spiritueux détenues en commun avec le groupe Diageo sont consolidées à hauteur de la part correspondant aux seules activités du groupe LVMH (voir Note 1.28).

L'intégration, individuellement ou collectivement, des sociétés non consolidées (voir Liste des sociétés non incluses dans la consolidation) n'aurait pas d'impact significatif sur les principaux agrégats du Groupe.

1.9 Conversion des états financiers des entités hors zone euro

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro ; les comptes des entités utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

1.10 Opérations en devises et couvertures de change

Les opérations réalisées par les sociétés consolidées dans des devises autres que leur monnaie fonctionnelle sont converties dans leur monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date de ces opérations.

Les créances et dettes exprimées en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et gains de change résultant de cette conversion sont enregistrés :

- en coût des ventes pour les opérations à caractère commercial ;
- en résultat financier pour les opérations de nature financière.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe exprimées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intra-Groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

Les instruments dérivés affectés à la couverture d'opérations commerciales, financières ou patrimoniales sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché (voir Note 1.11) à la date de clôture. La variation de valeur de ces instruments dérivés au titre des parts efficaces est enregistrée comme suit :

- pour les couvertures à caractère commercial :
 - en coût des ventes pour les couvertures de créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture,
 - en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation », pour les couvertures de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en coût des ventes lors de la comptabilisation des créances et dettes commerciales objets de la couverture ;
- pour les couvertures relatives à l'acquisition d'actifs immobilisés en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation », pour les couvertures de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré à l'actif du bilan, au sein du coût d'entrée de l'élément couvert lors de la comptabilisation de celui-ci à l'actif du bilan, puis en compte de résultat en cas de cession ou dépréciation de l'élément couvert ;
- pour les couvertures à caractère patrimonial (couverture de situations nettes de filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro), au sein des capitaux propres, en « Écarts de conversion », ce montant étant transféré en compte de

résultat lors de la cession ou de la liquidation (partielle ou totale) de la filiale dont la situation nette est couverte ;

- pour les couvertures à caractère financier, en Résultat financier, au sein des Autres produits et charges financiers.

Les variations de valeur de ces instruments dérivés liées aux points de terme des contrats à terme ainsi qu'à la valeur temps des contrats d'options sont enregistrées comme suit :

- pour les couvertures à caractère commercial en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation ». Le coût des contrats à terme (points de terme) et des options (primes) est transféré en Autres produits et charges financiers à la réalisation de la transaction couverte ;
- pour les couvertures à caractère patrimonial et financier, les charges et produits liés aux points de terme sont enregistrés *prorata temporis* en Coût de la dette financière brute sur la durée des instruments de couverture. L'écart entre les montants comptabilisés en Résultat financier et la variation de valeur liée aux points de terme est comptabilisé en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation ».

En l'absence de relation de couverture, les variations de valeur de marché des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

Voir également Note 1.23 pour la définition des notions de part efficace et inefficace.

1.11 Évaluation à la juste valeur

La juste valeur (ou valeur de marché) correspond, pour les actifs, au prix de vente qui serait obtenu en cas de cession et, pour les passifs, au montant qui serait versé pour les transférer, ces transactions hypothétiques étant conclues dans des conditions de négociation normales.

Les actifs et passifs évalués à leur juste valeur au bilan sont les suivants :

	Modalités de détermination de la juste valeur	Montants à la date de clôture
Terres à vigne	Sur la base de transactions récentes portant sur des actifs similaires. Voir Note 1.15.	Note 6
Vendanges	Sur la base des prix d'achat de raisins équivalents. Voir Note 1.19.	Note 11
Instruments dérivés	Sur la base de données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés. Voir Note 1.24.	Note 23
Dettes financières couvertes contre le risque de variation de valeur résultant de l'évolution des taux d'intérêt	Sur la base de données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés. Voir Note 1.23.	Note 19
Dette au titre des engagements d'achat de titres de minoritaires dont la formule de prix est la juste valeur	Généralement, sur la base des multiples boursiers de sociétés comparables. Voir Note 1.14.	Note 21
Investissements et placements financiers	Actifs cotés : cotation boursière au cours de clôture de la date d'arrêt. Actifs non cotés : estimation de leur valeur de réalisation, soit selon des formules de calcul reposant sur des données de marché, soit sur la base de cotations privées. Voir Note 1.18.	Note 9, Note 14
Trésorerie et équivalents de trésorerie (parts de SICAV et FCP)	Sur la base de la valeur liquidative en date de clôture. Voir Note 1.21.	Note 15

Aucun autre actif ou passif n'a été réévalué à sa valeur de marché à la date de clôture.

1.12 Marques et autres immobilisations incorporelles

Seules les marques et enseignes acquises, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif, selon leur valeur de marché à la date de leur acquisition.

Les marques et enseignes sont évaluées à titre principal par la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou sur la base des transactions comparables, méthode utilisant les multiples de chiffre d'affaires et de résultat retenus lors de transactions récentes portant sur des marques similaires, ou sur la base des multiples boursiers applicables aux activités concernées. D'autres méthodes sont utilisées à titre complémentaire : la méthode des royalties, donnant à la marque une valeur équivalente à la capitalisation des royalties qu'il faudrait verser pour son utilisation ; la méthode du différentiel de marge, applicable lorsqu'il est possible de mesurer la différence de revenus générée par une marque, par référence à un produit similaire sans marque ; enfin, la méthode du coût de reconstitution d'une marque équivalente, notamment en termes de frais de publicité et de promotion.

Les frais engagés pour créer une marque nouvelle ou développer une marque existante sont enregistrés en charges.

Les marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée estimée de leur utilisation. Le classement d'une marque ou enseigne en actifs à durée d'utilisation définie ou indéfinie résulte en particulier de l'application des critères suivants :

- positionnement global de la marque ou enseigne sur son marché en termes de volume d'activité, de présence internationale, de notoriété ;
- perspectives de rentabilité à long terme ;
- degré d'exposition aux aléas conjoncturels ;
- événement majeur intervenu dans le secteur d'activité et susceptible de peser sur le futur de la marque ou enseigne ;
- ancienneté de la marque ou enseigne.

Les marques dont la durée d'utilisation est définie sont amorties sur une période comprise entre 5 et 20 ans, en fonction de l'estimation de la durée de leur utilisation.

Des tests de perte de valeur sont pratiqués pour les marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles suivant la méthodologie présentée en Note 1.17.

Les frais de recherche ne sont pas immobilisés. Les frais de développement d'un nouveau produit ne sont immobilisés que si la décision de lancement de ce produit est effectivement prise.

Les immobilisations incorporelles autres que les marques et enseignes sont amorties sur les durées suivantes :

- droits liés aux contrats de sponsoring et de partenariats médiatiques : sur la durée des contrats, selon les modalités d'exploitation des droits ;
- frais de développement : maximum 3 ans ;
- logiciels, sites internet : 1 à 5 ans.

1.13 Variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise en droit ou en fait, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur de marché à la date de prise de contrôle ; la différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe dans la valeur de marché de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écart d'acquisition.

Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition qui sont présentés en « Autres produits et charges opérationnels ».

La différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle et le prix payé pour leur acquisition est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel suivant la méthodologie présentée en Note 1.17. La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

1.14 Engagements d'achat de titres de minoritaires

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale bénéficient de promesses d'achat de leurs titres octroyées par le Groupe.

En l'absence de dispositions spécifiques des normes IFRS, le Groupe comptabilise ces engagements de la façon suivante :

- la valeur de l'engagement à la date de la clôture figure en « Engagements d'achat de titres de minoritaires », au passif du bilan ;
- les intérêts minoritaires correspondants sont annulés ;
- pour les engagements contractés antérieurement au 1^{er} janvier 2010, la différence entre le montant des engagements et les intérêts minoritaires annulés est maintenue à l'actif du bilan, en écart d'acquisition, ainsi que les variations ultérieures de cette différence. Pour les engagements contractés à compter du 1^{er} janvier 2010, la différence entre le montant des engagements et les intérêts minoritaires est enregistrée en capitaux propres, en « Autres réserves ».

Ce mode de comptabilisation n'a pas d'effet sur la présentation des intérêts minoritaires au compte de résultat.

1.15 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles, à l'exception des terres à vignes, est constituée de leur coût d'acquisition. Les frais financiers supportés au cours de la période précédant la mise en exploitation ou durant la période de construction sont immobilisés.

Les terres à vignes sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture. Cette valeur résulte de données officielles publiées sur les transactions récentes dans la même région. L'écart entre le coût d'acquisition historique et la valeur de marché est inscrit en capitaux propres, en «Écarts de réévaluation». Si la valeur de marché devient inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée en résultat, du montant de la différence.

Les immeubles majoritairement occupés par des tiers sont présentés en immeubles locatifs, à leur coût d'acquisition, sans réévaluation à valeur de marché.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition de leurs composants, diminué de la valeur résiduelle ; la valeur résiduelle correspond à l'estimation de valeur de revente de l'immobilisation au terme de la période d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation. Dans le cas d'actifs associés à un contrat de location, la durée d'amortissement est plafonnée à celle retenue pour le calcul de la dette locative.

Les durées retenues sont les suivantes :

- constructions, immeubles locatifs : 20 à 100 ans ;
- matériels et installations : 3 à 25 ans ;
- agencements : 3 à 10 ans ;
- vignobles : 18 à 25 ans.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges lors de leur réalisation.

1.16 Contrats de location

Le Groupe applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location depuis le 1^{er} janvier 2019. La première application a été réalisée selon la méthode de transition dite «rétrospective modifiée» ; voir Note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés 2019 concernant les détails relatifs à la première application d'IFRS 16 et les effets de sa première application sur les états financiers 2019.

Lors de la conclusion d'un contrat de location, un passif est enregistré au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés de la part fixe des loyers, en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat. Le montant du passif est sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et, dans une moindre mesure, de taux d'actualisation. L'implantation géographique étendue du Groupe le conduit à rencontrer une grande diversité de modalités juridiques dans l'établissement des contrats.

La durée du contrat généralement retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée, sauf cas particulier. Lorsque les contrats incluent des options d'extension, la durée retenue pour le calcul du passif peut inclure celles-ci principalement lorsque la durée d'utilisation prévue des actifs immobilisés, investis initialement ou en cours de vie du contrat, est supérieure à la durée contractuelle initiale.

La durée retenue pour la détermination des dettes locatives lorsque l'engagement de location est inférieur à douze mois mais que des actifs ont été immobilisés en relation avec ce contrat est cohérente avec la durée d'utilisation prévue des actifs investis. Il s'agit, le plus souvent, de contrats de location d'emplacements commerciaux renouvelables annuellement par tacite reconduction.

La norme prévoit que le taux d'actualisation de chaque contrat soit déterminé par référence au taux d'emprunt marginal de la filiale contractante. En pratique, compte tenu de l'organisation du financement du Groupe, porté ou garanti quasi exclusivement par LVMH SE, le taux d'emprunt marginal généralement retenu est la somme du taux sans risque pour la devise du contrat, par référence à sa durée, et du risque de crédit du Groupe pour cette même référence de devise et de durée.

Les droits au bail et les immobilisations corporelles relatives aux obligations de remise en état des locaux pris en location sont présentés au sein des Droits d'utilisation et amortis selon les mêmes principes que ceux décrits ci-dessus.

Le Groupe a mis en place un outil informatique dédié pour collecter les données contractuelles et effectuer les calculs imposés par la norme.

L'incidence de l'application d'IFRS 16 sur le tableau de variation de la trésorerie étant significative en raison de l'importance des loyers fixes pour les activités du Groupe, des indicateurs spécifiques sont utilisés pour les besoins internes de suivi de la performance ainsi qu'à des fins de communication financière, afin de présenter des indicateurs de performance cohérents, indépendamment du caractère fixe ou variable des loyers payés. Ainsi, les paiements relatifs aux loyers fixes capitalisés sont déduits en totalité des flux permettant de calculer l'agrégat intitulé «cash flow disponible d'exploitation», qui constitue un Indicateur Alternatif de Performance. Le rapprochement entre la Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation et le cash flow disponible d'exploitation est présenté au niveau du Tableau de variation de trésorerie.

1.17 Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels, incorporels et relatifs aux contrats de location dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît (suite notamment à des modifications importantes survenues dans les conditions d'exploitation de l'actif), et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les marques, enseignes et écarts d'acquisition. Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs à durée de vie indéfinie devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence ; la dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée en «Autres produits et charges opérationnels».

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. La valeur de marché de l'actif est déterminée par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Les flux de trésorerie prévisionnels sont établis au niveau du Groupe par secteur d'activité, un secteur d'activité correspondant à une ou plusieurs marques ou enseignes et à une équipe de

Direction dédiée ; en général, un secteur d'activité tel que défini ci-avant correspond à une Maison au sein du Groupe. Au sein du secteur d'activité, peuvent être déterminées des unités génératrices de trésorerie d'un niveau plus petit, tel un ensemble de boutiques.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la Direction des secteurs d'activité concernés. Les plans consistent en des projections à cinq ans, cette durée pouvant être étendue lorsqu'il s'agit de marques en cours de repositionnement stratégique, ou dont le cycle de production est supérieur à cinq ans. À la valeur résultant des flux de trésorerie prévisionnels actualisés s'ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie issus, le plus souvent, de la dernière année du plan. Les taux d'actualisation sont définis par groupe d'activités, par référence à des sociétés exerçant des activités comparables. Le taux d'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels reflète le taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné et la prime de risque propre à cette activité. Lorsque plusieurs scénarios prévisionnels sont retenus, une probabilité de survenance est attribuée à chacun d'entre eux.

1.18 Investissements et placements financiers

Les actifs financiers sont présentés en actifs non courants (« Investissements financiers ») ou en actifs courants (« Placements financiers ») selon leur nature.

Les investissements financiers comprennent les prises de participation, stratégiques et non stratégiques, si la durée estimée et le mode de leur détention le justifient.

Les placements financiers (présentés au sein des « Autres actifs courants », voir Note 13) incluent des placements temporaires en actions, parts de SICAV, ou Fonds Commun de Placement (FCP) et assimilés, à l'exclusion des placements relevant de la gestion de trésorerie au jour le jour, qui sont comptabilisés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » (Voir Note 1.21).

Investissements et placements financiers sont évalués au cours de clôture s'il s'agit d'actifs cotés, et, s'il s'agit d'actifs non cotés, sur la base d'une estimation de leur valeur de réalisation, effectuée soit selon des formules de calcul reposant sur des données de marché, soit sur la base de cotations privées à la date de clôture.

Les variations de valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en Résultat financier (au sein des « Autres produits et charges financiers ») pour l'ensemble des titres détenus en portefeuille au cours des périodes publiées.

1.19 Stocks et en-cours

À l'exception des vins produits par le Groupe, les stocks sont comptabilisés à leur prix de revient, hors frais financiers. Le prix de revient est constitué du coût de production (produits finis), ou du prix d'achat majoré des frais accessoires (matières premières, marchandises) ; il ne peut excéder la valeur nette de réalisation.

Les stocks de vins produits par le Groupe, en particulier les vins de champagne, sont évalués sur la base de la valeur de marché de

la vendange correspondante, déterminée par référence au prix moyen d'achat de raisins équivalents, comme si les raisins récoltés avaient été acquis auprès de tiers. Jusqu'à la date de vendange, l'évaluation des raisins, comptabilisée *prorata temporis*, se fait sur la base d'un rendement et d'une valeur de marché estimés.

Les mouvements de stocks sont valorisés, selon les métiers, au coût moyen pondéré ou par la méthode « Premier entré-premier sorti » (FIFO).

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire au champagne et aux spiritueux (cognac, whisky), la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants conformément à l'usage de la profession.

Les dépréciations de stocks sont constatées principalement dans les activités autres que Vins et Spiritueux. Elles sont établies le plus souvent en raison de l'obsolescence des produits concernés (saison ou collection terminées, date limite d'utilisation proche...) ou sur la base de leurs perspectives d'écoulement.

1.20 Créances clients, autres créances et prêts

Les créances clients, autres créances et prêts sont comptabilisés au coût amorti, correspondant à leur valeur nominale. La part des créances et prêts non couverts par une assurance-crédit donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation dès l'enregistrement des créances, à hauteur des pertes attendues à l'échéance. Celle-ci reflète la probabilité de défaut des contreparties et le taux de perte attendue, évalués, selon les cas, sur la base de statistiques historiques, d'informations communiquées par les agences de crédit, ou de notes attribuées par les agences de notation.

Lorsque l'échéance des créances et prêts est supérieure à un an, leur montant fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.21 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché, basée sur le cours de bourse et sur le cours de change à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

1.22 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable. Voir également Notes 1.26 et 20.

Lorsque la date d'exécution de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.23 Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de couverture du risque de variation de valeur de la dette financière résultant de l'évolution des taux d'intérêt, le montant couvert de la dette, ainsi que les instruments de couverture associés, figurent au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; les effets de cette réévaluation sont enregistrés en résultat financier, au niveau des « Effets des réévaluations de la dette financière et instruments de taux ». Voir Note 1.11 concernant l'évaluation à valeur de marché de la dette couverte. Les charges et produits d'intérêt relatifs aux instruments de couverture sont enregistrés en Résultat financier au niveau du « Coût de la dette financière brute ».

En cas de couverture du risque d'évolution de la charge d'intérêt future, la dette financière dont les flux sont couverts reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans les capitaux propres en « Écarts de réévaluation ».

En l'absence de relation de couverture, ou pour la partie inefficace des couvertures, les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

La dette financière nette est constituée des dettes financières à plus et moins d'un an et de la valeur de marché à la date de clôture des instruments dérivés sur risque de taux d'intérêt, sous déduction du montant des investissements financiers en couverture de dette financière, des placements financiers, de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la date de clôture ainsi que de la valeur de marché à cette date des instruments dérivés sur risque de change associés à l'un de ces éléments.

1.24 Instruments dérivés

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change, de taux d'intérêt et de métaux précieux.

Concernant la couverture du risque de change commercial, financier ou patrimonial, le Groupe a recours à des options, des contrats à terme, des *swaps* cambistes, et des *cross-currency swaps*. Les valeurs temps des options, la composante points de terme des contrats à terme et des *swaps* cambistes ainsi que la composante *foreign currency basis spread* des *cross-currency swaps* sont systématiquement exclues de la relation de couverture. Par conséquent, seule la valeur intrinsèque des instruments est considérée comme instrument de couverture. Concernant les éléments couverts (flux de trésorerie futurs en devises, dettes et créances commerciales ou financières en devises, situations nettes de filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro), seule leur variation de valeur au titre du risque de change est considérée comme élément couvert. Ainsi, l'alignement des principales caractéristiques des instruments (nominiaux, devises, échéances) de couverture avec celles des éléments couverts permet une parfaite compensation des variations de valeur.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées selon les modalités précisées en Note 1.10 pour les couvertures de risque de change et en Note 1.23 pour les couvertures de risque de taux d'intérêt.

La valeur de marché est établie sur la base de données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés.

Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à douze mois sont présentés en actifs et passifs non courants.

1.25 Actions LVMH

Les actions LVMH détenues par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, en déduction des capitaux propres consolidés, quel que soit l'objet de leur détention.

En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est établi par catégorie d'affectation (voir Note 16.3) selon la méthode Premier entré-premier sorti (FIFO) à l'exception des actions détenues dans le cadre de plans d'options pour lesquels le calcul est effectué par plan, selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres, pour leur montant net d'impôt.

1.26 Retraites, participation aux frais médicaux et autres engagements vis-à-vis du personnel

Lorsque les régimes d'indemnités de départ à la retraite, de retraites, de participation aux frais médicaux ou autres prévoient le versement par le Groupe de cotisations à des organismes extérieurs responsables du paiement ultérieur des indemnités, des retraites ou de la participation aux frais médicaux, ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant comptabilisé au bilan.

Lorsque le versement des indemnités de départ à la retraite, des retraites, de la participation aux frais médicaux ou autres sont à la charge du Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à provision au bilan. La variation de cette provision est comptabilisée :

- en résultat opérationnel courant de l'exercice, pour la part correspondant au service rendu par les employés durant l'exercice et au coût financier net de l'exercice ;
- en gains et pertes enregistrés en capitaux propres, pour la part liée à l'évolution des hypothèses actuarielles et aux écarts entre les données projetées et les données réelles (« effets d'expérience »).

Si cet engagement est couvert, partiellement ou en totalité, par des fonds versés par le Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction de l'engagement actuariel au bilan.

L'engagement actuariel est calculé sur la base d'évaluations spécifiques au pays et à la société du Groupe concernée ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de taux d'actualisation, de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, et de rotation des effectifs.

1.27 Impôts courants et différés

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible des différentes sociétés consolidées, l'impôt différé résultant de différences temporelles et la variation des positions fiscales incertaines.

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement est prise.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs, qui sont dépréciés si estimés non recouvrables, seul le montant dont l'utilisation est probable étant maintenu à l'actif du bilan.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts dus au titre des réserves distribuables des filiales font l'objet de provisions à hauteur des distributions envisagées.

1.28 Comptabilisation des ventes

Définition des ventes

Les ventes incluent principalement des ventes au détail dans le cadre des boutiques du Groupe (incluant les sites de e-commerce) et des ventes de gros à des distributeurs et agents. Sont assimilées à des opérations au détail les ventes effectuées dans le cadre de boutiques appartenant à des tiers si les risques et avantages liés à la propriété du stock sont conservés par le Groupe.

Les ventes au détail proviennent essentiellement des activités Mode et Maroquinerie et Distribution sélective, ainsi que de certaines marques de Montres et Joaillerie ou de Parfums et Cosmétiques. Ces ventes sont comptabilisées lors de l'achat par la clientèle.

Les ventes de gros proviennent essentiellement des activités Vins et Spiritueux et de certaines marques de Parfums et Cosmétiques ou de Montres et Joaillerie. Ces ventes sont comptabilisées lors du transfert de propriété.

Les frais d'expédition et de transport refacturés aux clients ne sont compris dans les ventes que lorsqu'ils sont inclus forfaitairement dans le prix des produits facturés.

Les ventes de services, qui concernent principalement les Autres activités, sont comptabilisées lors de la réalisation de la prestation.

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises et ristournes. En particulier, les sommes permettant le référencement des produits ou correspondant à des accords de participation publicitaire avec le distributeur viennent en déduction des ventes correspondantes.

Provision pour retours de produits

Les sociétés du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques et dans une moindre mesure des activités Mode et Maroquinerie, ou Montres et Joaillerie, peuvent reprendre auprès de leurs

clients et distributeurs les produits invendus ou périmés. Les ventes de détail, et en particulier les ventes réalisées via les sites de e-commerce, génèrent également des retours de produits de la part des clients.

Lorsque ces pratiques sont établies, les ventes enregistrées sont diminuées d'un montant correspondant à une estimation de ces retours, en contrepartie d'une provision comptabilisée au sein des Autres passifs courants (Voir Note 22.2) et d'une inscription en stocks. Le taux de retour retenu pour l'établissement de ces estimations est calculé sur la base de statistiques historiques.

Activités en partenariat avec Diageo

Une partie significative des ventes des activités Vins et Spiritueux est réalisée dans le cadre d'accords de distribution avec Diageo, consistant le plus souvent en un partenariat dans des entités communes. Celles-ci assurent les livraisons et les ventes à la clientèle des marques des deux groupes, le partage du compte de résultat et du bilan de ces entités entre LVMH et Diageo étant régi par les accords de distribution. Selon ces accords, les actifs et passifs, produits et charges des entités concernées sont consolidées à hauteur de la part correspondant aux seules activités du Groupe.

1.29 Frais de publicité et de promotion

Les frais de publicité et de promotion incluent le coût de la réalisation des supports publicitaires, des achats d'espaces média, de la fabrication d'échantillons et de catalogues et, de manière générale, le coût de l'ensemble des activités destinées à la promotion des marques et produits du Groupe.

Les frais de publicité et de promotion sont enregistrés au sein des charges commerciales lors de leur réception ou de leur production, s'il s'agit de biens, ou lors de la réalisation des prestations s'il s'agit de services.

1.30 Plans d'actions gratuites et assimilés

Les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions donnent lieu à enregistrement d'une charge constituée de l'amortissement de l'estimation du gain pour les bénéficiaires de ces plans; l'estimation du gain est calculée selon la méthode Black & Scholes sur la base du cours de clôture de l'action la veille du Conseil d'administration ayant attribué les options.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, l'estimation du gain est calculée sur la base du cours de clôture de l'action la veille du Conseil d'administration ayant mis en place le plan et sous déduction du montant des dividendes anticipés sur la période d'acquisition des droits. En cas de plans d'attribution d'actions gratuites assortis de conditions de performance, la charge de l'exercice intègre les attributions provisoires pour lesquelles l'atteinte des conditions est jugée probable.

Pour l'ensemble des plans, la charge d'amortissement est répartie linéairement en résultat sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des réserves au bilan.

En cas de plan de rémunérations lié au cours de l'action LVMH et dénoué en numéraire, l'estimation du gain est réévaluée

à chaque clôture du cours de l'action LVMH à cette date, et enregistrée en charge *pro rata temporis* sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une provision au bilan. Au-delà de cette date et jusqu'au dénouement, la variation de l'espérance de gain résultant de la variation du cours de l'action LVMH est enregistrée en compte de résultat.

1.31 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscription existantes ou de tout autre instrument dilutif. Les fonds recueillis au titre de ces levées, augmentés de la charge restant à comptabiliser au titre des plans d'options et assimilés (voir Note 1.30), sont présumés affectés, dans ce calcul, au rachat d'actions LVMH à un prix correspondant à leur cours de bourse moyen sur l'exercice.

2. VARIATIONS DE POURCENTAGE D'INTÉRÊT DANS LES ENTITÉS CONSOLIDÉES

2.1 Exercice 2022

Joseph Phelps

En août 2022, le Groupe a acquis la totalité du domaine Joseph Phelps, une propriété californienne proposant une collection de vins rouges produits dans la vallée de Napa et sur la côte de Sonoma. Le prix payé de 587 millions de dollar US (587 millions d'euros) a été essentiellement affecté à la marque Joseph Phelps pour un montant de 169 millions d'euros et aux vignobles pour 119 millions d'euros. L'écart d'acquisition définitif est de 186 millions d'euros.

Sephora

En octobre 2022, Sephora a cédé 100 % des actions de sa filiale en Russie.

Off-White

En septembre 2022, LVMH a acquis une participation complémentaire de 40 % dans Off-White LLC, portant son pourcentage de détention à 100 %.

Pedemonte

En novembre 2022, LVMH a annoncé l'acquisition, auprès du fonds d'investissement Equinox III SLP SIF, du groupe Pedemonte, producteur de joaillerie implanté en Italie et en France. Cette participation sera consolidée en 2023.

Les participations nouvellement consolidées en 2022 n'ont pas d'incidence significative sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant de l'exercice.

2.2 Exercice 2021

Tiffany

Le 7 janvier 2021, LVMH a acquis la totalité des actions de la société Tiffany & Co. (« Tiffany »), conformément à l'accord signé en novembre 2019, amendé en octobre 2020, et approuvé par l'Assemblée générale de Tiffany le 30 décembre 2020. L'acquisition a été effectuée au prix de 131,50 dollars US par action, soit 16,1 milliards de dollars US, payés en numéraire, représentant 13,1 milliards d'euros au cours du jour de l'acquisition. Tiffany est consolidée depuis janvier 2021.

L'acquisition de Tiffany est venue renforcer la position de LVMH dans la Haute Joaillerie et accroître davantage sa présence aux États-Unis. L'intégration de cette marque américaine iconique vient transformer en profondeur la branche Montres et Joaillerie de LVMH.

Le tableau suivant présente les modalités définitives d'allocation du prix payé par LVMH au 7 janvier 2021, date de prise de contrôle :

(en millions d'euros)	Allocation définitive du prix d'acquisition
Marque et autres immobilisations incorporelles	6 124
Immobilisations corporelles	1 002
Droits d'utilisation	860
Stocks et en-cours	1 788
Impôts différés	(1 199)
Dettes locatives	(927)
Dettes financières nettes	(345)
Autres actifs et passifs courants et non courants	(479)
Intérêts minoritaires	-
Actif net acquis	6 824
Écart d'acquisition	6 750
Valeur comptable de la participation au 7 janvier 2021	13 574

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus sont issus des comptes de Tiffany à la date de prise de contrôle, établis et présentés conformément aux principes comptables appliqués par LVMH ; ceux-ci ont fait l'objet de procédures d'audit spécifiques.

La principale réévaluation des actifs et passifs acquis porte sur la marque. Celle-ci a été évaluée à titre principal selon la méthode des redevances et à titre secondaire selon la méthode du surprofit. La valeur retenue, soit 7 300 millions de dollars US (5 949 millions d'euros) correspond à la moyenne des fourchettes de valeurs obtenues. L'écart d'acquisition définitif, d'un montant de 8 283 millions de dollars US (6 750 millions d'euros) est représentatif du savoir-faire spécifique au développement et à la fabrication de produits de joaillerie de haute qualité, de la capacité à s'appuyer sur un réseau de distribution en propre qualitatif ; en outre, l'écart d'acquisition reflète les synergies que l'inclusion de Tiffany dans le groupe LVMH permettra de réaliser.

La valeur comptable de la participation à la date de prise de contrôle inclut l'effet des couvertures de change réalisées en amont de l'acquisition pour un montant de 477 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2021, l'acquisition de Tiffany a généré un décaissement de 12,5 milliards d'euros, net de la trésorerie acquise, de 0,6 milliards d'euros. L'opération a été financée au moyen de diverses émissions obligataires en 2020, pour un montant total de 10,7 milliards d'euros, et d'émission d'US *Commercial paper* pour le complément (voir Note 19 de l'annexe aux comptes consolidés 2020).

Les frais d'acquisition de Tiffany ont été enregistrés en Autres produits et charges opérationnels ; ils représentent des montants de 4 millions d'euros, 35 millions d'euros et 39 millions d'euros pour les exercices 2021, 2020 et 2019, respectivement.

Au cours de l'exercice 2021, les ventes consolidées de Tiffany se sont élevées à 4 321 millions d'euros, pour un résultat opérationnel courant de 778 millions d'euros.

Château d'Esclans

En mai 2021, LVMH a acquis une participation complémentaire de 45 % dans Château d'Esclans, portant ainsi sa détention à 100 %.

2.3 Exercice 2020

Aucune variation significative de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées n'est survenue au cours de l'exercice.

Armand de Brignac

En mai 2021, LVMH a acquis une participation de 50 % dans Armand de Brignac, un acteur majeur dans le domaine des champagnes de prestige. Le prix payé a été principalement affecté à la marque Armand de Brignac pour un montant de 390 millions de dollar US (318 millions d'euros), l'écart d'acquisition définitif est de 112 millions d'euros.

Rimowa

En juin 2021, l'actionnaire minoritaire détenant 20 % du capital de Rimowa a exercé son option de vente pour la totalité de ses titres. Le règlement est intervenu en juillet 2021. À l'issue de cette transaction, LVMH détient la totalité des titres Rimowa.

Off-White

Le 1^{er} septembre 2021, LVMH a acquis une participation complémentaire de 25 % dans Off-White LLC, portant son pourcentage de détention à 60 %. Off-White LLC est propriétaire de la marque de mode Off-White fondée par Virgil Abloh. Off-White LLC est consolidée par intégration globale à compter de cette date, le prix payé a été principalement affecté à la marque Off-White pour un montant de 291 millions de dollar US (236 millions d'euros). Voir également Note 26.

Feelunique

En septembre 2021, Sephora a acquis une participation de 100 % dans Feelunique, acteur majeur du commerce en ligne de produits de beauté au Royaume-Uni. Cette acquisition, qui représente la première étape pour établir la présence de Sephora au Royaume-Uni, a été consolidée en 2022.

Officine Universelle Buly

En octobre 2021, le Groupe a acquis une participation de 100 % dans l'Officine Universelle Buly, marque parisienne spécialisée dans les parfums et cosmétiques créée au 19^e siècle et relancée en 2014. Cette participation a été consolidée en 2022. Voir également Note 26.

Thélios

En décembre 2021 LVMH a acquis une participation complémentaire de 49 % dans Thélios, entreprise spécialisée dans la lunetterie, portant ainsi son pourcentage de détention à 100 %.

2.4 Incidence sur la trésorerie nette des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Montant payé pour l'acquisition de titres consolidés et de titres de minoritaires	(1 158)	(14 294)	(585)
Disponibilités/(découverts bancaires) des sociétés acquises	14	658	-
Montant reçu pour la cession de titres consolidés	4	7	-
(Disponibilités)/découverts bancaires des sociétés cédées	(20)	(32)	(18)
Incidences des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées sur la trésorerie nette	(1 160)	(13 661)	(603)
<i>Dont : Acquisitions et cessions de titres consolidés</i>	<i>(809)</i>	<i>(13 226)</i>	<i>(536)</i>
<i>Acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires</i>	<i>(351)</i>	<i>(435)</i>	<i>(67)</i>

En 2022, l'incidence sur la trésorerie nette des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées résulte principalement de l'acquisition de Joseph Phelps.

En 2021, l'incidence sur la trésorerie nette des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées résultait pour l'essentiel de l'acquisition de Tiffany.

En 2020, l'incidence sur la trésorerie nette des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées résultait pour l'essentiel des couvertures de change réalisées en amont de l'acquisition de Tiffany.

3. MARQUES, ENSEIGNES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	2022			2021	2020
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net
Marques	22 350	(805)	21 545	20 873	13 737
Enseignes	4 103	(1 693)	2 410	2 285	2 130
Licences de distribution	118	(95)	23	53	55
Logiciels, sites internet	3 603	(2 677)	926	849	665
Autres	1 220	(692)	528	490	425
Total	31 394	(5 963)	25 432	24 551	17 012

La variation du solde net des marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles au cours de l'exercice est constituée des éléments suivants :

Valeur brute (en millions d'euros)	Marques	Enseignes	Logiciels, sites internet	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2021	21 645	3 889	3 143	1 259	29 936
Acquisitions	-	-	319	366	685
Cessions, mises hors service	-	-	(93)	(135)	(228)
Effets des variations de périmètre	187	(9)	-	29	206
Effets des variations de change	517	224	68	22	830
Reclassements	-	-	168	(203)	(35)
Au 31 décembre 2022	22 350	4 103	3 603	1 338	31 394

Amortissements et dépréciations (en millions d'euros)	Marques	Enseignes	Logiciels, sites internet	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2021	(772)	(1 604)	(2 294)	(715)	(5 385)
Amortissements	(7)	-	(425)	(173)	(604)
Dépréciations	(11)	-	(4)	(1)	(16)
Cessions, mises hors service	-	-	94	134	227
Effets des variations de périmètre	-	9	(1)	(22)	(14)
Effets des variations de change	(15)	(99)	(47)	(9)	(171)
Reclassements	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2022	(805)	(1 693)	(2 677)	(787)	(5 963)
Valeur nette au 31 décembre 2022	21 545	2 410	926	550	25 432

Les effets des variations de périmètre résultent principalement de l'acquisition de Joseph Phelps. Voir Note 2.

Les effets des variations de change résultent principalement des marques et enseignes comptabilisées en dollar US en raison de l'évolution de la parité du dollar US vis-à-vis de l'euro entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

La variation des marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles des exercices antérieurs s'analyse de la façon suivante :

Valeur nette (en millions d'euros)	Marques	Enseignes	Logiciels, sites internet	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2019	13 736	2 303	650	524	17 212
Acquisitions	-	-	194	286	480
Cessions, mises hors service	-	-	2	(3)	(1)
Effets des variations de périmètre	14	-	-	2	16
Amortissements	(24)	(1)	(329)	(131)	(485)
Dépréciations	(32)	-	-	(1)	(33)
Effets des variations de change	(25)	(172)	(21)	(9)	(228)
Reclassements	68	-	170	(187)	51
Au 31 décembre 2020	13 737	2 130	665	481	17 012
Acquisitions	-	-	244	337	581
Cessions, mises hors service	-	-	(7)	1	(6)
Effets des variations de périmètre	6 503	-	147	28	6 678
Amortissements	(9)	-	(372)	(148)	(529)
Dépréciations	1	-	(1)	(13)	(13)
Effets des variations de change	641	156	33	16	845
Reclassements	-	-	140	(157)	(17)
Au 31 décembre 2021	20 873	2 285	849	544	24 551

La répartition des marques et enseignes par groupe d'activités est la suivante :

(en millions d'euros)	2022		2021	2020
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Vins et Spiritueux	1 465	(157)	1 308	774
Mode et Maroquinerie	9 049	(336)	8 713	8 445
Parfums et Cosmétiques	727	(86)	641	619
Montres et Joaillerie	10 694	(101)	10 594	3 606
Distribution sélective	4 056	(1 646)	2 410	2 130
Autres activités	462	(172)	290	292
Total	26 453	(2 498)	23 955	15 866

Les marques et enseignes comptabilisées sont celles acquises par le Groupe. Elles comprennent principalement au 31 décembre 2022 :

- Vins et Spiritueux : Veuve Clicquot, Krug, Château d'Yquem, Belvedere, Glenmorangie, Newton Vineyards, Bodega Numanthia, Château d'Esclans, Armand de Brignac et Joseph Phelps ;
- Mode et Maroquinerie : Louis Vuitton, Fendi, Celine, Loewe, Givenchy, Kenzo, Berluti, Pucci, Loro Piana, Rimowa, Christian Dior Couture et Off White ;
- Parfums et Cosmétiques : Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Givenchy, Make Up For Ever, Benefit Cosmetics, Fresh, Acqua di Parma, KVD Vegan Beauty, Fenty, Ole Henriksen, Maison Francis Kurkdjian et Officine Universelle Buly 1803 ;
- Montres et Joaillerie : Tiffany, Bulgari, TAG Heuer, Zenith, Hublot, Chaumet, Fred et Repossi ;

- Distribution sélective : DFS Galleria, Sephora et Le Bon Marché ;

- Autres activités : les titres de presse du groupe Les Echos-Investir, le journal Le Parisien-Aujourd'hui en France, la marque Royal Van Lent-Feadship, La Samaritaine, le groupe hôtelier Belmond et la pâtisserie Cova.

Ces marques et enseignes figurent au bilan à la valeur déterminée lors de leur acquisition par le Groupe, qui peut être très inférieure à leur valeur d'utilité ou de marché à la date de clôture des comptes du Groupe ; c'est notamment le cas, sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive, des marques Louis Vuitton, Veuve Clicquot et Parfums Christian Dior, ou de l'enseigne Sephora.

Voir également Note 5 pour l'évaluation des marques, enseignes et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

4. ÉCARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	2022			2021	2020
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Écarts d'acquisition sur titres consolidés	19 886	(2 003)	17 883	16 834	9 445
Écarts d'acquisition sur engagements d'achat de titres de minoritaires	6 899	-	6 899	9 070	6 597
Total	26 785	(2 003)	24 782	25 904	16 042

Les variations sur les exercices présentés du solde net des écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2022			2021	2020
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Au 1^{er} janvier	27 869	(1 965)	25 904	16 042	16 034
Effets des variations de périmètre	534	70	604	6 879	(27)
Variation des engagements d'achat de titres de minoritaires	(2 204)	-	(2 204)	2 467	278
Variations des dépréciations	-	(27)	(27)	(78)	(178)
Effets des variations de change	586	(81)	504	595	(67)
Au 31 décembre	26 785	(2 003)	24 782	25 904	16 042

Voir Note 21 pour les écarts d'acquisition relatifs aux engagements d'achat de titres de minoritaires.

Les effets des variations de périmètre résultent principalement de l'acquisition de Joseph Phelps ainsi que de l'intégration des acquisitions antérieures à 2022, notamment Officine Universelle Buly et FeelUnique, et de la cession par Sephora de sa filiale en Russie. Voir Note 2.

Les effets des variations de change résultent principalement des écarts d'acquisition comptabilisés en dollar US en raison de l'évolution de la parité du dollar US vis-à-vis de l'euro entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

En 2021, l'effet des variations de périmètre résultait essentiellement de l'acquisition de Tiffany. Voir Note 2.

5. ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Les marques, enseignes et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie ainsi que les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur. Aucune dépréciation significative n'a été enregistrée à ce titre au cours de l'exercice 2022.

Comme décrit en Note 1.17, l'évaluation est effectuée le plus souvent à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés attendus de ces actifs, déterminés dans le cadre de plans pluriannuels

établis au cours de chaque exercice. Les conséquences de la pandémie de Covid-19 continuent de perturber les opérations commerciales de certaines Maisons, en raison notamment de la diminution du trafic des voyageurs d'affaires et de tourisme en Asie. Le Groupe estime toutefois que ces perturbations ne sont pas de nature à remettre en cause la trajectoire fixée dans les plans pluriannuels.

Les principaux paramètres retenus pour la détermination des flux prévisionnels sont les suivants :

(en pourcentage)	2022				2021			2020		
	Taux d'actualisation		Taux de croissance moyen des ventes sur la durée du plan	Taux de croissance au-delà de la durée du plan	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance moyen des ventes sur la durée du plan	Taux de croissance au-delà de la durée du plan	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance moyen des ventes sur la durée du plan	Taux de croissance au-delà de la durée du plan
	Après impôt	Avant impôt								
Vins et Spiritueux	7,1 à 11,9	9,6 à 16,1	8,2	2,0	6,7 à 11,6	7,4	2,0	6,0 à 10,8	5,8	2,0
Mode et Maroquinerie	9,6 à 11,0	13,0 à 14,9	9,4	2,0	7,4 à 10,2	10,6	2,0	7,1 à 9,6	10,5	2,0
Parfums et Cosmétiques	8,3 à 8,5	11,2 à 11,5	10,9	2,0	7,3	12,2	2,0	6,5 à 9,2	9,1	2,0
Montres et Joaillerie	8,8 à 9,0	11,9 à 12,2	8,8	2,0 à 2,5	8,2	10,1	2,0	7,5 à 8,9	9,4	2,0
Distribution sélective	9,7 à 9,8	13,1 à 13,2	9,5	2,0	8,6	11,5	2,0	7,0 à 8,9	8,0	2,0
Autres	8,5 à 9,7	11,5 à 13,1	4,7	2,0	6,6 à 9,0	7,6	2,0	6,0 à 9,0	6,6	2,0

La durée des plans est de 5 ans, mais peut être étendue jusqu'à 10 ans pour les marques dont le cycle de production s'étend sur plus de 5 ans, ou pour les marques qui sont en cours de repositionnement stratégique.

Les taux de croissance annuelle retenus pour la période au-delà de la durée des plans sont ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées.

Au 31 décembre 2022, les actifs incorporels à durée de vie indéfinie dont les valeurs nettes comptables sont les plus significatives ainsi que les paramètres retenus pour le test de perte de valeur de ces actifs sont les suivants :

(en millions d'euros)	Marques et enseignes	Écarts d'acquisition	Total	Taux d'actualisation après impôt (en pourcentage)	Taux de croissance au-delà de la durée du plan (en pourcentage)	Période couverte par les flux de trésorerie prévisionnels
Christian Dior	3 500	2 243	5 743	9,6	2,0	5 ans
Louis Vuitton	2 060	544	2 604	9,6	2,0	5 ans
Loro Piana	1 300	1 048	2 348	9,6	2,0	5 ans
Fendi	713	416	1 129	9,6	2,0	5 ans
Tiffany	6 844	7 694	14 539	8,8	2,5	10 ans
Bulgari	2 100	1 547	3 647	9,0	2,0	5 ans
TAG Heuer	1 260	239	1 499	9,0	2,0	5 ans
DFS	2 146	-	2 146	9,8	2,0	5 ans
Belmond	126	772	898	9,5	2,0	10 ans

Au 31 décembre 2022, quatre secteurs d'activités présentent des actifs incorporels ayant une valeur comptable proche de leur valeur recouvrable (dont trois pour lequel la valeur nette comptable des actifs incorporels à durée de vie indéfinie est significative). Les tests de perte de valeur concernant les actifs incorporels à durée de vie indéfinie de ces secteurs ont été effectués sur la base de la valeur d'utilité. Le montant de ces

actifs incorporels au 31 décembre 2022, ainsi que le montant de la dépréciation qui résulterait d'une hausse de 1,5 points du taux d'actualisation après impôt, ou d'une baisse de 1,0 point du taux de croissance au-delà de la durée des plans, ou d'une baisse de 4,0 points du taux de croissance moyen cumulé des ventes par rapport aux taux retenus au 31 décembre 2022 sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Montant des actifs incorporels concernés au 31/12/2022	Montant de la dépréciation en cas de :		
		Hausse de 1,5 % du taux d'actualisation après impôt	Baisse de 4 % du taux de croissance moyen des ventes	Baisse de 1,0 % du taux de croissance au-delà de la durée des plans
Mode et Maroquinerie	2 348	(86)	(142)	(55)
Montres et Joaillerie	14 539	(25)	(1 332)	-
Autres activités	1 084	(97)	(138)	(125)
Total	17 971	(207)	(1 612)	(180)

Le Groupe considère que des variations supérieures à celles indiquées ci-dessus conduiraient à des niveaux d'hypothèses non pertinents au regard de l'environnement économique actuel et des perspectives de croissance des activités concernées à moyen et long terme. En outre, une baisse de 4 % du taux de croissance moyen des ventes sur la durée du plan est une hypothèse pessimiste avec une probabilité d'occurrence très faible.

Au 31 décembre 2022, les valeurs brutes et nettes des marques, enseignes et écarts d'acquisition ayant donné lieu à amortissement et/ou dépréciation en 2022 sont de 471 millions d'euros et 193 millions d'euros, respectivement (1 087 et 931 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Les dépréciations et amortissements enregistrés au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 50 millions d'euros. Voir Note 26.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	2022			2021	2020
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net
Terrains	5 532	(21)	5 511	4 804	4 480
Terres à vignes et vignobles ^(a)	2 861	(132)	2 729	2 623	2 551
Constructions	7 669	(2 847)	4 823	4 145	3 503
Immeubles locatifs	478	(43)	434	321	316
Agencements, matériels et installations	19 486	(13 713)	5 773	5 114	4 459
Immobilisations en-cours	1 810	(1)	1 809	1 302	1 176
Autres immobilisations corporelles	2 541	(564)	1 977	1 886	1 740
Total	40 377	(17 322)	23 055	20 193	18 224
<i>Dont : coût historique des terres à vignes</i>	<i>760</i>	<i>-</i>	<i>760</i>	<i>608</i>	<i>601</i>

(a) Les terres à vignes constituent la quasi-totalité de la valeur nette du poste Terres à vignes et vignobles.

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

Valeur brute (en millions d'euros)	Terres à vignes et vignobles	Terrains et cons- tructions	Immeubles locatifs	Agencements, matériels et installations			Immobi- li-sa-tions en-cours	Autres immobili- sa-tions corporelles	Total
				Boutiques et hôtels	Production, logistique	Autres			
Au 31 décembre 2021	2 739	11 526	358	11 972	3 598	2 039	1 303	2 432	35 969
Acquisitions	26	1 062	115	909	204	161	1 770	152	4 398
Variation de la valeur de marché des terres à vignes	(72)	-	-	-	-	-	-	-	(72)
Cessions, mises hors service	(2)	(50)	-	(597)	(63)	(102)	(5)	(70)	(888)
Effets des variations de périmètre	127	91	-	2	49	-	3	(25)	246
Effets des variations de change	4	77	5	181	30	48	13	22	378
Autres mouvements, y compris transferts	39	496	-	832	125	98	(1 274)	30	347
Au 31 décembre 2022	2 861	13 201	478	13 298	3 943	2 244	1 810	2 541	40 377

Amortissements et dépréciations (en millions d'euros)	Terres à vignes et vignobles	Terrains et cons- tructions	Immeubles locatifs	Agencements, matériels et installations			Immobi- li-sa-tions en-cours	Autres immobili- sa-tions corporelles	Total
				Boutiques et hôtels	Production, logistique	Autres			
Au 31 décembre 2021	(117)	(2 577)	(37)	(8 573)	(2 447)	(1 476)	(1)	(547)	(15 775)
Amortissements	(7)	(292)	(6)	(1 260)	(240)	(185)	-	(66)	(2 056)
Dépréciations	(1)	(49)	-	(10)	1	-	(1)	(2)	(61)
Cessions, mises hors service	1	50	1	595	61	100	1	19	828
Effets des variations de périmètre	(9)	(8)	-	3	(27)	2	-	32	(6)
Effets des variations de change	(1)	(36)	-	(140)	(22)	(42)	-	(8)	(250)
Autres mouvements, y compris transferts	-	45	-	(60)	(6)	14	-	8	1
Au 31 décembre 2022	(132)	(2 867)	(43)	(9 446)	(2 680)	(1 588)	(1)	(564)	(17 322)
Valeur nette au 31 décembre 2022	2 729	10 334	434	3 853	1 263	657	1 809	1 977	23 055

Au sein du poste « Autres immobilisations corporelles » figurent notamment les œuvres d'art détenues par le Groupe.

En 2022 comme en 2021, les acquisitions d'immobilisations corporelles incluent principalement les investissements des Maisons du Groupe dans leurs réseaux de distribution, notamment ceux de Christian Dior, Louis Vuitton, Tiffany et Sephora. Ils comprennent également les investissements des Maisons de champagne, de Hennessy et de Louis Vuitton dans leur outil de production, ainsi que les investissements relatifs aux activités hôtelières du Groupe.

Au deuxième semestre 2022, un investissement a été réalisé dans des immeubles parisiens, permettant notamment d'acquérir la totalité des locaux du siège du Groupe auparavant détenus à hauteur de 40 %, sous la forme de titres mis en équivalence.

La part antérieurement détenue a été réévaluée (voir Note 26) et les titres correspondants (voir Note 8) ont été reclassés en immobilisations corporelles pour leur valeur réévaluée.

Les effets des variations de périmètre résultent essentiellement de l'acquisition de Joseph Phelps. Voir Note 2.

Les effets des variations de change sur les immobilisations corporelles résultent principalement des immobilisations comptabilisées en dollar US en raison de l'évolution de la parité du dollar US vis-à-vis de l'euro entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

La valeur de marché des immeubles locatifs, selon les expertises réalisées par des tiers indépendants, s'élève au moins à 0,6 milliard d'euros au 31 décembre 2022. Les méthodes d'évaluation employées reposent sur des données de marché.

La variation des immobilisations corporelles des exercices antérieurs s'analyse de la façon suivante :

Valeur nette (en millions d'euros)	Terres à vignes et vignobles	Terrains et cons- tructions	Immeubles locatifs	Agencements, matériels et installations			Immobili- sations en-cours	Autres immobili- sations corporelles	Total
				Boutiques et hôtels	Production, logistique	Autres			
Au 31 décembre 2019	2 537	7 628	319	3 216	1 015	486	1 650	1 682	18 533
Acquisitions	19	295	1	464	135	91	911	67	1 984
Cessions, mises hors service	(2)	(12)	(4)	(6)	(8)	(2)	(4)	1	(37)
Amortissements	(6)	(238)	(2)	(1 024)	(211)	(149)	-	(75)	(1 706)
Dépréciations	(2)	(10)	-	(3)	(2)	-	(5)	(3)	(26)
Variation de la valeur de marché des terres à vignes	(3)	-	-	-	-	-	-	-	(3)
Effets des variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	(13)	(245)	(6)	(156)	(16)	(13)	(31)	(15)	(496)
Autres mouvements, y compris transferts	21	565	8	466	100	77	(1 344)	83	(25)
Au 31 décembre 2020	2 551	7 983	316	2 957	1 012	490	1 176	1 740	18 224
Acquisitions	11	398	7	679	159	106	1 162	150	2 672
Cessions, mises hors service	(4)	(231)	-	(8)	(6)	(3)	(11)	(12)	(275)
Amortissements	(6)	(282)	(3)	(1 141)	(224)	(174)	-	(64)	(1 894)
Dépréciations	-	(7)	(2)	(8)	(1)	-	(21)	(1)	(41)
Variation de la valeur de marché des terres à vignes	52	-	-	-	-	-	-	-	52
Effets des variations de périmètre	-	385	-	351	58	59	112	52	1 016
Effets des variations de change	11	194	6	152	20	14	39	18	454
Autres mouvements, y compris transferts	8	508	(4)	417	135	72	(1 156)	3	(16)
Au 31 décembre 2021	2 623	8 949	321	3 398	1 152	564	1 302	1 886	20 193

En 2021, les cessions d'immobilisations corporelles incluaient principalement la vente de l'hôtel Belmond Charleston et les effets des variations de périmètre résultaient essentiellement de l'acquisition de Tiffany. Voir Note 2.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2020 incluaient principalement les investissements des marques du Groupe dans leurs réseaux de distribution et les investissements des Maisons de champagne, de Hennessy, et de Louis Vuitton dans leur outil de production, ainsi que des investissements relatifs aux activités hôtelières du Groupe.

7. CONTRATS DE LOCATION

7.1 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se décomposent ainsi, par nature d'actif sous-jacent :

(en millions d'euros)	2022			2021	2020
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net
Boutiques	18 270	(7 069)	11 202	10 636	10 053
Bureaux	3 273	(1 000)	2 274	1 991	1 433
Autres	1 185	(329)	856	771	721
Loyers fixes capitalisés	22 729	(8 397)	14 332	13 398	12 207
Droits au bail	848	(565)	283	307	314
Total	23 577	(8 962)	14 615	13 705	12 521

La variation du solde net des droits d'utilisation au cours de l'exercice est constituée des éléments suivants :

Valeur brute (en millions d'euros)	Loyers fixes capitalisés				Droits au bail	Total
	Boutiques	Bureaux	Autres	Total		
Au 31 décembre 2021	16 065	2 762	1 046	19 873	841	20 714
Mise en place de nouveaux contrats de location	2 737	805	176	3 718	36	3 754
Effets des modifications d'hypothèses	160	(171)	71	60	-	60
Fins et résiliations anticipées des contrats	(923)	(157)	(90)	(1 170)	(31)	(1 201)
Effets des variations de périmètre	(144)	-	(21)	(166)	(2)	(167)
Effets des variations de change	414	34	16	464	5	469
Autres mouvements, y compris transferts	(38)	1	(13)	(51)	(1)	(52)
Au 31 décembre 2022	18 270	3 273	1 185	22 729	848	23 577

Amortissements et dépréciations (en millions d'euros)	Loyers fixes capitalisés				Droits au bail	Total
	Boutiques	Bureaux	Autres	Total		
Au 31 décembre 2021	(5 428)	(772)	(275)	(6 475)	(534)	(7 009)
Amortissements	(2 452)	(355)	(129)	(2 936)	(61)	(2 998)
Dépréciations	(16)	2	-	(14)	5	(9)
Fins et résiliations anticipées des contrats	859	139	69	1 067	27	1 094
Effets des variations de périmètre	98	(2)	1	97	2	99
Effets des variations de change	(151)	(10)	(4)	(165)	(3)	(169)
Autres mouvements, y compris transferts	21	(2)	10	29	-	29
Au 31 décembre 2022	(7 069)	(1 000)	(329)	(8 397)	(565)	(8 962)
Valeur nette au 31 décembre 2022	11 201	2 273	856	14 332	283	14 615

Les mises en place de contrats de location concernent des locations de boutiques, notamment chez Louis Vuitton, Tiffany, Christian Dior Couture et DFS. Il s'agit également de contrats relatifs à la location de locaux administratifs, principalement chez Tiffany et au sein des Holdings. Les effets de modifications d'hypothèses résultent essentiellement de la révision de la durée estimée des baux. Ces deux natures de variation conduisent à l'augmentation concomitante des droits d'utilisation et des dettes locatives.

Les effets des variations de périmètre sont essentiellement liés à la cession par Sephora de sa filiale en Russie.

Les effets des variations de change résultent principalement des contrats de location comptabilisés en dollar US en raison de l'évolution de la parité du dollar US vis-à-vis de l'euro entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

7.2 Dettes locatives

Les dettes locatives se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Dettes locatives à plus d'un an	12 776	11 887	10 665
Dettes locatives à moins d'un an	2 632	2 387	2 163
Total	15 408	14 275	12 828

La variation des dettes locatives au cours de l'exercice est constituée des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Boutiques	Bureaux	Autres	Total
Au 31 décembre 2021	11 309	2 198	768	14 275
Mise en place de nouveaux contrats de location	2 698	793	165	3 656
Remboursement du nominal	(2 291)	(302)	(118)	(2 711)
Variation des intérêts courus	10	2	2	14
Fins et résiliations anticipées des contrats	(70)	(18)	(23)	(111)
Effets des modifications d'hypothèses	147	(172)	71	45
Effets des variations de périmètre	(47)	(2)	(26)	(75)
Effets des variations de change	288	30	16	334
Autres mouvements, y compris transferts	(20)	1	-	(20)
Au 31 décembre 2022	12 024	2 530	854	15 408

Le tableau suivant présente l'échéancier contractuel des décaissements relatifs aux dettes locatives comptabilisées au 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)		Au 31 décembre 2022 Total paiements minima futurs
Échéance :	2023	2 853
	2024	2 530
	2025	2 122
	2026	1 819
	2027	1 468
	Entre 2028 et 2032	3 930
	Entre 2033 et 2037	1 089
	Au-delà	1 264
Total paiements minima futurs		17 076
Effet de l'actualisation		(1 668)
Total dette locative		15 408

7.3 Analyse de la charge de location

La charge de location de la période s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Amortissements et dépréciations des loyers fixes capitalisés	2 950	2 634	2 572
Intérêts sur dettes locatives	254	242	281
Charge relative aux loyers fixes capitalisés	3 204	2 876	2 853
Loyers variables	2 445	1 702	755
Contrats de courte durée et/ou portant sur des actifs de faible valeur	458	506	320
Autres charges de loyer	2 902	2 208	1 075
Total	6 107	5 084	3 928

Dans certains pays, les locations de boutiques comprennent un montant minimum et une part variable, en particulier lorsque le bail contient une clause d'indexation du loyer sur les ventes. Conformément aux dispositions d'IFRS 16, seule la part fixe

minimale fait l'objet d'une capitalisation. Les autres charges de loyer sont essentiellement relatives aux loyers variables.

Les décaissements relatifs aux contrats de location non capitalisés sont peu différents de la charge comptabilisée.

7.4 Variations des exercices antérieurs

La variation des droits d'utilisation au cours des exercices antérieurs se décompose ainsi, par nature d'actif sous-jacent :

Valeur nette (en millions d'euros)	Loyers fixes capitalisés				Droits au bail	Total
	Boutiques	Bureaux	Autres	Total		
Au 31 décembre 2019	9 861	1 436	749	12 047	363	12 409
Mise en place de nouveaux contrats de location	2 112	417	115	2 643	7	2 650
Effets des modifications d'hypothèses	931	(84)	11	858	-	858
Fins et résiliations anticipées des contrats	(131)	(12)	(17)	(160)	(1)	(161)
Amortissements	(2 111)	(286)	(117)	(2 514)	(54)	(2 568)
Dépréciations	1	(2)	-	(1)	(3)	(4)
Effets des variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	(600)	(41)	(37)	(678)	(6)	(684)
Autres mouvements, y compris transferts	(11)	5	19	13	9	22
Au 31 décembre 2020	10 053	1 433	722	12 207	313	12 522
Mise en place de nouveaux contrats de location	1 924	683	78	2 685	45	2 730
Effets des modifications d'hypothèses	(274)	34	38	(202)	-	(202)
Fins et résiliations anticipées des contrats	(74)	(15)	-	(90)	(3)	(93)
Amortissements	(2 177)	(342)	(116)	(2 634)	(50)	(2 684)
Dépréciations	-	-	-	-	(7)	(7)
Effets des variations de périmètre	675	159	23	856	1	858
Effets des variations de change	511	49	25	584	4	588
Autres mouvements, y compris transferts	(1)	(10)	1	(10)	4	(6)
Au 31 décembre 2021	10 637	1 990	771	13 398	307	13 705

La variation des dettes locatives au cours des exercices antérieurs est constituée des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Boutiques	Bureaux	Autres	Total
Au 31 décembre 2019	10 264	1 532	749	12 545
Mise en place de nouveaux contrats de location	2 082	405	112	2 600
Remboursement du nominal	(1 911)	(250)	(113)	(2 275)
Variation des intérêts courus	(12)	2	2	(8)
Fins et résiliations anticipées des contrats	(138)	(10)	(9)	(158)
Effets des modifications d'hypothèses	911	(84)	11	837
Effets des variations de périmètre	-	-	-	-
Effets des variations de change	(629)	(46)	(33)	(708)
Autres mouvements, y compris transferts	(13)	7	1	(5)
Au 31 décembre 2020	10 556	1 555	718	12 829
Mise en place de nouveaux contrats de location	1 875	686	73	2 634
Remboursement du nominal	(2 039)	(276)	(112)	(2 426)
Variation des intérêts courus	7	4	1	12
Fins et résiliations anticipées des contrats	(83)	(13)	(1)	(97)
Effets des modifications d'hypothèses	(303)	33	38	(232)
Effets des variations de périmètre	744	157	23	924
Effets des variations de change	554	55	27	636
Autres mouvements, y compris transferts	(3)	(4)	2	(5)
Au 31 décembre 2021	11 309	2 198	768	14 275

7.5 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan relatifs à la part fixe des loyers des contrats de location s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Contrats dont la date de prise d'effet est postérieure à la clôture	872	459	1 324
Contrats relatifs aux actifs de faible valeur et contrats de courte durée	207	167	180
Total des paiements futurs non actualisés	1 078	626	1 504

Dans le cadre de la gestion dynamique de son réseau de boutiques, le Groupe négocie et conclut des contrats de location dont la date d'effet est postérieure à la date de clôture. Les engagements relatifs à ces contrats ne sont pas inscrits en dettes locatives mais en engagements hors bilan.

En outre, le Groupe peut souscrire des contrats de location ou de concession comportant un montant garanti variable, non reflété dans les engagements ci-dessus.

7.6 Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation moyen des dettes locatives s'analyse ainsi pour les contrats en cours au 31 décembre 2022 :

(en pourcentage)	Taux moyen des contrats en vie au 31 décembre 2022	Taux moyen des contrats souscrits en 2022
Euro	0,8	1,6
Dollar US	2,8	2,6
Yen japonais	0,3	0,3
Dollar de Hong Kong	1,9	1,6
Autres devises	2,2	2,2
Taux moyen du Groupe	1,9	2,0

7.7 Options de résiliation et de renouvellement

La durée retenue pour le calcul de la dette locative correspond généralement à la durée contractuelle du bail. Des cas particuliers peuvent exister où une option de résiliation anticipée ou une option de renouvellement est considérée comme devant

être raisonnablement exercée et en conséquence réduire ou augmenter, respectivement, la durée du bail retenue pour le calcul de la dette locative.

Le tableau ci-dessous présente les incidences de ces hypothèses par rapport à la dette locative comptabilisée au 31 décembre 2022 :

		Au 31 décembre 2022			
	Dette locative	Dont :		Incidences des options non prises en compte ^(a)	
		Effets des options de résiliation anticipée	Effets des options de renouvellement	Options de renouvellement	Options de résiliation anticipée
Dettes locatives relatives à des contrats :					
– comportant des options	6 215	(52)	1 617	1 720	(940)
– ne comportant pas d'option	9 193	-	-	-	-
Total	15 408	(52)	1 617	1 720	(940)

(a) Les incidences des options non prises en compte présentées dans le tableau ci-dessus résultent de l'actualisation des loyers futurs sur la base du dernier terme contractuel connu.

8. PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	2022				2021		2020	
	Brut	Dépréciations	Net	Dont Activités en partenariat	Net	Dont Activités en partenariat	Net	Dont Activités en partenariat
Part dans l'actif net des participations mises en équivalence au 1^{er} janvier	1 084	-	1 084	432	990	426	1 074	448
Part dans le résultat de la période	37	-	37	4	14	1	(42)	(13)
Dividendes versés	(60)	-	(60)	(9)	(54)	(9)	(24)	(12)
Effets des variations de périmètre	30	-	30	31	95	-	-	-
Effets des souscriptions aux augmentations de capital	28	-	28	26	3	2	10	7
Effets des variations de change	15	-	15	8	36	11	(34)	(14)
Autres, y compris transferts	(69)	-	(69)	3	-	-	5	9
Part dans l'actif net des participations mises en équivalence au 31 décembre	1 066	-	1 066	496	1 084	432	990	426

Aux 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020, les titres mis en équivalence comprenaient également une participation de 40 % dans Mongoual SA, société immobilière propriétaire d'un immeuble de bureaux à Paris (France), siège social de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton. LVMH a acquis les 60 % restants dans Mongoual SA au cours de l'exercice 2022. Voir Note 6.

Au 31 décembre 2022, les titres mis en équivalence comprennent principalement :

- Pour les activités en partenariat :
 - une participation de 50 % dans le domaine viticole de Château Cheval Blanc (Gironde, France), producteur du Saint-Émilion Grand cru classé A du même nom ;

- une participation de 50 % dans les activités hôtelières et ferroviaires opérées par Belmond au Pérou.

- Pour les autres sociétés :

- une participation de 40 % dans L Catterton Management, société de gestion de fonds d'investissement créée en décembre 2015 en partenariat avec Catterton ;
- une participation de 49 % dans Stella McCartney, marque londonienne de prêt-à-porter.

Les effets de variation de périmètre de l'exercice 2021 résultaient essentiellement de la prise de participation dans Off-White SRL par l'intermédiaire de Off-White LLC. Voir Note 2.

9. INVESTISSEMENTS FINANCIERS

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Au 1^{er} janvier	1 363	739	915
Acquisitions	369	569	159
Cessions à valeur de vente	(98)	(107)	(213)
Variations de valeur de marché ^(a)	(125)	153	24
Effets des variations de périmètre	(410)	(3)	-
Effets des variations de change	10	12	(13)
Reclassements ^(b)	-	-	(133)
Au 31 décembre	1 109	1 363	739

(a) Enregistrées en Résultat financier et, en 2021, pour partie en Autres produits et charges opérationnels (voir Note 26).

(b) Voir Note 14.

Les effets des variations de périmètre de 2022 sont relatifs à la première consolidation de diverses acquisitions réalisées antérieurement mais non consolidées en raison de leur faible matérialité.

10. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Dépôts de garantie	554	482	409
Instruments dérivés ^(a)	97	55	110
Créances et prêts	444	413	280
Autres	91	103	46
Total	1 186	1 054	845

(a) Voir Note 23.

11. STOCKS ET EN-COURS

(en millions d'euros)	2022			2021	2020
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Vins et eaux-de-vie en cours de vieillissement	5 956	(24)	5 932	5 433	5 313
Autres matières premières et en-cours	4 976	(788)	4 187	2 885	1 732
	10 932	(812)	10 120	8 319	7 046
Marchandises	2 695	(285)	2 410	1 951	1 706
Produits finis	9 416	(1 626)	7 790	6 279	4 264
	12 111	(1 911)	10 200	8 230	5 970
Total	23 042	(2 723)	20 319	16 549	13 016

La variation du stock net au cours des exercices présentés provient des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2022			2021	2020
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Au 1^{er} janvier	19 075	(2 526)	16 549	13 016	13 717
Variation du stock brut	4 169	-	4 169	1 567	562
Effet de la provision pour retours ^(a)	(17)	-	(17)	34	12
Effets de la mise à valeur de marché des vendanges	24	-	24	(35)	(27)
Variations de la provision pour dépréciation	-	(574)	(574)	(447)	(797)
Effets des variations de périmètre	46	7	53	1 808	-
Effets des variations de change	173	(44)	129	605	(457)
Autres, y compris reclassements	(426)	414	(13)	1	7
Au 31 décembre	23 042	(2 723)	20 319	16 549	13 016

(a) Voir Note 1.28.

Les effets de la mise à valeur de marché des vendanges sur le coût des ventes et la valeur des stocks des activités Vins et Spiritueux sont les suivants :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Mise à valeur de marché de la récolte de la période	40	(12)	(7)
Effets des sorties de stocks de la période	(16)	(23)	(20)
Incidence nette sur le coût des ventes de la période	24	(35)	(27)
Incidence nette sur la valeur des stocks au 31 décembre	82	58	93

Voir Notes 1.11 et 1.19 concernant la méthode d'évaluation des vendanges à leur valeur de marché.

12. CLIENTS

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Créances à valeur nominale	4 369	3 914	2 880
Provision pour dépréciation	(111)	(127)	(124)
Montant net	4 258	3 787	2 756

La variation des créances clients au cours des exercices présentés provient des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2022			2021	2020
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Au 1^{er} janvier	3 914	(127)	3 787	2 756	3 450
Variation des créances brutes	394	-	394	613	(528)
Variation de la provision pour dépréciation	-	6	6	(16)	(41)
Effets des variations de périmètre	40	3	42	254	1
Effets des variations de change	51	(3)	49	164	(148)
Reclassements	(30)	10	(20)	16	22
Au 31 décembre	4 369	(111)	4 258	3 787	2 756

Le solde clients est constitué essentiellement d'en-cours sur des clients grossistes ou des agents, en nombre limité et avec lesquels le Groupe entretient des relations de longue date.

Au 31 décembre 2022, la ventilation de la valeur brute et de la provision pour dépréciation des créances clients, en fonction de l'ancienneté des créances, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Valeur brute des créances	Dépréciations	Valeur nette des créances
Non échues : – Moins de 3 mois	3 715	(35)	3 681
– Plus de 3 mois	100	(8)	92
	3 815	(43)	3 772
Échues : – Moins de 3 mois	415	(15)	400
– Plus de 3 mois	138	(53)	86
	554	(68)	486
Total	4 369	(111)	4 258

La valeur actuelle des créances clients n'est pas différente de leur valeur comptable.

13. AUTRES ACTIFS COURANTS

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Placements financiers ^(a)	3 552	2 544	752
Instruments dérivés ^(b)	462	258	968
Créances d'impôts et taxes, hors impôt sur les résultats	1 602	1 210	956
Fournisseurs : avances et acomptes	386	315	209
Charges constatées d'avance	613	503	387
Autres créances	875	777	574
Total	7 488	5 606	3 846

(a) Voir Note 14.

(b) Voir Note 23.

14. PLACEMENTS FINANCIERS

La valeur nette des placements financiers a évolué de la façon suivante au cours des exercices présentés :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Au 1^{er} janvier	2 544	752	733
Acquisitions	1 449	1 692	576
Cessions à valeur de vente	(360)	(296)	(653)
Variations de valeur de marché ^(a)	(81)	394	(34)
Effets des variations de périmètre	-	-	-
Effets des variations de change	-	2	-
Reclassements	-	-	130
Au 31 décembre	3 552	2 544	752
<i>Dont : coût historique des placements financiers</i>	<i>3 199</i>	<i>2 117</i>	<i>719</i>

(a) Enregistrées en Résultat financier.

15. TRÉSORERIE ET VARIATIONS DE TRÉSORERIE

15.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Dépôts à terme à moins de 3 mois	1 001	1 828	13 546
Parts de SICAV et FCP	287	477	1 943
Comptes bancaires	6 013	5 717	4 474
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	7 300	8 021	19 963

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau de variation de trésorerie s'établit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 300	8 021	19 963
Découverts bancaires	(200)	(204)	(157)
Trésorerie nette du tableau de variation de trésorerie	7 100	7 817	19 806

15.2 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement au cours des exercices présentés s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Notes	2022	2021	2020
Variation des stocks et en-cours	11	(4 169)	(1 567)	(562)
Variations des créances clients et comptes rattachés	12	(394)	(613)	528
Variation des soldes clients créditeurs	22	6	27	(10)
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	22	1 532	1 576	(559)
Variation des autres créances et dettes		8	1 002	237
Variation du besoin en fonds de roulement^(a)		(3 019)	426	(367)

(a) Augmentation/(Diminution) de la trésorerie.

15.3 Investissements d'exploitation

Les investissements d'exploitation sont constitués des éléments suivants au cours des exercices présentés :

(en millions d'euros)	Notes	2022	2021	2020
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3	(685)	(580)	(481)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6	(4 397)	(2 675)	(1 984)
Variation des dettes envers les fournisseurs d'immobilisations		161	221	(55)
Coûts de mise en place des contrats de location	7	(27)	(37)	(7)
Effets sur la trésorerie des acquisitions d'immobilisations		(4 948)	(3 071)	(2 526)
Effet sur la trésorerie des cessions d'immobilisations		73	444	51
Dépôts de garantie versés et autres flux d'investissement d'exploitation		(94)	(37)	(3)
Investissements d'exploitation^(a)		(4 969)	(2 664)	(2 478)

(a) Augmentation/(Diminution) de la trésorerie.

15.4 Dividendes et acomptes versés et autres opérations en capital

Au cours des exercices présentés, les dividendes et acomptes versés sont constitués des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Dividendes et acomptes versés par la société LVMH SE	(6 025)	(3 527)	(2 317)
Dividendes et acomptes versés aux minoritaires des filiales consolidées	(421)	(408)	(365)
Impôt payé relatif aux dividendes et acomptes versés ^(a)	(329)	(226)	(117)
Dividendes et acomptes versés	(6 774)	(4 161)	(2 799)

(a) L'impôt payé relatif aux dividendes et acomptes versés est exclusivement relatif aux dividendes intragroupe, voir Note 28.

Au cours des exercices présentés, les autres opérations en capital sont constituées des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Notes	2022	2021	2020
Augmentations de capital de la société LVMH	16	-	-	-
Augmentations de capital des filiales souscrites par les minoritaires		12	4	39
Acquisitions et cessions d'actions LVMH	16	(1 616)	(556)	(12)
Autres opérations en capital		(1 604)	(552)	27

16. CAPITAUX PROPRES

16.1 Capitaux propres

(en millions d'euros)	Notes	2022	2021	2020
Capital	16.2	151	152	152
Primes	16.2	1 289	2 225	2 225
Actions LVMH	16.3	(1 293)	(912)	(260)
Écarts de conversion	16.5	2 586	1 380	(692)
Écarts de réévaluation		1 286	875	625
Autres réserves		37 007	31 363	30 661
Résultat net, part du Groupe		14 084	12 036	4 702
Capitaux propres, part du Groupe		55 111	47 119	37 412

16.2 Capital social et primes

Au 31 décembre 2022, le capital social, entièrement libéré, est constitué de 503 257 339 actions (504 757 339 aux 31 décembre 2021 et 2020) au nominal de 0,30 euro ; 231 307 286 actions

bénéficient d'un droit de vote double, accordé aux actions détenues sous forme nominative depuis plus de trois ans (238 140 651 au 31 décembre 2021, 232 538 911 au 31 décembre 2020).

Les variations du capital social et des primes, en nombre d'actions et en valeur, s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2022			2021	2020
	Nombre	Montant		Montant	Montant
		Capital	Primes liées au capital		
Au 1^{er} janvier	504 757 339	152	2 225	2 376	2 470
Exercices d'options de souscription d'actions	-	-	-	-	-
Annulation d'actions LVMH	(1 500 000)	-	(936)	-	(94)
À la clôture	503 257 339	151	1 289	2 376	2 376

16.3 Actions LVMH

Le portefeuille d'actions LVMH, ainsi que leur affectation, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2022		2021	2020
	Nombre	Montant	Montant	Montant
Plans d'options de souscription	-	-	-	-
Plans d'attribution d'actions gratuites	951 460	520	597	242
Couverture des plans d'actions gratuites et assimilés^(a)	951 460	520	597	242
Contrat de liquidité	20 000	14	15	17
Actions destinées à être annulées	1 208 939	759	300	-
Actions LVMH	2 180 399	1 293	912	260

(a) Voir Note 17 concernant les plans d'actions gratuites et assimilés.

Au 31 décembre 2022, la valeur boursière des actions LVMH détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 14 millions d'euros.

En décembre 2021, LVMH a annoncé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions portant sur l'acquisition de ses propres actions pour un montant maximum de 300 millions d'euros sur une période débutant le 21 décembre 2021 et pouvant s'étendre jusqu'au 15 février 2022. Le programme a pris fin

le 14 janvier 2022 après acquisition de 417 261 actions, toutes destinées à être annulées.

En mai 2022, un nouveau programme de rachat d'actions a été mis en œuvre par LVMH portant sur l'acquisition de ses propres actions pour un montant maximum d'un milliard d'euros sur une période débutant le 17 mai et pouvant s'étendre jusqu'au 15 novembre 2022. Le programme a pris fin le 15 novembre 2022 après acquisition de 1 625 050 actions représentant un montant de 1 milliard d'euros, toutes destinées à être annulées.

Au cours de l'exercice, les mouvements sur le portefeuille d'actions LVMH ont été les suivants :

(en nombre d'actions ou en millions d'euros)	Nombre	Montant	Effet sur la trésorerie
Au 31 décembre 2021	1 566 220	912	
Achats d'actions	2 802 105	1 720	(1 944)
Attribution définitive d'actions gratuites	(175 499)	(77)	-
Annulation d'actions LVMH	(1 500 000)	(936)	-
Cessions à valeur de vente	(512 427)	(327)	327
Plus value/(moins value) de cession	-	1	-
Au 31 décembre 2022	2 180 399	1 293	(1 617)

16.4 Dividendes versés par la société mère LVMH SE

Selon la réglementation française, les dividendes sont prélevés sur le résultat de l'exercice et les réserves distribuables de la société mère, après déduction de l'impôt de distribution éventuellement dû et de la valeur des actions auto-détenues. Au 31 décembre

2022, le montant distribuable s'élève ainsi à 23 735 millions d'euros ; il est de 20 212 millions d'euros après prise en compte de la proposition de distribution de dividendes pour l'exercice 2022.

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Acompte au titre de l'exercice en cours (2022 : 5,00 euros ; 2021 : 3,00 euros ; 2020 : 2,00 euros)	2 516	1 514	1 010
Effet des actions auto-détenues	(11)	(3)	(2)
Montant brut versé au titre de l'exercice	2 505	1 511	1 008
Solde au titre de l'exercice précédent (2021 : 7,00 euros ; 2020 : 4,00 euros ; 2019 : 2,60 euros)	3 533	2 019	1 314
Effet des actions auto-détenues	(14)	(3)	(5)
Montant brut versé au titre de l'exercice précédent	3 519	2 016	1 309
Montant brut total versé au cours de la période^(a)	6 025	3 527	2 317

(a) Avant effets de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire.

Le solde du dividende pour l'exercice 2022 proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2023, est de 7 euros par action, soit un montant total de 3 523 millions d'euros avant déduction du montant correspondant aux actions auto-détenues à la date du détachement de dividende.

16.5 Écarts de conversion

La variation du montant des écarts de conversion inscrits dans les capitaux propres part du Groupe, y compris les effets de couverture des actifs nets en devises, s'analyse par devise de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2022	Variation	2021	2020
Dollar US	1 693	946	747	(832)
Franc suisse	1 044	116	928	778
Yen japonais	(20)	(91)	71	97
Dollar de Hong Kong	507	(25)	532	285
Livre Sterling	(123)	(148)	25	(113)
Autres devises	(317)	300	(616)	(458)
Couvertures d'actifs nets en devises ^(a)	(198)	109	(307)	(449)
Total, part du Groupe	2 586	1 206	1 380	(692)

(a) Dont : - 144 millions d'euros au titre du dollar US (- 145 millions d'euros au 31 décembre 2021 et - 125 millions d'euros au 31 décembre 2020), - 118 millions d'euros au titre du dollar de Hong Kong (- 117 millions d'euros au 31 décembre 2021 et 2020) et - 223 millions d'euros au titre du franc suisse (- 228 millions d'euros au 31 décembre 2021 et - 210 millions d'euros au 31 décembre 2020). Ces montants incluent l'effet d'impôt.

16.6 Stratégie en matière de structure financière

Le Groupe estime que la gestion de la structure financière participe, avec le développement des sociétés qu'il détient et la gestion du portefeuille de marques, à l'objectif d'accroissement de la richesse de ses actionnaires. Le maintien d'une qualité de crédit adaptée constitue un objectif essentiel pour le Groupe, autorisant une large capacité d'accès aux marchés, à des conditions favorables, ce qui permet à la fois de saisir des opportunités et de bénéficier des ressources nécessaires au développement de son activité.

À cette fin, le Groupe suit un certain nombre de ratios et d'agrégats :

- dette financière nette (voir Note 19) sur capitaux propres ;
- capacité d'autofinancement générée par l'activité sur dette financière nette ;
- variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation ;
- cash flow disponible d'exploitation (voir Tableau de variation de la trésorerie consolidée) ;

- capitaux permanents sur actifs immobilisés ;
- part de la dette à plus d'un an dans la dette financière nette.

Les capitaux permanents s'entendent comme la somme des capitaux propres et des passifs non courants.

Ces indicateurs sont, le cas échéant, ajustés des engagements financiers hors bilan du Groupe.

L'objectif de flexibilité financière se traduit aussi par l'entretien de relations bancaires nombreuses et diversifiées, par le recours régulier à plusieurs marchés de dette négociable (à plus d'un an comme à moins d'un an), par la détention d'un montant significatif de trésorerie et équivalents de trésorerie et par l'existence de montants appréciables de lignes de crédit confirmées non tirées, ayant vocation à couvrir (et au-delà) l'encours de ses programmes de titres de créances court terme négociables, tout en représentant un coût raisonnable pour le Groupe

17. PLANS D'ACTIONS GRATUITES ET ASSIMILÉS

17.1 Plans d'actions gratuites

17.1.1 Caractéristiques générales

L'Assemblée générale du 21 avril 2022 a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration, pour une période de vingt-six mois expirant en juin 2024, de procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants des sociétés du Groupe, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de 1% du capital de la Société au jour de cette autorisation.

Sauf cas particuliers, (i) l'attribution définitive des actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration est subordonnée à la satisfaction de conditions de présence et de performance, (ii) la période d'acquisition est de trois ans et (iii) les actions ne sont soumises à aucune obligation de conservation après leur attribution définitive.

Les conditions de performance portent, en règle générale, sur le périmètre du Groupe mais sont, dans certains cas, relatives à des objectifs à atteindre au niveau d'une filiale ou d'une branche d'activités. Les critères fixés par le Conseil d'administration sont, pour l'essentiel, de nature financière mais également pour partie à caractère extra financier. Les performances sont appréciées le plus souvent sur deux exercices et pour certains plans sur une période plus longue.

17.1.2 Attributions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Attributions provisoires

Sur le fondement des résolutions du 30 juin 2020 et du 21 avril 2022, le Conseil d'administration a ouvert au cours de l'année 2022 six plans d'actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise, pour la majorité d'entre elles, à une condition de présence et à des conditions de performance. Ces dernières portent principalement sur l'atteinte d'objectifs financiers, soit du Groupe, soit d'une filiale ou d'une branche d'activité, mais également sur l'atteinte d'objectifs extra-financiers relatifs en particulier au développement durable.

Attributions définitives

50% des actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration à titre provisoire le 24 octobre 2019 ont été définitivement attribuées à leurs bénéficiaires au cours de l'exercice 2022, conformément à la décision du Conseil d'administration du 22 octobre 2020.

La condition de performance applicable aux actions du plan ouvert le 22 octobre 2020 a été satisfaite en 2021 et 2022. La condition de performance applicable aux actions du plan ouvert le 28 octobre 2021 a été satisfaite en 2022.

17.1.3 Plans concernés par les conditions de performance financière

Les plans et exercices concernés par les conditions de performance financière sont les suivants :

Date d'ouverture du plan	Nature du plan	Bénéfice des actions subordonné à une variation positive de l'un des indicateurs entre les exercices :
24 octobre 2019	Actions gratuites	2019 et 2020 ; 2019 et 2021
22 octobre 2020	"	2020 et 2021 ; 2020 et 2022
28 octobre 2021	"	2021 et 2022 ; 2022 et 2023 ^(a)
27 janvier 2022	"	2021 et 2022 ; 2022 et 2023 ^{(a)(b)}
26 juillet 2022	"	2021 et 2022 ; 2022 et 2023 ^{(a)(c)}
27 octobre 2022	"	2022 et 2023 ; 2023 et 2024 ^(a)

(a) Les conditions de performance financières s'appliquent à l'attribution définitive de 90% des actions gratuites pour les plans des 28 octobre 2021, 27 janvier et 26 juillet 2022 et 85% des actions gratuites pour le plan du 27 octobre 2022. L'attribution définitive du solde des actions gratuites est soumise à la satisfaction d'une condition de performance extra-financière, en lien avec le programme LIFE 360.

(b) Cette condition concerne le plan portant sur 1 308 actions. Voir Note 17.2.

(c) Cette condition concerne le plan portant sur 1 682 actions. Voir Note 17.2.

17.2 Tableau de synthèse des plans d'actions gratuites

Les principales caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que leur évolution durant l'exercice sont les suivantes :

Date d'ouverture du plan	Attributions initiales	Dont : actions de performance ^(a)	Conditions satisfaites ?	Période d'acquisition des droits	Attributions devenues caduques en 2022	Attributions devenues définitives en 2022	Attributions provisoires au 31/12/2022
24 octobre 2019	200 077	200 077	Non satisfaite en 2020 ; satisfaite en 2021	3 ans	(3 209)	(92 255)	-
22 octobre 2020	177 034	177 034	Oui	3 ans	(5 118)	-	168 556
26 janvier 2021	124 187	40 000	^(b)	^(c)	-	(74 187)	50 000
15 avril 2021	40 000	40 000	^(b)	2 ans	-	-	40 000
26 juillet 2021	44 225	40 000	^(b)	^(d)	-	(4 225)	40 000
28 octobre 2021	188 965	184 291	^(b)	^(e)	(3 298)	(4 832)	180 835
27 janvier 2022	10 790	-	-	1 an	-	-	10 790
27 janvier 2022	1 308	1 308	^(b)	2 ans et 9 mois	-	-	1 308
26 juillet 2022	25 000	25 000	^(b)	2 ans et 8 mois	-	-	25 000
26 juillet 2022	11 032	-	-	1 an	-	-	11 032
26 juillet 2022	1 682	1 682	^(b)	2 ans et 3 mois	-	-	1 682
27 octobre 2022	139 592	139 592	^(b)	3 ans	-	-	139 592
Total	824 300	709 392			(11 625)	(175 499)	668 795

(a) Voir Note 17.1.1 Caractéristiques générales des plans.

(b) Les conditions de performance ont été considérées comme satisfaites pour la détermination de la charge de l'exercice 2022, sur la base des données budgétaires.

(c) Dont : 44 187 actions soumises à aucune condition avec une période d'acquisition d'un an ; 30 000 actions gratuites ayant une période d'acquisition des droits d'un an ; 50 000 actions gratuites ayant une période d'acquisition des droits de deux ans.

(d) Dont : 4 225 actions soumises à aucune condition avec une période d'acquisition d'un an ; 40 000 actions gratuites ayant une période d'acquisition des droits de deux ans.

(e) Dont : 4 674 actions soumises à aucune condition avec une période d'acquisition d'un an ; 30 000 actions gratuites ayant une période d'acquisition des droits de 18 mois et 154 291 actions gratuites ayant une période d'acquisition des droits de trois ans.

Le nombre d'attributions provisoires a évolué comme décrit ci-dessous au cours des exercices présentés :

(en nombre d'actions)	2022	2021	2020
Attributions provisoires au 1^{er} janvier	666 515	824 733	1 052 718
Attributions provisoires de la période	189 404	397 377	177 034
Attributions devenues définitives	(175 499)	(544 706)	(288 482)
Attributions devenues caduques	(11 625)	(10 889)	(116 537)
Attributions provisoires à la clôture	668 795	666 515	824 733

17.3 Plans d'options d'achat et de souscription

L'Assemblée générale du 15 avril 2021 a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration, pour une période de vingt-six mois expirant en juin 2023, de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants des sociétés du Groupe, des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite de 1% du capital de la Société.

Au 31 décembre 2022, cette autorisation n'a pas été utilisée par le Conseil d'administration.

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place depuis 2010. Aucun plan d'options de souscription ou d'achat n'est en vigueur au 31 décembre 2022.

17.4 Charge de l'exercice

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Charge de la période au titre des plans d'attribution d'actions gratuites	132	132	63

Le cours de clôture de l'action LVMH la veille de la date d'attribution des plans 2022 et la valeur unitaire moyenne des attributions provisoires d'actions gratuites de l'exercice 2022 sont les suivants :

Date d'ouverture du plan	Cours de clôture de l'action LVMH la veille de la date d'attribution des plans	Valeur unitaire moyenne des attributions provisoires d'actions gratuites
27 janvier 2022	683,6	673,4
27 janvier 2022	683,6	635,2
26 juillet 2022	637,4	607,3
26 juillet 2022	637,4	625,5
26 juillet 2022	637,4	612,8
27 octobre 2022	663,0	625,9

18. INTÉRÊTS MINORITAIRES

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Au 1^{er} janvier	1 790	1 417	1 779
Part des minoritaires dans le résultat	667	662	253
Dividendes versés aux minoritaires	(382)	(428)	(376)
Effets des prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées	6	397	7
Effets des acquisitions et cessions de titres de minoritaires	(138)	(211)	8
Augmentations de capital souscrites par les minoritaires	28	12	54
Part des minoritaires dans les gains et pertes en capitaux propres	88	101	(91)
Part des minoritaires dans les charges liées aux plans d'actions gratuites	5	6	3
Effets des variations des intérêts minoritaires bénéficiant d'engagements d'achat	(571)	(166)	(220)
Au 31 décembre	1 493	1 790	1 417

L'évolution de la part des intérêts minoritaires dans les gains et pertes enregistrés en capitaux propres se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie futurs en devises et coût des couvertures	Terres à vignes	Engagements envers le personnel	Part des intérêts minoritaires dans les écarts de conversion et de réévaluation
Au 31 décembre 2019	136	(10)	267	(51)	343
Variations de l'exercice	(115)	28	-	(2)	(89)
Au 31 décembre 2020	22	18	267	(53)	254
Variations de l'exercice	118	(43)	11	14	101
Au 31 décembre 2021	140	(24)	278	(39)	355
Variations de l'exercice	61	18	(10)	19	88
Au 31 décembre 2022	201	(6)	268	(20)	443

Les intérêts minoritaires sont principalement constitués des 34 % détenus par Diageo dans Moët Hennessy SAS et Moët Hennessy International SAS (« Moët Hennessy ») ainsi que des 39 % détenus par Mari-Cha Group Ltd dans DFS. Les 34 % détenus par Diageo dans Moët Hennessy faisant l'objet d'un engagement d'achat,

ils sont reclassés à la clôture en Engagements d'achat de titres de minoritaires, au sein des Passifs non courants, et sont donc exclus du total des intérêts minoritaires à la date de clôture. Voir Note 1.14 et Note 21 ci-dessous.

Le montant des dividendes versés à Diageo en 2022 est de 217 millions d'euros, au titre de l'exercice 2021. La part du résultat net de l'exercice 2022 revenant à Diageo s'élève à 480 millions d'euros, et sa part dans les intérêts minoritaires cumulés (avant effets comptables de l'engagement d'achat octroyé à Diageo) s'élève à 4 265 millions d'euros au 31 décembre 2022. À cette date, le bilan consolidé résumé de Moët Hennessy se présente ainsi :

(en milliards d'euros)	2022
Immobilisations corporelles et incorporelles	5,7
Autres actifs non courants	1,0
Actifs non courants	6,7
Stocks et en-cours	6,8
Autres actifs courants	1,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,3
Actifs courants	10,7
Total de l'actif	17,5

(en milliards d'euros)	2022
Capitaux propres	11,8
Passifs non courants	2,3
Capitaux permanents	14,1
Dette financière à moins d'un an	1,1
Autres passifs courants	2,3
Passifs courants	3,4
Total du passif et des capitaux propres	17,5

Aucun dividende n'a été versé à Mari-Cha Group Ltd en 2022. La part du résultat net de 2022 revenant à Mari-Cha Group Ltd s'élève à - 101 millions d'euros, et sa part dans les intérêts minoritaires cumulés au 31 décembre 2022 s'élève à 1 252 millions d'euros.

19. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

19.1 Dette financière nette

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Emprunts obligataires et Euro Medium-Term Notes (EMTN)	10 185	11 872	13 866
Emprunts bancaires	194	293	199
Dette financière à plus d'un an	10 380	12 165	14 065
Emprunts obligataires et Euro Medium-Term Notes (EMTN)	1 486	3 072	1 094
Emprunts courants auprès des établissements de crédit	222	377	346
Billets de trésorerie et US Commercial paper	7 247	4 172	8 575
Autres emprunts et lignes de crédit	144	191	418
Découverts bancaires	200	203	156
Intérêts courus	60	61	49
Dette financière à moins d'un an	9 360	8 075	10 638
Dette financière brute	19 739	20 241	24 703
Instruments dérivés liés au risque de taux d'intérêt	144	(6)	(68)
Instruments dérivés liés au risque de change	170	(63)	321
Dette financière brute après effet des instruments dérivés	20 053	20 172	24 956
Placements financiers ^(a)	(3 552)	(2 544)	(752)
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^(b)	(7 300)	(8 021)	(19 963)
Dette financière nette	9 201	9 607	4 241

(a) Voir Note 14.

(b) Voir Note 15.1.

La dette financière nette n'inclut ni les engagements d'achat de titres de minoritaires (voir Note 21) ni les dettes locatives (voir Note 7).

La variation de la dette financière brute après effet des instruments dérivés au cours de l'exercice s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021	Variations de la trésorerie ^(a)	Effets des variations de change	Effets des variations de valeur de marché	Variations de périmètre	Reclassements et autres	Au 31 décembre 2022
Dette financière à plus d'un an	12 165	(64)	(16)	(153)	59	(1 612)	10 380
Dette financière à moins d'un an	8 075	(125)	(254)	1	35	1 628	9 359
Dette financière brute	20 241	(189)	(270)	(152)	93	16	19 739
Instruments dérivés	(69)	8	(1)	375	-	-	314
Dette financière brute après effet des instruments dérivés	20 172	(181)	(271)	224	93	16	20 053

(a) Dont 3 774 millions d'euros au titre des émissions et souscriptions d'emprunts, 3 891 millions d'euros au titre des remboursements d'emprunts et de dettes financières et 4 millions d'euros de réduction des découverts bancaires.

Au cours de l'exercice, LVMH a remboursé l'emprunt obligataire de 1 750 millions d'euros émis en 2020, ainsi que l'emprunt obligataire de 800 millions d'euros et l'emprunt obligataire de 400 millions de livres sterling, tous deux émis en 2017. Les *swaps* de couverture associés ont été débouclés concomitamment aux remboursements.

Au cours de l'exercice 2021, LVMH a remboursé l'emprunt obligataire de 300 millions d'euros émis en 2019. Le solde des obligations convertibles dénouables en espèces émises en 2016, d'une valeur nominale initiale de 750 millions de dollars US, a également été remboursé, soit 156 millions de dollars US. Un montant de 594 millions de dollars US avait été remboursé par anticipation à fin 2020, suite à l'exercice, par les porteurs d'obligations, de la clause de conversion. Voir Note 19 de l'annexe aux comptes consolidés 2020 concernant les détails du remboursement de ces obligations. Enfin, LVMH a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire de 650 millions d'euros émis en 2014. Les *swaps* de couverture associés ont été débouclés concomitamment au remboursement. Les dettes obligataires de Tiffany ont été comptabilisées à leur valeur de marché à la

date d'intégration, soit 940 millions d'euros. Il s'agit de quatre émissions en dollars US pour un nominal total de 800 millions de dollars US et d'une émission de 10 milliards de yens japonais.

LVMH a procédé en février et avril 2020 à huit émissions obligataires pour un montant total de 10,7 milliards d'euros en vue, notamment, du financement de l'acquisition de Tiffany & Co. intervenue le 7 janvier 2021. Voir Note 19.2 ci-dessous concernant leurs caractéristiques.

La valeur de marché de la dette financière brute, évaluée sur la base de données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés, est de 18 018 millions d'euros au 31 décembre 2022 (19 442 millions d'euros au 31 décembre 2021, 25 132 millions au 31 décembre 2020), dont 9 358 millions d'euros à moins d'un an (8 035 millions d'euros au 31 décembre 2021, 10 603 millions d'euros au 31 décembre 2020) et 8 660 millions d'euros à plus d'un an (11 407 millions d'euros au 31 décembre 2021, 14 529 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Aux 31 décembre 2022, 2021 et 2020, aucun encours n'était comptabilisé selon l'option juste valeur. Voir Note 1.23.

19.2 Emprunts obligataires et EMTN

Montant nominal (en devises)	Date d'émission	Échéance	Taux d'intérêt effectif initial ^(a) (%)	2022 (en millions d'euros)	2021 (en millions d'euros)	2020 (en millions d'euros)
GBP 850 000 000	2020	2027	1,125	824	984	970
EUR 1 250 000 000	2020	2024	-	1 250	1 251	1 251
EUR 1 250 000 000	2020	2026	-	1 246	1 245	1 244
EUR 1 750 000 000	2020	2028	0,125	1 727	1 737	1 734
EUR 1 500 000 000	2020	2031	0,375	1 489	1 488	1 487
GBP 700 000 000	2020	2023	1,000	786	832	788
EUR 1 500 000 000	2020	2025	0,375	1 497	1 496	1 494
EUR 1 750 000 000	2020	2022	variable	-	1 750	1 754
EUR 700 000 000	2019	2023	0,260	700	699	698
EUR 300 000 000	2019	2021	0,030	-	-	300
EUR 1 200 000 000	2017	2024	0,82	1 187	1 202	1 206
EUR 800 000 000	2017	2022	0,46	-	800	801
GBP 400 000 000	2017	2022	1,09	-	477	449
USD 750 000 000 ^(b)	2016	2021	1,92	-	-	127
EUR 650 000 000	2014	2021	1,12	-	-	656
Autres				964	984	-
Total emprunts obligataires et EMTN				11 672	14 944	14 959

(a) Avant effet des couvertures de taux mises en place concomitamment ou postérieurement à l'émission.

(b) Montants cumulés et taux effectif initial moyen pondéré résultant d'un emprunt de 600 millions de dollars US émis en février 2016 à un taux effectif initial de 1,96 % et d'un abondement de 150 millions de dollars US réalisé en avril 2016 à un taux effectif de 1,74 %. Ces rendements ont été déterminés en excluant la composante optionnelle.

19.3 Analyse de la dette financière brute par échéance et par nature de taux

(en millions d'euros)	Dette financière brute			Effets des instruments dérivés			Dette financière brute après effets des instruments dérivés		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Échéance : Au 31 décembre 2023	1 796	7 563	9 360	(771)	912	141	1 025	8 475	9 500
Au 31 décembre 2024	2 797	-	2 797	(297)	309	12	2 501	309	2 809
Au 31 décembre 2025	1 559	-	1 559	-	-	-	1 559	-	1 559
Au 31 décembre 2026	1 364	-	1 364	(20)	-	(20)	1 344	-	1 344
Au 31 décembre 2027	885	-	885	(822)	985	164	63	985	1 049
Au 31 décembre 2028	1 745	-	1 745	-	18	18	1 745	18	1 763
Au-delà	2 029	-	2 029	-	-	-	2 029	-	2 029
Total	12 176	7 563	19 740	(1 910)	2 224	314	10 266	9 787	20 053

Voir Note 23.3 pour la valeur de marché des instruments de taux d'intérêt.

L'échéance 2023 de la dette financière brute se décompose ainsi, par trimestre :

(en millions d'euros)	Échéance 2023
Premier trimestre	7 558
Deuxième trimestre	1 733
Troisième trimestre	19
Quatrième trimestre	50
Total	9 360

19.4 Analyse de la dette financière brute par devise après effet des instruments dérivés

La dette en devises a pour objet de financer le développement des activités du Groupe en dehors de la zone euro, ainsi que le patrimoine du Groupe libellé en devises.

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Euro	14 836	17 576	21 281
Dollar US	4 564	2 845	3 120
Franc suisse	(26)	588	80
Yen japonais	309	453	762
Autres devises	371	(1 290)	(287)
Total^(a)	20 053	20 172	24 956

(a) Les montants présentés ci-dessus intègrent l'effet des *swaps* de conversion des financements centraux vers les devises opérationnelles des filiales, que ceux-ci soient emprunteurs ou prêteurs de la devise concernée.

19.5 Lignes de crédit confirmées non tirées et covenants

Au 31 décembre 2022, le montant disponible des lignes de crédit confirmées non tirées s'élève à 11,0 milliards d'euros. Il excède l'encours des programmes de billets de trésorerie et d'US *Commercial paper*, dont le montant total s'élève à 7,2 milliards

d'euros au 31 décembre 2022. Dans le cadre de certaines lignes de crédit, le Groupe peut s'engager à respecter certains ratios financiers. Au 31 décembre 2022, aucune ligne de crédit significative n'est concernée par ces dispositions.

19.6 Sensibilité

Sur la base de la dette au 31 décembre 2022 :

- une hausse instantanée de 1,5 point sur les courbes de taux des devises d'endettement du Groupe aurait pour effet une augmentation d'environ 150 millions d'euros du coût annuel de la dette financière nette après effet des instruments dérivés, et une baisse de 410 millions d'euros de la valeur de marché de la dette financière brute à taux fixe après effet des instruments dérivés ;
- une baisse instantanée de 1,5 point de ces mêmes courbes aurait pour effet une diminution d'environ 150 millions d'euros du coût annuel de la dette financière nette après effet des instruments dérivés, et une hausse de 410 millions d'euros de la valeur de marché de la dette financière brute à taux fixe après effet des instruments dérivés.

19.7 Garanties et sûretés réelles

Au 31 décembre 2022, le montant de la dette financière couverte par des sûretés réelles est inférieur à 350 millions d'euros.

20. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les provisions et autres passifs non courants s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Provisions à plus d'un an	1 529	1 771	1 472
Positions fiscales incertaines	1 400	1 404	1 180
Instruments dérivés ^(a)	206	45	146
Participation du personnel aux résultats	123	105	86
Autres dettes	644	656	438
Provisions et autres passifs non courants	3 902	3 980	3 322

(a) Voir Note 23.

Les provisions sont relatives aux natures de risques et charges suivantes :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	622	915	784
Provisions pour risques et charges	907	856	688
Provisions à plus d'un an	1 529	1 771	1 472
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	17	17	9
Provisions pour risques et charges	539	582	503
Provisions à moins d'un an	556	598	512
Total	2 085	2 369	1 984

Les soldes des provisions ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021	Dotations	Utilisations	Reprises	Variations de périmètre	Autres ^(a)	Au 31 décembre 2022
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	932	142	(142)	(2)	2	(293)	639
Provisions pour risques et charges	1 438	402	(234)	(188)	11	16	1 445
Total	2 369	544	(376)	(189)	13	(276)	2 085

(a) Inclut les effets des variations de change et des écarts de réévaluation. Voir Note 29 concernant les Provisions pour retraites, frais médicaux et assimilés.

Les provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges (voir Note 32), situations contentieuses réalisés ou probables, qui résultent des activités du Groupe : ces activités sont en effet menées dans le contexte d'un cadre réglementaire international souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits, leur conditionnement, ou les relations avec les partenaires du Groupe (distributeurs, fournisseurs, actionnaires des filiales...).

Les passifs non courants relatifs aux positions fiscales incertaines incluent l'estimation des risques, litiges, et situations contentieuses, réalisés ou probables, relatifs au calcul de l'impôt sur les résultats. Les entités du Groupe en France et à l'étranger peuvent faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectification de la part des administrations locales. Ces demandes de rectification, ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées non encore notifiées, donnent lieu à l'enregistrement d'un passif dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères de l'interprétation IFRIC 23 Positions fiscales incertaines.

21. ENGAGEMENTS D'ACHAT DE TITRES DE MINORITAIRES

Au 31 décembre 2022, les engagements d'achat de titres de minoritaires sont constitués, à titre principal, de l'engagement de LVMH vis-à-vis de Diageo pour la reprise de sa participation de 34 % dans Moët Hennessy pour un montant égal à 80 % de la juste valeur de Moët Hennessy à la date d'exercice de l'option. Cette option est exerçable à chaque instant avec un préavis de six mois. Dans le calcul de l'engagement, la juste valeur a été déterminée par référence à des multiples boursiers de sociétés comparables, appliqués aux données opérationnelles consolidées de Moët Hennessy.

Moët Hennessy SAS et Moët Hennessy International SAS (« Moët Hennessy ») détiennent les participations Vins et Spiritueux du groupe LVMH, à l'exception des participations dans Château d'Yquem, Château Cheval Blanc, Clos des Lambrays et Colgin Cellars et à l'exception de certains vignobles champenois.

Les engagements d'achat de titres de minoritaires incluent également l'engagement relatif aux minoritaires de Loro Piana (15 %), ainsi que de filiales de distribution dans différents pays, principalement au Moyen-Orient.

22. FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

22.1 Fournisseurs et comptes rattachés

La variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés au cours des exercices présentés provient des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Au 1^{er} janvier	7 086	5 098	5 814
Variations des fournisseurs et comptes rattachés	1 532	1 576	(560)
Variations des clients créditeurs	6	27	(10)
Effets des variations de périmètre	62	243	-
Effets des variations de change	81	226	(159)
Reclassements	21	(85)	14
Au 31 décembre	8 788	7 086	5 098

22.2 Provisions et autres passifs courants

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Provisions à moins d'un an ^(a)	556	598	512
Instruments dérivés ^(b)	300	195	604
Personnel et organismes sociaux	2 448	2 244	1 530
Participation du personnel aux résultats	266	226	116
État et collectivités locales : impôts et taxes, hors impôt sur les résultats	1 261	1 101	823
Clients : avances et acomptes versés	1 224	1 079	723
Provision pour retour et reprise de produits ^(c)	653	648	463
Différé de règlement d'immobilisations	787	907	538
Produits constatés d'avance	454	396	353
Autres dettes	1 605	1 779	1 035
Total	9 553	9 174	6 698

(a) Voir Note 20.

(b) Voir Note 23.

(c) Voir Note 1.28.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

23.1 Organisation de la gestion des risques de change, de taux et des marchés actions

Les instruments financiers utilisés par le Groupe ont principalement pour objet la couverture des risques liés à son activité et à son patrimoine.

La gestion des risques de change et de taux, les transactions sur actions et les instruments financiers sont effectués de façon centralisée.

Le Groupe a mis en place une politique, des règles et des procédures strictes pour gérer, mesurer et contrôler ces risques de marché.

L'organisation de ces activités repose sur la séparation des fonctions de mesure des risques (middle-office), de mise en œuvre des opérations (front-office), de gestion administrative (back-office) et de contrôle financier.

Cette organisation s'appuie sur un système d'information intégré qui permet un contrôle rapide des opérations.

Le dispositif de couverture est présenté au Comité d'audit. Les décisions de couverture sont prises selon un processus établi qui comprend des présentations régulières au Comité exécutif du Groupe et font l'objet d'une documentation détaillée.

Les contreparties sont retenues notamment en fonction de leur notation et selon une approche de diversification des risques.

23.2 Synthèse des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan dans les rubriques et pour les montants suivants :

(en millions d'euros)			Notes	2022	2021	2020
Risque de taux d'intérêt	Actifs :	non courants		-	4	57
		courants		34	31	33
	Passifs :	non courants		(159)	(25)	(10)
		courants		(19)	(5)	(12)
			23.3	(144)	6	68
Risque de change	Actifs :	non courants		97	51	52
		courants		421	218	670
	Passifs :	non courants		(47)	(20)	(136)
		courants		(277)	(182)	(330)
			23.4	193	68	257
Autres risques	Actifs :	non courants		-	-	-
		courants		7	9	266
	Passifs :	non courants		-	-	-
		courants		(3)	(8)	(263)
			23.5	4	1	3
Total	Actifs :	non courants	10	97	55	110
		courants	13	462	258	968
	Passifs :	non courants	20	(206)	(45)	(146)
		courants	22	(300)	(195)	(604)
				53	74	328

23.3 Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt

L'objectif de la politique de gestion menée est d'adapter le profil de la dette au profil des actifs, de contenir les frais financiers, et de prémunir le résultat contre une variation sensible des taux d'intérêt.

Dans ce cadre, le Groupe utilise des instruments dérivés de taux à nature ferme (*swaps*) ou conditionnelle (options).

Les instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2022 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Montants nominaux par échéance				Valeur de marché ^(a) / ^(b)			
	À 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà	Total	Couverture de flux de trésorerie futurs	Couverture de juste valeur	Non affectés	Total
Swaps de taux, payeur de taux variable	789	1 258	200	2 248	-	(154)	-	(154)
Swaps de taux, payeur de taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises, payeur de taux euro	789	958	-	1 748	-	-	11	11
Swaps de devises, receveur de taux euro	133	-	-	133	-	-	(1)	(1)
Options sur swaps de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
Total					-	(154)	11	(143)

(a) Gain/(Perte).

(b) Voir Note 1.11 concernant les modalités d'évaluation à la valeur de marché.

23.4 Instruments dérivés liés à la gestion du risque de change

Une part importante des ventes faites par les sociétés du Groupe, à leurs clients ou à leurs propres filiales de distribution, ainsi que certains de leurs achats, sont effectués en devises différentes de leur monnaie fonctionnelle; ces flux en devises sont constitués principalement de flux intra-Groupe. Les instruments de couverture utilisés ont pour objet de réduire les risques de change issus des variations de parité de ces devises par rapport à la monnaie fonctionnelle des sociétés exportatrices ou importatrices, et sont affectés soit aux créances ou dettes commerciales de l'exercice (couverture de juste valeur), soit aux transactions prévisionnelles des exercices suivants (couverture des flux de trésorerie futurs).

Les flux futurs de devises font l'objet de prévisions détaillées dans le cadre du processus budgétaire, et sont couverts progressivement,

dans la limite d'un horizon qui n'excède un an que dans les cas où les probabilités de réalisation le justifient. Dans ce cadre, et selon les évolutions de marché, les risques de change identifiés sont couverts par des contrats à terme ou des instruments de nature optionnelle.

En outre, le Groupe est exposé au risque de change patrimonial lié à la détention d'actifs en devises. Ce risque de change peut être couvert totalement ou partiellement par la mise en place d'emprunts en devises ou par des couvertures de situations nettes de ses filiales situées hors zone euro, en utilisant des instruments appropriés ayant pour objet de limiter l'effet sur ses capitaux propres consolidés des variations de parité des devises concernées contre l'euro.

Les instruments dérivés liés à la gestion du risque de change en vie au 31 décembre 2022 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Montants nominaux par exercice d'affectation ^(a)				Valeur de marché ^{(b)(c)}			
	2022	2023	Au-delà	Total	Couverture de flux de trésorerie futurs	Couverture de juste valeur	Non affectés	Total
Options achetées								
Call USD	-	125	-	125	2	-	-	2
Put JPY	-	19	-	19	-	-	-	-
Put CNY	-	17	-	17	1	-	-	1
Autres	-	25	-	25	1	-	-	1
	-	186	-	186	4	-	-	4
Tunnels								
Vendeur USD	134	4 497	598	5 229	42	1	-	43
Vendeur JPY	13	1 401	155	1 569	60	1	-	61
Vendeur GBP	37	487	74	598	24	1	-	26
Vendeur HKD	51	269	36	355	-	(1)	-	(1)
Vendeur CNY	44	3 560	310	3 914	118	-	-	118
	279	10 214	1 172	11 665	243	3	-	247
Contrats à terme								
USD	11	1 641	-	1 652	103	-	-	103
JPY	-	18	-	18	-	-	-	-
KRW	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
BRL	1	114	-	115	-	(4)	-	(4)
Autres	13	143	-	156	4	1	-	4
	25	1 916	-	1 941	106	(5)	-	102
Swaps cambistes								
USD	213	(1 250)	-	(1 037)	-	(62)	-	(62)
GBP	15	(665)	(696)	(1 345)	-	(71)	-	(71)
JPY	33	255	118	406	-	35	-	35
CNY	360	576	-	937	-	-	-	-
HKD	1	(1 267)	-	(1 266)	-	(61)	-	(61)
Autres	-	367	21	388	-	2	-	2
	623	(1 984)	(557)	(1 918)	-	(158)	-	(158)
Total	927	10 331	616	11 874	353	(160)	-	193

(a) Vente/(Achat).

(b) Voir Note 1.11 concernant les modalités d'évaluation à la valeur de marché.

(c) Gain/(Perte).

23.5 Instruments financiers liés à la gestion des autres risques

La politique d'investissement et de placement du Groupe s'inscrit dans la durée. Occasionnellement, le Groupe peut investir dans des instruments financiers à composante action ayant pour objectif de dynamiser la gestion de son portefeuille de placements.

Le Groupe est exposé aux risques de variation de cours des actions soit directement, en raison de la détention de participations ou de placements financiers, soit indirectement du fait de la détention de fonds eux-mêmes investis partiellement en actions.

Le Groupe peut utiliser des instruments dérivés sur actions ayant pour objet de construire synthétiquement une exposition économique à des actifs particuliers, de couvrir les plans de rémunérations liés au cours de l'action LVMH, ou de couvrir certains risques liés à l'évolution du cours de l'action LVMH. Au 31 décembre 2022, aucun dérivé sur actions n'est en vie.

Le Groupe, essentiellement à travers son activité Montres et Joaillerie, peut être exposé à la variation du prix de certains métaux précieux, notamment l'argent, l'or et le platine. Dans certains cas, afin de sécuriser le coût de production, des couvertures peuvent être mises en place, soit en négociant le prix de livraisons prévisionnelles d'alliages avec des affineurs, ou le prix de produits semi-finis avec des producteurs, soit en direct par l'achat de couvertures auprès de banques de première catégorie. Dans ce dernier cas, ces couvertures consistent à acheter les métaux précieux auprès de banques ou à contracter des instruments fermes ou optionnels avec livraison physique de ces métaux. Les instruments dérivés liés à la couverture du prix des métaux précieux en vie au 31 décembre 2022 ont une valeur de marché positive de 4 millions d'euros. D'un montant nominal de 230 millions d'euros, ces instruments financiers auraient, en cas de variation uniforme de 1% des cours de leurs sous-jacents au 31 décembre 2022, un effet net sur les réserves consolidées du Groupe de -1 million d'euros. Ces instruments sont à échéance 2023.

23.6 Actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur ventilés par méthode de valorisation

(en millions d'euros)	2022			2021			2020		
	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents (parts de SICAV et FCP monétaires)	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents (parts de SICAV et FCP monétaires)	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents (parts de SICAV et FCP monétaires)
Valorisation ^(a) :									
Cotation boursière	3 390	-	7 300	2 427	-	8 021	804	-	19 963
Modèle de valorisation reposant sur des données de marché	18	559	-	96	314	-	100	1 078	-
Cotations privées	1 254	-	-	1 384	-	-	587	-	-
Actifs	4 660	559	7 300	3 907	314	8 021	1 491	1 078	19 963
Valorisation ^(a) :									
Cotation boursière	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modèle de valorisation reposant sur des données de marché	-	506	-	-	240	-	-	750	-
Cotations privées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs	-	506	-	-	240	-	-	750	-

(a) Voir Note 1.11 concernant les méthodes de valorisation.

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont valorisés à leur juste valeur, évaluée au moyen de modèles de valorisation communément utilisés et sur la base de données de marché. Le risque de contrepartie relatif à ces instruments dérivés (« Credit valuation adjustment ») est évalué sur la base de spreads de crédit

issus de données de marché observables, et de la valeur de marché des instruments dérivés ajustée par des add-ons forfaitaires fonction du type de sous-jacent et de la maturité de l'instrument dérivé. Celui-ci est non significatif aux 31 décembre 2022, 2021 et 2020.

Le montant des actifs financiers évalués sur la base de cotations privées a évolué ainsi en 2022 :

(en millions d'euros)	2022
Au 1^{er} janvier	1 384
Acquisitions	369
Cessions (à valeur de vente)	(29)
Gains et (pertes) enregistrés en résultat	(70)
Effets des variations de change	9
Reclassements	-
Effets des variations de périmètre ^(a)	(410)
Au 31 décembre	1 254

(a) Voir Note 9 concernant les effets de variations de périmètre.

23.7 Incidence des instruments financiers sur l'état global des gains et pertes consolidés

L'incidence des instruments financiers sur l'état global des gains et pertes consolidés de l'exercice se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	Risque de change ^(a)						Risque de taux d'intérêt ^(b)			Total ^(c)
	Réévaluations des parts efficaces, dont :				Réévaluation du coût des couvertures	Total	Réévaluations des parts efficaces	Inefficacité	Total	
	Couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	Couvertures de juste valeur	Couvertures d'actifs nets en devises	Total						
Variations en compte de résultat	-	42	-	42	-	42	(135)	(2)	(137)	(95)
Variations en gains et pertes consolidés	331	-	(2)	329	35	364	-	-	-	364

(a) Voir Notes 1.10 et 1.24 concernant les principes de réévaluation des instruments de couverture de risque de change.

(b) Voir Notes 1.23 et 1.24 concernant les principes de réévaluation des instruments de risque de taux d'intérêt.

(c) Gain/(Perte).

La réévaluation des éléments couverts inscrits au bilan compensant la réévaluation des parts efficaces des instruments de couverture de juste valeur (voir Note 1.22), aucune inefficacité au titre des couvertures de change n'a été constatée au cours de l'exercice.

23.8 Analyses de sensibilité

L'effet en résultat des couvertures de flux de trésorerie futurs ainsi que les flux de trésorerie futurs couverts par ces instruments seront comptabilisés en 2023 principalement, leur montant étant fonction des cours de change en vigueur à cette date. Les incidences sur le résultat net de l'exercice 2022 d'une variation

de 10% du dollar US, du yen japonais, de la livre sterling et du Hong Kong dollar contre l'euro, y compris l'effet des couvertures en vie durant l'exercice, par rapport aux cours qui se sont appliqués en 2022 auraient été les suivantes :

(en millions d'euros)	Dollar US		Yen japonais		Livre sterling		Hong Kong dollar	
	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %
Incidences liées :								
– au taux d'encaissement des ventes en devises	65	(124)	25	-	7	(5)	6	(8)
– à la conversion des résultats des sociétés consolidées situées hors zone euro	256	(256)	46	(46)	28	(28)	25	(25)
Incidences sur le résultat net	321	(380)	71	(46)	35	(33)	31	(33)

Les données figurant dans le tableau ci-dessus doivent être appréciées sur la base des caractéristiques des instruments de couverture en vie au cours de l'exercice 2022, constitués principalement d'options et de tunnels.

Au 31 décembre 2022, les encaissements prévisionnels de 2023 en dollar US et yen japonais sont couverts à hauteur de 79 % et 68 %, respectivement. Pour la part couverte, compte tenu de la nature optionnelle des instruments, les cours de cession seront plus favorables que 1,08 EUR/USD pour le dollar US et 137 EUR/JPY pour le yen japonais.

L'incidence des variations de change sur les capitaux propres hors résultat net peut être évaluée au 31 décembre 2022 à travers les effets d'une variation de 10 % du dollar US, du yen japonais, de la livre sterling et du Hong Kong dollar contre l'euro par rapport aux cours à la même date :

(en millions d'euros)	Dollar US		Yen japonais		Livre sterling		Hong Kong dollar	
	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %
Conversion de l'actif net en devises	1 744	(1 744)	90	(90)	139	(139)	208	(208)
Variation de valeur des instruments de couverture, après impôt	(385)	317	(34)	92	(17)	39	(28)	19
Incidences sur les capitaux propres, hors résultat net	1 359	(1 427)	56	2	122	(100)	180	(189)

23.9 Risque de liquidité

Outre des risques de liquidité locaux en règle générale peu significatifs, l'exposition du Groupe au risque de liquidité peut être appréciée au moyen du montant de sa dette financière à moins d'un an avant prise en compte des instruments dérivés, soit 9,4 milliards d'euros, inférieure au solde de 10,9 milliards d'euros de trésorerie et équivalents et placements financiers, ou de l'encours de ses programmes de titres de créances court terme négociables, soit 7,2 milliards d'euros. Au regard du

non-renouvellement éventuel de ces concours, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant de 11,0 milliards d'euros.

La liquidité du Groupe repose ainsi sur l'ampleur de ses placements, sur sa capacité à dégager des financements à long terme, sur la diversité de sa base d'investisseurs (titres à court terme et obligations), ainsi que sur la qualité de ses relations bancaires, matérialisée ou non par des lignes de crédit confirmées.

Le tableau suivant présente, pour les passifs financiers comptabilisés au 31 décembre 2022, l'échéancier contractuel des décaissements relatifs aux passifs financiers (hors instruments dérivés), nominal et intérêts, hors effet d'actualisation :

(en millions d'euros)	2023	2024	2025	2026	2027	Au-delà de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	1 545	2 756	1 550	1 348	854	3 832	11 885
Emprunts auprès des établissements de crédit	221	88	50	35	3	12	410
Autres emprunts et lignes de crédit	145	8	-	-	-	-	153
Billets de trésorerie et USCP	7 247	-	-	-	-	-	7 247
Découverts bancaires	200	-	-	-	-	-	200
Dette financière brute	9 359	2 852	1 600	1 383	857	3 844	19 895
Autres passifs, courants et non courants ^(a)	8 244	126	49	110	91	44	8 664
Fournisseurs et comptes rattachés	8 788	-	-	-	-	-	8 788
Autres passifs financiers	17 032	126	49	110	91	44	17 452
Total des passifs financiers	26 392	2 978	1 649	1 493	948	3 888	37 347

(a) Correspond à hauteur de 8 244 millions d'euros aux «Autres passifs courants» (hors instruments dérivés et produits constatés d'avance) et de 420 millions d'euros aux «Autres passifs non courants» (hors instruments dérivés et produits constatés d'avance).

Voir également Note 7 pour l'échéancier des décaissements relatifs aux contrats de location.

Voir Note 31.2 concernant l'échéancier contractuel des cautions et avals, Notes 19.4 et 23.4 concernant les instruments dérivés de change et Note 23.3 concernant les instruments dérivés de taux.

24. INFORMATION SECTORIELLE

Les marques et enseignes du Groupe sont organisées en six groupes d'activités. Quatre groupes d'activités : Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques, Montres et Joaillerie, regroupent les marques de produits de même nature, ayant des modes de production et de distribution similaires. Les informations concernant Louis Vuitton, Bulgari et Tiffany sont présentées selon l'activité prépondérante de la marque, soit le groupe d'activités Mode et Maroquinerie pour

Louis Vuitton et le groupe d'activités Montres et Joaillerie pour Bulgari et Tiffany. Le groupe d'activités Distribution sélective regroupe les activités de distribution sous enseigne. Le groupe Autres et Holdings réunit les marques et activités ne relevant pas des groupes précités, notamment le pôle média, le constructeur de yachts néerlandais Royal Van Lent, les activités hôtelières ainsi que l'activité des sociétés holdings ou immobilières.

24.1 Informations par groupe d'activités

Exercice 2022

(en millions d'euros)	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Éliminations et non affecté(a)	Total
Ventes hors Groupe	7 086	38 576	6 701	10 512	14 774	1 536	-	79 184
Ventes intra-Groupe	13	72	1 021	70	79	50	(1 304)	-
Total des ventes	7 099	38 648	7 722	10 581	14 852	1 586	(1 304)	79 184
Résultat opérationnel courant	2 155	15 709	660	2 017	788	(267)	(7)	21 055
Autres produits et charges opérationnels	(12)	(7)	(12)	(5)	(208)	190	-	(54)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(261)	(2 431)	(480)	(994)	(1 427)	(291)	112	(5 772)
Dont : Droits d'utilisation	(34)	(1 422)	(160)	(523)	(883)	(96)	112	(3 007)
Autres	(227)	(1 008)	(321)	(471)	(544)	(194)	-	(2 766)
Immo. incorporelles et écarts d'acquisition ^(b)	8 861	13 937	1 696	20 594	3 609	1 522	(5)	50 213
Droits d'utilisation	234	7 138	646	2 277	4 284	922	(886)	14 615
Immobilisations corporelles	3 822	5 397	839	2 005	1 688	9 312	(8)	23 055
Stocks et en-cours	6 892	4 793	1 033	5 051	2 805	72	(327)	20 319
Autres actifs opérationnels ^(c)	1 674	3 297	1 493	1 720	775	1 436	16 048	26 443
Total actif	21 483	34 562	5 707	31 646	13 161	13 264	14 823	134 646
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	56 604	56 604
Dettes locatives	247	7 426	695	2 363	4 537	1 019	(879)	15 408
Autres passifs ^(d)	2 161	7 731	2 953	2 583	3 651	1 743	41 812	62 634
Total passif et capitaux propres	2 408	15 157	3 648	4 946	8 188	2 762	97 537	134 646
Investissements d'exploitation ^(e)	(440)	(1 872)	(409)	(654)	(523)	(1 074)	1	(4 969)

Exercice 2021

(en millions d'euros)	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Éliminations et non affecté (a)	Total
Ventes hors Groupe	5 965	30 844	5 711	8 872	11 680	1 142	-	64 215
Ventes intra-Groupe	9	52	897	92	74	27	(1 150)	-
Total des ventes	5 974	30 896	6 608	8 964	11 754	1 169	(1 150)	64 215
Résultat opérationnel courant	1 863	12 842	684	1 679	534	(436)	(15)	17 151
Autres produits et charges opérationnels	(26)	(47)	(17)	(4)	(53)	151	-	4
Charges d'amortissement et de dépréciation	(228)	(2 142)	(443)	(860)	(1 399)	(294)	113	(5 253)
Dont : Droits d'utilisation	(32)	(1 291)	(149)	(410)	(836)	(89)	110	(2 698)
Autres	(196)	(851)	(294)	(449)	(563)	(205)	3	(2 555)
Immo. incorporelles et écarts d'acquisition (b)	10 688	13 510	1 417	19 726	3 348	1 766	-	50 455
Droits d'utilisation	153	6 755	556	1 922	4 142	841	(665)	13 705
Immobilisations corporelles	3 450	4 569	752	1 730	1 667	8 032	(8)	20 193
Stocks et en-cours	6 278	3 374	831	3 949	2 410	41	(335)	16 549
Autres actifs opérationnels (c)	1 597	2 807	1 281	1 409	747	1 060	15 508	24 409
Total actif	22 167	31 016	4 838	28 737	12 313	11 741	14 500	125 311
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	48 909	48 909
Dettes locatives	164	6 894	594	1 985	4 362	931	(656)	14 275
Autres passifs (d)	1 843	6 800	2 770	2 471	3 050	1 992	43 202	62 128
Total passif et capitaux propres	2 007	13 694	3 364	4 456	7 412	2 923	91 454	125 311
Investissements d'exploitation (e)	(328)	(1 131)	(290)	(458)	(370)	(89)	1	(2 664)

Exercice 2020

(en millions d'euros)	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Éliminations et non affecté ^(a)	Total
Ventes hors Groupe	4 744	21 172	4 456	3 315	10 115	849	-	44 651
Ventes intra-Groupe	11	35	792	41	40	19	(938)	-
Total des ventes	4 755	21 207	5 248	3 356	10 155	868	(938)	44 651
Résultat opérationnel courant	1 388	7 188	80	302	(203)	(521)	71	8 305
Autres produits et charges opérationnels	(43)	(68)	(20)	(3)	(87)	(112)	-	(333)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(254)	(2 069)	(460)	(475)	(1 549)	(313)	117	(5 003)
Dont : Droits d'utilisation	(34)	(1 226)	(145)	(254)	(941)	(93)	117	(2 575)
Autres	(220)	(843)	(315)	(221)	(608)	(220)	-	(2 428)
Immo. incorporelles et écarts d'acquisition ^(b)	7 860	13 059	1 340	5 752	3 153	1 890	-	33 054
Droits d'utilisation	162	5 736	503	1 151	4 699	888	(618)	12 521
Immobilisations corporelles	3 232	4 157	709	577	1 723	7 833	(8)	18 224
Stocks et en-cours	6 040	2 726	742	1 641	2 111	37	(281)	13 016
Autres actifs opérationnels ^(c)	1 306	1 919	1 151	672	696	1 615	24 497	31 856
Total actif	18 600	27 597	4 445	9 793	12 383	12 263	23 590	108 671
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	38 829	38 829
Dettes locatives	170	5 766	516	1 117	4 912	959	(611)	12 828
Autres passifs ^(d)	1 608	4 885	2 164	1 252	2 338	1 673	43 094	57 014
Total passif et capitaux propres	1 778	10 651	2 680	2 369	7 250	2 632	81 312	108 671
Investissements d'exploitation ^(e)	(320)	(827)	(280)	(210)	(410)	(431)	-	(2 478)

(a) Les éliminations portent sur les ventes entre groupes d'activités; il s'agit le plus souvent de ventes des groupes d'activités hors Distribution sélective à ce dernier. Les prix de cession entre les groupes d'activités correspondent aux prix habituellement utilisés pour des ventes à des grossistes ou à des détaillants hors Groupe.

(b) Les immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition sont constitués des montants nets figurant en Notes 3 et 4.

(c) Les actifs non affectés incluent les investissements et placements financiers, les autres actifs à caractère financier et les créances d'impôt courant et différé.

(d) Les passifs non affectés incluent les dettes financières, les dettes d'impôt courant et différé ainsi que les dettes relatives aux engagements d'achat de titres de minoritaires.

(e) Augmentation/(Diminution) de la trésorerie.

24.2 Informations par zone géographique

La répartition des ventes par zone géographique de destination est la suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
France	6 071	4 111	3 333
Europe (hors France)	12 717	9 860	7 337
États-Unis	21 542	16 591	10 647
Japon	5 436	4 384	3 164
Asie (hors Japon)	23 785	22 365	15 366
Autres pays	9 632	6 904	4 804
Ventes	79 184	64 215	44 651

La répartition des investissements d'exploitation par zone géographique se présente ainsi :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
France	1 891	1 054	1 002
Europe (hors France)	905	520	444
États-Unis	955	313	336
Japon	133	82	134
Asie (hors Japon)	761	488	342
Autres pays	324	207	220
Investissements d'exploitation	4 969	2 664	2 478

Il n'est pas présenté de répartition des actifs sectoriels par zone géographique dans la mesure où une part significative de ces actifs est constituée de marques et écarts d'acquisition, qui

doivent être analysés sur la base du chiffre d'affaires que ceux-ci génèrent par région, et non en fonction de la région de leur détention juridique.

24.3 Informations trimestrielles

La répartition des ventes par groupe d'activités et par trimestre est la suivante :

(en millions d'euros)	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Éliminations	Total
Premier trimestre	1 638	9 123	1 905	2 338	3 040	282	(322)	18 003
Deuxième trimestre	1 689	9 013	1 714	2 570	3 591	441	(291)	18 726
Troisième trimestre	1 899	9 687	1 959	2 666	3 465	443	(364)	19 755
Quatrième trimestre	1 873	10 825	2 145	3 006	4 757	420	(327)	22 699
Total 2022	7 099	38 648	7 722	10 581	14 852	1 586	(1 304)	79 184
Premier trimestre	1 510	6 738	1 550	1 883	2 337	215	(274)	13 959
Deuxième trimestre	1 195	7 125	1 475	2 140	2 748	280	(257)	14 706
Troisième trimestre	1 546	7 452	1 642	2 137	2 710	330	(305)	15 512
Quatrième trimestre	1 723	9 581	1 941	2 804	3 959	344	(314)	20 038
Total 2021	5 974	30 896	6 608	8 964	11 754	1 169	(1 150)	64 215
Premier trimestre	1 175	4 643	1 382	792	2 626	251	(273)	10 596
Deuxième trimestre	810	3 346	922	527	2 218	153	(179)	7 797
Troisième trimestre	1 364	5 945	1 370	947	2 332	232	(235)	11 955
Quatrième trimestre	1 406	7 273	1 574	1 090	2 979	232	(251)	14 303
Total 2020	4 755	21 207	5 248	3 356	10 155	868	(938)	44 651

25. VENTES ET CHARGES PAR NATURE

25.1 Analyse des ventes

Les ventes sont constituées des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Ventes réalisées par les marques et enseignes	78 761	63 920	44 421
Royalties et revenus de licences	135	105	96
Revenus des immeubles locatifs	25	15	14
Autres revenus	262	175	119
Total	79 184	64 215	44 651

La part des ventes réalisées par le Groupe dans ses propres boutiques, y compris les ventes réalisées via les sites de e-commerce, représente environ 75 % des ventes en 2022 (74 % en 2021, 70 %

en 2020), soit 59 383 millions d'euros en 2022 (47 624 millions d'euros en 2021, 31 461 millions d'euros en 2020).

25.2 Charges par nature

Le résultat opérationnel courant inclut notamment les charges suivantes :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Frais de publicité et de promotion	9 584	7 291	4 869
Charges de personnel	12 649	10 541	8 537
Dépenses de recherche et développement	172	147	139

Voir également Note 7 concernant le détail des charges liées aux contrats de location.

Les frais de publicité et de promotion sont principalement constitués du coût des campagnes médias et des frais de publicité

sur les lieux de vente ; ils intègrent également les frais du personnel dédié à cette fonction. Au 31 décembre 2022, le nombre de magasins exploités par le Groupe dans le monde, en particulier par les groupes Mode et Maroquinerie et Distribution sélective est de 5 664 (5 556 en 2021, 5 003 en 2020).

Les charges de personnel sont constituées des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Salaires et charges sociales	12 360	10 264	8 408
Retraites, participation aux frais médicaux et avantages assimilés au titre des régimes à prestations définies ^(a)	157	145	66
Charges liées aux plans d'options et assimilés ^(b)	132	132	63
Charges de personnel	12 649	10 541	8 537

(a) Voir Note 30.

(b) Voir Note 17.4.

La répartition par catégorie professionnelle de l'effectif moyen de 2022 en équivalent temps plein s'établit ainsi :

(en nombre et en pourcentage)	2022	%	2021	%	2020	%
Cadres	39 181	23%	35 875	23%	33 297	22%
Techniciens, responsables d'équipe	16 703	10%	15 688	10%	14 760	10%
Employés administratifs, personnel de vente	86 980	50%	78 297	50%	76 197	51%
Personnel de production	30 627	18%	28 093	18%	24 089	16%
Total	173 492	100%	157 953	100%	148 343	100%

25.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes de LVMH SE et des membres de leurs réseaux enregistrés dans le compte de résultat consolidé de l'exercice 2022 se détaille comme suit :

(en millions d'euros, hors taxes)	2022		
	Deloitte	Mazars	Total
Honoraires relatifs à des prestations d'audit	15	14	29
Prestations fiscales	1	NS	1
Autres	1	2	3
Honoraires relatifs à des prestations autres que l'audit	2	2	4
Total	17	16	33

NS : Non significatif.

Les honoraires relatifs aux prestations d'audit incluent des prestations connexes aux missions de certification des comptes consolidés et statutaires pour des montants peu significatifs.

Outre les prestations fiscales, principalement réalisées hors de France afin de permettre aux filiales et aux expatriés du Groupe de répondre à leurs obligations déclaratives locales,

les prestations autres que l'audit incluent des attestations de natures diverses, portant principalement sur le chiffre d'affaires de certaines boutiques requises par les bailleurs, la vérification de la déclaration de performance extra-financière, ainsi que des vérifications particulières réalisées à la demande du Groupe, principalement dans les pays où l'audit légal n'est pas requis.

26. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Résultats de cessions	(210)	9	(22)
Réorganisations	3	-	(6)
Réévaluation de titres acquis antérieurement à leur première consolidation	232	119	-
Frais liés aux acquisitions de sociétés consolidées	(25)	(18)	(35)
Dépréciation ou amortissement des marques, enseignes, écarts d'acquisition et autres actifs immobilisés	(50)	(89)	(235)
Autres, nets	(3)	(16)	(35)
Autres produits et charges opérationnels	(54)	4	(333)

Les résultats de cessions sont principalement relatifs à la vente par Sephora de sa filiale en Russie, définitivement conclue en octobre 2022.

Les dépréciations et amortissements enregistrés sur 2022 portent essentiellement sur les marques et écarts d'acquisition.

En 2022, la réévaluation des titres acquis antérieurement à leur première consolidation résulte de l'acquisition de 60 % de Mongoual SA, antérieurement détenue à hauteur de 40 % et mise en équivalence, voir Note 8.

27. RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Coût de la dette financière brute	(128)	4	(85)
Produits de la trésorerie et des placements financiers	113	40	46
Effets des réévaluations de la dette financière et instruments de taux	(2)	(3)	4
Coût de la dette financière nette	(17)	41	(35)
Intérêts sur dettes locatives	(254)	(242)	(281)
Dividendes reçus au titre des investissements financiers	8	10	12
Coût des dérivés de change	(358)	(206)	(262)
Effets des réévaluations des investissements et placements financiers	(225)	499	(4)
Autres, nets	(42)	(49)	(38)
Autres produits et charges financiers	(618)	254	(291)
Résultat financier	(888)	53	(608)

Les produits de la trésorerie et des placements financiers comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Revenus de la trésorerie et équivalents	49	27	38
Revenus des placements financiers ^(a)	65	13	8
Produits de la trésorerie et des placements financiers	113	40	46

(a) Dont 50 millions d'euros relatifs à des dividendes reçus au 31 décembre 2022 (9 millions d'euros au 31 décembre 2021, 5 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Les effets des réévaluations de la dette financière et des instruments de taux proviennent des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Dette financière couverte	139	82	(39)
Dérivés de couverture	(135)	(80)	40
Dérivés non affectés	(6)	(5)	3
Effets des réévaluations de la dette financière et instruments de taux	(2)	(3)	4

Le coût des dérivés de change s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Coût des dérivés de change commerciaux	(348)	(196)	(234)
Coût des dérivés de change relatifs aux actifs nets en devises	(12)	3	(20)
Coût et autres éléments relatifs aux autres dérivés de change	3	(13)	(8)
Coût des dérivés de change	(358)	(206)	(262)

28. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

28.1 Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Impôt courant de l'exercice	(5 877)	(5 316)	(2 608)
Impôt courant relatif aux exercices antérieurs	(18)	(20)	(13)
Impôt courant	(5 896)	(5 336)	(2 620)
Variation des impôts différés	534	913	297
Effet des changements de taux d'impôt sur les impôts différés	-	(87)	(85)
Impôts différés	534	826	212
Charge totale d'impôt au compte de résultat	(5 362)	(4 510)	(2 409)
Impôts sur éléments comptabilisés en capitaux propres	(147)	89	(111)

28.2 Ventilation des impôts différés nets au bilan

Les impôts différés nets au bilan s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Impôts différés actifs	3 661	3 156	2 325
Impôts différés passifs	(6 952)	(6 704)	(5 481)
Impôts différés nets au bilan	(3 290)	(3 549)	(3 156)

28.3 Analyse de l'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition théorique

Le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Résultat avant impôt	20 113	17 208	7 364
Charge totale d'impôt	(5 362)	(4 510)	(2 409)
Taux d'imposition effectif	26,7 %	26,2 %	32,7 %

Le rapprochement entre le taux d'imposition théorique, qui est le taux légal applicable aux sociétés françaises, y compris la contribution sociale de 3,3 %, et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'établit de la façon suivante :

(en pourcentage du résultat avant impôt)	2022	2021	2020
Taux d'imposition en France	25,8	28,4	32,0
Changements de taux d'impôt	-	0,5	1,1
Différences entre les taux d'imposition étrangers et français	(1,3)	(3,0)	(6,0)
Résultats et reports déficitaires, et autres variations d'impôts différés	0,2	(3,2)	0,9
Différences entre les résultats consolidés et imposables, et résultats imposables à un taux réduit	0,3	2,2	2,9
Impôts de distribution ^(a)	1,7	1,3	1,8
Taux d'imposition effectif du Groupe	26,7	26,2	32,7

(a) Les impôts de distribution sont principalement relatifs à la taxation des dividendes intragroupe.

Le taux effectif d'imposition du Groupe est de 26,7 % en 2022, contre 26,2 % en 2021 et 32,7 % en 2020. Au 31 décembre 2022, le taux effectif d'imposition est en augmentation de 0,5 point par rapport au 31 décembre 2021, principalement en raison des effets de la taxation des dividendes intragroupe.

28.4 Sources d'impôts différés

Au compte de résultat^(a)

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Évaluation des marques	(47)	350	(6)
Autres écarts de réévaluation	(51)	245	17
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	56	(125)	47
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	6	(9)	3
Provisions pour risques et charges	18	121	43
Marge intra-Groupe comprise dans les stocks	268	120	(101)
Autres retraitements de consolidation	267	157	144
Reports déficitaires	18	(30)	65
Total	534	826	212

(a) Produits/(Charges).

En capitaux propres^(a)

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Réévaluation des terres à vignes à valeur de marché	18	(13)	4
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	-	-	-
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	(85)	161	(121)
Gains et pertes au titre des engagements envers le personnel	(80)	(59)	6
Total	(147)	89	(111)

(a) Gains/(Pertes).

Au bilan^(a)

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Évaluation des marques	(5 525)	(5 326)	(3 871)
Réévaluation des terres à vigne à valeur de marché	(578)	(595)	(580)
Autres écarts de réévaluation	(589)	(615)	(893)
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	(90)	(144)	(18)
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	(2)	77	(78)
Provisions pour risques et charges	882	945	719
Marge intra-Groupe comprise dans les stocks	1 209	936	802
Autres retraitements de consolidation	1 249	1 051	614
Reports déficitaires	153	122	148
Total	(3 290)	(3 549)	(3 156)

(a) Actif/(Passif).

28.5 Reports déficitaires

Au 31 décembre 2022, les reports déficitaires et crédits d'impôt non encore utilisés et n'ayant pas donné lieu à comptabilisation de montants à l'actif du bilan (impôts différés actifs ou créances)

représentent une économie potentielle d'impôt de 398 millions d'euros (416 millions d'euros en 2021 et 440 millions en 2020).

28.6 Consolidations fiscales

Le régime français d'intégration fiscale permet à la quasi-totalité des sociétés françaises du Groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble, dont seule la société mère intégrante est redevable. Ce régime a généré une diminution de la charge d'impôt courant de 66 millions d'euros en 2022 (diminution de la charge d'impôt de 91 millions d'euros en 2021 et de 251 millions d'euros en 2020).

Les autres régimes de consolidation fiscale en vigueur, notamment aux États-Unis, ont généré une diminution de la charge d'impôt courant de 54 millions d'euros en 2022 (36 millions d'euros en 2021 et 93 millions d'euros en 2020).

29. RÉSULTAT PAR ACTION

	2022	2021	2020
Résultat net, part du Groupe (en millions d'euros)	14 084	12 036	4 702
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice	504 157 339	504 757 339	505 000 128
Nombre moyen d'actions auto-détenues sur l'exercice	(2 036 645)	(1 129 631)	(1 320 856)
Nombre moyen d'actions pris en compte pour le calcul avant dilution	502 120 694	503 627 708	503 679 272
Résultat par action (en euros)	28,05	23,90	9,33
Nombre moyen d'actions en circulation pris en compte ci-dessus	502 120 694	503 627 708	503 679 272
Effet de dilution des plans d'options et d'actions gratuites	359 406	267 884	530 861
Autres effets de dilution	-	-	-
Nombre moyen d'actions pris en compte pour le calcul après effets dilutifs	502 480 100	503 895 592	504 210 133
Résultat par action après dilution (en euros)	28,03	23,89	9,32

Le programme de rachat d'actions LVMH initié le 21 décembre 2021 a pris fin le 14 janvier 2022, un nouveau programme de rachat d'actions a été initié le 17 mai 2022 et s'est terminé le 15 novembre 2022 (voir note 16.3); les actions LVMH acquises

dans le cadre de ces programmes sont prises en compte dans le calcul du résultat par action avant dilution. Les actions restant à acquérir ne sont pas prises en compte dans le calcul du résultat après effets dilutifs au titre des autres effets de dilution.

30. ENGAGEMENTS DE RETRAITES, PARTICIPATION AUX FRAIS MÉDICAUX ET AUTRES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DU PERSONNEL

30.1 Charge de l'exercice

La charge enregistrée au cours des exercices présentés au titre des engagements de retraite, de participation aux frais médicaux et autres engagements vis-à-vis du personnel s'établit ainsi :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Coût des services rendus	136	130	106
Coût financier, net	15	15	8
Écarts actuariels	(3)	-	-
Modifications des régimes	8	(1)	(48)
Charge de l'exercice au titre des régimes à prestations définies	157	145	66

30.2 Engagement net comptabilisé

(en millions d'euros)	Notes	2022	2021	2020
Droits couverts par des actifs financiers		2 205	2 656	1 894
Droits non couverts par des actifs financiers		362	472	250
Valeur actualisée des droits		2 567	3 128	2 144
Valeur de marché des actifs financiers		(2 005)	(2 299)	(1 397)
Engagement net comptabilisé		562	829	747
Dont : Provisions à plus d'un an	20	622	915	784
Provisions à moins d'un an	20	17	17	9
Autres actifs		(77)	(103)	(45)
Total		562	829	747

30.3 Analyse de la variation de l'engagement net comptabilisé

(en millions d'euros)	Valeur actualisée des droits	Valeur de marché des actifs financiers	Engagement net comptabilisé
Au 31 décembre 2021	3 128	(2 299)	829
Coût des services rendus	136	-	136
Coût financier, net	59	(44)	15
Prestations aux bénéficiaires	(138)	103	(35)
Augmentation des actifs financiers dédiés	-	(117)	(117)
Contributions des employés	12	(12)	-
Variations de périmètre et reclassifications	2	1	3
Modifications des régimes	8	-	8
Écarts actuariels ^(a)	(734)	428	(306)
Dont : effets d'expérience	49	428	477
changements d'hypothèses démographiques	(13)	-	(13)
changements d'hypothèses financières	(770)	-	(770)
Effet des variations de taux de change	94	(66)	28
Au 31 décembre 2022	2 567	(2 005)	562

(a) (Gain)/Perte.

Les écarts actuariels liés aux effets d'expérience dégagés durant les exercices 2018 à 2021 se sont élevés à :

(en millions d'euros)	2018	2019	2020	2021
Écarts liés aux effets d'expérience sur la valeur actualisée des droits	4	31	(12)	(64)
Écarts liés aux effets d'expérience sur la valeur de marché des actifs financiers	41	(82)	(67)	(112)
Écarts actuariels liés aux effets d'expérience^(a)	45	(51)	(79)	(176)

(a) (Gain)/Perte.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation des engagements dans les principaux pays concernés sont les suivantes :

(en pourcentage)	2022					2021					2020				
	France	États-Unis	Royaume-Uni	Japon	Suisse	France	États-Unis	Royaume-Uni	Japon	Suisse	France	États-Unis	Royaume-Uni	Japon	Suisse
Taux d'actualisation ^(a)	3,38	5,18	4,78	1,27	1,50	0,70	2,89	1,74	1,00	0,06	0,44	2,49	1,43	1,00	0,05
Taux d'augmentation future des salaires	3,00	4,52	n.a.	2,10	2,12	1,96	3,59	n.a.	2,07	1,75	2,75	4,10	n.a.	2,00	1,69

(a) Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture dans les pays concernés. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.
n.a. : Non applicable.

L'hypothèse d'augmentation du coût des frais médicaux aux États-Unis est de 5,2%.

Une augmentation de 1,5 point du taux d'actualisation entraînerait une réduction de 229 millions d'euros de la valeur actualisée des droits au 31 décembre 2022 ; une réduction de 1,5 point du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 243 millions d'euros.

30.4 Analyse des droits

L'analyse de la valeur actualisée des droits par type de régime est la suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Retraites complémentaires	2 102	2 601	1 627
Indemnités de départ en retraite et assimilées	308	351	432
Frais médicaux	100	133	45
Primes d'ancienneté et autres	57	43	40
Valeur actualisée des droits	2 567	3 128	2 144

La répartition géographique de la valeur actualisée des droits est la suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
France	577	746	833
Europe (hors France)	568	647	614
États-Unis	1 183	1 514	506
Japon	148	164	137
Asie (hors Japon)	49	49	47
Autres pays	42	8	7
Valeur actualisée des droits	2 567	3 128	2 144

Les principaux régimes constitutifs de l'engagement au 31 décembre 2022 sont les suivants :

- en France :
 - il s'agit de l'engagement vis-à-vis des membres du Comité exécutif et de cadres dirigeants du Groupe, qui bénéficiaient, après une certaine ancienneté dans leurs fonctions, d'un régime de retraite complémentaire dont le montant était fonction de la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées. En application de l'ordonnance du 3 juillet 2019, ce régime de retraite complémentaire a été fermé et les droits ont été gelés à la date du 31 décembre 2019,
 - il s'agit en outre des indemnités de fin de carrière et médailles du travail, dont le versement est prévu par la loi et les conventions collectives, respectivement lors du départ en retraite ou après une certaine ancienneté ;

- en Europe (hors France), les engagements concernent les régimes de retraite à prestations définies mis en place au Royaume-Uni par certaines sociétés du Groupe, la participation des sociétés suisses au régime légal de retraite (« Loi pour la Prévoyance Professionnelle »), ainsi que le TFR (*Trattamento di Fine Rapporto*) en Italie, dont le versement est prévu par la loi au moment du départ de l'entreprise, quel qu'en soit le motif;
- aux États-Unis, l'engagement provient des régimes de retraite à prestations définies ou de remboursement des frais médicaux aux retraités, mis en place par certaines sociétés du Groupe, notamment Tiffany. L'essentiel de l'engagement résulte de régimes de retraites qualifiés au sens du code de l'impôt sur le revenu (*Internal Revenue Code*) des États-Unis.

30.5 Analyse des actifs financiers dédiés

Les valeurs de marché des actifs financiers dans lesquels les fonds versés sont investis se répartissent ainsi, par type de support :

(en pourcentage de la valeur de marché des actifs financiers dédiés)	2022	2021	2020
Actions	26	30	22
Obligations			
– émetteurs privés	34	28	32
– émetteurs publics	12	13	9
Trésorerie, fonds d'investissement, immobilier et autres	28	29	37
Total	100	100	100

Ces actifs ne comportent pas de titres de créance émis par les sociétés du Groupe, ou d'actions LVMH pour un montant important. Le Groupe prévoit d'augmenter en 2023 les actifs financiers dédiés par des versements de 117 millions d'euros environ.

31. ENGAGEMENTS HORS BILAN

31.1 Engagements d'achat

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Raisins, vins et eaux-de-vie	3 138	2 843	2 725
Autres engagements d'achat de matières premières	810	759	250
Immobilisations industrielles ou commerciales	1 173	715	428
Titres de participation et investissements financiers	181	317	13 237

Dans l'activité Vins et Spiritueux, une partie des approvisionnements futurs en raisins, vins clairs et eaux-de-vie résulte d'engagements d'achat auprès de producteurs locaux diversifiés. Ces engagements sont évalués, selon la nature des approvisionnements, sur la base des termes contractuels, ou sur la base des prix connus à la date de la clôture et de rendements de production estimés.

Au 31 décembre 2020, les engagements d'achat de titres de participation incluaient les effets de l'engagement pris par LVMH d'acquérir, en numéraire, la totalité des actions de Tiffany & Co. (« Tiffany »), soit 16,1 milliards de dollars US. Cette transaction a été finalisée le 7 janvier 2021, voir également Note 2.2.

Au 31 décembre 2022, l'échéancier des engagements d'achat est le suivant :

(en millions d'euros)	À moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Raisins, vins et eaux-de-vie	1 021	1 847	270	3 138
Autres engagements d'achat de matières premières	592	218	-	810
Immobilisations industrielles ou commerciales	825	197	151	1 173
Titres de participation et investissements financiers	181	-	-	181

31.2 Cautions, avals et autres garanties

Au 31 décembre 2022, ces engagements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Avals et cautions	415	415	444
Autres garanties	328	162	169
Garanties données	744	577	613
Garanties reçues	(53)	(65)	(47)

Les échéances de ces engagements se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	À moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Avals et cautions	323	74	19	415
Autres garanties	215	101	12	328
Garanties données	537	175	31	744
Garanties reçues	(32)	(13)	(7)	(53)

31.3 Autres engagements

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

32. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Dans le cadre de la gestion de ses activités courantes, le Groupe est partie à diverses procédures concernant le droit des marques, la protection des données personnelles, la protection des droits de propriété intellectuelle, la protection des réseaux de distribution sélective, la protection des consommateurs, les contrats de licence, les relations avec ses salariés, le contrôle des déclarations fiscales et toutes autres matières inhérentes à ses activités. Le Groupe estime que les provisions constituées au bilan, au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en

cours à la date de clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de manière significative en cas d'issue défavorable.

Il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage dont la Société a connaissance, qui soit en cours ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

33. PARTIES LIÉES

33.1 Relations de LVMH avec Christian Dior et Agache

Le groupe LVMH est consolidé dans les comptes de Christian Dior, société cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris et contrôlée par la société Agache, via sa filiale Financière Agache.

La société Agache, qui dispose d'équipes spécialisées, fournit au groupe LVMH des prestations d'assistance principalement dans les domaines de l'ingénierie financière, de la stratégie, du développement, du droit des affaires et de l'immobilier. En

outre, la société Agache donne en location au groupe LVMH des locaux à usage de bureaux.

Inversement, le groupe LVMH fournit diverses prestations administratives et opérationnelles et donne en location des biens immobiliers ou mobiliers à la société Agache ou à certaines de ses filiales.

Les transactions entre LVMH et Agache et ses filiales peuvent être résumées comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Facturations d'Agache, Financière Agache et Christian Dior à LVMH	(4)	(2)	(2)
Montant dû au 31 décembre	(1)	-	-
Facturations de LVMH à Agache, Financière Agache et Christian Dior	12	9	9
Montant à recevoir au 31 décembre	4	3	2

33.2 Relations avec Diageo

Moët Hennessy SAS et Moët Hennessy International SAS (ci-après « Moët Hennessy ») détiennent les participations Vins et Spiritueux du groupe LVMH, à l'exception de Château d'Yquem, de Château Cheval Blanc, du Domaine du Clos des Lambrays, de Colgin Cellars et de certains vignobles champenois. Le groupe Diageo détient une participation de 34 % dans Moët Hennessy. Lors de la prise de participation, en 1994, a été établie une convention entre Diageo et LVMH ayant pour objet la répartition

des frais communs de holding entre Moët Hennessy et les autres holdings du groupe LVMH.

En application de cette convention, Moët Hennessy a supporté 12 % des frais communs en 2022 (13 % en 2021 et 14 % 2020), et a refacturé à ce titre à LVMH SE les frais excédentaires encourus. Après refacturation, le montant des frais communs supporté par Moët Hennessy s'élève à 21 millions d'euros en 2022 (19 millions d'euros en 2021, 22 millions d'euros en 2020).

33.3 Relations avec la Fondation Louis Vuitton

La Fondation Louis Vuitton a ouvert en 2014 un musée d'art moderne et contemporain à Paris. Le groupe LVMH finance la Fondation dans le cadre de ses actions de mécénat. Les contributions nettes correspondantes figurent en « Immobilisations corporelles » et

sont amorties depuis l'ouverture du musée, soit depuis 2014, sur la durée résiduelle de la convention d'occupation du domaine public octroyée par la Ville de Paris.

33.4 Organes de Direction

La rémunération globale des membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration, au titre de leurs fonctions dans le Groupe, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020
Rémunérations brutes, charges patronales et avantages en nature	94	78	72
Avantages post emploi	-	-	(20)
Autres avantages à long terme	7	(5)	22
Indemnités de fin de contrat de travail	2	-	-
Coût des plans d'options et assimilés	84	97	25
Total	187	170	99

L'engagement comptabilisé au 31 décembre 2022 au titre des avantages post-emploi, net des actifs financiers dédiés, est de 24 millions d'euros (71 millions d'euros au 31 décembre 2021, 96 millions d'euros au 31 décembre 2020).

34. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2022 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le 26 janvier 2023.

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
VINS ET SPIRITUEUX			
The Glenmorangie Company	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Macdonald & Muir Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Ardbeg Distillery Limited	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Glenmorangie Distillery Co. Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
James Martin & Company Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Nicol Anderson & Co. Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
SAS Château d'Esclans	La Motte, France	IG	66%
Caves d'Esclans	La Motte, France	IG	66%
Esclans Estate	La Motte, France	IG	66%
MHCS	Épernay, France	IG	66%
Moët Hennessy Italia SpA	Milan, Italie	IG	66%
Société Civile des Crus de Champagne	Reims, France	IG	66%
Moët Hennessy UK	Londres, Royaume-Uni	IG	66%
Moët Hennessy España	Barcelone, Espagne	IG	66%
Moët Hennessy Portugal	Lisbonne, Portugal	IG	66%
Moët Hennessy (Suisse)	Genève, Suisse	IG	66%
Moët Hennessy Deutschland GmbH	Munich, Allemagne	IG	66%
Moët Hennessy Entreprise Adaptée	Épernay, France	IG	66%
SCEA Les Fournettes	Monthelon, France	IG	66%
Champagne Des Moutiers	Épernay, France	IG	66%
Moët Hennessy de Mexico	Mexico, Mexique	IG	66%
Chamfipar	Épernay, France	IG	66%
Société Viticole de Reims	Épernay, France	IG	66%
Compagnie Française du Champagne et du Luxe	Épernay, France	IG	66%
Champagne Bernard Breuzon	Colombé-le-Sec, France	IG	66%
Moët Hennessy Belux	Bruxelles, Belgique	IG	66%
Champagne De Mansin	Gyé-sur-Seine, France	IG	66%
Moët Hennessy Österreich	Vienne, Autriche	IG	66%
Moët Hennessy Polska	Varsovie, Pologne	IG	66%
Moët Hennessy Suomi	Helsinki, Finlande	IG	66%
Moët Hennessy Czech Republic	Prague, République Tchèque	IG	66%
Moët Hennessy Sverige	Stockholm, Suède	IG	66%
Moët Hennessy Norge	Sandvika, Norvège	IG	66%
Moët Hennessy Danmark	Copenhague, Danemark	IG	66%
Moët Hennessy Services UK	Londres, Royaume-Uni	IG	66%
Moët Hennessy Turkey	Istanbul, Turquie	IG	66%
Moët Hennessy South Africa Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	66%
SCEV 4F	Épernay, France	IG	66%
Moët Hennessy Nigeria	Lagos, Nigeria	IG	66%
SAS Champagne Manuel Janisson	Verzenay, France	IG	66%
SCI JVGNOBLES	Verzenay, France	IG	66%
Moët Hennessy Middle East FZE	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	66%
Moët Hennessy Nederland	Baarn, Pays-Bas	IG	66%
Moët Hennessy USA	New York, USA	IG	66%
MHD Moët Hennessy Diageo	Courbevoie, France	JV	66%
SA Du Château d'Yquem	Sauternes, France	IG	97%
SC Du Château d'Yquem	Sauternes, France	IG	97%
Société Civile Cheval Blanc (SCCB)	Saint-Émilion, France	MEE	50%
Société du Domaine des Lambrays	Morey-Saint-Denis, France	IG	100%
Colgin Cellars	Californie, USA	IG	60%
Chandon International	Paris, France	IG	66%
Domaine Chandon, Inc	Californie, USA	IG	66%
Dioniso S.R.L	Sesto San Giovanni, Italie	JV	33%
Moët Hennessy Do Brasil - Vinhos E Destilados	São Paulo, Brésil	IG	66%
Bodegas Chandon Argentina	Buenos Aires, Argentine	IG	66%
Domaine Chandon Australia Pty	Coldstream, Victoria, Australie	IG	66%
Domaine Chandon (Ningxia)	Yinchuan, Chine	IG	66%
Moët Hennessy Co. Ltd			
Moët Hennessy Chandon (Ningxia)	Yinchuan, Chine	IG	40%
Vineyards Co. Ltd			
Ace Of Spades Holdings LLC	New York, USA	IG	33%
Cheval des Andes	Buenos Aires, Argentine	MEE	33%
Cape Mentelle Vineyards Ltd	Margaret River, Australie	IG	66%
Veuve Clicquot Pies Pty Ltd	Margaret River, Australie	IG	66%
Cloudy Bay Vineyards Ltd	Blenheim, Nouvelle Zélande	IG	66%
Moët Hennessy Shangri-La (Deqin)	Deqin, Chine	IG	53%
Winery Company			
Newton Vineyard LLC	Californie, USA	IG	66%
Château du Galoupet	La Londe-les-Maures, France	IG	66%
Joseph Phelps Vineyards	Californie, USA	IG	66%
Jas Hennessy & Co.	Cognac, France	IG	65%
Distillerie de la Groie	Cognac, France	IG	65%
SICA de Bagnolet	Cognac, France	IG	4%
Sodepa	Cognac, France	IG	65%
Diageo Moët Hennessy BV	Amsterdam, Pays-Bas	JV	66%

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Hennessy Dublin	Dublin, Irlande	IG	66%
Edward Dillon & Co. Ltd	Dublin, Irlande	MEE	26%
Hennessy Far East	Hong Kong, Chine	IG	65%
Moët Hennessy Diageo Hong Kong	Hong Kong, Chine	JV	66%
Riche Monde (China)	Hong Kong, Chine	JV	66%
Moët Hennessy Diageo Macau	Macao, Chine	JV	66%
Moët Hennessy Diageo Singapore Pte	Singapour	JV	66%
Moët Hennessy Diageo Malaysia Sdn.	Kuala Lumpur, Malaisie	JV	66%
Moët Hennessy Cambodia Co.	Phnom Penh, Cambodge	IG	34%
Moët Hennessy Philippines	Makati, Philippines	IG	49%
Diageo Moët Hennessy Thailand	Bangkok, Thaïlande	JV	66%
Moët Hennessy Shanghai	Shanghai, Chine	IG	66%
Moët Hennessy India	Mumbai, Inde	IG	66%
Jas Hennessy Taiwan	Taipei, Taiwan	IG	65%
Moët Hennessy Diageo China Company	Shanghai, Chine	JV	66%
Moët Hennessy Distribution Russia	Moscou, Russie	IG	66%
Moët Hennessy Vietnam Importation Co.	Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	65%
Moët Hennessy Vietnam Distribution	Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	33%
Shareholding Co.			
Moët Hennessy Russia	Moscou, Russie	IG	66%
MH Champagnes and Wines Korea Ltd	Ichon, Corée du Sud	IG	66%
MHD Moët Hennessy Diageo	Tokyo, Japon	JV	66%
Moët Hennessy Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	IG	65%
Moët Hennessy Australia	Mascot, Australie	IG	65%
Polmos Zyrardow Sp. Z O.O.	Zyrardow, Pologne	IG	66%
Woodinville Whiskey Company LLC	Washington, USA	IG	66%
RUM Entreprise	Paris, France	IG	66%
Agrotequilera de Jalisco	Mexico, Mexique	MEE	33%
Cravan	Paris, France	IG	66%

MODE ET MAROQUINERIE

Manufacture de Souliers Louis Vuitton	Fiesso d'Artico, Italie	IG	100%
Louis Vuitton Malletier	Paris, France	IG	100%
Louis Vuitton Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy, Antilles françaises	IG	100%
Louis Vuitton Cantalilik Ticaret	Istanbul, Turquie	IG	100%
Louis Vuitton Editeur	Paris, France	IG	100%
Louis Vuitton International	Paris, France	IG	100%
Société des Ateliers Louis Vuitton	Paris, France	IG	100%
Les Ateliers Joailliers Louis Vuitton	Paris, France	IG	100%
Manufacture des Accessoires Louis Vuitton	Fiesso d'Artico, Italie	IG	100%
Louis Vuitton Bahrain WLL	Manama, Bahreïn	IG	75%
Société Louis Vuitton Services	Paris, France	IG	100%
Louis Vuitton Qatar LLC	Doha, Qatar	IG	73%
Société des Magasins Louis Vuitton France	Paris, France	IG	100%
Belle Jardinière	Paris, France	IG	100%
La Fabrique du Temps Louis Vuitton	Meyrin, Suisse	IG	100%
Louis Vuitton Monaco	Monte-Carlo, Monaco	IG	100%
ELV	Paris, France	IG	100%
Louis Vuitton Services Europe	Bruxelles, Belgique	IG	100%
Louis Vuitton UK	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Louis Vuitton Ireland	Dublin, Irlande	IG	100%
Louis Vuitton Deutschland	Munich, Allemagne	IG	100%
Louis Vuitton Ukraine	Kiev, Ukraine	IG	100%
Manufacture de Maroquinerie et Accessoires Louis Vuitton	Barcelone, Espagne	IG	100%
Atepli - Ateliers des Pontes de Lima	Calvelo, Portugal	IG	100%
Louis Vuitton Netherlands	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100%
Louis Vuitton Belgium	Bruxelles, Belgique	IG	100%
Louis Vuitton Luxembourg	Luxembourg	IG	100%
Louis Vuitton Hellas	Athènes, Grèce	IG	100%
Louis Vuitton Portugal Maleiro	Lisbonne, Portugal	IG	100%
Louis Vuitton Israel	Tel Aviv, Israël	IG	100%
Louis Vuitton Danmark	Copenhague, Danemark	IG	100%
Louis Vuitton Aktiebolag	Stockholm, Suède	IG	100%
Louis Vuitton Suisse	Meyrin, Suisse	IG	100%
Louis Vuitton Polska Sp. Z O.O.	Varsovie, Pologne	IG	100%
Louis Vuitton Ceska	Prague, République Tchèque	IG	100%
Louis Vuitton Österreich	Vienne, Autriche	IG	100%
Louis Vuitton Kazakhstan	Almaty, Kazakhstan	IG	100%
Louis Vuitton US Manufacturing, Inc.	Californie, USA	IG	100%
Somarest	Sibiu, Roumanie	IG	100%
Louis Vuitton Hawaii, Inc.	Hawaï, USA	IG	100%
Louis Vuitton Guam, Inc.	Tamuning, Guam	IG	100%
Louis Vuitton Saipan Inc.	Saipan, Îles Mariannes	IG	100%
Louis Vuitton Norge	Oslo, Norvège	IG	100%
San Dimas Luggage Company	Californie, USA	IG	100%

COMPTES CONSOLIDÉS

Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Louis Vuitton North America, Inc.	New York, USA	IG	100%
Louis Vuitton USA, Inc.	New York, USA	IG	100%
Louis Vuitton Liban Retail SAL	Beyrouth, Liban	IG	95%
Louis Vuitton Vietnam Company Limited	Hanoï, Vietnam	IG	100%
Louis Vuitton Suomi	Helsinki, Finlande	IG	100%
Louis Vuitton Romania Srl	Bucarest, Roumanie	IG	100%
LVMH Fashion Group Brasil Ltda	São Paulo, Brésil	IG	100%
Louis Vuitton Panama, Inc.	Panama City, Panama	IG	100%
Louis Vuitton Mexico	Mexico, Mexique	IG	100%
Louis Vuitton Chile Spa	Santiago de Chile, Chili	IG	100%
Louis Vuitton (Aruba)	Oranjestad, Aruba	IG	100%
Louis Vuitton Republica Dominicana	Saint Domingue, République Dominicaine	IG	100%
Louis Vuitton Argentina	Buenos Aires, Argentine	IG	100%
Louis Vuitton Peru S.R.L.	Lima, Pérou	IG	100%
Louis Vuitton Pacific	Hong Kong, Chine	IG	100%
Louis Vuitton Hong Kong Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
Louis Vuitton (Philippines) Inc.	Makati, Philippines	IG	100%
Louis Vuitton Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	100%
LV Information & Operation Services Pte Ltd	Singapour	IG	100%
PT Louis Vuitton Indonesia	Jakarta, Indonésie	IG	98%
Louis Vuitton (Malaysia) Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%
Louis Vuitton (Thailand) Société Anonyme	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
Louis Vuitton Taiwan Ltd.	Taipei, Taiwan	IG	100%
Louis Vuitton Australia Pty Ltd.	Sydney, Australie	IG	100%
Louis Vuitton (China) Co. Ltd.	Shanghai, Chine	IG	100%
Louis Vuitton New Zealand	Auckland, Nouvelle Zélande	IG	100%
Louis Vuitton Kuwait WLL	Koweït City, Koweït	IG	37%
Louis Vuitton India Retail Private Limited	Gurgaon, Inde	IG	100%
Louis Vuitton EAU LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	75%
Louis Vuitton Saudi Arabia Ltd.	Jeddah, Arabie Saoudite	IG	75%
Louis Vuitton Middle East	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	75%
Louis Vuitton - Jordan PSC	Amman, Jordanie	IG	95%
Louis Vuitton Orient LLC	Ras Al-Khaimah, Émirats Arabes Unis	IG	75%
L.D. Manufacture S.R.L.	Sant'Antimo, Italie	IG	90%
Microedge Sàrl	Vernier, Suisse	IG	100%
LV Qatar Airport QFZ LLC	Doha, Qatar	IG	100%
Louis Vuitton Korea Ltd.	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
LV Investments SAS	Paris, France	IG	100%
Gérald G.	Meyrin, Suisse	IG	100%
Daniel R.	Meyrin, Suisse	IG	100%
LVMH Fashion Group Trading Korea Ltd.	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
Louis Vuitton Hungaria Kft.	Budapest, Hongrie	IG	100%
Louis Vuitton Vostok	Moscou, Russie	IG	100%
LV Colombia SAS	Santa Fé de Bogota, Colombie	IG	100%
Louis Vuitton Maroc	Casablanca, Maroc	IG	100%
Louis Vuitton South Africa	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%
Louis Vuitton Macau Company Limited	Macao, Chine	IG	100%
Louis Vuitton Japan KK	Tokyo, Japon	IG	99%
Louis Vuitton Services KK	Tokyo, Japon	IG	99%
Louis Vuitton Canada, Inc.	Toronto, Canada	IG	100%
Louis Vuitton Italia S.r.l.	Milan, Italie	IG	100%
Marc Jacobs International	New York, USA	IG	80%
Marc Jacobs International (UK)	Londres, Royaume-Uni	IG	80%
Marc Jacobs Trademarks	New York, USA	IG	80%
Marc Jacobs Japan	Tokyo, Japon	IG	80%
Marc Jacobs International France	Paris, France	IG	80%
Marc Jacobs Commercial and Trading (Shanghai) Co.	Shanghai, Chine	IG	80%
Marc Jacobs Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	80%
Marc Jacobs Holdings	New York, USA	IG	80%
Marc Jacobs Hong Kong Distribution Company	Hong Kong, Chine	IG	80%
Marc Jacobs Macau Distribution Company	Macao, Chine	IG	80%
Marc Jacobs Canada	Toronto, Canada	IG	80%
Loewe	Madrid, Espagne	IG	100%
Loewe Hermanos	Madrid, Espagne	IG	100%
Manufacturas Loewe	Madrid, Espagne	IG	100%
LVMH Fashion Group France	Paris, France	IG	100%
Loewe Hermanos UK	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Loewe Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	100%
Loewe Commercial and Trading (Shanghai) Co.	Shanghai, Chine	IG	100%
Loewe Fashion	Singapour	IG	100%
Loewe Taiwan	Taipei, Taiwan	IG	100%
Loewe Macau Company	Macao, Chine	IG	100%
Loewe Alemania	Frankfurt, Allemagne	IG	100%
Loewe Italy	Milan, Italie	IG	100%
Loewe Holanda B.V.	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100%
Loewe LLC	New York, USA	IG	100%
Loewe Australia	Sydney, Australie	IG	100%
Loewe Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
Loewe JV Middle East WLL	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	65%

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
LVMH Fashion Group Support	Paris, France	IG	100%
Berluti SA	Paris, France	IG	100%
Berluti Monaco	Monte-Carlo, Monaco	IG	100%
Manifattura Berluti Srl	Ferrare, Italie	IG	100%
Berluti LLC	New York, USA	IG	100%
Berluti UK Limited (Company)	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Berluti Deutschland Gmbh	Munich, Allemagne	IG	100%
Berluti Macau Company Limited	Macao, Chine	IG	100%
Berluti Singapore Private Ltd	Singapour	IG	100%
Berluti (Shanghai) Company Limited	Shanghai, Chine	IG	100%
Berluti Taiwan Ltd.	Taipei, Taiwan	IG	100%
Berluti Hong Kong Company Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
Berluti Orient FZ LLC	Ras Al-Khaimah, Émirats Arabes Unis	IG	65%
Berluti EAU LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	65%
Berluti Korea Company Ltd.	Séoul, Corée du Sud	IG	75%
Berluti Australia	Sydney, Australie	IG	100%
Berluti Japan KK	Tokyo, Japon	IG	99%
Berluti Italia S.R.L.	Milan, Italie	IG	100%
Rossmoda	Vigonzà, Italie	IG	100%
Rossmoda Romania	Cluj-Napoca, Roumanie	IG	100%
LVMH Fashion Group Services	Paris, France	IG	100%
Interlux Company	Hong Kong, Chine	IG	100%
John Galliano SA	Paris, France	IG	100%
Loro Piana	Quarona, Italie	IG	85%
Loro Piana Switzerland	Lugano, Suisse	IG	85%
Loro Piana France	Paris, France	IG	85%
Loro Piana	Munich, Allemagne	IG	85%
Loro Piana GB	Londres, Royaume-Uni	IG	85%
LG Distribution LLC	Delaware, USA	IG	85%
Warren Corporation	Connecticut, USA	IG	85%
Loro Piana & C.	New York, USA	IG	85%
Loro Piana USA	New York, USA	IG	85%
Loro Piana (HK)	Hong Kong, Chine	IG	85%
Loro Piana (Shanghai) Commercial Co.	Shanghai, Chine	IG	85%
Loro Piana (Shanghai) Textile Trading Co.	Shanghai, Chine	IG	85%
Loro Piana Mongolia	Oulan Bator, Mongolie	IG	85%
Loro Piana Korea Co.	Séoul, Corée du Sud	IG	85%
Loro Piana (Macau)	Macao, Chine	IG	85%
Loro Piana Monaco	Monte-Carlo, Monaco	IG	85%
Loro Piana España	Madrid, Espagne	IG	85%
Loro Piana Japan Co.	Tokyo, Japon	IG	85%
Loro Piana Far East	Singapour	IG	85%
Loro Piana Peru	Lucanas, Pérou	IG	85%
Manifattura Loro Piana	Sillavengo, Italie	IG	85%
Loro Piana Oesterreich	Vienne, Autriche	IG	85%
Loro Piana Czech Republic	Prague, République Tchèque	IG	85%
Loro Piana Canada	Toronto, Canada	IG	85%
Cashmere Lifestyle Luxury Trading LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	51%
Loro Piana Mexico S.A de C.V	Naucalpan, Mexique	IG	85%
Vicuna Trading W.L.L.	Doha, Qatar	IG	53%
HLI Holding Pte. Ltd	Singapour	IG	100%
Heng Long International Ltd	Singapour	IG	100%
Heng Long Leather Co. (Pte) Ltd	Singapour	IG	100%
Heng Long Leather (Guangzhou) Co. Ltd	Guangzhou, Chine	IG	100%
HL Australia Proprietary Ltd	Sydney, Australie	IG	100%
Starke Holding	Floride, USA	IG	100%
Cypress Creek Farms	Floride, USA	IG	100%
The Florida Alligator Company	Floride, USA	IG	100%
Pellefina	Floride, USA	IG	100%
Sofpar 126	Paris, France	IG	100%
LVMH Métiers d'Art	Paris, France	IG	100%
Tanneries Roux	Romans-sur-Isère, France	IG	100%
Jade Creaction	Albergaria-A-Velha, Portugal	IG	55%
Jade Jewellery	Paris, France	IG	55%
Off-White LLC	New York, USA	IG	100%
Off-White Operating SRL	Milan, Italie	MEE	25%
Jean Patou SAS	Paris, France	IG	70%
Rimowa GmbH	Cologne, Allemagne	IG	100%
Rimowa GmbH & Co Distribution KG	Cologne, Allemagne	IG	100%
Rimowa Electronic Tag GmbH	Cologne, Allemagne	IG	100%
Rimowa CZ spol s.r.o.	Pelhrimov, République Tchèque	IG	100%
Rimowa America Do Sul Malas	São Paulo, Brésil	IG	100%
De Viagem Ltda			
Rimowa North America Inc.	Cambridge, Canada	IG	100%
Rimowa Inc.	New York, USA	IG	100%
Rimowa Distribution Inc.	New York, USA	IG	100%
Rimowa Far East Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
Rimowa Macau Limited	Macao, Chine	IG	100%
Rimowa Japan Co. Ltd	Tokyo, Japon	IG	100%
Rimowa France SARL	Paris, France	IG	100%
Rimowa Italy Srl	Milan, Italie	IG	100%
Rimowa Netherlands BV	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100%

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Rimowa Spain SLU	Madrid, Espagne	IG	100%	Dior Grèce Société Anonyme	Athènes, Grèce	IG	100%
Rimowa Great Britain Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%	Garments Trading			
Rimowa Austria GmbH	Innsbruck, Autriche	IG	100%	CDC General Trading LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	80%
Rimowa Schweiz AG	Dubendorf, Suisse	IG	100%	Christian Dior Istanbul	Istanbul, Turquie	IG	100%
110 Vondrau Holdings Inc.	Cambridge, Canada	IG	100%	Magazacilik Anonim Sirketi			
Rimowa China	Shanghai, Chine	IG	100%	Christian Dior Couture Qatar LLC	Doha, Qatar	IG	82%
Rimowa International	Paris, France	IG	100%	Christian Dior Couture Bahrain W.L.L.	Manama, Bahreïn	IG	84%
Rimowa Group Services	Paris, France	IG	100%	PT Fashion Indonesia Trading Company	Jakarta, Indonésie	IG	100%
Rimowa Middle East FZ-LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	100%	Christian Dior Couture Ukraine	Kiev, Ukraine	IG	100%
Rimowa Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100%	CDCG FZCO	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	85%
Rimowa Orient Trading-LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	100%	COU.BO Srl	Arzano, Italie	IG	100%
Rimowa Singapore	Singapour	IG	100%	Christian Dior Netherlands BV	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100%
Rimowa Australia	Sydney, Australie	IG	100%	Christian Dior Vietnam Limited	Hanoi, Vietnam	IG	100%
Rimowa Group GmbH	Cologne, Allemagne	IG	100%	Liability Company			
RIMOWA Malaysia Sdn. Bhd	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%	Vermont	Paris, France	IG	100%
Anin Star Holding Limited	Londres, Royaume-Uni	MEE	49%	Christian Dior Couture Kazakhstan	Almaty, Kazakhstan	IG	100%
Stella McCartney Limited	Londres, Royaume-Uni	MEE	49%	Christian Dior Austria GmbH	Vienne, Autriche	IG	100%
Stella McCartney America, Inc.	Delaware, USA	MEE	49%	Manufactures Dior Srl	Milan, Italie	IG	100%
Stella McCartney France SAS	Paris, France	MEE	49%	Christian Dior Couture Azerbaijan	Bakou, Azerbaïdjan	IG	100%
Stella McCartney Spain SL	Barcelone, Espagne	MEE	49%	Draupnir SA	Luxembourg	IG	100%
Stella McCartney Italia SRL a socio unico	Milan, Italie	MEE	49%	Myolnir SA	Luxembourg	IG	100%
Stella McCartney (Shanghai) Trading Limited	Shanghai, Chine	MEE	49%	CD Philippines	Makati, Philippines	IG	100%
Stella McCartney Japan Limited	Tokyo, Japon	MEE	49%	Christian Dior Couture Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%
Stella McCartney Hong Kong Limited	Harbour City, Chine	MEE	49%	Les Ateliers Horlogers Dior	La Chaux-de-Fonds, Suisse	IG	100%
Luxury Fashion (L.F.) SA	Candempino, Suisse	MEE	49%	Dior Montres	Paris, France	IG	100%
Thélios	Longarone, Italie	IG	100%	Christian Dior Couture Canada Inc.	Toronto, Canada	IG	100%
Thélios France	Paris, France	IG	100%	IDMC Manufacture	Limoges, France	IG	100%
Thélios USA Inc.	New Jersey, USA	IG	100%	GINZA SA	Luxembourg	IG	100%
Thélios Asia Pacific Limited	Harbour City, Chine	IG	100%	GFEC. Srl	Casoria, Italie	IG	100%
Thélios Deutschland GmbH	Cologne, Allemagne	IG	100%	CDC Kuwait Fashion Accessories with limited liability	Koweït City, Koweït	IG	85%
Thélios Switzerland GmbH	Zurich, Suisse	IG	100%	AURELIA Solutions S.R.L	Milan, Italie	IG	100%
Thélios Iberian Peninsula, S.L	Barcelone, Espagne	IG	100%	Lemanus	Luxembourg	IG	100%
Thélios Portugal, Unipessoal Lda.	Lisbonne, Portugal	IG	100%	LikeABee	Lisbonne, Portugal	IG	100%
Thélios UK	Londres, Royaume-Uni	IG	100%	CD Norway AS	Oslo, Norvège	IG	100%
Thélios Eyewear (Shanghai) Co., Ltd	Shanghai, Chine	IG	100%	CADOR	Florence, Italie	IG	100%
Thélios Nordics AB	Stockholm, Suède	IG	100%	Christian Dior Couture Ireland	Dublin, Irlande	IG	100%
Thélios Australia Pty Ltd	Brisbane, Australie	IG	100%	Christian Dior Portugal, Unipessoal LDA	Lisbonne, Portugal	IG	100%
Christian Dior Couture Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100%	CD Montenegro	Podgorica, Monténégro	IG	100%
Christian Dior KK	Tokyo, Japon	IG	100%	Christian Dior Couture Travel Retail Company	Doha, Qatar	IG	100%
Christian Dior Inc.	New York, USA	IG	100%	Christian Dior Couture Saint Barthelemy	Saint-Barthélemy, Antilles françaises	IG	100%
Christian Dior Far East Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100%				
Christian Dior Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100%	JW Anderson Limited	Londres, Royaume-Uni	MEE	46%
Christian Dior Fashion (Malaysia) Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%	JW Anderson China	Shanghai, Chine	MEE	46%
Christian Dior Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	100%	Celine SA	Paris, France	IG	100%
Christian Dior Australia Pty Ltd	Sydney, Australie	IG	100%	Avenue M International SCA	Paris, France	IG	100%
Christian Dior New Zealand Ltd	Auckland, Nouvelle Zélande	IG	100%	Enilec Gestion SARL	Paris, France	IG	100%
Christian Dior Taiwan Limited	Taipei, Taiwan	IG	100%	Celine Montaigne SAS	Paris, France	IG	100%
OTELINE	Rillieux-Le-Pape, France	IG	90%	Celine Monte-Carlo SA	Monte-Carlo, Monaco	IG	100%
161 NBS Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100%	Celine Germany GmbH	Berlin, Allemagne	IG	100%
FG MANUFACTURE	Villeurbanne, France	IG	100%	Celine Production Srl	Florence, Italie	IG	100%
Rubens	Florence, Italie	IG	100%	Celine Suisse SA	Genève, Suisse	IG	100%
Art Lab	Santa Croce Sull'arno, Italie	IG	70%	Celine UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Neri Sport	Venise, Italie	IG	55%	Celine Inc.	New York, USA	IG	100%
Manifattura Salento AF	Casarano, Italie	IG	40%	Celine (Hong Kong) Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
Pellerie Eiffel	Florence, Italie	MEE	50%	Celine Commercial and Trading (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	100%
Christian Dior (Thailand) Co. Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100%	Celine Distribution Singapore	Singapour	IG	100%
Christian Dior Saipan Ltd	Saipan, Îles Mariannes	IG	100%	Celine Boutique Taiwan Co. Ltd	Taipei, Taiwan	IG	100%
Christian Dior Guam Ltd	Tumon Bay, Guam	IG	100%	CPC Macau Company Limited	Macao, Chine	IG	100%
Christian Dior Espanola	Madrid, Espagne	IG	100%	LVMH FG Services UK	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Christian Dior UK Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%	Celine Distribution Spain S.L.U.	Madrid, Espagne	IG	100%
Christian Dior Italia Srl	Milan, Italie	IG	100%	RC Diffusion Rive Droite SARL	Paris, France	IG	100%
Christian Dior Suisse SA	Genève, Suisse	IG	100%	Celine EAU LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	52%
Christian Dior GmbH	Pforzheim, Allemagne	IG	100%	Celine Qatar	Doha, Qatar	IG	65%
Christian Dior Fourrure M.C.	Monte-Carlo, Monaco	IG	100%	Celine Netherlands BV	Baarn, Pays-Bas	IG	100%
PT Christian Dior Indonesia	Jakarta, Indonésie	IG	80%	Celine Australia Ltd Co.	Sydney, Australie	IG	100%
Christian Dior do Brasil Ltda	São Paulo, Brésil	IG	100%	Celine Sweden AB	Stockholm, Suède	IG	100%
Christian Dior Belgique	Bruxelles, Belgique	IG	100%	Celine Czech Republic	Prague, République Tchèque	IG	100%
Bopel	Lugagnano Val d'Arda, Italie	IG	100%	Celine Middle East	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	65%
Christian Dior Couture CZ	Prague, République Tchèque	IG	100%	Celine Canada	Toronto, Canada	IG	100%
Ateliers AS	Pierre Bénite, France	MEE	25%	Celine Thailand	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
Christian Dior Couture	Paris, France	IG	100%	Celine Philippines	Makati, Philippines	IG	100%
Christian Dior Couture FZE	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	100%	Celine Denmark	Copenhague, Danemark	IG	100%
Christian Dior Couture Maroc	Casablanca, Maroc	IG	100%	LMP LLC	New York, USA	IG	100%
Christian Dior Macau Single Shareholder Company Limited	Macao, Chine	IG	100%	CELINE KOREA LTD	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
Christian Dior S. de R.L. de C.V.	Mexico, Mexique	IG	100%	CELINE ITALIA	Milan, Italie	IG	100%
Les Ateliers Bijoux GmbH	Pforzheim, Allemagne	IG	100%	Phoebe Philo Ltd	Londres, Royaume-Uni	MEE	30%
Christian Dior Commercial (Shanghai) Co.Ltd	Shanghai, Chine	IG	100%	Givenchy SA	Paris, France	IG	100%
Christian Dior Trading India Private Limited	Mumbai, Inde	IG	100%	Givenchy Corporation	New York, USA	IG	100%
Christian Dior Couture Stolesnikov	Moscou, Russie	IG	100%	Givenchy China Co.	Hong Kong, Chine	IG	100%
CDCH SA	Luxembourg	IG	85%	Givenchy Couture Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
CDC Abu-Dhabi LLC Couture	Abu-Dhabi, Émirats Arabes Unis	IG	85%				

Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Givenchy (Shanghai) Commercial and Trading Co.	Shanghai, Chine	IG	100%
GCCL Macau Co.	Macao, Chine	IG	100%
Givenchy Italia Srl	Florence, Italie	IG	100%
Givenchy Germany	Cologne, Allemagne	IG	100%
LVMH Fashion Group Japan KK	Tokyo, Japon	IG	100%
Givenchy Taiwan	Taipei, Taiwan	IG	100%
Givenchy Trading WLL	Doha, Qatar	IG	52%
LVMH FG ME FZ LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	65%
George V EAU LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	52%
GIVENCHY SAUDI FOR TRADING COMPANY	Riyadh, Arabie Saoudite	IG	49%
Givenchy Singapore	Singapour	IG	100%
Givenchy Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
Kenzo SA	Paris, France	IG	100%
Kenzo Belgique SA	Bruxelles, Belgique	IG	100%
Kenzo Paris Netherlands	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100%
Kenzo UK Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Kenzo Italia Srl	Milan, Italie	IG	100%
Kenzo Paris Singapore	Singapour	IG	100%
Kenzo Paris Japan KK	Tokyo, Japon	IG	100%
Kenzo Paris Hong Kong Company	Hong Kong, Chine	IG	100%
Kenzo Paris USA LLC	New York, USA	IG	100%
Kenzo Paris Macau Company Ltd.	Macao, Chine	IG	100%
Holding Kenzo Asia	Hong Kong, Chine	IG	51%
Kenzo Paris Shanghai	Shanghai, Chine	IG	51%
LVMH Fashion Group Malaysia	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%
Outshine Mexico S. de R.L. de C.V.	Mexico, Mexique	IG	100%
Fendi Timepieces SA	Neuchâtel, Suisse	IG	100%
Support Retail Mexico S de R.L. de C.V.	Mexico, Mexique	IG	100%
Fendi Prague s.r.o.	Prague, République Tchèque	IG	100%
Luxury Kuwait for Ready Wear Company WLL	Koweït City, Koweït	IG	62%
Fun Fashion Qatar LLC	Doha, Qatar	IG	80%
Fendi Netherlands BV	Baarn, Pays-Bas	IG	100%
Fendi Australia Pty Ltd	Sydney, Australie	IG	100%
Fendi Brasil-Comercio de Artigos de Luxo	São Paulo, Brésil	IG	100%
Fendi RU LLC	Moscou, Russie	IG	100%
Fendi Canada Inc.	Toronto, Canada	IG	100%
Fendi International SAS	Paris, France	IG	100%
Fendi Doha LLC	Doha, Qatar	IG	49%
Fendi Spain S. L.	Madrid, Espagne	IG	100%
Fendi Monaco S.A.M.	Monte-Carlo, Monaco	IG	100%
Fun Fashion Emirates LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	62%
Borgo Srl	Pienza, Italie	MEE	30%
Fashion Furniture Design S.p.A.	Milan, Italie	MEE	20%
Fendi Greece Single Member SA	Glyfada, Grèce	IG	100%
Fashion Furniture Design UK Limited	Londres, Royaume-Uni	MEE	20%
FF Design USA, INC.	New York, USA	MEE	20%
Fendi Vietnam Company Limited	Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	100%
Fendi Qatar QFZ LLC	Doha, Qatar	IG	100%
Magificio Matisse Srl	Sant'egidio Alla Vibrata, Italie	IG	60%
Fashion Furniture Design (Shanghai) Co., Ltd.	Shanghai, Chine	MEE	20%
Fun Fashion Bahrain Co.WLL	Manama, Bahreïn	IG	62%
Fendi Srl	Rome, Italie	IG	100%
Fendi Dis Ticaret Ltd Sti	Istanbul, Turquie	IG	100%
Fendi Philippines Corp.	Makati, Philippines	IG	100%
Fendi Italia Srl	Rome, Italie	IG	100%
Fendi UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Fendi France SAS	Paris, France	IG	100%
Fendi North America Inc.	New York, USA	IG	100%
Fendi (Thailand) Company Limited	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
Fendi Asia Pacific Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
Fendi Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
Fendi Taiwan Ltd	Taipei, Taiwan	IG	100%
Fendi Hong Kong Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
Fendi China Boutiques Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
Fendi (Singapore) Pte Ltd	Singapour	IG	100%
Fendi Fashion (Malaysia) Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%
Fendi Switzerland SA	Mendrisio, Suisse	IG	100%
Fun Fashion FZCO	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	77%
Fendi Macau Company Limited	Macao, Chine	IG	100%
Fendi Germany GmbH	Munich, Allemagne	IG	100%
Fendi Austria GmbH	Vienne, Autriche	IG	100%
Fendi (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	100%
Fendi Saudi For Trading LLC	Jeddah, Arabie Saoudite	IG	77%
Fun Fashion India Private Ltd	Mumbai, Inde	IG	77%
Interservices & Trading SA	Mendrisio, Suisse	IG	100%
Fendi Japan KK	Tokyo, Japon	IG	99%
Emilio Pucci Srl	Florence, Italie	IG	100%
Emilio Pucci International	Baarn, Pays-Bas	IG	100%
Emilio Pucci Ltd	New York, USA	IG	100%

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Emilio Pucci Hong Kong Company Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
Emilio Pucci UK Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Emilio Pucci France SAS	Paris, France	IG	100%
Emilio Pucci International srl	Milan, Italie	IG	100%

PARFUMS ET COSMÉTIQUES

Perfumes Loewe SA	Madrid, Espagne	IG	100%
Parfums Christian Dior	Paris, France	IG	100%
LVMH Perfumes and Cosmetics (Thailand) Ltd.	Bangkok, Thaïlande	IG	49%
LVMH P&C Do Brasil	São Paulo, Brésil	IG	100%
France Argentine Cosmetic	Buenos Aires, Argentine	IG	100%
LVMH P&C Commercial & Trade (Shanghai)	Shanghai, Chine	IG	100%
LVMH P&C (Shanghai) Co.	Shanghai, Chine	IG	100%
Shang Pu Ecommerce (Shanghai)	Shanghai, Chine	IG	100%
Parfums Christian Dior Finland	Helsinki, Finlande	IG	100%
LVMH P&C Hainan	Haikou, Chine	IG	100%
LVMH Recherche	Saint-Jean-de-Braye, France	IG	100%
PCIS	Neuilly-sur-Seine, France	IG	100%
SNC du 33 Avenue Hoche	Paris, France	IG	100%
LVMH Fragrances and Cosmetics (Singapore)	Singapour	IG	100%
Parfums Christian Dior Orient Co.	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	60%
Parfums Christian Dior Emirates	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	48%
OOO Seldico	Moscou, Russie	IG	100%
DP Seldico	Kiev, Ukraine	IG	100%
LVMH Cosmetics	Tokyo, Japon	IG	100%
Parfums Christian Dior Arabia	Jeddah, Arabie Saoudite	IG	60%
EPCD	Varsovie, Pologne	IG	100%
EPCD CZ & SK	Prague, République Tchèque	IG	100%
EPCD RO Distribution	Bucarest, Roumanie	IG	100%
EPCD Hungaria	Budapest, Hongrie	IG	100%
LVMH P&C Kazakhstan	Almaty, Kazakhstan	IG	100%
LVMH Perfumes e Cosmética	Lisbonne, Portugal	IG	100%
L Beauty Pte	Singapour	IG	51%
PT L Beauty Brands	Jakarta, Indonésie	IG	51%
L Beauty Luxury Asia	Taguig City, Philippines	IG	51%
SCI Annabell	Paris, France	IG	100%
Parfums Christian Dior UK	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
L Beauty Vietnam	Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	51%
SCI Rose Blue	Paris, France	IG	100%
PCD St-Honoré	Paris, France	IG	100%
LVMH Perfumes & Cosmetics Macau	Macao, Chine	IG	100%
PCD Dubai General Trading	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	48%
PCD Doha Perfumes & Cosmetics	Doha, Qatar	IG	47%
Cristale	Paris, France	IG	100%
Parfums Christian Dior	Rotterdam, Pays-Bas	IG	100%
SAS Iparkos	Paris, France	IG	100%
Parfums Christian Dior S.A.B.	Bruxelles, Belgique	IG	100%
LVMH P&C Luxembourg	Luxembourg	IG	100%
Parfums Christian Dior (Ireland)	Dublin, Irlande	IG	100%
Parfums Christian Dior Hellas	Athènes, Grèce	IG	100%
Parfums Christian Dior	Zurich, Suisse	IG	100%
Christian Dior Perfumes	New York, USA	IG	100%
Parfums Christian Dior Canada	Montréal, Canada	IG	100%
LVMH P&C de Mexico	Mexico, Mexique	IG	100%
Parfums Christian Dior Japon	Tokyo, Japon	IG	100%
Parfums Christian Dior (Singapore)	Singapour	IG	100%
Inalux	Paris, France	IG	100%
LVMH P&C Asia Pacific	Hong Kong, Chine	IG	100%
Fa Hua Frag. & Cosm. Taiwan	Taipei, Taiwan	IG	100%
P&C (Shanghai)	Shanghai, Chine	IG	100%
LVMH P&C Korea	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
Parfums Christian Dior Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	100%
LVMH P&C Malaysia Sdn. Berhad	Petaling Jaya, Malaisie	IG	100%
Fa Hua Fragrance & Cosmetic Co.	Hong Kong, Chine	IG	100%
Pardior	Mexico, Mexique	IG	100%
Parfums Christian Dior Denmark	Copenhague, Danemark	IG	100%
LVMH Perfumes & Cosmetics Group	Sydney, Australie	IG	100%
Parfums Christian Dior	Sandvika, Norvège	IG	100%
Parfums Christian Dior	Stockholm, Suède	IG	100%
LVMH Perfumes & Cosmetics (New Zealand)	Auckland, Nouvelle Zélande	IG	100%
Parfums Christian Dior Austria	Vienne, Autriche	IG	100%
LVMH PROFUMI E COSMETICI ITALIA SRL	Milan, Italie	IG	100%
Cosmetics of France	Floride, USA	IG	100%
LVMH Fragrance Brands Singapore	Singapour	IG	100%
LVMH Fragrance Brands	Levallois-Perret, France	IG	100%
LVMH Fragrance Brands	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
LVMH Fragrance Brands	Düsseldorf, Allemagne	IG	100%
LVMH Fragrance Brands	New York, USA	IG	100%

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
LVMH Fragrance Brands Canada	Toronto, Canada	IG	100%	Tag Heuer International	La Chaux-de-Fonds, Suisse	IG	100%
LVMH Fragrance Brands	Tokyo, Japon	IG	100%	LVMH W&J FZ LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	100%
LVMH Fragrance Brands WHD	Floride, USA	IG	100%	LVMH Watch & Jewelry Thailand Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
LVMH Fragrance Brands Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	100%	LVMH Relojeria y Joyeria España SA	Madrid, Espagne	IG	100%
Parfums Francis Kurkdjian SAS	Paris, France	IG	71%	LVMH Montres et Joaillerie France	Paris, France	IG	100%
Parfums Francis Kurkdjian LLC	New York, USA	IG	71%	LVMH Watch & Jewelry UK	Manchester, Royaume-Uni	IG	100%
Maison Francis Kurkdjian UK	Londres, Royaume-Uni	IG	71%	LVMH Watch & Jewelry Canada	Richmond, Canada	IG	100%
Benefit Cosmetics LLC	Californie, USA	IG	100%	LVMH Watch & Jewelry Far East	Hong Kong, Chine	IG	100%
Benefit Cosmetics Ireland Ltd	Dublin, Irlande	IG	100%	LVMH Watch & Jewelry Singapore	Singapour	IG	100%
Benefit Cosmetics UK Ltd	Chelmsford, Royaume-Uni	IG	100%	LVMH Watch & Jewelry Malaysia	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%
Benefit Cosmetics Services Canada Inc.	Toronto, Canada	IG	100%	LVMH Watch & Jewelry Japan	Tokyo, Japon	IG	100%
Benefit Cosmetics Korea	Séoul, Corée du Sud	IG	100%	LVMH Watch & Jewelry Australia Pty Ltd	Melbourne, Australie	IG	100%
Benefit Cosmetics SAS	Paris, France	IG	100%	LVMH Watch & Jewelry Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	100%
Benefit Cosmetics Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100%	LVMH Watch & Jewelry Taiwan	Taipei, Taiwan	IG	100%
Fresh Canada	Montréal, Canada	IG	100%	TAG Heuer Connected	Besançon, France	IG	100%
Fresh	New York, USA	IG	100%	LVMH Watch & Jewelry India	New Delhi, Inde	IG	100%
Fresh	Neuilly-sur-Seine, France	IG	100%	LVMH Watch & Jewelry USA	Illinois, USA	IG	100%
Fresh Cosmetics	Londres, Royaume-Uni	IG	100%	LVMH Watch & Jewelry Central Europe	Oberursel, Allemagne	IG	100%
Fresh Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	100%	Tag Heuer Boutique Outlet Store Roermond	Oberursel, Allemagne	IG	100%
Fresh Korea	Séoul, Corée du Sud	IG	100%	LVMH Watch & Jewelry (Shanghai)	Shanghai, Chine	IG	100%
L Beauty Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	51%	Commercial Co.			
L Beauty (Thailand) Co. Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	48%	LVMH Watch & Jewelry Russia LLC	Moscou, Russie	IG	100%
Guerlain SA	Paris, France	IG	100%	Artcad	Tramelan, Suisse	IG	100%
LVMH Parfums & Kosmetik Deutschland GmbH	Düsseldorf, Allemagne	IG	100%	Golfcoders	Paris, France	IG	100%
Guerlain GmbH	Vienne, Autriche	IG	100%	LVMH W&J Trading LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	100%
Guerlain Benelux SA	Bruxelles, Belgique	IG	100%	Chaumet International	Paris, France	IG	100%
Guerlain Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100%	Chaumet London	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
PC Parfums Cosmétiques SA	Zurich, Suisse	IG	100%	Chaumet Horlogerie	Nyon, Suisse	IG	100%
Guerlain Inc.	New York, USA	IG	100%	Chaumet Korea Yuhon Hoesa	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
Guerlain (Canada) Ltd	Saint-Jean, Canada	IG	100%	Chaumet Australia	Sydney, Australie	IG	100%
Guerlain de Mexico	Mexico, Mexique	IG	100%	Chaumet Monaco	Monte-Carlo, Monaco	IG	100%
Guerlain (Asia Pacific) Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%	Chaumet Middle East	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	60%
Guerlain KK	Tokyo, Japon	IG	100%	Chaumet UAE	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	60%
Guerlain Oceania Australia Pty Ltd	Botany, Australie	IG	100%	Farouk Trading	Jeddah, Arabie Saoudite	IG	60%
PT Guerlain Cosmetics Indonesia	Jakarta, Indonésie	IG	51%	LVMH Watch & Jewelry Macau Company	Macao, Chine	IG	100%
Guerlain KSA SAS	Levallois-Perret, France	IG	80%	Chaumet Iberia SL	Madrid, Espagne	IG	100%
Guerlain Orient DMCC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	100%	BMC SPA	Valenza, Italie	IG	60%
Guerlain Saudi Limited	Jeddah, Arabie Saoudite	IG	60%	Chaumet Russia LLC	Moscou, Russie	IG	100%
Guerlain Polska sp. z o.o.	Varsovie, Pologne	IG	100%	LVMH Swiss Manufactures	La Chaux-de-Fonds, Suisse	IG	100%
Guerlain CZ & SK S.R.O	Prague, République tchèque	IG	100%	Zenith Time Company (GB) Ltd.	Manchester, Royaume-Uni	IG	100%
Guerlain Romania SRL	Bucarest, Roumanie	IG	100%	LVMH Watch & Jewelry Italy SpA	Milan, Italie	IG	100%
Guerlain Hungary KFT	Budapest, Hongrie	IG	100%	Delano	La Chaux-de-Fonds, Suisse	IG	100%
Acqua di Parma	Milan, Italie	IG	100%	Hublot	Nyon, Suisse	IG	100%
Acqua di Parma	New York, USA	IG	100%	Bentim International SA	Nyon, Suisse	IG	100%
Acqua di Parma Canada Inc.	Toronto, Canada	IG	100%	Hublot SA Genève	Genève, Suisse	IG	100%
Acqua di Parma	Londres, Royaume-Uni	IG	100%	Hublot of America	Floride, USA	IG	100%
Acqua Di Parma Srl (Succursale Paris)	Paris, France	IG	100%	Benoit de Gorski SA	Genève, Suisse	IG	100%
Make Up For Ever	Paris, France	IG	100%	Hublot Boutique Monaco	Monte-Carlo, Monaco	IG	100%
SCI Edison	Paris, France	IG	100%	Hublot Canada	Toronto, Canada	IG	100%
Make Up For Ever Academy China	Shanghai, Chine	IG	100%	LVMH Relojeria y Joyeria de México	Mexico, Mexique	IG	100%
Make Up For Ever	New York, USA	IG	100%	Bulgari SpA	Rome, Italie	IG	100%
Make Up For Ever Canada	Montréal, Canada	IG	100%	Bulgari Italia	Rome, Italie	IG	100%
Make Up For Ever UK Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%	Bulgari Gioielli	Valenza, Italie	IG	100%
Stella McCartney Beauty France	Paris, France	IG	100%	Bulgari International Corporation (BIC)	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100%
Stella McCartney Beauty UK	Hersham, Royaume-Uni	IG	100%	Bulgari Corporation of America	New York, USA	IG	100%
Stella McCartney Beauty US	New Jersey, USA	IG	100%	Bulgari Horlogerie	Neuchâtel, Suisse	IG	100%
Kendo Holdings Inc.	Californie, USA	IG	100%	Bulgari Japan	Tokyo, Japon	IG	100%
Fenty Skin LLC	Californie, USA	IG	50%	Bulgari (Deutschland)	Munich, Allemagne	IG	100%
Fenty Hair Products LLC	Californie, USA	IG	50%	Bulgari France	Paris, France	IG	100%
Fenty Fragrance LLC	Californie, USA	IG	50%	Bulgari Montecarlo	Monte-Carlo, Monaco	IG	100%
Fenty Beauty LLC	Californie, USA	IG	50%	Bulgari España	Madrid, Espagne	IG	100%
Ole Henriksen of Denmark Inc.	Californie, USA	IG	100%	Bulgari SA	Genève, Suisse	IG	100%
SLF USA Inc.	Californie, USA	IG	100%	Bulgari South Asian Operations	Singapour	IG	100%
Susanne Lang Fragrance	Toronto, Canada	IG	100%	Bulgari (UK) Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
BHUS Inc.	Californie, USA	IG	100%	Bulgari Belgium	Bruxelles, Belgique	IG	100%
KVD Beauty LLC	Californie, USA	IG	100%	Bulgari Australia	Sydney, Australie	IG	100%
Kendo Brands Ltd	Bicester, Royaume-Uni	IG	100%	Bulgari (Malaysia)	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%
Kendo Brands SAS	Boulogne-Billancourt, France	IG	100%	Bulgari Global Operations	Neuchâtel, Suisse	IG	100%
Kendo Hong Kong Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%	Bulgari Denmark	Copenhague, Danemark	IG	100%
Buly France SAS	Paris, France	IG	100%	Bulgari Asia Pacific	Hong Kong, Chine	IG	100%
Buly UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100%	Bulgari (Taiwan)	Taipei, Taiwan	IG	100%
Buly Italy Srl	Milan, Italie	IG	100%	Bulgari Korea	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
Buly Japan KK	Tokyo, Japon	IG	100%	Bulgari Saint-Barth	Saint-Barthélemy, Antilles françaises	IG	100%
Buly HK Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%	Bulgari Commercial (Shanghai) Co.	Shanghai, Chine	IG	100%
				Bulgari Accessori	Florence, Italie	IG	100%
				Bulgari (Austria) GMBH	Vienne, Autriche	IG	100%
				Bulgari Holding (Thailand)	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
				Bulgari (Thailand)	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
				Bulgari Qatar	Doha, Qatar	IG	49%
				Gulf Luxury Trading	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	51%
				Bulgari do Brazil	São Paulo, Brésil	IG	100%
				Bulgari Ireland	Dublin, Irlande	IG	100%
				Bulgari Turkey Lüks Ürün Ticareti	Istanbul, Turquie	IG	100%
MONTRES ET JOAILLERIE							
Fred Paris	Neuilly-sur-Seine, France	IG	100%				
Joaillerie de Monaco	Monte-Carlo, Monaco	IG	100%				
Fred	New York, USA	IG	100%				
Fred Londres	Manchester, Royaume-Uni	IG	100%				
FRED Jewellery Trading LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	100%				

Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Lux Jewels Kuwait for Trading In Gold Jewelry and Precious Stones	Koweït City, Koweït	IG	80%
Lux Jewels Bahrain	Manama, Bahreïn	IG	80%
India Luxco Retail	New Delhi, Inde	IG	100%
BK for Jewelry and Precious Metals and Stones Co.	Koweït City, Koweït	IG	80%
Bulgari Canada	Montréal, Canada	IG	100%
Bulgari Commercial Mexico	Mexico, Mexique	IG	100%
Bulgari Russia	Moscou, Russie	IG	100%
Bulgari Prague	Prague, République Tchèque	IG	100%
Bulgari Portugal	Lisbonne, Portugal	IG	100%
Bulgari Philippines	Makati, Philippines	IG	100%
Bulgari Vietnam	Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	100%
Bulgari New Zealand	Auckland, Nouvelle Zélande	IG	100%
Bulgari Saudi for Trading LLC	Riyadh, Arabie Saoudite	IG	70%
Bulgari Distribuzione S.r.l.	Florence, Italie	IG	100%
Bulgari Roma	Rome, Italie	IG	100%
Bulgari Hotels And Resorts Milano Srl	Rome, Italie	MEE	50%
Repossi	Paris, France	IG	100%
Laurelton Sourcing, LLC	Delaware, USA	IG	100%
Laurelton Diamonds, Inc.	Delaware, USA	IG	100%
Tiffany & Co.	Delaware, USA	IG	100%
Tiffany and Company	New York, USA	IG	100%
Tiffany & Co. International	Delaware, USA	IG	100%
Tiffany Distribution Company LLC	Delaware, USA	IG	100%
Tiffany and Company U.S. Sales, LLC	Delaware, USA	IG	100%
East Pond Holdings, Inc.	Delaware, USA	IG	100%
LCT Insurance Company	New York, USA	IG	100%
T. Risk Holdings, Inc.	New York, USA	IG	100%
TRM Investments, LLC	New Jersey, USA	IG	100%
Tiffany Atlantic City, Inc.	New Jersey, USA	IG	100%
Tiffany & Co. Luxembourg S.A.R.L.	Luxembourg	IG	100%
Tiffany & Co. Holding I LLC	Delaware, USA	IG	100%
Tiffany & Co. Holding II LLC	Delaware, USA	IG	100%
Tiffany & Co. Asia Holdings LLC	Delaware, USA	IG	100%
Tiffany & Co. Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Tiffany & Co. (GB)	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Tiffany & Co. (UK) Holdings Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Tiffany and Company (Germany Branch)	Munich, Allemagne	IG	100%
Tiffany and Company (Zurich Branch)	Zurich, Suisse	IG	100%
Tiffany & Co. (Switzerland) Jewelers S.a.r.l.	Genève, Suisse	IG	100%
Tiffany Switzerland Watch Company SAGL	Chiasso, Suisse	IG	100%
Tiffany & Co. Swiss Watches SAGL	Chiasso, Suisse	IG	100%
TIF Watch Holdings Sagl	Chiasso, Suisse	IG	100%
TIF Swiss Holdings GmbH	Chiasso, Suisse	IG	100%
Tiffany & Co. Italia S.p.A.	Milan, Italie	IG	100%
Tiffany & Co.	Paris, France	IG	100%
Tiffany & Co. (FR) Holdings SAS	Paris, France	IG	100%
Laurelton Diamonds Belgium BVBA	Anvers, Belgique	IG	100%
Tiffany and Company (Austria Branch)	Vienne, Autriche	IG	100%
Tiffany & Co. Netherlands B.V.	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100%
Tiffany & Co. (CR) s.r.o.	Prague, République Tchèque	IG	100%
Tiffany & Co. Denmark ApS	Copenhague, Danemark	IG	100%
TCO (NL) Logistics B.V.	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100%
Tiffany & Co. Sweden AB	Sunsval, Suède	IG	100%
Tiffany & Co. Kuwait	Salmiya, Koweït	IG	80%
TCO Kuwait Holding Company	Koweït City, Koweït	IG	80%
Tiffany & Co. of New York Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
Tiffany & Co. Hong Kong Holding LLC	Delaware, USA	IG	100%
Tiffany & Co. Pte. Ltd.	Singapour	IG	100%
Tiffany & Co. International (Taiwan Branch)	Taipei, Taiwan	IG	100%
Tiffany Korea Ltd.	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
Tiffany & Co. Korea Holding LLC	Delaware, USA	IG	100%
Tiffany & Co. (Australia) Pty. Ltd.	Sydney, Australie	IG	100%
Tiffany & Co. (NZ) Limited	Auckland, Nouvelle Zélande	IG	100%
Tiffany & Co. Asia Pacific Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
Uptown Alliance (M) Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%
Tiffany & Co. Pte. Ltd. (Malaysia Branch)	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%
TCO Macau Limited	Macao, Chine	IG	100%
Tiffany & Co. (Shanghai) Commercial Company Limited	Shanghai, Chine	IG	100%
Tiffany & Co. Jewelers (Thailand) Company Limited	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
TCO Jewelers Vietnam LLC	Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	100%
Tiffany & Co. Philippines Corporation	Makati, Philippines	IG	100%
Tiffany & Co. Canada	Halifax, Canada	IG	100%
Tiffany & Co. (Canada) LP	Winnipeg, Canada	IG	100%
Tiffany & Co. Mexico, S.A. de C.V.	Mexico, Mexique	IG	100%
Tiffany-Brasil Ltda.	São Paulo, Brésil	IG	100%
Tiffany Importacao E Comercio de Joias Ltda.	São Paulo, Brésil	IG	100%
Tiffany & Co. Belgium SPRL	Bruxelles, Belgique	IG	100%
Tiffany & Co. (Jewellers) Limited	Dublin, Irlande	IG	100%
Tiffany of New York (Spain) S.L.U.	Madrid, Espagne	IG	100%

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Tiffany & Co. Chile SPA	Santiago de Chile, Chili	IG	100%
Tiffany & Co. Puerto Rico	San Juan, États-Unis	IG	100%
Tiffany and Company (Dubai Branch)	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	100%
TCO Damas Associates LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	100%
TCO Holdings Limited	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	100%
Tiffany Russia LLC	Moscou, Russie	IG	100%
TCO Saudi for Trade	Jeddah, Arabie Saoudite	IG	75%
TCO KSA Holdings B.V.	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100%
Tiffany Japan	Tokyo, Japon	IG	100%
Tiffany & Co. Overseas Finance B.V.	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100%
Tiffany NJ LLC	New Jersey, USA	IG	100%
Iridesse, Inc.	Delaware, USA	IG	100%
MVTCO, Inc.	Delaware, USA	IG	100%
DPFH Co. Ltd.	Tortola, Îles vierges britanniques	IG	100%
Tifco Investment Vehicle, Inc.	Tortola, Îles vierges britanniques	IG	100%
NHC, LLC	Delaware, USA	IG	100%
Laurelton Diamonds South Africa (Proprietary) Limited	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%
Laurelton Diamonds Vietnam, LLC	Hai Duong, Vietnam	IG	100%
Laurelton Diamonds (Mauritius) Limited	Port Louis, Île Maurice	IG	100%
BWHC, LLC	Delaware, USA	IG	100%
Laurelton Diamonds Botswana (Proprietary) Limited	Gaborone, Botswana	IG	80%
Laurelton Gems (Thailand) Ltd.	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
Laurelton Jewelry, S.R.L.	Bajos De Hainia, République Dominicaine	IG	100%
TCORD Holding Company LLC	Delaware, USA	IG	100%
Tiffany Thailand Holdings I LLC	Delaware, USA	IG	100%
Tiffany Thailand Holdings II LLC	Delaware, USA	IG	100%
Laurelton-Reign Diamonds (PTY) Ltd.	Windhoek, Namibie	IG	100%
Laurelton Diamonds (Cambodia) Co., Ltd.	Phnom Penh, Cambodge	IG	100%

DISTRIBUTION SÉLECTIVE

Sephora SAS	Neuilly-sur-Seine, France	IG	100%
DFS Guam L.P.	Tamuning, Guam	IG	61%
LAX Duty Free Joint Venture 2000	Californie, USA	IG	46%
JFK Terminal 4 Joint Venture 2001	New York, USA	IG	49%
SFO Duty Free & Luxury Store Joint Venture	Californie, USA	IG	46%
SFOIT Specialty Retail Joint Venture	Californie, USA	IG	46%
DFS Merchandising Limited	Delaware, USA	IG	61%
DFS Group LP	Delaware, USA	IG	61%
DFS Korea Limited	Séoul, Corée du Sud	IG	61%
DFS Cotai Limitada	Macao, Chine	IG	61%
DFS New Zealand Limited	Auckland, Nouvelle Zélande	IG	61%
DFS Australia Pty Limited	Sydney, Australie	IG	61%
DFS Group Limited - USA	Delaware, USA	IG	61%
DFS Venture Singapore (Pte) Limited	Singapour	IG	61%
DFS Vietnam (S) Pte Ltd	Singapour	IG	43%
New Asia Wave International (S) Pte Ltd	Singapour	IG	43%
Ipp Group (S) Pte Ltd	Singapour	IG	43%
DFS Van Don LLC	Van Don, Vietnam	IG	61%
DFS Vietnam Limited Liability Company	Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	61%
DFS Venture Vietnam Company Limited	Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	61%
DFS (Cambodia) Limited	Phnom Penh, Cambodge	IG	43%
DFS Singapore (Pte) Limited	Singapour	IG	61%
DFS Middle East LLC	Abu-Dhabi, Émirats Arabes Unis	IG	61%
DFS France SAS	Paris, France	IG	61%
DFS Italia Srl	Venise, Italie	IG	61%
DFS Holdings Limited	Hamilton, Bermudes	IG	61%
DFS Okinawa KK	Okinawa, Japon	IG	61%
DFS Saipan Limited	Saipan, Îles Mariannes	IG	61%
Commonwealth Investment Company Inc.	Saipan, Îles Mariannes	IG	58%
Kinkai Saipan LP	Saipan, Îles Mariannes	IG	61%
DFS Liquor Retailing Limited	Delaware, USA	IG	61%
Twenty-Seven Twenty Eight Corp.	Delaware, USA	IG	61%
DFS Group Limited - HK	Hong Kong, Chine	IG	61%
DFS Retail (Hainan) Company Limited	Haikou, Chine	IG	61%
DFS Management Consulting (Shenzhen) Company Limited	Shenzhen, Chine	IG	61%
DFS Business Consulting (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	61%
JAL/DFS Co. Ltd	Chiba, Japon	MEE	25%
PT Sona Topas Tourism industry Tbk	Jakarta, Indonésie	MEE	28%
Central DFS Co., Ltd	Bangkok, Thaïlande	MEE	30%
Shenzhen DFG E-Commerce Co Ltd	Shenzhen, Chine	MEE	13%
Sephora Greece SA	Athènes, Grèce	IG	100%
Sephora Cosmetics Romania SA	Bucarest, Roumanie	IG	100%
Sephora Cyprus Limited	Nicosie, Chypre	IG	100%
Sephora Cosmetics Ltd (Serbia)	Belgrade, Serbie	IG	100%
Sephora Bulgaria EOOD	Sofia, Bulgarie	IG	100%
Sephora Danmark ApS	Copenhague, Danemark	IG	100%
Sephora Sweden AB	Copenhague, Danemark	IG	100%
Sephora Switzerland SA	Genève, Suisse	IG	100%

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Sephora Germany GmbH	Düsseldorf, Allemagne	IG	100%
Sephora UK	Northampton, United Kingdom	IG	100%
Feelunique Holding limited	Saint-Hélier, Jersey	IG	100%
The Big Web limited	Saint-Hélier, Jersey	IG	100%
Channel Island Commercial Group limited	Saint-Hélier, Jersey	IG	100%
Feelunique International limited	Nottingham, Royaume-Uni	IG	100%
Feelunique Delivery company limited	Nottingham, Royaume-Uni	IG	100%
Ocapel limited	Saint-Hélier, Jersey	IG	100%
Feelunique France SAS	Paris, France	IG	100%
Feelunique International Asia limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
Sephora Luxembourg SARL	Luxembourg	IG	100%
LVMH Iberia SL	Madrid, Espagne	IG	100%
Sephora Italia S.r.l.	Milan, Italie	IG	100%
Sephora Portugal Perfumaria Lda	Lisbonne, Portugal	IG	100%
Sephora Polska Sp Z.O.O	Varsovie, Pologne	IG	100%
Sephora Sro (République Tchèque)	Prague, République Tchèque	IG	100%
Sephora Monaco SAM	Monte-Carlo, Monaco	IG	99%
Sephora Cosmetics Espana, SL	Madrid, Espagne	MEE	50%
Sephora Kozmetik AS (Turquie)	Istanbul, Turquie	IG	100%
Sephora (Shanghai) Cosmetics Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	81%
Sephora (Beijing) Cosmetics Co. Ltd	Beijing, Chine	IG	81%
Sephora Xiangyang (Shanghai) Cosmetics Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	81%
Sephora Hong Kong Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
Le Bon Marché	Paris, France	IG	100%
SEGEF	Paris, France	IG	100%
Franck & Fils	Paris, France	IG	100%
STB Servizi Tecnici Per Bordo	Florence, Italie	IG	100%
Starboard Holdings	Floride, USA	IG	100%
On-Board Media Inc.	Floride, USA	IG	100%
Cruise Line Holdings Co.	Floride, USA	IG	100%
International Cruise Shops Ltd	Iles Caïmans	IG	100%
Sephora Moyen-Orient SA	Fribourg, Suisse	IG	70%
Sephora Middle East FZE	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	70%
Sephora Emirates LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	70%
Sephora Bahrain WLL	Manama, Bahreïn	IG	53%
Sephora Qatar WLL	Doha, Qatar	IG	63%
Sephora Arabia Limited	Jeddah, Arabie Saoudite	IG	70%
Sephora Kuwait Co. WLL	Koweït City, Koweït	IG	59%
Sephora Holding South Asia	Singapour	IG	100%
Sephora Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	100%
Beauty In Motion Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%
Sephora Cosmetics Private Limited (India)	New Delhi, Inde	IG	100%
PT Sephora Indonesia	Jakarta, Indonésie	IG	100%
Sephora (Thailand) Company (Limited)	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
Sephora Australia Pty Ltd	Sydney, Australie	IG	100%
Sephora Digital Pte Ltd	Singapour	IG	100%
Sephora Digital (Thailand) Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
LX Services Pte Ltd	Singapour	IG	100%
PT MU and SC Trading (Indonesia)	Jakarta, Indonésie	IG	100%
Sephora Services Philippines (Branch)	Manille, Philippines	IG	100%
Sephora New Zealand Limited	Wellington, Nouvelle Zélande	IG	100%
Sephora Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
24 Sèvres	Paris, France	IG	100%
Sephora USA Inc.	Californie, USA	IG	100%
LGCS Inc.	New York, USA	IG	100%
Sephora Beauty Canada Inc.	Toronto, Canada	IG	100%
Sephora Puerto Rico LLC	Californie, USA	IG	100%
S+ SAS	Neuilly-sur-Seine, France	IG	100%
Sephora Mexico S. de R.L de C.V	Mexico, Mexique	IG	100%
Servicios Ziphorah S. de R.L de C.V	Mexico, Mexique	IG	100%
Dotcom Group Comércio de Presentes SA	Rio de Janeiro, Brésil	IG	100%
Avenue Hoche Varejista Limitada	São Paulo, Brésil	IG	100%

AUTRES ACTIVITÉS

Amicitia	New York, USA	IG	51%
Lupicini	New York, USA	IG	48%
Pasticceria Confetteria Cova	Milan, Italie	IG	80%
Cova Montnapoleone	Milan, Italie	IG	80%
Cova France Sas	Paris, France	IG	80%
Groupe Les Echos	Paris, France	IG	100%
Museec	Paris, France	IG	50%
Change Now	Vincennes, France	IG	55%
Les Echos Management	Paris, France	IG	100%
Radio Classique	Paris, France	IG	100%
Mezzo	Paris, France	IG	50%
Les Echos Medias	Paris, France	IG	100%
SFPA	Paris, France	IG	100%
Dematis	Paris, France	IG	100%
Les Echos Légal	Paris, France	IG	100%
Les Echos	Paris, France	IG	100%
Pelham Media Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100%

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
WordAppeal	Paris, France	IG	100%
Pelham Media SARL	Paris, France	IG	100%
L'Eclaireur	Paris, France	IG	100%
KCO Events	Paris, France	IG	100%
Pelham Media Production	Paris, France	IG	100%
Alto International SARL	Paris, France	IG	60%
Happeningco SAS	Paris, France	IG	80%
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton ^(a)	Paris, France	Société mère	
Bayard (Shanghai) Investment and Consultancy Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	100%
LVMH (Shanghai) Management & Consultancy Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	100%
LVMH Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
LVMH South & South East Asia Pte Ltd	Singapour	IG	100%
Alderande	Paris, France	IG	56%
LVMH Finance Belgique	Bruxelles, Belgique	IG	100%
Sofidiv Art Trading Company	New York, USA	IG	100%
Sofidiv Inc.	New York, USA	IG	100%
Probinvest	Paris, France	IG	100%
LVMH Publica	Bruxelles, Belgique	IG	100%
Glacea	Luxembourg	IG	100%
Naxara	Luxembourg	IG	100%
Ufipar	Paris, France	IG	100%
Pronos	Luxembourg	IG	100%
EUPALINOS 1850	Paris, France	IG	100%
L. Courtage Réassurance	Paris, France	IG	100%
Villa Foscarini Srl	Milan, Italie	IG	100%
Vicuna Holding	Milan, Italie	IG	100%
Gorgias	Luxembourg	IG	100%
LC Investissements	Paris, France	IG	51%
LVMH Representações Ltda	São Paulo, Brésil	IG	100%
LVMH Investissements	Paris, France	IG	100%
Ufinvest	Paris, France	IG	100%
White 1921 Courchevel Société d'Exploitation Hôtelière	Courchevel, France	IG	100%
Delta	Paris, France	IG	100%
Société Immobilière Paris Savoie	Courchevel, France	IG	100%
Les Tovets			
Investissement Hôtelier Saint Barth Plage des Flamands	Saint-Barthélemy, Antilles françaises	IG	56%
P&C International	Paris, France	IG	100%
Dajbog S.A.	Luxembourg	IG	100%
LVMH Participations BV	Baarn, Pays-Bas	IG	100%
LVMH Services BV	Baarn, Pays-Bas	IG	100%
2181 Kalakaua Holdings LLC	Texas, USA	MEE	50%
2181 Kalakaua LLC	Texas, USA	MEE	50%
Polynomes	Paris, France	IG	85%
Breakfast Holdings Acquisition	New York, USA	IG	100%
L Catterton Management	Londres, Royaume-Uni	MEE	20%
449 North Beverly Drive	New York, USA	IG	100%
Moët Hennessy	Paris, France	IG	66%
Moët Hennessy International	Paris, France	IG	66%
Osaka Fudosan Company	Tokyo, Japon	IG	100%
Moët Hennessy Inc.	New York, USA	IG	66%
One East 57th Street LLC	New York, USA	IG	100%
Creare	Luxembourg	IG	100%
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton KK	Tokyo, Japon	IG	100%
Mongoual SA	Paris, France	IG	100%
Société Montaigne Jean Goujon	Paris, France	IG	100%
DAVES place des États-Unis	Paris, France	IG	100%
DAVES rue de la Paix	Paris, France	IG	100%
Montaigne 1Bv	Paris, France	IG	100%
LVMH EU	Luxembourg	IG	100%
Marithé	Luxembourg	IG	100%
Delphine	Paris, France	IG	100%
Meadowland Florida LLC	New York, USA	IG	100%
461 North Beverly Drive	New York, USA	IG	100%
GIE CAPI13	Paris, France	IG	100%
LVMH Miscellanées	Paris, France	IG	100%
Sofidiv UK Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Primae	Paris, France	IG	100%
LVMH Asia Pacific	Hong Kong, Chine	IG	100%
LVMH Canada	Toronto, Canada	IG	100%
LVMH Perfumes & Cosmetics Inc.	New York, USA	IG	100%
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton Inc.	New York, USA	IG	100%
Lafayette Art I LLC	New York, USA	IG	100%
Island Cay Inc	New York, USA	IG	100%
Halls Pond Exuma Ltd	Nassau, Bahamas	IG	100%
598 Madison Leasing Corp.	New York, USA	IG	100%
Eutrope	Paris, France	IG	100%
468 North Rodeo Drive	New York, USA	IG	100%
Flavius Investissements	Paris, France	IG	100%
LVMH BH Holdings LLC	New York, USA	IG	100%
Rodeo Partners LLC	New York, USA	IG	100%

Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
LBD Holding	Paris, France	IG	100%
LVMH MJ Holdings Inc.	New York, USA	IG	100%
Arbelos Insurance Inc.	New York, USA	IG	100%
1896 Corp.	New York, USA	IG	100%
313-317 N. Rodeo LLC	New York, USA	IG	100%
319-323 N. Rodeo LLC	New York, USA	IG	100%
420 N. Rodeo LLC	New York, USA	IG	100%
456 North Rodeo Drive	New York, USA	IG	100%
LVMH Services Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Moët Hennessy Investissements	Paris, France	IG	66%
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton BV	Baarn, Pays-Bas	IG	100%
LVMH Italia SpA	Milan, Italie	IG	100%
Investir Publications	Paris, France	IG	100%
Les Échos Solutions	Paris, France	IG	100%
Les Échos Publishing	Paris, France	IG	100%
Editio	Paris, France	IG	100%
EuroArts Music International	Berlin, Allemagne	IG	95%
Wansquare	Paris, France	IG	95%
Agence d'Événements Culturels	Paris, France	IG	55%
Tamaris Holding	Paris, France	MEE	50%
LVMH Hotel Management	Paris, France	IG	100%
Société d'Exploitation Hôtelière de la Samaritaine	Paris, France	IG	100%
Société d'Exploitation Hôtelière Isle de France	Saint-Barthélemy, Antilles françaises	IG	56%
Société d'Investissement Cheval Blanc	Saint-Barthélemy, Antilles françaises	IG	56%
Société Cheval Blanc Saint-Tropez	Saint-Tropez, France	IG	100%
Villa Jacquemone	Saint-Tropez, France	IG	100%
33 Hoche	Paris, France	IG	100%
Royal Van Lent Shipyard BV	Kaag, Pays-Bas	IG	100%
Tower Holding BV	Kaag, Pays-Bas	IG	100%
Green Bell BV	Kaag, Pays-Bas	IG	100%
Gebr. Olie Beheer BV	Waddinxveen, Pays-Bas	IG	100%
Van der Loo Yachting Interiors BV	Waddinxveen, Pays-Bas	IG	100%
Red Bell BV	Kaag, Pays-Bas	IG	100%
De Voogt Naval Architects BV	Haarlem, Pays-Bas	MEE	49%
Feadship Holland BV	Amsterdam, Pays-Bas	MEE	49%
Feadship America Inc.	Floride, USA	MEE	49%
OGMNL BV	Nieuw-Lekkerland, Pays-Bas	MEE	49%
Firstship BV	Amsterdam, Pays-Bas	MEE	49%
RVL Holding BV	Kaag, Pays-Bas	IG	100%
Le Jardin d'Acclimatation	Paris, France	IG	80%
Palladios Overseas Holding	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
75 Sloane Street Services Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Belmond (UK) Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Belmond Dollar Treasury Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Belmond Finance Services Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Belmond Management Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Belmond Sterling Treasury Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Blanc Restaurants Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Great Scottish and Western Railway Holdings Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
The Great Scottish and Western Railway Company Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Horatio Properties Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Island Hotel (Madeira) Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Mount Nelson Hotel Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
La Residencia Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Reid's Hotel Madeira Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
VSOE Holdings Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Venice Simplon-Orient-Express Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Belmond C.J. Dollar Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Croisieres Orex SAS	St Usage, France	IG	100%
VSOE Voyages SA	Paris, France	IG	100%
VSOE Deutschland GmbH	Cologne, Allemagne	IG	100%
Ireland Luxury Rail Tours Ltd	Dublin, Irlande	IG	100%
Villa Margherita Spa	Florence, Italie	IG	100%
Charleston Partners Inc	Caroline du Sud, USA	IG	100%
La Samanna SAS	Marigot, Saint Martin	IG	100%
Operadora de Hoteles Rivera Maya SA de CV	Riviera Maya, Mexique	IG	100%
Plan Costa Maya SA de CV	Riviera Maya, Mexique	IG	100%
Spa Residencial SA de CV	Riviera Maya, Mexique	IG	99%
Società Agricola SGG Srl	Fiesole, Italie	IG	100%
LUXURY TRAINS SWITZELAND AG	Zurich, Suisse	IG	100%
Gambetta SAS	Paris, France	IG	85%
Belmond (Shanghai) Management & Consultancy Co., Ltd	Shanghai, Chine	IG	100%
360 N. Rodeo Drive LLC	Illinois, USA	IG	100%
Eastern & Oriental Express Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	100%
E&O Services (Singapore) Pte Ltd	Singapour	IG	100%
E&O Services (Thailand) Pte Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
Belmond Sicily Spa	Florence, Italie	IG	100%

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Belmond Italia Spa	Gênes, Italie	IG	100%
Hotel Caruso Spa	Florence, Italie	IG	100%
Hotel Cipriani Spa	Venise, Italie	IG	100%
Hotel Splendido Spa	Portofino, Italie	IG	100%
Villa San Michele Spa	Florence, Italie	IG	100%
Luxury Trains Servizi Srl	Venise, Italie	IG	100%
Castello di Casole Spa	Querceto, Italie	IG	100%
Castello di Casole Agricoltura Spa	Querceto, Italie	IG	100%
Belmond Spanish Holdings SL	Madrid, Espagne	IG	100%
Nomis Mallorcan Investments SA	Madrid, Espagne	IG	100%
Son Moragues SA	Deia, Espagne	IG	100%
Reid's Hotels Lda	Funchal, Portugal	IG	100%
Europe Hotel LLC	Saint-Petersbourg, Russie	IG	100%
Belmond USA Inc	Delaware, USA	IG	100%
21 Club Inc	New York, USA	IG	100%
Belmond Pacific Inc	Delaware, USA	IG	100%
Belmond Reservation Services Inc	Delaware, USA	IG	100%
Charleston Centre LLC	Caroline du Sud, USA	IG	100%
Charleston Place Holdings Inc	Caroline du Sud, USA	IG	100%
El Encanto Inc	Delaware, USA	IG	100%
Inn at Perry Cabin Corporation	Maryland, USA	IG	100%
Mountbay Holdings Inc	Delaware, USA	IG	100%
Venice Simplon Orient Express Inc	Delaware, USA	IG	100%
Windsor Court Hotel Inc	Delaware, USA	IG	100%
Windsor Court Hotel LP	Delaware, USA	IG	100%
Windsor Great Park Inc	Delaware, USA	IG	100%
Belmond Cap Juluca Limited	Anguilla	IG	100%
Belmond Holdings 1 Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	100%
Belmond Peru Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	100%
Leisure Holdings Asia Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	100%
Vessel Holdings 2 Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	100%
Belmond Anguilla Holdings LLC	Hamilton, Bermudes	IG	100%
Belmond Anguilla Member LLC	Hamilton, Bermudes	IG	100%
Belmond Anguilla Owner LLC	Hamilton, Bermudes	IG	100%
Belmond Interfin Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	100%
Belmond Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	100%
Gametrackers (Botswana) (Pty) Ltd	Maun, Botswana	IG	100%
Game Viewers (Pty) Ltd	Maun, Botswana	IG	100%
Xaxaba Camp (Pty) Ltd	Gaborone, Botswana	IG	100%
Phoenix Argente SAS	Marigot, Saint Martin	IG	100%
Societe D'Exploitation Residence La Samanna SAS	Marigot, Saint Martin	IG	100%
CSN Immobiliaria SA de CV	San Miguel De Allende, Mexique	IG	100%
OEH Operadora San Miguel SA de CV	San Miguel De Allende, Mexique	IG	100%
CSN Real Estate 1 SA de CV	San Miguel De Allende, Mexique	IG	100%
OEH Servicios San Miguel SA de CV	San Miguel De Allende, Mexique	IG	100%
Miraflores Ventures Ltd S.A de CV	Riviera Maya, Mexique	IG	99%
Belmond Brasil Hotels SA	Foz de Iguaçu, Brésil	IG	100%
Companhia Hotels Palace SA	Rio de Janeiro, Brésil	IG	98%
Iguassu Experiences Agencia de Turismo Ltda	Foz de Iguaçu, Brésil	IG	100%
Belmond Brasil Servicos Hoteleiros SA	Rio de Janeiro, Brésil	IG	100%
Robisi Empreendimentos e Participacoes SA	Rio de Janeiro, Brésil	MEE	50%
Signature Boutique Ltda	Rio de Janeiro, Brésil	IG	100%
CSN (San Miguel) Holdings Ltd	Tortola, Îles vierges britanniques	IG	100%
Grupo Conceptos SA	Road Town, Îles vierges britanniques	IG	100%
Miraflores Ventures Ltd	Road Town, Îles vierges britanniques	IG	100%
Belmond Peru Management SA	Lima, Pérou	IG	100%
Belmond Peru SA	Lima, Pérou	IG	100%
Ferrocarril Transandino SA	Lima, Pérou	MEE	50%
Perurail SA	Lima, Pérou	MEE	50%
Peru Belmond Hotels SA	Lima, Pérou	MEE	50%
Peru Experiences Belmond SA	Lima, Pérou	MEE	50%
Belmond Japan Ltd	Tokyo, Japon	IG	100%
Belmond Pacific Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100%
Belmond China Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100%
Belmond Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100%
Hosia Company Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100%
Belmond Hotels Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	100%
Belmond (Thailand) Company Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
Fine resorts Co Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
Samui Island Resort Co Ltd	Koh Samui, Thaïlande	IG	100%
Khmer Angkor Hotel Co Ltd	Siem Reap, Cambodge	IG	99%
Société Hôtelière de Pho Vao	Luang prabang, Laos	IG	69%
Myanmar Cruises Ltd	Yangon, Myanmar	IG	100%
Myanmar Hotels & Cruises Ltd	Yangon, Myanmar	IG	100%
Myanmar Shwe Kyet Yet Tours Ltd	Yangon, Myanmar	IG	100%
PRA-FMI Pansea Hotel Development Co Ltd	Yangon, Myanmar	IG	100%
PT Bali Resort & Leisure Co Ltd	Bali, Indonésie	IG	100%
Belmond Australia Pty Ltd	Melbourne, Australie	IG	100%
Exclusive Destinations (Pty) Ltd	Cape Town, Afrique du Sud	IG	100%
Fraser's Helmsley Properties (Pty) Ltd	Cape Town, Afrique du Sud	IG	100%

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Mount Nelson Commercial Properties (Pty) Ltd	Cape Town, Afrique du Sud	IG	100%
Mount Nelson Residential Properties (Pty) Ltd	Cape Town, Afrique du Sud	IG	100%
LVMH Client Services	Paris, France	IG	100%
LVMH Happening SAS	Paris, France	IG	100%
LVMHappening LLC	New York, USA	IG	100%

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Le Parisien Libéré	Saint-Ouen, France	IG	100%
Team Diffusion	Saint-Ouen, France	IG	100%
Team Media	Paris, France	IG	100%
Société Nouvelle SICAVIC	Paris, France	IG	100%
L.P.M.	Paris, France	IG	100%
LP Management	Paris, France	IG	100%
Magasins de la Samaritaine	Paris, France	IG	99%

IG : Société consolidée par intégration globale.

MEE : Société consolidée par mise en équivalence.

JV : Société constituée en joint-venture avec Diageo : intégration de la seule activité Moët Hennessy. Voir également Notes 1.7 et 1.27 pour le principe de comptabilisation relatif à ces sociétés.

- (a) LVMH est une société européenne, dont le siège social est situé au 22 avenue Montaigne, 75008 Paris, France. La durée de la Société est de 99 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2115.

LISTE DES SOCIÉTÉS NON INCLUSES DANS LA CONSOLIDATION

Sociétés	Siège social	Taux d'intérêt	Sociétés	Siège social	Taux d'intérêt
Société d'Exploitation Hôtelière de Saint-Tropez	Paris, France	100%	Prolepis Investment Ltd	Paris, France	100%
Société Nouvelle de Libraire et de l'Édition	Paris, France	100%	Innovacion en Marcas de Prestigio SA	Paris, France	65%
Samos 1850	Paris, France	100%	MS 33 Expansion	Paris, France	100%
BRN Invest NV	Baarn, Pays-Bas	100%	Shinsegae International Co. Ltd LLC	Paris, France	51%
Toiltech	Paris, France	90%	Crystal Pumpkin	Florence, Italie	99%
Sephora Macau Limited	Macao, Chine	100%	Groupepment Forestier des Bois de la Celle	Cognac, France	65%
Sofpar 116	Paris, France	100%	Augesco	Paris, France	50%
Sofpar 125	Paris, France	100%	Folio St. Barths	New York, USA	100%
Sofpar 128	Bourg-de-Péage, France	100%	Pedemonte	Alessandria, Italie	100%
Tina	Paris, France	100%	Editions Croque Futur	Paris, France	40%
Sofpar 132	Paris, France	100%	SOPPAR 151	Paris, France	100%
Nona Source	Paris, France	100%	SOPPAR 152	Paris, France	100%
Sofpar 135	Paris, France	100%	LVMH Luxury Ventures Advisors SAS	Paris, France	100%
Sofpar 136	Paris, France	100%	SOPPAR 154	Paris, France	100%
Sofpar 137	Paris, France	100%	Enable	Paris, France	100%
Sofpar 138	Paris, France	100%	SNC HOTEL LES ANEMONES COURCHEVEL	Lyon, France	100%
Sofpar 139	Paris, France	100%	SOPPAR 156	Paris, France	100%
Sofpar 141	Paris, France	100%	SOPPAR 157	Paris, France	100%
Sofpar 142	Paris, France	100%	SOPPAR 158	Paris, France	100%
Sofpar 144	Paris, France	100%	SOPPAR 159	Paris, France	100%
Sofpar 145	Paris, France	100%	SOPPAR 160	Paris, France	100%
Sofpar 146	Paris, France	100%	SOPPAR 161	Paris, France	100%
Omega	Paris, France	100%	SOPPAR 162	Paris, France	100%
Sofpar 148	Paris, France	100%	SOPPAR 163	Paris, France	100%
Sofpar 149	Paris, France	100%	Opinion Way	Paris, France	76%
LVMH Holdings Inc.	New York, USA	100%	Art and D	Carouges, Suisse	100%

Les sociétés non incluses dans la consolidation sont soit des entités sans activité et/ou en cours de liquidation, soit des entités dont l'intégration, individuellement ou collectivement, n'aurait pas d'impact significatif sur les principaux agrégats du Groupe.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée générale de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit de la performance.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

3. Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des actifs immobilisés, notamment les actifs incorporels

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, la valeur des actifs immobilisés du Groupe s'élève à 87,9 milliards d'euros. Ces actifs immobilisés sont essentiellement composés des marques, enseignes et écarts d'acquisition reconnus lors des opérations de croissance externe, d'immobilisations corporelles (terrains, terres à vignes, immeubles et agencements notamment des boutiques et hôtels) et de droits d'utilisation.

Nous avons considéré l'évaluation de ces actifs immobilisés, notamment les actifs incorporels (marques, enseignes et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie ainsi que les écarts d'acquisition), comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du Groupe et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés par Maison, nécessite l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations, comme indiqué dans les notes 1.17 et 5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Notre réponse

Le Groupe réalise des tests de perte de valeur sur ces actifs, dont les modalités sont décrites dans les notes 1.17 et 5 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans ce cadre, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur et avons principalement orienté nos travaux sur les Maisons qui sont les plus affectées par les évolutions négatives de l'environnement économique actuel ou pour lesquelles la valeur comptable représente un multiple élevé du résultat opérationnel courant. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux, menés avec nos experts en évaluation financière, ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et apprécier la pertinence de la méthode d'évaluation retenue par le Groupe par rapport à la norme comptable applicable ;
- rapprocher les éléments composant la valeur nette comptable des Maisons retenue pour la réalisation des tests de dépréciation avec les états financiers consolidés ;
- apprécier le caractère raisonnable des flux futurs de trésorerie retenus :
 - en analysant la pertinence et la cohérence du processus d'établissement de ces estimations par une comparaison des réalisations avec les prévisions passées, et
 - en rapprochant les plans d'affaires des Maisons sur lesquels ces flux ont été fondées avec les budgets et prévisions validés par la direction ainsi que les perspectives de marché ;
- apprécier le caractère raisonnable par rapport aux données de marché, des taux de croissance perpétuels et des taux d'actualisation retenus pour chaque Maison ;
- réaliser nos propres analyses de sensibilité sur les taux de croissance, de marge et sur les taux d'actualisation utilisés dans le cadre du calcul des valeurs recouvrables ;
- corroborer les valeurs recouvrables déterminées par référence à des transactions similaires récentes, avec les analyses présentées et les données de marché disponibles ;
- examiner le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Évaluation des stocks et en-cours

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, la valeur brute des stocks et en-cours et le montant total de la dépréciation des stocks et en-cours sont respectivement de 23 042 millions d'euros et de 2 723 millions d'euros comme cela est présenté dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le succès des produits du Groupe dépend notamment de sa capacité à identifier les nouvelles tendances ainsi que les changements de comportement et de goûts, afin de proposer des produits en adéquation avec les attentes des consommateurs. Le Groupe détermine le montant des dépréciations de stocks et en-cours à partir de l'estimation des perspectives d'écoulement sur les différents marchés ou en raison de l'obsolescence des produits concernés comme cela est précisé dans la note 1.19 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré l'évaluation des stocks et en-cours et de leur dépréciation comme un point clé de l'audit, car les perspectives évoquées ci-dessus et les éventuelles dépréciations qui en découlent dépendent par nature d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations du Groupe, comme indiqué dans la note 1.7 de l'annexe aux comptes consolidés. En outre, les stocks sont présents dans un grand nombre de filiales et la détermination de la valeur brute et des dépréciations repose notamment sur l'estimation des retours et sur le suivi des marges internes, qui sont annulées dans les comptes consolidés tant que les stocks ne sont pas vendus aux clients hors Groupe.

Notre réponse

Dans le cadre de nos diligences, nous avons analysé les perspectives d'écoulement estimées par le Groupe au regard des réalisations historiques et des derniers budgets afin d'apprécier les montants de dépréciation qui en découlent. Nous avons, le cas échéant, examiné les hypothèses retenues pour la comptabilisation de dépréciations non-récurrentes.

Nous avons également apprécié la cohérence des niveaux de marges internes annulées dans les comptes consolidés, en examinant notamment le niveau de marge réalisé avec les différentes filiales de distribution et en le comparant avec le pourcentage d'élimination retenu.

Nous avons examiné le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Provisions pour risques et charges et positions fiscales incertaines

Risque identifié

Les activités du Groupe sont menées dans un cadre réglementaire international souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits, leur conditionnement, le calcul de l'impôt sur les résultats ou les relations avec les partenaires du Groupe (distributeurs, fournisseurs, actionnaires de filiales, etc.). Dans ce contexte, les activités du Groupe peuvent induire des risques, litiges ou situations contentieuses, et les entités du Groupe en France et à l'étranger peuvent faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectification de la part des administrations locales.

Comme indiqué dans les notes 1.22 et 20 de l'annexe aux comptes consolidés :

- les provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges, situations contentieuses réalisés ou probables qui résultent des activités du Groupe ;
- les passifs non courants relatifs aux positions fiscales incertaines incluent l'estimation des risques, litiges et situations contentieuses réalisés ou probables relatifs au calcul de l'impôt conformément à l'interprétation IFRIC 23.

Nous avons considéré les provisions pour risques et charges et positions fiscales incertaines comme un point clé de l'audit en raison de l'importance des montants concernés, (respectivement de 1 446 millions d'euros et 1 400 millions d'euros au 31 décembre 2022) et de l'importance du suivi des changements réglementaires et du niveau de jugement pour l'évaluation de ces provisions dans un contexte réglementaire international en constante évolution.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par le Groupe afin d'identifier et de recenser l'ensemble des risques, litiges, situations contentieuses et positions fiscales incertaines ;
- prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par le Groupe, de la documentation correspondante et à examiner, le cas échéant, les consultations écrites des conseils externes ;
- apprécier avec nos experts, notamment fiscalistes, les principaux risques identifiés et à examiner les hypothèses retenues par la direction du Groupe pour estimer le montant des provisions et celui des passifs relatifs aux positions fiscales incertaines ;
- procéder à l'examen critique des analyses relatives à l'utilisation des provisions pour risques et charges, et des passifs relatifs aux positions fiscales incertaines préparées par le Groupe ;
- examiner, avec nos experts fiscalistes, les évaluations préparées par la direction fiscale du Groupe relatives aux conséquences des évolutions fiscales ;
- examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques, litiges, situations contentieuses et positions fiscales incertaines présentées en annexe.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le *Rapport de gestion du Conseil d'administration*.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le Rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

5. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur financier, membre du Comité exécutif, par délégation du Président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton par l'Assemblée générale du 21 avril 2022 pour le cabinet Deloitte & Associés et par celle du 14 avril 2016 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 1^{re} année de sa mission et le cabinet Mazars dans la 7^e année sans interruption.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de la performance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit de la performance

Nous remettons au Comité d'audit de la performance un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit de la performance figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit de la performance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit de la performance des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Paris-La Défense, le 9 février 2023

Mazars

Isabelle Sapet
Associée

Simon Beillevaire
Associé

Deloitte & Associés

Guillaume Troussicot Bénédicte Sabadie
Associé Associée

ÉTATS FINANCIERS

Comptes de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton

COMPTE DE RÉSULTAT	304
BILAN	305
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRÉSORERIE	306
ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ LVMH MOËT HENNESSY LOUIS VUITTON	307
FILIALES ET PARTICIPATIONS	326
RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES	328
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	329
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	334

COMPTE DE RÉSULTAT

Produits/(Charges) (en millions d'euros)	Notes	2022	2021
Produits financiers de filiales et participations		9 248,7	2 611,4
Titres en portefeuille : dépréciations et provisions		(213,0)	(300,9)
résultats de cession		4 415,7	3 355,3
Gestion des filiales et participations	4.1	13 451,4	5 665,8
Coût de la dette financière nette	4.2	(52,3)	21,3
Résultat de change	4.3	16,0	(41,7)
Autres produits et charges financiers	4.4	(17,4)	(3,8)
RÉSULTAT FINANCIER	4	13 397,7	5 641,6
Prestations de services et autres revenus	5	505,5	445,2
Frais de personnel	6	(262,5)	(298,4)
Autres charges nettes de gestion	7	(589,6)	(439,6)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(346,5)	(292,8)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		13 051,2	5 348,8
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(5,0)	(14,0)
Impôt sur les sociétés	8	105,4	(127,1)
RÉSULTAT NET		13 151,6	5 207,7

BILAN

ACTIF (en millions d'euros)	Notes			2022	2021
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles		23,6	(11,2)	12,4	6,8
Terres à vignes		45,2	-	45,2	45,2
Autres immobilisations corporelles		76,8	(2,3)	74,6	56,5
Immobilisations incorporelles et corporelles	9	145,7	(13,5)	132,2	108,5
Participations	10	51 885,6	(4 020,1)	47 865,5	43 206,4
Créances rattachées à des participations	11	139,1	(59,2)	79,9	57,4
Actions LVMH	12	759,0	-	759,0	74,3
Autres immobilisations financières	13	1,2	-	1,2	1,1
Immobilisations financières		52 784,9	(4 079,3)	48 705,6	43 339,2
ACTIF IMMOBILISÉ		52 930,6	(4 092,8)	48 837,8	43 447,7
Créances	14	306,9	-	306,9	301,3
Actions LVMH	12	533,5	-	533,5	612,4
Disponibilités		29,6	-	29,6	52,8
ACTIF CIRCULANT		870,0	-	870,0	966,5
Comptes de régularisation	15	65,7	-	65,7	33,5
TOTAL ACTIF		53 866,2	(4 092,8)	49 773,4	44 447,7

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	2022	2021
		Avant affectation	Avant affectation
Capital social (dont versé : 151,0)	16.1	151,0	151,4
Primes d'émission, de fusion et d'apport	16.2	1 289,1	2 224,9
Réserves et écarts de réévaluation	17	387,9	387,9
Report à nouveau		12 791,6	12 613,8
Acompte sur dividendes		(2 505,4)	(1 510,8)
Résultat de l'exercice		13 151,6	5 207,7
Provisions réglementées		0,1	0,1
CAPITAUX PROPRES	16.2	25 265,9	19 075,0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	18	1 220,2	1 106,8
Emprunts obligataires	19	10 923,8	14 043,0
Autres dettes financières	19	11 715,0	9 773,7
Autres dettes	20	647,6	448,6
AUTRES PASSIFS		23 286,4	24 265,3
Comptes de régularisation	21	1,0	0,6
TOTAL PASSIF		49 773,4	44 447,7

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2022	2021
EXPLOITATION		
Résultat net	13 151,6	5 207,7
Dépréciation et amortissement des actifs immobilisés	193,3	316,1
Variation des autres provisions	25,8	203,0
Plus ou moins-values de cessions d'actifs	(4 339,6)	(3 214,3)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	9 031,1	2 512,5
Variation des comptes courants intra-Groupe	2 424,5	4 746,3
Variation des autres créances et dettes	(175,4)	427,0
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	11 280,2	7 685,8
INVESTISSEMENT		
(Acquisition)/Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	(25,3)	(14,2)
Acquisition de titres de participation	(148,2)	(179,0)
Cession de titres de participation et opérations assimilées	2 412,0	872,2
Souscription aux augmentations de capital de filiales	(2 606,9)	(58,1)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(368,4)	620,9
FINANCEMENT		
Augmentation de capital	-	-
Acquisitions et cessions d'actions LVMH	(1 618,1)	(568,1)
Dividendes et acomptes versés dans l'exercice	(6 024,5)	(3 527,3)
Émission ou souscription de dettes financières	(29,4)	(30,8)
Remboursement de dettes financières	(3 255,1)	(4 203,0)
(Acquisition)/Cession d'investissements et placements financiers	-	27,6
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(10 927,1)	(8 301,6)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(15,4)	5,1
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	45,0	39,9
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	29,6	45,0

ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ LVMH MOËT HENNESSY LOUIS VUITTON

1.	ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	308
2.	PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	308
3.	FAITS SIGNIFICATIFS ET ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE	310
4.	RÉSULTAT FINANCIER	311
5.	PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES REVENUS	312
6.	FRAIS DE PERSONNEL	312
7.	AUTRES CHARGES NETTES DE GESTION	313
8.	IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	313
9.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	314
10.	PARTICIPATIONS	314
11.	CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	314
12.	ACTIONS LVMH ET ASSIMILÉS	315
13.	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	318
14.	CRÉANCES	318
15.	COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	318
16.	CAPITAL ET PRIMES	318
17.	RÉSERVES ET ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	319
18.	VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS ET DES PROVISIONS	320
19.	DETTE FINANCIÈRE BRUTE	320
20.	AUTRES DETTES	322
21.	COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	322
22.	EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ	322
23.	AUTRES INFORMATIONS	324

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 Activité de la Société

Hormis les activités de portefeuille liées à son statut de société holding, la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE (« LVMH », « la Société ») assure la direction et la coordination des activités opérationnelles de l'ensemble de ses filiales, et apporte à celles-ci diverses prestations d'assistance qui leur sont facturées, en particulier en matière juridique, financière, fiscale, ou dans le domaine des assurances.

1.2 Faits significatifs de l'exercice

Le 30 septembre 2022, la Société a procédé à une opération de fusion absorption de sa filiale LV Group SA, détenue à 100%. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une démarche de simplification de la structure de détention opérationnelle et

administrative des filiales du groupe LVMH. La fusion a entraîné la dissolution sans liquidation de la société LV Group et la transmission de l'intégralité de son patrimoine à la société LVMH. L'opération a été réalisée avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 (la « Date d'Effet »).

Les éléments actifs et passifs transmis par la société LV Group ont été transcrits, dans les comptes de la Société, pour leur valeur comptable à la Date d'Effet. L'actif net transmis s'élève à 5,4 milliards d'euros et comprend essentiellement 4 milliards d'euros de titres de participations et 2,4 milliards d'euros de compte courant financier. Les titres de la société LV Group étant inscrits dans les comptes de référence de la Société pour une valeur nette comptable de 1 milliard d'euros (dont 127 millions d'euros acquis sur l'exercice), le boni de fusion s'élève à 4,4 milliards d'euros. Ce boni technique est enregistré en résultats de cession, dans le résultat financier des comptes de la Société.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Cadre général, changement de méthodes comptables

Le bilan et le compte de résultat de LVMH sont établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier les règlements 2014-03 et 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables, sous réserve de la présentation du compte de résultat, modifiée en 2011.

Le résultat est présenté de manière à distinguer les deux activités de la Société : l'activité patrimoniale, liée à la détention de participations, et l'activité de direction et coordination de l'ensemble des entités constituant le groupe LVMH, comme décrit en Note 1.1.

Cette présentation du compte de résultat inclut trois soldes intermédiaires : le résultat financier, le résultat d'exploitation et le résultat exceptionnel ; résultat financier et résultat d'exploitation cumulés forment le résultat courant avant impôt.

Le résultat financier comprend le résultat de gestion des filiales et participations, le coût de la dette financière qui est liée en substance à la détention de ces participations, ainsi que les autres éléments résultant de la gestion des filiales ou de la dette, en particulier les résultats de change ou sur instruments de couverture. Le résultat de gestion des filiales et participations comprend tous les éléments de gestion du portefeuille : dividendes, variation des dépréciations de titres et des créances rattachées, variation des provisions pour risques et charges liées au portefeuille, résultats de cession de titres.

Le résultat d'exploitation inclut les frais de gestion de la Société et les frais de direction et coordination opérationnelle du Groupe,

frais de personnel ou autres frais de gestion, sous déduction du montant refacturé aux filiales concernées, soit par facturation de prestations d'assistance de gestion, soit par refacturation des frais qui ont été pris en charge pour-compte.

Les résultats financier et d'exploitation incluent les éléments dont la nature relève de la gestion financière de la Société, ou de l'exploitation administrative, quel que soit leur montant ou leur occurrence. Le résultat exceptionnel englobe ainsi les seules opérations qui, du fait de leur nature, ne peuvent être comprises dans les résultats financier ou d'exploitation.

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur valeur d'apport, à l'exception des immobilisations corporelles acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont été réévaluées en 1978 (réévaluation légale de 1976).

Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits au bail amortis sur la durée des baux et de coûts de développement informatique amortis sur une durée de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont amorties, le cas échéant, linéairement sur la durée estimée de leur utilisation ; les durées retenues sont les suivantes :

- véhicules 4 ans ;
- mobilier et agencements 5 à 25 ans ;
- constructions 40 à 100 ans.

Les terres à vignes ne font pas l'objet d'amortissements.

2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières hors créances, prêts et dépôts, sont enregistrées à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence. S'agissant des participations, leur valeur d'inventaire est déterminée par référence à leur valeur d'utilité ou à leur valeur de cession. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels ou sur les quotes-parts de situation nette de ces entités. La valeur de cession est calculée à partir de ratios ou cours boursiers d'entreprises similaires, à partir d'évaluations faites par des experts indépendants dans une perspective de cession, ou par référence à des transactions récentes.

Lorsque la valeur d'inventaire de la participation est négative, une provision pour dépréciation des créances rattachées éventuelles est enregistrée, à due concurrence, en complément de la dépréciation des titres, une provision pour risque au-delà.

Les variations du montant des dépréciations du portefeuille de titres de participation sont classées en Gestion des filiales et participations.

Les titres de participation en portefeuille au 31 décembre 1976 ont été réévalués en 1978 (réévaluation légale de 1976).

2.4 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à cette dernière, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence.

2.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement, y compris les produits monétaires de capitalisation, sont enregistrées à leur coût d'acquisition (hors frais de transaction); lorsque leur valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée en Résultat financier, du montant de cette différence.

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement est déterminée, pour les titres cotés, par référence à la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice, convertie le cas échéant aux taux de change de clôture; pour les titres non cotés, par référence à leur valeur de réalisation estimée.

Ce calcul s'effectue par ligne de titres, sans compensation entre les plus et moins-values constatées.

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la détermination du résultat de cession s'effectue selon la méthode «Premier entré-premier sorti» (FIFO).

2.6 Actions LVMH; plans d'attribution d'actions gratuites

2.6.1 Actions LVMH

Les actions LVMH acquises dans le cadre de plans d'attribution d'actions ou dans le cadre du contrat de liquidité figurent en valeurs mobilières de placement. Les actions détenues dans la perspective d'une détention de longue durée, en vue d'une annulation ou d'un échange, sont comptabilisées en Immobilisations financières.

Les actions détenues dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites sont affectées à ces plans.

Les actions LVMH sont comptabilisées, à la date de livraison, à leur prix d'acquisition hors frais de transaction.

Lors de la cession, le prix de revient des actions cédées est établi par catégorie d'affectation selon la méthode «Premier entré-premier sorti» (FIFO).

2.6.2 Dépréciation des actions LVMH

Lorsque la valeur de marché des actions LVMH classées en valeurs mobilières de placement, calculée comme défini au 2.5 ci-dessus, devient inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée en Résultat financier en Autres produits et charges financiers, du montant de cette différence.

Les actions LVMH affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et les actions classées en Immobilisations financières ne font pas l'objet de dépréciation.

2.6.3 Charge relative aux plans d'attribution d'actions gratuites portant sur des actions LVMH

La charge relative aux plans d'attribution d'actions gratuites portant sur des actions LVMH est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits. Elle est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique Frais de personnel, en contrepartie d'une provision pour charges au bilan.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions gratuites portant sur des actions LVMH correspond à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

2.7 Produits financiers de participations

Les distributions des filiales et participations, ainsi que les quotes-parts de résultats de Groupements d'Intérêt Économique faisant l'objet d'une clause statutaire d'attribution aux associés, sont enregistrées lorsque celles-ci sont considérées acquises aux actionnaires ou associés.

2.8 Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées aux cours des devises à la date des transactions.

Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre. Les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation sont portés en écart de conversion lorsque les dettes et créances ne sont pas couvertes. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains non réalisés dans une même devise.

Lorsque les dettes et créances sont couvertes, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation sont compensés par les gains et pertes non réalisés des opérations de couverture associées.

Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.9 Instruments dérivés

Les dérivés de change sont comptabilisés selon les principes suivants :

- lorsque ces dérivés sont qualifiés de couverture :
 - ils sont réévalués au cours du jour de clôture en Autres créances et Autres dettes ; les pertes ou gains non réalisés résultant de cette réévaluation compensent les pertes et gains non réalisés sur les actifs et passifs couverts par ces instruments,
 - les pertes ou gains non réalisés sont différés si ces instruments sont affectés à des opérations futures,
 - les pertes ou gains réalisés à l'échéance sont enregistrés en compensation des pertes et gains sur les actifs et passifs couverts par ces instruments ;
- lorsque ces dérivés ne sont pas qualifiés de couverture (positions ouvertes isolées) :
 - les gains non réalisés résultant de leur réévaluation au cours de clôture sont inscrits en Autres créances en contrepartie des Comptes de régularisation,

- les pertes non réalisées donnent lieu à constitution d'une provision pour charge à due concurrence, comptabilisée dans le Résultat de change,
- les gains et pertes réalisés sont enregistrés dans le Résultat de change.

Le report déport est enregistré *pro rata temporis* sur la durée des contrats en Coût de la dette financière nette.

Les dérivés de taux qui sont qualifiés de couverture sont enregistrés *pro rata temporis* sur la durée des contrats, sans effet sur la valeur nominale de la dette financière dont le taux est couvert.

Les dérivés de taux qui ne sont pas qualifiés de couverture sont réévalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains non réalisés résultant de cette réévaluation sont différés ; les pertes non réalisées donnent lieu à constitution d'une provision pour charge à due concurrence.

2.10 Primes d'émission des emprunts

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de l'emprunt. Les frais d'émission sont enregistrés en charge lors de l'émission.

2.11 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la Société un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

2.12 Impôt sur les sociétés : convention d'intégration fiscale

LVMH est société mère d'un groupe fiscal constitué avec la plupart de ses filiales françaises (Art. 223 A et suivants du CGI). La convention d'intégration ne modifie pas, le plus souvent, la charge d'impôt ou le droit au bénéfice des reports déficitaires des filiales concernées ; leur situation fiscale vis-à-vis de LVMH reste en effet identique à celle qui résulterait d'une imposition séparée, tant que ces filiales sont membres du groupe fiscal. L'économie ou la charge complémentaire d'impôt, du montant de la différence entre la somme de l'impôt comptabilisé par chacune des sociétés intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat imposable d'ensemble, est enregistrée par LVMH.

3. FAITS SIGNIFICATIFS ET ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

À la date d'arrêté des comptes, le 26 janvier 2023, aucun événement postérieur à la clôture n'est intervenu.

4. RÉSULTAT FINANCIER

4.1 Gestion des filiales et participations

Le résultat provenant de la gestion des filiales et participations s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021
Dividendes perçus de sociétés françaises	5 934,5	553,1
Dividendes perçus de sociétés étrangères et assimilés	3 311,4	2 059,1
Quotes-parts de résultats de Groupements d'Intérêt Économique	2,8	(0,8)
Produits financiers de filiales et participations	9 248,7	2 611,4
Variation des dépréciations	(191,7)	(319,2)
Variation des provisions pour risques et charges	(21,3)	18,3
Dépréciations et provisions au titre des filiales et participations	(213,0)	(300,9)
Résultats de cession	4 415,7	3 355,3
Gestion des filiales et participations	13 451,4	5 665,8

Concernant la variation des dépréciations et provisions, voir également Note 18.

Concernant les résultats de cession, ils correspondent au boni de fusion de 4,4 milliards d'euros enregistré dans le cadre de l'opération de fusion absorption de la société LV Group par la société LVMH, voir également Note 1.2 Faits significatifs de l'exercice.

4.2 Coût de la dette financière nette

Le coût de la dette financière nette, y compris effet des instruments de couverture de taux, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021
Intérêts et primes sur emprunts	(138,3)	(59,1)
Revenus et produits financiers	116,4	78,3
Coût de la dette financière nette hors Groupe	(21,9)	19,2
Charge d'intérêts intra-Groupe	(34,7)	-
Produit d'intérêts intra-Groupe	4,3	2,1
Coût de la dette financière nette intra-Groupe	(30,4)	2,1
Coût de la dette financière nette	(52,3)	21,3

4.3 Résultat de change

Le résultat de change est constitué des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2022	2021
Différences positives de change	18,9	31,1
Différences négatives de change	(29,5)	(49,7)
Variation des provisions pour pertes de change latentes	26,6	(23,1)
Résultat de change	16,0	(41,7)

Sur la variation des provisions, voir également Note 18.

Le résultat de change est principalement constitué des pertes et gains générés par les encours d'emprunts en devises ainsi que par les instruments dérivés de change souscrits dans le cadre des opérations décrites en Note 22 (couvertures d'actifs nets des filiales en devises).

4.4 Autres produits et charges financiers

Le montant des autres produits et charges financiers s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021
Résultat sur actions LVMH	1,3	7,4
Autres produits financiers	-	2,2
Autres charges financières	(18,7)	(13,4)
Variation des provisions	-	-
Autres produits et charges financiers	(17,4)	(3,8)

5. PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES REVENUS

Les prestations de services et autres revenus se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021
Prestations de services	224,3	194,8
Refacturations	273,1	243,0
Revenus fonciers	8,1	7,4
Total	505,5	445,2

L'ensemble des prestations de services et autres revenus concerne des sociétés liées :

- les prestations de services consistent en des prestations d'assistance, voir également Note 1.1 ;
- les refacturations portent sur des rémunérations et frais engagés par LVMH pour-compte ;
- les revenus fonciers proviennent de la location de terres à vignes champenoises dont LVMH a la propriété.

6. FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel incluent en 2022 les rémunérations brutes et charges patronales, les avantages post-emploi, les autres avantages à long terme et le coût des plans d'options et assimilés, voir également Note 12.2.2.

6.1 Rémunérations brutes

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société, telle que décrite en Note 1.1 Activité de la Société, une part importante de ces rémunérations est refacturée aux sociétés du Groupe dans le cadre de prestations d'assistance de gestion.

La rémunération brute globale des mandataires sociaux et membres du Comité exécutif de la Société, pour l'exercice 2022, s'élève à 68 millions d'euros, dont 1,1 million d'euros au titre de jetons de présence.

6.2 Engagements en matière d'avantages post-emploi : pensions complémentaires de retraite et indemnités de départ en retraite

Ces engagements concernent principalement les membres du Comité exécutif qui bénéficient, après une certaine ancienneté dans leurs fonctions, d'un régime de retraite complémentaire dont le montant est fonction de la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées.

Au 31 décembre 2022, l'engagement non comptabilisé, net des actifs financiers venant en couverture, déterminé selon les mêmes principes que ceux utilisés pour les comptes consolidés du groupe LVMH, est de 13,4 millions d'euros.

Cet engagement inclut les effets de la cristallisation des droits au titre des régimes de retraites complémentaires vis-à-vis des membres du Comité exécutif et de cadres dirigeants du Groupe, suite à l'entrée en vigueur de la Loi Pacte et de l'ordonnance du 3 juillet 2019.

Le taux d'actualisation retenu dans l'estimation de cet engagement est de 3,4 %.

Aucun versement en couverture de cet engagement n'a été effectué en 2022 (aucun en 2021).

6.3 Effectif moyen

L'effectif moyen de la Société pour 2022 est de 23 personnes (2021 : 22).

7. AUTRES CHARGES NETTES DE GESTION

Les charges de gestion sont constituées notamment d'honoraires, frais de communication, primes d'assurances et loyers.

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société telle que décrite en Note 1.1 Activité de la Société, une part importante des autres charges de gestion est refacturée aux sociétés du Groupe, soit dans le cadre de prestations d'assistance de gestion, soit dans le cadre de refacturations de frais engagés pour-compte.

En outre, lors de la prise de participation de Diageo dans le groupe Moët Hennessy en 1994, a été établie une convention

entre Diageo et LVMH ayant pour objet la répartition des frais communs de holding entre Moët Hennessy SAS et les autres holdings du groupe LVMH. En application de cette convention, la quote-part des frais communs revenant à la société LVMH a donné lieu à facturation par Moët Hennessy à LVMH d'un montant de 235 millions d'euros.

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés comptabilisé dans les autres charges de gestion s'élève à 5,3 millions d'euros sur l'exercice 2022 (4,8 millions d'euros en 2021).

8. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

8.1 Ventilation de l'impôt

L'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	(Charge)/ Produit d'impôt	Résultat net
Résultat courant avant impôt	13 051,2	28,8	13 080,0
Résultat exceptionnel	(5,0)	-	(5,0)
	13 046,2	28,8	13 075,0
Impôt sur exercices antérieurs ^(a)	-	(0,7)	(0,7)
Provisions pour risques généraux	-	5,0	5,0
Incidence de l'intégration fiscale	-	72,3	72,3
	13 046,2	105,4	13 151,6

(a) Net des reprises de provisions afférentes.

Concernant les provisions pour risques généraux, voir également Note 18.

8.2 Déficits liés à l'intégration fiscale

Au 31 décembre 2022, le montant des déficits fiscaux restituables par LVMH à ses filiales s'élève à 3 831 millions d'euros.

8.3 Imposition différée

Le solde d'impôts différés provenant de différences temporaires d'imposition s'élève au 31 décembre 2022 à un montant net débiteur de 18,5 millions d'euros, dont 5,7 millions d'euros au titre de différences temporaires devant se dénouer en 2023.

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en millions d'euros)		2022
Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2021		108,5
Investissements		25,2
Cessions et mises hors service		-
Variation nette des amortissements		(1,5)
Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2022		132,2

10. PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)		2022	2021
Valeur brute du portefeuille de participations		51 885,6	46 048,4
Dépréciations		(4 020,1)	(2 842,0)
Valeur nette du portefeuille de participations		47 865,5	43 206,4

En septembre 2022, LVMH a procédé à une opération de fusion absorption de sa filiale LV Group SA, détenue à 100 %. La fusion a entraîné la dissolution sans liquidation de la société LV Group et la transmission de l'intégralité de son patrimoine à la société LVMH. L'actif net transmis s'élève à 5,4 milliards d'euros et comprend essentiellement 4 milliards d'euros de titres de participations (voir également Note 1.2).

Courant 2022, LVMH a procédé à des augmentations de capital de ses filiales pour un montant total de 2,6 milliards d'euros dont 2,5 milliards d'euros au profit de LVMH Investissements.

En novembre 2022, LVMH a acquis la totalité des titres de la société Repossi pour 21,7 millions d'euros.

Le portefeuille de participations est détaillé dans le tableau des filiales et participations.

Les méthodes de dépréciation des titres de participation sont décrites en Note 2.3. Le plus souvent, la dépréciation est calculée par référence à la valeur d'utilité de la participation concernée, qui est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels générés par cette entité.

L'évolution de la dépréciation du portefeuille est analysée en Note 18.

11. CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

La variation des créances rattachées à des participations résulte pour partie de la fusion absorption de la société LV Group par la société LVMH (voir Note 1.2).

Les créances rattachées à des participations sont détaillées dans le tableau des filiales et participations.

Les méthodes de dépréciation des créances rattachées à des participations sont décrites en Note 2.3.

L'évolution de la dépréciation des créances rattachées à des participations est analysée en Note 18.

12. ACTIONS LVMH ET ASSIMILÉS

12.1 Actions LVMH

La valeur du portefeuille au 31 décembre 2022, répartie en fonction de l'affectation des titres détenus, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2022			2021
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Plans d'options de souscription	-	-	-	-
En voie d'annulation	759,0	-	759,0	74,3
Titres immobilisés	759,0	-	759,0	74,3
Plans d'attribution d'actions gratuites	519,6	-	519,6	597,0
Contrat de liquidité	13,9	-	13,9	15,4
Valeurs mobilières de placement	533,5	-	533,5	612,4

Un programme de rachat d'actions d'un montant maximum de 300 millions d'euros a été mis en œuvre au quatrième trimestre 2021 et a pris fin en février 2022 conduisant à l'acquisition en 2022 de 313 610 actions destinées à être annulées.

Un nouveau programme de rachat d'un montant maximum d'un milliard d'euros a été mis en œuvre en mai 2022 et a pris fin en novembre 2022 conduisant à l'acquisition de 1 625 050 actions destinées à être annulées.

Au cours de l'exercice, les mouvements de portefeuille ont été les suivants :

Titres immobilisés (en millions d'euros)	Plans d'options de souscription		En voie d'annulation		Total	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
Au 1^{er} janvier 2022	-	-	103 651	74,3	103 651	74,3
Achats	-	-	2 605 288	1 621,0	2 605 288	1 621,0
Transferts	-	-	-	-	-	-
Annulation d'actions LVMH	-	-	(1 500 000)	(936,3)	(1 500 000)	(936,3)
Au 31 décembre 2022	-	-	1 208 939	759,0	1 208 939	759,0

Valeurs mobilières de placement (en millions d'euros)	Autres plans		Contrat de liquidité		Total	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
Au 1^{er} janvier 2022	1 126 959	597,0	22 000	15,4	1 148 959	612,4
Achats	-	-	510 427	324,9	510 427	324,9
Cessions à valeur de vente	-	-	(512 427)	(327,7)	(512 427)	(327,7)
Plus value/(moins value) de cession	-	-	-	1,3	-	1,3
Transferts	-	-	-	-	-	-
Attribution définitive d'actions gratuites	(175 499)	(77,4)	-	-	(175 499)	(77,4)
Au 31 décembre 2022	951 460	519,6	20 000	13,9	971 460	533,5

Dans le cadre du contrat de liquidité, les actions détenues au 31 décembre 2022 représentent, au cours de bourse à cette date, une valeur de 13,6 millions d'euros.

12.2 Plans d'actions gratuites et assimilés

12.2.1 Caractéristiques générales des plans

Plans d'options d'achat et plans d'options de souscription

Aucun plan d'options n'a été ouvert par la Société depuis le plan d'options de souscription d'actions du 14 mai 2009 qui comportait des conditions de performance et est arrivé à échéance le 13 mai 2019.

Au 31 décembre 2022, aucun plan d'options d'achat ou d'options de souscription d'actions n'est en vigueur.

Plans d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée générale du 21 avril 2022 a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration, pour une période de vingt-six mois expirant en juin 2024, de procéder à des attributions gratuites d'actions à émettre ou existantes, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités qui lui sont liées, dans la limite de 1% du capital au jour de cette autorisation, étant précisé que le nombre total d'actions gratuites attribuées au cours d'un exercice social au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux ne pourra représenter plus de 15% des actions attribuées au cours de ce même exercice par le Conseil d'administration.

Pour les plans mis en place à compter de 2016, sauf exceptions mentionnées ci-dessous, les actions gratuites et les actions gratuites de performance, sous réserve, pour ces dernières, de la réalisation des conditions de performance, sont attribuées définitivement à l'ensemble des bénéficiaires après un délai de trois ans et librement cessibles dès leur attribution définitive.

Les conditions de performance portent, en règle générale, sur le périmètre du Groupe mais sont, dans certains cas, relatives à des objectifs à atteindre au niveau d'une filiale ou d'une branche d'activités. Ces critères fixés par le Conseil d'administration sont, pour l'essentiel, de nature financière mais également pour partie à caractère extra-financier. Les performances sont appréciées le plus souvent sur deux exercices et pour certains plans sur une période plus longue.

Conditions de performance

Sous réserve de certaines exceptions, l'attribution définitive des actions gratuites est soumise à une condition de présence dans le Groupe à la date de cette attribution.

L'attribution définitive des actions gratuites de certains plans est soumise à des conditions liées aux performances financières de LVMH, à la réalisation desquelles est subordonné leur bénéfice définitif.

Les plans mis en place les 24 octobre 2019, 22 octobre 2020 et 22 octobre 2022 prévoient exclusivement l'attribution gratuite d'actions soumises à des conditions liées à la performance du groupe LVMH.

Le plan mis en place le 26 janvier 2021 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale, (ii) des actions gratuites soumises à une condition de présence et (iii) des actions gratuites dont l'attribution définitive n'est pas soumise à des conditions.

Le plan mis en place le 15 avril 2021 comporte des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale.

Le plan mis en place le 26 juillet 2021 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale et (ii) des actions gratuites dont l'attribution définitive n'est pas soumise à des conditions.

Le plan mis en place le 28 octobre 2021 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées à la performance du groupe LVMH, (ii) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées spécifiquement à la performance de filiales et (iii) des actions gratuites dont l'attribution définitive n'est pas soumise à des conditions.

Le plan mis en place le 27 janvier 2022 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées à la performance du groupe LVMH et (ii) des actions gratuites dont l'attribution définitive est subordonnée à l'absence de démission pendant la période d'acquisition des actions.

Le plan mis en place le 26 juillet 2022 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées à la performance du groupe LVMH, (ii) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale et (iii) des actions gratuites dont l'attribution définitive est subordonnée à l'absence de démission pendant la période d'acquisition des actions.

Pour les actions gratuites des plans mis en place les 24 octobre 2019 et 22 octobre 2020 dont l'attribution définitive est soumise à une condition liée à la performance du groupe LVMH, les actions ne sont définitivement attribuées que si les comptes consolidés de LVMH des exercices N+1 et N+2 affichent une variation positive par rapport à l'exercice au cours duquel le plan est mis en place (exercice « N ») de l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, cashflow disponible d'exploitation, taux de marge opérationnelle courante du Groupe (ci-après les « Indicateurs »).

Concernant le plan du 24 octobre 2019, la condition de performance n'a pas été satisfaite en 2020. Compte tenu des circonstances exceptionnelles à l'origine de cet inaccomplissement, liées à la pandémie de Covid-19, le Conseil d'administration du 22 octobre 2020, a décidé, en application du principe d'un mécanisme de sauvegarde posé dans le règlement des plans d'attribution, et dans l'hypothèse où ladite condition ne serait pas remplie, d'amender le règlement dudit plan, de sorte que les attributaires

bénéficient d'une attribution définitive égale à 50 % de leur attribution provisoire sous réserve que soit atteint le Résultat Opérationnel Courant (ROC) consolidé inscrit au budget 2021 adopté par le Conseil d'administration. Cette condition ayant été satisfaite, les bénéficiaires ont reçu le 24 octobre 2022 un nombre d'actions égal à 50 % de leur attribution initiale étant précisé que lorsque le nombre d'actions à attribuer définitivement aux bénéficiaires comportait une décimale, ce nombre a été arrondi au nombre entier immédiatement supérieur.

La condition de performance est appréciée à périmètre constant, de sorte qu'il n'est pas tenu compte des incidences des acquisitions réalisées au cours des deux années civiles suivant l'exercice de référence et que, de même, est neutralisé l'impact des cessions intervenues au cours de cette même période. Seules les opérations significatives (d'un montant supérieur à 150 millions d'euros) donnent lieu à retraitement comptable.

La condition de performance applicable aux actions gratuites du plan ouvert le 22 octobre 2020 a été satisfaite en 2021 et en 2022. Les actions seront définitivement acquises le 22 octobre 2023 sous réserve de la condition de présence des bénéficiaires à cette date.

Les actions gratuites du plan du 26 janvier 2021 dont l'attribution définitive est subordonnée à une condition de présence au 31 décembre 2022 et à l'atteinte d'objectifs quantitatifs portant sur le résultat opérationnel courant consolidé d'une filiale au titre de l'exercice clos en 2022 et d'objectifs qualitatifs, seront attribuées définitivement le 26 janvier 2023 sous réserve de la satisfaction de ces conditions au 31 décembre 2022.

Les actions gratuites des plans des 15 avril, 26 juillet 2021 et 28 octobre 2021 dont l'attribution définitive est subordonnée à une condition de présence au 31 décembre 2022 et à l'atteinte d'objectifs quantitatifs portant sur le résultat opérationnel courant consolidé d'une filiale au titre de l'exercice clos en 2022 et d'objectifs qualitatifs, seront attribuées définitivement le 16 avril 2023 sous réserve de la satisfaction de ces conditions au 31 décembre 2022.

Pour les actions gratuites des plans mis en place les 28 octobre 2021, 27 janvier et 26 juillet 2022 dont l'attribution définitive est soumise à une condition de présence et à une condition liée à la performance du groupe LVMH, les actions seront définitivement acquises le 28 octobre 2024 à hauteur (i) de 90 % des attributions si les comptes consolidés de LVMH de chacun des exercices 2022 et 2023 affichent par rapport à l'exercice précédent une variation positive de l'un ou l'autre des Indicateurs et (ii) de 10 % si la condition extra-financière, relevant de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe, est atteinte en 2023.

Les actions gratuites du plan du 28 octobre 2021 dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de la performance de filiales du Groupe seront acquises définitivement le 31 mars 2025 sous réserve de la condition de présence au 31 décembre 2024 et

de l'atteinte d'objectifs quantitatifs des filiales concernées portant sur la moyenne du résultat opérationnel courant consolidé au titre des exercices clos en 2023 et en 2024, ainsi que d'objectifs qualitatifs.

Les actions gratuites du plan du 26 juillet 2022 dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de la performance d'une filiale du Groupe seront acquises définitivement le 31 mars 2025 sous réserve de la condition de présence au 31 décembre 2024 et de l'atteinte d'objectifs quantitatifs de la filiale concernée portant sur la croissance de son résultat opérationnel courant consolidé entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2024 ainsi que d'objectifs qualitatifs.

Pour les actions gratuites du plan mis en place le 27 octobre 2022 dont l'attribution définitive est soumise à une condition de présence et à une condition liée à la performance du groupe LVMH, les actions seront définitivement acquises le 27 octobre 2025 à hauteur (i) de 85 % des attributions si les comptes consolidés de LVMH de chacun des exercices 2023 et 2024 affichent par rapport à l'exercice précédent une variation positive de l'un ou l'autre des Indicateurs et (ii) de 15 % si la condition extra-financière, relevant de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe, est atteinte en 2024.

12.2.2 Évolution des plans d'options et assimilés

Les droits attribués dans le cadre des différents plans portant sur des actions LVMH ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

(nombre)	Attribution d'actions gratuites
Droits non exercés au 1^{er} janvier 2022	666 515
Attributions provisoires de la période	189 404
Attributions devenues caduques en 2022	(11 625)
Attributions devenues définitives en 2022	(175 499)
Droits non exercés au 31 décembre 2022	668 795

Les attributions devenues définitives proviennent d'actions antérieurement détenues.

Le montant comptabilisé en 2022, en Frais de personnel, au titre des plans d'options et assimilés, est une charge de 128,3 millions d'euros (2021 : charge de 210,2 millions d'euros).

La valeur ayant servi d'assiette au calcul de la contribution sociale de 20 %, payable lors de l'attribution définitive des plans, correspond, pour les plans attribués provisoirement, au cours de clôture de l'action LVMH au 31 décembre 2022, soit 679,90 euros, et, pour les plans attribués définitivement en 2022, à 629,50 euros pour le plan d'octobre 2019, à 673,70 euros pour le plan de janvier 2021, à 635,0 euros pour le plan de juillet 2021 et à 564,40 euros pour le plan d'octobre 2021 attribué par anticipation.

13. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2022, le solde des autres immobilisations financières comprend essentiellement les dépôts et cautionnements versés pour 1,1 million d'euros.

14. CRÉANCES

Le solde des autres créances s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	2022			2021
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Créances sur des entreprises liées	187,5	-	187,5	146,4
<i>Dont : Comptes courants d'intégration fiscale</i>	44,5	-	44,5	53,2
Créances sur l'État	98,4	-	98,4	43,9
Autres créances	21,0	-	21,0	111,0
<i>Dont : Réévaluation des instruments financiers</i>	13,4	-	13,4	107,3
Total	306,9	-	306,9	301,3

L'échéance de l'ensemble des autres créances est inférieure à un an.

15. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Le solde des comptes de régularisation actif est principalement constitué des primes d'émission des emprunts obligataires et des intérêts à échoir sur les US *Commercial Paper*.

16. CAPITAL ET PRIMES

16.1 Capital

Le capital social, entièrement libéré, est constitué de 503 257 339 actions au nominal de 0,30 euro.

Toutes les actions composant le capital ont les mêmes droits, à l'exception des actions conservées sous forme nominative depuis plus de trois ans dont les détenteurs bénéficient d'un droit de vote double.

Les actions détenues par LVMH ne bénéficient ni du droit de vote, ni du droit au dividende.

Au 31 décembre 2022, le capital se décompose ainsi :

	Nombre	%
Actions à droit de vote double	231 307 286	45,96
Actions à droit de vote simple	269 769 654	53,61
	501 076 940	99,57
Actions détenues par LVMH	2 180 399	0,43
Nombre total d'actions	503 257 339	100,00

16.2 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Autres réserves et provisions réglementées	Report à nouveau	Acompte sur dividendes	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	504 757 339	151,4	2 224,9	388,0	12 613,8	(1 510,8)	5 207,7	19 075,0
Affectation du résultat 2021	-	-	-	-	5 207,7	-	(5 207,7)	-
Dividendes 2021	-	-	-	-	(5 047,5)	1 510,8	-	(3 536,7)
Effet des actions auto-détenues	-	-	-	-	17,6	-	-	17,6
Au 31 décembre 2021 après affectation du résultat	504 757 339	151,4	2 224,9	388,0	12 791,6	-	-	15 555,9
Annulation d'actions	(1 500 000)	(0,4)	(935,8)	-	-	-	-	(936,2)
Acompte sur dividendes 2022	-	-	-	-	-	(2 516,2)	-	(2 516,2)
Effet des actions auto-détenues	-	-	-	-	-	10,8	-	10,8
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	13 151,6	13 151,6
Au 31 décembre 2022 avant affectation du résultat	503 257 339	151,0	1 289,1	388,0	12 791,6	(2 505,4)	13 151,6	25 265,9

L'affectation du résultat de l'exercice 2021 résulte des résolutions de l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2022.

17. RÉSERVES ET ÉCARTS DE RÉÉVALUATION

Les réserves s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021
Réserve légale	15,1	15,1
Réserves réglementées	331,3	331,3
Écarts de réévaluation	41,5	41,5
Total	387,9	387,9

17.1 Réserves réglementées

Les Réserves réglementées sont constituées de la Réserve spéciale des plus-values à long terme et des réserves indisponibles de 2,2 millions d'euros résultant de la réduction de capital effectuée

concomitamment à la conversion du capital en euros. La Réserve spéciale des plus-values à long terme n'est distribuable qu'après prélèvement fiscal.

17.2 Écarts de réévaluation

Les « Écarts de réévaluation » proviennent des opérations réalisées en 1978 dans le cadre de la réévaluation légale de 1976.

Ils concernent les immobilisations non amortissables suivantes :

(en millions d'euros)	2022	2021
Terres à vignes	17,9	17,9
Titres de participation (Parfums Christian Dior)	23,6	23,6
Total	41,5	41,5

18. VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS ET DES PROVISIONS

La variation des dépréciations d'actifs et des provisions s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021	Augmentations ^(a)	Utilisations	Reprises	Au 31 décembre 2022
Titres de participation	2 842,0	1 240,0	-	(61,9)	4 020,1
Créances rattachées à des participations	15,7	43,5	-	-	59,2
Actions LVMH	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
Dépréciations d'actifs	2 857,7	1 283,5	-	(61,9)	4 079,3
Plans d'options et assimilés	105,5	96,2	(61,5)	-	140,2
Risques généraux	777,2	234,3	(5,6)	(233,7)	772,2
Pertes de change latentes	26,6	0,2	(26,6)	-	0,2
Autres risques et charges	197,5	206,8	(69,4)	(27,3)	307,6
Provisions pour risques et charges	1 106,8	537,5	(163,1)	(261,0)	1 220,2
Total	3 964,5	1 821,0	(163,1)	(322,9)	5 299,5
<i>Dont : Résultat financier</i>		350,5	(84,1)	(79,9)	
<i>Résultat d'exploitation</i>		118,8	(73,4)	(9,3)	
<i>dont frais de personnel</i>		118,6	(73,4)	(9,3)	
<i>Autres^(a)</i>		1 351,7	(5,6)	(233,7)	
		1 821,0	(163,1)	(322,9)	

(a) Dont effet de la fusion absorption de la Société LV Group par LVMH pour 1 117,4 millions d'euros.

Les provisions pour risques généraux correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges, situations contentieuses réalisés ou probables, qui résultent des activités de la Société ou de ses filiales ; ces activités sont en effet exercées à un niveau international, dans le contexte d'un cadre réglementaire souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits ou le calcul de l'impôt.

En particulier, la Société peut faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectifications de la part des

administrations fiscales. Ces demandes de rectifications, ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées non encore notifiées, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables. L'évolution des provisions reflète notamment la résolution de certaines discussions avec des administrations fiscales, douanières ou autres, tant en France qu'à l'étranger.

Voir également Notes 4, 8, 10 et 11.

19. DETTE FINANCIÈRE BRUTE

La dette financière brute s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021
Emprunts obligataires	10 923,8	14 043,0
US Commercial Paper	3 140,2	3 615,5
Emprunts et dette auprès des établissements de crédit	0,1	7,8
Dette financière intra-Groupe	8 574,8	6 150,4
Autres dettes financières	11 715,0	9 773,7
Dette financière brute	22 638,8	23 816,7

19.1 Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont constitués de la façon suivante :

	Taux d'intérêt facial	Swap vers taux variable	Prix d'émission ^(a) (en % du nominal)	Échéance	Nominal au 31 décembre 2022 (en millions d'euros)	Intérêts courus après swap (en millions d'euros)	Total (en millions d'euros)
GBP 850 000 000 ; 2020	1,125%	total	99,071%	2027	958,4	3,0	961,3
EUR 1 250 000 000 ; 2020	-	-	100,106%	2024	1 250,0	-	1 250,0
EUR 1 250 000 000 ; 2020	-	-	99,423%	2026	1 250,0	-	1 250,0
EUR 1 750 000 000 ; 2020	0,125%	11,43%	98,991%	2028	1 750,0	1,5	1 751,5
EUR 1 500 000 000 ; 2020	0,375%	-	99,038%	2031	1 500,0	5,0	1 505,0
GBP 700 000 000 ; 2020	1,000%	total	99,799%	2023	789,2	2,4	791,6
EUR 1 500 000 000 ; 2020	0,750%	-	99,547%	2025	1 500,0	8,3	1 508,3
EUR 700 000 000 ; 2019	0,125%	-	99,470%	2023	700,0	0,7	700,7
EUR 1 200 000 000 ; 2017	0,750%	25,00%	99,542%	2024	1 200,0	5,4	1 205,4
Total					10 897,6	26,2	10 923,8

(a) Après commissions.

Les émissions obligataires sont principalement réalisées, dans le cadre d'un programme « Euro Medium-Term Notes » dont le plafond s'élève à 30 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

Sauf mention contraire, les emprunts obligataires sont remboursables *in fine* au pair.

Les *swaps* de taux mentionnés dans le tableau qui précède ont été conclus soit à l'émission des emprunts obligataires soit lors d'opérations d'optimisation ultérieures. L'ensemble des emprunts obligataires en devises fait l'objet de couvertures de change (voir Note 22.2).

Au cours de l'exercice, LVMH a remboursé l'emprunt obligataire de 1 750 millions d'euros émis en 2020 arrivé à maturité en février 2022. LVMH a également remboursé par anticipation les emprunts obligataires de 800 millions d'euros et de 400 millions de livres sterling émis en 2017 dont l'échéance était initialement prévue respectivement en mai et juin 2022. Les *swaps* de couverture associés ont été débouclés concomitamment aux remboursements.

19.2 Analyse de la dette financière brute par échéance

La répartition de la dette financière brute par nature et selon son échéance, ainsi que les charges à payer rattachées, est présentée dans le tableau ci-après :

Dettes (en millions d'euros)	Total	Montant			Dont charges à payer	Dont entreprises liées
		À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans		
Emprunts obligataires	10 923,8	1 515,5	6 158,4	3 250,0	26,2	-
US Commercial Paper	3 140,2	3 140,2	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,1	0,1	-	-	-	-
Dette financière intra-Groupe	8 574,8	8 574,8	-	-	14,3	8 574,8
Autres dettes financières	11 715,0	11 715,0	-	-	14,3	8 574,8
Dette financière brute	22 638,8	13 230,6	6 158,4	3 250,0	40,5	8 574,8

19.3 Dette financière intra-Groupe

La dette financière intra-Groupe correspond essentiellement à un compte-courant avec la Société assurant la centralisation de trésorerie du Groupe.

19.4 Covenants

Dans le cadre de certaines lignes de crédit, LVMH peut s'engager à respecter un ratio de dette financière nette sur capitaux propres calculé sur les données consolidées. Au 31 décembre 2022, aucune ligne de crédit tirée ou non tirée n'est concernée par cette disposition.

19.5 Garanties et sûretés réelles

Au 31 décembre 2022, la dette financière ne fait l'objet d'aucune garantie ou sûreté réelle.

20. AUTRES DETTES

La répartition des autres dettes par nature et selon leur échéance, ainsi que les charges à payer rattachées, sont présentées dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Total	Montant			Dont charges à payer	Dont entreprises liées
		À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	256,4	256,4	-	-	230,9	205,5
Dettes fiscales et sociales	64,9	64,9	-	-	48,1	-
Autres dettes	326,2	282,5	43,8	-	24,9	38,0
<i>Dont : Comptes courants d'intégration fiscale</i>	<i>37,9</i>	<i>37,9</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>37,9</i>
Autres dettes	647,6	603,8	43,8	-	303,9	243,5

21. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Le solde des comptes de régularisation passif concerne essentiellement les produits constatés d'avance portant sur les autres charges nettes de gestion.

22. EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

La société LVMH utilise de façon régulière des instruments financiers. Cette pratique répond aux besoins de couverture du risque de change ou de taux sur ses actifs ou passifs financiers, y compris les flux de dividendes à recevoir de participations étrangères; chaque instrument utilisé est affecté au risque couvert.

En raison du rôle de LVMH au sein du Groupe, peuvent être utilisés des instruments ayant nature de couverture d'actifs nets en devises en consolidation mais non adossés en comptes sociaux, ils constituent de ce fait des positions ouvertes isolées.

Les contreparties des contrats de couverture sont sélectionnées en fonction de leur notation de crédit, et dans un souci de diversification.

22.1 Risque de taux d'intérêt

La Société couvre partiellement le risque de variation de valeur des dettes obligataires émises à taux fixe (nettes des investissements financiers venant en couverture). Les instruments de taux

d'intérêt couvrent, en règle générale, des dettes financières dont les échéances sont identiques ou supérieures à celles des instruments.

Les positions financières de la Société face au risque de taux d'intérêt s'analysent de la façon suivante au 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable	Total ^(a)
Dettes obligataires (voir Note 19)	(10 923,8)	-	(10 923,8)
US Commercial Paper (voir Note 19)	-	(3 140,2)	(3 140,2)
Total des positions financières	(10 923,8)	(3 140,2)	(14 064,0)
Instruments de couverture	2 247,6	(2 247,6)	-
Positions financières après couverture	(8 676,2)	(5 387,8)	(14 064,0)

(a) Actif/(Passif).

La nature des instruments en vie au 31 décembre 2022, leur montant notionnel réparti par échéance ainsi que leur valeur de marché s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Total	Échéancier			Valeur de marché ^(a)
		À 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà	
Swaps de taux, payeur de taux variable	2 247,6	789,2	1 258,4	200,0	(154,1)
Swaps de taux, payeur de taux fixe	-	-	-	-	-
Swaps de devises, payeur de taux euro	1 747,6	789,2	958,4	-	9,4
Swaps de devises, receveur de taux euro	-	-	-	-	-

(a) Gain/(perte), hors coupons courus.

22.2 Instruments de change

Le risque de change découlant des opérations d'exploitation n'est pas significatif.

La Société couvre le risque de change résultant de ses positions financières en devises en utilisant des *swaps* cambistes ou des *cross currency swaps*.

Elles s'analysent de la façon suivante au 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	Dollar US	Livre sterling	Total ^(a)
Dettes obligataires (voir Note 19)	-	(1 747,6)	(1 747,6)
US Commercial Paper	(3 140,2)	-	(3 140,2)
Total des positions financières	(3 140,2)	(1 747,6)	(4 887,8)
Instruments de couverture des positions financières	3 140,2	1 747,6	4 887,8
Position financière nette	-	-	-

(a) Actif/(Passif).

En 2022, la Société a pris la décision de gestion de mettre fin à ses dernières couvertures de change liées aux actifs nets du Groupe situés hors zone euro. Au 31 décembre 2022, il n'y avait plus aucun contrat en place, toutes devises confondues.

(en millions d'euros)	2022	2021
Autres créances	-	-
Autres dettes	-	-
Provisions pour risques et charges	-	(25,5)
Valeurs de marché des positions ouvertes isolées	-	(25,5)

Les montants nominaux des contrats existants au 31 décembre 2022, ainsi que leur valeur de marché au 31 décembre, s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Montant notionnel ^(a)	Échéancier			Valeur de marché ^(b)
		À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Dollar US	3 140,2	3 140,2	-	-	(118,7)
Livre sterling	1 747,6	789,2	958,4	-	(85,3)
Couverture des positions financières	4 887,8	3 929,4	958,4	-	(204,0)

(a) Achat/(Vente).

(b) Gain/(perte).

23. AUTRES INFORMATIONS

23.1 Engagements d'achat de titres de participation

Les engagements d'achat de titres de participation s'élèvent à 12 830 millions d'euros; ce montant représente les engagements contractuels pris par le Groupe pour l'achat de titres de minoritaires dans des sociétés consolidées, prises de participation, participations complémentaires dans des sociétés non consolidées, ou pour le paiement de compléments de prix éventuels pour des opérations réalisées.

Ce chiffre inclut les effets du Protocole d'Accord intervenu le 20 janvier 1994 entre LVMH et Diageo, par lequel LVMH s'est engagé à acheter à Diageo ses participations de 34% dans les sociétés Moët Hennessy SAS et Moët Hennessy International SAS, sous préavis de 6 mois, pour un montant égal à 80% de leur valeur à la date d'exercice de la promesse.

23.2 Autres engagements en faveur de tiers

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022
Cautions et lettres de confort accordées au profit de filiales ou autres sociétés du Groupe	5 911,9

Les montants ci-dessus comprennent les engagements de LVMH au titre de la garantie des programmes de billets de trésorerie de LVMH Finance Belgique et d'US *Commercial Paper* de LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton Inc. Ces engagements sont comptabilisés à hauteur de l'encours respectif de ces programmes au 31 décembre 2022.

23.3 Autres engagements en faveur de LVMH

Au 31 décembre 2022, l'encours total des lignes de crédit confirmées non tirées s'élève à 11 milliards d'euros.

23.4 Relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention nouvelle avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

La Fondation Louis Vuitton a ouvert en octobre 2014 un musée d'art moderne et contemporain à Paris. Le groupe LVMH finance

la Fondation dans le cadre de ses actions de mécénat. Dans ce contexte, la Fondation Louis Vuitton a également recours à des financements externes garantis par LVMH. Ces garanties sont incluses dans les engagements hors-bilan (voir Note 23.2).

Voir également Note 7 sur la convention entre Diageo et LVMH.

23.5 Identité de la société consolidante

Les comptes de LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de Christian Dior SE, 30 avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés (en millions d'unités monétaires)	Siège social	Devise	Capital ^(a)	Capitaux propres autres que le capital ^{(a)(b)}	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus ^(c)		Prêts et avances consentis ^(c)	Cautions et avals accordés ^(c)	Chiffre d'affaires hors taxes ^{(a)(d)}	Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice ^(a)	Dividendes encaissés en 2022 ^{(c)(e)}
						Brute	Nette					
1. Filiales (> 50 %)												
LVMH Inc.	New York	USD	16 350,0	3 356,9	100,00%	19 082,7	19 082,7	-	1 987,4	2 593,7	2 542,9	2 464,3
Christian Dior Couture SA	Paris	EUR	291,1	5 533,8	100,00%	6 000,0	6 000,0	-	-	5 266,2	2 014,6	-
Bulgari SpA	Rome	EUR	24,5	968,9	100,00%	4 268,7	4 268,7	-	-	983,8	571,6	400,0
LVMH Finance Belgique SA	Bruxelles	EUR	4 140,6	414,9	99,99%	3 734,4	3 734,4	-	2 388,2	-	69,2	-
LVMH Miscellanées SA	Paris	EUR	1 552,5	(801,2)	99,99%	3 290,5	928,7	-	-	-	36,2	-
LVMH Investissements SAS	Paris	EUR	2 954,0	(6,2)	100,00%	2 954,0	2 954,0	-	-	-	(10,7)	-
Vicuna Holding SpA	Milan	EUR	110,1	1 711,9	100,00%	1 533,4	1 533,4	-	-	76,3	76,3	35,0
Moët Hennessy SAS	Paris	EUR	428,7	2 966,7	66,00%	1 211,0	1 211,0	-	6,2	1 233,5	489,5	278,1
Fendi SRL	Rome	EUR	13,3	1 251,2	86,99%	1 181,1	1 181,1	-	19,9	1 183,3	312,8	-
DFS Holdings Limited	Hamilton	USD	1,2	242,9	61,25%	1 105,6	1 105,6	-	-	-	(1,8)	-
Guerlain SAS	Paris	EUR	19,8	120,8	99,96%	659,5	659,5	-	-	666,2	72,5	25,0
Rimowa Group GmbH	Cologne	EUR	642,8	(3,1)	100,00%	642,8	642,8	-	-	-	(1,1)	-
Tag Heuer International SA	La Chaux-de-Fonds	CHF	59,2	109,7	100,00%	595,7	595,7	-	-	-	-	-
Magasins de La Samaritaine SA	Paris	EUR	0,5	131,6	98,77%	526,5	526,5	-	-	61,7	11,5	-
Sephora SAS	Neuilly-sur-Seine	EUR	78,3	473,9	100,00%	517,0	517,0	-	-	1 889,6	46,5	90,0
Berluti SA	Paris	EUR	3,1	(27,5)	99,99%	461,2	-	-	4,4	116,5	(27,9)	-
Celine SA	Paris	EUR	2,8	430,6	99,97%	444,9	444,9	-	78,9	1 267,9	365,3	156,0
LVMH BV	Baarn	EUR	3,4	687,7	100,00%	417,0	417,0	-	-	58,0	157,3	-
LVMH Asia Pacific Ltd	Hong Kong	HKD	4 309,5	(2 465,6)	100,00%	383,2	228,0	-	-	137,2	13,8	-
Bentim International SA	Nyon	CHF	5,5	128,1	100,00%	303,1	303,1	-	-	109,3	108,8	393,4
Le Bon Marché SA	Paris	EUR	29,4	93,6	99,99%	259,2	259,2	-	-	579,5	33,6	-
Fred Paris SA	Paris	EUR	15,5	17,0	99,99%	251,2	0,3	-	-	172,2	24,7	-
Chaumet International SA	Paris	EUR	42,4	35,6	99,99%	197,6	197,6	-	-	332,9	29,4	-
Emilio Pucci SRL	Milan	EUR	5,5	(22,6)	100,00%	181,2	-	-	18,8	30,6	(22,8)	-
Parfumerie Amicale SAS	Paris	EUR	0,1	8,7	100,00%	179,0	179,0	-	-	17,3	(1,0)	-
Make Up For Ever SA	Paris	EUR	1,1	(28,3)	99,99%	153,1	-	-	-	113,6	(37,4)	-
Givenchy SA	Paris	EUR	3,0	0,1	99,99%	148,8	3,1	-	-	311,9	(1,4)	-
Kenzo SA	Paris	EUR	2,2	87,8	99,98%	114,9	114,9	-	-	173,9	0,5	20,0
Moët Hennessy Inter. SAS	Paris	EUR	151,6	323,8	66,00%	92,7	92,7	-	-	137,2	135,5	143,5
LVMH Fragrance Brands SAS	Levallois-Perret	EUR	13,7	42,8	74,14%	92,1	92,1	-	-	497,8	25,7	19,2
Fendi International SAS	Paris	EUR	47,1	59,4	100,00%	85,0	85,0	-	3,7	-	0,1	-
Parfums Christian Dior SA	Paris	EUR	2,6	1 107,8	99,99%	76,5	76,5	-	0,3	2 316,0	392,8	400,0
24 Sèvres SAS	Paris	EUR	-	(48,0)	100,00%	72,3	-	-	-	126,4	(13,3)	-
LVMH - Métiers d'art SAS	Paris	EUR	21,2	(4,1)	100,00%	70,8	17,1	-	-	1,1	(4,1)	-
Louis Vuitton Malletier SA	Paris	EUR	21,1	7 314,4	99,99%	48,0	48,0	-	4,2	13 108,0	6 589,8	4 799,8
LVMH Services Ltd	Londres	GBP	34,4	(8,4)	100,00%	43,8	28,9	-	-	8,9	(0,2)	-
Acqua Di Parma SRL	Milan	EUR	0,4	41,5	100,00%	37,8	37,8	-	0,1	94,4	0,8	-
Cha Ling SCA	Paris	EUR	4,0	0,1	99,99%	31,7	4,1	-	-	0,1	0,5	-
Sofpar 124 SAS	Paris	EUR	60,0	(101,1)	50,01%	30,0	-	38,3 ^(f)	-	-	(2,1)	-
Repossi SAS	Paris	EUR	55,7	(15,2)	100,00%	21,7	21,7	10,1	-	13,3	(2,8)	-
LVMH Fashion Group Services SAS	Paris	EUR	7,7	(4,2)	100,00%	19,4	3,5	-	-	12,4	(1,2)	-
LVMH Fashion Group France SNC	Paris	EUR	14,4	(18,7)	99,99%	17,0	7,5	-	-	53,4	(5,9)	-
LVMH Client Service SAS	Paris	EUR	-	(1,2)	100,00%	12,0	-	-	-	9,6	(2,0)	-
LVMH Canada Inc.	Toronto	CAD	16,0	(2,3)	100,00%	11,3	9,5	-	-	-	(1,0)	-
LVMH KK	Tokyo	JPY	1 150,0	1 575,4	100,00%	7,6	7,6	-	-	1 554,0	252,5	1,0
Jean Patou SAS	Paris	EUR	10,0	(30,8)	70,00%	7,0	-	20,9 ^(f)	0,1	8,2	(5,0)	-
Fresh SAS	Neuilly-sur-Seine	EUR	-	0,6	100,00%	4,2	0,7	-	-	7,0	0,1	-
P&C International SAS	Paris	EUR	0,7	(0,2)	100,00%	1,6	0,5	-	-	-	(0,1)	-
Autres filiales						1,0	0,6	-	-			3,0

Sociétés (en millions d'unités monétaires)	Siège social	Devise	Capital ^(a)	Capitaux propres autres que le capital ^{(a)(b)}	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus ^(c)		Prêts et avances consentis ^(c)	Cautions et avals accordés ^(c)	Chiffre d'affaires hors taxes ^{(a)(d)}	Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice ^(a)	Dividendes encaissés en 2022 ^{(c)(e)}
						Brute	Nette					
2. Participations (> 10 % et < 50 %)												
Anin Star Holding Limited	Londres	EUR	-	322,7	49,00%	250,0	188,7	69,8	-	-	(3,2)	-
Loewe SA	Madrid	EUR	5,3	171,7	23,28%	45,8	45,8	-	-	618,7	127,6	17,6
GIE Polynomes	Paris	EUR	44,3	16,5	20,00%	8,9	8,9	-	-	1,9	14,2	-
Autres participations						0,2	0,2					
3. Participations (< 10 %)												
Autres												
Total						51 885,6	47 865,5	139,1	4 512,2			9 245,9

(a) En devises pour les filiales étrangères.

(b) Avant affectation du résultat de l'exercice.

(c) En millions d'euros.

(d) Y compris les produits financiers de filiales et participations.

(e) Hors quotes-parts de résultats de Groupements d'Intérêt Économique.

(f) Déprécié en totalité.

RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en millions d'euros, sauf résultats par action, exprimés en euros)	2018	2019	2020	2021	2022
1. Capital					
Montant du capital	151,5	151,6	151,4	151,4	151,0
Nombre d'actions ordinaires existantes	505 029 495	505 431 285	504 757 339	504 757 339	503 257 339
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
– par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
– par exercice de bons de souscription	-	-	-	-	-
– par exercice d'options de souscription	411 088	-	-	-	-
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Produits financiers de participations et autres revenus	3 866,5	4 631,5	3 920,7	3 056,6	9 754,2
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	3 322,8	3 789,1	3 305,4	5 643,9	13 270,3
(Produit)/Charge d'impôts sur les bénéfices ^(a)	-	-	-	-	-
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions) ^(b)	3 384,1	3 711,5	3 212,7	5 207,7	13 151,6
Résultat distribué ^(c)	3 030,2	2 426,1	3 028,5	5 047,6	6 039,1
3. Résultats par action					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	7,04	7,75	6,99	10,93	26,58
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions) ^(b)	6,70	7,34	6,36	10,32	26,13
Dividende brut distribué à chaque action ^{(c)(d)}	6,00	4,80	6,00	10,00	12,00
4. Personnel					
Effectif moyen (en nombre)	19	20	22	22	23
Montant de la masse salariale	161,0	219,7	170,9	234,8	221,5
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	20,1	33,0	25,5	63,6	41,0

(a) Hors effets de la convention d'intégration fiscale, des quotes-parts de résultats fiscaux des sociétés dites transparentes, des impôts sur exercices antérieurs et des provisions.

(b) Après effets de la convention d'intégration fiscale, des quotes-parts de résultats fiscaux des sociétés dites transparentes, des impôts sur exercices antérieurs et des provisions.

(c) Montant de la distribution résultant de la résolution de l'Assemblée générale, avant effets des actions LVMH auto-détenues à la date de la distribution. Pour l'exercice 2022, montant proposé par le Conseil d'administration du 26 janvier 2023 à l'Assemblée générale du 20 avril 2023.

(d) Avant effets de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée générale de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton.

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit de la performance.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

3. Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les titres de participation sont inscrits à l'actif pour un montant net de 47,9 milliards d'euros, incluant 4 milliards d'euros de dépréciation, soit 96 % du total bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, hors frais accessoires, ou à leur valeur d'apport, après réévaluation légale, le cas échéant.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation du montant de cette différence est enregistrée. Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire des participations est déterminée par référence à leur valeur d'utilité ou à leur valeur de cession. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels ou sur les quotes-parts de situation nette des entités détenues. La valeur de cession est calculée à partir de ratios ou cours boursiers d'entreprises similaires, à partir d'évaluations faites par des experts indépendants dans une perspective de cession, ou par référence à des transactions récentes.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes annuels de la société et parce que la détermination de leur valeur d'inventaire, en particulier concernant la valeur d'utilité, nécessite l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations par la direction présentant un degré élevé d'incertitudes.

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation telles que décrites dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels et avons principalement orienté nos travaux sur les participations les plus significatives, ainsi que sur celles présentant une valeur d'inventaire proche de leur valeur nette comptable.

Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation retenus. Nous avons analysé la cohérence des prévisions avec les performances passées ainsi que les perspectives de marché et avons réalisé des analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur. De plus, lorsque la valeur d'inventaire est déterminée par référence à des transactions similaires récentes, nous avons corroboré les analyses présentées avec les données de marché disponibles. Ces analyses ont été menées avec nos experts en évaluation.

Enfin, nous avons également examiné le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Provisions pour risques et charges

Risque identifié

Les provisions pour risques et charges s'établissent à 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2022 et sont principalement constituées des provisions pour risques généraux à hauteur de 0,8 milliard d'euros.

Les activités de la société ou de ses filiales sont exercées à un niveau international dans un cadre réglementaire souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits ou le calcul de l'impôt.

En particulier, comme indiqué dans la note 18 de l'annexe aux comptes annuels, la société peut faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectifications de la part des administrations fiscales. Ces demandes de rectifications, ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées non encore notifiées, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables. L'évolution des provisions reflète notamment la résolution de certaines discussions avec des administrations fiscales, douanières ou autres, tant en France qu'à l'étranger.

Nous avons considéré les provisions pour risques et charges comme un point clé de l'audit compte tenu des montants concernés et du niveau de jugement requis pour l'évaluation de ces provisions dans un contexte réglementaire international en constante évolution.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont principalement consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par la société afin d'identifier et de recenser l'ensemble des risques ;
- prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la société, de la documentation correspondante et à examiner, le cas échéant, les consultations écrites des conseils externes ;
- apprécier avec nos experts, notamment fiscalistes, les principaux risques identifiés et à examiner les hypothèses retenues par la direction de la société pour estimer le montant des provisions ;
- vérifier le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le Rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le *Rapport de gestion du Conseil d'administration* et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

5. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité directeur financier, membre du Comité exécutif, par délégation du Président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen. Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton par l'Assemblée générale du 21 avril 2022 pour le cabinet Deloitte & Associés et par celle du 14 avril 2016 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 1^{re} année de sa mission et le cabinet Mazars dans la 7^e année sans interruption.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de la performance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit de la performance

Nous remettons au Comité d'audit de la performance un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit de la performance, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit de la performance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit de la performance des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 9 février 2023

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Isabelle Sapet

Simon Beillevaire

Deloitte & Associés

Guillaume Troussicot

Bénédicte Sabadie

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'Assemblée générale de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour votre société, des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Agache : convention d'assistance

Personnes concernées

- M. Bernard Arnault, Président-directeur général de votre société, et Président du Directoire de la société Agache SE puis gérant associé commandité de la société Agache SCA (après sa transformation de société européenne en société anonyme puis en société en commandite par actions le 6 décembre 2022);
- M. Antoine Arnault, Administrateur de votre société et membre du Directoire de la société Agache SE (jusqu'à sa transformation le 6 décembre 2022);
- M^{me} Delphine Arnault, administratrice de votre société et Vice-Présidente du Conseil de surveillance de la société Agache SE (jusqu'à sa transformation le 6 décembre 2022);
- M. Nicolas Bazire, Administrateur de votre société et membre du Directoire et Directeur général de la société Agache SE (jusqu'à sa transformation le 6 décembre 2022).

Nature, objet et modalités

La convention d'assistance du 31 juillet 1998, modifiée par avenants conclus les 2 février 2016, 25 janvier 2018 et 29 janvier 2019, relative à diverses prestations, principalement, dans les domaines de l'ingénierie juridico-financière, du droit des affaires et de l'immobilier, mise en place entre votre société et la société Agache, s'est poursuivie au cours de l'exercice. Cette convention couvre un large éventail de services à forte valeur ajoutée, principalement financiers, juridiques, fiscaux et administratifs assurés par des spécialistes bénéficiant d'une grande expérience. Elle permet la mise en commun de compétences et la mutualisation de certaines dépenses, et en réduit par conséquent la charge dans l'intérêt des deux parties.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, votre société a facturé à la société Agache, au titre de cette convention, la somme de 1 500 000 euros hors taxes.

Avec la société Moët Hennessy SAS, filiale de votre société : répartition des frais communs de holding du groupe LVMH**Nature, objet et modalités**

Le groupe Diageo détient une participation de 34 % dans la société Moët Hennessy SAS. Lors de la prise de participation, en 1994, une convention entre le groupe Diageo et votre société a été établie, ayant pour objet la répartition des frais communs de holding entre la société Moët Hennessy SAS et les autres holdings du groupe LVMH.

Cette répartition des frais communs est prévue par le pacte d'actionnaires conclu en 1994 avec le groupe Diageo.

En application de cette convention, la société Moët Hennessy SAS a supporté 12,10 % des frais communs en 2022 et a refacturé, à ce titre, à votre société les frais excédentaires encourus. Après refacturation, le montant des frais communs supporté par la société Moët Hennessy SAS au titre de cette convention s'est élevé à 20,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Avec la société Christian Dior SE : convention de prestations de services**Personnes concernées**

- M. Bernard Arnault, Président-directeur général de votre société et Président du Conseil d'administration de la société Christian Dior SE ;
- M. Antoine Arnault, Administrateur de votre société, et Directeur général, Vice-Président du Conseil d'administration de la société Christian Dior SE (depuis décembre 2022) ;
- Mme Delphine Arnault, Administratrice de votre société et de la société Christian Dior SE ;
- M. Nicolas Bazire, Administrateur de votre société et de la société Christian Dior SE.

Nature, objet et modalités

La convention de prestations de services du 7 juin 2002, modifiée par l'avenant en date du 16 mai 2014, conclue entre votre société et la société Christian Dior SE, relative à des prestations en matière juridique, et, notamment, en droit des sociétés et gestion du service titres, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022.

Au titre de cette convention, votre société a perçu 60 000 euros hors taxes de redevance annuelle de la part de la société Christian Dior SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Avec MM. Bernard Arnault, Antonio Belloni et Nicolas Bazire : régime de retraite complémentaire**Personnes concernées**

- M. Bernard Arnault, Président-directeur général de votre société ;
- M. Antonio Belloni, Administrateur et Directeur général délégué de votre société ;
- M. Nicolas Bazire, Administrateur de votre société.

Nature, objet et modalités

Le régime de retraite complémentaire, via une compagnie d'assurances, mis en place en 1999 et aménagé en 2004 et en 2012 au bénéfice des membres du Comité exécutif, salariés ou dirigeants de sociétés françaises, dont certains membres sont également Administrateurs de votre société, a été fermé et les droits ont été gelés à la date du 31 décembre 2019.

L'impact en résultant pour votre société au 31 décembre 2022 est compris dans le montant de l'engagement net, figurant à la note 33.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 9 février 2023

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Isabelle Sapet

Simon Beillevaire

Deloitte & Associés

Guillaume Troussicot

Bénédicte Sabadie

AUTRES INFORMATIONS

Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital ; Bourse

1.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	338
1.1	Rôle de la Société dans le Groupe	338
1.2	Informations générales	338
1.3	Informations complémentaires	338
2.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	342
2.1	Capital social	342
2.2	Capital autorisé	342
2.3	État des délégations et autorisations données au Conseil d'administration	342
2.4	Identification des porteurs de titres	342
2.5	Titres non représentatifs du capital	342
2.6	Titres donnant accès au capital	342
2.7	Évolution du capital de la Société au cours des trois derniers exercices	342
3.	RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	343
3.1	Actionnariat de la Société	343
3.2	Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices	344
3.3	Nantissements d'actions détenues au nominatif pur par les principaux actionnaires	345
3.4	Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société	345
4.	MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉMIS PAR LVMH	346
4.1	Marché de l'action LVMH	346
4.2	Programme de rachat d'actions	346
4.3	Marché des obligations LVMH	346
4.4	Dividende	347
4.5	Évolution du nombre d'actions en circulation	347
4.6	Performance par action	347

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1.1 Rôle de la Société dans le Groupe

La société LVMH assure la direction et la coordination des activités opérationnelles de l'ensemble de ses filiales et apporte à celles-ci diverses prestations d'assistance au management, en particulier en matière juridique, financière, fiscale, éthique et dans le domaine des assurances, des systèmes d'information et du digital.

L'ensemble de ces prestations est rémunéré par des facturations aux filiales concernées, sur la base du prix de revient réel ou aux

conditions normales de marché, selon la nature de la prestation. Pour l'exercice 2022, LVMH a facturé à ses filiales un montant de 224,34 millions d'euros au titre de l'assistance de gestion.

LVMH assure également la gestion de la dette financière à long terme du Groupe et du risque de taux associé, ainsi que des opérations de change pour son propre compte.

Les marques du Groupe appartenant aux différentes filiales d'exploitation, LVMH ne perçoit aucune redevance à ce titre.

1.2 Informations générales

Dénomination sociale (article 3 des statuts) : LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton.

Siège social (article 4 des statuts) : 22 avenue Montaigne, 75008 Paris. Téléphone : 33 (1) 44 13 22 22.

Forme juridique (article 1 des statuts) : société européenne. La Société a été transformée de société anonyme en société européenne le 27 octobre 2014.

Législation de la Société : Société régie par le droit français.

Registre du Commerce et des Sociétés : la Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 775 670 417 RCS Paris. Code APE : 7010Z.

Code LEI (Legal Entity Identifier) : IOG4E947OATN0KJYSD45.

Date de constitution – Durée (article 5 des statuts) : LVMH a été constituée le 1^{er} janvier 1923 pour une durée de 99 ans expirant le 31 décembre 2021, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires. L'Assemblée générale du 14 avril 2016 a décidé de proroger par anticipation la durée de la Société de 99 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2115.

Lieu de consultation des documents relatifs à la Société : les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social à l'adresse mentionnée ci-dessus et sur le site internet de la Société pour les informations qui ne font pas partie du présent Document d'enregistrement universel, à l'exception des procès-verbaux d'Assemblées générales.

Site internet : www.lvmh.fr.

1.3 Informations complémentaires

Le texte des statuts en vigueur figure *in extenso* sur le site internet de la Société www.lvmh.fr.

Objet social (Extrait de l'article 2 des statuts) : toute prise d'intérêt dans toute société ou groupement ayant notamment pour activité le commerce des vins de champagne, des cognacs et autres alcools, de tous produits de parfumerie et de cosmétique ; la fabrication et la vente d'articles de maroquinerie, habillement, accessoires ainsi que de tous objets ou produits de haute qualité et de marque ; l'exploitation de domaines viticoles ; l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle.

Le Conseil d'administration (Extraits des articles 11, 12, 13, 14 et 15 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé d'Administrateurs désignés selon deux modalités différentes : (i) les Administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires et pouvant être des personnes physiques ou morales et (ii) les Administrateurs représentant les salariés désignés par le Comité de Groupe et, le cas échéant, par le Comité commun des Sociétés européennes.

- Administrateurs élus par l'Assemblée générale :

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

Pendant toute la durée de son mandat, chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins cinq cents (500) actions de la Société.

Nul ne peut être nommé Administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge. Le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut excéder le tiers, arrondi, le cas échéant, au chiffre immédiatement supérieur, des membres du Conseil d'administration. Lorsque cette limite est dépassée, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel elle a été dépassée.

La durée des fonctions des Administrateurs est de trois années. Le mandat d'un Administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Toutefois, en vue d'assurer un renouvellement des mandats aussi égal que possible et, en tout cas, complet pour chaque période de trois ans, le Conseil aura la faculté de déterminer, en séance, un ordre de sortie par tirage au sort chaque année, d'un tiers des membres. Une fois le roulement établi, les renouvellements s'effectuent par ancienneté de nomination.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

- Administrateurs représentant les salariés :

En application des dispositions légales, lorsque le nombre de membres du Conseil d'administration, calculé conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1-II du Code de commerce, est inférieur ou égal à huit, il est procédé à la désignation d'un Administrateur représentant les salariés par le Comité de Groupe LVMH.

Lorsque le nombre de membres du Conseil d'administration est supérieur à huit, un second Administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité commun des Sociétés européennes. Lorsque le nombre de membres du Conseil d'administration, initialement supérieur à huit membres, devient inférieur ou égal à huit membres, le mandat de l'Administrateur nommé par le Comité commun des Sociétés européennes est maintenu jusqu'à son échéance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-28 du Code de commerce, l'Administrateur représentant les salariés désignés par le Comité de Groupe LVMH doit être titulaire d'un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français, antérieur de deux années au moins à sa nomination et correspondant à un emploi effectif. L'Administrateur représentant les salariés désignés par le Comité commun des Sociétés européennes doit, quant à lui, être titulaire d'un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes, antérieur de deux années au moins à sa nomination et correspondant à un emploi effectif.

L'entrée en fonction des Administrateurs représentant les salariés prend effet lors de la convocation de la première réunion du Conseil d'administration suivant leur désignation par le Comité les ayant désignés.

Les Administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre maximal ou du nombre minimal d'Administrateurs prévus par les dispositions légales.

En application de l'article L. 225-25 al. 3 du Code de commerce, les Administrateurs représentant les salariés ne sont pas tenus d'être propriétaires d'actions de la Société pendant la durée de leur mandat.

L'Administrateur représentant les salariés est désigné pour une durée de trois années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur. Le mandat de l'Administrateur représentant les salariés est renouvelable.

Le mandat de l'Administrateur représentant les salariés prend fin par anticipation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts, et notamment en cas de rupture de son contrat de travail (sous réserve de mobilité intra-Groupe). Si les conditions d'application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce ne sont plus remplies à la clôture d'un exercice, le mandat du ou des Administrateurs représentant les salariés prend fin à l'issue de la réunion au cours de laquelle le Conseil d'administration constate la sortie de la Société du champ d'application de la loi.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit d'un siège d'Administrateur représentant les salariés, le siège vacant est pourvu dans les conditions fixées par l'article L. 225-34 du Code de commerce. Il est précisé que jusqu'à la date de remplacement du ou des Administrateur(s) représentant les salariés, le Conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

Les Administrateurs représentant les salariés ont voix délibérative. Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les Administrateurs représentant les salariés disposent des mêmes prérogatives, sont soumis aux mêmes obligations, notamment en matière de confidentialité, et encourent les mêmes responsabilités que les autres Administrateurs.

- Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique. Il détermine la durée de ses fonctions, qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur et peut le révoquer à tout moment.

Le Président du Conseil d'administration préside les réunions du Conseil, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Président du Conseil d'administration ne peut être âgé de plus de soixante-quinze ans. Si le Président atteint cette limite d'âge au cours de son mandat de Président, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel elle a été atteinte. Sous réserve de cette disposition, le Président du Conseil est toujours rééligible.

Le Conseil peut élire parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents, en fixant la durée de leurs fonctions qui ne peut excéder celle de leur mandat d'Administrateur.

- Le Conseil d'administration se réunit, sur la convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au minimum tous les trois mois.

Les convocations sont faites par tous moyens, huit jours avant la réunion, et mentionnent l'ordre du jour de celle-ci, lequel ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Toutefois, le Conseil peut se réunir sans délai et sans ordre du jour préétabli si tous les Administrateurs en exercice sont présents ou représentés à cette réunion, ou s'il est réuni par le Président au cours d'une Assemblée d'actionnaires.

Le Conseil se réunit au siège social de la Société ou en tout autre endroit en France ou hors de France.

Le Conseil d'administration se réunit valablement dès lors que la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, chaque Administrateur disposant d'une voix pour lui-même et d'une voix pour l'Administrateur qu'il représente. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration peut prendre des décisions par consultation écrite, dans les conditions fixées par la réglementation.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité et, s'il y a lieu la raison d'être de la Société. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Direction générale (Extrait de l'article 16 des statuts) : la Direction générale de la Société est assurée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général, selon la décision du Conseil d'administration qui choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale. Il en informe les actionnaires dans les conditions réglementaires.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général peut être choisi parmi les Administrateurs ou non. Le Conseil détermine la durée de son mandat ainsi que sa rémunération. La limite d'âge pour les fonctions de Directeur général est fixée à quatre-vingts ans. Si le Directeur général atteint

cette limite d'âge au cours de son mandat de Directeur général, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel elle a été atteinte.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans les rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué dont il détermine la rémunération.

Le nombre de Directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Collège des Censeurs (Extrait de l'article 21 des statuts) : l'Assemblée générale peut nommer, sur proposition du Conseil d'administration, des Censeurs dont le nombre ne peut excéder neuf.

Les Censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans que toutefois leur absence puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Les Censeurs peuvent être consultés par le Président du Conseil d'administration sur les orientations stratégiques du Groupe et plus généralement sur tous sujets intéressant l'organisation ou le développement de la Société. Les Présidents des comités peuvent également recueillir leur avis sur les sujets relevant de leurs compétences respectives.

Assemblées générales (Extrait de l'article 23 des statuts) : les Assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi. L'ordre du jour des Assemblées figure sur les avis et lettres de convocation ; il est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'actions représentant 10 % au moins du capital souscrit peuvent également demander au Conseil d'administration de convoquer l'Assemblée générale en précisant les points à faire figurer à l'ordre du jour.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les registres de la Société.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux Assemblées générales par un autre actionnaire, son conjoint, le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Les actionnaires peuvent, dans toutes les Assemblées, voter par correspondance dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les Assemblées générales pourront également, sur décision du Conseil d'administration, être organisées par visioconférence ou par l'utilisation de moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé ou, en l'absence de Vice-Président, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant ces fonctions qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (Extraits des articles 6, 8, 9, 23 et 28 des statuts) : les actions sont toutes de même catégorie, nominative ou au porteur. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Ce droit ne peut être supprimé par décision de l'Assemblée générale extraordinaire qu'avec l'autorisation de l'Assemblée Spéciale des titulaires de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de trois ans ci-dessus mentionné, tout transfert par suite de succession,

de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire au profit de la société absorbante ou de la société bénéficiaire de la scission, ou, selon le cas, au profit de la société nouvelle résultant de l'opération de fusion ou de scission.

Chaque action donne droit à une quotité proportionnelle dans la propriété de l'actif social, et dans le partage des bénéfices et du *boni* de liquidation. Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit, les actionnaires font leur affaire personnelle du regroupement du nombre d'actions nécessaire.

Franchissements de seuil (Extrait de l'article 24 des statuts) : indépendamment des obligations légales, les statuts disposent que toute personne physique ou morale venant à détenir une fraction du capital égale ou supérieure à 1% doit porter à la connaissance de la Société dans un délai de sept jours calendaires suivant celui du franchissement de ce seuil, le nombre total d'actions qu'elle détient. Cette obligation s'applique chaque fois que la part du capital détenue augmente d'au moins 1%. Elle cesse lorsque l'actionnaire concerné atteint le seuil de 60% du capital.

Exercice social (Extrait de l'article 26 des statuts) : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Répartition statutaire des bénéfices (Extrait de l'article 28 des statuts) : il est d'abord prélevé sur le bénéfice distribuable la somme nécessaire pour distribuer aux actionnaires un premier dividende égal à 5% du montant libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent. Sur le surplus, l'Assemblée générale a la faculté de prélever les sommes qu'elle juge à propos de fixer pour les affecter à la dotation de tous les fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de les reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe un, est réparti entre les actionnaires à titre de super dividende.

L'Assemblée générale peut également décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle.

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires : les statuts ne contiennent aucune disposition soumettant la modification des droits des actionnaires à des conditions plus strictes que la loi.

Dispositions régissant les modifications du capital social : les statuts ne contiennent aucune disposition soumettant les modifications du capital à des conditions plus strictes que la loi.

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

2.1 Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social statuaire de la Société s'élevait à 150 977 201,70 euros divisé en 503 257 339 actions de 0,30 euro de nominal chacune, entièrement libérées. Parmi ces 503 257 339 actions, 231 307 286 actions bénéficiaient d'un droit de vote double.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 26 janvier 2023, a procédé à une réduction du capital social par voie d'annulation de 1 208 939 actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions en vue de leur annulation. Au 26 janvier 2023, le capital social statuaire de la Société s'élevait à 150 614 520 euros divisé en 502 048 400 actions de 0,30 euro de nominal chacune, entièrement libérées.

2.2 Capital autorisé

Au 31 décembre 2022, le capital autorisé de la Société s'élevait à 170 977 201,50 euros divisé en 569 924 005 actions de 0,30 euro de valeur nominale.

Le capital autorisé correspond au montant maximum que pourrait atteindre le capital social en cas d'utilisation par le Conseil d'administration de la totalité des autorisations et délégations de compétence votées par l'Assemblée générale lui permettant d'en augmenter le montant.

2.3 État des délégations et autorisations données au Conseil d'administration

Cet état figure au point 1.10 « Récapitulatif des délégations et autorisations financières en cours et de leur utilisation » du *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*.

2.4 Identification des porteurs de titres

L'article 25 des statuts autorise la Société à mettre en œuvre une procédure d'identification des détenteurs de titres conformément aux dispositions légales et réglementaires.

2.5 Titres non représentatifs du capital

La Société n'a pas émis d'actions non-représentatives du capital social.

2.6 Titres donnant accès au capital

Aucun titre donnant accès au capital n'était en vie au 31 décembre 2022.

2.7 Évolution du capital de la Société au cours des trois derniers exercices

(en milliers d'euros)	Variation du capital				Capital après opération	
	Nature des opérations	Nombre d'actions	Nominal	Prime	Montant	Nombre cumulé d'actions
Au 31 décembre 2019					151 629	505 431 285
Exercice 2020	Annulation d'actions	673 946	(202)	(93 912)	151 427	504 757 339
Exercice 2021	Néant	-	-	-	151 427	504 757 339
Exercice 2022	Annulation d'actions	1 500 000	(450)	(935 784)	150 977	503 257 339
Au 31 décembre 2022					150 977	503 257 339

3. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

3.1 Actionnariat de la Société

Au 31 décembre 2022, le capital social était constitué de 503 257 339 actions :

- 244 533 233 actions étaient sous forme nominative pure ;
- 6 900 773 actions étaient sous forme nominative administrée ;
- 251 823 333 actions étaient au porteur.

Compte tenu des titres auto-détenus, 501 076 940 actions bénéficiaient du droit de vote, dont 231 307 286 actions d'un droit de vote double.

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote ^(a)	% du capital	% des droits de vote
Groupe familial Arnault ^(b)	242 483 355	467 981 597	48,18	63,90
Dont : Christian Dior	208 469 842	416 432 292	41,42	56,86
Autres actionnaires ^(c)	260 773 984	264 402 629	51,82	36,10
Total au 31 décembre 2022	503 257 339	732 384 226	100,00	100,00

(a) Droits de vote exerçables en Assemblée.

(b) Outre les actions et droits de vote de la Société détenus par Christian Dior SE, la famille Arnault et des sociétés détenues par elle détiennent directement et indirectement 6,76 % du capital de la Société et 7,04 % des droits de vote exerçables en Assemblée (voir également points 3.2 et 3.4 ci-après).

(c) Dont 2 180 399 actions auto-détenues, soit 0,43 % du capital social.

Sur la base de l'actionnariat nominatif et des informations résultant de la dernière enquête Euroclear effectuée sans seuil de détention en novembre 2021 auprès des établissements financiers dépositaires, la Société comptait environ 300 000 actionnaires.

Sous réserve de ce qui est indiqué au paragraphe 3.4 ci-dessous, à la connaissance de la Société :

- aucun actionnaire ne détenait au moins 5 % du capital et des droits de vote au 31 décembre 2022 ;
- il n'existe aucun actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote ;
- il n'existe aucun pacte d'actionnaires portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote ni aucune action de concert.

Au 31 décembre 2022, les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif détenaient directement, à titre personnel et au nominatif, 0,5 % du capital social et moins de 0,7 % des droits de vote de la Société.

Au 31 décembre 2022, la Société détenait 2 180 399 de ses propres actions. 971 460 étaient comptabilisées en valeurs mobilières de placement, avec principalement pour objectif la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions. 1 208 939 actions étaient comptabilisées en titres immobilisés, avec pour objectif l'annulation d'actions. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote.

Au 31 décembre 2022, les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, détenaient moins de 0,5 % du capital social, dans le cadre de plans d'épargne d'entreprise et au nominatif au titre des actions

gratuites identifiées comme ayant été attribuées en vertu des plans mis en place depuis le 20 octobre 2016.

Au cours de l'exercice 2022, la Caisse des dépôts et consignations, indirectement par la CNP Assurances, a informé la Société de franchissements du seuil statutaire de 1 % des droits de vote à la hausse puis à la baisse. Aux termes du dernier franchissement de seuil à la baisse le 19 mai 2022, la Caisse des dépôts et consignations détenait 1,37 % du capital et moins de 1 % des droits de vote de la Société.

Le Groupe MSF a informé la Société, qu'à la suite d'un franchissement à la baisse le 24 février 2022, il détenait 1,46 % du capital et moins de 1 % des droits de vote.

Du fait de la réalisation le 16 mars 2022 d'un apport d'actions LVMH à la société Financière Agache par la société Agache, cette dernière a informé le 18 mars 2022 la Société avoir franchi directement à la baisse les seuils statutaires de 2 % et de 1 % de son capital et détenir directement au 16 mars 2022 après apport, 2 500 000 actions auxquelles étaient attachés 4 668 693 droits de vote représentant respectivement 0,50 % du capital social et 0,64 % des droits de vote théoriques de la Société. De son côté, la société Financière Agache a informé le 18 mars 2022 la Société et l'Autorité des Marchés Financiers que du fait de cet apport elle détenait désormais, au 16 mars 2022, 27 923 542 actions auxquelles étaient attachés 39 957 098 droits de vote représentant respectivement 5,53 % du capital social et 5,44 % des droits de vote théoriques de la Société et qu'elle avait ainsi franchi directement à la hausse (i) les seuils légaux de 5 % du capital et des droits de vote de LVMH et (ii) les seuils statutaires de 4 % et de 5 % du capital de LVMH.

Le 27 juillet 2022, la société Agache a informé la Société que, consécutivement à l'annulation de 1 500 000 actions de la société LVMH décidée par son Conseil d'administration le 26 juillet 2022, le groupe familial Arnault avait franchi à la hausse le seuil statutaire de 48% du capital de LVMH et détenait, au 26 juillet 2022, 242 246 689 actions représentant 48,14% du capital social.

Consécutivement au changement de forme sociale de la société Agache en une société en commandite par actions, avec la désignation de Monsieur Bernard Arnault en tant que gérant commandité d'Agache SCA et la création d'une société par actions simplifiée à capital variable (dont le capital social est détenu à parité par les cinq enfants de Monsieur Bernard Arnault), Agache Commandité SAS, associée commandité d'Agache SCA, la société Agache Commandité a informé (i) l'Autorité des Marchés Financiers (avis publié le 9 décembre 2022) et la Société qu'elle avait franchi le 6 décembre 2022 indirectement à la hausse les seuils légaux de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30% et 1/3 du capital et des droits de vote et de 50% des droits de vote et (ii) la Société qu'elle avait franchi indirectement à la hausse

les seuils statutaires compris entre 1% (inclus) et 47% (inclus) du capital. Une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les titres de la Société a été obtenue à cette occasion de la part de l'Autorité des Marchés Financiers (avis publié le 21 juillet 2022).

Aucune offre publique d'achat ou d'échange ni aucune garantie de cours n'ont été effectuées par des tiers sur les actions de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et à la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les principaux actionnaires de la Société disposent de droits de vote identiques à ceux des autres actionnaires.

Afin d'assurer le respect des droits de chacun des actionnaires, la Charte du Conseil d'administration prévoit la nomination d'au moins un tiers d'Administrateurs indépendants. En outre, le Comité d'audit de la performance doit compter au moins deux tiers de membres indépendants et le Comité de la gouvernance et des rémunérations ainsi que le Comité d'éthique et du développement durable une majorité de membres indépendants.

3.2 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Au 31 décembre 2022

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Groupe familial Arnault ^(a)	242 483 355	48,18	467 981 597	63,71	467 981 597	63,90
Dont : Christian Dior SE	208 469 842	41,42	416 432 292	56,69	416 432 292	56,86
Auto-détention	2 180 399	0,43	2 180 399	0,30	-	-
Public au nominatif	7 048 516	1,40	12 857 560	1,75	12 857 560	1,76
Public au porteur	251 545 069	49,99	251 545 069	34,24	251 545 069	34,34
Total	503 257 339	100,00	734 564 625	100,00	732 384 226	100,00

(a) Outre les actions et droits de vote de la Société détenus par Christian Dior SE, la famille Arnault et des sociétés détenues par elle détiennent directement et indirectement 6,76% du capital de la Société et 7,04% des droits de vote exerçables en Assemblée.

Au 31 décembre 2021

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Groupe familial Arnault ^(a)	241 445 600	47,83	473 815 600	63,78	473 815 600	63,89
Dont : Christian Dior SE	208 403 273	41,29	416 365 723	56,05	416 365 723	56,14
Auto-détention	1 252 610	0,25	1 252 610	0,17	-	-
Public au nominatif	6 892 563	1,37	12 663 214	1,70	12 663 214	1,71
Public au porteur	255 166 566	50,55	255 166 566	34,35	255 166 566	34,40
Total	504 757 339	100,00	742 897 990	100,00	741 645 380	100,00

(a) Outre les actions et droits de vote de la Société détenus par Christian Dior SE, la famille Arnault et des sociétés détenues par elle détiennent directement et indirectement 6,54% du capital de la Société et 7,75% des droits de vote exerçables en Assemblée.

Au 31 décembre 2020

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Groupe familial Arnault ^(a)	239 640 275	47,48	467 373 733	63,39	467 373 733	63,46
Dont : Christian Dior SE	208 212 746	41,25	416 034 096	56,43	416 034 096	56,49
Auto-détention	861 456	0,17	861 456	0,12	-	-
Public au nominatif	6 622 203	1,31	11 427 656	1,55	11 427 656	1,55
Public au porteur	257 633 405	51,04	257 633 405	34,94	257 633 405	34,98
Total	504 757 339	100,00	737 296 250	100,00	736 434 794	100,00

(a) Outre les actions et droits de vote de la Société détenus par Christian Dior SE, qui a absorbé Financière Jean Goujon avec effet au 30 septembre 2020, la famille Arnault et des sociétés contrôlées par elle détiennent directement et indirectement 6,23 % du capital de la Société et 6,97 % des droits de vote exerçables en Assemblée.

3.3 Nantissements d'actions détenues au nominatif pur par les principaux actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucun nantissement portant sur des actions détenues au nominatif pur par les principaux actionnaires.

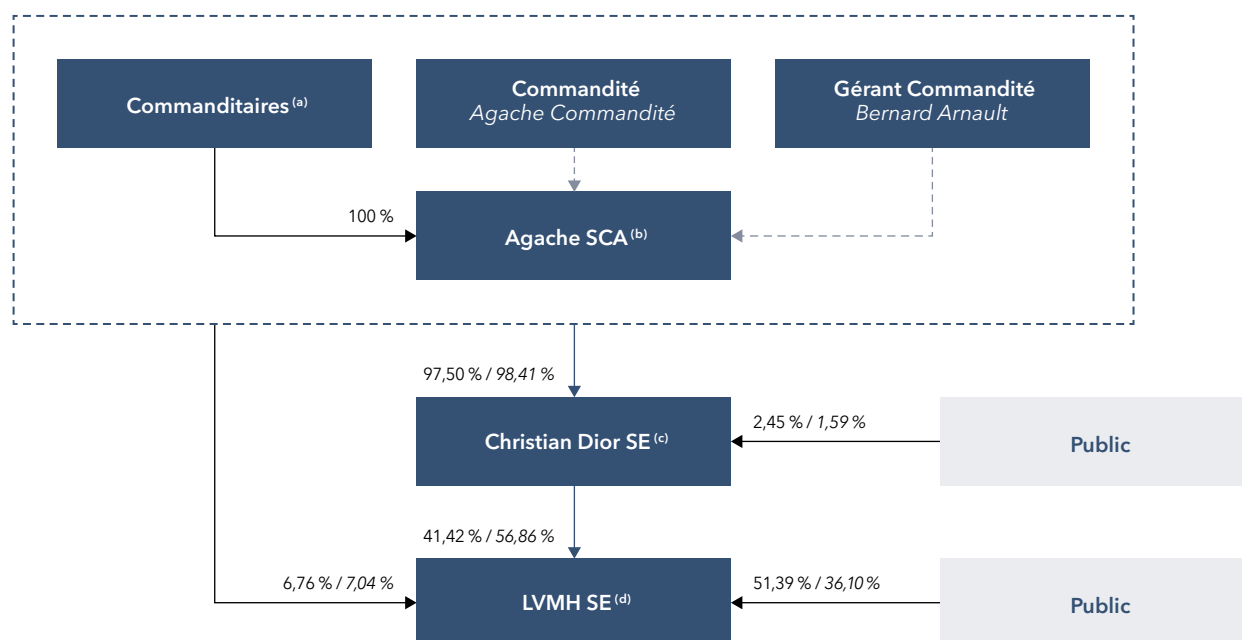
3.4 Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société

Au 31 décembre 2022, le groupe familial Arnault, composé de la famille Arnault et de sociétés contrôlées par elle, notamment Agache SCA, détenait, directement et indirectement, 48,18 % du capital de la Société (soit 242 483 355 actions) et 63,90 % des droits de vote exerçables en Assemblée, répartis comme suit :

- 41,42 % du capital de la Société (soit 208 469 842 actions) et 56,86 % des droits de vote exerçables en Assemblée par l'intermédiaire de Christian Dior SE ; et

- 6,76 % du capital de la Société (soit 34 013 513 actions) et 7,04 % des droits de vote exerçables en Assemblée par l'intermédiaire de la famille Arnault et d'autres sociétés du groupe familial Arnault.

L'organigramme ci-dessous présente de manière simplifiée la structure de l'actionariat (% en capital / % en droits de vote exerçables en Assemblée) et le contrôle de la Société au 31 décembre 2022 :



(a) Membres du groupe familial Arnault.

(b) Société en commandite par actions contrôlée par Agache Commandité SAS et dont les associés commandités sont M. Bernard Arnault et Agache Commandité SAS.

(c) Auto-détention : 0,05 % sur la base du capital statutaire au 31 décembre 2022.

(d) Auto-détention : 0,43 % sur la base du capital statutaire au 31 décembre 2022.

4. MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉMIS PAR LVMH

4.1 Marché de l'action LVMH

Les actions de la Société sont cotées sur Euronext Paris (code ISIN FR0000121014) et sont éligibles au SRD (service de règlement différé d'Euronext Paris).

LVMH fait partie des principaux indices français et européens utilisés par les gestionnaires de fonds : CAC 40, DJ-Euro Stoxx 50, MSCI Europe, FTSE Eurotop 100 ainsi que dans le Global Dow et le FTSE4Good, un des principaux indices d'investissement socialement responsable.

À fin décembre, la capitalisation boursière de LVMH atteignait 340,7 milliards d'euros, ce qui place LVMH au 1^{er} rang du CAC 40.

110 108 212 titres LVMH ont été traités sur Euronext pendant l'année 2022 pour un montant total de 73 milliards d'euros. Ceci correspond à un volume quotidien moyen de 428 437 titres.

Nombre de titres et capitaux échangés sur Euronext Paris et évolution des cours sur l'année 2022

	Cours d'ouverture premier jour (en euros)	Cours de clôture dernier jour (en euros)	Cours le plus haut ^(a) (en euros)	Cours le plus bas ^(a) (en euros)	Nombre de titres échangés (en millions)	Capitaux échangés (en milliards d'euros)
Janvier	734,00	722,60	758,50	661,70	9,6	6,8
Février	721,00	659,90	738,50	625,00	9,5	6,5
Mars	659,00	649,40	675,20	543,90	14,3	8,8
Avril	650,20	619,50	667,50	603,10	7,8	4,9
Mai	614,40	597,20	619,00	537,50	10,9	6,2
Juin	601,40	581,70	620,90	535,00	9,7	5,6
Juillet	577,20	675,00	680,10	567,60	7,9	4,9
Août	671,90	647,50	708,40	647,50	7,2	4,9
Septembre	635,20	610,40	668,90	595,70	8,6	5,4
Octobre	601,00	639,00	663,60	594,70	7,8	4,9
Novembre	652,00	737,30	737,30	623,60	9,4	6,5
Décembre	736,90	679,90	739,40	670,10	7,4	7,4

Source : Euronext.

(a) Cours en séance.

4.2 Programme de rachat d'actions

LVMH a mis en place un programme de rachat d'actions approuvé par les Assemblées générales mixtes du 28 mai 2021 et du 21 avril 2022 lui permettant de racheter jusqu'à 10 % de son capital. Dans ce cadre, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, les achats

en bourse de titres LVMH par LVMH SE ont représenté 3 115 715 de ses propres actions, soit 0,62 % de son capital. Les cessions d'actions, les attributions d'actions gratuites et les annulations de titres ont porté sur l'équivalent de 2 187 926 actions LVMH.

4.3 Marché des obligations LVMH

Parmi les obligations émises par LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton non échues au 31 décembre 2022, les suivantes font l'objet d'une cotation sur un marché réglementé.

Obligations cotées à Luxembourg

Devise	Encours (en devise)	Émission	Maturité	Coupon
EUR	1 500 000 000	2020	2031	0,375 %
EUR	1 750 000 000	2020	2028	0,125 %
GBP	850 000 000	2020	2027	1,125 %
EUR	1 250 000 000	2020	2026	0,000 %
EUR	1 500 000 000	2020	2025	0,750 %
EUR	1 250 000 000	2020	2024	0,000 %
GBP	700 000 000	2020	2023	1,000 %
EUR	700 000 000	2019	2023	0,125 %
EUR	1 200 000 000	2017	2024	0,750 %

4.4 Dividende

Il est proposé de distribuer un dividende de 12,00 euros par action au titre de l'exercice 2022, en progression de 2,00 euros par rapport au dividende versé au titre de l'exercice 2021.

Sur la base d'un nombre d'actions en circulation de 503 257 339 au 31 décembre 2022, la distribution totale de LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton s'élèvera ainsi à 6 039 millions d'euros au titre de l'exercice 2022, avant effet de l'auto-détention.

Historique des dividendes versés au titre des exercices 2017 à 2021

Exercice	Dividende brut par action (en euros)	Dividendes mis en distribution (en millions d'euros)
2022 ^(a)	12,00	6 039
2021	10,00	5 048
2020	6,00	3 029
2019	4,80	2 426
2018	6,00	3 030
2017	5,00	2 535

(a) Montant proposé à l'Assemblée générale du 20 avril 2023.

La Société a une politique de distribution de dividende visant à assurer aux actionnaires une rémunération stable, tout en les associant à la croissance du Groupe et, le cas échéant, à la survenance d'événements exceptionnels.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, les dividendes et acomptes sur dividendes se prescrivent par cinq ans au profit de l'État.

4.5 Évolution du nombre d'actions en circulation

Aucune action n'a été émise au cours de l'exercice du fait de levées d'options de souscription d'actions. 1 500 000 actions ont été annulées, le nombre d'actions en circulation s'établit donc à 503 257 339 actions au 31 décembre 2022.

4.6 Performance par action

(en euros)	2022	2021	2020
Résultat net, part du Groupe après dilution	28,03	23,89	9,32
Dividende brut	12,00 ^(a)	10,00	6,00
Variation/année précédente	20,0%	66,7%	25,0%
Cours le plus haut (en séance)	758,50	741,60	517,20
Cours le plus bas (en séance)	535,00	489,05	278,70
Cours au 31 décembre	679,90	727,00	510,90
Variation/année précédente	(6,5)%	42,3%	23,3%

(a) Montant proposé à l'Assemblée générale du 20 avril 2023.

AUTRES INFORMATIONS

Responsable du Document d'enregistrement universel et politique d'information

1.	DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	350
2.	INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	351
3.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	351

1. DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Nous attestons que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les Comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion figurant en page 9 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 28 mars 2023

Par délégation du Président-directeur général

Jean-Jacques GUIONY

Directeur financier, Membre du Comité exécutif

2. INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés de l'exercice 2021 établis en application des normes IFRS, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 205 à 280 et 281 à 286 du Document d'enregistrement universel 2021 déposé à l'AMF le 29 mars 2022 sous le numéro D. 22- 0189 ;
- les comptes consolidés de l'exercice 2020 établis en application des normes IFRS, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 195 à 272 et 273 à 277 du Document d'enregistrement universel 2020 déposé à l'AMF le 25 mars 2021 sous le numéro D. 21-0192 ;
- l'évolution de la situation financière et du résultat des opérations du Groupe entre les exercices 2021 et 2020, présentée aux pages 14 à 47 du Document d'enregistrement universel 2021 déposé à l'AMF le 29 mars 2022 sous le numéro D. 22- 0189 ;
- l'évolution de la situation financière et du résultat des opérations du Groupe entre les exercices 2020 et 2019, présentée aux pages 14 à 47 du Document d'enregistrement universel 2020 déposé à l'AMF le 25 mars 2021 sous le numéro D. 21-0192 ;
- les comptes annuels de la Société pour l'exercice 2021 établis en application des normes comptables Françaises, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 287 à 312 et 313 à 317 du Document d'enregistrement universel 2021 déposé à l'AMF le 29 mars 2022 sous le numéro D. 22- 0189 ;
- les comptes annuels de la Société pour l'exercice 2020 établis en application des normes comptables Françaises, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 279 à 304 et 305 à 309 du Document d'enregistrement universel 2020 déposé à l'AMF le 25 mars 2021 sous le numéro D. 21-0192 ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2021, figurant en pages 318 à 319 du Document d'enregistrement universel 2021 déposé à l'AMF le 29 mars 2022 sous le numéro D. 22- 0189 ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2020, figurant en pages 310 à 312 du Document d'enregistrement universel 2020 déposé à l'AMF le 25 mars 2021 sous le numéro D. 21-0192.

Les parties non incluses du Document d'enregistrement universel 2021 et 2020 sont, soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par le présent Document d'enregistrement universel.

3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton figurent *in extenso* sur le site internet de la société www.lvmh.fr. Les autres documents juridiques relatifs à la Société peuvent être consultés à son siège social dans les conditions prévues par la loi.

Le Document d'enregistrement universel de LVMH déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que les communiqués de la Société relatifs aux ventes et aux résultats, les rapports annuels et semestriels, les comptes sociaux et consolidés et l'information relative aux transactions sur actions propres et au nombre total de droits de vote et d'actions peuvent être consultés sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.lvmh.fr.

AUTRES INFORMATIONS

Tables de concordance

1.	TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL - ANNEXES 1 ET 2 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ EUROPÉEN 2019/980	354
2.	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	357
3.	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, (AUQUEL EST JOINT LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE)	358
4.	TABLE DE CONCORDANCE SUR LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	360

En application de l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, le Document d'enregistrement universel inclus les principales rubriques prévues par les Annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

Il comprend, en outre, diverses informations publiées par la société en vertu des obligations législatives et réglementaires en vigueur, notamment :

- le rapport financier annuel prévu par les articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF;

- le rapport de gestion au sens des articles L. 255-100 et suivants du Code de commerce, y compris :

- le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, et
- la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce.

En conséquence et conformément à la position-recommandation de l'AMF DOC-2021-02, le présent Document d'enregistrement universel est présenté sous la forme d'un « DEU 3 en 1 ». Les tables de concordance ci-après ont pour objet de faciliter l'identification et la localisation dans le présent document des informations visées ci-dessus.

1. TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL – ANNEXES 1 ET 2 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ EUROPÉEN 2019/980

Rubrique	Pages
1. Personnes responsables	
1.1 Indication et déclaration des personnes responsables	350
1.2 Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	63-67
1.3 Informations provenant d'une tierce partie	n.a.
1.4 Déclaration de dépôt auprès de l'autorité compétente	361
2. Contrôleurs légaux des comptes	189
3. Facteurs de risque	140-149
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1 Dénomination sociale de l'émetteur	338
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	338
4.3 Date de constitution et durée de vie	338
4.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social, site internet	338
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	14-18; 19-21; 24-25
5.2 Principaux marchés	27-28; 30-31; 33-34
5.3 Événements importants	18-19; 22-23; 26-27; 29-30; 32-33
5.4 Stratégie et objectifs	9-12
5.5 Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	n.a.
5.6 Déclaration sur la position concurrentielle	15; 16; 20; 24; 28; 31
5.7 Investissements	42; 43-44; 245

Rubrique	Pages
6. Structure organisationnelle	
6.1 Description sommaire et organigramme	6-12
6.2 Liste des filiales importantes	287-296
7. Examen de la situation financière et du résultat	
7.1 Situation financière	40-43
7.2 Résultat d'exploitation	
7.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le résultat opérationnel courant	37-39
7.2.2 Changements importants intervenus sur le chiffre d'affaires ou les produits nets	36-37
8. Trésorerie et capitaux	
8.1 Capitaux de l'émetteur	40-41
8.2 Source et montant des flux de trésorerie	42-43
8.3 Besoins et structure de financement	42-43; 158; 258; 262-265; 320-322; 346-347
8.4 Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	n.a.
8.5 Sources de financement attendues	42-43; 258; 265
9. Environnement réglementaire	50-62; 145; 266
10. Informations sur les tendances	47
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.
12. Organes d'administration, de direction et de Direction générale	
12.1 Organes d'administration et de direction	5; 178-189
12.2 Conflits d'intérêts	168; 191
13. Rémunération et avantages	
13.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	115; 192-195; 204-221; 312
13.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	282-284; 286; 312
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	170-171; 173; 183-189
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration	204-216
14.3 Informations sur le Comité d'audit de la performance, le Comité de la gouvernance et des rémunérations et le Comité d'éthique et du développement durable	191-196
14.4 Déclaration de conformité au régime applicable à l'émetteur de gouvernance d'entreprise	169
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise y compris les modifications futures de la composition des organes d'administration et de direction et des comités	n.a.
15. Salariés	
15.1 Nombre de salariés	113
15.2 Participations et stock options	161-164
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	201

n.a. : non applicable

Rubrique	Pages
16. Principaux actionnaires	
16.1 Personnes détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	343
16.2 Existence de droits de vote différents	342-345
16.3 Contrôle de l'émetteur	345
16.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	343
17. Transactions avec des parties liées	204 ; 285-286 ; 325 ; 334-335
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1 Informations financières historiques	286
18.1.1 Normes comptables	230-238
18.1.2 États financiers consolidés	223-301
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	n.a.
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	
18.3.1 Rapport d'audit	297-301 ; 329-333
18.3.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	n.a.
18.3.3 Source des informations financières non tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	n.a.
18.4 Informations financières pro forma	n.a.
18.5 Politique en matière de dividendes	347
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	285
18.7 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	n.a.
19. Informations supplémentaires	
19.1 Capital social	
19.1.1 Capital émis et information pour chaque catégorie d'actions	256 ; 318-319 ; 342
19.1.2 Actions non représentatives du capital	342
19.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	256-257 ; 315
19.1.4 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions	161-163 ; 342
19.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	199-203
19.1.6 Options sur le capital et accords prévoyant de placer le capital sous option	161 ; 259-261 ; 316-317
19.1.7 Historique du capital social	256 ; 342
19.2 Acte constitutif et statuts	
19.2.1 Registre et numéro d'entrée dans le registre, objet social	338
19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	341
19.2.3 Disposition qui aurait pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	n.a.
20. Contrats importants	n.a.
21. Documents disponibles	338 ; 351

2. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Informations	Pages
1. Comptes annuels	303-335
2. Comptes consolidés	223-301
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	329-333
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	297-301
5. Rapport de gestion (informations minimales au sens de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF)	
5.1 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, principaux risques et incertitudes, politique de gestion des risques financiers	
– Analyse et évolution des affaires, des résultats et de la situation d'endettement	36-43
– Indicateurs clés de performance financière et non-financière	2-3 ; 11
– Principaux risques et incertitudes	140-149
– Risques financiers liés aux changement climatiques et stratégie bas-carbone	95-101 ; 146
– Procédure de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	150-156
– Objectifs et politique de couverture (incluant l'utilisation d'instruments financiers)	43 ; 267-272
5.2 Rachat d'actions propres	165-166 ; 199 ; 201
5.3 Attestation des personnes assumant la responsabilité du Rapport Financier Annuel	350

3. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, (AUQUEL EST JOINT LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE)

Rubrique	Pages
1. Situation et activité du Groupe	
1.1 Situation de la Société durant l'exercice écoulé et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	18-19 ; 22-23 ; 26-27 ; 29-30 ; 32-33 ; 36-43
1.2 Indicateurs clés de performance de nature financière	2-3
1.3 Indicateurs clefs de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et du Groupe, notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel	82-84 ; 88-92 ; 98-100 ; 113-117 ; 120-125 ; 128
1.4 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	47 ; 286
1.5 Identité des principaux actionnaires et détenteurs de droits de vote – Actionnariat salarié	342-345
1.6 Filiales, participations, succursales existantes	287-296 ; 326-327
1.7 Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	n.a.
1.8 Aliénations de participations croisées	n.a.
1.9 Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe – Perspectives d'avenir	47
1.10 Activité en matière de recherche et développement	25
1.11 Tableau des résultats sur les cinq derniers exercices	328
1.12 Délais de paiement des fournisseurs et des clients	159
1.13 Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration des Commissaires aux comptes	n.a.
1.14 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	n.a.
2. Contrôle interne et gestion des risques	
2.1 Description des principaux risques et incertitudes auxquelles la Société est confrontée	140-149
2.2 Risques financiers liés aux effets du changement climatique et stratégie bas-carbone	92-101 ; 146
2.3 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	150-156
2.4 Objectifs et politique de couverture (incluant l'utilisation d'instruments financiers)	40-41 ; 267-272
2.5 Dispositif anti-corruption	58-62
2.6 Plan de vigilance	72
3. Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	
Informations sur les rémunérations	
3.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux	204-221
3.2 Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social	208-220
3.3 Proportion relative de la rémunération fixe et variable	206 ; 217 ; 219
3.4 Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	n.a.
3.5 Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci	214

Rubrique	Pages
3.6 Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce	209-212
3.7 Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société	212-213
3.8 Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents	212-213
3.9 Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	212-213
3.10 Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière Assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce	208
3.11 Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation	n.a.
3.12 Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du Code de commerce (suspension du versement de la rémunération des Administrateurs en cas de non-respect de la mixité du Conseil d'administration)	n.a.
3.13 Attribution d'options aux dirigeants mandataires sociaux – Modalités de conservation	161 ; 214-215
3.14 Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux – Modalités de conservation	161-164 ; 214
Informations sur la gouvernance	
3.15 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice	178-189
3.16 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	203-204
3.17 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital	199-201
3.18 Modalités d'exercice de la Direction générale	190
3.19 Composition, conditions de la préparation et d'organisation des travaux du Conseil	170-177
3.20 Description de la politique de diversité, objectifs et résultats de la diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration (y compris la représentation équilibrée des hommes et des femmes)	177-178
3.21 Limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général	n.a.
3.22 Référence à un code de gouvernement d'entreprise et application du principe « comply or explain »	169
3.23 Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée générale	340-341
3.24 Procédure d'évaluation des conventions courantes – Mise en œuvre	204
3.25 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	203
4. Actionnariat et capital	
4.1 Structure, évolution du capital et franchissement de seuils	342-344
4.2 Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	165-166 ; 199 ; 201
4.3 État de la participation des salariés au capital social au 31 décembre 2022	161-164 ; 343
4.4 Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachat d'actions ou d'opérations financières	n.a.
4.5 État récapitulatif des opérations réalisées sur les titres LVMH par les mandataires sociaux et les personnes qui leur sont étroitement liées	165 ; 221
4.6 Montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents	160 ; 257
5. Déclaration de performance extra-financière (DPEF)	
	voir Table de concordance sur la déclaration de performance extra-financière, p. 68-74

4. TABLE DE CONCORDANCE SUR LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Rubrique	Pages
1. Modèle d'affaires	10-34
2. Principaux risques retenus, compte tenu des activités du Groupe, par les principaux représentants de différentes fonctions centrales et par la Direction générale	53-54
3. Informations sur la prise en compte par le Groupe des conséquences sociales et environnementales de ses différentes activités	54-62
4. Résultats des politiques appliquées par le Groupe	69-72
5. Informations sociales	51-52 ; 57-58 ; 112-129 ; 132-137
6. Informations environnementales	76-109
7. Informations sociétales	51 ; 54-56 ; 136-137
8. Informations relatives à la lutte anti-corruption	51-52 ; 56 ; 59-60
9. Informations relatives au respect des droits humains	51-52 ; 54-56 ; 58-61 ; 121-129
10. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	63-67



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 28 mars 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au Règlement (UE) 2017/1129.

LVMH

Pour toute demande d'information :
LVMH, 22 avenue Montaigne - 75008 Paris
Téléphone 01 44 13 22 22

www.lvmh.fr et www.lvmh.com